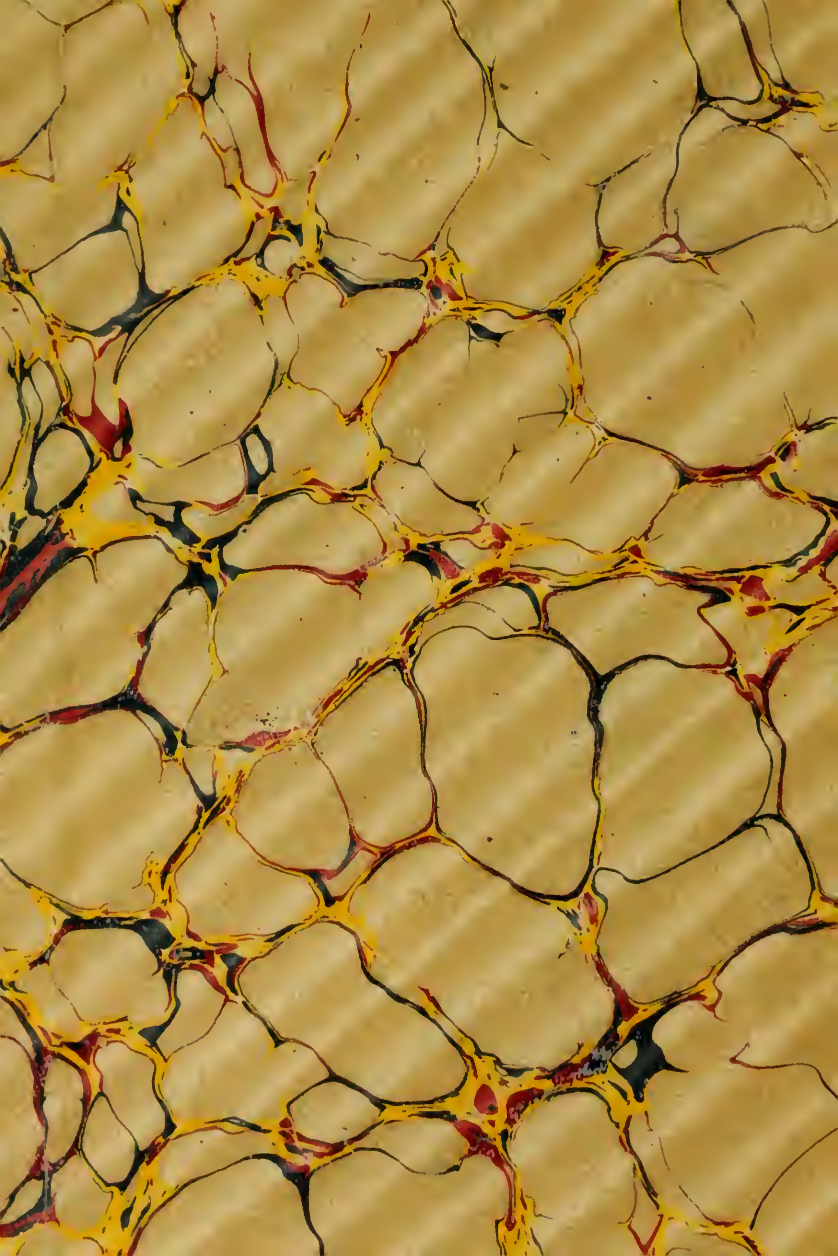
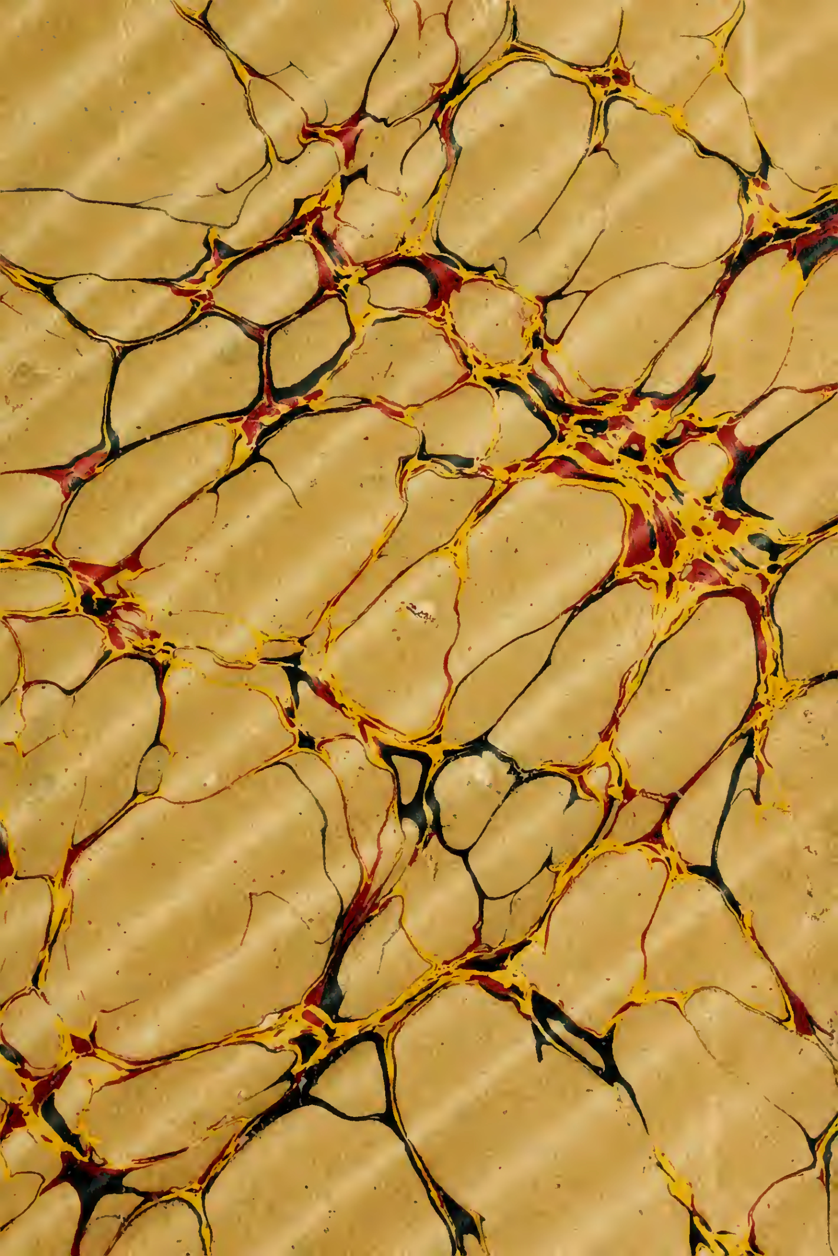




ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1915

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1915

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

—

M D CCCC XV

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 1er JANVIER

(Séance avancée au mercredi 30 décembre 1914, à cause du premier jour de l'an.)

PRÉSIDENCE DE MM. CHATELAIN ET CHAVANNES.

Le Président sortant, M. Émile Chatelain, ouvre la séance par l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« En la personne de Charles Joret, notre Académie vient de perdre, samedi dernier, son doyen d'âge. Après la cérémonie religieuse, célébrée hier, le corps de notre confrère a été transporté jusqu'en Normandie, et votre Président n'a pas eu la consolation d'exprimer sur sa tombe les regrets de la Compagnie.

« Né à Formigny (Calvados), le 14 octobre 1829, Pierre-Louis-Charles-Richard Joret avait fait de solides études classiques au collège de Bayeux, puis au lycée de Caen (aujourd'hui lycée Malherbe) dont il présida le centenaire, en novembre 1904, comme président de l'Association des anciens élèves.

« J'ignore quelles furent les occupations de sa jeunesse jusqu'en 1862. Chargé, dès cette époque, de l'enseignement de la

langue allemande au lycée de Chambéry, il alla passer sa licence ès lettres à la Faculté de Grenoble, en 1865, puis il fut reçu à l'agrégation d'allemand au concours de 1866. Il devint alors professeur au lycée de Vanves (1868-70), ensuite au lycée Charlemagne (1870-75).

« Ayant élu domicile à Paris, rue Madame, dans cette rue même où il devait revenir plus tard pour terminer sa vie, il eut la faculté de s'inscrire un des premiers, le 19 novembre 1868, à l'École pratique des Hautes Études, qui venait d'être fondée par Victor Duruy. Il avait déjà à son actif un petit *Traité de la déclinaison allemande* publié à Chambéry, en 1863, et il avait étudié, au moins en amateur, les littératures de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne. Il a raconté lui-même ses débuts aux conférences de Gaston Paris, dans la brochure consacrée aux titres de son maître (Aix, 1896), qu'il fit nommer membre d'honneur de l'Académie d'Aix :

« J'étais germanisant et presque exclusivement, quand, agrégé « et professeur d'allemand dans un lycée de Paris, je vins « prendre part à la conférence de l'École des Hautes Études et « suivre les leçons d'un maître plus jeune que moi. J'avais appris « l'italien et l'espagnol, mais uniquement en traduisant et en « lisant ; je voulus acquérir une connaissance scientifique de ces « langues, afin, — admirez ma simplicité ! — si jamais j'avais à les « enseigner, de savoir ce que je devais apprendre aux autres... « C'est ainsi que pendant quatre ans, soit dans la salle exiguë de « la Sorbonne, soit dans la conférence particulière d'espagnol « ou d'anglo-saxon, faite chez M. Gaston Paris, j'ai pu admirer « l'excellence de sa méthode, la sûreté de ses informations, son « dévouement sans borne à la science en général, mais surtout « aux études romanes. » L'enseignement de Gaston Paris ouvrit à Joret de nouveaux horizons, et de simple littérateur il devint philologue. Il publia bientôt un excellent volume sur *Le C dans les langues romanes* (1874), qui lui procura le prix Volney en même temps que le titre d'élève diplômé de l'École des Hautes Études.

« Reçu docteur en 1875, par la Faculté des Lettres de Paris, avec deux thèses remarquées : *De rhotacismo in indo-europæis ac potissimum in germanicis linguis* et *Herder et la Renais-*

sance littéraire en Allemagne, il fut aussitôt appelé à la Faculté des lettres d'Aix, où il enseigna durant vingt-quatre ans (1875-1899) les littératures étrangères.

« Pendant plus de cinquante ans, notre confrère n'a cessé de travailler et de produire, sur des questions de philologie, de littérature ou d'histoire, des volumes ou des articles insérés dans la *Romania*, la *Revue critique*, les *Annales du Midi*, les *Mémoires de l'Académie de Caen*, etc.

« En philologie, je rappellerai brièvement : *La loi finale en espagnol* (Romania, 1872); *Du changement de R en S dans les dialectes français* (1876); *Les noms de lieu d'origine non romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie* (1913), mémoire envoyé au Congrès du Millénaire normand en juin 1911, revu, complété et refondu presque en entier. Mais c'est le parler de sa province natale qui a surtout excité ses recherches; nous le voyons publier successivement un *Essai sur le patois normand du Bessin*, suivi d'un dictionnaire étymologique (1881); *Des caractères et de l'extension du patois normand*, étude de phonétique et d'ethnographie (1883); *Les dictionnaires du patois normand* (1888); des *Mélanges de phonétique normande* (1894); *Caen et Rouen*, étude étymologique (Caen, 1895).

« En littérature étrangère ou littérature comparée, il faut citer : *La littérature allemande au XVIIIe siècle dans ses rapports avec la littérature française et avec la littérature anglaise*, leçon d'ouverture (Aix, 1876); *La Légende de saint Alexis en Allemagne* (1881); *Des rapports intellectuels et littéraires de la France avec l'Allemagne avant 1789* (1885); *Le Comte du Manoir et la cour de Weimar* (1896); *les Français à la cour de Weimar, 1775-1806* (Rapport sur une mission scientifique en Allemagne, 1899); *Madame de Staël et la cour littéraire de Weimar* (1900).

« Quand notre confrère a abordé des questions historiques, c'est surtout celles qui intéressent sa province natale ou les provinces méridionales voisines du pays où il enseignait. A part son étude sur *La bataille de Formigny*, d'après des documents contemporains (1903), qu'il entreprit au moment où allait être inauguré le monument commémoratif de la victoire de 1450, il

s'est surtout occupé de monographies sur des personnages, par exemple : *Jean-Baptiste Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne, chambellan du Grand-Électeur* (1886); *le voyageur Tavernier, 1670-1689* (Rev. de géographie, 1889); *Pierre et Nicolas Formont, un banquier et un correspondant du Grand-Électeur* (Mém. Ac. de Caen, 1890); *Houdon et le duc de Weimar Charles-Auguste* (Bull. Soc. hist. de Paris, 1896); *J. de Séramon, orateur, voyageur, archéologue, historien* (1896); *Fabri de Peiresc, humaniste, archéologue, naturaliste* (conférence faite à Aix, 1894); *Stéphen Le Paulmier* (Bayeux, 1903); *Villoison et l'Académie de Marseille* (1904); *D'Ansse de Villoison et la Provence* (1906). A ce dernier savant, on peut dire que Joret a élevé un monument par le volume solide qu'il lui a consacré en 1910 : *L'helléniste d'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France pendant le dernier tiers du XVIIIe siècle* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fascicule 182). Il publia encore des lettres inédites de Villoison, soit dans la *Revue germanique* (1909), soit dans la *Revue de philologie* (1909). En fait de correspondances inédites, on lui doit aussi la publication de celle de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, avec Lamoignon de Basville (1883), qu'il avait trouvée dans un manuscrit de la Bibliothèque Méjanes. C'est avec des documents tirés de la même source qu'il rédigea son mémoire sur *Basville et l'épiscopat de Languedoc* (Annales du Midi, 1894-95); *La correspondance de Millin et de Böttiger* a fait l'objet d'une lecture dans la séance publique des cinq Académies du 25 octobre 1902.

« Un goût particulier pour la botanique lui inspira l'idée des livres les plus originaux peut-être qu'il ait composés. Quand, plus que septuagénaire, il fit le voyage de Grèce pour assister au Congrès archéologique d'Athènes (1905), on le voyait, dans ses promenades, recueillir des échantillons de la flore hellénique. Après avoir publié la *Flore populaire de la Normandie* (1887) et les *Jardins de l'ancienne Égypte* (1894), il étudia *La légende de la rose au moyen âge chez les nations romanes et germaniques* (1890), puis *La rose dans l'antiquité et au moyen âge*, histoire, légendes et symbolisme (1892). On y voit le rôle rempli par la plus belle des fleurs dans la poésie comme dans la pharmacopée des Grecs et des Romains, dans les légendes et la

poésie de l'Orient, dans les légendes chrétiennes et profanes, dans les usages de la vie, dans le culte et dans l'art, jusque dans l'art culinaire. Enfin un grand ouvrage en deux volumes : *Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge* (1897-1904) fut conçu et exécuté sur le même plan, mais la partie relative à l'antiquité seule a paru. Pour l'Égypte, la Chaldée, l'Assyrie, la Judée, la Phénicie, l'Iran et l'Inde, nous connaissons maintenant l'histoire, les usages et les symboles des plantes mentionnées par leurs écrivains.

« A côté de ces livres qui seront consultés longtemps dans les bibliothèques publiques, il faudrait mentionner d'importants articles, comme : *Le Livre des simples inédit de Modène et son auteur* (1888); *Les incantations botaniques du manuscrit F. 277 de la Bibliothèque de Montpellier* (1888); *Les recherches botaniques de l'expédition d'Alexandre* (Journal des Savants, 1904) ; *La pappa chez Pline et ses équivalents chez Théophraste et Dioscoride* (Revue de philologie, 1913).

« Joret ne dédaignait pas, à l'occasion, de sortir de la pure érudition pour faire une conférence au Cercle Saint-Simon sur la « Crise agricole » en Normandie (1885) ou traiter, au premier Congrès national contre l'alcoolisme (octobre 1903), la question de l'« alcoolisme dans les campagnes ».

« Il était membre de la Société des Antiquaires de Normandie, associé des Académies d'Aix et de Marseille, correspondant des Académies de Caen et de Rouen. Ses travaux l'avaient désigné à nos suffrages, d'abord pour le titre de correspondant, en 1887, puis pour le fauteuil de membre libre, en remplacement d'Arthur de La Borderie (1901). C'est donc à soixante-douze ans qu'il prit part à nos séances. Il venait d'être admis à la retraite, mais son activité ne faiblissait pas encore ; il suivait nos discussions avec un vif intérêt. Ce fut un plaisir pour lui d'être délégué par notre Académie à l'inauguration du monument élevé à Crécy en l'honneur du roi Jean de Luxembourg (1905), comme au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Monaco (1906) ou au troisième centenaire de Pierre Corneille à Rouen (1906).

« Depuis quatre ou cinq ans, accablé d'infirmités et privé de la vue, il donnait un bel exemple de courage et d'endurance.

Comme beaucoup de fils de cette forte race normande qui, depuis le moyen âge, a fourni à la France tant de robustes travailleurs, il nous montrait qu'une âme de savant est maîtresse jusqu'au bout du corps qu'elle anime. Recourant au service de plusieurs secrétaires, tantôt il se faisait lire les volumes utiles à ses recherches, tantôt il dictait ses articles. On le conduisait à nos séances ou dans les bibliothèques, dont il continuait d'être un client assidu. Peu de professeurs auront profité autant que lui des collections de la Sorbonne. Dans sa longue existence, ce chercheur infatigable n'aura perdu que sa dernière semaine, terrassé par la maladie. Nous garderons longtemps le souvenir de ce confrère dont toute l'énergie aura été appliquée à servir la science pour la gloire de la Normandie et de la France. »

M. Chatelain ajoute :

Mes chers Confrères,

En quittant la Présidence, à laquelle m'avait appelé votre bienveillance, je vous prie d'agréer mes vifs remerciements pour un honneur que j'étais loin de prévoir, il y a quarante ans, quand, étudiant des plus humbles, je présentais mon premier mémoire au concours du prix Bordin.

« La seconde moitié de mon consulat n'aura pas été heureuse. La mort de notre Secrétaire perpétuel, le 30 juin, a été suivie de la plus triste des périodes pour l'Académie, comme pour le pays.

« Vous me feriez tous des reproches si je ne remerciais spécialement le plus ancien membre de la Commission administrative, notre incomparable et discret mentor, M. Alfred Croiset, dont le dévouement, toujours en éveil, pendant l'intérim du secrétariat perpétuel plus long de fait que nous n'aurions voulu, m'a prodigué ses conseils expérimentés et adouci la rigueur de ma tâche, jusqu'au jour où notre nouveau secrétaire, *redux ac redivivus*, a pu prendre lui-même les rênes de l'administration.

« Je dois exprimer ma reconnaissance à tous nos confrères qui ont trouvé le moyen de remplir chacune de nos séances d'intéressantes communications, malgré les tourments auxquels ils sont en proie. Presque tous sont inquiets de la vie de fils ou de parents; tous le sont du sort de notre mère commune, la Patrie.

Néanmoins notre Compagnie a réussi à montrer au monde qu'elle est fidèle à ses devoirs.

« Je ne me flatte pas d'avoir été un bon Président; ce n'est guère qu'en quittant le fauteuil qu'on soupçonne ce qu'on aurait pu faire. J'ai cherché du moins à respecter les droits et la liberté de tous nos confrères, peut-être au delà des traditions, la majorité se chargeant toujours d'enterrer les propositions qu'elle juge intempestives.

« Je transmets avec confiance la Présidence à M. Édouard Chavannes, dont j'ai apprécié depuis un an les judicieux conseils, et je prie M. Maurice Croiset, le nouveau vice-président, de prendre place au bureau à côté de lui. »

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Chavannes prononce l'allocution suivante :

Mes chers Confrères,

Les usages de l'Académie, confirmés par vos suffrages, m'appellent à la présidence à un âge qui, quoiqu'il me rejette, militairement parlant, plus loin que la réserve de l'armée territoriale, redevient une fois par semaine dans cette enceinte une seconde jeunesse; je demande toute l'indulgence de mes aînés. Aussi bien, votre Président sortant, par ses qualités mêmes, n'a pas facilité ma tâche : il a rempli ses fonctions avec tant de zèle et d'exactitude que je n'ai guère eu l'occasion de faire mon apprentissage; quoique vous risquiez de souffrir de mon inexpérience, je serai votre interprète auprès de M. Chatelain en lui exprimant nos remerciements pour la conscience avec laquelle il s'est acquitté des devoirs de sa charge. J'espère que notre Secrétaire perpétuel, M. Maspero, dont les ouvrages sont un modèle pour tout orientaliste, et que notre vice-président, M. Maurice Croiset, mon administrateur au Collège de France, voudront bien user de l'autorité qu'ils ont sur moi pour prévenir ou réparer les erreurs auxquelles je me sens exposé. Je regrette de ne plus pouvoir demander les conseils de mon illustre maître, M. Perrot, dont l'absence se fera longtemps sentir dans nos séances où sa robuste vieillesse tenait une si grande place.

Messieurs,

C'est un lourd honneur d'être président de votre Académie à l'heure, solennelle entre toutes, où se jouent les destinées de la Patrie. Il n'est aucun Français qui, actuellement, ne sente quels liens étroits le rattachent à son pays ; nombreuses sont déjà les familles qui ont scellé cette union du sang d'un des leurs. Vous cependant, qui vous occupez des sciences historiques, vous avez la notion claire de ce que le peuple devine d'instinct ; vous savez par quel lent travail s'est constituée notre unité territoriale et morale ; en ce moment où nous combattons *pro aris et focis*, pour ce que les générations qui nous ont précédés nous ont légué de plus précieux, notre idéal et notre sol, vous comprenez mieux que quiconque ce qui fait la valeur de ce patrimoine ; à travers les flammes sacrilèges qui embrasent la cathédrale de Reims, vous entrevoyez la longue procession de nos gloires royales, et, sur les divines sculptures qui s'effritent, vous lisez comme à livre ouvert les symboles de la foi ancienne ; tous ces souvenirs, aussi bien que ceux des armées républicaines de 1793 marchant à Jemappes au chant de la Marseillaise, se lèvent contre l'envahisseur, et ce sont eux qui hantent obscurément l'esprit de nos héroïques soldats.

L'histoire, qui est l'expérience des peuples, leur enseigne des leçons austères ; elle leur révèle quelles répercussions lointaines sont provoquées par la victoire ou la défaite ; elle leur apprend comment, en quelques mois, parfois en quelques jours, l'avenir d'une nation peut être déterminé pour de longues années. Elle les met en garde contre la lassitude qui fait renoncer à la lutte avant que le coup décisif ait été porté : elle est maîtresse d'énergie et, de même que le général en chef, dans la soirée où il s'est dressé comme la personnification de la France, elle dit : « Aucune défaillance ne sera tolérée ».

Enfin c'est elle qui nous donne l'espoir et la confiance. Nous voyons resplendir à travers les siècles le noble et lumineux génie national ; quels que soient les malheurs qui l'accablent, il ne se laisse pas abattre et sort plus pur de la souffrance. Il a tressailli lors de ces semaines inoubliables de la mobilisation générale où, sans cris de bravade et sans plaintes vaines, tous sont partis, les

gars de vingt ans et les pères de famille, quittant leurs affections les plus chères pour répondre à l'appel des armes; nous l'avons reconnu, ce génie indompatable, dans leurs regards, et, sachant ce dont il a été jadis capable, nous avons compris que, cette fois encore, il affirmerait à la face du monde sa grandeur immortelle.

Messieurs, je m'excuse de n'apporter ici que des phrases quand tant d'autres endurent des peines surhumaines ou sacrifient généreusement une vie riche de promesses. Il m'a semblé pourtant que, au moment où toutes les forces du pays convergent dans une tension suprême, il fallait essayer de montrer que les sciences auxquelles nous travaillons sont précisément celles qui sont les plus propres à faire vibrer les cœurs à l'unisson du sentiment populaire. Les idées dont nous nous occupons ne sont pas des abstractions; elles sont la substance de notre être moral et en elles respirent toutes les générations qui les ont élaborées. C'est l'âme même de la France qui, aujourd'hui, prononce les mots : honneur, patrie.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance :

1° Une lettre de remerciements adressée à l'Académie par M. Percy Gardner, nommé correspondant étranger.

2° Une lettre par laquelle l'un des lauréats du prix Saintour, M. Georges Daumet, fait don à l'Institut, pour ses œuvres hospitalières, de la somme qui lui revient sur ce prix.

L'Académie décide d'accepter ce don et de remercier M. Georges Daumet de sa générosité.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de notre confrère, M. Viollet, et qu'il y aura lieu, pour l'Académie, de décider dans la prochaine séance si elle procédera à l'élection immédiatement ou si elle remettra l'élection à six mois, ainsi que le veut le règlement quand l'Académie déclare qu'il n'y a pas lieu à remplacement immédiat.

Il est ensuite procédé à la continuation de la nomination des Commissions de prix. Sont élus :

Commission du prix Bordin (moyen âge et Renaissance) : MM. Paul Meyer, Schlumberger, É. Picot, Maurice Prou.

Au moment de passer au vote sur le prix extraordinaire Bordin et le prix Saintour, le Président fait observer que les deux commissions ont été confondues sur le bulletin de vote ; comme elles étaient composées des mêmes membres, il avait paru inutile de les séparer. Il propose de nommer pour chaque prix une commission distincte formée de quatre membres.

Sont donc élus :

Commission du prix extraordinaire Bordin (études orientales) : MM. Heuzey, Senart, Clermont-Ganneau, Barth ;

Commission du prix Saintour (études orientales) : MM. Heuzey, Senart, Cordier, Scheil.

Sont ensuite élus :

Commission du prix Brunet : MM. de Lasteyrie, É. Picot, Omont, Chatelain.

Commission du prix Stanislas Julien : MM. Senart, Barth, Cordier, Scheil.

Commission du prix de Lagrange : M. Paul Meyer, É. Picot, A. Thomas, Morel-Fatio.

Commission du prix Jean Reynaud : MM. Senart, Paul Meyer, Alfred Croiset, Babelon, Bouché-Leclercq, Morel-Fatio.

Commission de la nouvelle fondation du duc de Loubat (fonds de secours) : MM. Heuzey, Senart, Paul Meyer, Schlumberger.

Commission du prix Auguste Prost : MM. Collignon, Omont, Élie Berger, Scheil.

Commission du prix du baron de Joest : MM. Senart, Héron de Villefosse, Alfred Croiset, Salomon Reinach.

Commission du prix Honoré Chavée : MM. Bréal, Senart, Paul Meyer, Havet, Thomas, Morel-Fatio.

Commission du prix Lantoine : MM. Havet, Cagnat, Chatelain, Paul Monceaux.

Commission de la médaille Paul Blanchet : MM. Héron de Villefosse, Cagnat, Babelon, Paul Monceaux.

Commission de la fondation Dourlans : MM. Cagnat, Chatelain, Haussoullier, Édouard Cuq.

M. Édouard Cuq termine la lecture de son travail intitulé : *Une statistique de locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale*, où il étudie un passage du *Curiosum urbis Romæ* relatif au dénombrement des *insulæ* et des *domus* dans les quatorze régions de Rome, à l'époque de Constantin.

Ce passage a donné lieu à une grave difficulté d'interprétation quant au sens du mot *insula*. M. Édouard Cuq discute les explications proposées par Dureau de La Malle, Preller et Richter. Il démontre que l'*insula* ne se confond pas avec la *taberna*, et qu'on ne peut la considérer ni comme une simple pièce habitable, ni comme un étage appartenant à un propriétaire différent de celui du rez-de-chaussée. Les Romains n'ont admis la division de la propriété des maisons que dans le sens vertical. Dans le sens horizontal, un tiers ne peut avoir qu'un droit de superficie ou de servitude. Le droit romain n'a pas consacré la propriété par étages, usitée seulement dans quelques provinces de l'Orient, et qui existe de nos jours dans certaines contrées de la France, où elle est réglementée par l'article 664 du Code civil, et dans plusieurs pays étrangers.

Pour résoudre le problème, M. Cuq recherche les diverses acceptions données au mot *insula* depuis l'époque où il désignait une maison isolée de tous les côtés, séparée des propriétés voisines conformément à la loi des Douze Tables. Au temps de Cicéron, le mot *insula* a été appliqué à la maison de rapport par opposition à la maison de maître (*domus*). Puis, dans la maison de rapport, on a distingué les locaux affectés à l'habitation et ceux qui sont destinés à un autre usage (boutiques, ateliers, bains, greniers). Les premiers comprennent un ensemble de pièces habitées par un nombre plus ou moins grand de personnes : ce sont des appartements isolés les uns des autres. La langue vulgaire les appelle *coenacula* ; la langue administrative leur donne sous l'Empire le nom d'*insulæ*. Sur les registres des magistrats, ils forment des unités distinctes.

M. Cuq détermine ensuite l'utilité que présentait pour l'administration de la ville de Rome la statistique des *insulæ*. Il y a sur ce point deux sources de renseignements : les papyrus gréco-égyptiens de l'époque romaine, qui contiennent des statistiques analogues à celle que le *Curiosum* a conservée ; les commentaires des jurisconsultes classiques, qui font connaître les mesures de police prises par les magistrats à l'égard de ceux qui habitent des appartements.

LIVRES OFFERTS

M. Homolle présente, de la part de l'auteur, M. Gustave Mendel, conservateur des Musées impériaux ottomans, le tome III de son *Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines* (Constantinople, 1914, in-8°).

SÉANCE DU 8 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de l'Académie royale des Lincei de Rome, par laquelle le Secrétaire de cette Académie annonce que, vu l'insécurité des Postes, l'envoi des publications, *Bulletins* et *Mémoires* sera suspendu jusqu'à nouvel ordre, à moins que les Sociétés ou les personnes qui les reçoivent d'ordinaire ne lui écrivent pour demander, à leurs risques et périls, et sous leur propre responsabilité, la continuation du service.

L'Académie décide qu'il y a lieu de réclamer par lettre continuation de l'envoi.

2° Une lettre d'une dame anglaise, Miss Mary Brodrick, qui

envoie au Secrétaire perpétuel un chèque de 10 l. st., pour être affecté par lui à l'une des œuvres hospitalières de l'Académie, secours aux blessés ou à leurs femmes, etc.

L'Académie accepte le don et décide qu'une lettre sera écrite à Miss Brodrick, pour la remercier de sa générosité.

M. Maurice Prou, au nom de la Commission du prix Gobert, annonce le dépôt au Concours de 1915 des deux ouvrages suivants :

M. de Lespinasse, *Le Nivernais et les Comtes de Nevers*, 3 vol.

M. Maugis, *Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*, 2 vol.

Le Président rappelle à l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Viollet et que six mois ont passé depuis celle de M. Perrot; il lui demande de déclarer s'il y lieu, pour elle, de procéder aux deux élections, ou de renvoyer à six mois, selon le règlement, la question de savoir s'il faut remplacer MM. Perrot et Viollet.

Par 26 voix contre une, l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu à remplacement pour le moment. La question sera donc posée de nouveau dans six mois.

Le Secrétaire perpétuel donne le relevé en nombre des ouvrages présentés aux divers concours de l'Académie avant le 1er janvier 1915 :

Prix ordinaire du budget (question proposée : *Le genre épistolaire chez les Assyro-babyloniens depuis ses origines*) : un mémoire;

Antiquités de la France : 10 concurrents;

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : pas de concurrent;

Prix Gobert : 2 concurrents;

Prix Bordin (moyen âge ou Renaissance) : 4 concurrents;

Prix extraordinaire Bordin (Orient) : 4 concurrents;

Prix Saintour (Orient) : 4 concurrents ;

Prix Brunet (bibliographie) : 8 concurrents ;

Prix Stanislas Julien (ouvrages relatifs à la Chine) : 1 concurrent ;

Prix Jean Reynaud : 1 concurrent ;

Prix de La Grange : pas de concurrent ;

Prix du duc de Loubat (fonds de secours) : 1 candidat ;

Prix Auguste Prost (ouvrages sur Metz ou sur les pays voisins) : 1 concurrent ;

Prix du baron de Joest (destiné à une découverte ou à l'ouvrage le plus utile au bien public) : pas de concurrent ;

Prix Honoré Chavée (linguistique) : 5 concurrents.

Prix Lantoine (une fois donné) à un travail sur Virgile (étude ou édition) : pas de concurrent.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pendant l'année 1914 [1].

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette académie pendant le second semestre de 1914 ; lu dans la séance du 8 janvier 1915.

Messieurs et chers confrères,

La mort de votre Secrétaire perpétuel, M. Georges Perrot, et la maladie grave qui m'a rendu inutile pendant près de trois mois, se sont opposées à ce que l'état de vos publications fût établi pour le premier semestre de 1914. Le présent rapport

1. Voir ci-après.

comprendra donc le bilan de cette année entière, du 1er janvier au 31 décembre. Il n'y aurait pas eu d'inconvénients sérieux à ce retard, si les temps avaient été ordinaires, mais les événements qui ont rempli les six derniers mois ont bouleversé cruellement l'ordre de nos travaux et ralenti partout l'activité de notre Académie. Plus d'un de nos collaborateurs est au front de la bataille, et d'autres, sans avoir à souffrir personnellement de la guerre, ont été préoccupés trop douloureusement par le péril de la patrie et par celui des leurs pour apporter à nos recherches la liberté d'esprit qui leur convient. D'ailleurs les ateliers divers qui imprimaient pour nous ou sont fermés complètement ou ont perdu la plus grande partie de leurs ouvriers appelés sous les drapeaux. Beaucoup des œuvres que nous avions entreprises restent donc en suspens, dans l'attente de leurs auteurs et de leurs artisans accoutumés.

Depuis que M. Perrot vous adressa son dernier rapport dans la séance du 18 janvier 1914, aucun volume n'a paru de nos *Mémoires* ni des *Notices et extraits des manuscrits ;* mais le tome XII, 2e partie, des *Mémoires des savants étrangers*, ainsi que les tirages à part suivants, ont été publiés :

M. Collignon, *Le consul Jean Giraud et sa relation de l'Attique au XVIIe siècle* (t. XXXIX de nos *Mémoires*);

H. Omont, *Recherches sur la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais* (t. XL de nos *Mémoires*);

J. Formigé, *Remarques diverses sur les théâtres romains, à propos de ceux d'Arles et d'Orange* (*Mémoires des savants étrangers*, t. XIII);

et nous avons expédié à l'Imprimerie nationale, en novembre dernier, pour être inséré dans le tome XL de nos *Mémoires*, l'article de M. Prou qui est intitulé : *Un diplôme faux de Charles le Chauve pour l'abbaye de Montier-en-Der*. Il compte soixante-trois feuillets qui fourniront vingt-cinq à trente pages d'impression.

Le tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France* est prêt à paraître : on en imprime les *Additions et corrections*, et pour peu que l'Imprimerie nationale apporte quelque diligence

au tirage, le volume complet pourra nous être livré au commencement de 1915. Il contiendra, outre le mémoire sur *Jean XXII*, qui a été terminé en 1914, la *Notice sur Léopold Delisle* par M. Valois. La Commission chargée de diriger la rédaction de notre *Histoire littéraire* se composait, vous vous en souvenez, de MM. Paul Meyer, Thomas, Noël Valois et Paul Viollet. Elle a eu, à la date du 22 novembre dernier, la douleur de perdre l'un de ses membres, M. Paul Viollet. Notre président alors en exercice, M. Chatelain, lui a rendu en notre nom à tous l'hommage qu'il méritait. L'Académie a choisi M. Omont pour lui succéder à la Commission.

Il n'y a rien de nouveau pour les *Historiens des croisades*; en revanche, les *Chartes et diplômes* continuent de progresser sous l'impulsion de MM. Prou et Élie Berger.

En ce qui regarde les diplômes des rois carolingiens, qui sont placés sous la direction de M. Prou, le *Recueil des actes de Louis IV, roi de France*, a été terminé par M. Philippe Lauer : le bon à tirer des dernières feuilles (14 à 20), qui comprennent la Table alphabétique et les autres tables, a été donné, et nous n'attendons plus que la remise du volume à l'Académie. L'impression du *Recueil des actes des rois de Provence*, par M. Poupardin, s'achève lentement. Les feuilles 8 à 16, les dernières de l'ouvrage, corrigées en troisième épreuve par l'auteur, ont été revues une fois encore par lui, mais le manuscrit de l'Introduction et celui des Tables manquent encore.

M. Martin-Chabot, qui reste chargé de former le *Recueil des actes des premiers Capétiens*, a été mobilisé pour la durée des hostilités, et il a été obligé d'abandonner la tâche pour tout ce temps. Espérons qu'il lui sera permis de la reprendre bientôt et d'en poursuivre dès lors l'achèvement sans interruption.

La partie du travail qui est dirigée par M. Élie Berger a marché rapidement pendant le premier semestre; elle s'est ralentie quelque peu pendant le second. Néanmoins le tome I[er] des *Actes de Philippe Auguste (1180-1223)*, préparé par M. François Delaborde, est très avancé. Les feuilles 1 à 66 sont tirées et la feuille 67 est en placards; elles contiennent les pièces cotées de

1 à 367 et qui se rapportent aux années 1170-1190, c'est-à-dire qu'elles sont antérieures au départ du roi pour la croisade de Saint-Jean-d'Acre. Les pièces qui doivent entrer dans le volume à la suite des précédentes vont de 1190 à 1194 et sont numérotées de 368 à 476; la copie en est à l'Imprimerie nationale, et elle fournira la matière d'au moins 18 feuilles. M. Delaborde ayant l'intention d'écrire une courte introduction, de deux ou trois feuilles, le volume entier comptera plus de 600 pages. Tous les actes qui doivent prendre place dans les volumes suivants sont déjà copiés et le texte pourra en être livré à l'Imprimerie nationale sans retard; comme il s'agit de 4000 pièces réparties entre quatre volumes au moins et qu'un cinquième volume renfermera l'Introduction générale avec la Table, le travail a été considérable. M. François Delaborde a eu d'autant plus de mérite à le continuer dans ces derniers temps que les circonstances ont été particulièrement douloureuses pour lui. Son fils aîné, lieutenant de chasseurs, a été blessé mortellement dans un combat d'infanterie, non sans avoir été cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa noble conduite, et son second fils, qui avait reçu trois balles dans le corps, est retourné au feu à peine guéri : inclinons-nous devant sa douleur et partageons respectueusement ses craintes paternelles.

Pour le *Recueil des actes de saint Louis (1226-1270)*, MM. Georges Daumet et Henri Stein ont poussé méthodiquement, pendant toute l'année 1914, le dépouillement de divers manuscrits et fonds d'archives conservés à la Bibliothèque nationale et au dépôt des Archives nationales; ils se sont occupés également à recueillir les documents épars dans les provinces. M. Georges Daumet a exploré ainsi à la Bibliothèque nationale la collection des pièces relatives à l'Ile-de-France, à la Bourgogne, à la Champagne, à la Flandre, à la Picardie, au Vexin, au Périgord, et l'ensemble des copies prises par Doat lui ont fourni beaucoup de documents précieux malgré leurs imperfections, surtout de mandements relatifs au Midi dont les originaux ont disparu aujourd'hui. Ç'a été le plus gros de sa besogne, mais il ne s'en est pas tenu là : il a dépouillé le registre JJ 30 A aux Archives nationales et relevé les documents déjà publiés, ceux

qu'on lit aux tomes III et IV du *Trésor des chartes* ainsi qu'aux *Cartons des rois*. Disons que M. Georges Daumet, lauréat de l'Institut pour une partie du prix Saintour de 1914, l'a cédée à l'Académie, afin de l'appliquer aux œuvres patriotiques de l'Institut en souvenir de son père, et félicitons-le de sa générosité.

De son côté, M. Élie Berger avait envoyé à l'imprimerie, pour le *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie* (*1154-1189*), œuvre posthume de Léopold Delisle, dont la publication avait été entreprise par lui : 1° 86 pièces antérieures à l'avénement au trône; 2° les cent premières pièces promulguées par lui à partir de cet avénement (1154-1157), le tout équivalant à la moitié environ du tome premier. Il a corrigé les soixante-deux placards que l'Imprimerie nationale lui a fait parvenir ; mais comme ce travail de révision est fort délicat, il n'a pu l'accomplir qu'à Paris. Or on sait quels événements imprévus l'ont tenu enfermé à Chantilly et de quelle ardeur il a dû lutter pour protéger le château, avec ce qu'il y restait des collections, pendant l'occupation allemande; depuis lors, les soucis matériels de l'administration n'ont cessé de l'assiéger et l'ont empêché de progresser régulièrement. Il se remettra à la tâche dès qu'il pourra le faire avec continuité, et en même temps il reverra minutieusement les pièces 101 à 400, qui sont destinées à figurer dans le premier volume ; par là il diminuera, autant qu'il est possible, le nombre des corrections sur les épreuves. Il comptait achever aussi la mise au point du second volume ; chaque pièce y est déjà copiée, datée, pourvue de ses notes bibliographiques et historiques, mais les circonstances ont ralenti l'ensemble du travail.

Les *Pouillés*, dont la publication est surveillée par M. Prou, n'ont pas été l'objet de moins d'attention que les *Chartes*. Les dernières feuilles de la Table alphabétique du tome V, qui contient les pouillés de la province de Trèves, ont été tirées ; de plus, M. l'abbé Carrière, que M. Longnon avait choisi comme collaborateur pour la confection de ce volume, a remis à M. Prou, le 13 juillet dernier, le manuscrit de l'*Introduction*, qui a été envoyé à l'Imprimerie nationale.

La rédaction du volume consacré aux trois provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun, aurait dû être achevé en octobre 1914 par M. Étienne Clouzot, mais la fermeture annuelle des Archives du Vatican n'a point permis qu'il se procurât avant la guerre un document qui s'y trouvait. Les pouillés proprement dits sont rares pour les églises du Sud-Est de la France; conformément à la méthode de M. Longnon, on a suppléé à leur absence par les comptes de décimes. La plupart des documents de cette nature sont rassemblés aux Archives du Vatican : M. de Cénival, membre de l'École française de Rome, a eu l'obligeance de les examiner et de transmettre à M. Clouzot des notes grâce auxquelles il a pu déterminer ceux qu'il importe d'incorporer à notre recueil. Nous nous faisons un devoir agréable de reconnaître ici la bonne grâce avec laquelle Mgr Ugolini, archiviste du Saint-Siège, en a autorisé la transcription intégrale et la reproduction par la photographie; MM. Prou et Clouzot ont trouvé auprès de lui l'accueil le plus bienveillant avec toutes les facilités de mener à bien leurs recherches, et l'Académie a plaisir à l'en remercier publiquement.

A l'effet d'établir un autre volume pour les pouillés des provinces de Vienne, de Tarentaise et de Besançon, l'Académie avait assigné à M. Étienne Clouzot la mission de rechercher et d'étudier les documents de ce genre qu'il rencontrerait aux archives et dans les bibliothèques de Privas, de Chambéry, d'Aoste, de Sion, de Lausanne, de Genève, de Besançon et de Bâle. La façon dont il a exploré en 1913 les archives et bibliothèques du Dauphiné et de la Provence nous était un sûr garant des résultats heureux que cette tournée aurait produits; malheureusement l'état de guerre s'est opposé à ce qu'elle s'accomplît en 1914. Dès que nous serons sortis de la tourmente, elle se fera au mieux des intérêts de l'Académie; c'est un avantage pour la science que les Allemands n'aient point passé par là.

M. Robert Latouche a été chargé, en place de M. Soyer, de former, sous la direction de M. Prou, le recueil des pouillés de la province de Bourges. M. Longnon avait reproduit, dans les trente-six placards qu'il avait eu le temps de corriger, une partie des pouillés du diocèse même de Bourges, mais il n'avait laissé que de rares copies pour ceux des autres diocèses de la

province. M. Latouche a complété ce qui avait trait au diocèse de Bourges et il a établi le texte du compte d'un subside fourni par ce diocèse en 1327. M. l'abbé de Laugardière avait déjà publié, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, ce document qui est aux Archives du Vatican (volume 87 des *Introitus et Exitus*) : M. Jean Marx, membre de l'École française de Rome, a bien voulu le collationner et il a rétabli plusieurs passages supprimés par le premier éditeur, grâce à quoi M. Latouche imprimera le texte dans son intégrité. Après avoir constitué ainsi la bibliographie des pouillés des diocèses de l'ancienne province de Bourges, celui-ci avait exploré à fond les dépôts d'Albi, de Rodez, de Clermont-Ferrand et de Limoges quand la guerre l'a arrêté : il est maintenant à l'armée, d'où nous comptons qu'il reviendra bientôt, ayant rempli tout son devoir. On ne saurait en effet trop louer le zèle qu'il a apporté à continuer l'œuvre de son maître. Il convient en même temps de remercier MM. les archivistes départementaux de leur empressement à seconder les investigations de MM. Clouzot et Latouche. Grâce à leur intelligente collaboration, on peut espérer que l'entreprise dont M. Longnon avait pris l'initiative, dressé le plan et mené à bonne fin une si grande part, ne restera pas suspendue au grand dommage de la géographie historique.

Les *Obituaires*, dont M. Omont avait assumé la tâche de procurer l'achèvement à la mort de Longnon, ont subi, en 1914, un arrêt momentané. M. Boutillier du Retail avait corrigé complètement et renvoyé à l'Imprimerie nationale, avec la copie de documents nouveaux, les placards 164-186 du tome IV, province de Sens, et M. Jacques Laurent, un instant retardé par l'obligation de demander à l'Italie communication d'un manuscrit, avait achevé la préparation du tome V, province de Lyon, lorsque la déclaration de guerre et la mobilisation sont intervenues. L'Imprimerie nationale a révisé les épreuves du tome IV; mais il est à craindre que l'auteur ne soit pas en mesure de les revoir utilement une fois encore avant plusieurs mois, sans doute avant la fin de la guerre.

Le *Corpus inscriptionum semiticarum* a subi le même temps d'arrêt que la plupart des autres publications de l'Académie. Le

président de la Commission qui en surveille la rédaction, notre confrère M. le marquis de Vogüé, a été absorbé entièrement depuis le mois d'août par les soins qu'exigent les différentes sociétés hospitalières qu'il dirige vigoureusement malgré son grand âge, et le *Corpus* a dû le céder aux droits supérieurs de l'humanité. Le désarroi que la mort de Philippe Berger avait jeté dans la *partie phénicienne*, à laquelle Renan attachait tant d'importance, aurait été enfin réparé, en 1914, sans la guerre. En effet, MM. Guérinot et l'abbé Chabot s'étaient ingéniés à remettre en ordre le cabinet du *Corpus*, à en classer les collections, à examiner les estampages et à les classer dans des cartons spéciaux, à collationner les doubles ainsi que les inscriptions déjà publiées, et leur tâche touchait à sa fin lorsqu'elle a été interrompue violemment. Aussi le prochain fascicule de la partie phénicienne, qui comprendra une série d'inscriptions néo-puniques, est-il à peine préparé. La *partie araméenne* est plus avancée, grâce à l'activité de M. Chabot : elle court sur deux volumes à la fois, le deuxième et le troisième de la section. Le *Supplément nabatéen*, qui remplira le deuxième fascicule du tome deuxième, est seulement en préparation et attendra sa forme définitive quelque temps encore, mais les *inscriptions palmyréniennes* qui fournissent la matière du tome III sont à l'impression : 196 placards nous en ont été livrés et M. l'abbé Chabot en mène rapidement la correction. Le sort de cette partie du *Corpus* est donc assuré, et il en est de même du *Répertoire d'épigraphie sémitique* : 12 placards de celui-ci sont composés, qui appartiennent à la livraison cinquième du tome second.

Le fascicule de la *partie himyaritique*, dont M. Perrot annonçait l'apparition prochaine dans son rapport de 1913, a été enfin distribué au public, et le fascicule suivant, troisième du tome II, progresse sans trop d'à-coups. Plus de trois feuilles en sont prêtes et peuvent être livrées à la presse; mais la confection des planches se trouve interrompue, la maison Dujardin étant fermée temporairement, en raison de la guerre. Elle n'aura pas de peine à regagner les heures perdues, lorsque le calme et la paix seront revenus : les auteurs profiteront de ce délai inattendu pour donner plus d'extension au fascicule, et la marche générale de la publication redeviendra normale.

Je n'en puis dire autant de la *partie hébraïque*; de ce côté, aucune apparence de mouvement, et la rédaction ou la composition du volume n'ont réalisé aucun progrès.

En revanche, la *partie arabe*, créée il y a trois ans, a fait preuve de l'activité la plus louable. Elle est placée sous la direction de notre associé étranger, M. Max van Berchem, que vous avez autorisé à en rédiger le texte non pas en latin, comme celui des autres sections du *Corpus*, mais en français. La commission avait décidé d'en publier, en 1914, une première livraison qui aurait servi de spécimen à l'ouvrage complet et qui aurait été consacrée aux inscriptions d'Égypte ; la préparation en était presque achevée, lorsque la guerre a éclaté. M. Max van Berchem avait choisi, pour l'aider dans sa tâche, M. Wiet, chargé du cours de langue arabe à l'Université de Lyon, et celui-ci avait mis en train, dès le début de 1914, un fascicule d'inscriptions toulounides et fatimites; il en avait presque fini le manuscrit lorsque la guerre l'a appelé aux armes sur les Vosges, puis en Alsace. D'autre part, les opérations préliminaires destinées à récolter les inscriptions arabes et à en faciliter l'interprétation ont été conduites avec énergie pendant la première moitié de l'année 1914 en Égypte, par MM. van Berchem, Wiet et Combe ; à Jérusalem, par M. van Berchem ; à Damas, par M. Sobernheim : la guerre les a suspendues cet hiver, mais elles se renoueront bientôt et les manuscrits des sections relatives au reste de l'Égypte, à Jérusalem et à Alep seront prêts, malgré le vide que creusa dans les rangs de cette escouade d'auxiliaires à demi bénévoles la mort qu'a trouvée sur le champ de bataille M. Daumas, agent comptable de l'Institut archéologique du Caire et dessinateur de profession. M. Daumas avait été chargé par M. van Berchem de photographier les monuments inclus dans le volume des inscriptions de l'Égypte et, après avoir envoyé déjà une série de clichés pris au Musée arabe du Caire, il allait exécuter une série nouvelle quand le service militaire le réclama : il faudra lui chercher un successeur parmi nos survivants de la grande guerre.

Les *Comptes rendus* des séances de l'Académie qui paraissent chez l'éditeur Picard, ont été troublés par les événements. Les

cahiers d'avril, mai et juin 1914, qui étaient restés à l'imprimerie, n'ont été distribués qu'en décembre, de même que celui de juillet ; ceux d'août, de septembre et d'octobre sont tirés et celui de novembre est composé en partie. Ce résultat relativement très heureux est dû à la bonne volonté inlassable de M. Dorez.

De son côté, M. Cagnat a réussi à remettre en marche le *Journal des Savants* arrêté depuis le 1er août. Au commencement de la guerre, le directeur de la librairie Hachette, M. Guillaume Breton, avait prévenu notre confrère qu'il était obligé, provisoirement, de renoncer à la publication, l'imprimerie Brodard étant fermée pour cause de mobilisation des ouvriers ; le Journal n'a donc point paru pendant quatre mois, mais au début de décembre, M. Cagnat a obtenu de la librairie la promesse de regagner l'arriéré en un seul fascicule dont la substance est prête. La publication continuera ensuite régulièrement, l'Académie s'étant déclarée résolue à payer sa souscription accoutumée pendant l'année 1915.

L'éditeur Lévy avait accepté de mettre sur pied, pour l'Académie, l'ouvrage de M. Babelon sur *le Trésor de Bertouville* (*Bernay*) : les planches en ont été exécutées, mais non tirées, et le texte a été mis en placards, mais cela n'a pas été plus loin en 1914.

Voici la situation des livres qui se publient chez l'éditeur Leroux, sous le patronage et avec le concours de l'Académie :

Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes. Le fascicule V du tome IV a été distribué ; le texte du fascicule suivant est prêt, mais la guerre a arrêté l'impression pour le moment.

Mosaïques de la Gaule et de l'Afrique romaine. La quatrième livraison des planches est sur pied et le bon à tirer en a été donné, mais le tirage a été arrêté pendant quelque temps. Il a repris à la fin de décembre et le fascicule en train pourra être livré dans les premières semaines de 1915.

Monuments Piot. Le premier fascicule du tome XXI a été

lancé, mais nous n'avons point de copie pour les fascicules suivants et aucun indice ne nous permet de dire quand la rédaction en recommencera. La Table des matières contenues dans les vingt premiers volumes de la collection est entièrement composée en placards; M. Léon Dorez, qui a assumé la tâche ingrate de la compiler, n'attend plus que la mise en pages pour donner le bon à tirer.

Les *Mémoires concernant l'Asie orientale* sont publiés sous la direction de MM. Senart, Barth, Chavannes et Cordier. Le volume de 1914 devait contenir un mémoire de M. Hackin, conservateur au Musée Guimet, sur l'Iconographie tibétaine. Cinq placards en étaient imprimés au moment où la guerre a éclaté; mais l'imprimeur, M. Arrault, a dû arrêter le travail depuis le mois d'août, faute d'ouvriers, tout son personnel étant mobilisé, et de son côté, M. Hackin, se trouvant sur le front de bataille, a prévenu M. Chavannes qu'il ne pourrait terminer son mémoire avant la fin de la guerre. Pour regagner, autant qu'il est possible, le temps ainsi perdu, M. Chavannes propose de publier deux volumes au lieu d'un en 1915, pourvu toutefois que les disponibilités de notre budget soient suffisantes pour lui permettre de donner suite à sa bonne intention.

La troisième livraison de l'ouvrage consacré à la *Mission française de Chaldée* a paru, contenant les *Nouvelles fouilles de Tello*, par le commandant Gaston Cros.

Le *Supplément* au *Recueil général des monnaies grecques d'Asie*, par MM. Babelon et Théodore Reinach, se présentait à l'impression avec un cinquième fascicule au mois de mai dernier, mais actuellement M. Babelon n'a en mains que des placards formant une trentaine de pages plus ou moins, dont les derniers portent la date du 1er août. Ils comprennent le supplément des rois de Pont et de leurs villes, jusques et y compris Amasie, en somme assez peu de matière. M. Babelon est arrêté pour le moment par le départ de M. Reinach à l'armée et par la mobilisation des ouvriers imprimeurs; et il prévoit les plus grandes difficultés pour la confection des planches dans l'avenir. Elles ne peuvent être exécutées que d'après des moulages

levés dans les Cabinets publics ou privés de l'Europe, et il est à craindre qu'après la guerre nous n'obtenions pas aisément en Allemagne les moulages nécessaires ; or les renvois aux planches abondent dans le texte et les auteurs ne pourront donner aucun bon à tirer sur des feuilles qui risqueraient de renvoyer à des planches semées de lacunes.

L'entrée des Turcs dans la guerre en faveur des Allemands a, comme on sait, mis un terme pour quelque temps à l'activité des Dominicains de Jérusalem, que la mobilisation des Pères les plus jeunes avait déjà ralentie considérablement. Après la monographie consacrée par les Pères P.-H. Vincent et F.-M. Abel à *Bethléem ; le Sanctuaire de la Nativité*, le second volume du *Voyage en Arabie Pétrée* des Pères Jaussen et Savignac n'a pas été achevé en 1914. Puisse l'épreuve que l'Université Saint-Étienne traverse en ce moment se terminer bientôt et les Dominicains de Jérusalem reprendre ce rôle de pionniers de la science qu'ils ont si dignement joué en Orient jusqu'à ce jour!

Enfin M. Roussel a donné, sous la surveillance d'une commission présidée par notre confrère M. Foucart, le fascicule IV du tome XI du *Corpus* de Berlin contenant les *Inscriptiones Deli*. Il a été distribué au mois d'avril 1914, tandis que notre correspondant national, M. Dürrbach, commençait l'impression du fascicule troisième du même volume, terminant la riche série des *Comptes et Inventaires* du trésor divin. Les cinq premières feuilles ont été expédiées à Berlin en bon à tirer, les feuilles 9, 10 et 11 sont en pages et les inscriptions n°s 366-370 sont en placards : elles sont les dernières du manuscrit envoyé par M. Dürrbach et, jusqu'à nouvel ordre, les dernières de l'œuvre. Un avenir prochain nous apprendra ce qu'il en sera de cette publication mixte des Académies de Berlin et de Paris ; nous avons fait, pour notre part, ce à quoi nous nous étions engagés.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de juillet 1914 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris. 1914, in-8°).

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. J. Renault, architecte à Tunis, une note sur *Le culte d'Adonis au Khanguet-el-Hadjaj* (extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences*, Paris, 1914, in-8°).

SÉANCE DU 15 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Président donne lecture d'une lettre privée qui lui a été adressée par un diplomate chinois pour lui exprimer ses souhaits de victoire et de prospérité à la France.

L'Académie prie le Président de transmettre ses remerciements à l'auteur de la lettre.

M. J.-B. Chabot fait une communication sur l'histoire des recherches épigraphiques faites à Palmyre au cours des deux derniers siècles. Il s'étend principalement sur les résultats de la mission confiée, cette année même, par la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, aux RR. PP. Jaussen et Savignac, de l'École biblique de Jérusalem. Cette mission a donné les meilleurs résultats : après un séjour d'un mois au milieu des ruines, les explorateurs ont rapporté plus de 200 estampages, une centaine de photographies et de nombreux relevés. Malheureusement tous ces documents rapportés à Jérusalem y sont demeurés, exposés au pillage et à la destruction.

M. Paul Fournier étudie un ouvrage inédit d'un évêque italien partisan de la réforme de Grégoire VII, Bonizo de Sutri. Cet ouvrage est intitulé : *Liber de vita christiana*. M. Fournier s'efforce de déterminer l'état d'esprit où se trouvait Bonizo lorsqu'il publia cet ouvrage, pendant les premières années du pontificat d'Urbain II. Il montre que Bonizo, comme plusieurs autres membres du clergé, voyait avec déplaisir les tendances plutôt modérées qui étaient celles d'Urbain II, il et explique aussi le mécontentement qui se révèle dans deux passages du *Liber de vita christiana*.

LIVRES OFFERTS

M. Camille Jullian a la parole pour un hommage :

« L'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Adolphe Reinach, est le dernier qu'ait publié ce jeune et déjà célèbre érudit[1]. Mais puisse-t-il ne pas être la dernière œuvre de sa vie de travailleur! Après l'avoir écrit, vous le savez, il est parti, comme tant d'autres, pour les champs de bataille. Là, il s'est admirablement conduit, comme tant de nos lauréats et correspondants, comme Déchelette, Anziani, Boudreaux, Robert Michel. Et lui aussi a disparu au moment où il déployait tout son courage et toute son initiative de soldat. Pourtant, il reste encore une lueur d'espoir, et c'est sans l'irréparable tristesse que je viens vous dire la valeur de ce nouveau travail, provoqué par une célèbre sculpture de Mulhouse, le *Klapperstein*. A propos de ce masque, Reinach étudie toutes les représentations similaires du monde celtique; il revient sur ces fameux groupes du géant et de l'anguipède, si nombreux en Alsace; il montre bien le caractère privé et religieux, nullement historique, de ces groupes de monuments ; et, suivant une méthode qui lui était chère et que nous ne saurions critiquer, il le rattache aux monuments similaires de l'art grec. Que de science dans ces pages! Que de fines observations! Que de rapprochements qui portent! Et, par un hasard qui est une récompense, ces pages, peut-être les dernières, en tout cas les plus savantes, sont consa-

1. *Le Klapperstein, le Gorgoneion et l'Anguipède* (Mulhouse, 1914, in-8° ; extr. du *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*).

créés à l'explication de monuments de cette Alsace pour laquelle Adolphe Reinach, après avoir travaillé, a voulu combattre et a su souffrir. Vous ne voudriez pas que son nom soit prononcé ici sans être accompagné d'un affectueux salut à ceux pour qui il était si cher, et qui sont nos confrères et nos amis. »

M. Jullian continue en ces termes :

« Voici le second volume de cette œuvre que tout le monde scientifique, j'entends celui qui se respecte, a salué comme une des plus belles œuvres de ce siècle[1]. Depuis que le premier volume a paru, M. Duhem a été nommé membre de l'Académie des Sciences. Dans celui-ci, notre confrère examine les théories des Grecs sur les dimensions du monde, sur la physique et l'astronomie, la précision des équinoxes, les marées, l'astrologie ; et notre éminent confrère M. Bouché-Leclercq, y verra que son exemple a été suivi. Des Hellènes, M. Duhem passe aux Arabes, — obligé, par la faute de leur ignorance, de ne pas tenir compte des Romains, — et des Arabes il arrive à la cosmologie des Pères de l'Église. Je rappelle ici avec quelle joie nos confrères hellénistes ont salué l'apparition du premier volume. Le nouveau ne leur donnera pas moins de plaisir. »

M. Paul Meyer a la parole pour un hommage :

« *Les Mabinogion du Livre rouge de Hergest*, avec les variantes du Livre blanc de Rhydderch ; traduits du gallois avec une introduction, un commentaire explicatif et des notes critiques par J. Loth, professeur au Collège de France, édition entièrement revue, corrigée et augmentée. Deux vol. in-8°, 1913.

« Cette publication est très perfectionnée et développée si on la compare à la traduction des *Mabinogion* que M. Loth a publiée en 1889 dans le *Cours de littérature celtique* mis au jour par les soins de notre éminent confrère M. d'Arbois de Jubainville. M. Loth a traduit, cette fois, divers récits légendaires qui n'étaient pas été connus lors de sa première version, notamment des *Mabinogion* du « Livre blanc » et de quelques autres textes qui n'avaient pas encore été traduits, ni en anglais, ni en français. Cet ensemble de récits variés est très important pour l'origine des romans arthuriens et sera nécessairement étudié par tous ceux qui se proposent de connaître à fond la « matière de Bretagne », sans parler de la philologie galloise. Pour ces deux objets, la publication de M. Loth est certainement l'une des plus précieuses qui ait été publiée depuis plusieurs années. »

1. *Le système du monde*, tome II (in-8°).

SÉANCE DU 22 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un extrait de la lettre suivante du R. P. Delehaye, bollandiste, récemment élu correspondant étranger de l'Académie. Cette lettre n'est point datée : mise à la poste à La Haye le 15 janvier 1915, elle a été reçue par M. Omont, le jeudi 20.

Je venais de recevoir, à Oxford, votre carte postale, lorsque s'est présentée une occasion de tenter le voyage de Bruxelles. Je me suis hâté d'en profiter et, en y mettant cinq jours, j'ai réussi à rejoindre mes confrères que j'ai eu la joie de retrouver en bonne santé et pleins de courage. Nos épreuves ne sont pas finies ; mais c'est une consolation de les supporter ensemble. Nous sommes comme prisonniers dans Bruxelles. Depuis votre carte reçue en Angleterre (20 novembre), il ne m'est plus rien arrivé du dehors, et il est particulièrement difficile en ce moment d'envoyer n'importe quelle correspondance. Je dois à une offre amicale et tout à fait inattendue de pouvoir faire passer quelques lignes, et j'en profite pour vous dire combien j'ai été touché — et mes collègues non moins que moi-même — de l'honneur que nous a fait l'Académie. La nouvelle m'a été apportée, mercredi dernier, par un de nos élèves qui avait vu mon nom dans un bout de journal et avait transcrit le passage, croyant que cela m'intéressait. Je suis confus, je le dis très simplement, de me voir introduit dans une si illustre Compagnie ; mais je crois qu'elle s'est souvenue que notre œuvre a toujours eu un cachet nettement national et que le portrait de notre vaillant roi Albert, en tête de notre dernier volume, a pu diriger les suffrages des Académiciens sur l'un de nous qui en est doublement fier. Il m'est difficile aujourd'hui d'écrire au Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, lequel d'ailleurs n'aura pas moins de peine à me faire parvenir la notification officielle de l'élection. Je remplirai mon devoir dès que cela me sera possible et je vous prierai de vouloir bien le dire à M. Maspero, qui a toujours été trop bon pour moi pour qu'il me soit permis de douter de son indulgence.

M. le Dr Capitan donne lecture d'une note sur les destructions de la ville de Reims. Cette note est accompagnée de projections qu'il a prises sur les lieux avec l'autorisation ministérielle et l'aide de M. l'abbé Thinot, maître de chapelle de la cathédrale, lors d'une inspection médicale qu'il a faite sur le front au courant du mois de janvier [1].

Le Président remercie M. le Dr Capitan de sa communication et exprime, en quelques phrases émues, l'horreur que nous inspire à tous le crime de lèse-civilisation commis par les Allemands.

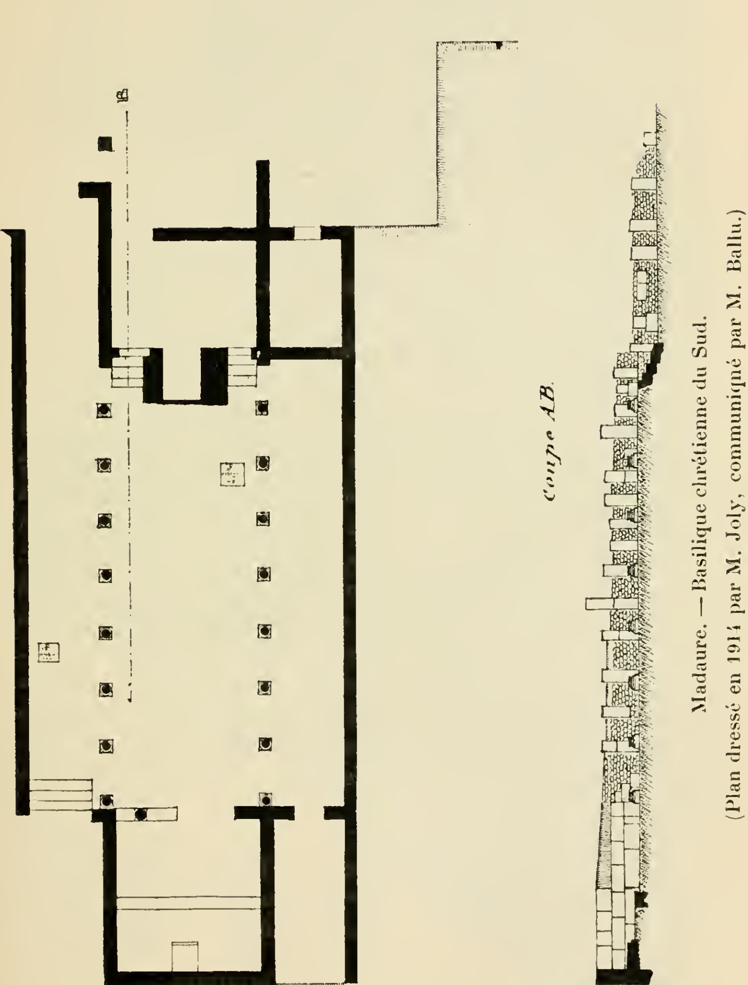
M. Cagnat commence la lecture d'un mémoire sur les prestations que la ville de Rome exigeait des provinces africaines sous l'Empire romain. Il montre quelle était l'intensité de la production de ces provinces en blé et en huile.

M. Paul Monceaux communique une série d'inscriptions chrétiennes, épitaphes d'évêque ou de prêtre, qui ont été récemment découvertes dans les ruines d'une église, à Mdaourouch, l'ancienne *Madaure* ou *Madauros*, au Sud-Est de Constantine, entre Bône et Tebessa :

« J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie une série d'inscriptions chrétiennes, qui ont été découvertes au printemps dernier (mars 1914), à Mdaourouch (ancienne *Madauros*), dans les ruines d'une église connue sous le nom de « Basilique du Sud », par M. Joly, maire de Guelma et conservateur du Musée de cette ville. J'adresse ici tous mes remerciements à notre confrère M. Cagnat, qui a bien voulu mettre à ma disposition, avec ses lectures, les copies et les estampages de M. Joly.

1. — Mdaourouch, basilique du Sud. Pierre d'un calcaire jaune, large de 0m 93, haute de 0m 69, épaisse de 0m 16 ; brisée à gauche. Inscription de six lignes, au-dessous d'un monogramme constantinien, accosté de l'α et de l'ω. Lettres gravées avec soin, généralement hautes de 0m 04 à 0m 045, parfois plus petites.

1. Voir ci-après.



Madaure. — Basilique chrétienne du Sud.
(Plan dressé en 1914 par M. Joly, communiqué par M. Ballu.)



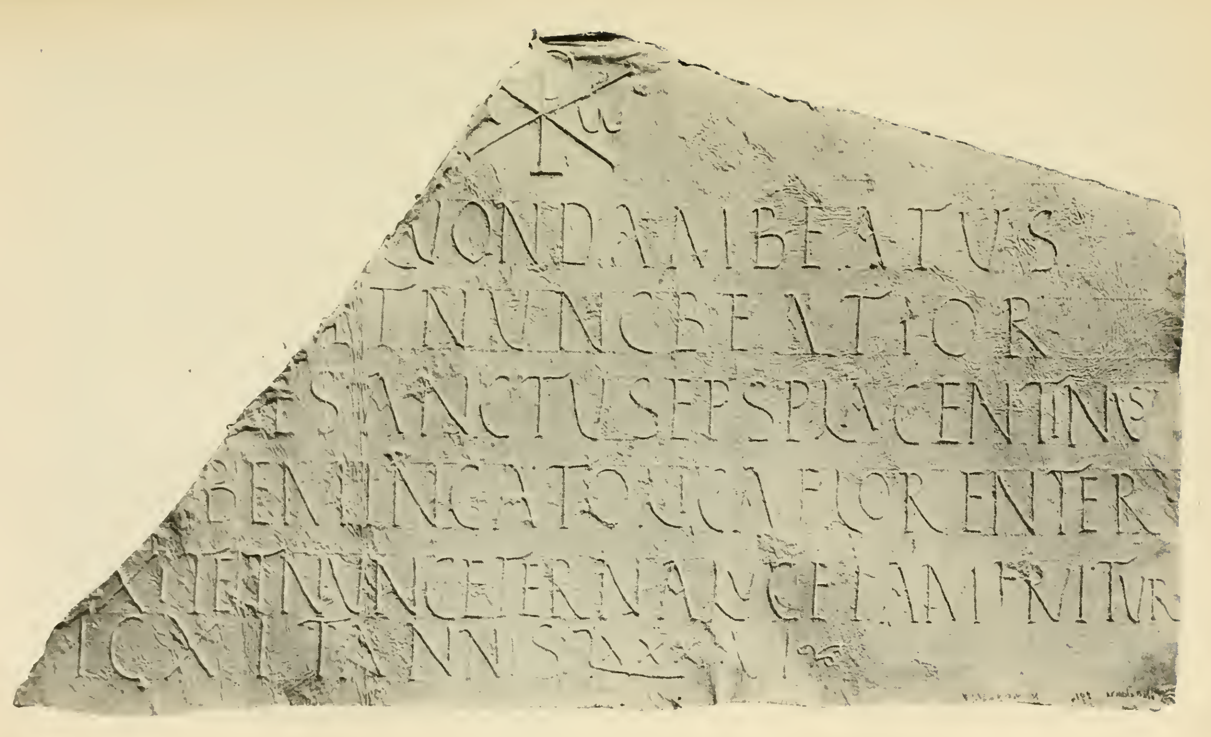
UONDAMBEATUS
ETNVNCBEATIOR
ESANCTUS EPSPLACENTINUS
BEMINCATOLICAFLORENTER
XITETNVNCETERNALVCEIAMFRUITVR
ICXITANNISLXXXVI

[*Hic jacet, q*]*uondam beatus*
[*in vita*] *et nunc beatior*
[*in mort*]*e, sanctus ep*(*i*)*s*(*copus*) *Placentinus.*
[*Per or*]*bem in catholica florenter*
[*vi*]*xit et nunc eterna luce jam fruitur.*
[*V*]*icxit annis LXXXVI.*

D'après la forme du chrisme, l'inscription date de la fin du IVe siècle ou de la première moitié du Ve siècle. C'est l'épitaphe d'un évêque catholique : *in catolica florenter vixit* (l. 4). Nous connaissons justement un évêque catholique de Madauros, du nom de Placentinus, qui vivait au commencement du Ve siècle : il assista, en 411, comme son collègue schismatique, nommé Donatus, à la célèbre conférence de Carthage, qui aboutit à la condamnation de l'Église donatiste (*Collat. Carthag.*, I, 126 : Placentinus, episcopus plebis Madaurensis). Étant donné ces concordances de nom, de lieu, de fonctions et de temps, on ne peut douter que l'inscription récemment découverte soit l'épitaphe du Placentinus qui était, en 411, évêque catholique de Madauros.

2. — Mdaourouch, basilique du Sud. Bloc de grès, large de 0m 58, haut de 0m 50, épais de 0m 23. Inscription de six lignes, en lettres irrégulières, qui varient de 0m 025 à 0m 035.

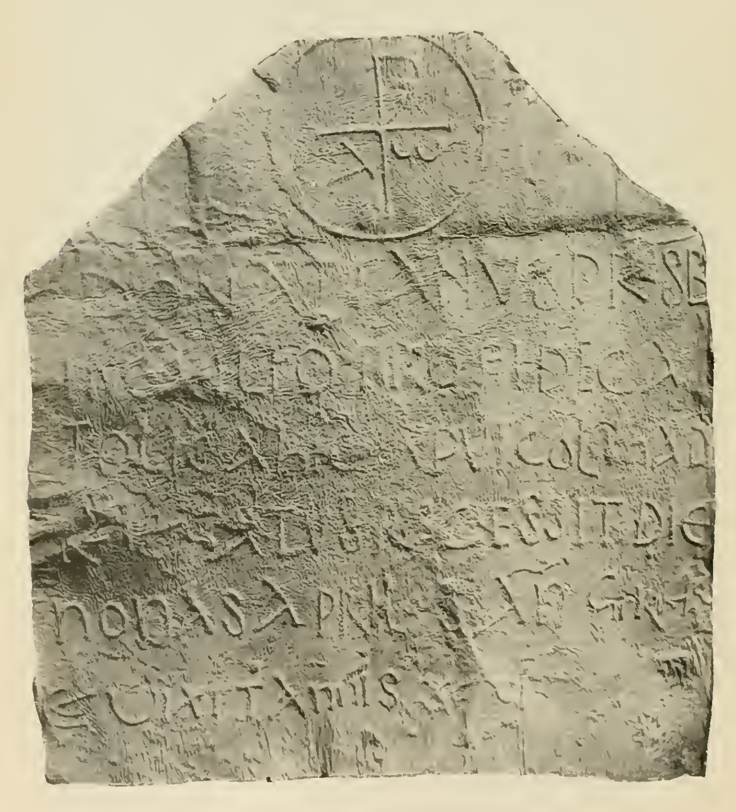
EREGRINVS	[*P*]*eregrinus,*
PRESVITER	*presviter*
RELIGIONIS	*religionis*
KATOLICE	*katolic*(*a*)*e,*
VIXITANIS	*vixit an*(*n*)*is LX.*
LX	



Inscription de Madaure (n° 1).

Épitaphe d'un prêtre, nommé Peregrinus. Noter la graphie *presviter* (= *presbyter*), et la mention *religionis catholicae* : comme pour l'évêque Placentinus, les rédacteurs de l'épitaphe ont tenu à marquer que le prêtre Peregrinus appartenait à l'Église catholique, non à la communauté schismatique.

3. — Mdaourouch, basilique du Sud. Dalle de calcaire, provenant du dallage ; large de 0 m 56, haute de 0 m 67. Inscription de six lignes, au-dessous d'une croix monogrammatique, accostée de l'α et de l'ω, enfermée dans un cercle. Lettres irrégulières et inégales, variant de 0 m 025 à 0 m 045.



Inscription de Madaure (n° 3).



DONATIANVS PRSB
IN EXILIO PRO FI DE CA
TO LICA hI CA PVTC OLm AD
RE LEG ATVS RE CESS I T D I E
non AS APRILES An GII K IN PA
CE UIXIT AnnIS XCVI

Donatianus pr(e)sb(iter),
in exilio pro fide ca-
tolica hic aput Col(oniam) Mad(aurensem)
relegatus, recessit die
nonas apriles an(no) VII K(arthaginis); in pa-
ce vixit annis XCVI.

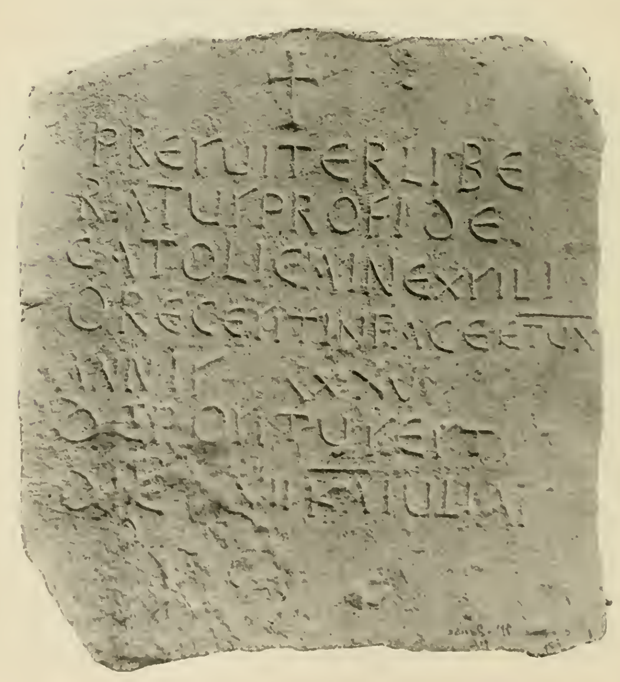
Épitaphe d'un prêtre catholique, nommé Donatianus, qui avait été persécuté pour sa foi et relégué à Madauros, et qui y mourut : *in exilio pro fide catolica hic aput Coloniam Madaurensem relegatus* (l, 2-4).

L'inscription paraît dater des premières années de la domination byzantine. A la fin de la ligne 5, malgré les difficultés que présente ici le déchiffrement, nous avons cru pouvoir lire *an(no) VII K(arthaginis)*. L'ère visée à cet endroit est probablement la reprise de Carthage par les Byzantins en 534 : ère dont l'on a déjà constaté l'emploi, non seulement sur des monnaies carthaginoises de Justinien, mais encore dans une inscription de Bône, et peut-être aussi dans une inscription de Youks (*Aquae Caesaris*, à l'Ouest de Theveste). En ce qui concerne la nouvelle épitaphe de Madauros, l'interprétation proposée s'accorde pleinement avec les données chronologiques fournies par les formules et par l'aspect du chrisme, qui nous reportent également au VIe siècle. On a donc tout lieu de croire que le prêtre Donatianus est mort en l'an VII de la reprise de Carthage, soit en 540 de l'ère chrétienne. On ne saurait dire à la suite de quelle persécution ce prêtre catholique avait été relégué à Madauros, ni d'où il était

originaire. On pourrait seulement supposer que Donatianus, mort en 540, à l'âge de 96 ans, est une victime des persécutions dirigées contre les Catholiques africains, au temps de l'occupation vandale, par les rois ariens du pays : relégué alors à Madauros, il y aurait passé le reste de sa vie.

La paléographie de l'inscription présente un curieux mélange de capitale, de semi-onciale et de cursive.

4. — Mdaourouch, basilique du Sud. Dalle de grès, provenant du dallage ; large et haute de 0 m 53, épaisse de 0 m 37. Inscription de sept lignes, au-dessous d'une croix latine. Lettres assez régulières, mais de dimensions inégales ; hautes en moyenne de 0 m 03 aux trois premières lignes, de 0 m 02 aux suivantes.



Inscription de Madaure (n° 4).



P R Є ᚴ U I T Є R L I B Є	*Presviter Libe-*
R A T U ᚴ P R O F I Ә Є	*ratus pro fide*
C A T O LICA I N Є X ᚴ I L I	*catolica in exsili-*
O R Є CЄᚴITINPACЄЄTUX	*o reces(s)it in pace, et v(i)x(it)*
A N N I ᚴ LXXV	*annis LXXV.*
D Є PO ᚴ I T U ᚴ Є ᚴ T	*Depositus est*
D I Є X V I I KA I ULI Aᚴ	*die XVII Ka(lendas) iulias.*

Cette inscription, trouvée à côté de la précédente, est avec elle dans un étroit rapport. C'est encore l'épitaphe d'un prêtre catholique, un certain Liberatus, persécuté pour sa foi et exilé à Madauros : *pro fide catolica in exsilio recessit in pace* (l. 2-4). Liberatus fut enseveli le 17 des calendes de juillet, sans doute vers le même temps que Donatianus. L'inscription ne peut guère être antérieure au milieu du VIe siècle, époque où apparaît en Afrique la croix latine, figurée ici au-dessus de l'épitaphe. On peut tirer la même conclusion des données chronologiques fournies par les formules. Tout porte à croire que Liberatus a été le compagnon d'exil de Donatianus.

Dans la paléographie de l'inscription, on notera l'emploi accidentel de la semi-onciale et de la cursive, notamment pour les S.

COMMUNICATION

LES DESTRUCTIONS PRODUITES A LA CATHÉDRALE DE REIMS PAR LE BOMBARDEMENT ALLEMAND ; OBSERVATIONS NOUVELLES, PAR M. LE Dr CAPITAN.

Au cours d'une mission médicale militaire au front, j'ai pu aller passer vingt-quatre heures à Reims, les 30 et 31 décembre dernier.

Durant ce temps, le bombardement s'était ralenti. J'ai

donc pu observer sans difficultés et photographier dans et sur la cathédrale, avec l'autorisation d'ailleurs du Sous-secrétaire d'État des beaux-arts et avec le très aimable concours de M. l'abbé Thinot, l'héroïque maître de chapelle de la cathédrale [1].

Je voudrais communiquer à l'Académie quelques observations que j'ai pu faire, lors de cette visite et de la première qui avait eu lieu le 20 novembre, et montrer une série des photographies que j'ai prises.

Je rappellerai tout d'abord que, dès le 4 septembre, les Allemands commencèrent à envoyer quelques obus sur la cathédrale de Reims.

Le bombardement fut systématique les 17, 18 et surtout 19 septembre.

Le soir de ce dernier jour, le feu allumé par les obus prit en trois points :

1° Dans l'échafaudage enveloppant la tour nord de la façade, échafaudage élevé pour les réparations de cette tour ;

2° Dans les combles de la grande nef ;

3° Dans les combles supérieurs de l'abside.

Immédiatement l'incendie fut formidable. En moins d'une heure, affirme M. l'abbé Thinot, témoin de très près de ce sinistre, *tout ce qui pouvait brûler fut la proie des flammes.*

Les désastres qui en résultèrent sont :

1° Les détériorations extrêmement graves et même les destructions de toutes les sculptures de la tour N.-O. de la façade, de la porte de ce côté, de la porte centrale de la

1. Depuis le début de la guerre, M. l'abbé Thinot n'a pas quitté son poste. C'est à lui qu'on doit la conservation de la moitié des stalles, qu'il a sauvées de l'incendie. C'est lui qui a organisé le sauvetage du Trésor. Il a dirigé aussi le sauvetage des blessés contenus dans la cathédrale. M. l'abbé Thinot a recueilli, jour par jour, tous les matériaux pour une histoire complète du bombardement de la cathédrale qu'il publiera après la guerre.

façade et des porches les précédant, ainsi que de toutes les sculptures intérieures encadrant en ce point les portes ;

2° La destruction de presque tous les vitraux anciens, de la moitié au moins de ceux de la grande rosace, éclatés, fondus ou réduits en miettes.

3° De la magnifique charpente des combles qui remplaça, en 1484, celle qui fut brûlée en 1481, haute de 22 mètres, longue de 120 mètres, large de 14 mètres sur la nef et le chœur et mesurant 61 mètres de long sur le transept, il ne reste absolument que les clous, dont je présente quelques spécimens.

4° De la toiture en plomb qui recouvrait la charpente, il ne reste plus que des coulées de plomb fondu répandues sur la maçonnerie extérieure des voûtes mise à nu et formant, çà et là, de vraies nappes ou de vraies stalagmites produites par le métal en fusion. En voici des spécimens.

5° Du délicieux clocher à l'ange de 1485, en charpente recouverte de plomb ouvré, qui, avec ses huit charmantes cariatides à la base, couronnait l'abside, il ne subsiste rien.

6° Du carillon de 1772, placé dans l'amorce de la flèche centrale qui ne fut jamais exécutée, il ne reste que des débris de cloches et une vraie mousse de bronze formant des amas gisant sur la maçonnerie du dessus des voûtes... En voici de typiques spécimens.

7° Toutes les cloches de la tour nord de la façade sont tombées sur les voûtes recoupant le milieu de la tour, brisées ou fondues, sauf les deux bourdons, très détériorés d'ailleurs.

8° Les dévastations intérieures sont multiples. Les pierres de tous les soubassements, et même souvent plus haut, sont profondément altérées par le feu. Toute la surface interne de la façade avec ses charmantes sculptures est absolument rongée et effritée. L'autel, la moitié des stalles n'existent plus. En nombre de points, il y a des destructions formi-

dables, quelquefois produites par un seul de ces énormes projectiles de 170, hauts de 80 cm.[1], dont les éclats énormes, épais, comme écrasés, avec bords acérés, et la formidable expansion gazeuse, au moment de l'éclatement, démolissent tout ce qui se trouve dans le voisinage. Tel le cas dans un large escalier à vis, au-dessus de la sacristie, dont la construction extrêmement robuste semblait devoir défier toute chute de projectile et qui servait souvent de refuge au personnel de l'église durant les divers bombardements. Or un de ces énormes projectiles perfora le mur extérieur en pierres de taille, fort épais, vers le premier étage de l'escalier, puis, pénétrant dans la cage, il y éclata en détruisant complètement toutes les longues marches en pierre de taille, depuis le premier étage jusqu'aux deux ou trois premières marches. L'escalier, qui paraissait si puissant, est complètement éventré et en partie détruit.

En un autre point, des arcs de contreforts ont été brisés comme si c'eût été un fétu de bois, etc. Les détails de ces dévastations et d'autres ont été relevés et seront publiés par M. l'abbé Thinot.

Je me permettrai maintenant de faire passer sous les yeux de l'Académie trente-huit projections représentant quelques-unes de ces effroyables blessures faites par les Allemands à la vieille basilique.

La plupart sont la reproduction sur verre des clichés que j'ai pris le 30 décembre 1914. M. l'abbé Thinot a bien voulu me communiquer quatre de ses excellentes photographies complétant les miennes. Comme comparaison et pour bien montrer l'état ancien de tel ou tel point, avant de faire voir l'état actuel, je présenterai quelques clichés pris d'après des photographies déjà vieilles appartenant à la Bibliothèque du Service des monuments historiques au Sous-secrétariat

1. Il y en a encore un qui, n'ayant pas éclaté, gît sur le dessus des voûtes vers le milieu de la nef.

d'État des beaux-arts et que ce Service a bien voulu me communiquer.

La première série de ces clichés représente des vues extérieures de la cathédrale. On peut ainsi se rendre compte des nombreuses destructions de tous genres dont la malheureuse cathédrale porte les traces effroyables.

L'une de ces vues, prise jadis du N.-O., montre l'admirable basilique vue de trois quarts avec son haut toit couronné de la lanterne du carillon et du charmant clocher à l'ange émergeant du toit de l'abside. Du même point a été prise, le mois dernier, la vue suivante : toit, lanterne, clocher à l'ange, tout a disparu. Les tours se dressent disproportionnées par rapport au corps de la basilique décapitée. L'harmonie qui existait jadis entre ces deux éléments architectoniques n'existe plus. L'impression est aussi choquante que douloureuse.

Une autre vue, prise derrière l'abside, à travers les terrifiantes ruines de maisons privées accumulées autour de la cathédrale, donne la même impression, plus sinistre encore.

Les vues de la façade prises à différentes distances montrent d'abord l'état antérieur. On peut y constater la délicatesse des sculptures formant un merveilleux musée de la sculpture française des XVe et XVIe siècles. Et aussitôt sont apparus les clichés que j'ai pris le 30 décembre. Les figures apparaissent éraillées, rongées, comme raclées et *décapées*. Celles de la porte nord surtout sont dans un état lamentable ; bien des têtes sont parties, les bras ont disparu. Certaines mêmes ne sont plus représentées que par leur noyau central, vrais mannequins informes dont la pierre, noircie ou rougie par le feu, s'écaille en lamelles ou se débite en plaquettes qui, sous l'influence des actions atmosphériques, se produisent de plus en plus fréquemment. La destruction marche d'ailleurs assez vite. L'admirable Vierge du pilier central de la porte médiane était déjà fendue le 20 novembre ; le 30 décembre, une série de plis de la robe s'étaient détachés et étaient tombés à terre.

Ces lamentables sculptures, si belles jadis, sont donc vouées à une destruction graduelle, mais inéluctable. Or toutes les figures de cette tour nord, presque toutes celles du centre et nombre de celles de la tour sud, sont dans cet état. Le malheur est irréparable. De tout cela on peut se rendre facilement compte sur les projections que j'ai fait passer.

Deux vues prises à l'intérieur de la cathédrale montrent l'état de destruction complète des charmantes figures qui décoraient la face interne de la façade, encadrant les portes à l'intérieur de la basilique. Le feu a rongé profondément la pierre. Les images apparaissent usées, corrodées ; tous les détails ont disparu.

Sur une vue intérieure prise du fond du chœur, on peut voir la grande rosace de la façade vide de la moitié de son vitrail.

Une série de clichés pris jadis sur les dessus de la cathédrale montrent d'abord l'état ancien du pourtour de la nef et de l'abside. Sous les hardis arcs-boutants, on voit la succession des toits élevés couronnant les voûtes des chapelles latérales. Les vues prises à la fin de décembre ne font plus voir, sous les arcs-boutants dont les piliers verticaux semblent s'enfoncer démeusurément, que de larges fosses carrées vides, au fond desquelles on aperçoit la partie supérieure des voûtes mises à nu : charpentes, toits, tout a disparu. Trois points de vue permettent de se rendre compte de l'étendue du désastre et donnent une saisissante impression. Celle-ci est plus terrifiante encore, lorsqu'on pénètre sur l'emplacement de la large et haute charpente qui soutenait jadis le toit de la nef, du chœur et du transept. Une série de projections montrent d'abord le grand toit tel qu'il était jadis, puis l'état actuel. Du toit, de la charpente, il n'y a plus trace. On ne voit plus que les murs latéraux, hauts de cinq à six mètres, percés d'élégantes arcades, à leur partie supérieure, maintenus de place en

place par de lourds arcs transversaux en pierre, et limitant une sorte de grande fosse au fond de laquelle apparaît la partie supérieure des voûtes, robuste et résistante et couverte de débris de pierrailles et de coulées de plomb, souvent sous forme de vraies stalactites ayant ruisselé un peu partout... C'est tout ce qui subsiste de la couverture en plomb de la basilique ! Là aussi gisent quelques débris de ferrailles, de menus fragments de braise et de gros clous, — tout ce qui reste de la charpente ! En un point, là où se dressait le campanile du carillon, des fragments de cloches, brisés, fondus sur les bords, et des amas d'une vraie mousse, sonore encore, quand on les frappe... C'est ce qui reste des cloches !

A l'extrémité de cette grande fosse se dressent les hauts pignons contre lesquels s'appuyaient les charpentes et le toit. Ils permettent de saisir l'étendue de la destruction. Tout cela, je l'ai expliqué et montré sur une série de vues prises il y a trois semaines, qui ont pu donner une faible impression de ce que l'on éprouve au milieu de cet immense espace vide, à la place même qu'occupait cette merveille qu'était l'immense charpente du xve siècle, « la forêt » comme on l'appelait, et son toit hardi et élégant, avec son énorme carapace de plomb aux élégants ornements sculptés.

Une projection saisissante aussi est celle qui représente sur la voûte recoupant, à mi-hauteur environ, la tour du Nord. Toutes les cloches que renfermait cette tour et qui, la charpente brûlée, sont tombées en ce point, brisées, sauf les deux bourdons également assez détériorés.

Enfin du haut de la cathédrale, j'ai pris deux vues que j'ai fait projeter en terminant ; l'une montre ce qui reste de l'archevêché, où venaient d'être organisées les splendides collections archéologies et lesqu collections d'ethnographie champenoise du Dr Guelliot, le tout appartenant à la ville de Reims. Il n'en subsiste plus que des monceaux de décombres au milieu des murs seuls. Une vue montre la

Salle des rois et la charmante chapelle de l'archevêché qui sont réduites à cet état. Enfin, la dernière vue, prise sur la cathédrale même, montre l'ensemble de la destruction des charpentes et des toits qui couvraient la nef, le transept et le chœur. C'est un spectacle terrifiant... Tout commentaire est inutile.

Vous venez de voir ces désastres, la plupart irréparables, produits par le bombardement des Allemands sur la cathédrale de Reims. Il faut proclamer à la face du monde que rien, absolument rien, ne peut être invoqué comme prétexte du bombardement de la cathédrale de Reims. Jamais elle n'a renfermé ni poste d'observation, ni poste de projecteurs, ni installation de canons. Toutes ces allégations des Allemands sont absolument fausses. Destruction, puis incendie furent systématiques; les projectiles envoyés encore maintenant, non moins systématiques. Le crime de lèse-humanité, que constitue la destruction d'une œuvre unique faisant partie du patrimoine artistique du monde entier, ne saurait être dénoncé trop fortement. La postérité en demandera un lourd compte à l'Allemagne.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de notre savant correspondant, M. J. Loth, professeur au Collège de France, un mémoire sur la *Vie la plus ancienne de saint Samson de Dol* (Paris, 1914, in-8°, 32 pages; extr. de la *Revue celtique*).

« L'Académie, dans une de nos séances de l'été dernier, a eu la primeur des érudites recherches de M. J. Loth sur cette très ancienne Vie de saint Samson, « le monument le plus important de l'hagiographie des Brittons (Gallois, Cornishmen, Bretons-Armoricains), en raison surtout de son ancienneté et de son caractère d'authenticité ». Elles ont été entreprises à l'occasion de la publication

récente, dans la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, par un jeune érudit, M, R. Fawtier, d'une nouvelle édition de la Vie de saint Samson et sont particulièrement importantes par les précisions qu'a apportées M. J. Loth en ce qui touche les noms propres d'hommes et de lieux cités dans la vie du célèbre saint breton. »

M. Paul Fournier présente une brochure de notre confrère M. le chanoine Ulysse Chevalier, intitulée : *La neutralité italienne* (Valence, in-8°).

SÉANCE DU 29 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Pottier communique à l'Académie les nouvelles qu'il a reçues de M. Franz Cumont, associé belge. Il est en bonne santé et il écrit que M. Charles Michel, de Liège, M. Henri Pirenne, de Gand, correspondants de l'Académie, malgré les dangers qu'ils ont courus, sont sains et saufs. Le P. Delehaye, qui vient d'être élu correspondant, peut continuer ses travaux à Bruxelles, qui n'a pas souffert de l'occupation allemande jusqu'à présent. Les bruits qui ont couru sur le pillage des Musées sont inexacts. Les administrateurs et conservateurs des collections sont, la plupart, restés à leur poste et en fonctions, sous le contrôle des autorités allemandes. Le Gouverneur général a même enjoint de rouvrir les Musées le 2 janvier et, comme on objectait les dangers auxquels les œuvres d'art pourraient être exposées, il a répondu qu'il garantissait que Bruxelles ne serait jamais bombardé. La Bibliothèque royale est fermée et les manuscrits les plus précieux ont été mis en lieu sûr, au début des hostilités. Le Palais des Académies est transformé en ambulance. Aucune des quatre Universités de Belgique n'a pu reprendre ses cours ; cependant l'Académie des belles-lettres a pu réunir quelques-uns de ses membres dans une salle privée. Le moral chez tous est excellent.

Le Président remercie M. Pottier de sa communication et le prie d'adresser à M. Franz Cumont l'expression des sentiments de commisération et d'admiration que sa lecture a éveillés dans le sein de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de l'extrait suivant du procès-verbal de la séance tenue à l'Académie des Sciences, le 18 janvier :

« Sur l'initiative de Lord Bryce et de Sir William Ramsay, « associés étrangers, les associés et correspondants britanniques « de l'Institut de France se sont unis, dans une pensée de « confraternelle solidarité, pour apporter leur contribution « personnelle aux œuvres d'assistance de l'Institut. Ils ont fait « remettre au Secrétariat par les soins de M. Charles-Édouard « Guillaume, la somme de trente-une guinées, en y joignant « l'expression de leur chaleureuse sympathie. »

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Charles Joret, académicien libre, et demande à l'Académie s'il y a lieu de lui donner immédiatement un successeur ou s'il convient de remettre le remplacement à six mois, conformément au règlement.

L'Académie, à mains levées, décide qu'il est préférable, vu les circonstances, de remettre l'élection à six mois.

M. Paul Fournier donne lecture de sa Notice sur la vie et sur les travaux de M. le duc de La Trémoïlle, son prédécesseur à l'Académie[1].

LIVRES OFFERTS

M. Louis Leger présente, au nom de M. Cagnat et au sien propre, un ouvrage russe de M. Michel Rostovtsev, professeur de philologie latine à l'Université de Saint-Pétersbourg : *La peinture décorative antique dans la Russie méridionale* (2 vol. in-4°). Cet ouvrage est

1. Voir à la fin du présent cahier.

publié par la Commission impériale archéologique. M. Rostovtsev a déjà donné en français et en allemand des ouvrages d'archéologie et de numismatique qui l'ont fait connaître en dehors de son pays. Il a aussi beaucoup publié en sa langue maternelle. Le présent ouvrage est un inventaire très consciencieux des richesses archéologiques de de la Russie méridionale, notamment des objets découverts à Olbia, à Kertch, à Kherson. Il est accompagné d'un grand nombre de vignettes et de 112 planches dont quelques-unes sont fort remarquables. En tête du volume figure la table en français de ces illustrations. Malheureusement le texte français n'a pas été répété au bas des planches, et il est à craindre que ce précieux ouvrage ne soit bien rarement consulté dans notre pays.

M. Salomon Reinach dépose sur le bureau de l'Académie la brochure suivante, extraite des « Comptes rendus de la XIVe session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique », Genève, 1912 : *L'orientation des mégalithes funéraires et le culte solaire à l'époque néolithique. — Les rochers à sabots d'équidés et la théorie de leurs légendes* (sculptures vraies et dépressions naturelles), par M. Marcel Baudoin.

M. C. Jullian dépose sur le bureau le nº LXIV de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la « Revue des Études anciennes », Bordeaux et Paris, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants :

G. Maspero, *Les monuments égyptiens du Musée de Marseille* (nos 53-59); tirage à part du *Recueil de travaux*, Paris, 1914, in-8° ;
G. Maspero, *Chansons populaires recueillies dans la Haute-Égypte de 1900 à 1914 pendant les inspections du Service des Antiquités* (ext. des *Annales du Service des Antiquités*). Le Caire, 1914, in-8° ;
Gouvernement Égyptien. — Rapport du Service des Antiquités pendant l'année 1913 (Le Caire, 1914, in-8°) ;
Edward Léon, *Le verdict américain sur la guerre. Réponse au Manifeste des professeurs allemands par Harden Church* (Avignon, 1915, in-18) ;
Julien Feuvrier, *Les monuments gaulois du Musée de Dôle* (9e Congrès préhistorique de la France), Le Mans, 1914, petit in-8°.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 5 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 29 janvier 1915,

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

A la date du 22 janvier courant, vous avez bien voulu m'adresser, en vue de leur publication dans les « Mélanges de l'École française de Rome », les articles et notes qu'a laissés, dans les Archives de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Jean Martin, membre de l'École, tué à l'ennemi.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de ces documents. Conformément à votre désir, je les transmets, par lettre de ce jour, à M. le Ministre des affaires étrangères, en le priant de vouloir bien les faire parvenir, par la valise diplomatique, à M. le Directeur de l'École française de Rome.

Agréez, etc.

Pour le Ministre,
Le Directeur de l'Enseignement supérieur.
L. Poincaré.

M. Cagnat lit un mémoire sur les fournitures de blé et d'huile que les provinces africaines devaient livrer à Rome à l'époque impériale. Il étudie les procédés administratifs employés pour faire parvenir ces livraisons jusqu'à Ostie, et surtout l'organisation des associations d'armateurs chargées de ce service.

M. Glotz, professeur à la Sorbonne, fait une communication sur le droit des gens dans l'antiquité grecque :

« L'antiquité grecque a connu un droit des gens qui rappelle à bien des égards celui des temps modernes. Il avait pour sanctions la vindicte divine et l'opinion publique des nations. Il trouva réunies les conditions politiques et morales qui étaient nécessaires à son développement : la pluralité des cités et l'unité de civilisation. Au-dessous de ce « droit commun aux Grecs », il existait un « droit commun aux hommes », plus rudimentaire, et qui convenait aux relations des Grecs avec les peuples qu'ils appelaient barbares. La conquête de l'Asie par Alexandre, en abattant les barrières qui séparaient la Grèce de l'Orient, ne laissa subsister que le droit des gens humain. »

M. Maurice Croiset, après avoir signalé l'intérêt présent de ce mémoire, demande à M. Glotz s'il a l'intention de poursuivre dans le domaine pratique le principe qu'il a évoqué ; car si ce principe était admis dans la théorie, il n'avait, au ve siècle, que peu d'influence sur la pratique ; au contraire, au ive siècle, il a évolué et, dans le Menexène, par exemple, Platon essaie d'établir une différence entre la conduite tenue dans les guerres entre Grecs et dans les guerres avec les Barbares.

M. Pottier lit, en comité secret, son rapport général sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome au cours de l'année 1914[1].

1. Voir plus loin.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule des mois d'août-septembre-octobre des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1914, in-8°).

M. Henri Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, au nom d'un érudit bien connu de l'Académie, M. René Fage, l'édition savamment annotée qu'il vient de publier de la *Chronique tulloise de Pierre-Anne de Maruc* (*1639-1702*) (Tulle, 1915, in-8°, 31 pages).

« On ne connaissait jusqu'ici de cette chronique locale que les quelques lignes anonymes citées dans l'Histoire de Tulle de François Bonnélye. M. Fage a su en découvrir l'auteur, un des plus notables bourgeois de Tulle de la seconde moitié du xviie siècle, Pierre-Anne de Marue. L'annotation abondante et précise dont M. Fage a accompagné son édition du texte intégral de cette petite chronique en augmente singulièrement l'intérêt. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le baron de Baye, une brochure intitulée : *Réflexions d'un Français dans sa seconde patrie* (Moscou, 1914 ; tiré à part des *Archives Russes*, LIIe année).

C'est le texte d'un discours (en français et en russe) prononcé, le 29 octobre dernier, à Moscou, par M. le baron de Baye. L'auteur a trouvé des paroles émouvantes et justes pour exprimer les pensées qui l'agitaient loin de sa patrie, dans les circonstances actuelles. Après avoir parlé de la Belgique en termes éloquents, il s'est étendu sur la marche de l'armée ennemie en Champagne et sur le bombardement de la cathédrale de Reims, protestant avec indignation contre cet odieux attentat, indigne d'une nation civilisée.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante de notre correspondant étranger, M. Oscar Montelius, qui lui est communiquée par notre confrère M. Salomon Reinach :

Stockholm, le 27 janvier 1915.

Cher Confrère,

Dans l'*Écho de Paris*, j'ai lu l'article charmant de M. Frédéric Masson sur l'hôpital que l'Institut a ouvert à cause de la guerre. Ne connaissant pas qui est le successeur de M. Perrot comme secrétaire de l'Académie des inscriptions, j'ai adressé à vous, par la poste, une petite contribution de cent francs. Ce n'est qu'une *goutte*, je le sais ; cependant c'est une goutte.

Votre tout dévoué et reconnaissant ami,

Oscar Montelius.

Le Secrétaire perpétuel ajoute :

« J'ai tenu à vous lire cette lettre parce qu'elle vient d'un pays où l'on a cru que les sympathies pour la cause française sont rares : elle prouve que l'on s'est trompé. »

L'Académie remercie M. Oscar Montelius et M. Salomon Reinach qui lui a fait connaître cet acte de générosité.

M. Émile Picot, au nom de la Commission du prix de La Grange, annonce à l'Académie que ce prix a été décerné à M. Gédéon Huet, pour sa publication des chansons de Gautier de Dargies et pour l'ensemble de sès publications antérieures relatives à l'ancienne poésie française.

M. Babelon, au nom de la Commission du prix Allier de Hauteroche, lit le rapport suivant :

« La Commission de la Fondation Allier de Hauteroche décerne, cette année, le prix de *numismatique antique* à M. A. Changarnier, conservateur du Musée de Beaune (Côte-d'Or).

« La Commission a voulu récompenser l'auteur érudit de

nombreuses monographies de numismatique gauloise publiées depuis 1874 jusqu'à 1914. M. Changarnier est, depuis dix-huit ans, le collaborateur numismate de M. Holder pour le *Trésor vieux-celtique*; il a formé, surtout pour les trouvailles monétaires de la Bourgogne, de la Franche-Comté et du centre de la France, une collection de monnaies gauloises qui est des plus importantes et qu'il a toujours libéralement mise à la disposition des savants. Il en a tiré, lui-même, le plus grand parti scientifique dans des notices insérées dans plusieurs revues provinciales et parisiennes. »

M. Édouard Cuq commence la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Une statistique de locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale.*

MM. Cagnat et Camille Jullian présentent quelques observations.

M. Cagnat donne la seconde lecture de son mémoire sur l'annone africaine

---

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME EN 1913-1914, PAR M. EDMOND POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LES SÉANCES DES 29 JANVIER ET 5 FÉVRIER 1915.

Nous avons l'honneur, au nom de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, de vous présenter le rapport annuel sur les travaux de l'année scolaire 1913-1914. Le compte rendu en est publié ordinairement dans notre fascicule du mois de décembre. Cette année, par suite des circonstances exceptionnelles que vous connaissez, nous n'avons pu avoir qu'avec un fort retard les rapports des

deux directeurs sur l'ensemble des recherches entreprises en Grèce et en Italie ; c'est pourquoi le rapporteur de votre Commission n'a été prêt à exécuter sa tâche qu'au mois de janvier.

I. *École d'Athènes.* — Un rapport détaillé de M. G. Fougères, directeur de l'École, en date du 20 décembre 1914, transmis par M. le Ministre de l'instruction publique, nous a renseigné sur la partie active de l'œuvre commune, où l'on sait que les fouilles et voyages occupent, chaque année, une place importante. Non seulement le groupe des pensionnaires actuels, composé de MM. Avezou et Plassart, pour la 4e année, Blum, pour la 3e, Boulanger, pour la 2e, Lejeune, pour la 1re, y a pris, comme il est naturel, la plus grande part ; mais l'appel fait à d'anciens collaborateurs comme M. Chamonard, chargé d'une mission à Délos, M. Picard, secrétaire général de l'École, MM. Courby et Paris, professeurs à l'École Giffard d'Athènes, M. Replat, le toujours dévoué et infatigable collaborateur des travaux techniques de l'École, M. Lacoste, architecte belge, M. Risom, architecte danois, avait singulièrement accru les ressources de notre établissement scientifique. Ajoutons que deux membres belges, M. Delatte, arrivé à sa troisième année de séjour, M. Graindor, ancien membre étranger, renvoyé en mission par son gouvernement, apportaient aussi à notre équipe l'appui de leur expérience. C'était donc un total de quatorze missionnaires que l'École pouvait mettre en ligne pour le plus grand bien de la science, et rarement le directeur avait disposé de forces aussi imposantes. L'explosion soudaine de la guerre au mois d'août vint disperser le bataillon et diriger en toute hâte vers d'autres luttes ces jeunes et vaillantes énergies. Malgré cette brusque interruption, l'Académie aura la satisfaction de constater que les fruits recueillis par nos explorateurs étaient déjà nombreux.

Le directeur s'est attaché d'abord à organiser une exploration méthodique des nouvelles provinces annexées à la Grèce à la suite des guerres balkaniques; on y a trouvé l'occasion de relier les travaux de l'École actuelle à ceux de ses membres anciens, en particulier à la *Mission de Macédoine* de M. Heuzey. La région du Nord-Ouest (Acarnanie, Amphilochie, Épire) a été parcourue par MM. Boulanger et Lejeune, en avril et mai 1914; ils recueillirent des inscriptions et déterminèrent plusieurs sites où des fouilles seraient profitables. La région du Nord-Est (Piérie et Macédoine centrale) échut à MM. Plassart et Blum; sur l'emplacement de Dion, ils purent pratiquer quelques sondages heureux qui révélèrent les restes d'une rue, d'un temple dorique, d'une agora entourée de portiques, d'un théâtre. La Macédoine occidentale (environs de Salonique, Chalcidique, Édonie) était réservée à M. Avezou qui, déjà en 1911, avait parcouru avec M. Picard les régions d'Amphipolis, de Philippes et de Salonique et amorcé, avec M. Adolphe Reinach, les fouilles de Thasos. Il a visité les trois presqu'îles de la Chalcidique et revu minutieusement les sites d'Olynthe, Potidée, etc., en y recueillant des textes et des reliefs inédits. En Asie Mineure, M. Paris a poursuivi, à Rhodes et dans la région de Mylasa, des recherches épigraphiques qu'il compléta par d'heureuses trouvailles dans les archives du Consulat de France à Smyrne.

Le travail des fouilles a porté sur trois points principaux : Delphes, Délos et Thasos. M. Courby, assisté des architectes, MM. Lacoste et Replat, était chargé par la Commission ministérielle des fouilles de Delphes de faire des relevés dans l'intérieur du temple principal et d'en fixer les divisions : il a étudié l'adyton et retrouvé l'omphalos, la pierre sainte de Delphes, avec son inscription archaïque [1]. Il a essayé aussi une reconstitution du fronton

1. L'Académie a eu la primeur de cette belle découverte (*Comptes rendus*, 1914, p. 257).

oriental de l'ancien temple; ses heureuses recherches font l'objet d'un mémoire qui a été remis à la Commission et qui prendra place dans la publication des *Fouilles de Delphes*. De son côté, M. Blum s'attachait à étudier les monuments extérieurs au hiéron; c'est le sujet du mémoire qu'il nous a envoyé et dont il sera question plus loin.

A Délos, les fouilles ont continué, grâce à un reliquat sur les sommes dues aux libéralités antérieures de M. le duc de Loubat. Elles se sont localisées dans la région du Cynthe, sous la direction de M. Plassart qui s'est donné pour but de reconnaître les voies sacrées aboutissant aux deux sommets du mont, d'explorer les petits sanctuaires échelonnés sur les pentes comme autant de stations sur le chemin des processions, d'étudier l'aménagement de la plate-forme supérieure qui porte le sanctuaire de Zeus et d'Athéna Cynthiens. Sur tous ces points, il a obtenu des résultats heureux, d'où ressort un nouvel aspect de l'envahissement progressif qui, à partir du IIIe siècle avant notre ère, groupe autour du Zeus délien des divinités de caractère oriental, égyptiennes et surtout syriennes, et finit par donner au dieu grec lui-même le caractère d'un Baal hellénisé. C'est l'histoire du cosmopolitisme religieux à Délos que pourra écrire M. Plassart avec ces curieux documents. Pendant ce temps, M. Replat a commencé la mise à jour d'un grand plan d'ensemble au 1/1000e, avec la savante et obligeante collaboration du Service géographique de l'armée, dirigé par M. le général Bourgeois. M. Chamonard a complété aussi ses recherches sur les maisons du quartier du théâtre.

A Thasos, les promesses de succès dues aux explorations antérieures ne se sont pas démenties [1]. Les travaux ont été repris en mai 1914 par MM. Picard et Avezou, puis

1. L'Académie a déjà entendu un rapport sur les découvertes de MM. Picard et Avezou en 1913 (*Comptes rendus*, 1914, p. 276).

par M. Avezou avec la collaboration de MM. Blum et Lejeune jusqu'au début d'août. On a retrouvé le torse d'une statue archaïque colossale, du type d'Apollon, qui était haute d'environ trois mètres. En poursuivant le déblaiement du « Prytanée », on a découvert le long stylobate d'un temple dorique avec plusieurs bases portant des dédicaces de l'époque impériale. Pendant ce temps, les architectes, M. Replat et M. Risom, mettaient au point leurs tracés, l'un sur le port et la ville antique, l'autre sur les remparts. On profitait aussi du séjour près de la côte macédonienne pour amorcer les recherches sur le site de Philippes et compléter les beaux travaux de M. Heuzey sur cet emplacement historique; on a relevé les vestiges du théâtre dont les dimensions sont supérieures à celles du théâtre d'Athènes, d'Épidaure et de Délos; on a minutieusement exploré tous les petits sanctuaires ornés d'ex-voto, taillés dans les escarpements et anfractuosités de l'Acropole; cette enquête a beaucoup enrichi le recueil des reliefs rupestres et des inscriptions gravées sur les parois; enfin on a reconnu l'existence d'un grand édifice, peut-être un temple; on a remis au jour un autel avec dédicace à Isis, une longue et curieuse inscription chrétienne, les fragments d'une grande statue d'empereur en cuirasse, des figurines de terre cuite, etc.

M. Fougères rappelle encore dans son Rapport que l'École se préparait, pour ses campagnes d'été et d'automne, à donner une impulsion vigoureuse aux fouilles d'Orchomène en Béotie, d'Aphrodisias et de Notion en Asie Mineure [1]. L'entreprise de Notion, pour laquelle l'Académie avait octroyé une subvention de 5.000 francs, et sur laquelle M. Fougères vous a lu un rapport détaillé (*Comptes rendus*, 1913, p. 717), suscitait de hautes espérances, quand la déclaration de guerre vint tout arrêter.

1. M. Boulanger a exposé ici même les résultats des recherches de 1913 à Aphrodisias (*Comptes rendus*, 1914, p. 46).

En ce qui concerne les publications de l'École, M. le directeur signale que le premier fascicule du *Bulletin de correspondance hellénique* (janvier-juin 1914) a pu être terminé à Athènes au mois d'août et déposé sur le bureau de l'Académie au mois de septembre; le second fascicule sera, espère-t-on, achevé à Athènes par le directeur assisté d'un membre belge, M. Graindor, qui a pu rester en Grèce avec lui et dont l'activité s'est portée aussi sur la révision critique des inscriptions d'époque impériale, avec fixation plus précise des dates, de la chronologie et des titres des magistrats, puis sur l'étude des textes découverts à l'entrée de l'Acropole, avec examen des problèmes relatifs à l'accès et à la défense de la citadelle sous les Empereurs. Un autre membre belge, M. Delatte, a dû retourner dans son pays; pendant son séjour à l'École annexe, il avait dépouillé les manuscrits des bibliothèques publiques d'Athènes et copié un grand nombre de textes inédits, notamment des traités d'astrologie et de magie qui enrichiront le recueil dirigé par notre associé, M. Franz Cumont; en même temps, il a étudié au Musée les objets relatifs à la magie, amulettes, abraxas, phylactères, etc.

Dans cette énumération des études et publications issues des travaux de l'École, nous n'aurons garde d'oublier ce qui est dû aux anciens membres. M. Pierre Roussel, avec le volume des *Inscriptiones Deli*, paru sous la direction de l'Académie, a continué, après M. Dürrbach, l'œuvre laborieuse entreprise dans le *Corpus* des inscriptions grecques. Le fascicule V des *Fouilles de Délos*, *Nouvelles recherches sur la salle hypostyle*, par MM. Vallois et Gerhardt Poulsen, a été achevé avec l'amicale collaboration de l'ancien directeur, M. Holleaux, qui a bien voulu assumer, avec le souci de perfection dont il est coutumier, la révision intégrale des épreuves et la mise au point définitive d'un travail entrepris sous sa direction. M. Colin, dans les *Fouilles de Delphes*, a fait paraître une livraison qui est l'Index du

tome III, 2e fascicule de la partie épigraphique. Enfin trois thèses de doctorat sont en cours d'impression pour prendre place dans la *Bibliothèque des Écoles*; elles sont dues à MM. Gabriel Millet, Pierre Roussel, Jean Hatzfeld.

Venons maintenant aux mémoires que votre Commission avait la charge d'examiner en particulier.

M. Blum, membre de troisième année, expose ses recherches sur quatre points du sanctuaire delphique, en les accompagnant de photographies, d'essais de restitutions et de croquis exécutés par lui. La plus importante de ces études est consacrée au Portique d'Attale. Sur une terrasse qui continue de plain-pied celle où s'élevait le trépied de Platées, on a reconnu depuis longtemps les vestiges d'un portique transformé plus tard en citerne, à l'époque romaine. M. Bourguet, dans son récent livre sur les *Ruines de Delphes*, a exprimé l'avis qu'on y pourrait voir un édifice construit par Attale Ier, roi de Pergame. Les observations de M. Blum font de cette hypothèse une certitude. A l'aide des éléments subsistants, il est possible de restituer l'ensemble du monument, construit en brèche et en tuf, avec un entablement orné d'une frise dorique dont on retrouve le type dans la stoa d'Attale à Athènes et dans la grande stoa de Pergame, avec des colonnes en tuf à chapiteaux de style hellénistique et, à l'intérieur, une colonnade probablement ionique. En présentant ainsi l'ensemble, M. Blum corrige sur plusieurs points la restitution déjà proposée par M. Pomtow, et il écarte l'adjonction d'un étage supérieur.

L'étude du Portique d'Attale est complétée heureusement par celle d'une autre construction, en forme de chambre voûtée, de destination assez énigmatique, qui s'ouvre sur une voie longeant la terrasse au Sud. C'est certainement un édifice contemporain du Portique, que M. Blum restitue avec une façade en pierre calcaire, percée d'une baie centrale encadrée entre deux pilastres, des murs latéraux et

une façade postérieure en mur plein ; une inscription placée au-dessus de la porte d'entrée portait une dédicace du roi Attale ; mais il est difficile de définir l'emploi de ce bâtiment, et l'auteur indique, sous toutes réserves, que l'on pourrait penser à une pinacothèque.

A l'autre extrémité du sanctuaire, à l'Ouest, l'auteur a étudié un grand bâtiment rectangulaire, en forme de portique, datant du IVe siècle, qui a peut-être servi d'entrée monumentale ou de promenoir aux spectateurs du théâtre. Enfin, en quatrième lieu, il analyse les éléments d'un monument funéraire, le plus important et le plus complet de Delphes, l'hérôon de Pylaea, qui remonte au Ier ou au IIe siècle de notre ère, composé d'une crypte à sarcophages à laquelle on accède par un escalier et d'une construction supérieure, un pronaos flanqué de deux colonnes corinthiennes, rappelant certains tombeaux d'Asie Mineure.

Dans toutes ces notices, M. Blum a fait preuve de qualités sérieuses et, en maints endroits, il aboutit à des conclusions nouvelles. Il est en possession d'une bonne méthode de travail et n'aurait besoin que de resserrer ses descriptions et ses commentaires pour donner à sa rédaction une forme définitive qui lui permettrait de prendre place fort honorablement dans la publication des *Fouilles de Delphes*.

M. André Plassart, membre de quatrième année à l'École d'Athènes, nous a envoyé comme mémoire le tirage à part d'un travail qui a paru dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1914, p. 101-188, sur « Un règlement tégéate (324 av. J.-C.) ». Cette inscription, trouvée à Delphes en 1895, est un texte juridique de haute importance qui, dans les futurs recueils d'inscriptions, sera comme un morceau de choix, pour l'intérêt historique du sujet et pour les particularités dialectales qu'on y rencontre. L'une et l'autre face du sujet ont été étudiées avec un soin très minutieux par l'auteur. Nous n'avons pas ici le texte même de l'édit

d'Alexandre le Grand qui, proclamé aux Jeux Olympiques, ordonnait aux cités grecques de rappeler les bannis, mais un règlement complémentaire, rédigé par la ville de Tégée, sans doute avec l'approbation du roi de Macédoine. La restitution des biens revendiqués par les bannis, hommes et femmes, soulevait de nombreuses difficultés de droit que le règlement s'efforce de prévoir et de résoudre. L'inscription appelle donc un commentaire juridique et la tâche de l'éditeur n'en était que plus délicate. Après avoir traduit le texte, il l'étudie article par article avec beaucoup de méthode. Cette analyse mérite les plus grands éloges ; elle décèle un effort considérable et de laborieuses recherches. Si elle eût pu gagner à être, par endroits, allégée de quelques hypothèses et de notes trop touffues, elle rendra les plus grands services à tous ceux qui auront à consulter cette page d'histoire. L'auteur ne pouvait pas se flatter d'avoir atteint du premier coup toute la vérité, et certains passages recevront sans doute une interprétation différente de la sienne. Par exemple, il a semblé à de bons juges que le premier article du règlement pourrait s'entendre autrement. M. Plassart admet que la successibilité de la femme mariée, devenant héritière unique, est reconnue pour la première fois à Tégée en 334. On peut croire, au contraire, que l'article a pour objet de reconnaître à nouveau les droits de la femme, suspendus pendant la durée du bannissement. Ce n'est donc pas une réforme, qui viendrait s'introduire par une voie détournée dans la législation de Tégée, mais au contraire un retour au droit commun. Pour le commentaire du même article, il eût été utile aussi de rappeler une autre inscription delphique (*Fouilles*, III, n° 294, col. V), qui fournit quelques renseignements sur la condition juridique de la femme.

La partie relative à l'exposé des faits historiques et les pages de la fin du mémoire sur les formes dialectales ne sont pas moins méritoires ; l'auteur y donne les mêmes

preuves de bonne méthode critique et de sûre information. Ajoutons que par d'autres travaux comme ses fouilles au Gymnase de Délos et à Orchomène d'Arcadie, par ses recherches à Delphes, par sa collaboration assidue au *Bulletin de Correspondance hellénique* depuis 1912, M. Plassart, pendant les quatre années qu'il a passées à l'École, aura donné de multiples témoignages d'un zèle et d'une activité que nous sommes heureux de signaler. Aussi l'Académie a eu plaisir à accorder à M. Plassart une cinquième année de séjour; la Commission souhaite qu'il l'emploie encore à continuer ses recherches sur Delphes et à en publier promptement les résultats dans le *Bulletin*.

M. Charles Avezou, membre de quatrième année, a envoyé un gros mémoire, accompagné de plans, de croquis et d'un grand nombre de photographies, sur « Les Établissements gymnastiques de Délos, le Gymnase et la Palestre ». C'est le résultat de fouilles dont il fut chargé par M. Holleaux en 1910, de concert avec son camarade, M. Plassart, sur un emplacement déjà exploré par M. Fougères en 1885. La fouille fut, comme on dit, exhaustive, et le travail qui en est sorti offre les mêmes qualités de complète et scrupuleuse investigation : on reconnaît là l'influence d'un chef qui a su faire prévaloir, pendant tout le temps de sa direction, les avantages d'une méthode minutieuse qui ne veut laisser de côté aucun détail. Le premier chapitre est consacré au Gymnase, dont les ruines étaient déjà connues au temps de Cyriaque d'Ancône; les inscriptions ont fait savoir qu'il s'agit surtout du gymnase officiel et public; mais l'édifice subit, dans le cours des temps, depuis le premier quart du IIIe siècle avant notre ère jusqu'au début du premier, d'importantes modifications que l'auteur parvient à démêler par une série d'analyses détaillées qui ont coûté beaucoup de peines et de soins; il identifie les divers locaux avec l'*ephebeum*, le *loutron*, l'*apodyterion*, l'*exedrion*, la *sphairistra*, etc. L'examen du stylobate, des colonnes, des

entablements, permet la reconstitution architecturale de l'édifice.

Dans le second chapitre il s'est attaché à distinguer les dénominations différentes dont les inscriptions se servent pour désigner les palestres de Délos. En réalité, ces mentions s'appliquent à deux établissements : l'une qui fut la palestre officielle et publique, pendant la période de l'Indépendance délienne, et qu'on abandonna plus tard, vers le début du Ier siècle, pour reporter les exercices de gymnastique dans une région voisine du gymnase; l'autre qui fut la palestre nouvelle, plus petite et probablement installée dans une ancienne palestre privée. C'est la première, la palestre ancienne, que M. Avezou s'attache à reconstituer, bâtiment remarquable par l'emploi du granit appliqué à l'appareil de consolidation des murs et aux colonnes; on y retrouve la disposition classique en cour carrée, entourée d'un portique sur lequel s'ouvre une série de petites chambres; il a fallu expliquer pourquoi le sol de la cour était rehaussé d'une façon anormale, et l'auteur montre que ce remaniement est dû à la construction d'une grande citerne voûtée placée plus tard sous la cour.

Quatre appendices terminent le mémoire, l'un sur les bancs du Gymnase, couverts d'inscriptions et de graffites souvent très curieux, œuvres des éphèbes ou passants désœuvrés; un autre sur les hermès qui décoraient les salles et dont on a retrouvé plusieurs têtes d'assez bon style; le troisième réunit tous les passages des ouvrages dus aux voyageurs qui ont vu les ruines de cet édifice; le quatrième rassemble les textes épigraphiques qui y sont relatifs.

Le travail dans l'ensemble a paru très méritoire et très complet; il pourrait former dès maintenant un fascicule des *Fouilles de Délos*. Nous avons plaisir à ajouter que le jeune savant, aujourd'hui sous les armes, ne montre pas une moindre valeur dans le métier militaire que dans

l'autre : sergent d'infanterie, il a été cité à l'ordre du jour « pour ses qualités exceptionnelles de sang-froid et de décision sous le feu » ; blessé le 18 septembre d'une balle dans l'épaule, il est retourné au front et, avec la médaille militaire, il a gagné les galons de sous-lieutenant.

II. *École de Rome.* — Pendant l'année scolaire 1913-1914, l'École du Palais Farnèse a compté trois membres de seconde année, MM. Canet, Hellouin de Cénival et Martin; trois membres de première année, MM. Constans, Coville et Marx. Nous avons, pour nous renseigner sur les travaux de ces jeunes érudits, un rapport général de Mgr Duchesne adressé à M. le Ministre de l'instruction publique en date du 30 octobre 1914, et trois mémoires transmis à l'Académie, ceux de MM. Canet, de Cénival et Martin.

M. Louis Canet, membre de seconde année, a envoyé un manuscrit de quatre-vingts pages sur le *Livre de Daniel selon l'usage de l'Église d'Antioche; texte des manuscrits lucianiques;* mais son mémoire n'est pas complet. L'auteur a été interrompu par la guerre dans la tâche qui lui restait de recopier ses notes; il lui faudra peu de temps pour la terminer entièrement, et dès maintenant on peut juger son travail par ce qui en est rédigé. Notons d'abord que pour traiter son sujet M. Canet avait besoin de recourir aux textes de saint Jean Chrysostome et de Théodoret; or il s'aperçut bien vite qu'aucune édition correcte n'existait ni pour le *Discours contre les Juifs* de Chrysostome, ni pour le *Commentaire sur Daniel* de Théodoret. Avant toute chose, il fallait donc établir ces textes selon les règles de la critique. De là un travail préalable qui fut considérable et qui a paru dans les *Mélanges de l'École de Rome;* nous devons en tenir compte au jeune savant, autant que de son mémoire manuscrit. En effet, pour Chrysostome, il a relevé les variantes de quarante manuscrits au sujet du morceau qui l'occupait; il en a essayé un classement et, ne pouvant

arriver à reconstituer le texte même de l'écrivain, il a donné une édition de quatre recensions différentes de ce passage. Pour Théodoret, il disposait aussi de plusieurs manuscrits et il a proposé une édition du morceau visé, en prenant pour base un manuscrit de Venise du XIIe siècle et en rapportant les variantes des autres copies ; enfin il a prouvé que la *Démonstration évangélique* d'Eusèbe a servi de source à Théodoret.

C'est donc après ces difficiles et délicates recherches, conduites avec méthode, que M. Canet a pu aborder l'étude du *Livre de Daniel*. Dans son introduction, il traite d'abord de l'état actuel du livre biblique. Bien que les manuscrits en soient nombreux, la rédaction hébraïque est dans la condition des textes qui ne sont connus que par un seul manuscrit, celui du temps des Massorètes. Le texte latin est la version de saint Jérôme, contaminée par des éléments empruntés aux versions antérieures. Le texte grec est connu par diverses éditions anciennes, où l'on trouve mêlées les leçons de plusieurs traductions différentes. M. Canet a groupé les manuscrits suivant leurs liens de parenté et reconnu à quelles traditions se rattachent les divers groupes. Le Livre de Daniel offre cet intérêt particulier d'avoir été conservé en double traduction grecque, celle de la version des Septante et celle de Théodotion. L'auteur a essayé de classer les divers manuscrits, non par leçons isolées, mais par des syndromes de variantes. Dans la seconde partie de son introduction, M. Canet traite de la recension lucianique, c'est-à-dire due à saint Lucien d'Antioche. Le texte lucianique des livres de la Bible peut se reconstituer au moyen de sigles particuliers, identifiés par Ceriani et Field. Les leçons marquées de ces sigles se retrouvent dans plusieurs manuscrits du *Livre de Daniel*, et aussi dans Chrysostome et Théodoret. En tenant compte de tous ces éléments l'auteur est parvenu à reconstituer, au moins avec vraisemblance, le texte du Livre de Daniel,

tel que le connaissait l'Église d'Antioche. C'est un chapitre important de l'histoire des textes bibliques. Le travail de M. Canet, si bien conduit à travers des difficultés sans nombre, mérite tous nos éloges.

M. Hellouin de Cénival est aussi un membre de deuxième année. M. le Directeur note dans son rapport qu'il a terminé cette année la publication de la partie des registres du pape Alexandre IV qui avait été confiée à ses soins; il a continué aussi à s'occuper de la France au XVI[e] siècle et il a donné aux *Mélanges* un article sur un récit inédit de la troisième guerre de religion. L'Académie a reçu de lui un mémoire sur *La politique du Saint-Siège et l'élection de Pologne* (1572-1573). Il y est question de l'élection étudiée jadis, avec beaucoup de soin, par le marquis de Noailles dans un ouvrage en trois volumes, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*; mais le savant auteur ne s'était servi, pour pénétrer le rôle et la pensée du pape, que de quelques lettres insérées dans le recueil de Theiner et surtout de la relation due à Graziani, secrétaire du cardinal-légat Commendone. Tout autres sont les ressources dont disposait M. de Cénival, dès qu'il eut la liberté de puiser à pleines mains dans les archives mêmes du Saint-Siège. A l'aide de six longues pièces qu'il a pris soin de transcrire et de celles, plus nombreuses, qu'il s'est contenté de citer, il a pu reconstituer très clairement la série des démarches hésitantes, parfois incohérentes, toujours curieuses à étudier, de la diplomatie pontificale. Grégoire XIII voulait avant tout, par l'élection d'un prince catholique, assurer le maintien de la Pologne dans la communion romaine. Favorable d'abord à la candidature de l'archiduc Ernest, il ne tarda pas à s'apercevoir de la répulsion insurmontable qu'inspirait aux Polonais le prince autrichien ; il autorisa alors son légat à se rallier, le cas échéant, au nom du duc d'Anjou, contre qui les partisans de l'Autriche exploitaient l'horreur causée par le souvenir de la Saint-Barthélemy. Le

pape eut gain de cause, puisque l'élu fut un prince catholique; mais quel piètre roi la France donnait à la Pologne! D'ailleurs, le duc d'Anjou ne devait-il pas son succès à des compromissions fâcheuses avec les hérétiques dans la Diète? Le projet de ligue entre les princes chrétiens contre les Turcs se trouva irrémédiablement condamné. D'un effort considérable le Saint-Siège n'avait tiré aucun profit, l'influence dont il avait joui en Pologne s'étant usée en petites intrigues; par sa politique ondoyante, Grégoire XIII n'avait réussi qu'à indisposer ceux-là mêmes qu'il prétendait servir. Tel est le résumé des faits que M. de Cénival a su établir avec beaucoup de netteté et exposer d'une façon fort intéressante.

M. Jean Martin, membre de seconde année, mobilisé avec le grade de sous-lieutenant, fut tué à l'ennemi au mois d'août dernier. C'est un douloureux hommage que nous rendons à ce jeune et courageux savant, en rappelant ce que fut son œuvre laissée interrompue. Déjà l'an dernier, votre rapporteur vous avait entretenu des divers travaux entrepris par M. Martin et avait insisté sur la vocation archéologique qui l'orienta vers des études auxquelles il n'avait pas d'abord pensé en arrivant en Italie. Dès cette époque, un voyage en Sicile, la visite de l'admirable Musée organisé à Syracuse par M. Orsi, lui avaient révélé l'intérêt puissant des problèmes de la civilisation italiote, et il s'était mis résolument à l'œuvre, amassant les notes et les croquis pour une histoire des Sikèles et des Sikanes, populations primitives de la Sicile. Quand la guerre éclata, il était en train de rédiger le mémoire qu'il comptait envoyer à l'Académie sur ce sujet. Par une pieuse pensée, à laquelle nous nous associons, M. le Directeur de l'École n'a pas voulu que le nom de l'auteur fût omis dans notre compte rendu annuel, bien que son travail ne fût pas achevé, et il nous a remis l'ensemble des notes et des pages rédigées par son pensionnaire. C'est avec émotion que nous avons

feuilleté et classé ces papiers, rapidement écrits, encore tout chauds du travail et de la pensée de celui qui n'est plus, et nous avons pu supputer douloureusement ce que la science française perd avec ce chercheur original et laborieux. Son manuscrit comprend trois parties : l'une réunit des fiches sur la bibliographie du sujet ; une autre contient les observations faites dans les livres ou dans les musées ; la troisième, la plus importante, est un commencement de rédaction comprenant une introduction et quatre chapitres sur le paléolithique en Sicile, le néolithique, le Sicule I et le Sicule II. Des conclusions, dont les titres sont parfois indiqués, manquent à l'étude de ces différents groupes, mais on en lit assez pour connaître les idées directrices du mémoire et pour juger la méthode scientifique de l'auteur. Il est certain que les découvertes et les travaux de M. Orsi, même ses conversations et ses renseignements, ont partout soutenu et guidé le jeune archéologue dans ses recherches. Mais, si grand que soit l'hommage rendu par lui à l'illustre savant italien qui a fait de la Sicile son domaine propre, nulle part M. Martin ne s'est asservi à ses théories ni à sa chronologie ; en maints endroits il les discute en toute liberté, parfois même avec une vigueur assez âpre, et il propose ses propres conclusions. Il examine dans son introduction les arguments philologiques et anthropologiques que l'on a fait valoir pour déterminer l'origine des plus anciens habitants de la Sicile, et il les trouve insuffisants ; il pense que les documents archéologiques auront plus de valeur et il essaie de le prouver en se servant surtout de ce que le regretté Déchelette appelait si bien « le fossile directeur », c'est-à-dire la céramique ; par l'examen des poteries et de leur décoration, on arrive, en effet, en dehors de tout enseignement écrit, à fixer avec une approximation suffisante l'état de civilisation d'un peuple, ses relations avec le dehors, la date de ses produits industriels. Pour conduire avec méthode cette enquête,

M. Martin s'est astreint à rechercher, région par région, toutes les localités de Sicile où se sont produites des découvertes de tombeaux, d'habitations, d'ateliers ou de ruines antiques ; il les a groupées géographiquement et pour chacun de ces emplacements il a donné une courte énumération des objets recueillis. C'est, on le voit, un travail considérable d'où devaient sortir des conclusions fort importantes sur la préhistoire des pays italiotes; on ne peut que les entrevoir dans l'esquisse inachevée qu'a laissée le jeune savant. La présence de l'homme en Sicile semble remonter à une époque moins reculée qu'en Gaule. A l'époque préhellénique, la Crète et tout le commerce égéen paraissent avoir exercé une influence active sur les industries indigènes. Conformément aux théories de Déchelette, ces industries, dans la période du Sicule I, marquent une étape entre la Méditerranée orientale et la Méditerranée occidentale ; le mouvement s'est fait de l'Est à l'Ouest. Chemin faisant, l'auteur discute et rejette certaines hypothèses de Modestov dans son *Introduction à l'histoire romaine*. Pendant la période du Sicule II, les rélations abondent avec l'égéen, le mycénien; les importations deviennent nombreuses. Aussi, au lieu d'adopter une date assez basse comme celle que propose M. Orsi, du XIe siècle au IXe, M. Martin est disposé à la placer plus haut, entre le XVe et le Xe. Des tableaux synoptiques devaient rendre très clairs les résultats acquis par cette large et minutieuse enquête. C'est donc un beau et important mémoire que nous perdons avec cet héroïque soldat, mort pour la patrie; car on ne peut guère songer, dans l'état où sont ces notes, à les publier et à les compléter :..*pendent opera interrupta*. Nous ne pouvons exprimer qu'un vœu, c'est qu'un jour quelque membre de l'École de Rome, reprenant à son tour le sujet si heureusement choisi par M. Martin, se serve de ses papiers pour s'aider dans son travail et fasse passer ainsi dans le domaine scientifique la laborieuse documentation réunie par son regretté prédécesseur.

Dans son rapport officiel, adressé au Ministre, M. le Directeur rappelle, en outre, que cette année même, M. Martin avait repris en Afrique les recherches auxquelles it s'était déjà livré l'an dernier et dont votre rapporteur vous avait entretenu. Au cours d'un séjour de deux mois en Tunisie, il explora à nouveau la région de Thala, fit quelques sondages aux environs d'Haïdra et séjourna à Utique assez longtemps pour y fouiller, grâce à l'obligeance d'un colon français, M. le comte de Chabannes La Palice, un monument appelé « la Maison de Caton » ; il constate que c'était en réalité un établissement thermal. Il a rédigé un supplément au *Musée de Carthage* pour la partie des antiquités romaines, qui forme un fascicule complet dans la collection des *Musées d'Algérie*. Enfin, M. Martin avait donné aussi aux *Mélanges* de l'École un article où il répondait aux critiques de M. Comparetti qui avait discuté son hypothèse sur la glose introduite dans les sept premiers vers de l'*Énéide*. On voit toutes les promesses qui étaient contenues dans une activité si abondante. Mgr Duchesne termine en disant : « Ame ardente, cœur généreux et droit, Jean Martin aura péri en faisant tout son devoir. »

Les membres de première année n'envoient point de mémoire, mais le rapport de M. le Directeur nous fait connaître les travaux auxquels s'est employée leur activité. M. Constans vous est déjà connu par une communication faite en son nom sur les ruines nouvellement découvertes en Sabine, où l'on pensait avoir retrouvé la Villa d'Horace[1] ; ses observations ont été insérées dans le numéro de mai du *Journal des Savants*. Il s'est occupé d'antiquités africaines, en particulier de la ville de Gigthis, sur la petite Syrte, dont il a préparé l'exploration méthodique pendant une partie de l'hiver dernier et où il a recueilli quelques inscriptions inédites; ses observations topographiques sur

1. *C. rend. Acad.*, 1914, p. 162.

les trois époques, phénicienne, romaine, byzantine, fourniront d'heureuses contributions à l'étude de cette province d'Afrique et ses descriptions de mosaïques seront utilisées pour le supplément de l'*Inventaire des mosaïques*.

M. Coville s'est spécialisé dans l'histoire du cardinal Mazarin. Il a trouvé un sujet d'article pour les *Mélanges* dans certains épisodes de la vie de Mazarin, comme son passage dans l'armée pontificale. Mais l'objet principal de ses recherches est l'étude de la collaboration entre Mazarin et Richelieu, de 1640 à 1643, particulièrement en ce qui concerne les affaires italiennes. A cet effet il a exploré avec soin les Archives et la Bibliothèque du Vatican, ainsi que les Archives d'État de Florence et de Turin, et il a trouvé à Rome une collection de dix-sept registres de lettres de Mazarin, antérieures à son ministère (1628-1642), avec plusieurs milliers de lettres adressées aux Barberini par Louis XIII, Louis XIV, Anne d'Autriche, Richelieu et autres personnages de premier ordre. C'est une intéressante découverte, dont M. Coville compte tirer amplement parti pour son mémoire de seconde année. Mais la mobilisation vint le surprendre et l'appeler au 330e de ligne où il sert vaillamment avec le grade de sergent. Blessé au feu, il est en traitement dans une ambulance, attendant avec impatience l'heure de retourner au front.

M. Marx s'est proposé d'étudier la politique et l'administration du Saint-Siège dans l'État pontifical, en laissant de côté la ville de Rome. Il entend déterminer la politique des papes à l'égard des villes et de la féodalité, et rechercher quelles furent les attributions des fonctionnaires pontificaux dans les domaines administratifs, financiers, judiciaires. Pour cette enquête, M. Marx a dû compléter ses visites aux Archives du Vatican et à celles de l'État italien par une patiente exploration des petits dépôts provinciaux, à Viterbe, Orvieto, Pérouse, Assise, Gubbio, etc. Il lui en reste beaucoup à voir, surtout dans les Marches, en

Romagne, en Campanie; mais il a déjà réussi à faire d'heureuses découvertes qui font bien augurer de son prochain travail. Il était d'ailleurs arrivé à l'École bien préparé par son importante étude sur l'*Inquisition en Dauphiné.* Le sujet qu'il a choisi a l'avantage de se relier heureusement aux recherches entreprises par ses prédécesseurs MM. Diehl, Gay, Halphen, de Boüard; ainsi se formera une histoire de l'Italie au moyen âge qui témoignera hautement de l'activité scientifique de l'École française.

Tels sont, Messieurs, les résultats que nous devions vous présenter pour la période scolaire qui s'arrête à la fin du mois de juillet dernier. A ce moment déjà nous avions quelque raison d'être fiers de nos deux Écoles, de l'ardeur et du zèle déployés par nos missionnaires sur les deux terres amies de la Grèce et de l'Italie. Mais aujourd'hui nous avons de nouveaux et plus puissants motifs d'adresser à tous ces jeunes hommes nos félicitations et nos encouragements. Philologues, épigraphistes, archéologues, paléographes, ils sont sortis de leurs chantiers de fouilles ou de leurs bibliothèques, et simplement, au premier appel, ils se sont trouvés en armes pour faire face à l'ennemi. Au résumé de leurs travaux d'École nous avons dû maintes fois mêler le récit de leurs exploits militaires, le souvenir des souffrances endurées et parfois aussi, hélas, parler des vides cruels qui se sont faits. Que nos regrets émus aillent aux uns, que nos vœux ardents accompagnent les autres! Qu'ils sachent bien, eux et leurs familles, que l'Académie n'a pas seulement le souci de sa tutelle scientifique, mais qu'elle puise dans ces heures tragiques un sentiment de maternelle sollicitude et de reconnaissance envers tous ceux qui, avec la plume ou le fusil aux mains, ont lutté pour rendre la France plus forte et plus glorieuse.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique, qui prie l'Académie de lui envoyer, pour être exposés à l'Exposition universelle qui s'ouvrira prochainement à San Francisco, des exemplaires des collections suivantes : *Corpus inscriptionum semiticarum* (un spécimen); *Mémoires de l'Académie* (un spécimen); *Comptes rendus des séances* (la dernière année complète).

L'Académie décide d'envoyer d'urgence ces ouvrages au Ministère de l'instruction publique.

2° Une lettre de M. Finot, directeur de l'École d'Extrême-Orient, annonçant que M. Georges Cœdès, pensionnaire de l'École, a été nommé professeur de philologie indo-chinoise, en remplacement de M. Huber, décédé, ce qui porte à deux le nombre des bourses des pensionnaires vacantes, pour lesquelles il appartiendra à l'Académie de présenter des candidats, dès que les circonstances le permettront. — Renvoyé à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient.

3° Une lettre de M. Inouck-Hurgrouge donnant à M. Cuq des renseignements sur la publication de l'*Encyclopédie de l'Islam*.

M. Glotz achève la lecture de son mémoire sur le droit des gens et le droit de la guerre dans l'antiquité grecque.

M. Bouché-Leclercq présente quelques observations, ainsi que MM. Cuq, Haussoullier et Alfred Croiset.

M. Salomon Reinach annonce que la Commission du prix de Joest, de la valeur de 2000 fr., décerné successivement par les cinq Académies à « celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public », a attribué ce prix à M. Raphaël Petrucci, professeur à l'Université de Bruxelles, pour l'ensemble de ses œuvres sur l'art chinois.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Maxime Collignon donne lecture d'une note sur une statue drapée de jeune homme provenant d'Épidaure. Elle offre cet intérêt que la draperie reproduit exactement celle de la statue d'Eschine, conservée au Musée de Naples, tandis que la chevelure, coupée par devant à la mode romaine du Ier siècle avant notre ère et de l'époque d'Auguste, rappelle, pour l'exécution, celle des têtes athlétiques du Ve et du IVe siècle. La statue date sans doute de la fin du Ier siècle avant notre ère, époque où, suivant le témoignage des inscriptions, les statues votives et honorifiques sont très fréquentes à Épidaure. Elle nous offre un nouveau témoignage de l'esprit conservateur qui règne à cette date dans les écoles de la Grèce continentale.

M. Heuzey présente, à ce sujet, quelques observations sur le type fréquent de l'orateur drapé dont cette statue est un exemple.

M. Étienne Michon soumet à l'Académie le moulage de la tête de la statue d'Apollon découverte à Cherchell en 1910.

Il insiste sur la haute valeur de cet *Apollon* et montre comment les accessoires, le carquois d'une part, le tronc de laurier avec sa frondaison exubérante de l'autre, s'en retrouvent identiques dans l'*Apollon de Mantoue* et sont vraisemblablement des adjonctions du copiste.

Il établit enfin, par la comparaison de l'*Apollon du Tibre*, dont l'*Apollon de Cherchell* est une réplique, et des *Apollons* dits *Apollon Choiseul-Gouffier* et *Apollon de Cassel*, que nous sommes en présence de trois *Apollons* célèbres de la fin du Ve siècle avant J.-C., à peu de chose près contemporains, mais sans prétendre, par un abus fâcheux des noms propres, attribuer tel ou tel de ces *Apollons* à Pythagoras de Rhegium, à Kalamis ou à Phidias.

Quelques observations sont présentées par MM. Salomon Reinach, Collignon, Cagnat, Clermont-Ganneau et Babelon.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, *Vandalisme allemand à Rome en 1527* (Valence, 1915, br. in-32) ;

G. Maspero, *Les monuments égyptiens du Musée de Marseille* (nos 53-59), tirage à part du *Recueil de travaux*, Paris, 1914, in-8° ;

G. Maspero, *Chansons populaires recueillies dans la Haute Égypte de 1900 à 1914 pendant les inspections du Service des Antiquités* (extr. des *Annales du Service des Antiquités*), Le Caire, 1914, in-8° ;

Gouvernement égyptien. — Rapport du Service des Antiquités pendant l'année 1913. Le Caire, 1914, in-8° ;

Edward Léon, *Le verdict américain sur la guerre. Réponse au Manifeste des Professeurs allemands par Harden Church* (Avignon, 1915, in-18) ;

Julien Feuvrier, *Les monuments gaulois du Musée de Dôle* (9e Congrès préhistorique de la France). Le Mans, 1914, petit in-8°.



M. LE DUC LOUIS DE LA TRÉMOÏLLE

1838-1911

Phototypie Alary-Reelle, Paris

APPENDICE

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE M. LE DUC DE LA TRÉMOÏLLE,
PAR M. PAUL FOURNIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE;
LUE DANS LA SÉANCE DU 29 JANVIER 1915

Messieurs et chers Confrères,

Charles-Louis, duc de La Trémoïlle, né à Paris, le 26 octobre 1838, y mourut le 4 juillet 1911, au cours de sa 73e année. Il avait été élu membre de notre Académie le 15 décembre 1899, en remplacement de M. Menant.

Sa vie fut la vie large et élégante d'un grand seigneur dont on a pu justement louer les sentiments élevés, le ferme bon sens, les goûts délicats, l'inaltérable bienveillance et l'exquise courtoisie. De bonne heure il s'était tourné vers les études historiques; en même temps, se développa chez lui la connaissance des choses de l'art, qu'il savait fort bien apprécier. Cette haute culture fut encore accrue et affinée par la fréquentation des hommes éminents qu'il rencontra dans le salon de son beau-père, le comte Duchâtel : c'était le duc d'Aumale, Vitet, Thiers, Guizot, Berryer, les ducs Victor et Albert de Broglie et beaucoup d'autres, survivants de la monarchie de juillet ou jeunes recrues qui, dès la fin de l'Empire, s'étaient placés sous leur direction. Cependant lui-même ne devint pas un homme de premier plan. Ce n'est pas qu'il se désintéressât de la chose publique. Son père s'était rallié de bonne heure à l'état de choses établi en 1830; son beau-père avait, sous ce régime, joué un rôle politique important. Se conformant à ces exemples, il garda un inébranlable dévouement à la branche cadette et fut le conseiller discret et fidèle

de M. le comte de Paris. Quand la direction suivie par la politique intérieure de la France s'éloigna de son idéal monarchique, il prit — écrit un de ses amis — le deuil résigné des cœurs délicats, sans que ses regrets l'aient jamais poussé à des paroles amères.

Il n'a pas dépendu de moi que cette notice ne vous présentât, selon l'usage de notre Académie, la biographie de votre regretté confrère. Pour en tenir la place et lui rendre l'hommage qui lui est dû, je me suis résolu à montrer l'importance de son œuvre historique, qui procède tout entière des archives de sa famille. Dans le domaine de l'histoire, M. le duc de La Trémoïlle a été l'homme du chartrier de sa maison : on verra que ce n'est pas peu dire.

I

Le voyageur qui, parcourant le Poitou, s'approche des limites de l'Anjou, rencontre la pittoresque ville de Thouars, dominée par le grandiose château qui fut le siège de la puissance des La Trémoïlle. Établi sur le sommet d'une pente abrupte au pied de laquelle serpente la rivière du Thoué, capricieuse autant que gracieuse, il évoque par la noblesse de son architecture et la simplicité de ses lignes le souvenir d'une époque où ses habitants menaient un train quasi royal, si bien qu'au XVIIe siècle, Locke, traversant l'Ouest de la France, estimait qu'il valait la peine de modifier son itinéraire pour être admis à en contempler les splendeurs [1]. La tempête révolutionnaire déracina l'illustre famille qui, comme un arbre séculaire, étendait sa puissance sur tout le pays ; le château fut confisqué par application des lois sur l'émigration.

Or, à côté de la sépulture de la famille, au pied de l'élégante chapelle construite par une dame de La Trémoïlle,

1. B. Fillon, *Extraits des Archives historiques de la ville de Fontenay-le-Comte*, dans les *Archives historiques du Poitou*, t. I (1872), p. 140.

Gabrielle de Bourbon, se trouvait une salle voûtée qui conservait le chartrier. Fort heureusement, on accédait à cette salle par un escalier distinct de celui qui conduisait au caveau funéraire. Grâce à cette circonstance, tandis que les tombes étaient profanées, les archives furent respectées, vraisemblablement parce qu'elles furent ignorées. C'est seulement après la tourmente que furent ouvertes « les portes et les grilles massives » qui défendaient l'entrée du chartrier. On y trouva un grand coffre et six armoires, larges et hautes chacune de dix pieds ; les documents qui les remplissaient, rangés en bon ordre, n'avaient sans doute pas été consultés par les historiens depuis l'époque déjà lointaine où le bénédictin dom Fonteneau y avait copié de nombreux actes extraits du Cartulaire des sires de Rais [1]. Ce fut une bonne fortune, non pour les érudits (on s'occupait alors fort peu d'histoire), mais pour les ménagères de la petite ville, qui, désireuses de mieux couvrir leurs pots de confiture et leurs conserves de pruneaux, s'approprièrent nombre de parchemins : deux armoires surtout paraissent avoir souffert de déprédations. Il y fut mis un terme lorsqu'en 1808, revenu d'émigration, le duc Charles-Bretagne de La Trémoïlle obtint, non la restitution du château, mais celle de ses papiers de famille, ce qui, en langage administratif, signifiait tout le chartrier.

Le château avait été attribué en 1810 au Domaine extra-

1. Sur le chartrier et sa restitution, voir le document publié par le duc de La Trémoïlle, *Le Chartrier de Thouars*, p. 193 et 194, et aussi les renseignements donnés par M. Paul Marchegay, en tête des *Documents tirés des Archives de la Trémoïlle*, publiés par lui dans les *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. I (1874), p. 51-161. Les actes copiés par dom Fonteneau (ils ont été empruntés au *Cartulaire des Sires de Rais*) se trouvent maintenant à la Bibliothèque de Poitiers, collection Fonteneau, t. XXVI, p. 143 et suiv. ; t. XVII *ter*, p. 639 ; t. LXXXVIII, fol. 283. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, t. XXV, *Manuscrits de Poitiers*, par A. F. Lièvre, p. 145, 146 et 183. Des documents concernant la famille de La Trémoïlle se trouvent aux Archives nationales, AA 60 ; T 1051 et T* 1052.

ordinaire ; Masséna, à qui il fut offert, déclina l'offre, à raison des charges qu'elle devait fatalement entraîner. Le projet de le restituer à l'héritier des anciens propriétaires, vraisemblablement formé par le gouvernement de la Restauration, ne put pas davantage être réalisé. C'est seulement par ordonnance royale du 29 juillet 1833 que l'État céda à la municipalité de Thouars la noble demeure des La Trémoïlle[1]. Or, en 1830, le duc s'était allié en troisièmes noces à Mlle Valentine Walsh, issue d'une famille irlandaise et jacobite dont le chef avait commandé le navire qui, après la Révolution de 1688, avait amené Jacques II en France. La mère de la nouvelle duchesse de La Trémoïlle, jadis dame du palais de l'impératrice Joséphine, avait gagné tous les suffrages, non seulement par sa généreuse bonté, mais encore par sa vive intelligence et le goût éclairé qu'elle manifesta pour les lettres et les arts[2]. Un de ses frères, le vicomte Walsh, s'était acquis la réputation d'un publiciste alerte et brillant par les très nombreux ouvrages où il défendit la cause royaliste et catholique. L'aîné de cette famille lettrée, le comte Théobald Walsh, offrit un asile aux archives de Thouars dans le chartrier de son château de Serrant, en Anjou, qui, un demi-siècle plus tard, devait devenir la propriété du duc de La Trémoïlle ; empilées tumultuairement dans des caisses et des tonneaux, elles y furent transportées et y demeurèrent, jusques au milieu du XIXe siècle, ignorées des historiens.

1. Sur le sort du château après la Révolution, il y a divergence entre le récit de M. Marchegay (*op. cit.*) et celui de M. Hugues Imbert, *Histoire de Thouars* (Niort, 1871), p. 275.

2. Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. III, v° Walsh. M. le duc de La Trémoïlle et M. Clouzot ont consacré un volume à la famille Walsh, sous ce titre : *Une famille royaliste irlandaise et française* (Nantes, 1901). Dans ce volume sont réunis de nombreux documents concernant les rapports des Walsh avec les Stuart, Jacques III, Charles-Édouard et le cardinal d'York, dont ils étaient les agents. On y trouve notamment des informations abondantes sur l'expédition de 1745.

C'est vers cette époque que, pour la première fois depuis la Révolution, paraissent y avoir été faites des recherches historiques. Votre futur confrère, devenu, par la mort de son père, propriétaire du chartrier des La Trémoïlle, ne se borna pas à accorder aux travailleurs une protection libérale et platonique; lui-même, subissant sans doute l'influence de sa mère, se laissa séduire par le charme pénétrant qui s'échappe des parchemins, témoins vénérables et discrets des gloires et des douleurs du passé. Pour se mettre en état de les lire et d'en comprendre le langage, il se fit le disciple d'un ancien élève de l'École des Chartes, M. Paul Marchegay; il devint si bon paléographe et archiviste si expert que le classement de ce très riche dépôt est en grande partie son œuvre.

On put alors juger de l'importance des trésors qui avaient échappé à la destruction. Cette importance est capitale; ceux-là seuls pourraient s'en étonner qui ignoreraient la richesse territoriale et les alliances de la maison de La Trémoïlle. Sans doute la seigneurie poitevine dont, depuis la fin du XI[e] siècle, les La Trémoïlle ont illustré le nom était un domaine assez restreint. Mais à ce domaine vinrent, au cours des âges, se joindre beaucoup d'autres : par exemple la seigneurie de l'Isle-Bouchard, en Touraine, dont le nom est familier aux lecteurs de Rabelais; celle de Sully-sur-Loire, dont le manoir eut l'honneur d'abriter Jeanne d'Arc; puis, à la fin du XV[e] siècle, les riches domaines de la maison d'Amboise, comprenant Thouars, Talmont, l'île de Ré, avec d'autres comtés et baronnies. Vers le même temps, Louise de Coëtivy, épouse de Charles de La Trémoïlle, apporte à la famille de son mari le fief de Taillebourg; leur fils acquiert par mariage le riche héritage de la maison de Laval et devient ainsi le châtelain de Vitré, d'où ses descendants pourront, au XVII[e] siècle, voisiner avec la châtelaine des Rochers. A la veille de la Révolution, les La Trémoïlle, quoique moins opulents qu'au XVI[e] siècle, possèdent

encore nombre de seigneuries, au premier rang desquelles figurent celle de Thouars, érigée en duché par Charles IX et en pairie par Henri IV, la principauté de Talmont, le comté de Laval, les baronnies de Montreuil-Bellay et de Vitré, sans parler des hôtels de la rue Sainte-Avoye et de la rue de Vaugirard, à Paris, et du château d'Attichy, acquis des Marillac[1]. A l'époque de leur plus grande splendeur, ils pouvaient sans peine lever dans leurs domaines et à leurs dépens un corps de troupes de 5.000 hommes de pied et de 500 chevaux; telles furent les forces qu'ils mirent à la disposition d'Henri IV avant la bataille d'Ivry[2] et de Louis XIII au moment du siège de Corbie[3].

Ce ne fut pas seulement cette puissance territoriale qui donna une influence considérable aux La Trémoïlle; ce furent aussi leurs alliances. Parmi les familles auxquelles ils sont unis, ils comptent la maison de France; un des leurs avait épousé une Bourbon, un Condé avait épousé une La Trémoïlle. Ils se trouvaient, dès 1382, alliés à la famille royale d'Angleterre par le mariage de Guy de La Trémoïlle avec Marie de Sully, qui, par les Craon, descendait du roi Jean sans Terre et de sa femme Isabelle d'Angoulême. Au XVI[e] siècle, l'héritière de la maison de Laval qui devient l'épouse de François de La Trémoïlle est la petite-fille de Frédéric d'Aragon, roi de Naples. C'est grâce à cette alliance que les La Trémoïlle, à la suite de l'extinction de la descendance mâle de la dynastie aragonaise, purent émettre des prétentions à la couronne de Naples; on sait qu'ils tentèrent de les faire valoir au Congrès de

1. Ce très beau domaine, acquis des Marillac, appartenait aux La Trémoïlle au XVIII[e] siècle. Le château fut vendu en l'an III comme bien national et détruit.

2. Préface historique aux *Mémoires* de Henri-Charles de La Trémoïlle, prince de Tarente (Liège, 1767), p. XI.

3. Hugues Imbert, *Registre de correspondance et biographie du duc Henry de La Trémoïlle* (extrait du tome XXXI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, 1867), p. 11.

Munster et lors de la plupart des Congrès du XVIIe siècle et du XVIIIe [1], et que, pour mieux les affirmer, l'usage s'introduisit de donner à l'héritier présomptif du duché le titre de prince de Tarente. Plus tard, des mariages les unissent aux maisons d'Orange-Nassau, de Saxe-Weimar, de Hesse-Cassel et aussi à celle de la Tour d'Auvergne, ce qui leur fournira l'occasion de réclamer, lors du Congrès de Vienne, le duché souverain de Bouillon [2]. A côté de ces alliances royales ou princières, il n'est pas inutile de mentionner que les La Trémoïlle pouvaient cousiner avec Ronsard [3] et qu'ils comptent Madame de La Fayette dans leur ascendance maternelle [4].

C'était donc un passé plein de gloire que celui dont les témoignages reposaient dans les archives de Thouars. Ajoutez-y que ces archives, à la différence de beaucoup de dépôts, même des plus riches, contenaient de très nombreuses et très intéressantes séries de lettres missives; c'est dire qu'on y trouvait, à côté du document officiel, le document intime et personnel, la figure des hommes à côté du masque administratif. Par un sentiment très noble de piété filiale, le duc Louis se résolut à divulguer ces trésors; il tira de son chartrier la matière de vingt-cinq volumes, la plupart très considérables, qu'il publia de 1875 à 1906. Cette série s'ouvre par le superbe in-folio intitulé *Le Chartrier de Thouars*; elle se continue par un recueil en cinq volumes, *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*; chacun des autres volumes a trait à un ou plusieurs membres de la famille [5];

1. *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. IV, p. 125 et s.; t. V, p. 88.

2. *Ibid.*, t. V, p. 196.

3. Les Chaudrier, dont descendait Ronsard par sa mère, et les La Trémoïlle avaient pour auteur commun Jean II, seigneur d'Amboise en 1292. Cf. Henri Longnon, *Pierre de Ronsard* (Paris, 1911), p. 71 et 426.

4. Charles-Louis-Bretagne de La Trémoïlle, né en 1683, duc de Thouars depuis 1709, épousa une La Fayette.

5. On trouvera à la fin de la présente notice la liste des ouvrages de M. le duc de La Trémoïlle.

tous sont publiés avec un luxe qui charme le bibliophile. Non seulement votre ancien confrère multiplie ainsi ses publications de textes, avec l'aide, pour un petit nombre de volumes, de M. Henri Clouzot, de M. l'abbé Ledru et de M. Émile Grimaud; mais, faisant preuve d'une très rare et très méritoire libéralité, il communique aux érudits et aux historiens les documents même les plus précieux, encourage leurs travaux, provoque leurs publications. Ils sont légion, ceux qui ont profité de son inaltérable obligeance; parmi eux figure, au premier rang, M. Paul Marchegay. Récemment encore à Londres, M. Winifred Stephens publiait, sur la famille de La Trémoïlle, un intéressant volume dont les éléments proviennent pour la plupart du chartrier de Thouars[1]. Pour apprécier la portée de l'œuvre du duc Louis de La Trémoïlle, il faut tenir compte, non seulement des ouvrages signés de son nom, mais des livres et articles dont il a provoqué la publication ou dont il a fourni les matériaux et qui, sans lui, n'auraient pas vu le jour. Toute cette floraison historique, aussi riche que variée, constitue son œuvre au sens large du mot; c'est d'elle, ainsi comprise, que je voudrais en bref donner une idée.

II

Grâce aux textes mis au jour par votre ancien confrère, la physionomie de plusieurs de ses ancêtres s'éclaire d'une lumière plus vive et plus abondante. S'agit-il de Guy de

1. Winifred Stephens, *From the Crusades to the French Revolution*; *a history of the La Tremoille family*, London, 1914. — Dans le passé, deux livres exposent, surtout au point de vue généalogique, l'histoire de cette maison, à savoir : les frères de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de La Trémouille* (Paris, 1667), et de Courcelles, *Généalogie de la maison de La Trémoïlle*, dans l'*Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France*, t. III (Paris, 1824). Enfin il faut signaler encore la *Préface historique* mentionnée ci-dessus (p. 82, n. 2), aux *Mémoires* du prince Henri-Charles de Tarente.

La Trémoïlle, auquel Charles VI confia l'oriflamme en 1382, lors de son expédition contre les Anglais, qui plus tard s'en alla batailler en Barbarie avec le duc de Bourbon et mourut à Rhodes, au retour de la malheureuse campagne de Nicopolis [1], nous pouvons deviner l'importance de son rôle militaire et diplomatique par celle des faveurs et des pensions qui récompensèrent ses services. Il en reçoit de toutes mains, du roi, du pape d'Avignon Clément VII, de Bonne de Savoie, de Jean Galéas Visconti, des princes bourguignons Philippe le Hardi et son fils Jean sans Peur. Ce soldat diplomate était pieux, comme le prouvent les ex-voto que, dans les circonstances périlleuses, il offre à des sanctuaires renommés, tel celui de Notre-Dame de Chartres où, jusqu'à la Révolution, une chapelle fut connue sous le nom de La Trémoïlle. Possesseur d'une fortune considérable, il n'ignorait pas l'art d'en faire usage ; ses comptes nous donnent des preuves surabondantes de son goût pour le faste et les objets précieux. Ce capitaine, qui aimait les beaux exploits et menait grand train, était bien à sa place dans la suite chevaleresque et élégante du duc Philippe le Hardi et de ses enfants.

Au siècle suivant se présente un personnage historique de première importance, ce Georges de La Trémoïlle qui, pendant quelques années, fut le ministre tout-puissant du roi Charles VII et qui, il faut le dire, a laissé dans nos annales une réputation plutôt fâcheuse : pour s'en convaincre, il suffirait d'ouvrir les ouvrages de deux historiens que séparent de profondes divergences, le marquis de Beaucourt et M. Anatole France. Or l'histoire fort intéressante de divers événements de sa vie, par exemple celle de son alliance avec le peu recommandable Gilles de Rais, celle de ses rap-

1. Sur ce personnage, voir *Le Chartrier de Thouars*, le tome I des *La Trémoïlle pendant cinq siècles*, et le *Livre de comptes* (1395-1406) de Guy de La Trémoïlle et de sa femme Marie de Sully, publié par le duc de La Trémoïlle en 1887. MM. l'abbé Ledru et Émile Grimaud furent ses collaborateurs pour la publication de ce volume.

ports pécuniaires avec le Roi ou encore celle des méfaits qui ne purent être effacés que par des lettres de rémission, tout cela est mis en lumière avec la plus loyale sincérité dans le tome I des *La Trémoïlle pendant cinq siècles*.

Un volume tout entier, intitulé *Archives d'un serviteur de Louis XI* [1], a été consacré à un autre Georges de La Trémoïlle, neveu du précédent, qui porta le titre de sire de Craon. Attaché d'abord au service de Charles le Téméraire, il passa à celui de Louis XI, lors du voyage du roi à Liège. Il eut vite fait de gagner la confiance de son nouveau maître; pendant la lutte du roi contre le Téméraire, nous le voyons remplir en Lorraine des fonctions importantes. Louis XI ne se borna pas à l'en récompenser en lui abandonnant, après la mort du grand-duc d'Occident, une large part des vins trouvés dans ses celliers [2]; il lui confia la mission d'occuper en son nom le duché de Bourgogne, si bien que, par la diplomatie aussi bien que par les armes, Georges de Craon fut un des agents qui contribuèrent le plus à la réunion du duché à la France. En vérité, il méritait bien à ce titre l'honneur que M. le duc de La Trémoïlle a fait à sa mémoire.

Au moment où le sire de Craon achevait sa carrière, s'ouvrait celle du héros de la famille; j'ai nommé Louis II de La Trémoïlle, connu de la postérité sous le nom de Chevalier sans reproches. Ce nom retentit glorieusement dans l'histoire militaire de Charles VIII, de Louis XII et des premières années de François Ier; témoin et artisan de quelques-unes de nos plus belles victoires, La Trémoïlle succomba au jour de notre défaite à Pavie. Sa noble figure et ses hauts faits seront mieux connus à l'aide des documents publiés par son arrière-petit-fils. Un gros volume [3] est rem-

1. Paris, 1888.
2. Lettre de Louis XI, 9 février 1477.
3. *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoïlle pendant la guerre de Bretagne*, publiée par Louis de La Trémoïlle (Nantes, 1875).

pli par sa correspondance, très précise et très intéressante, relative à l'expédition envoyée par Charles VIII en Bretagne, pour y combattre le duc François III et son allié, le duc d'Orléans ; on sait que le commandement en fut confié à Louis de La Trémoïlle qui, par sa décisive victoire de Saint-Aubin-du-Cormier, prépara de loin la réunion de la Bretagne à la couronne. Dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, votre regretté confrère, M. Arthur de La Borderie, a fait connaître les renseignements nouveaux dont ce volume enrichit l'histoire du xve siècle [1]. Qui l'a parcouru garde l'impression d'avoir assisté, jusque dans le détail, à l'organisation de cette expédition, qui fit grand honneur à son chef. Les autres recueils dus au travail de M. le duc de La Trémoïlle fournissent mains traits utiles à la biographie du célèbre capitaine. Nombre de textes montrent en Louis de La Trémoïlle l'ami des arts, le chevalier magnifique et même prodigue en toutes choses [2], soit que, amiral de Guyenne et de Bretagne, il se servît des îles de Ré et de Noirmoutier, qui lui appartenaient en propre, pour y armer à ses frais des corsaires destinés à pourchasser les Maures et les Anglais, soit qu'il ne reculât devant aucune dépense pour paraître avec éclat au camp du Drap d'Or, soit enfin qu'à Paris, dans son très élégant hôtel de la rue des Bourdonnais, si malencontreusement démoli vers la fin du règne de Louis-Philippe [3], il offrît aux ambassadeurs du roi d'An-

1. *Louis de La Trémoïlle et la guerre de Bretagne en 1488, d'après des documents nouveaux et inédits*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1876, IVe série, t. X, et 1877, V^e série, t. I. M. de La Borderie fait justement remarquer l'importance d'une publication qui comprend plus de deux cents lettres missives inédites, dont 121 de Charles VIII, 21 de Madame de Beaujeu et de son mari, etc.

2. Voir *Le Chartrier de Thouars* et le tome II des *La Trémoïlle pendant cinq siècles*.

3. Troche, *Mémoire sur l'hôtel historique de La Trémoïlle sis à Paris*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1842. On trouve dans cet article une description de l'hôtel, qui n'appartenait plus depuis deux siècles aux La Trémoïlle, quand il tomba sous la pioche des démolis-

gleterre une hospitalité digne de la fête mémorable qu'il y avait donnée jadis à Louis XII et à Anne de Bretagne, à l'occasion de leur mariage [1].

On pourrait multiplier ces exemples, citer la lettre charmante et savoureuse par laquelle le petit-fils du Chevalier sans reproches, François de La Trémoïlle, dit à son aïeul combien il a trouvé à son goût Anne de Laval, avec laquelle il vient d'avoir une entrevue, et combien vivement il désire la prendre pour femme [2], ou encore une autre lettre du même François, devenu père de famille, s'occupant lui-même de l'éducation de ses enfants, qu'il enverra plus tard au collège de Navarre, et grondant leur gouverneur « parce que, écrit-il, les serviteurs ne veulent parler latin en la chambre des enfants, ce que je n'entends » [3]. On pourrait tracer les portraits des La Trémoïlle qui prirent part aux guerres de religion et aux luttes de la Fronde, ainsi celui de ce duc Henri, le beau-frère de Turenne, dont la correspondance, communiquée par votre ancien confrère, a été publiée par M. Hugues Imbert [4], ou celui du prince de Tarente, l'un des auxiliaires de Condé pendant la Fronde, qui fut l'auteur de Mémoires bien connus [5]. Leurs descen-

seurs, en dépit des protestations des artistes et des archéologues. Voir encore sur cet hôtel *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. II, p. 239, où l'on peut lire une note qui en résume l'histoire, et aussi les planches insérées dans le tome II de la *Statistique monumentale de Paris*, par Albert Lenoir.

1. Voir, sur les dépenses de la réception des ambassadeurs anglais, le 1er janvier 1519, *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. II, p. 81.

2. *Chartrier de Thouars*, p. 58. Voir sur ce personnage, outre le *Chartrier de Thouars* et le tome III des *La Trémoïlle pendant cinq siècles*, le volume publié par M. le duc de La Trémoïlle : *Inventaire de François de La Trémoïlle et comptes d'Anne de Laval* (1887), avec les notes très abondantes et très précieuses de M. l'abbé Ledru. On trouvera dans ces notes une biographie assez étendue d'Anne de Laval et des renseignements biographiques sur divers membres de la famille.

3. *Chartrier de Thouars*, p. 59.

4. Hugues Imbert, *Registre de correspondance et biographie du duc Henry de La Trémoïlle* (Poitiers, 1867).

5. *Mémoires de Henri-Charles de La Trémoïlle, prince de Tarente* (Liège, 1767).

dants se courbent sous la discipline imposée par la royauté ; ils mènent la vie de courtisans, sont premiers gentilshommes de la Chambre et n'interviennent dans les affaires publiques que lors des réunions des États de Bretagne où, en leur qualité de barons de Vitré, ils ont la prérogative de présider la noblesse, alternativement avec les Rohan. Parmi eux se distingue le duc Charles-Armand-René, le petit-fils de la marquise de La Fayette, qui fut le premier La Trémoïlle académicien. Surintendant des spectacles et directeur de deux troupes de comédiens, il avait composé quelques poésies qui n'étaient point dépourvues de grâce : c'en fut assez pour qu'en 1738 l'Académie française lui donnât le fauteuil vacant par la mort du maréchal d'Estrées et le fît recevoir en son sein par le doyen de ses membres, le marquis de Sainte-Aulaire, alors âgé de quatre-vingt-quinze ans [1]. Et s'il fallait clore la série, j'aimerais à la fermer sur la noble figure de ce cadet de La Trémoïlle, prince de Talmont, dont votre ancien confrère se plaisait à évoquer le souvenir : c'est lui que, pendant les guerres de Vendée, les Bleus se hâtèrent de fusiller devant la porte du château de sa famille, à Laval, de peur que la maladie mortelle dont il était atteint ne le fît échapper à leur vengeance.

III

Il y aurait, on le voit, beaucoup à dire sur les hommes de la maison de La Trémoïlle, tels que les montrent les publications de votre regretté confrère. Peut-être y aurait-il encore plus à dire sur le mérite des femmes dont l'histoire de cette maison offre une très remarquable série. Jusqu'aux publications du duc Louis de La Trémoïlle, la seule d'entre elles dont le nom fût familier au public était Amélie

1. Cf. C. de La Jonquière, *L'armée à l'Académie* (Paris, 1894), p. 164 et suiv., et les renseignements fournis par les recueils dus au duc de La Trémoïlle.

de Hesse-Cassel, femme du prince de Tarente contemporain de la Fronde, tante de la reine de Danemark et de la Palatine duchesse d'Orléans, connue des lecteurs de Madame de Sévigné sous le nom de la bonne Tarente [1]. De quelques traits de sa plume légère et acérée, la célèbre marquise a esquissé le portrait de sa voisine de Vitré, marquant son humeur romanesque, sa sensibilité si vive qu'elle en était ridicule, son cœur de cire, son orgueil nobiliaire, ses travers et ses manies; elle la montre expansive et inquiète, d'ailleurs protestante convaincue, qui, après la mort de son mari, se retire à l'étranger pour y avoir « la liberté de se damner ». Ainsi avait fait sa fille, Charlotte-Amélie, future comtesse d'Altenbourg, dont un article récent de la *Revue de Paris* a raconté les aventures matrimoniales, objet des graves soucis de sa mère [2].

Or, deux siècles avant le temps où la bonne Tarente défrayait la chronique par son originalité, les archives de la maison de La Trémoïlle nous révèlent une femme qui, par sa valeur morale, paraît bien supérieure à l'amie de Madame de Sévigné. C'est Marie de Valois, fille illégitime de Charles VII et d'Agnès Sorel, donnée en mariage à un descendant des La Trémoïlle par les femmes, Olivier de Taillebourg, frère de l'amiral Prigent de Coëtivy. Non seulement les lettres qu'elle écrivait à son mari font connaître, comme le remarque leur éditeur, M. Marchegay [3], les habitudes, les occupations, les passe-temps et les soucis

1. Aux renseignements fournis par les lettres de Madame de Sévigné, il faut joindre un portrait de la princesse de Tarente par elle-même, imprimé à la fin des *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier, au tome XLIII de la collection Petitot des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*.

2. Martine Rémusat, *Un amoureux de Charlotte-Amélie de La Trémoïlle*, dans la *Revue de Paris*, 15 juillet 1914, p. 331 à 376; sur ce mariage, voir une lettre de Madame de Sévigné du 3 mai 1680, éd. Montmerqué, t. VI, p. 375.

3. Marchegay, *Lettres de Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, à Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, son mari*, 1458-1472 (Les Roches-Baritaud (Vendée), 1875, in-8° de 56 pages).

d'une châtelaine de la plus haute noblesse au xve siècle, mais elles montrent une jeune femme au cœur sincère et aimant, ardemment éprise de son mari et de ses enfants, et trouvant, pour dire ces deux amours, des expressions d'un naturel exquis et d'un charme pénétrant. Je me reprocherais de ne pas citer quelques lignes de ces lettres.

A son mari, éloigné d'elle depuis longtemps, elle écrit : « Monseigneur, si j'étais d'ici à demain cette heure à vous écrire, si ne saurais vous dire la moitié du grand désir que j'ai de vous voir ; et si n'était la grande espérance que j'ai que en bref vous serez par deça, je serais la plus courroucée que jamais fût femme. Je vous certifie, Monseigneur, qu'il me fût besoin ne vous aimer pas tant fort que je fais ; car, dès que je vous ai perdu de vue, de tous les biens du monde je ne donne rien. » Dans une autre lettre, après avoir marqué son espérance de le revoir bientôt, elle ajoute qu'au cas où il tarderait encore, « vous seriez tout ébahi que vous trouveriez tout nostre ménage à votre logis, et dussé-je mener le rousseau et la charette ». Lorsqu'elle annonce à son mari la naissance d'un fils, elle déclare qu'il est « tant beau que merveilles ; mais il ne se faut pas esmerveiller s'il est beau, car il ressemble très fort à son père ». Plus tard, s'adressant encore à son mari, elle lui dit : « Monseigneur, tout notre petit ménage est en bon point ; et entre ci et vous n'a pas une plus sage fille que Catherine, et une plus belle que Marguerite ; quant est de mon fils, ne faut en parler, car il passe tous les autres. » Tant de douceur et de tendresse ne désarmèrent pas le redoutable frère de Marie de Valois, le roi Louis XI, dont elle et son mari eurent à subir l'inimitié ; elle mourut jeune et laissa la réputation d'une sainte.

A la génération suivante, l'attention se porte sur une dame de La Trémoïlle, femme du Chevalier sans reproches, Gabrielle de Bourbon, qu'il avait épousée par amour, comme conclusion d'un gracieux chapitre de roman. C'était, nous

dit un ancien biographe, une femme « pleine de bon sçavoir et élégante en composition prosaïque » ; elle dirigea elle-même, en même temps que son ménage, l'éducation de son fils Charles, qui, cultivé comme les hommes de son temps, fut un lettré et un poète à ses heures ; elle composa des ouvrages de piété et un traité *de l'Instruction des jeunes filles* qu'il serait bien intéressant de retrouver [1]. On lui doit la construction de la très gracieuse chapelle gothique, dite Sainte-Chapelle, qui, de nos jours encore, fait la parure du château de Thouars. Pour la faire connaître, je me bornerai à citer la lettre qu'elle écrivit à son mari, le 20 avril 1500, afin de le féliciter de la brillante victoire qui avait fait tomber entre ses mains Ludovic le More. « Monseigneur, mon ami, je ne sais comment je dois rendre grâces à Dieu et à sa benoite Mère de la belle et mémorable victoire qu'il vous a donnée. Hélas ! mon mignon, mon ami, je vous assure que je crois que Notre Dame ne fut point plus remplie de joie le jour de dimanche (la lettre est écrite le lundi de Pâques) que je le fus samedi, quand je vis, par une lettre de Monsieur le Maréchal à Monsieur d'Alby, qu'étiez en bon point de votre personne et que, à votre très grand honneur, la guerre était finie. Et loué soit Dieu ! Monseigneur, mon ami, vous êtes le plus heureux gentilhomme de France, et moi la plus heureuse femme, mais que je aie ce bien de vous bientôt revoir. Je suis sûre, Monseigneur, mon ami, que reconnaissez bien celui dont tout vient et lui en rendez le louer comme c'est raison. Et de mon endroit, je ne m'y serai jamais assez acquittée ; toutefois j'y mettrai bonne peine d'y faire mon devoir... Des nôtres, tout se porte bien, Dieu merci ; et votre fils ne fut jamais si gentil compagnon qu'il n'est » [2].

1. Voir le chap. xx du *Panégyrique* du Chevalier sans reproches par Jean Bouchet (Petitot, *Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XIV, p. 341 et suiv.).

2. *Le Chartrier de Thouars*, p. 43.

Quinze ans plus tard, ce fils unique qui était tant aimé mourait sur le champ de bataille de Marignan, percé de soixante-deux blessures. Brisée par sa douleur, sa mère lui survécut peu, assez cependant pour exprimer sa tristesse résignée en faisant peindre l'image de Notre-Dame de Pitié sur une verrière de l'église Saint-Nicolas de Craon [1]. Son mari, quand il annonça sa mort, ajouta ces mots : « C'est la plus grosse perte que nous eussions pu faire [2]. » Cependant, dix-huit mois plus tard, âgé de cinquante-sept ans, il épousait une enfant de dix-sept ans, Louise de Valentinois, fille de César Borgia et de Charlotte d'Albret, et déclarait à cette occasion qu'il avait eu soin de choisir son épouse dans une maison où la vertu des femmes n'avait jamais été mise en doute [3].

Vers la fin du XVIe siècle, c'est une autre figure de femme, plus tragique, qui fixe notre attention, celle de cette Charlotte de La Trémoïlle dont le Musée de sculpture du Louvre

1. *Chartrier de Thouars*. p. 44 ; André Joubert, *Histoire de la baronnie de Craon de 1382 à 1562* (Angers-Paris, 1888), p. 101-102. Cette verrière contenait une « représentation » de Louis de La Trémoïlle et de Gabrielle de Bourbon. Elle fut probablement détruite en 1562 par les huguenots.

2. *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. II, p. 75).

3. Cf. Winifred Stephens, *A history of the La Tremoille family*, p. 33. L'auteur estime qu'en tenant ce langage, le Chevalier sans reproches pensait à la famille d'Albret et non aux Borgia. Louise de Valentinois confia le soin d'ériger le monument funèbre de sa mère à un « tailleur d'images » originaire de Grenoble et habitant Blois, qui se nommait Martin Claustre, et avait été chargé, quelques années plus tôt, de faire les tombeaux des La Trémoïlle à Thouars. Ce monument fut placé dans l'église de La Motte-Feuilly ; c'était une très belle œuvre « dont les débris, affreusement mutilés, attirent encore en ce lieu retiré les amans des vieux souvenirs ». J'emprunte ces lignes à un intéressant article de M. G. Schlumberger, *Le Château de la Motte-Feuilly en Berry*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet 1912, p. 132. Voir le document publié dans le tome II des *La Trémoïlle pendant cinq siècles*, p. 94 et aussi (par M. Marchegay) dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. I, p. 674. On trouve la description de ce qui subsiste de l'œuvre de Martin Claustre à La Motte-Feuilly, accompagnée de dessins, dans les *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, par de La Tramblais et de La Villegille, p. 89 et 304. Sur l'œuvre de Martin Claustre, voir ci-dessous, p. 104.

garde une si vivante image, destinée jadis à orner son tombeau dans l'église de l'Ave-Maria. Après la mort de son père, le premier duc de Thouars, elle habitait le château de Taillebourg avec sa mère Jeanne de Montmorency. A dix-sept ans, belle et romanesque, elle s'éprend du prince de Condé, chef des protestants, déjà veuf de Marie de Clèves. Sentant son amour partagé, elle abandonne, pour l'épouser, en 1586, l'Église catholique dont son père avait été un ardent défenseur et entraîne après elle son frère, le jeune duc Claude, qui passe ainsi au parti des réformés. Quand, après deux ans de mariage, Condé fut enlevé par une maladie qui semble une suite d'une ancienne blessure, ses parents firent courir des bruits fâcheux à la honte de sa veuve. Grosse de quelques mois, la malheureuse princesse fut emprisonnée au château de Saint-Jean-d'Angély, mise au secret et séparée de sa mère, qui n'assista point à ses couches. En même temps qu'un de ses prétendus complices était exécuté, il manqua de peu qu'elle-même ne fût mise à la torture au lendemain de ses relevailles. Il fallut sept ans pour qu'une décision du Parlement de Paris anéantît ces accusations, auxquelles depuis longtemps Henri IV ne semblait plus attacher aucune valeur [1]. Que la mère de Charlotte ait, pendant quelques années, travaillé avec une virile énergie « à faire connaistre, comme elle l'écrit, l'innocence de catte pauvre créature que l'on veut honteusement diffamer », c'est ce que prouve surabondamment un volume de lettres et d'autres documents publiés par votre ancien confrère [2]. « La pauvre créature », libérée des accusations portées contre elle, se consacra à l'éducation du fils né en captivité, qui devait être le père du grand Condé; elle voulut lui donner pour précepteur Scaliger, rentra avec lui dans

1. *Jeanne de Montmorency, duchesse de La Trémoïlle, et sa fille la princesse de Condé*, 1573-1629 (Nantes, 1895). M. Édouard de Barthélemy a publié une étude biographique intitulée *Charlotte de La Trémoïlle, princesse de Condé* (Paris, 1888).

2. *Chartrier de Thouars*, p. 261.

le sein de l'Église catholique et, plus tard, le maria à la belle Charlotte de Montmorency, qui avait inspiré à Henri IV une si vive et si malencontreuse passion.

A côté de la correspondance relative à la princesse de Condé, le chartrier de La Trémoïlle a conservé de nombreuses et importantes séries de lettres, dont beaucoup ont été publiées, pour le plus grand profit des études historiques, soit par le duc de La Trémoïlle, soit par les savants auxquels il se plaisait à communiquer ses trésors[1]. La

1. Voici l'indication de quelques-unes de ces publications :

Paul Marchegay, *Lettres de Louise de Coligny* (68 lettres trouvées dans les archives de Thouars), publiées dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* en 1872 et tirées à part.

Paul Marchegay et Léon Marlet, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange* (Paris, 1887).

Paul Marchegay, *Lettres d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, à Charlotte de Nassau, duchesse de La Trémoïlle*, 1595-1628 (Paris, 1875); extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*.

Original letters to the Tremoille family, chiefly from Elisabeth, Queen of Bohemia, communicated by Monsieur Paul Marchegay, together with remarks on the same, par Augustus W. Frank, dans l'*Archæologia*, publication de la Société des Antiquaires de Londres, tome XXXIX (1863), p. 163-172. Toutes les lettres n'ont pas été publiées; M. Marchegay (*Lettres d'Elisabeth de Nassau*, p. 103) dit qu'il a relevé, dans les archives de La Trémoïlle, 180 lettres de la Palatine, reine de Bohême, à la duchesse de La Trémoïlle.

Hugues Imbert, *Lettres de Catherine de Parthenay, dame de Rohan-Soubise, et de ses deux filles Henriette et Anne, à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoïlle* (Niort, 1874; extrait des *Mémoires* de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres).

Paul Marchegay, *Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoïlle, sa sœur* (Poitiers, 1892; extrait des *Archives historiques du Poitou*, t. I).

On trouve aussi des lettres des mêmes personnages dans les recueils publiés par le duc de La Trémoïlle. — Je signale une lettre de la comtesse de Laval, Anne d'Allègre, datée de Vitré, 20 mars 1596, et écrite à Charlotte-Brabantine de Nassau; elle lui recommande le vicomte, depuis duc, Henri de Rohan, dont à Vitré on désire le mariage avec Brabantine; on sait que ce projet ne devait pas aboutir. Cette lettre se trouve, avec d'autres lettres adressées au même destinataire, dans le recueil publié par Paul Marchegay, *Lettres originales du XVI[e] siècle*, n° 268.

plupart de ces lettres furent adressées à deux de ses aïeules, toutes deux duchesses de La Trémoïlle. L'une, Charles-Brabantine de Nassau, dite à la cour de Henri IV la belle Brabant, était cette fille de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon, qui fut recherchée par plus d'un prétendant pour son esprit autant que pour sa grâce et sa beauté ; elle épousa Claude de La Trémoïlle, devenu protestant lors du mariage de sa sœur avec Condé et soumis entièrement à l'influence des ministres de la nouvelle religion. Le duc Claude mourut après six ans de mariage, en 1604, amoureux de sa femme comme au premier jour, quoiqu'il ne lui écrivît pas que des douceurs. On lit dans une lettre qu'il lui adresse en 1599 : « Je vous en prie, mon cœur, ayons de l'argent, car j'en ai besoin. Je meurs d'envie de vous voir [1]. » Elle-même pleura son mari et demeura fidèle à sa mémoire [2], en même temps qu'elle travailla activement à servir les intérêts de sa confession. — La seconde, Marie de La Tour d'Auvergne, sœur de Turenne, fille du duc de Bouillon, et, par sa mère, petite-fille du Taciturne, fut épousée par son cousin germain Henri de La Trémoïlle, duc de Thouars après son père Claude. C'était, nous dit un contemporain, une femme « vertueuse et bien nourrie », c'est-à-dire lettrée; élevée à la petite cour de Sedan, elle avait étudié non seulement la littérature, mais aussi la logique. Elle composa « mille vers et une infinité de portraits » que la bonne Tarente, sa bru, et Madame de Sévigné trouvèrent après sa mort « en ravaudant dans ses paperasses [3] ». Femme politique, énergique et ambitieuse, elle put, vers la fin de sa vie, rêver de placer sa fille sur le trône d'Angleterre, en la mariant avec Charles II au

1. Lettre publiée par M. Paul Marchegay dans les *Documents tirés des archives du duc de La Trémoïlle*, insérés dans les *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. I.

2. Sur sa douleur, cf. Du Plessis-Mornay, *Mémoires et correspondances*, t. X, p. 13 (lettre de l'Électeur palatin, beau-frère de la duchesse).

3. *Lettres de Madame de Sévigné*, éd. Montmerqué, t. I, p. 257.

moment de la Restauration[1]. Si ce rêve se dissipa, la duchesse, demeurée protestante alors que son mari revenait à l'ancienne Église, n'en mérita pas moins le nom d'héroïne de Thouars que lui décernèrent ses coreligionnaires reconnaissants. Femme d'affaires, elle prit en mains la direction de la fortune et des procès de la maison ; ce fut elle qui reconstruisit le château de Thouars[2] et répara la plupart des résidences des La Trémoïlle, non sans de lourdes dépenses qui, jointes au train d'enfant prodigue qu'elle menait (nous avons là-dessus une amusante anecdote de Tallemant des Réaux) ne contribuèrent pas peu à faire brèche au patrimoine de la famille[3]. Au demeurant, quoi qu'il faille penser de la duchesse Marie, elle sut faire preuve d'un patriotisme clairvoyant au début de la Fronde des princes. Alors que plusieurs, dans son entourage, inclinent vers le parti des princes rebelles, toute sœur de Turenne qu'elle soit, elle s'indigne de ce que leur faction accepte l'appui de l'étranger. « J'avoue, écrit-elle, que ce secours d'Espagnols et le désir de mettre l'ennemi de l'État au milieu de la France me choquent à tel point que je ne trouve rien qui puisse le colorer[4] ».

Au nombre des signataires des très nombreuses lettres adressées à l'une ou l'autre des deux duchesses figurent Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, sœur de la première des duchesses et mère de la seconde ; Louise de Coligny, duchesse d'Orange, fille du célèbre amiral, qui, devenue la quatrième femme du Taciturne, garda une ten-

1. *Chartrier de Thouars*, p. 160.

2. Voir les pages consacrées au château dans l'*Histoire de Thouars* de M. Hugues Imbert.

3. Voir sur ce point le mémoire justificatif qu'elle rédigea et qui a été publié par M. Hugues Imbert : *Mémoire de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoïlle*, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXII, 1re partie, année 1867, p. 89 et suiv. L'anecdote racontée par Tallemant des Réaux se trouve au tome IV des *Historiettes*, éd. Paulin Paris, p. 339.

4. *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. IV, p. 96.

dresse quasi maternelle aux deux sœurs, Charlotte-Brabantine et Élisabeth de Nassau, qu'elle avait élevées; Charlotte de La Trémoïlle, fille du duc Claude et de Charlotte-Brabantine, qui épousa en 1626 un gentilhomme anglais de la noble famille des Derby et devint plus tard comtesse de Derby. Son mari, victime de son dévouement aux Stuarts, périt sur l'échafaud, en 1652. Elle-même, femme d'une haute valeur morale et d'une indomptable énergie, combattit et souffrit pour la cause royaliste : Walter Scott l'a introduite dans un de ses romans, *Peveril du Pic*, non sans transformer en catholique cette ardente et dévouée protestante. De nos jours elle a été l'objet de deux biographies, l'une due à Madame de Witt, l'autre à M. Léon Marlet, toutes deux faites en grande partie au moyen des lettres conservées au chartrier de Thouars et communiquées par votre ancien confrère[1]. Il convient de citer encore Élisabeth Stuart, fille du roi d'Angleterre Jacques Ier et nièce des dames de Nassau par son mariage avec l'Électeur palatin Frédéric Ier (dont la mère était une Nassau), le même qui, à la faveur des dissensions religieuses, fit au début de la guerre de Trente ans un effort malheureux pour se saisir de la couronne de Bohême; Catherine de Parthenay, vicomtesse de Rohan, et ses deux filles Henriette et Anne, celle-ci particulièrement spirituelle, malicieuse et mordante[2]; enfin Anne de Polignac, fort avant dans la confiance de Charlotte-Brabantine, à qui, en langage convenu, elle exprimait très librement ses appréciations[3].

1. Mme de Witt, *Charlotte de La Trémoïlle, comtesse de Derby, d'après sa correspondance* (Paris, 1867), et Léon Marlet, archiviste paléographe, *Charlotte de La Trémoïlle, comtesse de Derby* (Paris, 1895).

2. Hugues Imbert, *Lettres de Catherine de Partenay, dame de Rohan-Soubise, et de ses deux filles Henriette et Anne à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoïlle* (Niort, 1874; extrait des *Mémoires* de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres).

3. Je ne connais qu'une lettre d'Anne de Polignac à la duchesse Charlotte-Brabantine; elle date de 27 novembre 1627; toutes les personnes qui

Au milieu de ce groupe de femmes appartenant à la haute aristocratie protestante, fort occupées des intérêts de leur confession, des synodes, des ministres, du temple de Charenton qui est leur centre religieux, pensant en général des catholiques ce que disait l'une d'elles, qu'ils adorent l'Idole et sont marqués du signe de la Bête [1], prend place une de leurs parentes qui est revenue à l'ancienne religion; c'est (qui le croirait?), une autre fille du Taciturne, Flandrine de Nassau. Élevée en France par sa tante, Jeanne de Bourbon-Montpensier, elle abjura le protestantisme, prit le voile à Jouarre, gouverna pendant trente-cinq ans, en qualité d'abbesse, le monastère de Sainte-Croix, fondé à Poitiers par sainte Radegonde, et y mourut en odeur de sainteté. La correspondance suivie qu'elle entretint avec sa sœur Charlotte, duchesse de La Trémoïlle, a été publiée par M. Marchegay [2]; elle ne manque pas d'intérêt, ne fût-ce que par la trace des tentatives, d'ailleurs discrètes, que fait la bonne abbesse pour rectifier les idées religieuses de sa sœur. En cela Flandrine ne fut pas plus heureuse que ne devait l'être Anne d'Autriche elle-même, quand elle

y sont mentionnées (elles sont nombreuses) sont indiquées par des noms de convention. Elle provient du chartrier de Thouars et a été publiée par M. de Richemond, *Documents historiques inédits sur le département de la Charente-Inférieure* (Paris, 1874), p. 159, n° 44. J'imagine qu'on en trouverait d'autres dans le même dépôt. Il s'agit sans doute d'Anne de Polignac, d'une branche saintongeaise qui paraît se rattacher à la célèbre famille de Polignac; elle épousa Gaspard III de Coligny, amiral de Guyenne et ensuite maréchal de France.

1. Paul Marchegay, *Lettres d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoïlle* (Les Roches-Baritaud (Vendée), 1875). Ces mots sont empruntés à une lettre d'Élisabeth de Nassau, datée de Sedan, 12 août 1628; elle y déplore la conversion au catholicisme de son neveu, le duc de La Trémoïlle. A cette occasion, les ministres protestants écrivirent à la duchesse-mère des lettres de condoléances conservées dans le chartrier de Thouars.

2. Paul Marchegay, *Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoïlle, sa sœur*, dans les *Archives historiques du Poitou*, t. I, p. 203 et suiv.

entreprit de convertir la duchesse Marie [1]. En matière religieuse, il arriva souvent, à cette époque, que les femmes se montrèrent plus tenaces que les hommes.

Dans la série des femmes de la maison de La Trémoïlle à l'époque de Louis XIV, le premier rang appartient sans conteste à cette fille d'un collatéral, duc de Noirmoutier, qui, sous le nom de princesse des Ursins, a joué un rôle important pendant les premières années du règne de Philippe V en Espagne. Tout a été dit sur cette femme aussi intelligente qu'énergique, aussi ambitieuse qu'obstinée, assez maîtresse d'elle-même pour ne se laisser point éblouir par labonne fortune, ni déconcerter par la mauvaise. Un certain nombre de lettres écrites par elle ont été conservées dans le chartrier de Thouars. Mgr Baudrillart en connut l'existence, lorsqu'il prépara son Histoire de Philippe V ; il avait alors émis le vœu que la correspondance de la princesse avec le marquis de Torcy fût enfin publiée. « Tous les secrets de la politique, écrivait-il, s'y déroulent avec une abondance d'arguments, une force de logique, une véhémence de passion qui donnent une vie extraordinaire aux personnages [2]. » Or voici que le vœu du savant historien a été réalisé par le duc Louis de La Trémoïlle. En six gros volumes, votre ancien confrère a réuni le texte intégral ou les fragments essentiels, non pas de toutes les lettres de la princesse des Ursins, mais de toutes celles qui ont été conservées dans le chartrier de Thouars, aux Archives du Ministère des affaires étrangères, et dans les recueils de la Bibliothèque nationale [3]. La correspondance de Madame des

1. Hugues Imbert, *Registre de correspondance et biographie du duc Henry de La Trémoïlle* (Poitiers, 1867, p. 206 à 215; extrait du t. XXXI des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest).

2. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. I, p. 13.

3. On trouve, intercalées dans ces volumes, nombre de lettres d'autres personnages (Louis XIV, Philippe V, etc.) dont beaucoup sont déjà imprimées ; elles se rapportent aux affaires dont traitent les lettres de la princesse des Ursins.

Ursins avec Torcy se trouve donc livrée au public, pour le plus grand profit des historiens.

Des diverses publications du duc de La Trémoïlle sur l'époque révolutionnaire se dégage une figure de femme, celle de Louise de Châtillon, princesse de Tarente, qui fut dame d'honneur de Marie-Antoinette. Rien n'est d'un plus vif et plus poignant intérêt que le récit fait par elle des événements qui précédèrent et marquèrent les journées de septembre [1]; rien n'est plus touchant que son dévouement à la malheureuse reine pour laquelle il semble qu'elle ait conservé une sorte de culte. Des travaux récents nous ont montré Louise de Châtillon, devenue duchesse de La Trémoïlle, établie en Russie, où elle mourut en 1814. Elle ne se bornait point à y conserver « les traditions, le langage et comme le parfum de la cour de Versailles »; elle y exerça une influence qui fut utile aux progrès du catholicisme. Pour s'en convaincre, il suffirait de s'en rapporter aux pages émues que lui a consacrées l'historien de Mme Swetchine [2].

IV

J'en ai dit assez, je pense, pour montrer comment les publications de documents dues à votre regretté confrère ont sauvé maintes figures du passé qui, grâce à lui, échappent aux ténèbres de l'oubli et se dressent mainte-

1. *Souvenirs de la princesse de Tarente* (Nantes, 1897). Voir aussi les intéressants documents sur la fin du XVIIIe siècle contenus dans le volume intitulé : *Mon grand-père à la cour de Louis XV*, le volume intitulé : *Mes parents*, et la dernière partie du tome V des *La Trémoïlle pendant cinq siècles*.

2. Sur le séjour de la duchesse de La Trémoïlle en Russie, voir le comte de Falloux, *Madame Swetchine* (Paris, 1860), t. I, p. 163 et suiv.; R. P. Gagarine, *Le salon de la comtesse Golovine*, dans les *Études* (publiées par des PP. de la Compagnie de Jésus), 1879, 23e année, VIe série, t. IV, p. 445 et s.; M. J. Rouët de Journel, *Pétersbourg catholique en 1814*, même recueil, livraison du 5 août 1914, t. CXL, p. 302.

nant en pleine lumière. Les ouvrages du duc de La Trémoïlle permettent aussi, et je me reprocherais de ne pas appeler l'attention sur ce point, de reconstituer le milieu où ont vécu ces personnages.

En premier lieu, nous sommes instruits de l'état de leur fortune. A l'aide des documents de tout genre qui ont été publiés, états des biens, comptes aussi intéressants que ceux du duc de Berry, testaments, inventaires et autres actes relatifs aux successions, contrats de mariage, actes d'acquisition, d'aliénation, d'administration, il est possible de refaire l'histoire du patrimoine des La Trémoïlle. Dès le XIVe siècle, ils comptent parmi les familles opulentes; leur richesse va croissant jusques à la seconde moitié du XVIe siècle, époque qui semble en marquer l'apogée. Leurs archives sont fécondes en renseignements très précieux sur la condition des terres, qui constituent le fond des fortunes, et sur l'organisation féodale de la propriété foncière qui subsiste jusques à la Révolution. De cette masse énorme d'informations, M. le duc de La Trémoïlle est en état de déduire les éléments de budgets successifs de sa famille, et d'en établir un par siècle. On devine l'intérêt que présente cette histoire économique d'une grande famille. Ajoutez à cela qu'on rencontre dans ces recueils un très grand nombre de témoignages concernant la vie privée, la vie de société et les habitudes de luxe de la haute noblesse. Voulez-vous être renseigné sur les dépenses auxquelles doit faire face, au XIVe siècle, un ménage de la classe la plus élevée de l'aristocratie pour soutenir son train de maison? Voulez-vous savoir ce qu'il en coûte à un membre de cette classe pour prendre part à la croisade contre Bajazet, qui semble avoir été un assaut d'élégance autant que de bravoure? Ouvrez le tome I des *La Trémoïlle pendant cinq siècles*, et complétez les informations que vous y puiserez par ceux que fournit le volume consacré aux comptes de Guy de La Trémoïlle et de sa femme Marie de Sully. Le très riche équipement

du chevalier, de ses compagnons, de ses serviteurs, les ornements de sa chapelle y sont décrits par le menu. Aucune des dépenses dont l'expédition fut la cause n'y est omise; ainsi le comptable prend soin d'y mentionner le salaire des messagers qui sont envoyés de France pour chercher des nouvelles, au cours de cet automne de 1396 pendant lequel la chrétienté anxieuse soupçonne le désastre de Nicopolis, sans en avoir la certitude, et aussi le prix de la toile, la plus fine qu'on ait pu trouver, que Marie de Sully s'avisa d'offrir en présent à Bajazet pour le bien disposer en faveur de La Trémoïlle tombé en sa puissance. On ne dit pas si le redoutable sultan fut sensible à ces féminines attentions.

Au lecteur curieux d'être informé du coût du costume des hommes de qualité au xve siècle, M. le duc de La Trémoïlle fait connaître une longue note du tailleur de Georges de Craon. Quelques pages des *La Trémoïlle pendant cinq siècles* contiennent le menu du festin pantagruélique offert par le Chevalier sans reproches aux ambassadeurs d'Angleterre au début du règne de François Ier [1]. Les mémoires concernant l'architecture religieuse, civile et militaire, la tapisserie, la broderie, l'orfèvrerie, la joaillerie, l'art de l'armurier, les inventaires de trousseaux et de bijoux ne se comptent pas. D'autres documents nous donnent des renseignements, d'un ordre plus personnel, sur les goûts des membres de la famille. Certes, il n'est pas indifférent de connaître la composition de la librairie de cet amiral, contemporain de Charles VII, Prigent de Coëtivy, soldat et bibliophile, auquel votre confrère a consacré un gros volume [2], ni de savoir que le Chevalier sans reproches se

1. *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. II, p. 81.

2. *Prigent de Coëtivy, amiral et bibliophile* (Paris, 1907). On y trouve l'inventaire des livres de Prigent. On y peut constater le soin qu'il prend de les faire relier et enluminer au goût du jour. L'ouvrage, qui est fait d'épaves du chartrier de Taillebourg conservées au chartrier de Thouars, est abondant en détails intéressants sur la vie privée.

donna le souci de réclamer un exemplaire de Lucain dans la succession d'un de ses parents [1], ou encore que sa femme Gabrielle de Bourbon prit plaisir à faire représenter un mystère en son château [2]. Au XVIIIe siècle, ce n'est plus de mystère qu'il s'agit ; les La Trémoïlle ont une loge à l'Opéra, et nous savons le prix de leur abonnement : il est de 700 livres [3]. Ce n'est plus de manuscrits enluminés qu'ils remplissent leur bibliothèque ; sous le règne de Louis XVI, c'est la grande édition des œuvres de M. de Voltaire qu'acquerra la duchesse ; nous en avons la quittance signée de l'éditeur, qui n'est autre que Beaumarchais [4]. L'histoire des œuvres d'art commandées par les La Trémoïlle est particulièrement intéressante. Elle s'ouvre par l'indication des ex-voto du croisé de Nicopolis et se continue par des mentions aussi variées que nombreuses. J'y relève, pour l'époque de la Renaissance, un prix fait avec le bon sculpteur Martin Claustre, de Grenoble, qui se charge d'ériger, en marbre noir et en marbre blanc du Dauphiné, ressemblant fort à l'albâtre, les tombeaux du Chevalier sans reproches, de sa femme Gabrielle de Bourbon et de son fils tué à Marignan [5] :

1. *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. I, p. 45.
2. *Ibid.*, t. II, p. 64.
3. *Ibid.*, t. V, p. 60.
4. *Ibid.*, t. V, p. 64.
5. *Le chartrier de Thouars*, p. 35. Martin Claustre, originaire de Grenoble et habitant de Blois, fut l'auteur des trois tombeaux qui demeurèrent dans le chœur de la Sainte-Chapelle de Thouars jusqu'à leur démolition, survenue pendant la Révolution. C'étaient les tombeaux du Chevalier sans reproches, Louis de La Trémoïlle, et de sa femme Gabrielle de Bourbon ; de leur fils Charles, tué à Marignan, et de sa femme Louise de Coëtivy ; et enfin de Jean de La Trémoïlle, archevêque d'Auch, frère du Chevalier. On trouvera dans *le Chartrier de Thouars* (p. 35, 37, 54 et 214) la reproduction de ces tombeaux (cf. Hugues Imbert, *Histoire de Thouars*, p. 234). Martin Claustre fut aussi l'auteur du monument indiqué ci-dessus p. 93, n. 3, et du tombeau de Gaspard de Coligny, père de l'amiral, qui fut enterré dans la chapelle du château de Châtillon-sur-Loing. L'exécution du tombeau de Guillaume de Montmorency, père du connétable, lui fut confiée ; mais la mort l'empêcha de le terminer. Il fut achevé par Benoît Bouberault. M. A. de Montaiglon en a publié le marché dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e série, t. II, p. 275.

la chapelle de Thouars conserva son œuvre jusqu'à la Révolution. Au XVIIIe siècle, les commandes seront d'une autre nature : ce sont, par exemple, des tabatières, façon du Japon, œuvre du vernisseur Martin, ou, en 1742, des miniatures demandées au peintre Drouais, qui se chargea de représenter Louis XV en carme, et, en habit de pèlerin, le duc de La Trémoïlle, celui-là même qui fut académicien et surintendant des théâtres [1].

Tous ces renseignements sont personnels aux La Trémoïlle. Mais combien d'autres témoignages proviennent de la même source inépuisable, qui intéressent l'histoire de tout l'Ouest de la France, depuis Royan jusqu'à Vitré, depuis la Touraine jusqu'à l'Océan ! Qu'il me suffise de renvoyer à des ouvrages tels que *Le livre des Fiefs de la vicomté de Thouars*, par M. le duc de La Trémoïlle et son collaborateur M. Henri Clouzot [2], le *Cartulaire* et les *Chartes de l'aumônerie de Saint-Michel de Thouars*, où M. Alfred Barbier a réuni les éléments de l'histoire d'une institution charitable qui fonctionna jusqu'à l'époque moderne [3] ; l'*Histoire de Thouars* par M. Hugues Imbert [4], les deux volumes de documents inédits concernant la Charente-Inférieure, dus l'un à M. Marchegay, l'autre à M. de Richemond [5] ; le *Cartulaire des sires de Rais*, l'un des plus beaux cartulaires féodaux à l'estime de M. L. Delisle, qui a été publié par M. René Blanchard [6] ; l'histoire de

1. *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. V, p. 59 et 61. Drouais reçut 384 livres.

2. Niort, 1893.

3. *Archives historiques du Poitou*, t. XXXI, année 1901.

4. Niort, 1871 (extrait des *Mémoires* de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres).

5. Le recueil de M. Marchegay a été publié dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I, 1874 ; celui de M. de Richemond a été publié à part (Paris, 1874).

6. *Cartulaire des sires de Rais*, publié par M. René Blanchard, lauréat de l'Institut, dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XXVIII et XXXI (années 1898 et 1901). L'Introduction indique les travaux antérieurement

Gilles de Rais [1], écrite par M. l'abbé Bossard d'après des documents réunis par M. de Maulde, dont plusieurs proviennent du chartrier de Thouars; le livre de M. André Joubert, *Histoire de la baronnie de Craon de 1382 à 1616* [2], qui est sorti tout entier de ce chartrier; l'*Histoire généalogique de la Maison de Chabot*, par M. Sandret [3], qui lui a a emprunté un certain nombre de pièces; enfin les deux grands ouvrages de M. le comte Bertrand de Broussillon, *La Maison de Laval* [4], comprenant les cartulaires de Laval et de Vitré, et *La Maison de Craon* [5], qui doivent à ce dépôt un bon nombre de documents.

Au surplus, pour se rendre un compte exact de ce qui est sorti des archives des La Trémoïlle depuis le milieu du XIXe siècle, il faudrait dépouiller les revues périodiques de l'Ouest de la France et les mémoires publiés par les diverses sociétés savantes de cette région, par exemple les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, *les Archives historiques du Poitou*, les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* [6], le *Bulletin* de la Société archéologique de Nantes [7], les *Mémoires* de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres [8], l'*Annuaire* de la Société d'émulation de la Vendée [9], le *Bulletin* de la Commission

publiés sur ce cartulaire, découvert en 1856 par M. Marchegay dans le chartrier de Thouars, conservé au château de Serrant.

1. *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-bleue* (Paris, 1886).
2. Paris, 1888.
3. Nantes, 1886. Le *Cartulaire de Rais* lui a fourni quatorze pièces.
4. *La Maison de Laval* (Paris, 1893-1895), 5 volumes.
5. *La Maison de Craon* (Paris, 1893), 2 volumes.
6. Voir ci-dessus, *passim*.
7. *Lettres missives originales du chartrier de Thouars* (série du XVe siècle), publiées aux tomes X à XII de cette collection, par M. Marchegay.
8. Voir ci-dessus p. 98. On trouve dans cette collection les *Lettres missives originales du XVIe siècle*, tirées des archives de La Trémoïlle par MM. Marchegay et Hugues Imbert (t. XIX, année 1881). Cette publication comprend 300 lettres.
9. Voir à la Xe année, les *Documents inédits sur la Vendée*, publiés par M. Marchegay.

historique et archéologique de la Mayenne, l'*Union historique et littéraire du Maine* [1], la *Revue d'Anjou* [2], la *Revue des provinces de l'Ouest* [3], la *Revue de Bretagne et de Vendée*, et d'autres encore qui ont sans doute échappé à mes recherches. Toutes ces revues ont profité des communications libérales du duc de La Trémoïlle : c'est par centaines qu'on y pourrait compter les lettres missives et les documents inédits qui proviennent de ses archives. Et pour compléter cet inventaire, il faudrait recourir à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, à la *Revue des Sociétés savantes*, au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, et même à la revue l'*Archæologia* publiée par la Société des Antiquaires de Londres. Celui qui accomplira cette tâche en emportera, j'en suis assuré, la conviction que votre ancien confrère a bien mérité de l'histoire de France.

Il lui a rendu un autre service qu'il convient de rappeler ici. En 1877 et en 1880, l'administration de la Bibliothèque nationale avait eu l'occasion d'aider M. le duc de La Trémoïlle à recouvrer diverses portions de ses archives de famille qui avient été détournées. En témoignage de reconnaissance, notre confrère offrit à la Bibliothèque quarante-neuf manuscrits qui constituent le fonds La Trémoïlle et ont été signalés dans une notice par M. Léopold Delisle [4]. C'est par cette voie que sont entrés à la Bibliothèque deux

1. En 1873, y fut publiée une enquête concernant les terres tenues par Gilles de Rais (t. I, p. 276-284). Cette enquête provient du chartrier de Thouars.

2. M. Marchegay y a publié, en 1861 et 1873, des *Documents inédits sur l'Anjou*.

3. On y trouve, d'après un texte conservé au chartrier de Thouars, un récit de l'exécution de Gilles de Rais, publié par M. Marchegay (t. V, année 1857, p. 177 et suiv.). Je ne prétends nullement, dans ces quelques notes, dresser une liste complète des documents qui, sortis du chartrier de Thouars, ont été publiés dans ces recueils : ces brèves indications ne sont données qu'à titre d'exemples.

4. *Manuscrits du fonds de La Trémoïlle* (Paris, 1887).

manuscrits grecs, plusieurs manuscrits historiques d'un incontestable intérêt, et quelques manuscrits à peintures, parmi lesquels un très beau psautier du XIIIe siècle, décoré à la mode de l'Ile-de-France; un manuscrit transcrit en 1250 à l'abbaye de Saint-Denys, d'autant plus précieux qu'il permet, comme l'a fait remarquer M. Delisle [1], de déterminer à une date précise la manière de l'atelier de Saint-Denys en matière d'écriture et d'enluminure; un feuillet du livre d'Heures d'Étienne Chevalier, contenant une charmante miniature de Jean Foucquet, sœur de celles qui sont la parure du Musée Condé [2], enfin le très beau livre d'Heures du duc Antoine de Lorraine et de sa femme Renée de Bourbon, dont la décoration fort riche est relevée par une remarquable série de blasons, les uns historiques, d'autres, comme ceux de Clovis et de Dagobert, purement imaginaires [3].

Quelques années plus tard, M. le duc de La Trémoïlle donna à la Bibliothèque deux manuscrits, dont un de la plus haute valeur, épave des archives dispersées de la Faculté de théologie de l'Université de Paris, qu'il avait retrouvée dans ses archives de famille. C'est le registre des procès-verbaux des assemblées de cette Faculté de 1505 à 1533, c'est-à-dire pendant la période où les docteurs eurent à se préoccuper de la célèbre controverse soulevée par le mariage de Henri VIII et aussi des premiers écrits qui propagèrent les doctrines de la Réforme. On sait que ce très précieux manuscrit, déjà étudié par M. L. Delisle [4], sera

1. Voir la *Notice sur un livre de peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denys*, publiée par M. L. Delisle, sous forme d'une lettre à M. le duc de La Trémoïlle, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVIII, p. 442 et suiv.

2. Cf. la communication de M. Duplessis et la planche en héliogravure, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1881, p. 78 et suiv.

3. Voir les articles de MM. Lepage et Meaume dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1881.

4. *Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théo-*

bientôt publié par les soins de notre confrère M. Chatelain et de M. l'abbé Clerval. Ainsi le nom de M. le duc de La Trémoïlle demeurera à une place très honorable dans la liste des bienfaiteurs de la Bibliothèque nationale.

Il n'est que juste de remarquer qu'il figure aussi, à bon droit, à côté de celui du comte et de la comtesse Duchâtel, parmi les bienfaiteurs de nos Musées nationaux, non seulement parce que Madame la duchesse de La Trémoïlle renonça généreusement à son droit d'usufruit sur les admirables toiles qui constituent au Louvre la salle Duchâtel, mais encore parce que le duc et la duchesse offrirent au Louvre, en 1898, un remarquable tableau de l'école flamande du xve siècle, l'Enfer, et au Musée de Versailles la Sainte Famille de Poussin, acquise jadis pour la chambre de Louis XIV où elle fut réintégrée grâce à leur libéralité.

Tels sont les services rendus au patrimoine intellectuel de notre patrie par l'héritier d'une race dont le nom est étroitement associé à son histoire. Nul plus que M. le duc Louis de La Trémoïlle ne s'est distingué par « la culture et le goût éclairé des études historiques », qualités que notre règlement demande aux candidats qui briguent les places d'académiciens libres. En l'appelant à prendre rang parmi vous, vous avez fait une heureuse application de ce règlement ; en même temps, vous avez rendu un hommage mérité à celui qui fut à la fois l'infatigable auteur d'une longue suite de travaux justement estimés et l'auxiliaire toujours libéral et bienveillant d'un groupe de travailleurs qui, avec lui, ont puissamment contribué à faire mieux connaître le passé de notre pays.

logie de Paris (1505-1533); dans les *Notices et extraits des manuscrits*, tome XXXVI, p. 315-408.

BIBLIOGRAPHIE DE M. LE DUC DE LA TRÉMOILLE

Correspondance de Charles VII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoïlle pendant la guerre de Bretagne. Paris, 1875, gr. in-8°.

Le chartrier de Thouars, documents historiques et généalogiques. Paris, 1877, in-fol.

Livre de comptes (1395-1406); Guy de La Trémoïlle et Marie de Sully; publié d'après l'original. Nantes, 1887, in-4°.

Inventaire de François de La Trémoïlle (1512) et comptes d'Anne de Laval, publiés d'après les originaux. Nantes, 1887, in-4°.

Archives d'un serviteur de Louis XI, documents et lettres (1451-1481), publiés d'après les originaux. Nantes, 1888, in-4°.

Les La Trémoïlle pendant cinq siècles. Tome Ier : Guy et Georges, 1343-1446. — Tome II : Louis Ier, Louis II, Jean et Jacques, 1431-1525. — Tome III : François et Louis III, 1485-1577. — Tome IV : Claude, Henri, Charles II, Charles III, 1595-1709. — Tome V : Charles-Louis-Bretagne, Charles-Armand-René, Jean-Bretagne, Charles-Godefroy et Charles-Bretagne-Marie-Joseph de La Trémoïlle. — Cinq volumes in-4°. Nantes, 1890-1896.

Jeanne de Montmorency, duchesse de La Trémoïlle et sa fille la princesse de Condé, 1573-1629. Nantes, 1895, in-4°.

Souvenirs de la princesse de Tarente (1789-1792). Nantes, 1897, in-8°.

Une succession en Anjou au XVe siècle. Paris, 1898, in-4°.

Mes parents. Souvenirs de la Révolution. Paris, 1901, in-fol.

L'assemblée provinciale d'Anjou d'après les archives de Serrant. Angers, 1901, in-8°.

Madame des Ursins et la succession d'Espagne. Nantes, 1903-1907, six volumes, in-4°.

Mon grand-père à la cour de Louis XV et à celle de Louis XVI, nouvelles à la main, publiées avec des notes. Paris, 1904, in-4°.

Prigent de Coëtivy, amiral et bibliophile. Paris, 1906, in-4°.

Notice sur la vie et les travaux de M. Menant, lue dans la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 24 mai 1901 (*Comptes rendus des séances de l'année*, p. 310 et ss., et Paris, 1901, in-4°).

(Duc de La Trémoïlle et Henri Clouzot). *Les fiefs de la vicomté de Thouars d'après l'inventaire inédit de Jean-Frédéric Poisson en 1753*, Niort, 1893, in-4°.

(Duc de la Trémoïlle et Henri Clouzot). *Une famille royaliste irlandaise et française.* 1901, in-4°

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 5 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Président annonce que M. Maspero, frappé d'un deuil cruel, ne pourra pas prendre place aujourd'hui au bureau : son plus jeune fils, Jean, vient d'être tué d'une balle au front, en Argonne, à la tête de la section qu'il commandait. Il se fait l'interprète de l'Académie tout entière et adresse à M. le Secrétaire perpétuel, avec l'expression de ses sentiments d'admiration pour la mort glorieuse du jeune savant, si plein d'avenir, ses plus vives condoléances.

M. Widor, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, annonce que cette Académie a désigné M. Patey, de la section de gravure, pour faire partie de la Commission des inscriptions et médailles, en remplacement de M. de Vernon, décédé.

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, une notice intitulée : *L'église du prêtre Alexander*. C'est un chapitre détaché du rap-

port sur les fouilles de Bulla Regia dirigées par M. Carton. Il y décrit d'une manière très intéressante les découvertes faites par ses soins dans les deux sacristies d'un grand édifice chrétien attenant aux murs de la ville[1].

Le P. Scheil fait une communication sur une tablette cunéiforme inédite, contenant un document d'espèce unique. Il s'agit de la libération juridique d'un fils donné en gage par son père aux temps de Neriglissor, roi de Babylone, en 558 av. J.-C.

M. Édouard Cuq appelle l'attention de l'Académie sur l'importance de la communication du P. Scheil pour l'histoire du droit babylonien. La tablette, qui vient d'être acquise par M. Chatelain pour la collection de l'École pratique des Hautes Études, complète très utilement les quelques renseignements que l'on avait jusqu'ici sur la notion et l'application du gage en Chaldée. Deux articles du Code de Hammourabi, relatifs au gage immobilier, portant sur un fonds de terre, le présentent sous la forme particulière de l'antichrèse. Y avait-il là une règle spéciale au gage des fonds de terre, ou bien une conséquence de la conception générale du gage? Il était impossible de le dire. Un seul texte contemporain mentionnait le gage mobilier : il contient un jugement qui ordonne la restitution au débiteur, après paiement de sa dette, d'un esclave donné en gage au créancier. Mais ce jugement ne nous apprend rien sur le caractère et les effets du gage mobilier.

La tablette, étudiée par le P. Scheil, nous fait connaître la notion du gage chez les Babyloniens. Pour les meubles comme pour les immeubles, le gage n'est pas seulement une sûreté réelle : c'est aussi un mode de satisfaction. Il a pour objet une chose susceptible de produire des fruits ou des revenus. Au bout d'un temps plus ou moins long, le créancier est désintéressé par voie de compensation lorsque la valeur pécuniaire des fruits ou revenus dont il a profité devient égale au montant du capital et des intérêts. Cet usage, qui remonte au temps de Hammourabi, subsistait au VIe siècle avant notre ère ; il est

1. Voir ci-après.

confirmé par d'autres textes de l'époque néo-babylonienne, qui lui attribuent une portée générale.

Cette conception du gage, très simple en apparence, est en réalité le résultat d'un long développement du droit. On peut en juger par les difficultés qu'ont eues les Romains pour arriver à quelque chose d'approchant : il leur a fallu plusieurs siècles. Pour eux le gage ne confère par lui-même qu'un droit de rétention : c'est un moyen d'exercer une pression sur le débiteur. On espère que, privé de sa chose, il fera tous ses efforts pour se libérer aussitôt que possible afin d'en recouvrer la possession. Dans l'intervalle, la chose donnée en gage ne sert à personne, ni au créancier, ni au débiteur. Vers la fin de la République, on prit l'habitude d'autoriser le créancier gagiste à vendre la chose faute de paiement à l'échéance ; puis on lui permit de se réserver le droit d'utiliser la chose, lorsque le gage avait pour objet du bétail ou un esclave ; enfin, au IIIe siècle de notre ère, l'usage de cette clause fut étendu aux immeubles, sous l'influence de la coutume des pays de civilisation hellénique.

Le nouveau document suggère une observation d'un caractère différent. Il contient une application du gage, qu'on ne s'attendait pas à rencontrer à l'époque néo-babylonienne. Qu'un père donne son fils en gage, qu'il dispose de ses services quel que soit l'âge de l'enfant, c'est un fait que l'on a observé chez d'autres peuples où la puissance paternelle est fortement organisée, comme dans le régime patriarcal. Si notre tablette datait de la première dynastie babylonienne, cette application du gage n'aurait rien de surprenant, et il est vraisemblable qu'elle était déjà admise. Mais, entre Hammourabi et Nabuchodonosor II, il s'est écoulé au moins quatorze siècles ; on peut dès lors s'étonner que, pendant ce long espace de temps, la puissance paternelle n'ait pas subi la moindre restriction. Dans la Rome antique, le père pouvait aussi disposer des services de son fils, le donner en gage, mais il a perdu ce droit au IIIe siècle de notre ère. En contact permanent avec les peuples d'une civilisation à certains égards supérieure ou tout au moins différente, les Romains ont peu à peu modifié leurs coutumes et restreint les pouvoirs du chef de famille.

M. Haussoullier présente quelques autres observations.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Bernard Haussoullier sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la Fondation Piot [1].

COMMUNICATION

L'ÉGLISE DU PRÊTRE ALEXANDER DÉCOUVERTE A BULLA REGIA EN 1914, PAR LE Dr L. CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

L'énorme quantité de terre qui recouvre les Thermes de Bulla Regia ne permet d'y avancer que lentement et de ne faire que de rares découvertes [2].

Aussi ai-je été amené à effectuer, à côté de ce labeur de longue haleine, d'autres recherches pouvant donner des résultats plus rapides. Ayant déjà découvert précédemment, dans ces conditions, le palais souterrain d'Amphitrite, j'ai été conduit, cette année, à explorer un point situé à la périphérie de la ville, dont je soupçonnais l'intérêt depuis longtemps et dont la situation offrait cet avantage de permettre de préparer le déblayement méthodique des ruines de la ville par l'amorce d'une tranchée de pénétration.

Un four à chaux y avait été établi autrefois, et presque toutes les pierres de taille qui ont dû, à un moment donné, émerger en cet endroit ont été mises en miettes. Leurs éclats jonchaient le sol au point de cacher, même pour des

1. Voir ci-après.

2. La plus importante de celles qui aient été faites jusqu'ici dans le monument, consiste dans un texte épigraphique qui a déjà été l'objet de plusieurs commentaires. Cf. Carton, *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 586; Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. LXXVI, p. 220 et suiv., 1914, p. 133; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1914, 16 janvier et 20 février. Ce monument a, depuis, été transporté au Musée du Bardo.

yeux exercés, tout ce qui aurait pu trahir la présence d'un monument. Aussi celui qui se trouve ici a-t-il échappé à tous les explorateurs qui m'ont précédé, ou, depuis 1889, succédé à Bulla Regia [1]. Deux pierres taillées avaient cependant attiré mon attention. En forme de bases appliquées, elles portaient sur trois de leurs côtés un cartouche renfermant des sculptures : sur l'une, on reconnaît une branche de lierre et une patère, sur l'autre une branche d'olivier et deux cornes d'abondance croisées.

Deux voies allant, l'une vers *Sicca Veneria*, l'autre, — tronçon de la grande artère reliant Carthage à Hippone — vers cette dernière cité, se rejoignaient ici, après avoir traversé la principale nécropole de la ville antique, explorée par moi en 1889 et 1890 [2].

Le monument dont il va être question était, comme on le verra, une église, mais il fut sûrement élevé sur les fondations d'un édifice antérieur, dont il n'a épousé qu'incomplètement le plan général.

Il comprend une nef, large de 4 mètres, longue de 5 m 15, flanquée de deux bas-côtés, de 2 m 60 de largeur, dont elle est séparée par deux murs, percés chacun d'une ligne de six ouvertures rectangulaires dans l'appui desquelles ont été creusées des auges. Je reviendrai plus loin sur ce dispositif, qui a été rencontré dans beaucoup de sanctuaires chrétiens.

La partie de la nef située entre les deux lignes d'auges représente le *quadratum populi*. Elle est dallée, comme d'ailleurs tout l'édifice, et présente, auprès de son centre, l'orifice d'un puits qui, lors de sa découverte, n'était nulle-

1. Cet édifice, notamment, n'a pas été porté sur le plan dressé tout récemment par un officier et qui a été reproduit dans l'Atlas archéologique.

2. Cf. Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 149 : *Rapport sur les fouilles faites dans la nécropole de Bulla Regia*. — *Revue archéologique*, 1890 : *Les nécropoles païennes de Bulla Regia*. — *Bull. archéol.* (1891, p. 207) : *Essai de topographie archéol. sur les environs de Souk el Arba*.

ment comblé. Fermé par une dalle, il contenait une eau claire et abondante[1].

A l'extrémité orientale de la nef, et perpendiculairement



Fig. 1. — Le *quadratum populi*, avec ses deux lignes d'auges. — Au centre, un tronc de cône creux, posé sur un cylindre creux, surmonte l'orifice d'un puits. — Sur la colonne de gauche, un chapiteau byzantin. — Remarquer, entre les auges, à gauche, la forme ondulée du bord postérieur des cloisons qui les séparent.

à son axe, régnait un couloir qui devait conduire à l'entrée du monument. Cette dernière était placée sur un des côtés de la nef —, le méridional, — comme cela s'est rencontré dans beaucoup d'églises d'Afrique.

A l'extrémité occidentale du *quadratum* était le *presby-*

1. L'orifice de ce puits était surmonté de deux pierres en forme de margelles, l'inférieure demi-circulaire verticalement, l'autre de forme tronconique, qui paraissent avoir été posées là, à de basses époques, quand le sol s'exhaussa.

terium dont le fond n'était pas en abside, mais bien rectangulaire, ce qui n'est pas non plus inconnu en Afrique. Une seule et longue marche sépare les deux parties du monument et porte encore deux belles colonnes en marbre cipollin, dont les chapiteaux ont été retrouvés et remis en place. L'un d'eux est de style byzantin, assez élégant et très fouillé : on peut passer les doigts à travers les jours de ses feuillages ou de ses rosaces à quatre branches, qui



Fig. 2. — Le *quadratum populi*.

ressemblent à la croix grecque. L'autre diffère tout à fait de celui-ci : il est corinthien à feuilles d'acanthe, sans ornements. Les bases et les fûts des colonnes n'ont pas non plus les mêmes proportions, ce qui indique qu'ils ont été empruntés à d'autres édifices.

Entre le *presbyterium* et le *quadratum*, appuyé contre la marche qui les sépare gisait, sur le dallage, un beau reliquaire en plomb, large de 0 m 30, haut de 0 m 40, épais de 0 m 20. Il a la forme d'une cassette rectangulaire, plus étroite vers sa face supérieure qui était ouverte. Sur la face anté-

rieure fait saillie une croix grecque; la face postérieure a été complètement corrodée par les eaux souterraines.

Ce remarquable objet a été précisément trouvé à l'endroit occupé habituellement par le *ciborium* qui, on le sait, servait à abriter les reliques. On sait aussi qu'il se composait souvent d'une espèce de dais, en bois ou en pierre. Or il a été découvert ici quatre petites colonnes en calcaire, avec des chapiteaux de même proportion, qui ont parfaitement pu appartenir au *ciborium*.

De chaque côté du *presbyterium* se trouvaient habituellement les *secretaria* (sacristies). Telle est la situation de deux pièces qui sont, ici, dans le prolongement des deux bas-côtés. Le contenu, très remarquable, en a été retrouvé dans la position où il fut abandonné lors du violent incendie qui a détruit l'édifice et dont, partout, on a pu constater les effets manifestes. Au-dessus des objets renfermés dans ces pièces gisaient les débris de grosses poutres carbonisées auxquelles adhéraient des clous et d'énormes crampons de fer. Une couche de cendres et de charbon de bois s'était infiltrée jusqu'au sol, autour des amphores situées au-dessous. Celles-ci, placées côte à côte, la pointe enfoncée dans du gravier, l'orifice fermé par un fragment de poterie s'appuyant sur les murs de la salle, offraient, au moment de leur découverte, un spectacle rappelant beaucoup certains coins de Pompei. Un grand vitrail, qui avait environ 1 à 2 mètres de côté, précipité avec la charpente ou éclaté par la chaleur, remplissait de ses fragments les intervalles séparant les vaisseaux dans la sacristie méridionale. J'ai rempli de ces débris deux grands paniers ; ils sont exposés maintenant au Musée du Bardo.

Des étagères, probablement fixées dans les murs, devaient porter des coffrets en bois, dont on a retrouvé les serrures, les clefs, les charnières en bronze et une très grande quantité de calices en un verre délicat dont les débris parsemaient la couche de charbon. A côté de ces fragiles réci-

pients étaient d'énormes plats en terre bien cuite, d'un rouge vif, de plus d'un mètre de diamètre, qui devaient sans aucun doute servir aux agapes. Des bouts de roseaux de Provence, calcinés et taillés en biseau à leurs deux extrémités, étaient encore mêlés à ces débris.

Les amphores sont grandes, hautes de plus d'un mètre, et de formes variées. Elles renfermaient des grains et des fruits qui doivent à la carbonisation d'avoir conservé leur forme, et qui ont pu être transportés au Musée du Bardo : grains de blé, pois chiches, fenugrec, haricots, amandes, noyaux de pêches, de cerises, d'olives. Certains de ces vaisseaux paraissent avoir contenu des liquides, vin ou huile, dont le résidu calciné tapissait encore l'intérieur. Entre ces vases étaient encore tombés, probablement des étagères, diverses victuailles dont les restes sont des *cardiums*, d'énormes patelles, des os de poulet et de mouton. Un peu partout, de fines gouttelettes de bronze, soudées entre elles de manière à former un chapelet ou agglomérées, doivent provenir de la fusion de liens de ce métal qui réunissaient les tuiles du toit. Tous les objets dont il vient d'être question, à l'exception du vitrail qui était dans la pièce sud, ont été rencontrés dans les deux sacristies. Mais chacune d'elles renfermait, en dehors d'eux, une série différente d'objets de destination bien distincte, ce qui permet à mon avis, et comme on le verra, de déterminer quelle a été l'attribution particulière de ces pièces.

Dans la sacristie méridionale, entre les amphores et le mur, étaient tombés trois objets en bronze : un grand plat rectangulaire, un vase à une anse en forme d'œnochoé et une ciste à quatre pieds en forme de patte de lion. Entre deux grandes amphores avaient glissé trois croix de métal. L'une, la plus grande, a été précédemment présentée à l'Académie par M. Héron de Villefosse. En bronze, recouverte d'une mince lame d'argent, haute de 22 centimetres, large de 19, et pourvue à la partie postérieure d'une

douille à section carrée, présentant sur sa face extérieure et postérieure la lettre A, elle portait une inscription en caractères grecs avec le nom du prêtre Alexandre [1].

Les deux autres croix, beaucoup plus petites que la précédente, sont l'une en bronze, à branches pattées [2], l'autre en or, ornée de globules, de forme latine, portant à sa partie postérieure une petite protubérance dans laquelle a été serti un objet jaunâtre, qui est peut-être une relique. A leur extrémité supérieure s'insère une chaînette en bronze se terminant par un crochet, ce qui indique qu'elles étaient suspendues. On peut rappeler, à ce propos, que les croix processionnelles de cette époque portaient souvent, à l'extrémité de leurs branches horizontales, des symboles tels que l'A et l'ω suspendus par des chaînettes, et se demander si les deux petites croix n'étaient pas suspendues par leurs crochets aux anneaux que présente la grande.

Deux petites ampoules en verre et un joli chandelier en bronze, à trois pieds, ainsi que deux monnaies byzantines en verre ont été trouvés dans des terres voisines qui, rejetées au moment de l'installation du four, doivent provenir encore de la sacristie méridionale. La présence des vases de bronze et d'autres objets des rites cultuels doivent faire admettre que cette sacristie était le *diaconicum*.

Dans la salle méridionale, plusieurs des grandes amphores portaient, sur le col, des graffites tracés à la pointe avant la cuisson. A côté de ces vases de grandes proportions, d'autres, plus petits, présentent un intérêt particulier. J'ai à plusieurs reprises, et notamment devant l'Académie [3], parlé de l'existence, dans la région de Souk-el-Arba et notamment dans les ruines de Bulla Regia, de

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1914, p. 697.

2. La branche inférieure manque, ce qui empêche d'en préciser la forme.

3. Cf. Carton, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 583; 1911, p. 601; *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1906, n° 8, p. 202; *Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, Tunis, 1913 : Compte rendu de la 42ᵉ session, p. 123.

fragments de vases peints. J'ai signalé les analogies qui paraissent exister entre ceux-ci, les poteries puniques d'une part, et les poteries kabyles d'autre part. Mais ce rapprochement ne s'appuyait jusqu'ici que sur l'examen de fragments plus ou moins importants. La découverte de toute



Fig. 3. — Poterie peinte.

une série de ces vases, intacts, a permis non seulement de le confirmer, mais encore de dater approximativement ces poteries.

Me proposant de les étudier ailleurs, je n'en indiquerai ici que les principaux caractères. Ces vases sont en une

terre dure, très cuite, jaunâtre. Les formes en sont extrêmement variées, depuis celle de grosses amphores ventrues à petites oreilles jusqu'à celles des poteries à pointe très longue, si communes dans les tombes puniques de Carthage. Un type fréquent tronconique, à base tournée en haut, pourvu d'une anse s'insérant sur un col cylindrique assez large, rappelle aussi un des produits les plus répandus de la céramique punique. L'ornementation a été faite au pinceau, avant la cuisson, à l'aide de deux couleurs : le noir et un brun plus ou moins rouge, ce qui rappelle les

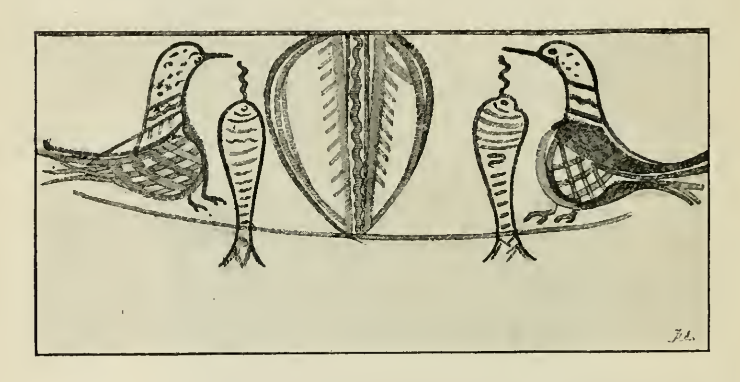


Fig. 4. — Ornementation, « déroulée », d'une poterie peinte.

couleurs des vases kabyles. Le mode le plus simple et le plus fréquent consiste en zones brunes et noires alternant entre elles sur le milieu de la panse ou au voisinage du col, ce qui rappelle encore, d'une manière frappante, le procédé le plus courant de la première Carthage. La simple zone noire devient souvent une zone ondulée ou zigzaguée, rappelant les « flots » des stèles dédiées à Tanit. Parfois, la décoration est plus compliquée, prenant la forme de plantes, de feuillages, d'oiseaux ou de poissons. Sur une poterie, deux colombes affrontées tiennent dans le bec un fil d'où pend un poisson, symboles à la fois chrétiens et

puniques. Entre les deux groupes d'animaux se trouve une singulière figure, en forme d'écusson, à bord muni de barbelures, fréquent sur ces vases. L'intérieur des figures est souvent rempli par un quadrillage. C'est un mode extrêmement employé dans la céramique kabyle.

Comme le monument qui les renfermait, ces poteries remontent à la fin du VIe ou au commencement du VIIe siècle. Elles constituent donc, dans l'évolution de la céramique africaine, un chaînon insoupçonné jusqu'ici, reliant les industries punique et kabyle.

J'ai montré ailleurs comment, dans une région voisine de Bulla Regia [1], l'art indigène avait résisté aux influences romaines en continuant, sous l'Empire, à donner des produits originaux. Quand les liens commerciaux qui reliaient la capitale à la province d'Afrique se relâchèrent, cet art paraît avoir connu ici une véritable renaissance à laquelle nous devons des vases pouvant certainement compter parmi les plus élégants qu'ait jamais fournis, en Afrique, la céramique indigène.

On a vu que les grandes amphores de la sacristie du Sud renfermaient, comme celles de l'autre sacristie, des grains et des fruits. Plusieurs de ces vases peints ont contenu un liquide dont le résidu adhère à leur paroi intérieure. On a trouvé également ici les restes de coffrets, de calices en verre, de grands récipients, des coquillages, ainsi que plusieurs plaques de chêne-liège et des tissus demeurés entiers après la carbonisation, très fins, repliés un grand nombre de fois, et bordés par une couture. Ce qui distingue ce second dépôt du premier, c'est, d'une part, l'absence d'objets rituels et, d'autre part, la présence d'ustensiles de cuisine : gros pilon en basalte, mortier en calcaire noir, plats en terre grossière noircis par le feu et un instrument en bois, carbonisé, de forme tronconique, sur la petite base

1. Carton, *Mém. de la Soc. nation. des Antiquaires de France*, 1914, t. LXXIII, p. 140 : *L'art indigène sur les lampes de la colonia Thuburnica*.

duquel s'insère un appendice plat; sa forme générale est celle du pilon d'une baratte ou d'un battant de cloche.

Il semble donc que les deux locaux ont eu chacun une destination principale distincte, et l'on peut admettre, que si l'abondance des provisions de l'église avait forcé à mettre des grains dans toutes les deux, l'une d'elles avait comme attribution particulière de renfermer les vases sacrés, ce qui était le propre du *diaconicum*, l'autre de recevoir les offrandes, les plats et les instruments culinaires pour les agapes, ce qui était la destination de la *prothesis* [1].

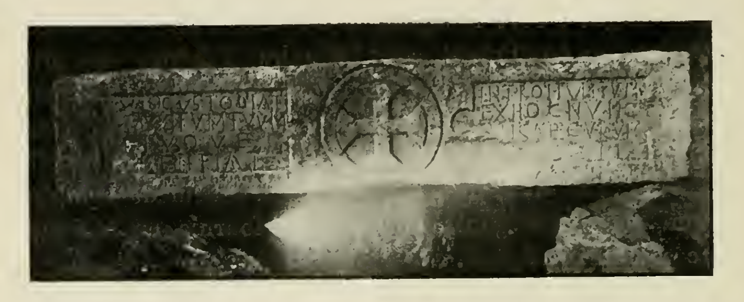


Fig. 5. — L'inscription de la porte de l'église d'Alexander.

L'église du prêtre Alexandre, complètement dégagée sur trois de ses faces, ne l'est pas à l'Est, du côté qui correspond à la façade. Il y a en ce point les restes d'une grande construction, encore confus, et que j'avais pensé d'abord être l'église elle-même; la partie étudiée ici n'en aurait été, dans ce cas, qu'une dépendance. En tous cas, l'entrée du monument n'était pas de côté, c'est-à-dire non dans l'axe de la nef ou *quadratum*, mais sur la face méridionale. J'y ai trouvé, en effet, les éléments du chambranle d'une porte en pierres de taille, et, parmi eux, un linteau portant une belle inscription.

La pierre mesure 1 m 50 de longueur, 0 m 32 de hauteur

1. Voir Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 143.

et 0 m 62 de largeur. Les détails qu'offre sa face inférieure montre que la porte avait deux battants. La face supérieure offre aussi des feuillures et un trou d'encastrement central, montrant qu'elle devait être surmontée d'une niche abritant quelques objets : texte, symbole ou sculpture.

La face antérieure offre un cartouche divisé en deux parties égales par un large cercle renfermant la croix grecque pattée. Bons caractères pour l'époque. Les D ont une forme voisine du delta. Une lacune, à gauche et en bas du cercle, paraît due à la production d'un éclat, antérieure à la gravure du texte. Hauteur moyenne des lettres : 4 centimètres :

+ D·N·S·CVSTODIAT	*Croix grecque inscrite dans un cercle*	INTROITVM·TVM
ET·EXITVM·TVVM		EX HOC NVNC
ET VSQVE		IN SAECVLVM
AMEN FIAT		FIAT ☧

Noter, à la première ligne, l'omission d'un des *u* de *tuum*. Cette inscription, depuis le mot *D(omi)n(u)s* jusqu'au mot *Amen*, reproduit le texte d'un verset du psaume 120. La formule *fiat, fiat*, surajoutée, était une finale fréquemment employée dans les textes liturgiques [1]. La croix qui est en tête de l'inscription paraît être une déformation de la croix gréco-latine dont l'R aurait été posée à une extrémité de la haste horizontale. La croix inscrite dans le cercle est nettement grecque, et celle de la fin est le monogramme avec le P grec. Cette juxtaposition de formes diverses doit faire attribuer le texte et, suivant toute apparence, le monument qui le porte, à la fin du VIe siècle.

Cette constatation permet une observation qui n'est peut-être pas sans quelque intérêt. Pour que l'on ne soit pas venu retirer du monument, après l'incendie qui l'a détruit, le reliquaire, les vases sacrés et les croix en métal plus ou

1. On la retrouve, notamment, dans le dernier verset du psaume 105, qui est ainsi conçu : *Benedictus Dominus Deus Israël a saeculo et usque in saeculum et dicet omnis populus : fiat, fiat.*

moins précieux, il a fallu que la population en ait été empêchée, ou ait été détruite. Le christianisme ne paraît donc pas avoir survécu, à Bulla Regia, à cet incendie. Est-il téméraire, dans ces conditions, d'admettre que cette église ait été détruite par des envahisseurs musulmans ? J'y ai trouvé, à côté de pièces byzantines, des monnaies arabes, toutes en verre [1].

Un certain nombre d'autres inscriptions : bases honorifiques et épitaphes, ont été trouvées dans les murs du monument. Elles proviennent d'ensembles païens antérieurs à l'église, ou de la nécropole païenne.

On a rencontré, dans plusieurs monuments de l'Afrique du Nord et en d'autres parties de l'empire romain, des lignes d'auges semblables à celles dont il a été question précédemment. La plupart se trouvaient à l'intérieur ou dans le voisinage immédiat d'églises [2], et il ne sera pas, ici, question des autres. Les auges y sont toujours au bas de baies cintrées ou rectangulaires placées dans les murs qui séparent la nef des bas-côtés ou, pour ne pas préjuger, une salle centrale de deux salles latérales. Les premiers auteurs qui s'en sont occupés ont pensé qu'il s'agit de man-

1. On peut cependant faire à ce sujet un autre rapprochement. C'est que le temple d'Apollon de Bulla Regia, où l'on a retrouvé un grand nombre de statues de divinités païennes intactes, a été abandonné sans qu'on ait cherché à le détruire complètement ou à le relever; il paraît avoir traversé toute l'époque chrétienne dans cet état d'abandon. Cf. A. Merlin, *Notes et documents publiés par la direction des Antiquités et des Arts. Le temple d'Apollon à Bulla Regia.*

2. Cf. Saladin, *Nouv. archives des missions scientif.*, 3e série, t. XIII, p. 179 et 114; L. Chatelain, *Acad. des inscr.*, *C. rendus des séances*, 1911, p. 510, et *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XXXI, 1911, p. 355; de La Blanchère, *Archiv. des Miss. scientif.*, 3e série, t. X, p. 116, 118; Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, II, p. 102; Ballu, *Bull. du Comité*, 1902, p. CCXXVIII, p. 276; Cagnat et Ballu, *Timgad*, p. 335; Ballu, *Bull. du Comité*, 1907, p. 234; Guénin, *ibid.*, p. 337, et *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XVII, p. 85; *ibid.*, p. 98; *Bull. du Comité*, 1912, p. 475; Ballu, *Le monastère byzantin de Tebessa*; Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, II, p. 285; Mgr Toulotte, *Miss. cathol.*, t. XXXVI, 1904, p. 560; Merlin, *Acad. des inscr.*, *Comptes rendus des séances*, 1912, p. 352.

geoires taillées à l'époque byzantine dans l'appui des baies, pour l'installation d'écuries. On a objecté à cette opinion l'exiguïté des mangeoires, le peu de hauteur des baies, l'incommodité et les faibles dimensions des locaux, l'absence, dans beaucoup de cas, d'œillets pratiqués ailleurs dans les pierres, pour passer les longes des chevaux.

M. Gsell, dans les dispositifs de ce genre qu'il a étudiés, verrait des aménagements pour des réfectoires, des cuisines ou des offices, et il semble bien que les découvertes faites récemment à Bulla Regia corroborent cette opinion.

On sait que l'on avait la coutume, en Afrique, de faire des agapes dans les églises et que saint Augustin s'est en vain efforcé de la combattre. On a du reste trouvé, dans les sanctuaires de Cirta et d'Abthugni, des dépôts de jarres, de tonneaux, de provisions de blé et d'huile. A Morsott, on a de même trouvé des débris de calices, et ces découvertes sont tout à fait analogues à celles qui ont été faites à Bulla Regia, auprès des lignes d'auges. On sait aussi que certaines dépendances des églises servaient aux œuvres de bienfaisance [1].

On peut donc admettre qu'ici les auges ont pu servir à recevoir soit les offrandes apportées par les fidèles et que l'on déposait ensuite dans les grandes amphores de *secretaria* adjacents, soit les parts de distribution faites à certains jours pour les agapes ou les aumônes. Elles ont pu même recevoir alternativement ces deux destinations. Les œillets auraient servi à suspendre des récipients, flacons ou amphores, comme on a encore coutume de faire, dans les souks de Tunis, de chaque côté des portes des boutiques.

On peut donc penser que, dans l'église de Bulla Regia, les auges ont servi à recevoir les offrandes des fidèles, que l'on déposait ensuite dans les amphores des pièces voisines,

1. Cf. Gsell, *Mon. ant. de l'Algérie*, II, p. 149; Monceaux, *Bull. du Comité*, 1908, p. 100 ; *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, III, p. 17 et 102.

ou à répartir les distributions de croix, pour les agapes ou les aumônes.

L'ensemble qui vient d'être décrit était-il une église, ou une simple dépendance, le triclinium d'un sanctuaire chrétien? Ses proportions et sa disposition, semblables à celles de nombreuses petites églises d'Afrique, la présence d'un reliquaire et des restes du *ciborium* qui l'abritait, son orientation doivent faire préférer la première attribution.

APPENDICE

RAPPORT DE M. BERNARD HAUSSOULLIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT; LU DANS LA SÉANCE DU 5 MARS 1915.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission de la Fondation Piot, le rapport annuel sur l'emploi des arrérages de ladite fondation en 1914.

Vous nous permettrez d'abord de rappeler le souvenir de notre regretté confrère, M. Georges Perrot, qui fut en 1892 le premier président de la Commission Piot. Vous savez comment ses études l'avaient mis en relations avec l'éminent amateur, comment il fut mêlé à l'acte d'intelligente libéralité qui a enrichi notre Académie, enfin quelle part il a prise, en sa qualité d'exécuteur testamentaire et de président de la Commission, à l'organisation de la fondation. Aussi bien ces services méritent mieux qu'une mention, et celui de nos confrères qui a été le premier secrétaire de la Commission, qui a eu pendant plus de vingt ans l'honneur de diriger avec lui la publication des *Monuments*

et Mémoires, M. Robert de Lasteyrie, s'est chargé de lui rendre hommage dans une notice que vous trouverez en tête du premier fascicule du volume XXII. Le précieux recueil, commencé en 1894, s'ouvrait sur la notice que M. G. Perrot a consacrée à Eugène Piot : vingt ans plus tard, les mêmes honneurs seront rendus à la mémoire de M. G. Perrot par l'un de ses plus anciens amis et collaborateurs.

La Commission avait à désigner un de ses membres pour remplacer M. G. Perrot à la co-direction des *Monuments et Mémoires*. Elle vous a proposé, à l'unanimité, le nom de M. Collignon, et vous avez, à l'unanimité, ratifié ce choix dans la séance du 12 février dernier, vous souvenant que notre confrère avait été désigné par M. G. Perrot lui-même pour le remplacer à la Sorbonne, et demeurant assurés qu'il apporterait à ses nouvelles fonctions le même zèle que son prédécesseur.

I. — La part faite cette année aux *fouilles, explorations et missions* a été considérable, mais la guerre a empêché tous les bénéficiaires d'user des subventions que vous leur aviez accordées.

M. F.-P. Thiers, conservateur du Musée archéologique de Narbonne, avait reçu 2.500 francs pour la continuation de ses fouilles à Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales), sur l'emplacement de l'ancienne cité de la Gaule Narbonnaise, Ruscino. Notre confrère M. Héron de Villefosse nous avait entretenus des résultats de la première campagne faite en 1910 (*Comptes rendus*, 1911, p. 147) : la seconde devait commencer le 3 août 1914 ; elle est ajournée, l'équipe à peine formée par M. Thiers ayant été dispersée par la mobilisation.

Une deuxième subvention de 1.500 francs (la première remonte à l'année 1912) avait été accordée à M. Léon Homo, professeur d'histoire ancienne à l'Université de Lyon, pour lui permettre de continuer à Rome ses

recherches sur la topographie de la ville antique. Vous aviez entendu ici même M. Homo et pu apprécier l'intérêt de ses travaux. La guerre ne lui a pas permis de remplir sa mission.

Pareillement la subvention de 5.000 francs que vous aviez votée à l'École d'Athènes pour la continuation des fouilles entreprises en Ionie, sur l'emplacement du temple d'Apollon Clarios, n'a pu être employée. Notre confrère M. Collignon nous avait dit, dans la séance du 1er mai 1914 (*Comptes rendus*, 1914, p. 252), l'importance des résultats de la première campagne qu'avaient dirigée ensemble M. Charles Picard, aujourd'hui secrétaire de l'École d'Athènes, et Macridy-bey, conservateur des musées impériaux ottomans : l'alliance a été rompue et M. Charles Picard remplit son devoir militaire.

Votre Commission ne manquera pas de suivre ces crédits restés sans emploi et de les recouvrer, s'il y a lieu.

II. — *Ouvrages subventionnés*. L'éditeur, M. Ernest Leroux, a reçu la subvention ordinaire de 6.000 francs pour la publication de deux nouveaux fascicules des *Monuments et Mémoires*.

De ces deux fascicules, l'un, destiné à compléter le tome XX, renfermera les Tables des vingt premières années du Recueil, qui ont été dressées par le dévoué rédacteur de nos *Comptes rendus*, M. Léon Dorez. Les épreuves corrigées vont être envoyées à M. Paul Jamot, secrétaire de la rédaction des *Monuments*, actuellement en mission à Toulouse, et la mise en pages suivra sans délai.

Le second fascicule est en partie achevé et le bon à tirer du mémoire principal a été donné par notre confrère M. Salomon Reinach. Ce mémoire a pour titre *Les Galates dans l'art alexandrin* et pour auteur un jeune savant, un officier, dont la disparition survenue dès le premier mois de la guerre a causé parmi les siens — dont plusieurs sont des nôtres — et parmi tous ses maîtres et amis une vive

émotion : tant les qualités d'Adolphe Reinach, tant son ardeur enthousiaste et son activité féconde ont donné de promesses et, s'il fallait perdre tout espoir, feraient naître de regrets !

Enfin, Messieurs, vous avez accordé une subvention de 3.000 francs — dont 1.500 francs payables sur l'exercice 1914, 1.500 sur l'exercice 1915 — à l'éditeur belge Van Oest pour la publication d'un ouvrage sur *La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne*, dont l'auteur est notre confrère M. le comte Paul Durrieu. M. Durrieu y a réuni et condensé les résultats de près de trente années de recherches faites à travers toutes les collections de l'Europe. Le texte était achevé et remis à l'éditeur dès le mois de juillet, en même temps que tous les clichés nécessaires aux planches. La guerre a suspendu les travaux ; mais, dès qu'il sera possible, l'auteur les reprendra avec d'autant plus de zèle, et l'Académie en suivra le progrès avec d'autant plus de satisfaction, que la plupart des œuvres d'art publiées par M. Durrieu ont vu le jour en ces régions flamandes et wallonnes qui font aujourd'hui partie du royaume de Belgique, où l'art flamand vient de subir tant d'odieux dommages et de ruines irréparables.

Tel a été, Messieurs, l'emploi des arrérages de la Fondation Piot, et nous vous demandons de vouloir bien approuver ce rapport.

SÉANCE DU 12 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Henri Cordier, au nom de la Commission du prix ordinaire, dont le sujet proposé était : *Le genre épistolaire chez les Assyro-babyloniens depuis les origines*, annonce que la Com-

mission n'a pas décerné le prix, le seul mémoire adressé au concours ayant été jugé insuffisant pour mériter le prix.

M. Henry Cochin donne lecture d'une note concernant le personnage mystérieux que Pétrarque appelait Socrate et qui était son ami et confident le plus intime. On sait aujourd'hui qu'il était flamand et musicien de grand talent. M. Cochin a retrouvé à Florence un de ses écrits. Socrate s'appelait Ludovicus Sanctus ; son histoire a le plus grand intérêt au point de vue des relations artistiques anciennes entre la Flandre et l'Italie.

M. Charles Diehl lit un mémoire intitulé : « Une vie de saint de l'époque des empereurs iconoclastes [1] ».

M. Cagnat lit un mémoire sur les mines et les carrières de l'Afrique romaine. Il établit la liste des mines de plomb argentifère et de fer qui paraissent avoir été exploitées à l'époque de l'Empire, ainsi que celle des carrières de marbre et d'onyx qu'on a reconnues. L'administration de l'une d'entre elles et son histoire nous sont assez bien connues, grâce à un grand nombre d'inscriptions gravées sur des blocs de marbre laissés sur place. M. Cagnat insiste sur cette carrière, celle de Chemtou, en Tunisie.

COMMUNICATION

UNE VIE DE SAINT DE L'ÉPOQUE DES EMPEREURS ICONOCLASTES, PAR M. CHARLES DIEHL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les empereurs iconoclastes qui, dans la Byzance du VIIIe siècle, engagèrent une des luttes d'idées les plus graves qui aient troublé le monde oriental, ont été très diversement jugés. Tour à tour on a vu en eux des rationalistes,

1. Voir ci-après.

des libres penseurs, des protestants avant la Réforme, des défenseurs de l'état laïque contre la suprématie inquiétante de l'Église ; et inversement — avec un sentiment plus juste, semble-t-il, de l'âme byzantine — des princes très pieux, des croyants sincères, des théologiens même, soucieux de rendre au christianisme sa pureté et son élévation primitives, en le débarrassant de cette superstition des images qu'ils tenaient pour une véritable idolâtrie. Il n'est point très aisé aujourd'hui, entre ces deux conceptions contradictoires, de déterminer la vérité probable. Les empereurs iconoclastes en effet ne nous sont guère connus que par leurs adversaires ; et ceux-ci, dans la fureur de leur haine, ont fait d'eux, sans hésiter, les plus épouvantables des tyrans. Les pieux chroniqueurs qui ont raconté leur règne, les pieux hagiographes qui ont glorifié leurs victimes, les fougueux polémistes qui ont combattu leurs erreurs, ont lancé contre eux les accusations les plus outrageantes, les plus terribles, les plus absurdes, et versé sur leurs têtes les épithètes les plus injurieuses. Monstre altéré de sang, bête féroce, incarnation de Satan, nouvel Hérode, nouvel Achab, nouveau Dioclétien, ennemi de Dieu, scélérat, misérable, magicien, débauché, digne de la foudre et de l'enfer, ce sont quelques-unes des douceurs coutumières dont les écrivains du VIIIe et du IXe siècle accompagnent le nom de Constantin V, le plus énergique et le plus remarquable des souverains de la maison isaurienne. Pourtant, sous l'exagération même de ces témoignages hostiles, il semble bien, à regarder d'un peu près certains textes, qu'on puisse retrouver une image de ces princes, infiniment plus flatteuse que ne l'ont voulu tracer leurs ennemis. C'est ce que démontrera, je pense, l'examen attentif de l'une des sources les plus célèbres de cette histoire, la vie de saint Étienne le jeune, moine du couvent de Mont Saint-Auxence en Bithynie[1].

1. On consultera utilement, sur le règne de Constantin V, le livre de

I

Étienne d'Auxence apparaît, dans les chroniques de Théophane et du patriarche Nicéphore, comme un des défenseurs les plus passionnés des images, comme un des plus redoutables adversaires du gouvernement de Constantin V. On lui reprochait, disent ces écrivains, d'enseigner le mépris des gloires du monde, des dignités de cour, des honneurs et des richesses, d'inciter trop de gens à quitter leurs occupations et leurs familles pour chercher dans le silence du cloître le salut et la paix [1]; et son influence était grande, semble-t-il, non seulement sur les moines de la capitale et de toute la région voisine de Constantinople, empressés à chercher ses conseils, mais sur les laïques aussi, que sa prédication remuait profondément, et jusque sur certains grands personnages de la cour, qui, malgré leur faveur auprès de l'empereur, n'avaient pas hésité à prendre Étienne comme conseiller et comme confident [2].

On imagine aisément qu'un tel personnage a dû assez rapidement attirer sur lui l'attention et les rigueurs d'un gouvernement également hostile aux images et aux moines qui s'en étaient faits les défenseurs; et en effet Étienne d'Auxence apparaît comme une des plus illustres victimes de la persécution. Nicéphore, Théophane, et après eux, tous les chroniqueurs postérieurs qui les ont copiés ou résumés, s'accordent à dire, assez brièvement du reste, que le 20 novembre 764, l'empereur, pris d'une rage folle, (ἐκμανὴς γενόμενος [3]) fit arrêter et exécuter, avec des raffine-

A. Lombard, *Constantin V, empereur des Romains*, surtout p. 11-17 et 156-159.

1. Théophane, éd. de Boor, p. 437; Nicéphore, éd. de Boor, p. 72.
2. Théophane, 438, 443.
3. Id., 436.

ments de cruauté, Étienne « le nouveau protomartyr ,» après l'avoir au préalable, ajoute Nicéphore, fait emprisonner et battre de verges [1].

Il semble, à lire ces récits, qu'il y ait eu là un drame court et terrible, où la colère déchaînée de l'empereur se manifesta sans mesure et sans ménagement. Or, dans la réalité, les choses se passèrent de façon toute contraire, ainsi qu'il ressort de la vie même du saint que je mentionnais tout à l'heure. Et ce témoignage a dans l'espèce d'autant plus de valeur et d'importance, qu'il nous vient, lui aussi, d'un adversaire passionné de Constantin V. Le diacre de Sainte-Sophie Étienne, qui, en l'année 808, quarante-quatre ans après la mort du saint, raconta fort longuement sa vie et son martyre, ne saurait être suspect de sympathie à l'égard de l'empereur. Il ne lui a, on le verra, ménagé ni les injures, ni les épithètes désobligeantes : dès la première fois qu'il rencontre sous sa plume le personnage détesté de Constantin, il écrit ceci : « Lorsque mourut Léon (c'est l'empereur Léon III), le diable suscita à sa place un être plus scélérat encore, comme à Achaz succéda Achab et à Archélaos Hérode, pire que lui [2]. » On admettra volontiers que, l'auteur étant tel, on peut sans hésiter tenir pour véritables tous les faits qui, dans son ouvrage, présenteront l'empereur sous un jour favorable. Or, d'un examen même rapide du livre, il ressort avec évidence que ces faits sont nombreux ; et ainsi, — conclusion assez imprévue sans doute, mais indiscutable, — le redoutable, le cruel, l'impitoyable empereur Constantin V apparaît, après qu'on a lu ce récit fait par un ennemi acharné, comme plein d'une mansuétude, d'une patience, d'une longanimité inattendues, et particulièrement rares chez un empereur byzantin.

1. Nicéphore, 72.
2. *P. G.*, t. 100, p. 1109.

II

Le concile iconoclaste de 753 avait condamné les images et décidé que leurs défenseurs seraient « frappés par les lois impériales, comme rebelles aux commandements de Dieu et ennemis des dogmes fixés par les Pères [1] » ; décision très grave, puisque le gouvernement pouvait désormais poursuivre les adorateurs des images, non pas seulement, comme il avait fait jusqu'alors, pour résistance aux ordonnances impériales, mais bien pour crime d'hérésie et désobéissance à l'autorité souveraine de l'Église. Il ne paraît point pourtant que l'empereur se soit empressé à user de cette arme redoutable ; il semble avoir été soucieux plutôt d'obtenir du clergé de l'Empire et des plus célèbres des moines une adhésion volontaire aux canons du concile [2], et l'avoir sollicitée sans hâte et sans violence. Encore que, dès le lendemain du concile, Étienne eût pris une attitude assez hostile à l'égard de celui qu'il nommait « le tyran impie, hérésiarque, apostat, en qui le diable se réjouit de voir triompher son mauvais génie [3] » ; ce n'est que neuf ans après la réunion du synode, en juin 762, que Constantin V fit demander au moine de signer les canons. Ajoutez que le patrice chargé de cette mission eut ordre d'assurer le moine de « toute la bienveillance que lui portait l'empereur à cause de la piété de sa vie [4] », et de lui remettre de menus cadeaux, « des dattes, des figues, et autres choses qui conviennent à la nourriture d'un ascète [5] ». On avouera, quand on songe à ce qu'était à Byzance l'autorité impériale en matière de religion, qu'il était difficile de se montrer plus déférent et plus prévenant. A ces égards

1. Mansi, t. XIII, 327.
2. Zonaras, t. III, 274.
3. *P. G.*, p. 1116, 1120.
4. *Ibid.*, p. 1124.
5. *Ibid.*, p. 1124.

que répondit le moine ? Il ne se contenta pas de refuser net sa signature, de déclarer du haut de sa tête qu'il était prêt à mourir pour la défense des images saintes ; il ajouta qu'il « ne tenait aucun compte de l'empereur hérésiarque qui avait osé les proscrire[1] ». Et veut-on savoir comment Constantin V, « rugissant de colère, dit notre texte, comme un lion et émettant des cris véhéments de son âme indignée », châtia cet acte de rébellion ? Il fit arrêter Étienne, le fit enfermer dans un monastère tout proche du Mont Auxence, « en attendant qu'il eût délibéré sur son sort », et, après l'y avoir laissé six jours en une prison qui semble avoir été très douce, il le fit relâcher le septième jour, sans insister davantage pour obtenir l'adhésion sollicitée.

Il est difficile de dire exactement quelle part de vérité contiennent les récits qui suivent. La biographie parle de tentatives faites pour compromettre le moine, pour faire suspecter la chasteté de ses mœurs, surtout pour créer un prétexte à une poursuite nouvelle, en induisant Étienne à recevoir, malgré les ordonnances qui interdisaient toute propagande, un jeune homme de la cour dans sa communauté monastique. Mais, en admettant même l'authenticité de ces anecdotes, il est curieux de noter que ces accusations n'entraînent contre le solitaire aucune sanction légale. La femme avec laquelle on lui reproche d'entretenir des relations coupables, est arrêtée, emprisonnée, battue de verges ; aucune mesure n'est ordonnée contre Étienne. Le moine qu'il a admis dans son couvent en est arraché, et assez brutalement ramené à la vie laïque. Et si, à la suite de cet événement, la populace de Constantinople, fort excitée, s'en va au monastère du Mont Saint-Auxence dévaster la pieuse maison et arrêter le saint, il ne paraît pas que, dans ce mouvement populaire, l'autorité publique soit en aucune manière intervenue.

1. *P. G.*, p. 1124.

On doit se demander ici comment le peuple de la capitale, si dévot d'ordinaire, si pieux au début de la crise, si attaché aux saintes images qu'il n'avait pas hésité, en 726, à se soulever pour les défendre, était, en cette fin de l'année 762, devenu si passionnément hostile aux moines. Le fait pourtant n'est point douteux et Étienne lui-même le constatait avec tristesse quand il disait : « Nous sommes devenus la risée de tout le peuple » (ἐγενήθημεν γέλως παντὶ λαῷ [1]). Dans la grande assemblée, — le *silentium*, — convoquée par l'empereur à l'hippodrome en cette fin de 762, aux doléances du souverain déclarant que les moines lui rendaient la vie impossible et qu'il ne pouvait plus tolérer leurs intrigues [2], la foule avait répondu en huant le religieux qu'on lui présentait, en foulant aux pieds les habits monastiques dont on le dépouillait, et la croix même suspendue à son cou, et elle s'était prodigieusement amusée quand elle avait vu quatre robustes gaillards étendre sur le sol le pauvre homme et l'arroser à grande eau pour le laver de sa souillure monastique [3]. Et tous les témoignages s'accordent à nous représenter sous le même jour l'attitude de la multitude à l'égard des défenseurs des images [4]. Cette évolution assez imprévue de l'esprit populaire peut s'expliquer par diverses raisons. Dans les années qui suivirent le concile de 753, une propagande active avait été faite en faveur des doctrines iconoclastes, et « le venin de l'hérésie, comme dit un hagiographe, avait pénétré partout » [5]. Fort habilement d'autre part, à plusieurs reprises, en 745, en 747, en 755, Constantin V avait transporté à Constantinople un grand nombre d'habitants nouveaux dont beaucoup, d'origine arménienne ou syrienne, étaient tout dévoués aux

1. *P. G.*, 1116.
2. *Ibid.*, 1136.
3. *Ibid.*, 1137.
4. Théoph., 437-438, 441. A. SS. Oct., VIII, 136.
5. A. SS., Avril, I, p. xxiii.

idées iconoclastes. Il se peut bien par ailleurs que le bon accueil fait aux moines fugitifs en Italie et à Rome, au moment même où la papauté abandonnait Byzance pour demander l'appui des rois francs et semblait, de l'avis même des chroniqueurs orthodoxes, trahir l'Empire, ait contribué à indisposer la foule contre l'ordre monastique, qui semblait pactiser avec les ennemis de la monarchie. Et Constantin V enfin était incontestablement populaire. Au respect habituel que Byzance avait pour les actes de la volonté impériale, s'ajoutait pour lui un prestige personnel dû à l'éclat de ses succès militaires. En cette fin de 762 précisément, il venait de rentrer à Constantinople victorieux des Bulgares et les acclamations populaires avaient salué le triomphe solennel qu'il célébra [1]. On conçoit qu'à ce victorieux la foule ne marchandât point son obéissance et que, lorsqu'il lui déclarait : « Ma fortune a vaincu ; Dieu a entendu mes prières », le populaire lui répondit d'une clameur unanime : « Quand donc Dieu ne vous a-t-il pas exaucé ? » [2].

On comprend alors qu'il ait suffi d'un peu d'excitation pour déterminer cette populace — τὸ πλῆθος, dit le biographe — à se ruer au monastère, à enlever le saint et à le traîner, sans beaucoup d'égards, jusqu'à un couvent voisin de Chrysopolis, où on l'enferma. Et assurément il n'est point douteux que la police impériale, à la main d'ordinaire assez rude, ne fit rien en cette conjoncture pour empêcher ces scènes de violence. Mais il apparaît non moins évidemment que l'empereur ne les ordonna point.

Tout au contraire, pendant les dix-sept jours qu'Étienne passa à Chrysopolis, Constantin V prit soin de lui faire envoyer des aliments en abondance [3], et il lui députa plusieurs évêques chargés d'instituer avec lui une controverse

1. Théoph., p. 433.
2. *P. G.*, 1137.
3. *P. G.*, 1145.

théologique et de le persuader d'adhérer aux canons du concile. Derechef, en termes violents, le moine refusa de rien entendre, et quoique les mandataires de l'empereur lui eussent déclaré que, s'il ne cédait pas, il serait condamné à mort, « comme rebelle à la loi des Pères et des empereurs instruits par Dieu [1] », finalement l'empereur se contenta de l'envoyer en exil dans l'île de Proconnèse : exil fort tolérable à ce qu'il semble, puisque tout aussitôt sa communauté put sans difficulté s'y reconstituer autour de lui, « comme les brebis se rassemblant au sifflement du berger [2] », puisque la mère et la sœur d'Étienne furent autorisées à l'y rejoindre, puisqu'enfin on l'y laissa librement continuer sa propagande en faveur des images et faire des miracles et des conversions. Et cela dura un peu plus d'un an, du mois d'octobre environ jusqu'en décembre 763.

Pourtant, à la suite d'une dénonciation, Constantin V fit ramener le moine à Constantinople, le fit incarcérer dans la prison du palais et voulut interroger lui-même cet homme intraitable. Entre l'empereur et le moine, la conversation fut orageuse ; mais ce n'est point le prince assurément qui s'y montra le plus violent. Comme argument suprême du respect qu'on devait aux images, Étienne avait tiré de sa poche une pièce de monnaie à l'effigie impériale : « Si je jette cette monnaie à terre et que je la foule aux pieds, demanda-t-il, je serai puni, n'est-ce pas ? — Évidemment, répondirent les assistants, puisqu'elle porte l'image et le nom des invincibles empereurs. — Mais alors, repartit le saint, quel châtiment ne méritera pas celui qui a foulé aux pieds et détruit sur une icone le nom du Christ et de sa sainte mère ? » Et insolemment il jeta la monnaie sur le sol et la piétina. Les courtisans, exaspérés d'un acte qui frisait la lèse-majesté, voulaient précipiter Étienne du haut de la terrasse du Phare, où se passait la scène ; c'est l'em-

1. *P. G.*, 1141.
2. *P. G.*, 1148.

pereur — chose admirable — qui les retint et se contenta d'envoyer le coupable à la prison du Prétoire; « afin, dit le biographe, qu'il fût jugé conformément aux lois [1] ».

Il demeura onze mois [2] dans cette prison du Prétoire, et cet emprisonnement ne semble pas avoir été bien sévère. Non seulement on laissa Étienne prêcher librement la bonne parole à ses compagnons de captivité et « faire, comme dit le biographe, du prétoire un monastère [3]; mais, du dehors même, beaucoup de gens pieux peuvent pénétrer dans la prison pour demander au saint ses enseignements et sa bénédiction [4], et les choses en viennent à ce point que l'empereur finalement est informé, selon les mots du texte, « que la ville entière court vers le moine pour apprendre le culte des idoles [5] ». On conçoit que le souverain ait pu perdre patience au spectacle d'une obstination aussi insolente. Comment cependant se manifesta sa colère?

On était au mois de novembre, au moment où se célébraient à la cour les fêtes des Broumalia, et ce, jour-là précisément, la fête se donnait en l'honneur de l'impératrice Eudocie. L'empereur convoque le peuple devant le palais, près de l'arcade du Milion, et d'un air très sombre il déclare : « Les misérables moines (il les appelait par dérision ἀμνημονεύτοι, ceux dont on doit détruire le souvenir [6]) ne laissent point de repos à mon âme ». La foule flatteuse lui répond : « Mais il n'y a plus trace, ô maître, ni souvenir d'eux dans la ville ni en aucun pays : ils ont tous été détruits » ; et, pour faire plaisir au souverain, elle réclame l'exécution d'Étienne. Que pensez-vous que répondit l'empereur? Il est bien certain, dit-il, que le moine, depuis

1. *P., G.*, 1160.
2. *P. G.*, 1164.
3. *P. G.*, 1160.
4. *P. G.*, 1168.
5. *P. G.*, 1169.
6. *P. G.*, 1112, 1172.

qu'il est en prison, n'aspire qu'à la mort; il ne veut donc point lui donner cette joie qu'il attend. Mais surtout, ajoute-t-il, « l'impératrice nous en voudrait grandement, si nous célébrions par un meurtre le jour de la fête des Broumalia qui lui est consacré ». Ce qui n'empêche point le biographe de continuer son récit en ces termes : « Alors ce nouvel Hérode, esclave de sa femme, ordonne de ramener le saint en prison[1] ». « Nouvel Hérode » est dur et assez mal justifié. Il y a quelque différence, il faut l'avouer, entre épargner la vie d'un homme pour complaire à sa femme, ou lui offrir sur un plat d'argent la tête de saint Jean-Baptiste décapité.

Et voici la fin de l'histoire. Ce Constantin V, si cruel, dit-on, et si prompt à sévir, envoie, dans l'après-midi du même jour, deux hauts dignitaires du palais à la prison. Pourquoi faire? pour demander à Étienne, une troisième fois et très poliment, de consentir enfin à ce qui, dit l'empereur, « me tient si fort à cœur », c'est-à-dire à signer les canons du concile. Et le souverain ajoute, parlant à ses mandataires : « Si, par votre éloquence, vous le persuadez, tout sera bien[2]. » Il n'est plus question d'aucun des griefs, passablement légitimes cependant, que, depuis deux ans et demi, le moine d'Auxence avait accumulés sur sa tête : qu'il fasse un geste de soumission, et tout sera oublié, pardonné.

Une fois de plus, le saint refuse. Alors l'empereur s'emporte, et davantage encore quand il apprend que ses propres officiers ont encouragé la résistance du saint. « Rugissant comme un lion », dit la Vie d'Étienne, il parcourt en hurlant les appartements du palais : « Je ne suis donc plus l'empereur? s'écrie-t-il. C'est un autre qui est votre empereur, puisque vous vous roulez à ses pieds, que vous baisez la trace de ses pas, que vous sollicitez ses prières. » Et

1. *P. G.*, 1172.
2. *P. G.*, 1173.

comme les courtisans ahuris interrogent : « Mais, Sire, qui donc sur terre peut être plus empereur que vous? — C'est Étienne d'Auxence, répond le prince, le chef de ces moines maudits [1]. »

Alors, dans un bel accès de zèle, quelques officiers et soldats de la garde courent à la prison du Prétoire; ils réclament Étienne. l'arrachent aux geôliers, le traînent par les pieds dans la rue, le frappent, l'assomment; et la foule hurlante, artisans quittant leurs boutiques, enfants s'échappant des écoles, femmes même, s'acharne, à coups de lanières et de pierres, sur le misérable cadavre; et quiconque refuse de s'associer à ce déchaînement passe pour un ennemi de l'empereur [2]. Et sans doute la scène est atroce; mais ici encore, si la police laisse faire, il est impossible par ailleurs de constater aucune intervention directe de la volonté impériale. Ce n'est point Constantin V qui a condamné : c'est l'excès de zèle de quelques soldats et la frénésie de la foule qui, seuls, le 20 novembre 764, ont amené la mort d'Étienne d'Auxence.

III

Tel est le récit, dont je n'ai atténué ni omis aucun trait essentiel, qu'un ami, un partisan d'Étienne a fait de sa vie et de son martyre : et je m'excuse d'avoir dû faire un peu longue cette analyse nécessaire à ma démonstration. N'est-il pas vrai, si on en résume les péripéties principales, que ce qu'il y faut admirer surtout, c'est la longue patience et la très réelle mansuétude de l'empereur insolemment outragé et bravé? Le concile de 753 donnait à Constantin V un moyen d'action légal et indiscutable contre les opposants. En a-t-il fait usage contre Étienne d'Auxence? Nullement. Qu'a-t-il demandé au moine? une

1. *P. G.*, 1176.
2. *P. G.*, 1177.

adhésion volontaire aux canons du concile, et il l'a sollicitée à trois reprises, courtoisement, avec déférence, presque avec humilité. De quelles peines a-t-il puni les refus obstinés du moine, toujours agrémentés d'outrages? De six jours de prison la première fois, de l'exil la seconde, de la menace des verges la troisième, c'est-à-dire de peines plutôt bénignes, quand on pense aux tortures innombrables dont Byzance était si prodigue. Combien de temps l'empereur a-t-il persisté dans sa patience, retenant la colère de son entourage, réprimant sa propre irritation, résistant aux suggestions de la foule? Le drame du martyre d'Étienne, que Théophane nous représente si rapide, se décompose en réalité en une succession d'épisodes qui s'échelonnent de juin 762 à la fin de novembre 764, c'est-à-dire sur près de deux années et demie. Et enfin, dans la mort même d'Étienne, quelle responsabilité directe, immédiate, est-il possible d'attribuer à l'empereur? Si le zèle de ses officiers n'eût été si prompt, sa colère fût tombée sans doute, comme elle était tombée d'autres fois. Assurément on nous dit qu'il fut heureux de la mort d'Étienne et accueillit bien ses meurtriers[1]. Il se peut : ce n'est point une raison suffisante pour conclure qu'il l'ait ordonnée ni même vraiment souhaitée.

Il ne faut point oublier surtout, si l'on veut apprécier exactement la conduite que tint Constantin V à l'égard d'un homme qu'il pouvait justement considérer comme un hérétique et un rebelle, l'autorité formidable que Byzance reconnaissait à l'empereur en matière de religion. On sait que jamais un basileus ne se fit scrupule de déposer, exiler, incarcérer, maltraiter les papes, les patriarches, les évêques, les moines, même les plus orthodoxes, quand ils résistaient à sa volonté, et qu'à plus forte raison, contre les hérétiques, toutes les rigueurs lui étaient permises par la loi et com-

1. *P. G.*, 1177.

mandées par la religion. Les meilleurs des empereurs de Byzance ont usé largement de ces prérogatives. Un Justinien, pour citer cet exemple seulement, a brutalisé deux papes, fait emprisonner ou exiler des évêques innombrables, incendié des églises, détruit des monastères, massacré des moines et fait de l'intolérance à l'égard des hérétiques une vertu d'état et une obligation de conscience ; et, sauf peut-être en ce qui concerne les papes Silvère et Vigile, aucun de ses contemporains ni des écrivains des siècles postérieurs n'a songé à s'en étonner ni à l'en blâmer. Constantin V, malgré la réputation redoutable que lui ont faite ses adversaires, n'a été ni meilleur ni pire. Il était Byzantin et empereur : il a agi selon l'esprit de son temps et selon les traditions de sa fonction suprême. La biographie de sa plus illustre victime prouve même qu'il fut, — et cela dans l'exaltation d'une lutte ardente, — bien plus capable qu'on ne pourrait croire de patience et de longanimité. Et les hommes du VIIIe siècle, qui n'ont pu se dissimuler, malgré les injures dont ils l'accablèrent, que Constantin V fut au total un très grand empereur, soucieux du bien public, victorieux des ennemis du dehors, un prince réformateur digne de la reconnaissance de son peuple et dont la mémoire ne saurait être oubliée [1], auraient loué assurément, sans hésitation et sans réserve, les pratiques de sa politique religieuse même, si Constantin V avait eu la bonne fortune d'être, — tout simplement, — au lieu de l'iconoclaste qu'il fut, un souverain orthodoxe.

Note sur la chronologie de la vie d'Étienne le jeune.

La chronologie des événements de la vie d'Étienne a été fort discutée, et jusqu'ici assez mal établie (voir Lombard, *Constantin V*, p. 156-157). Il semble assez aisé pourtant de

1. Voir à ce sujet les déclarations que font les Pères du concile orthodoxe de 787, dans Mansi, XIII, 355.

fixer les dates, telles que je les ai admises. Théophane (p. 436) place la mort du saint au 20 novembre, indiction 4, c'est-à-dire, au 20 novembre 764; l'indiction 4 va en effet de septembre 764 à septembre 765 [1]. Un autre point précis est fourni par l'indication du biographe d'Étienne, qui place la première démarche de l'empereur auprès du moine quelques jours avant le départ de Constantin V pour la guerre de Bulgarie (p. 1125). Il ne peut être question ici que de l'expédition de 762, pour laquelle l'empereur quitta Constantinople le 17 juin et où il remporta le 30 du même mois la grande victoire d'Anchialos (Théophane, p. 432-433). Il reste à voir si, entre ces deux dates, on peut trouver place pour les événements mentionnés avec indication chronologique dans la biographie.

Nous ignorons à quelle date précise l'empereur victorieux rentra à Constantinople et célébra le triomphe dont parle Théophane (p. 433); mais il semble bien d'une part que la campagne fut courte, et le chroniqueur d'autre part place nettement l'événement au cours de la première indiction (sept. 761 à sept. 762), donc avant le 1[er] septembre 762. C'est à ce moment, après le retour de l'empereur (p. 1129), que se placent l'histoire de Georges Synklètous, le *silentium* de l'hippodrome et la dévastation du monastère d'Auxence, c'est-à-dire en septembre ou octobre 762. Étienne passe ensuite dix-sept jours à Chrysopolis avant de partir pour l'exil de Proconnèse (p. 1145), où il reste plus d'un an (p. 1153). Mais de ce que la *Vita* parle de « la seconde année de son exil » (τῷ τῆς κατοικήσεως αὐτοῦ δευτέρῳ χρόνῳ), il n'y a nulle nécessité à conclure qu'Étienne a passé deux pleines années à Proconnèse : il suffit, pour expliquer le texte, qu'il y soit resté plus de douze mois, pour lesquels on trouve un laps de temps suffisant entre octobre 762 et décembre 763. C'est à ce moment qu'il est ramené à

1. La Vie dit le 28 novembre (p. 1177) : mais il y a là sans doute une lecture inexacte du manuscrit.

Constantinople et, après quelques jours d'emprisonnement dans la prison du palais (p. 1156), conduit enfin à la prison du Prétoire, où il demeure onze mois, de la fin de décembre 763 au 20 novembre 764.

Cette chronologie a l'avantage d'expliquer certains passages de Théophane assez malaisés à comprendre autrement. Parmi les personnages accusés de conspiration et exposés au cirque le 25 août 765, deux, Constantin Podopagouros et son frère Stratégios, sont poursuivis pour avoir entretenu des relations avec Étienne et glorifié ses souffrances (Théophane, p. 438), ce qui indique évidemment qu'Étienne était mort à cette date [1]. L'expression de « nouveau protomartyr » par laquelle Théophane désigne le moine (p. 436) serait d'autre part peu compréhensible, si sa mort n'avait précédé la grande persécution de 765 [2].

Une seule objection à cette chronologie pourrait être tirée de la Vie d'Étienne. Parmi les moines enfermés à la prison du prétoire, le saint rencontre les victimes de Michel Lachanodracon (p. 1165), stratège du thème des Thracésiens et l'un des plus fidèles exécuteurs des volontés impériales. Or Théophane rapporte que ce personnage fut envoyé dans son gouvernement au cours de l'indiction 5 (sept. 765-sept. 766 (p. 440) et il place les exécutions ordonnées par ce personnage à des dates sensiblement postérieures (p. 445, indiction 9 = sept. 769-sept. 770 ; p. 445-446, indiction 10 = sept. 770-sept. 771). Je ne crois pas qu'il faille attacher

1. Il semble bien que les personnages en question sont les deux frères, éminents en dignité, que la *Vita* désigne comme les envoyés de l'empereur auprès d'Étienne, en ajoutant que plus tard Constantin V les fit périr (p. 1172-1173).

2. Il n'y a nulle conclusion contraire à tirer de la mention qui est faite d'Étienne par Théophane à l'indiction 6 (sept. 766-sept. 767) p. 443 ; il s'agit évidemment ici d'un rappel de faits plus anciens. Toutefois, c'est à tort, selon moi, que de Boor a identifié le Stratégios nommé dans ce passage avec le personnage décapité en août 765 et rétabli le texte : Στρατήγιον, τὸν τοῦ Ποδοπαγούρου < ἀδελφόν >. Le personnage nommé semble être plutôt le fils de ce Constantin Podopagouros.

grande importance à ce passage de la *Vita*. L'auteur, qui écrivait quarante-quatre ans après l'événement, s'est complu, par une sorte d'artifice littéraire, à rassembler dans la prison du Prétoire les plus illustres victimes de la persécution, dont chacune fait successivement le récit de ses souffrances ; après quoi Étienne, à son tour, célèbre les martyrs déjà tombés, Pierre des Blachernes et Jean de Monagria. Il y a là, semble-t-il, un arrangement voulu, qui ne saurait prévaloir contre les dates certaines que j'ai énumérées.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, au nom de M. F. Gébelin, le catalogue détaillé de la *Collection Godefroy*, publié dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. On devait déjà à Ludovic Lalanne un guide, au milieu des richesses de cette collection, qui forme la partie la plus précieuse de la série des manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut. Le catalogue détaillé de M. Gébelin permettra de connaître désormais complètement toutes les ressources que la Collection Godefroy offre aux historiens.

« J'ajouterai que le bon à tirer de l'introduction historique qui précède ce gros volume (XIX et 950 pages) a été donné par M. Gébelin dans les tranchées, près de Ribécourt. »

SÉANCE DU 19 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur adresse au Secrétaire perpétuel une lettre par laquelle il demande le don

de plusieurs de nos publications pour l'Exposition universelle de San Francisco.

Ces ouvrages seront envoyés au Ministère.

M. Salomon Reinach annonce à l'Académie qu'il a reçu de Florence un numéro du journal le *Marzocco*, renfermant une reproduction de la statue colossale récemment découverte à Cyrène par les Italiens. Ce n'est point, comme on l'a dit, une figure d'Alexandre relevant de Lysippe et de son école, mais un morceau de style représentant un Dioscure en Alexandre qui est de l'époque des Antonins et qui ne se rattache en rien à Lysippe.

M. Henri Cordier, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, annonce que le prix a été décerné à M. Maurice Courant pour son ouvrage intitulé : *La langue chinoise parlée. Grammaire du Kwan-Hwa septentrional.*

M. Cagnat lit la seconde partie de son étude sur les mines et les carrières de l'Afrique romaine.

M. Léon Dorez fait une communication sur trois documents relatifs à l'histoire de Michel-Ange et de son entourage.

Le premier de ces documents est une lettre inédite d'Antonio Mini, écrite à Lyon, le 27 février 1532, lors du voyage qu'il fit en France pour tâcher de vendre à François Ier les cartons, les dessins, les modèles en cire et en terre, et surtout le tableau de la *Léda*, que Michel-Ange lui avait donnés. Cette lettre complète sur quelques points ce que l'on savait déjà de l'histoire de cette œuvre qui a provoqué tant de recherches et soulevé tant de discussions.

Le second document est une lettre adressée à Leonardo Buonarroti, le 12 avril 1564, quelques semaines après la mort du maître, par la veuve de Francesco Amadori dit Urbino, le plus fidèle des serviteurs de Michel-Ange. Elle se joint au groupe de lettres que l'on connaissait déjà et qui avaient révélé le profond dévouement de Michel-Ange pour Urbino et sa famille.

Enfin, M. Dorez, examinant un mandement de Marguerite

d'Autriche récemment publié, montre que cet acte contient d'importantes indications pour l'histoire de Pietro Torrigiani, le sculpteur florentin, celui-là même qui, vers 1492, avait écrasé d'un coup de poing le nez de Michel-Ange et avait ainsi donné à la physionomie de celui-ci le caractère tourmenté et presque douloureux popularisé par la gravure.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de novembre 1914 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1914, in-8°).

SÉANCE DU 26 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Au nom de la Commission du prix Auguste Prost, le P. Scheil annonce que la Commission a partagé le prix, de la valeur de 1.200 francs, entre M. le baron Jacques Riston, pour son ouvrage intitulé : *Contribution à l'histoire de la vigne dans la région lorraine* (800 francs), et les Revues intitulées : *Le Pays lorrain* et *La Revue lorraine illustrée* (400 francs).

M. Émile Chatelain communique une note sur deux éditions des *Amours de Ronsard*, avec le Commentaire de Marc-Antoine Muret, datées du « 24 May 1553 ». La Bibliothèque de l'Institut possède un exemplaire qui porte cette date et offre à première vue l'apparence du volume sorti des presses de la veuve Maurice de La Porte. Mais, dans les détails typographiques, on y relève de nombreuses différences. Les caractères grecs des passages cités par Muret dans son Commentaire sont employés suivant

une pratique un peu plus moderne, c'est-à-dire que le typographe évite les ligatures fondues pour les lettres doubles ou triples. L'initiale de chaque sonnet ne fait reculer devant elle que deux vers, au lieu de trois. L'Erratum indique treize fautes à corriger, comme dans l'édition authentique, mais onze de ces fautes n'existent pas dans le volume. En somme, il semble avoir été réimprimé dans le même atelier, mais après l'expiration du privilège qui avait cessé le 18 mai 1559. On devrait attribuer cette contrefaçon soit aux héritiers de Maurice de La Porte (1558-1560), soit au libraire Gabriel Buon, acheteur du fonds vers 1560.

M. Gustave Schlumberger communique une note où M. Louis Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, montre que les belles sculptures des parties hautes de la façade de la cathédrale de Reims n'étaient que l'illustration des textes liturgiques récités à la cérémonie du sacre des rois de France [1].

MM. Prou, Noël Valois, Salomon Reinach, Clermont-Ganneau demandent à faire quelques réserves sur l'interprétation proposée par M. Bréhier pour ces sculptures et proposent des hypothèses différentes.

M. Salomon Reinach essaie d'interpréter une sculpture en pierre de Néris-les-Bains, conservée au Musée de Saint-Germain. Il y voit un ex-voto pour la guérison d'un enfant, sur l'épaule duquel une cavale sacrée, personnification de la source bienfaisante, pose sa jambe antérieure gauche. La divinité qui conduit la cavale est la compagne du dieu local *Nerios*; elle s'appelle *Neria* et a été assimilée à Vénus dans un autre groupe de pierre trouvé à Néris.

A ce propos, M. Maurice Prou appelle l'attention des philologues sur le nom de Néris prononcé Néri, sans faire sonner l's final, et écrit souvent *Néry*, même au XIXe siècle, ce qui semble impliquer l'existence d'une forme *Neriacus*, à côté de *Neriomagus*. On aurait là un exemple de nom de lieu en *-acus* formé, non sur un nom d'homme, mais sur le nom du dieu *Nerius*.

1. Voir ci-après.

A la suite d'un Comité secret, le Président annonce que l'Académie a décerné le prix Jean Reynaud, de la valeur de 10.000 francs, à MM. Gilliéron et Edmond, pour leur *Atlas linguistique de la France.*

COMMUNICATION

LES SCULPTURES DE LA FAÇADE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS ET LES PRIÈRES LITURGIQUES DU SACRE,

PAR M. LOUIS BRÉHIER,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT-FERRAND.

Il est admis depuis longtemps que les sculptures des parties hautes de la façade de la cathédrale de Reims sont destinées à rappeler le sacre des rois de France, pour lequel l'édifice avait été construit, mais on s'est seulement contenté de reconnaître le motif d'inspiration sans en découvrir les sources d'une manière précise. Or, si l'on rapproche cette ornementation sculptée du texte des oraisons et des chants liturgiques que comportait la cérémonie du sacre, on s'aperçoit qu'elle en constitue comme une illustration et un commentaire perpétuels.

La décoration des parties hautes, aujourd'hui mutilée par le bombardement, comprend trois motifs principaux :

1° Histoire de David et de Salomon. Les statuettes qui garnissent la voussure située au-dessus de la grande rose représentent successivement :

David échappant à la colère de Saül.

David portant à Saül la tête de Goliath.

David sacré par Samuel.

David et Bethsabée.

Salomon conférant avec un architecte et faisant dresser les plans du Temple.

Jugement de Salomon.

Salomon en prières.

Puis, au-dessus de cette arcade, le champ entre les deux contreforts est occupé par des statues colossales destinées à glorifier la victoire de David sur le géant Goliath. A droite, le jeune pâtre provoque son adversaire ; à gauche, il lance avec sa fronde la pierre qui le fait déjà chanceler.

2° Le Baptême de Clovis est figuré au-dessus de la galerie dite du Gloria par cinq grandes statues, qui sont celles de Clovis plongé dans la cuve baptismale, de la reine Clotilde, de saint Remi, d'un clerc et d'un seigneur franc.

3° De chaque côté du Baptême de Clovis se développe la galerie des rois qui forme des retours d'angle, enserrant chacun des clochers, et se continue aux tours des deux croisillons. Elle comprend cinquante-six statues, dont un grand nombre sont aujourd'hui mutilées ou complètement perdues.

Comme l'a justement remarqué M. Mâle, l'histoire de David et de Salomon est placée là comme un enseignement adressé aux rois. « On dirait les chapitres d'une sorte de Politique tirée de l'Écriture sainte [1]. » Il n'est pas besoin en effet de parcourir longuement les œuvres de la littérature parénétique du moyen âge pour voir que, dans les exhortations adressées aux princes, les noms de David et de Salomon reviennent sans cesse et que leurs figures réalisent l'idéal que l'Église propose aux souverains de tous les temps [2].

Mais si nous voulons connaître les sources mêmes qui ont guidé les auteurs des compositions sculptées à la façade

1. E. Mâle, *L'Art religieux du XIIIe siècle*, p. 385.

2. Hincmar, Ad proceres regni pro institutione Carolomanni regis (*Patrol. lat.*, CXXV, 995). De regis persona et regio ministerio (*Patrol. lat.*, CXXV, 836). — Hugues de Saint-Victor, Sermo LIX (*Patrol. lat.*, CLXXVII, 1078).

de la cathédrale de Reims, c'est aux textes liturgiques du sacre des rois de France qu'il faut nous adresser.

Lorsqu'on lit dans le « Cérémonial françois » de Godefroy le recueil des oraisons récitées au cours de cette cérémonie, on est frappé d'abord de la place éminente que tiennent David et Salomon parmi les personnages bibliques dont la mémoire est rappelée.

Au début même de la cérémonie, après que l'archevêque a posé au roi les questions d'usage, un évêque récite une oraison où le Seigneur est supplié d'accorder au nouveau monarque « le sceptre de la puissance de David ». « Fais, ajoute-il, que par ton inspiration il régisse le peuple avec douceur, de même que tu as fait obtenir à Salomon un règne pacifique[1]. » Et dans une deuxième oraison on lit : « Répands sur lui la rosée de ta sagesse que le bienheureux David dans ses psaumes et Salomon son fils ont reçue du ciel par ta grâce[2]. » Au moment de l'onction des mains, le consécrateur rappelle « l'huile sainte dont furent oints les rois et les prophètes et dont Samuel se servit pour consacrer David[3]. »

Mais surtout la préface chantée par l'archevêque de Reims après l'onction est en relation plus étroite encore avec les sculptures. « Toi qui as élevé au faîte de la royauté ton humble enfant David, toi qui l'as sauvé de la gueule du lion et de la main du monstre qu'était Goliath, et du glaive homicide de Saül, et de tous ses ennemis, toi qui as enrichi Salomon du don ineffable de la sagesse et de la paix, considère favorablement les prières de notre humilité et multiplie les dons de tes

1. Godefroy, *Le Cérémonial françois* (Paris, 1649, in-fol.), tome I, p. 17 (Règlement du sacre de Louis VIII).

2. Godefroy, t. I, p. 17 : « Ac Sapientiae tuae rore perfunde quam beatus David in psalterio, Salomon filius eius te remunerante percepit e caelo. »

3. Godefroy, t. I, p. 18 : « Unguantur manus istae de oleo sanctificato, unde uncti fuerunt reges et prophetae, et sicut unxit Samuel David in regem... »

bénédictions sur ton serviteur que nous élisons comme roi [1]. »

Ce texte ne peut laisser subsister aucun doute : à part l'épisode du lion terrassé, les statuettes de la voussure de la Grande Rose et les compositions situées au-dessus en forment l'illustration. Ce n'est pas évidemment par une simple coïncidence que ces sculptures rappellent justement les paroles qui accompagnaient l'acte essentiel du sacre et plaçaient l'autorité des rois de France sous la protection divine que David et Salomon eurent en partage. Elles exaltaient ainsi la légitimité de leur pouvoir en le rattachant à celui des rois de l'Ancien Testament.

Mais le Cérémonial nous apprend en outre qu'au XIV[e] siècle, pendant que l'archevêque procédait aux onctions, le chœur entonnait une prose qui rappelait que « l'illustre nation des Francs, en même temps que son noble roi, avait été sanctifiée dans la cuve baptismale et enrichie des dons de l'Esprit Saint, grâce à l'huile consacrée que saint Remi avait reçue du ciel [2] ». A la façade de la cathédrale, le groupe du baptême de Clovis, situé au-dessus de l'histoire de David, répondait à ce nouveau thème.

Ainsi se complétait l'enseignement donné à la fois par les textes liturgiques et par les sculptures qui en forment l'illustration. Les figures de David et de Salomon étaient évoquées pour mieux glorifier la légitimité du pouvoir royal ; la représentation du Baptême de Clovis rappelait

1. Godefroy, t. I, p. 19-20 : « Qui..... humilem quoque puerum tuum David regni fastigio sublimasti, eumque de ore leonis et de manu bestiae atque Goliae, sed et de gladio maligno Saul et omnium inimicorum liberasti, et Salomonem sapientiae pacisque ineffabili munere ditasti, respice propitius ad preces nostrae humilitatis..... »

2. Godefroy, t. I, p. 39 (Sacre de Charles V) : « Gentem Francorum inclitam — Simul cum rege nobili — Beatus Remigius — Sumpto caelitus chrismate — Sacro sanctificavit gurgite — Atque spiritus sancti — Plene ditavit munere. »

le miracle de la sainte Ampoule, dont l'huile merveilleuse donnait à la personne des rois de France un caractère profondément vénérable, mais elle montrait aussi les grâces dont le Christ avait comblé « l'illustre nation des Francs » en permettant qu'elle fût arrachée aux erreurs du paganisme.

Mais quel est dans cet ensemble le rôle dévolu aux cinquante-six statues royales qui déroulent leur théorie de chaque côté du Baptême de Clovis? On sait à quelles divergences l'interprétation de ces figures a donné lieu : on y voit tantôt les rois de l'Ancien Testament, ancêtres terrestres de Jésus, tantôt, d'après une tradition qui remonte au XIIIe siècle même, les rois de France.

M. Mâle a considéré ces statues comme les cinquante-six ascendants du Christ, tels qu'ils sont énumérés dans la généalogie de saint Luc (III, 23-38)[1]. Sans revenir sur les arguments décisifs que M. Durand a opposés à cette thèse[2], on peut faire remarquer que la généalogie de saint Luc comprend en réalité soixante-seize noms d'Adam à Jésus et que rien n'est plus arbitraire que de la faire partir d'Abraham.

Mais ce qui semble indiquer que cette galerie est bien celle des rois de France, c'est qu'elle est en harmonie avec l'ensemble du décor de la grande façade et en apparaît comme la conclusion naturelle. Rien de plus logique en effet que d'avoir représenté autour du baptême de Clovis la suite des souverains qui furent ses successeurs légitimes. Le caractère de sainteté que leur conférait le sacre justifiait suffisamment la reproduction de leurs effigies à la façade de la cathédrale de Reims, et l'on sait qu'on les retrouvait aussi sur les verrières de la grande nef.

Enfin il n'est pas sans intérêt de constater que ce chiffre

1. E. Mâle, *L'Art religieux du XIIIe siècle*, p. 442.
2. Georges Durand, *Monographie de la cathédrale d'Amiens*, 1901, p. 424-425.

de cinquante-six statues correspond à peu près au nombre des rois de France dont on pouvait dresser la liste au XIVe siècle en prenant comme base les Grandes Chroniques de France. Depuis Clovis jusqu'à Louis X inclus, on compte exactement cinquante-six rois[1], et cette coïncidence paraît autrement frappante que celle qu'on tire un peu arbitrairement de la généalogie de saint Luc. C'est bien d'ailleurs aux vingt premières années du XIVe siècle que remonte l'achèvement de ces parties hautes.

Ainsi toutes les sculptures des étages supérieurs sont consacrées à la glorification de la monarchie française et du sacre qui donne au pouvoir royal un caractère mystique. Même à l'étage inférieur, ce n'est peut-être pas non plus par hasard que le Couronnement de la Vierge, image céleste de la cérémonie de Reims, a été placée au gâble du portail central, au lieu d'occuper comme à Notre-Dame de Paris un des portails latéraux. Ce programme de décoration était absolument particulier à la cathédrale de Reims, dont il proclamait à tous les yeux la destination en illustrant les principaux thèmes de la liturgie du sacre. C'est dire assez que la mutilation presque irréparable de cet ensemble d'une originalité si puissante est un malheur d'autant plus grand qu'aucune autre église ne présente un décor pareil. La façade de Reims où était exaltée la gloire de « l'illustre nation des Francs » montrait comment l'iconographie religieuse en honneur au XIIIe siècle pouvait être adaptée à la destination spéciale d'un édifice.

1. Voy. de Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*, p. 1519-1523. Mérovingiens : 29. Carolingiens : 15. Capétiens : 12.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXXIX des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1914, in-4°).

M. Henri Cordier présente, au nom de M. Clément Huart, professeur à l'École des langues orientales vivantes, un fascicule spécial publié en langue arabe par les soins du Gouvernement général de l'Algérie et orné des portraits du Sultan du Maroc et du Bey de Tunis. Ce fascicule ne porte pas de date ni de lieu d'impression; il a paru à Alger dans le courant de janvier dernier; il a pour titre : Khaliç Çidq Moslimî Afriqiya... (Loyauté sincère des Musulmans d'Afrique envers la nation française, mère de leurs patries.)

Il renferme : Jugement des Musulmans à l'égard de la faute commise par la Turquie en s'immisçant dans la guerre actuelle; — Discours de Mouley Youssouf, sultan du Maroc, adressé aux troupes marocaines lors de leur départ pour la France en vue de se joindre à leurs frères français pour combattre les Allemands; — Allocution adressée par le même à ses troupes victorieuses actuellement sur la ligne de bataille; — Proclamation adressée par le Bey de Tunis à tous les sujets tunisiens; — Appel du Cheikh de l'ordre religieux des Tidjania aux amis de sa confrérie répandus dans le monde mulsuman.

SÉANCE DU 31 MARS

(Séance du 2 avril avancée au mercredi 31 mars, à cause du vendredi saint.)

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre d'Hanoï, datée du 25 février dernier, par laquelle M. Finot, directeur par intérim de l'École française d'Extrême-Orient, annonce la création à cette École d'une chaire d'histoire et d'archéologie de l'Annam et propose pour la remplir M. Léonard Aurousseau,

actuellement pensionnaire. « Nous avons déjà écrit, dit le Secrétaire perpétuel, le 26 mars courant à M. le Directeur de l'enseignement supérieur pour le prier d'informer M. le Ministre des colonies que l'Académie des inscriptions présentait M. Aurousseau pour cette chaire nouvelle. »

Le P. Scheil lit un mémoire sur la promesse dans la prière babylonienne.

M. Monceaux communique à l'Académie un mémoire sur les origines du culte des saints.

M. Jullian demande à quelle époque on peut signaler pour la première fois le nom d'un saint comme vocable donné à une église bâtie sur son tombeau.

M. Monceaux dit que la question est délicate, mais qu'à partir au moins de la seconde partie du IV[e] siècle, on constate que toute église qui possède une relique quelconque d'un saint est placée sous le vocable de ce saint.

M. Bouché-Leclercq présente une observation sur le privilège du martyr de ne pas attendre la fin du monde pour jouir de la résurrection.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie une brochure intitulée : *Les Allemands destructeurs de cathédrales et de trésors du passé* (Paris, 1915, in-8°).

Elle est accompagnée de la lettre suivante écrite par l'auteur principal, le D[r] Capitan :

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Voulez-vous me permettre de vous prier de vouloir bien offrir cette brochure à l'Académie ?

« Je viens d'en recevoir quelques exemplaires, comme étant un des

rédacteurs de cette publication destinée surtout à l'étranger et qui va être envoyée partout.

« Elle est publiée sous les auspices du sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts. Je tiens à ce que l'Académie en ait la primeur... »

Elle contient, avec la liste très longue des personnes qui dédient ce petit ouvrage « aux Associations littéraires et artistiques étrangères et à tous les amis du Beau, afin de porter à leur connaissance le système de destruction des armées allemandes », le relevé des principaux actes de barbarie commis à Reims, à Arras, à Senlis, à Louvain, à Notre-Dame de Paris, à Soissons, etc., avec de nombreuses photographies montrant l'étendue des ravages allemands; çà et là une note nous apprend que l'état des monuments a empiré depuis le moment où la photographie a été prise. Un appendice assez considérable donne plusieurs des pièces officielles sur lesquelles le texte de la brochure a été établi.

Le Secrétaire perpétuel dépose en outre sur le bureau un ensemble de publications en norvégien qui sont envoyées à l'Académie par une Société historique de Christiania, la « Norske Historiske Kildeskriftfond » :

Sophus Bugge et Magnus Olsen, *Norges Indskrifter med de ældre Runer* (tome III, 1er fasc. Christiania, 1914, in-8°).

Oluf Kolsrud, *Oslo Kapitels Kopibog, 1606-1618* (1er fasc. Khristiania, 1913, in-8°).

Oluf Kolsrud, *Oslo Kapitels Forhandlinger*, 1609-1616 (Kristiania, 1914, in-8°).

Finnur Jónsson, *Eirspennil. Nóregs konunga sogur Magnús Góði. Hákon gamli* (2e fasc. Kristiania, 1914, in-8°).

Historiske Samlinger, t. III, fasc. 3 (Christiania, 1914, in-8°).

Norske folkeminne. « Gamle Bunde-Regler », etter uppskrift fraa Vang i Valdres 1687 med yngre tillegg fraa 18 de hundradaaret (Kristiania, 1914, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 9 AVRIL[1]

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Directeur de l'enseignement supérieur annonce à l'Académie que, par dépêche du 30 mars, il a porté à la connaissance de M. le Ministre des colonies la présentation que celle-ci a faite de M. Aurousseau pour occuper la chaire nouvellement créée à l'École française d'Extrême-Orient.

M. Raymond Lantier, membre de l'École des Hautes Études hispaniques, fait une communication sur le théâtre romain de Merida[2].

M. Monceaux termine la lecture de son mémoire sur les origines du culte des saints.

MM. Salomon Reinach, Clermont-Ganneau, Maspero, Alfred Croiset et Camille Jullian présentent diverses observations.

1. La séance du 2 avril a été avancée au 31 mars, à cause du vendredi saint; voir ci-dessus, p. 160.
2. Voir ci-après.

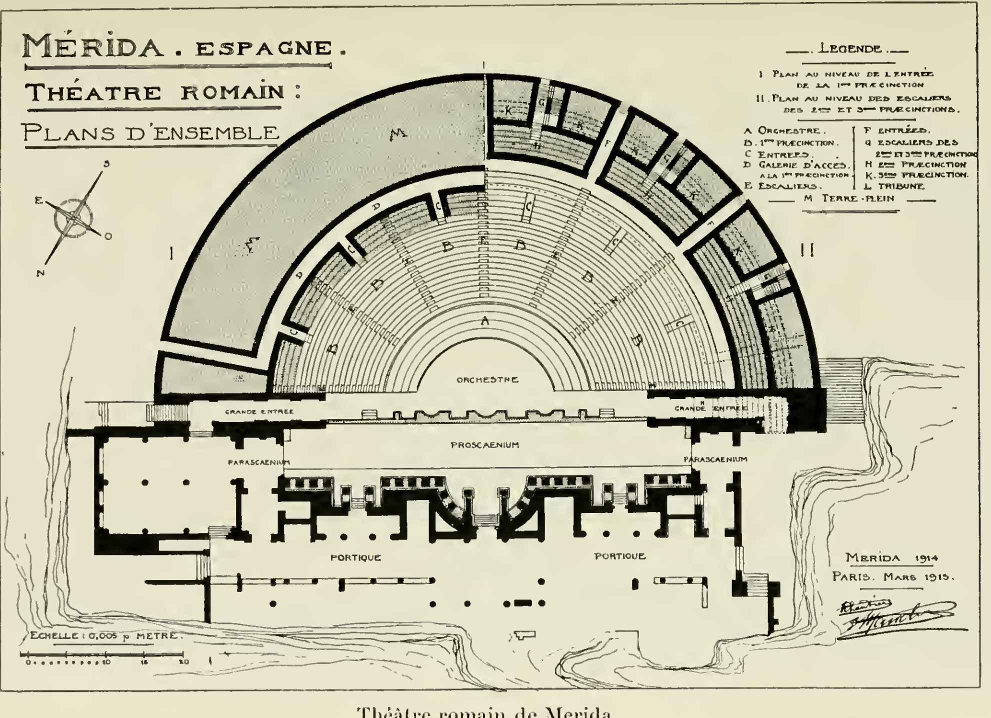
M. Antoine Thomas étudie un verbe rare en ancien français, qui figure dans l'ancien poème de *Floire et Blanchefleur* au présent de l'indicatif sous la forme *seneke*. Il rappelle d'abord l'erreur colossale d'un philologue allemand célèbre, Emmanuel Bekker, qui a cru qu'il s'agissait du philosophe Sénèque. Puis il montre que l'interprétation adoptée par un éditeur plus récent, qui coupe le mot en trois et imprime : *s'en eke*, supposant l'existence en ancien français d'un verbe *eker* apparenté au breton *hega* « tourmenter », n'est pas admissible. Il faut reconnaître là une forme populaire du verbe latin *significare* « signifier », avec le sens de « présager, soupçonner ». Ce sens est encore très vivant dans les patois de la Bourgogne et de la Franche-Comté, où l'on prononce *senèger*, *senoger*, *senoiger*, etc. En Normandie et dans l'île de Guernesey, on prononce *senêker* ou *snêker*, mais le sens est un peu différent ; de là *snêkeu*, qualificatif d'un homme prudent, qu'un philologue allemand contemporain — peu prudent — a prétendu tirer de l'anglais *sneak* « ramper ».

COMMUNICATION

LE THÉATRE ROMAIN DE MERIDA, PAR M. RAYMOND LANTIER.

Le théâtre romain de Merida est situé à l'Est de la ville moderne, en dehors de l'agglomération. Il est adossé à une petite élévation de terrain, sensiblement orientée N. O.-S. E., sur laquelle reposent les gradins de l'*ima cavea*. Il était en communication à l'O. avec l'amphithéâtre dont il est séparé par un passage voûté.

On est très mal renseigné sur les destinées du monument depuis sa destruction par les Barbares. Les écrivains du moyen âge qui visitèrent Merida, Miguel de Luna, Pedro del Corral, Pedro Medina et l'arabe Rassis, s'accordent



Théâtre romain de Merida.
Fig. 1. — Plan d'ensemble.

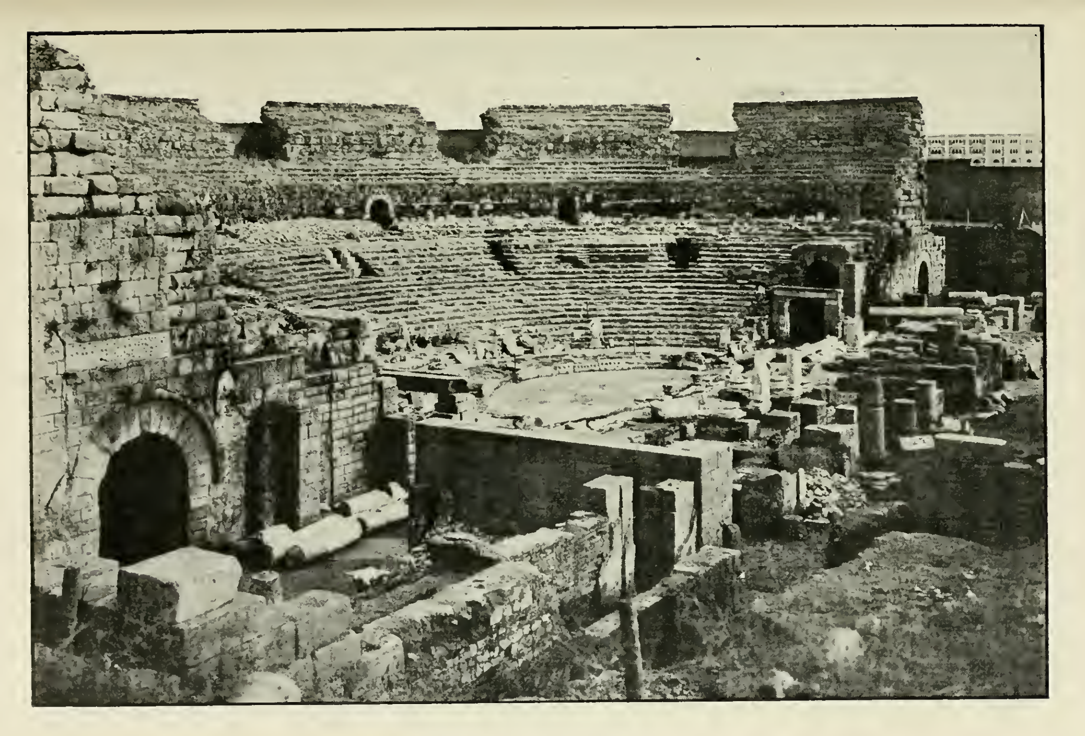
tous pour vanter l'aspect imposant et la richesse de l'édifice. Les époques suivantes amenèrent la ruine complète du théâtre. Sous le règne de Philippe III, on vint y chercher les matériaux nécessaires à la reconstruction du pont du Guadiana. Les historiens locaux, B. Moreno de Vargas et Forner, cherchent avant tout à cacher l'état de délabrement des constructions antiques et se gardent de donner une description quelque peu précise.

Les premières fouilles archéologiques furent tentées au milieu du XVIIIe siècle par Luis Velasquez, marquis de Valdeflores, qui en fit un rapport à l'Académie de l'Histoire de Madrid. Peu de temps après, un archéologue portugais, Manuel Villa, entreprit des sondages sur l'emplacement de l'orchestre et découvrit l'inscription donnant la date de la construction du théâtre ; mais ni l'un ni l'autre ne font connaître l'état présent du monument.

La seule description des ruines que l'on possède est celle d'Alexandre de Laborde, qui voyagea en Espagne au début du XIXe siècle.

« La scène », écrit-il, « le *proscænium*, l'orchestre et les quatorze rangs de gradins destinés à l'ordre équestre ont disparu sous les décombres et les terres rapportées; mais toute la partie supérieure existe dans son entier, à quelques déchirements près, qui n'empêchent pas de reconnaître les détails. La partie extérieure est enterrée jusqu'au-dessus des principales entrées; deux de ces archivoltes se voient encore; les pieds-droits qui les supportent sont couronnés d'une espèce de chapiteau dorique. Telle est à peu près la seule décoration qui soit conservée, avec quelques pierres en bossage d'un relief extraordinaire... A partir de l'archivolte qui se trouve au-dessus des ouvertures ou portes extérieures dont nous venons de parler, il ne reste que le massif du mur. »

Vers la même époque, le théâtre fut transformé en arène pour les courses de taureaux. Il demeura dans cet état



Théâtre romain de Merida.
Fig. 2. — Vue d'ensemble.

jusqu'au mois de septembre 1910, date à laquelle D. J. Ramon Melida, ayant obtenu une subvention du gouvernement espagnol, commença les fouilles qui depuis se poursuivent régulièrement chaque année. La plus grande partie du théâtre est maintenant dégagée; il ne reste plus à explorer que les abords immédiats du monument et la circulation extérieure de l'hémicycle. La dernière campagne (automne 1914) a fait découvrir près de la grande entrée de l'O. les ruines d'une petite basilique chrétienne dont l'abside était décorée de fresques.

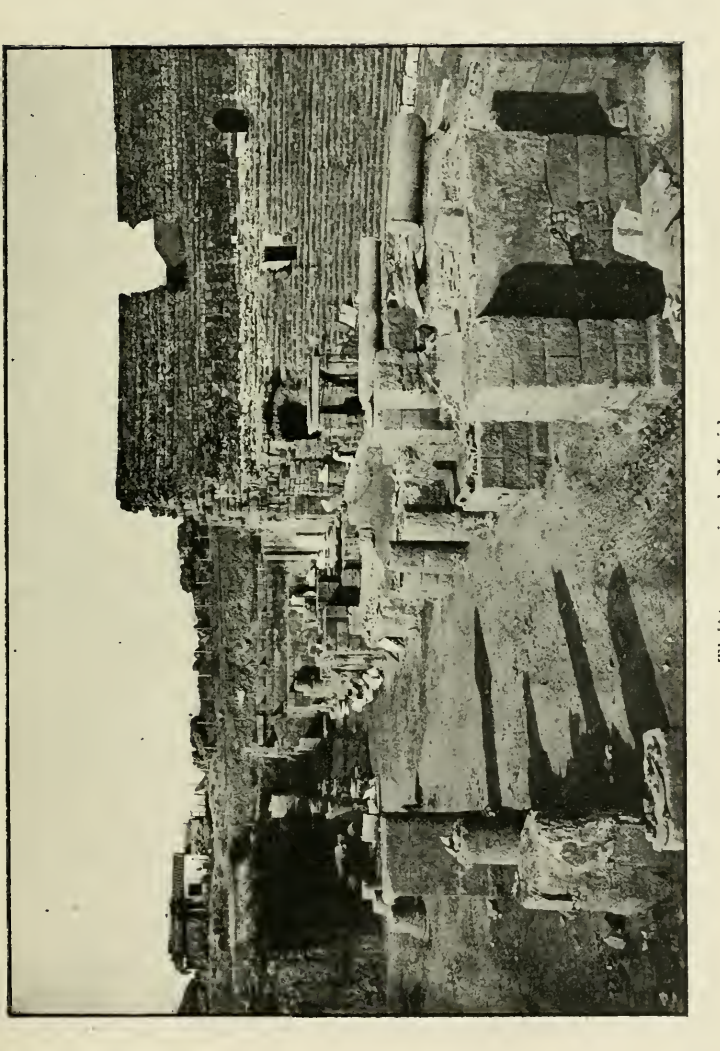
Parmi les objets de toute nature recueillis pendant les travaux, il faut signaler des statues de marbre et de nombreux fragments architecturaux ayant contribué à l'ornementation de l'édifice.

L'ensemble des constructions du théâtre occupe un peu moins d'un hectare de superficie. Les dimensions, dans l'état actuel des travaux, sont les suivantes : 86 mètres d'E. en O. et 69 mètres de rayon en y comprenant le portique d'entrée.

Les matériaux employés diffèrent avec les diverses parties du monument. La *cavea* est en pierres apparentes; un revêtement de granit, taillé en bossages, recouvre la masse intérieure faite de cailloux noyés dans le mortier. La scène et ses dépendances sont construites en briques et granit, entièrement recouverts de marbres ou de stucs.

L'hémicycle montre encore ses trois séries de gradins formant l'*ima*, la *media* et la *summa cavea*. La première compte 24 rangs de gradins, la seconde 5 et la troisième 4 seulement. Ils mesurent actuellement 0 m 32 de hauteur sur 9 m 75 de largeur, le revêtement ayant disparu. Il faut encore ajouter à cet ensemble les deux rangs de gradins de l'orchestre, isolés des autres par le *balteus* dont les traces sont nettement visibles en quelques endroits de la première *praecinctio*.

Le spectateur gagnait sa place par des escaliers établis à



Théâtre romain de Merida.
Fig. 3. — La scène.

chaque niveau, et par des passages horizontaux. De plus, un couloir semi-circulaire, creusé sous les gradins de l'*ima cavea*, dessert cette partie du théâtre.

Deux grandes entrées placées à chaque extrémité de l'hémicycle conduisent à l'orchestre ; on y pénètre par deux portes voûtées en plein cintre, dont l'arc est encadré par une moulure et surmonté d'une inscription (entrée de l'O.). Les lettres de bronze doré ont disparu : il ne reste plus que les trous dans lesquels elles étaient fixées. A la hauteur de la naissance des voûtes, le long des pilastres et des ressauts intérieurs, court une corniche. Ces deux galeries parfaitement identiques se coudent à angle droit pour pénétrer dans l'orchestre. Elles ne diffèrent que sur un point : celle de l'E. possède un escalier construit dans l'épaisseur du gros mur et montant vers une porte donnant à l'extérieur. La voûte de cet escalier s'est effondrée. Le sol de ces entrées était formé d'un mélange de mortier et de brique pilée. Sur l'un des côtés se voient les restes d'une canalisation de marbre destinée à faciliter l'écoulement des eaux de pluie.

Deux loges (*tribunalia*) se trouvent au-dessus des grandes entrées, un peu plus bas que la circulation supérieure. Les trois derniers gradins se poursuivent dans les loges. Il ne reste pas de traces des escaliers particuliers qui y conduisaient. En avant des *tribunalia*, on débouchait dans l'orchestre par une porte surmontée d'un linteau sur lequel est gravée l'inscription d'Agrippa : M. AGRIPPA. L. F. COS. III. TRIB. POT. III. A la porte de ces grandes entrées commencent les revêtements de stuc dont les restes sont visibles sur nos photographies.

Des escaliers et un couloir ménagé sous les gradins desservent le premier *maenianum*. Cinq escaliers partant de la porte des cinq vomitoires, ouverts à la partie supérieure, descendent jusqu'au *balteus* de l'orchestre. Ces vomitoires, dont la pente s'incline légèrement vers l'intérieur du théâtre, débouchaient du côté opposé, très probablement sur

un couloir entourant l'hémicycle non encore déblayé. Six autres vomitoires donnent accès à la galerie intérieure voûtée en plein cintre. On y pénètre du côté de l'O. par un escalier adossé au gros mur circulaire. Dix-sept marches mènent à un palier sur lequel s'ouvre l'entrée de la galerie. Celle-ci, sur une longueur de 16 mètres, pénètre en ligne droite sous les gradins, puis se coude à angle droit, et sur 88 mètres de longueur affecte un tracé semi-circulaire. Du côté opposé, on retrouve la même disposition, moins l'escalier d'accès.

On gagnait le deuxième et le troisième *mænianum* par un escalier droit entre deux murs à plusieurs révolutions dirigées en sens inverse. La première conduisait directement à la deuxième *præcinctio*; les suivantes permettaient l'accès du portique qui couronnait le théâtre au-dessus de la troisième *præcinctio* et dont il ne reste aucun vestige.

La partie plane de l'orchestre qui n'était pas occupée par les spectateurs est pavée de larges dalles de marbre gris. Deux petits escaliers de quatre marches chacun la relient à la scène vers les extrémités du mur du *pulpitum*. Ce mur très épais était revêtu de marbre blanc et se composait de niches rondes et carrées alternées.

Lors de l'exploration du sous-sol de la scène, on découvrit, adossés au mur du *pulpitum*, les traces de la machinerie du rideau : c'étaient de petites conduites carrées, disposées sur une file à trois mètres de distance les unes des autres sur toute la longueur du *pulpitum*. Il semble que l'appareil ait été, comme au théâtre de Timgad, à double tube. Leurs dimensions étaient de 50 centimètres carrés pour les plus grands et de 30 centimètres carrés pour les plus petits ; ils s'enfonçaient dans le sol à une profondeur d'environ 3 mètres. Ils étaient construits en ciment et recouverts intérieurement d'un enduit stuqué. On y recueillit de nombreux clous auxquels adhéraient des parcelles de bois. C'est en somme, comme l'a fait remarquer M. Formigé,

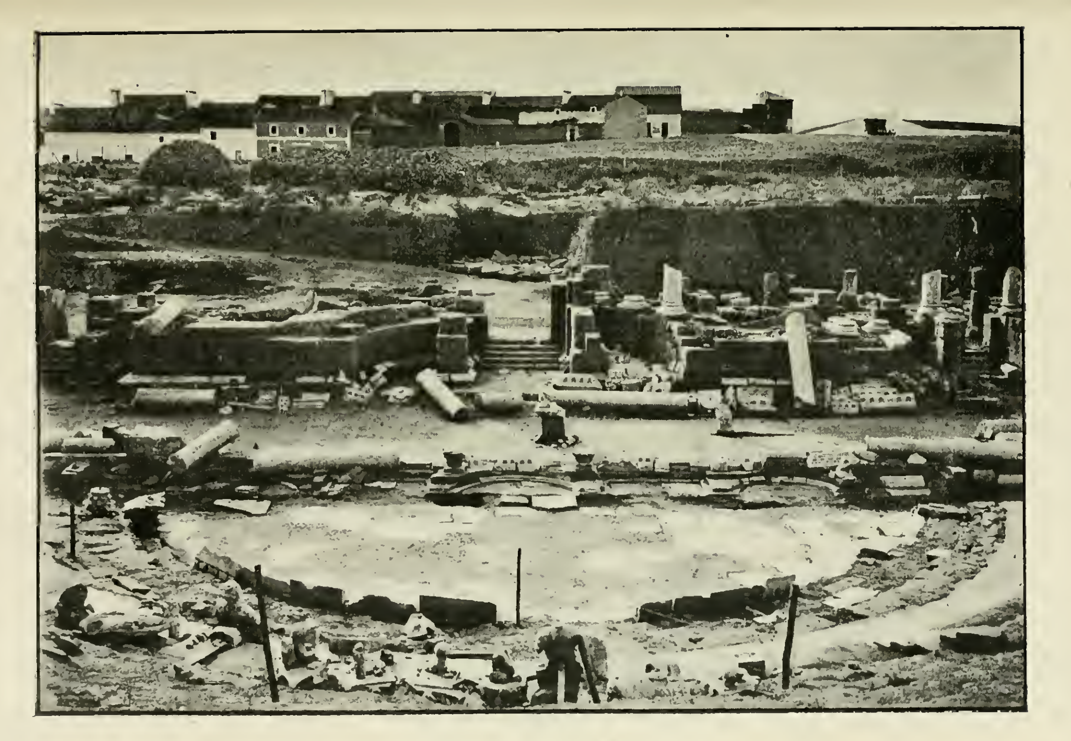
l'arrangement des tubes à coulisses qui fonctionne toujours dans nos théâtres modernes.

De la plate-forme sur laquelle jouaient les acteurs, il ne reste plus rien. On ignore si elle reposait sur des voûtes, ou si elle était simplement constituée par un plancher reposant sur des poutres et franchissant toute la largeur de la scène ou bien sur des solives qui reposaient elles-mêmes sur des poutres maîtresses. L'accès de cette plate-forme se faisait de plain-pied par les extrémités où s'ouvrent les portes des *parascænia*. En arrière de ce plancher s'élève le mur de fond de scène (*frons scænæ*) dont il ne subsiste plus que le soubassement de 2 mètres occupé par la porte et un escalier de cinq marches descendant vers la scène. Les deux autres, distantes de chaque côté de 12 mètres de la précédente, montrent un plan rectangulaire.

Cette base servait de piédestal à la colonnade de marbre dressée en avant d'un mur de brique recouvert d'un enduit stuqué à reliefs blancs se détachant sur fond rouge et bleu. Elle comprend 24 colonnes monolithes de 6 mètres de hauteur avec la base et le chapiteau, supportant un entablement, une frise et une architrave dont il reste de nombreux fragments. A la paroi du fond s'adossent quatre colonnes d'applique, de chaque côté des deux portes latérales. La même disposition se répétait à l'étage supérieur, mais les colonnes étaient plus nombreuses (32) et la hauteur totale ne dépassait pas 5 mètres. Dans l'intervalle de ces colonnes se dressaient les statues de Cérès, de Proserpine, de Pluton, d'Auguste et les torses à cuirasses retrouvés au pied du mur de fond de scène.

En arrière de la scène, on a découvert l'ensemble des petites salles formant le *postscænium*. Celles du rez-de-chaussée, les seules qui subsistent, s'ouvraient sur le portique dont elles recevaient la lumière. C'étaient les *choragia*.

Derrière le *postscænium* s'élève le portique, composé de



Théâtre romain de Merida.
Fig. 4. — L'arrière-scène.

colonnes de granit recouvertes de stuc peint et couronnées de chapiteaux également en stuc.

En face de la grande entrée de l'E. se trouve une grande salle rectangulaire dont l'étage était supporté par des colonnes. Cette pièce doit être considérée comme un foyer où l'on pouvait se rendre pendant les entr'actes et qui servait d'annexe au portique. Généralement cette salle existe des deux côtés de la scène.

Le théâtre de Merida, avec son plan régulier et l'ordonnance classique de sa décoration, rentre donc dans la grande série des théâtres provinciaux construits dans les premières années de l'Empire. L'inscription d'Agrippa donne la date exacte de son édification, 16 av. J.-C. Il appartient donc pour le gros œuvre à la meilleure époque de l'art romain. La décoration de la scène se rapporte à trois époques distinctes. La partie architecturale du mur du fond de la scène rappelle celle des théâtres d'Orange et d'Arles. Il en est de même pour certains fragments décoratifs (le bas-relief de la danseuse, le candélabre aux dauphins, la chimère, le chambranle de porte aux glands). La statuaire est plus récente : elle est contemporaine de la restauration de la scène, détruite par un incendie, sous le règne d'Hadrien (*C. I. L.*, II, 479), en 135 après J.-C.

Plus rares sont les fragments se rapportant à la troisième période de l'histoire de notre monument. Ils montrent des entrelacs et des stylisations dans le goût du v[e] siècle, et se rapportent aux réparations ordonnées par Constantin, dont le souvenir a été conservé par une inscription récemment découverte dans le pavage de l'orchestre (Société des Antiquaires de France, *Bull.*, 1910, p. 105).

On ignore la date exacte de la destruction du monument. Un fait est certain : il était déjà abandonné au vi[e] siècle. A cette date, une petite basilique chrétienne occupait une partie de l'emplacement du portique extérieur.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, de la part de leurs auteurs, les ouvrages suivants :

Ernest Chantre, *Le Docteur L. Bertholon* (1854-1914) ; *sa vie et ses œuvres* (Tunis, 1915, in-8°; extr. de la *Revue Tunisienne*). — *La Tunisie à l'Exposition internationale de Lyon en 1914* (Tunis, 1914, in-8°).

Ferdinand Servian, *L'art gothique et les Goths* (extr. du *Bulletin de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille*, 1915, in-8°).

Société archéologique d'Alexandrie, Municipalité d'Alexandrie. Rapport sur la marche du service du Musée en 1913 (don de la Municipalité d'Alexandrie ; par Évariste Breccia) ; Alexandrie, 1914, in-8°).

M. Cagnat annonce à l'Académie l'apparition d'une livraison de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique* qui contient les planches du fasc. II du tome II, où se trouvent les mosaïques de la Tunisie. M. Cagnat a réussi, malgré les difficultés que la guerre a opposées au travail, à faire publier cette livraison. Il prévient ses confrères qu'ils ne trouveront pas dans la partie parue l'explication de certaines planches désignées par des lettres A, B, C, etc. : ils la trouveront dans un *Supplément* qui paraîtra par la suite.

SÉANCE DU 16 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

A la suite de la lecture du procès-verbal, M. Leger demande à M. le Secrétaire perpétuel s'il a connaissance d'une série de brochures publiées sous la direction de M. Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et qu'il annonce comme étant publiée sous le patronage des Secrétaires perpétuels des cinq Académies.

M. Maspero répond qu'en effet les Secrétaires perpétuels des cinq Académies, réunis en commission, sous la présidence de M. Lamy, ont décidé, chacun à titre particulier, d'accepter le patronage d'une collection de brochures, à bon marché, destinées à combattre la propagande anti-française faite par les Allemands auprès des nations neutres.

M. Camille Jullian fait connaître, ainsi qu'il suit, les résultats du Concours des Antiquités de la France de cette année :

La première médaille (1500 fr.) a été décernée à M. Michel Clerc, pour son ouvrage intitulé : *Aquae Sextiæ* (histoire d'Aix-en-Provence à l'époque romaine).

La deuxième médaille (1000 fr.) à M. Bémont, pour son *Recueil d'actes relatifs à l'administration de la Guyenne au XIIIe siècle ;*

La troisième médaille (500 fr.) à M. Marx, pour ses *Gesta Normannorum ducum.*

La première mention a été obtenue par M. Rambaud, *L'assistance publique à Poitiers.*

La deuxième mention a été obtenue par M. Pasquier, *Un favori de Louis XI, Boffille de Juge.*

La troisième mention a été accordée à M. l'abbé Duine, *Origines bretonnes ; Vie de saint Samson.*

M. Henri Cordier, au nom de la Commission des prix extraordinaire Bordin et Saintour, annonce à l'Académie que la Commission du prix extraordinaire Bordin a accordé un prix de 2000 fr. à M. Bell, directeur de la Medersa de Tlemcen, pour ses ouvrages sur l'histoire et l'industrie dans la ville de Tlemcen, et un second prix de 1000 fr. à M. Grosset, pour son *Histoire de la musique indienne.*

D'autre part, la Commission Saintour a décerné un prix de 2000 fr. à M. Marçais, pour son *Histoire de la Berbérie du XIe au XIVe siècle*, et un prix de 1000 fr. à M. Bouvat, pour son volume sur les *Barmécides.*

M. Camille Jullian lit son mémoire sur les origines des Germains qui ne seraient pas une race indo-européenne, mais une race différente, indo-européanisée probablement par la race celtique.

M. Salomon Reinach, tout en étant d'accord avec les conclusions un peu sceptiques de M. Jullian, présente, ainsi que M. Leger, quelques observations sur certains des points traités par M. Jullian : pour lui, les Germains ne sont pas plus des Indo-Européens que les Italiens, que les Grecs, que les Celtes. Il est venu parmi eux un petit nombre d'Indo-Européens qui se sont perdus dans la masse et qui lui ont imposé leur langue et leur civilisation, quelle que fût la race à laquelle cette masse appartenait.

M. Leger annonce qu'il complétera prochainement l'idée exprimée par M. Jullian en apportant un mémoire où il parlera de populations slaves-germaines, ce qui ne fait pas d'elles des Germains.

M. Watkin lit une note où il expose quelle fut l'influence française sur l'orthographe galloise au moyen âge.

M. Thomas, à propos du *d* ou du *t* final, met en garde M. Watkin sur l'incertitude où nous sommes de la vieille prononciation française.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. William Popper, un volume intitulé *Abû'l-Mahasin ibn Taghri Birdî's Annals, An-Nujûm entitled Az-Zâhira Fi Mulûk Misr Wal-Kâhira* (University of California publications; Semitic Philology, vol. 6, nº 1, pp. 1-164; Berkeley, 1915, in-8º).

SÉANCE DU 23 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. le Dr Carton demandant une somme de 3.000 francs pour faire des fouilles à Bulla Regia. — Renvoyé à la Commission Piot ;

2° Une carte postale militaire du baron Jacques Riston, appartenant à l'état-major de la 73e division, remerciant l'Académie de lui avoir accordé une récompense dans le concours Auguste Prost ;

3° Le programme, en latin, du concours *ex legato Hoeufftiano* de l'Académie néerlandaise, pour l'année 1916.

M. le Dr Bascoul, médecin de colonisation à Elkseur (Constantine), communique au Président une lettre qu'il a écrite à M. le Ministre de l'instruction publique pour démontrer que les Berbères d'Algérie, qui combattent dans nos rangs contre l'Allemagne, sont les représentants les plus purs des peuples égéens.

M. Émile Picot donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix ordinaire Bordin (réservé, cette année, aux ouvrages relatifs au moyen âge ou à la Renaissance) a décerné le prix à M. Henri Hauvette, professeur adjoint à l'Université de Paris, pour son ouvrage intitulé : *Boccace, étude biographique et littéraire*.

« Sur le montant du prix, qui est de 3.000 francs, il est accordé une récompense de 500 francs à M. R. de Brébisson, pour son livre intitulé : *Les Rabodanges*.

« L'ouvrage de M. Pierre de Labriolle : *La Crise montaniste*, a été renvoyé à la Commission qui sera chargée de décerner le prix Saintour en 1916. »

M. Maurice Croiset lit une étude sur les *Crétois* d'Euripide. Un nouveau fragment de cette tragédie perdue a été retrouvé sur un papyrus provenant d'Égypte et publié à Berlin en 1907. En le rapprochant de celui que l'on possédait déjà, on peut se faire quelque idée du drame, qui avait pour objet l'amour monstrueux de Pasiphaé pour le taureau envoyé à Minos par Poséidon. Il appartient manifestement à la première période de la vie du poète, antérieure au second *Hippolyte*. On y retrouve la propension qu'il manifestait alors pour les sujets qui mettaient en jeu les passions de l'amour et leurs dérèglements. On y retrouve aussi l'intérêt pour le mysticisme orphique dont témoigne l'*Hippolyte*. Il ne paraît d'ailleurs aucunement probable qu'Euripide se soit proposé de l'attaquer. Le drame, autant qu'on peut le conjecturer, prêtait au contraire à ses représentants un rôle des plus honorables.

M. Alfred Croiset présente, quelques observations.

M. Salomon Reinach commence la lecture de son mémoire sur les communiqués de César pendant la guerre des Gaules.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de notre confrère le chanoine Ulysse Chevalier, les deux brochures suivantes :

L'Angleterre alliée de la France et ses guerres dans le passé; — *Le Vandalisme allemand à Rome en 1527* (Valence, 1915, in-12).

Le Secrétaire perpétuel dépose en outre sur le bureau de l'Académie le numéro juillet-août 1914 de la *Revue archéologique*, qui contient une notice biographique consacrée à notre regretté Secrétaire perpétuel, G. Perrot, par notre confrère M. Salomon Reinach.

SÉANCE DU 30 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres par lesquelles MM. Clerc, Bémont, Pasquier, Rambaud remercient l'Académie des récompenses qu'elle leur a accordées.

La correspondance comprend, de plus, une lettre de la Société de géographie, par laquelle MM. Charles Lallemand, président, et Hulot, secrétaire général de la Commission centrale de cette Société, remercient également l'Académie pour avoir rédigé l'inscription de la médaille qu'ils doivent offrir à M. John Scott Keltie, secrétaire de la Société de géographie de Londres, à l'occasion du trentième anniversaire de son entrée en ses fonctions.

M. le comte Durrieu entretient l'Académie d'un projet d'expédition française contre les Turcs, pour conquérir sur eux Constantinople, qui avait été formé en 1494-1495, par le roi Charles VIII, en prenant Valona comme base d'appui [1].

M. Salomon Reinach achève la lecture de son étude sur les communiqués de César. M. Reinach s'élève contre l'opinion courante, suivant laquelle César aurait rédigé les Commentaires de la guerre des Gaules en 51, lorsque la conquête était achevée. Il croit pouvoir établir que les relations dont se compose cet ouvrage ont le caractère de *communiqués* périodiques, adressés à Rome pour éclairer l'opinion et pour combattre la propagation des nouvelles fâcheuses que répandaient les adversaires politiques de César. M. Reinach distingue, dans le premier livre des Commentaires, deux rapports écrits à quelques mois d'intervalle. Le péril germanique, cause déterminante de l'intervention romaine en Gaule, est entièrement passé sous silence dans le premier; le second le met en pleine lumière, parce que César,

1. Voir ci-après.

dans l'intervalle, y avait pourvu, en rejetant Arioviste au delà du Rhin.

COMMUNICATION

VALONA, BASE D'UNE EXPÉDITION FRANÇAISE CONTRE LES TURCS PROJETÉE PAR LE ROI CHARLES VIII (1494-1495), PAR M. LE COMTE PAUL DURRIEU.

Les récents événements ont mis en vedette l'existence de ce port de Valona ou Avlona, qui se trouve sur la côte d'Albanie en face de l'Italie. Mais il faut reconnaître qu'il n'y a pas bien longtemps encore, en dehors du cercle des géographes, des diplomates et des agents du commerce et de la navigation, Valona ou Avlona était, en France, totalement oubliée ou peu s'en faut. Cependant il fut un moment, il y a plus de quatre siècles, en 1494 et 1495, où, dans notre pays, Valona attira d'une manière spéciale l'attention de ceux qui étaient au courant de la politique française. On peut même imaginer que si certains événements, au lieu d'avorter comme il advint, avaient pris la tournure que l'on envisagea très sérieusement dans les conseils du gouvernement, le nom de Valona serait aujourd'hui inscrit avec honneur dans les annales de la France.

En 1494, Charles VIII se décidait à conduire une grande expédition jusqu'au Sud de l'Italie. Le but immédiat de l'entreprise était la conquête du royaume de Naples, dont Charles VIII se prétendait seul légitime souverain comme héritier de la seconde maison d'Anjou. Mais, en réalité, pour le roi de France, la conquête de Naples n'était qu'un objectif secondaire, une première étape. Il envisageait, et, semble-t-il, avec une préoccupation dominante, dans la

prise de possession du Sud de l'Italie, le moyen de s'assurer une base favorable d'opération, d'où il comptait s'élancer pour aller attaquer les Turcs, s'emparer sur eux de Constantinople et ensuite enlever la Terre Sainte aux Infidèles.

Les historiens qui se sont occupés de Charles VIII n'ont pas ignoré le fait. Il a été particulièrement bien mis en lumière par mon confrère de l'École des Chartes, le comte H.-François Delaborde dans son bel ouvrage sur l'*Expédition de Charles VIII en Italie*[1]. Au milieu du XVIIIe siècle, il avait déjà piqué l'attention d'un de nos lointains prédécesseurs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Étienne Lauréault de Foncemagne, qui a inséré en 1751, dans le tome XVII des *Mémoires de l'Académie*[2], des *Éclaircissements historiques sur quelques circonstances du voyage de Charles VIII en Italie et particulièrement sur la cession que lui fit André Paléologue du droit qu'il avait à l'empire de Constantinople.*

Il est possible que Charles VIII ait été de très bonne heure sous l'influence du désir de délivrer les provinces de l'ancien empire grec du joug des Turcs. La chute de Constantinople entre leurs mains, après ce siège mémorable auquel notre confrère M. G. Schlumberger a consacré l'an dernier un livre d'une lecture si émouvante, retentissait encore douloureusement dans les mémoires. Bien des esprits généreux s'indignaient que le Croissant continuât à dominer sur l'antique Byzance. Le futur Charles VIII n'avait encore que huit ans, en 1478, que son père le roi Louis XI aurait dit à des envoyés italiens, dans une audience : « Je supplie humblement la Vierge Marie d'accorder un grand honneur à mon très cher fils ; ce serait de lui donner l'occasion, le pouvoir et les moyens d'aller de sa personne, avec sa noblesse et la chevalerie de France, combattre le détestable Turc. » Ce qui est certain, c'est que, monté sur le

1. Paris, 1888, gr. in-8°.
2. P. 539-578.

trône, le fils de Louis XI recevait, en 1492, la visite d'ambassadeurs milanais, envoyés par Francesco Sforza pour l'entraîner vers l'Italie, qui lui faisaient observer que « le voyage d'Italie, en lui donnant le moyen de passer en Grèce [et par *Grèce*, il faut toujours entendre l'ancien empire chrétien d'Orient], augmentera l'honneur et le profit de toute la foi catholique et république chrétienne, s'il veut, comme il le peut, combattre et reprendre l'empire de Constantinople. » Ce qui est certain surtout, c'est que Charles VIII lui-même, à maintes reprises, soit avant son départ pour l'Italie, soit au cours de l'expédition, affirma hautement et nettement son dessein d'aller délivrer la chrétienté orientale du joug des Turcs.

On en trouve des preuves dans sa correspondance. Le 24 mars 1494, par exemple, dans une lettre au Pape, il déclarait inébranlable sa résolution de faire la guerre aux Turcs. Plus tard, arrivé dans la Péninsule, il écrivait de Viterbe, le 14 décembre 1494, à certains évêques de France : « Notre intention n'est pas seulement pour le recouvrement de notre royaume de Naples ; mais est au bien de l'Église et au recouvrement de la Terre Sainte. »

Même note dans une correspondance que Charles VIII entretint, en la commençant dès le 26 juin 1492, avec un très haut personnage de l'Orient latin dont le concours pouvait lui être infiniment utile, le grand-maître de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem alors installé à Rhodes, Pierre d'Aubusson, à qui le pape avait donné le chapeau de cardinal. J'ai signalé, il y a trois ans, à l'Académie[1], que j'avais trouvé, dans les papiers scientifiques laissés par mon cher et si regretté ami Joseph Delaville Le Roulx, des copies de cette correspondance que Delaville Le Roulx avait fait prendre aux Archives de Malte. Je me bornerai aujourd'hui à vous citer ces quelques extraits

1. Séance du 15 mars 1912. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1912, p. 54.

d'une lettre du grand-maître cardinal, Pierre d'Aubusson, écrite de Rhodes le 22 février 1495 au roi de France :

« Mon souverain Seigneur... [De]puis aucuns jours ai reçu les lettres [qu'il] vous a pleu de vostre grace m'ecrire sur le fait de l'entreprinse par Vostre Majesté exposée et commencée à l'honneur de Dieu, exaltation de la Saincte foy catholique et oppression des Turqs et infidelles, ensemble recouvrance de la Grèce et delivrance des chrestiens de leur subjection et captivité... Dont chascun catholique vous est moult atenu [*c'est-à-dire* : obligé], veu et considere les grans jactures, ruines et calamitez que pieça la tirannie des Turcs et infidelles a perpetré et fait aux chrestiens... en especial de la perdicion de très noble siège imperial et second patriarché de Constantinople... et polucion de la très excellente eglise de Saincte Sophie... La monarchie des Romains, l'espace de sept cens ans, ne se povoit preserver, sinon que les monarches empereurs esleurent leur siège et residence au dit lieu, anciennement appelé Bisance, situé et colloqué en tel disposé lieu, oportun et apte à gouverner la monarchie; dont, mon souverain Seigneur, si Dieu vous fait ceste grace de aggredir et entreprendre telles œuvres et gestes, et d'estre liberateur et restituteur de si illustre siège et patriarché, digne certainement estes de grant louenge [1]. »

Ce ne sont pas seulement les documents manuscrits, ce sont encore des imprimés, et des imprimés très curieux, qui nous ont transmis le témoignage des sentiments du roi de France.

L'expédition de Charles VIII pourrait bien avoir contribué à la naissance, je ne dirai pas de la presse périodique en France, mais de quelque chose qui ressemblait déjà, jusqu'à un certain point, à nos modernes journaux politiques. C'étaient des feuilles de format petit in-4°, généra-

1. Archives de Malte, *Sextus liber Consiliorum* (coté 73), fol. 3 et 4. D'après une copie des papiers J. Delaville Le Roulx.)

lement pliées en deux, ce qui donnait quatre pages d'impression. Sauf que les dimensions sont plus réduites, l'aspect se rapproche de celui qu'ont pris certains journaux quotidiens de Paris à des époques de crise, durant le XIX[e] siècle, et même plus récemment encore.

Dans ces précieux imprimés de l'époque de Charles VIII, la majeure partie est occupée par des communications, des nouvelles, émanant du gouvernement royal et ayant ainsi une allure officielle. Un érudit qui s'en est occupé et en a publié le texte en 1866, J. de La Pilorgerie[1], avait fait un rapprochement entre ces feuilles et les « Bulletins de la Grande Armée » que Napoléon I[er] faisait publier dans la presse de son temps. Nous serions plutôt portés, aujourd'hui, à saluer en elles les ancêtres de nos actuels « communiqués », et j'entends le *communiqué* à la manière moderne, destiné à être multiplié par l'imprimerie et répandu le plus largement possible.

D'une de ces feuilles, on tira deux éditions, l'une en France, l'autre à Florence[2]. Elle contient un manifeste, en latin, de Charles VIII, daté de Florence, 29 novembre 1494, qui est comme un programme des véritables projets du monarque français :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, etc... Considérant attentivement et repassant souvent dans notre esprit les innombrables pertes et difficultés, les meurtres et massacres et les désolations et dévastations de nobles cités et peuples fidèles et beaucoup d'autres horribles forfaits que les affreux Turcs... ont perpétrés très inhumainement..., nous nous sommes proposé de n'épargner ni notre propre personne ni nos peines et travaux pour repousser la fureur enragée de ces Turcs et recouvrer la Terre

1. *Campagne et bulletins de la Grande Armée d'Italie commandée par Charles VIII* (Nantes et Paris, 1866, in-8).

2. Bibliothèque nationale, Rés. Lb[28] 21 (impression de Florence) et Rés. Lb[28] 1, n° 3 (impression française).

Sainte et les autres États enlevés par eux aux princes et aux peuples chrétiens. » Dans la suite du manifeste, Charles VIII expose qu'il marche d'abord à la conquête du royaume de Naples sur lequel il possède des droits héréditaires hautement reconnus jadis par vingt-deux Papes et deux conciles généraux. Mais cette conquête n'est qu'une étape vers la guerre contre les Musulmans : « Parce que le royaume de Naples pourrait surtout nous fournir... un facile accès pour attaquer les très perfides Turcs, nous entendons le recouvrer, afin qu'il puisse être pour nous et les nôtres un facile lieu d'entrée et de sortie et un sûr point d'appui[1]. »

L'entrée de l'armée française en campagne fit aussi éclore, et ceci est encore de notre temps, une floraison de poésies de circonstance. On voit par elles que l'opinion publique, en France, était très au courant des desseins du roi relativement à l'Orient, après la prise préalable de Naples :

Vous voyez que le Roi y va,
Et n'y va pas par cupidité
Ni avarice ; car il en a
Assez en France pour verité.
Mais va pour la Christianité,
Et pour battre l'Infidélité.

Un autre rimeur écrivait à propos du roi de France :

Il fera de si grant batailles
Qu'il subjuguera les Ytailles ;
Ce fait, d'ilec il s'en ira,
Et passera dela la mer...
Entrera par dedans la Grèce
Où, par sa vaillante proesse,
Sera nommé le roy des Grecs.

Bien entendu, les prophéties jouaient leur rôle. On exhumait de vieilles légendes pour prédire le succès du roi

1. Cf. J. de La Pilorgerie, *op. cit.*, p. 101-103.

dans son entreprise de conquête de l'antique empire de Byzance.

Charles VIII ne comptait pas d'ailleurs s'appuyer uniquement sur la force des armes pour arracher Constantinople et la Terre Sainte aux Turcs. Il avait tenu à s'assurer des droits réguliers. Pour la Terre Sainte, il pouvait légitimement se parer du titre de roi de Jérusalem, comme successeur de la maison d'Anjou, en vertu d'une acquisition du titre faite en 1277 par Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Pour l'empire de Constantinople, un héritier des empereurs chrétiens d'Orient subsistait dans la personne d'André Paléologue, qualifié de seigneur de Morée, neveu du dernier empereur, Constantin Dracosès, qui se fit tuer si héroïquement à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Dès 1491, ainsi que l'a bien exposé au xviiie siècle, d'après les documents authentiques, notre confrère de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, dont je vous ai déjà dit un mot, Étienne Lauréault de Foncemagne, Charles VIII avait fait venir en France cet héritier des Paléologues, qui vivait assez obscurément en Italie. Trois ans plus tard, le 6 septembre 1494, André Paléologue, par un acte en bonne et due forme, déclarait céder au roi de France tous ses droits à l'Empire de Constantinople contre argent et pension. Aussi Charles VIII se crut-il autorisé, en toute conscience, une fois arrivé dans Naples, à se faire voir au peuple revêtu des insignes impériaux, couronne en tête et tenant dans sa main le globe du monde. On fit même de lui, sous cet aspect, un portrait, dont le souvenir nous est parvenu par un dessin de la collection Gaignières qui a été publié par le comte François Delaborde [1].

Restait la voie à choisir pour marcher sur Constantinople. Nous avons à cet égard un témoignage très précis, dû à un homme qui par sa haute position à la cour de France était

1. *L'Expédition de Charles VIII en Italie*, p. 405.

à même d'être parfaitement renseigné, le célèbre historien Philippe de Commynes. Et c'est ici que nous allons voir apparaître le nom de Valona. Déjà Charles VIII était vainqueur de Naples, et une garnison française était installée à Otrante, sous le commandement de Claude de Guise. Le projet caressé consistait à faire passer les troupes de la France, par mer, d'Otrante à Valona, et à marcher ensuite, par terre, depuis Valona sur Constantinople, en profitant de la rébellion que l'arrivée des soldats de Charles VIII ne manquerait pas de susciter, on s'en croyait assuré, parmi toutes les populations chrétiennes opprimées sous le joug des Turcs. Commynes expose comme suit les avantages de ce plan : « D'Otrante jusques à la Valonne, n'y a que soixante mils, et de la Valonne en Constantinoble y a environ dix-huict journées de marchans, comme me compterent ceulx qui souvent faisoient le chemin ; et n'y a nulles places fortes entre deux, au moins que deux ou trois ; le reste est abbatu ; et tous ces pays sont Albanois, Esclavons et Grecz, et fort peuplez, qui sentoient des nouvelles du Roy par leurs amys qui estoient à Venise et en Pouille, à qui aussi ilz escripvoient, et n'attendoient que messaiges pour se rebeller [1]. »

Le projet français prit un moment un caractère extrêmement sérieux. On le crut à la veille de son exécution, et une vive alarme se répandit parmi les Ottomans. Le 26 avril 1495, le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem écrivait de Rhodes à Charles VIII : « Chascun jour, par explorateurs qu'ay en Turquie, suis advisé [que] les Turqs, entendue vostre victoire du royaume [de Naples], sont si fort esbahis et espavantez que jà laissent les lieux maritimes et fuyent aux montagnes et lieux loingtains ; et quant voient navilles, jà pensent veoir vostre armée [2]. »

1. *Mémoires de Philippe de Commynes*, édition de la Société de l'Histoire de France, t. II, p. 400.

2. Archives de Malte, *Sextus liber consiliorum* (cote 78), fol. 5. (D'après une copie trouvée dans les papiers J. Delaville Le Roulx.)

M. Charles de La Roncière, dans sa magistrale *Histoire de la marine française*, a fait le tableau de ce désarroi : « A Constantinople régnait l'inquiétude, l'effroi ; le sultan s'apprêtait à la guerre ou à la fuite ; cent vingt galères, quarante mille hommes se massaient en prévision d'une attaque contre les postes avancés de l'Islam. Ce fut, conclut M. de La Roncière, le dernier frisson des Croisades. »

Un écrivain, contemporain des événements, Claude de Seyssel, nous donne un amusant détail : « Les Turcs mesmes, qui la [en Grèce] estoyent en garnison, achetoyent les chappeaux dont les Grecz s'accoustrent, à si hault prix, que bien estoit heureux qui en avoit à vendre ; esperans par ce moyen evader la fureur des François, soy faignans estre Grecs[1]. »

L'écho de ces mouvements en préparation parvenait en France et se glissait dans ces feuilles imprimées si curieuses que je vous ai signalées. A la suite de la partie en quelque sorte officielle, ayant l'allure de « communiqués », on y donnait des nouvelles de sources variées, et là, comme il devait advenir plus tard à bien des époques, la fantaisie, parfois la plus audacieuse, se mêlait à la réalité.

« On dit, imprimait-on par exemple, que le Grand Turc a envoyé une ambassade au Roy, consideré les vertus de luy ; et que le dit Turc a une fille qui est du temps du Dauphin [il s'agit du petit Charles-Orland, fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, âgé alors d'environ deux ans], et que, si le Roy veult que son fils prengne la fille du Turc, il lui rendra Constantinoble et tout le pays des Mores, Naigrepont, Terra-Sancta et le tribut des Veniciens qui est de cent mille ducatz par an[2]. »

Les événements, vous le savez, tournèrent à l'encontre

1. Claude de Seyssel, *Histoire singulière du roy Louys XII* (Paris, 1558, in-8°), fol. 69 v° ; réimpr. par Théodore Godefroy, *Histoire de Louys XII, roy de France...* (Paris, 1615, in-4°), p. 149.

2. Bibliothèque nationale, Rés. Lb^{28} 1, pièce n° 3.

de ce grand projet : Charles VIII espérait avoir l'appui du Pape — Alexandre VI Borgia — du souverain de l'Allemagne, le futur empereur Maximilien Ier, alors titré de roi des Romains. Tous se dérobèrent. Bien plus, le 31 mars 1495 avait été conclue la Ligue de Venise, qui réunissait en un faisceau redoutable tous les adversaires politiques de la France. Charles VIII dut quitter son éphémère conquête du royaume de Naples et rentrer au Nord des Alpes. Constantinople était sauvée de cette menace d'une expédition française avec Valona comme base d'opération, qui avait causé tant d'émoi parmi les Turcs.

Cependant tous ne désespéraient pas. Le contemporain Claude de Seyssel comptait toujours voir les Français arriver quelque jour en vainqueurs à Constantinople. « Eût été alors la conquête bien aisée si le roi Charles l'eut voulu entreprendre. Mais notre Sauveur et Redempteur qui, par sa divine Providence, fait toutes choses à temps et par raison infaillible, a réservé cette conquête pour une autre saison où mieux elle se pourra parachever et mettre à fin. »

Cette « autre saison » prédite par l'écrivain du xve siècle serait-elle enfin arrivée ? C'est ce que je me permets, en terminant, de dire que je souhaite de toute mon âme pour la gloire de la France.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie :

1° Le fascicule du mois de décembre 1915 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1914, in-8°).

2° *Annuaire de la Fondation Thiers*, 1915. — Nouvelle série, XIII (Issoudun, 1915, in-8°).

3° École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXXIVe année, fasc. IV-V, août-décembre 1914 (Rome, 1915, in-8°).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M. Paul Perrier, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, l'inventaire de trois volumes de *Chartes, lettres et pièces diverses relatives aux arts et aux artistes, du XIVe au XIXe siècle, récemment données à la Bibliothèque nationale par M. le marquis et par M. le comte Alexandre de Laborde* (Paris, Impr. nat., 1915, in-8°, 35 pages ; extr. du *Bulletin philologique et historique* [*jusqu'à 1715*] du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1913).

« Les documents réunis dans ces trois volumes, qui sont aujourd'hui inscrits sous les n°s 22045-22047 du fonds français des nouvelles acquisitions des manuscrits de la Bibliothèque nationale, ont été jadis recueillis à Paris, en 1854, par le père des donateurs, notre savant confrère le marquis Léon de Laborde. La plupart de ces chartes, lettres autographes et pièces originales sont relatives à l'histoire des arts et des artistes et intéressent principalement l'histoire de Paris, de la Normandie, de la Bourgogne et de la Franche-Comté, depuis 1311 jusqu'à 1812. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 7 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. Mithouard, président du Conseil municipal de Paris, invitant l'Académie à fixer le jour et l'heure auxquels elle voudra bien visiter les fouilles qui se poursuivent à Paris en vue de dégager les Arènes de Lutèce.

Sur la proposition du Président, l'Académie fixe au lundi 10 mai, à deux heures de l'après-midi, la visite de ces fouilles. Avis en sera donné à M. le Président du Conseil Municipal. MM. Héron de Villefosse, Cagnat, Salomon Reinach, Camille Jullian et Maurice Prou sont délégués par l'Académie pour faire cette visite.

2° Une lettre du Secrétaire général de l'*Académie des sciences de Lisbonne* priant l'Académie des inscriptions de noter qu'elle n'a rien de commun avec l'*Académie des sciences du Portugal*.

Le P. Scheil communique une lettre inédite adressée à Mansart et trouvée par M. l'abbé Jean Gaston, vicaire de Saint-François de Sales. D'après le P. Scheil, il résulte de ce docu-

ment que Le Hongre eut une part prépondérante dans l'exécution du mausolée de Mazarin et que Racine et Boileau sont avec Bessé les auteurs de l'inscription.

M. le Dr Capitan fait, au nom de la sous-commission des fouilles de la Ville de Paris, une communication sur les travaux qui se poursuivent en vue de dégager les Arènes de Lutèce [1].

M. Pottier donne lecture d'un travail de M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie, sur les découvertes nouvelles faites au Mithréum de Saint-Clément à Rome [2].

M. Louis Leger lit un travail sur les Slaves disparus de l'Allemagne du Nord et de l'Est.

La Prusse militaire a la prétention d'incarner l'Allemagne. Or elle est certainement, au point de vue de ses origines, le moins allemand de tous les États germaniques. Dans un travail publié en 1871 et intitulé : *La race prussienne*, feu M. de Quatrefages, de l'Académie des sciences, avait déjà entrepris de démontrer que les Prussiens actuels résultaient d'un mélange d'Allemands, de Finnois, de Slaves, de Français. Quatrefages n'était pas très au courant des questions ethnographiques et moins encore de l'histoire du moyen âge. M. Louis Leger reprend aujourd'hui sa thèse, en rectifiant les erreurs et en insistant sur le rôle prépondérant que jouent les Slaves de l'Elbe et de la Baltique dans la formation des États de l'Allemagne du Nord et de l'Est, Mecklembourg, Prusse, États Saxons. Il interprète un certain nombre de noms de ville qui attestent encore aujourd'hui l'origine slave. Leipzig par exemple, la grande cité intellectuelle, c'est la ville des tilleuls (*lipa*, tilleul en slave) ; le nom de Leibnitz a la même origine. Après avoir énuméré les principaux peuples slaves des régions de la Baltique et de l'Elbe, M. Leger raconte l'histoire de leur germanisation et insiste particulièrement sur la rapacité avec laquelle ils furent exploités par leurs conquérants ou leurs convertisseurs germaniques. Il termine par quelques indications sur les derniers représentants

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

de cette race disparue, les Serbes de la Lusace qui, au nombre de 150.000, vivent encore aujourd'hui en Prusse et dans la Saxe royale.

COMMUNICATIONS

FOUILLES DES ARÈNES DE LUTÈCE, PAR M. LE Dr CAPITAN.

J'ai l'honneur, au nom de la sous-commission des fouilles de la Commission municipale du Vieux Paris, d'exposer à l'Académie le résultat des fouilles que poursuit actuellement la ville de Paris pour remettre au jour les substructions de la partie des Arènes de Lutèce découverte en 1870, puis recouverte en 1871, lors de la construction des bâtiments d'un dépôt de la Compagnie des omnibus rue Monge.

On sait en effet la singulière histoire de ces si curieuses ruines. La première partie, très bien étudiée par les archéologues en 1870, ayant été ainsi masquée, le Conseil municipal acheta, en 1883, pour une somme fort élevée, le terrain contigu de l'ancien couvent des Augustines sous lequel devait se trouver l'autre moitié des Arènes. Il fit procéder soigneusement aux fouilles. Les substructions découvertes alors permirent à l'architecte Du Seigneur de tenter une restitution partielle de cette partie des Arènes, et c'est précisément ce que l'on peut voir depuis 1892 dans le Square des Arènes aménagé autour de cette restitution.

Or, jusqu'en 1913, il n'avait pas été possible de réaliser le vœu, maintes fois exprimé, de compléter le monument antique par l'exhumation de la partie enfouie sous le dépôt des omnibus. Le Conseil municipal put enfin acheter ce terrain devenu vacant du fait de la suppression des dépôts de la Compagnie générale des omnibus, au moment de

l'établissement de la traction mécanique sur toutes les lignes de son réseau.

M. Formigé, architecte en chef des promenades, fut chargé de remettre à jour les parties enfouies en 1870 et de restituer cette seconde moitié des Arènes comme celle découverte en 1883, puis de compléter le square de façon à ce qu'il encadre cette restitution générale des Arènes de Lutèce qui pourraient être ainsi utilisées pour diverses fêtes.

La Commission du Vieux Paris avait tout naturellement dans ses attributions la surveillance de ces fouilles. Grâce à l'aimable concours de M. Formigé et de son inspecteur M. Bévière, elle a été réalisée d'une façon permanente par l'inspecteur des fouilles archéologiques de Paris, M. Charles Magne, sous la direction du vice-président de la Commission du Vieux Paris, M. Mithouard, et du président de la sous-commission des fouilles, M. le Dr Capitan, avec le concours de MM. Hoffbauer et Taxil, membres de la Commission du Vieux Paris, et de M. Valet, sous-ingénieur du service des carrières. Tout a été étudié très soigneusement et de nombreux relevés et photographies exécutés jour par jour.

J'ai l'honneur de faire passer sous les yeux de l'Académie une série très complète de plans, photographies et dessins qui permettent de comprendre clairement l'état successif des lieux avant et depuis les diverses fouilles. Je me permettrai de donner sur ces différents sujets quelques courtes explications pour rappeler certains points que l'Académie connaît d'ailleurs fort bien.

Il est probable que le théâtre-arènes de Lutèce a été construit vers l'époque d'Adrien. Il aurait été en usage jusqu'à sa destruction définitive par les Barbares vers 406. Ses ruines furent ensuite exploitées comme matériaux de construction. On en a trouvé des fragments dans les diverses fouilles du rempart édifié d'urgence pour protéger la Cité vers le milieu et la fin du ve siècle contre les incursions successives des Barbares. Ensuite, d'après Grégoire

de Tours, *Chilpericus despiciens apud Suessionas atque Parisius circos ædificare præcepit eosque populis spectaculum præbens.* Il est donc vraisemblable que ces arènes furent alors restaurées et réemployées puisqu'ensuite elles furent de nouveau abandonnées. Ainsi, en 1180, l'écrivain Neckham parle des ruines importantes des arènes. Un peu plus tard, il paraît probable que pour la construction du mur de Philippe-Auguste, assez voisin, on dut employer beaucoup de matériaux provenant des Arènes. Plus tard encore, il ne reste que le souvenir des Arènes : on le retrouve dans la dénomination de *Clos des Areines*, vers le XIVe siècle. Enfin, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ce n'est plus qu'une vigne sur l'emplacement de laquelle furent établies diverses parties des couvents de la Doctrine Chrétienne, des Dames Anglaises et des Augustines.

En 1867-68, on ouvre la rue Monge, entaillant le *mons Leucotitius* au niveau de ses pentes descendant vers la Seine jusqu'à une profondeur de 12 mètres. De gros murs sont découverts sans qu'on y attache d'importance. Mais en 1870, la Compagnie des omnibus achète un terrain, juste sur l'emplacement des Arènes, au n° 49 de la rue Monge, correspondant aux jardins de l'ancien couvent de la Doctrine chrétienne et des Dames Anglaises. Des fouilles y sont pratiquées pour la construction d'écuries et de magasins à fourrage. Elles mettent à nu des murs qui sont immédiatement reconnus par Vacquer et par la Société française d'archéologie et de numismatique (président, Ponton d'Amécourt ; secrétaire général, M. Héron de Villefosse) comme étant ceux des Arènes.

Les fouilles sont très soigneusement faites. Ruprich Robert, Vacquer, etc., en exécutent des relevés très exacts. On dégage ainsi la moitié N. E. du mur du podium entièrement continu et deux *carceres* en dépendant, dont l'un, celui du Nord, avait encore, dans le fond, des murs de plus de 2 mètres de hauteur. Le grand vomitorium montre ses

murs latéraux subsistant sur presque toute sa longueur. Des restes de gradins sont alors constatés par M. Hoffbauer au Sud et près du vomitorium.

Du côté de la scène, quelques parties de mur montrent nettement la disposition des niches formant le fond de scène.

Enfin un soubassement ou socle presque continu semble tracer autour de l'arène et intérieurement au mur du podium une sorte de couloir large de 0 m 95 à 1 mètre qui aurait pu constituer un chemin fermé destiné au service de l'arène. Ce couloir pouvait être formé par une palissade continue reposant sur le socle, devenant seuil en certains points, par exemple en face de l'entrée des vomitoria où jadis existaient certainement des portes.

Diverses trouvailles de fragments lapidaires, d'inscriptions, de céramiques, de squelettes enterrés dans l'arène furent faites alors. Elles sont trop connues pour que je puisse faire autre chose que de les signaler.

Des efforts considérables furent alors tentés pour conserver les Arènes. Mais les capitaux nécessaires ne purent être réunis. La guerre de 1870 éclata. En 1871, la Compagnie des omnibus éleva ses constructions sur les substructions antiques, en conservant toutefois des murs anciens tout ce qu'il lui fut possible de laisser subsister, mais en nivelant et creusant par places son terrain, ce qui amena le dérasement de certaines parties des murs (par exemple ceux du carcer sur une hauteur de plus de 1 mètre) et la destruction de murs-témoins importants (par exemple ceux marquant encore l'emplacement du fond de la scène).

Des Arènes, il ne subsista donc rien de visible de 1871 à 1883. Pendant ce temps, le terrain recouvrant l'autre moitié des arènes, élevé de plusieurs mètres au-dessus des murs jadis découverts, avait eu de singuliers avatars. Au début, il supportait les jardins et les constructions du couvent et de la pittoresque chapelle des Dames Augustines.

Un peu plus tard, ces constructions furent transformées en musée particulier d'objets d'art, puis tout fut rasé, et c'est dans cet état que la Ville acquit le terrain pour un prix fort élevé.

Les fouilles furent soigneusement faites, surveillées et très exactement relevées par Vacquer, Ruprich Robert et Du Seigneur. Elles mirent à jour le vomitorium dont les murs étaient assez bien conservés, quelques fragments du mur du podium, une partie des murs des deux carceres, de chaque côté de la sortie du vomitorium sur l'arène, du carcer au pied de la scène, enfin une certaine longueur de l'égout partant de ce point. D'autre part, quelques pans de murs au niveau de l'emplacement présumé des gradins et quelques murs de la scène et des petits hémicycles la garnissant permirent de repérer ces divers points. Mais le tout était tellement ruiné qu'il était impossible de le conserver ainsi.

Le Conseil municipal décida la restitution des substructions antiques et chargea de ce soin un architecte très distingué, M. Du Seigneur. Celui-ci, en se basant très exactement sur les murs retrouvés, en s'aidant du plan de la partie découverte en 1870, exécuta, en surélevant les parties découvertes et en construisant beaucoup d'autres murs de toutes pièces, un aménagement des Arènes qui, exact pour les parties inférieures et pour la scène, était hypothétique pour la plupart des autres parties. C'était intéressant, mais au point de vue archéologique très fâcheux, les parties anciennes ayant presque disparu au milieu des constructions nouvelles.

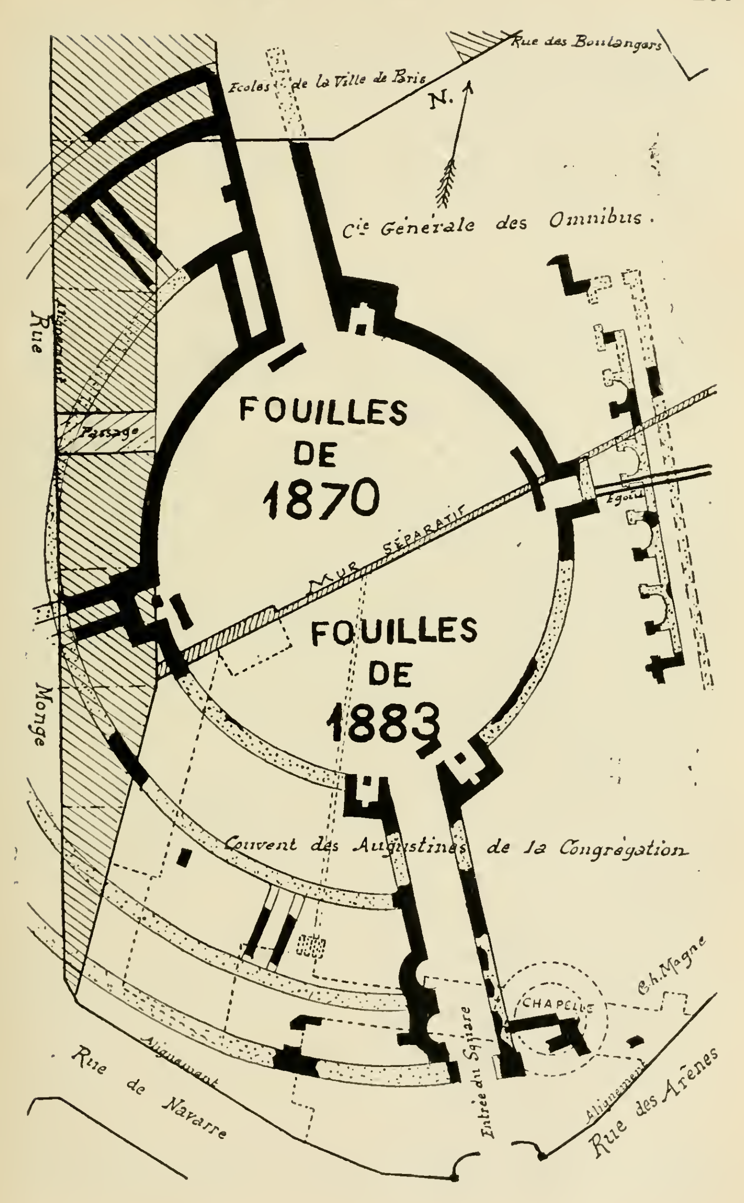
Un square fut établi autour de ce monument restitué ou plutôt refait, partie à l'état de fondation (scène et mur du podium), partie à l'état de reconstruction complète (carceres et gradins). C'est ce qui existe depuis environ vingt-cinq ans, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

L'acquisition en 1914, dans les conditions dont nous avons parlé, du terrain des Omnibus permit de retrouver,

sous les fondations des bâtiments du dépôt, une partie des substructions antiques vues en 1870, mais dérasées, ainsi qu'il a été dit. Si bien qu'aujourd'hui ce que pourra voir l'Académie (plan ci-joint), c'est d'abord la moitié du mur du podium continu (sauf une partie encore recouverte de terre et qui a dû être laissée en place momentanément pour la facilité des charrois). Ce mur présente une très faible hauteur au Sud et montre là l'amorce du cinquième carcer. On voit aussi le mur du vomitorium continu des deux côtés depuis l'entrée dans l'arène jusqu'aux deux tiers de sa longueur, et, tout à côté, un des carceres dont les murs sont bien conservés, mais dérasés à un mètre environ du sol. En face de l'entrée du vomitorium dans l'arène, il existe encore plusieurs blocs de pierre, placés à 1 m. 25 environ du mur du podium et à l'intérieur. Ces blocs arrivent par leur partie supérieure à peu près au niveau du sol de l'arène. Il est vraisemblable que c'était là un soubassement sur lequel était fixée une palissade (ou peut-être même un mur léger) formant une sorte de chemin de ronde autour de l'arène, analogue à celui qui existe dans les torils espagnols, mais ne mesurant qu'un mètre environ de largeur. Ces blocs présentent, en face du vomitorium, des entailles indiquant l'existence d'une large porte centrale et d'une porte latérale plus étroite. C'est une partie de ce qui avait été trouvé en 1870 et dont nous parlions plus haut.

Ce sont là les seules substructions antiques qui subsistent. On n'a pas trouvé trace des fragments importants des murs de la scène mis à jour en 1870. Ils se trouvaient en grande partie juste au niveau des constructions des Omnibus et à un niveau notablement plus élevé que celui des autres murs. Ils ont donc certainement disparu dans le nivellement qui a dû être exécuté en ce point au moment de la construction des bâtiments du dépôt des Omnibus.

Telles qu'elles se présentent, les substructions antiques mises à jour méritent une visite, et c'est pour cela que la


Rue des Boulangers
Ecoles de la Ville de Paris
N.
Cie Générale des Omnibus.
Rue Monge
Passage
FOUILLES
DE
1870
MUR SÉPARATIF
Egout
FOUILLES
DE
1883
Couvent des Augustines de la Congrégation
CHAPELLE
Ch. Magne
Alignement
Rue de Navarre
Entrée du Square
Alignement
Rue des Arènes

Commission du Vieux Paris a prié son vice-président M. Mithouard (également président du Conseil municipal) de vouloir bien adresser à l'Académie l'invitation à venir visiter ces fouilles, qui a été lue tout à l'heure par M. le Secrétaire perpétuel. Ce sera là un honneur pour la Commission et la direction des fouilles.

D'autre part, la sous-commission aura à demander sur place, aux membres de l'Académie qui voudront bien se rendre à cette invitation, leurs avis et leurs conseils sur quelques fouilles qu'elle a l'intention d'exécuter et sur diverses déterminations à prendre. Ce sont, par exemple, la recherche de constructions sous le sol même de l'arène ; l'observation directe du mode de fondation des murs et de la nature du sol sur lequel ils reposent ; l'étude du niveau exact du sol de l'arène dans ses diverses parties ; le prolongement de la fouille dans le vomitorium jusque sous le sol d'une école de la ville mitoyenne, et surtout l'avis à formuler à propos des mesures à prendre pour conserver les murs antiques dans leur intégrité et sans aucune adjonction, si cela est possible, ou alors, — dans le cas où la restitution semblable à celle de l'autre partie des Arènes serait exigée par le Conseil municipal — l'exécution d'une démarcation très nette (ligne de briques plates ou de ciment coloré ou ligne en creux dans le mortier), établissant une séparation très visible et très durable entre ce qui subsiste actuellement des murs antiques et la surélévation en maçonnerie qui serait exécutée au-dessus d'eux.

La visite des membres de l'Académie aura donc un but fort important, et c'est pour cela que la sous-commission (fouilles) de la Commission du Vieux Paris se permet de demander à l'Académie de vouloir bien inviter ceux de ses membres que la question intéresse particulièrement à se rendre aux Arènes de Lutèce. C'est pour cela aussi que le président de cette sous-commission s'est permis aujourd'hui de faire passer devant les yeux de l'Académie une

série de plans et de photographies se rapportant à l'histoire des fouilles des Arènes dont il a simplement voulu donner une idée, sans s'être permis, bien entendu, d'entrer dans des détails sur un sujet que l'Académie connaît parfaitement et qui a d'ailleurs été déjà exposé par une série de savants très compétents.

DÉCOUVERTES NOUVELLES AU MITHRÉUM DE SAINT-CLÉMENT A ROME,

PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

En 1869, des excavations poursuivies sous la vieille basilique souterraine de Saint-Clément amenèrent la découverte surprenante d'un temple de Mithra établi à une date inconnue dans une maison luxueuse de l'époque d'Auguste. Les sculptures païennes avaient été brisées; mais on s'était contenté de murer la porte du Mithréum au moment où le culte chrétien avait été établi ou plutôt restauré dans l'église voisine. De Rossi s'occupa aussitôt de cette trouvaille inattendue et donna des lieux une description assez précise [1]. Malheureusement les événements de 1870 interrompirent les fouilles restées inachevées, et qui ne purent plus être reprises, tout le souterrain ayant été peu à peu inondé par une eau insidieuse, qu'on s'efforça en vain d'épuiser. En 1908, une pompe à vapeur, qui fonctionna jour et nuit durant une semaine, réussit à l'absorber; vingt-quatre heures après, elle était remontée à son niveau primitif. Il apparut que le seul moyen d'assécher la crypte mithriaque et de préserver d'une destruction rapide les fresques de l'église, que détériorait l'humidité des murs,

1. De Rossi, *Bull. di archeologia crist.*, 1870, p. 125-127, 158-167. Cf Roller, *Revue archéologique*, 1872, t. I, p. 64 et suiv., pl. XIV-XVI; Mullooly, *St. Clement and his basilica in Rome*, 1873, p. 216-238.

était de creuser un émissaire qui drainât tout le terrain. Le travail fut extrêmement difficile[1], car la conduite de maçonnerie devant être établie à quatorze mètres au-dessous de la *via Labicana* actuelle, il fallut la conduire à plus de six cents mètres pour trouver un égout qui fût à un niveau inférieur. Elle débouche au pied du Colisée dans un rameau des canaux construits très anciennement dans la dépression du Forum et qui aboutissent à la grande cloaque de Tarquin. L'émissaire descend le long de la vallée qui sépare le Cœlius de l'Esquilin, et où se sont accumulés les décombres. Malgré sa profondeur sous le sol, il rencontra sur son parcours une quantité de restes antiques ; depuis ceux d'un cryptoportique décoré de fresques, qui dépendait, ce semble, de la Maison dorée de Néron, jusqu'à ceux des bâtiments détruits en 1084 par le fatal incendie de Robert Guiscard, masses de métal et de verre fondu reposant au milieu de débris carbonisés sur des pavements de mosaïque. En traversant ces amoncellements de détritus, les ouvriers faillirent d'abord être suffoqués par les gaz délétères ; plus loin, le boyau qu'ils pratiquaient fut submergé par un véritable torrent, qui leur tombait en douche sur les épaules ; une eau claire coulait en abondance sous les ruines : elle s'échappait d'un aqueduc inconnu venant de l'Esquilin et qui paraît avoir alimenté autrefois les palais de ce quartier luxueux. Malgré tous ces obstacles, qui nécessitèrent à la fin le creusement de deux galeries superposées, l'entreprise fut menée à bonne fin en deux ans (juin 1912 à mai 1914). Les dépenses avaient dépassé de beaucoup toutes les prévisions, mais l'inépuisable générosité américaine ne se lassa pas d'y contribuer. Le cardinal titulaire de Saint-Clément est Mgr O'Connel, archevêque de Boston, dont l'intervention puissante permit

1. Des détails précis sont donnés sur ce travail, dont les plans sont dus à M. Mills, dans un opuscule du P. Louis Nolan, *St. Clément's tunnel* (*Emissarium Clementinum*), Boston, 1914.

de poursuivre et d'achever les travaux que son intérêt éclairé pour l'histoire de son antique église l'avait engagé à faire entreprendre.

L'étage inférieur des constructions superposées à Saint-Clément est aujourd'hui parfaitement sec et accessible aux visiteurs. On peut y voir un long mur de grand appareil, bâti en larges blocs de tuf, qui appartient à un monument de l'époque républicaine dont la destination n'a pu encore être déterminée. Une salle voûtée à caissons de stuc, qu'on suppose être l'oratoire de Saint-Clément, le *dominicum Clementis*, mentionné dans une inscription, faisait partie d'une demeure du Ier siècle. Cette salle est séparée par un couloir étroit du Mithréum. Le P. Louis Nolan, prieur des Dominicains irlandais de Saint-Clément, qui a poursuivi avec un zèle sagace les recherches dans ces ruines rendues de nouveau visibles, a donné un exposé sommaire des résultats principaux obtenus jusqu'ici [1]. Je me bornerai dans cette notice à insister sur quelques découvertes faites dans le temple de Mithra, afin de remédier à l'insuffisance de ce que j'en ai pu dire autrefois [2]. Une description détaillée de ce temple important doit être différée jusqu'au moment où les pièces contiguës à la crypte auront été complètement dégagées.

Le P. Nolan s'est aperçu d'abord que l'escalier par lequel on accède au souterrain comprenait trois marches de plus que ne l'avaient cru les premiers fouilleurs, et que sous le pavement de ciment, qui lui parut avoir été établi au IVe siècle, s'en trouvait un second plus ancien. En dégageant l'espace intermédiaire, il mit au jour d'abord les restes d'une fontaine qui coulait au pied de l'escalier. L'eau, amenée par une conduite qui traversait la muraille, tombait dans un bassin carré pour s'échapper ensuite du côté de la

1. Louis Nolan, *The basilica of S. Clemente in Rome* (2e édition, 1914), p. 223-251.

2. *Monum. Mystères de Mithra*, t. II, p. 203, n° 19.

crypte. Une tradition enseignée dans les mystères racontait que Zoroastre avait le premier consacré à Mithra « un antre fleuri et arrosé de sources », et, se conformant à son exemple, les fidèles du dieu cherchaient à avoir à proximité de leurs *spelaea* soit une source vive, soit une fontaine [1]. Placée à l'entrée du sanctuaire, celle-ci devait servir aux ablutions rituelles prescrites aux initiés au moment d'y pénétrer ; elle était peut-être aussi l'objet d'un culte, car les sectateurs de Mithra regardaient l'eau comme divine, aussi bien que le feu, la terre et l'air [2].

Près de la fontaine, on découvrit des cuves oblongues de maçonnerie, que leur apparence rendait semblables à des tombeaux, mais dont l'une au moins était remplie de détritus et de débris de tout genre, auxquels étaient mêlés une quantité d'ossements d'animaux. Des réceptacles semblables, où avaient été jetés les résidus des sacrifices, ont été trouvés dans plusieurs Mithréums [3]. Le nombre des ossements recueillis à Saint-Clément est considérable (fig. 1). Il serait intéressant de les soumettre à un zoologiste pour savoir quelles ont été les victimes immolées, mais on remarque immédiatement parmi eux plusieurs boutoirs de sangliers. Le fait n'est pas isolé ; il a été constaté aussi dans les temples de Sarrebourg et de Heddernheim [4] ; mais cette nouvelle découverte prouve, avec une évidence indiscutable, que les fidèles de Mithra regardaient le sanglier comme une offrande particulièrement agréable aux dieux ou du moins à certain dieu. Peut-être cette prédilection avait-elle pour motif que le sanglier était consacré à Verethraghna, l'Hercule mazdéen [5]. Mais une autre explication de l'usage rituel est plus probable.

1. *Monum. Mystères de Mithra*, t. I, p. 55.
2. *Ibid.*, t. I, p. 104.
3. *Ibid.*, t. I, p. 68.
4. *Ibid.*, t. II, n°s 251 *c* et 273 *ter*, *x*.
5. *Ibid.*, t. I, p. 143.

Dans la liturgie dualiste des mystères, des bêtes sauvages, comme le loup, étaient sacrifiées aux Esprits du mal pour détourner leur colère, et il est probable que le sanglier a ainsi été égorgé en l'honneur des démons qu'il fallait apaiser.



Fig. 1. — Ossements trouvés dans le Mithréum de Saint-Clément.

Une découverte particulièrement importante, — car elle jette un rayon de lumière sur l'histoire si obscure de ce temple païen attenant à une église chrétienne, — fut faite en démolissant le pavement du IVe siècle dont nous avons parlé. Ce pavement renfermait des fragments de marbre que le P. Nolan reconnut avoir appartenu au grand autel cubique, orné de reliefs, mis au jour en 1859. La partie supérieure qui faisait défaut a ainsi pu être reconstituée en partie (fig. 2). Sur la face antérieure, dans le coin



Fig. 2. — Le Mithréum avec le grand autel reconstitué.

gauche supérieur de la représentation de Mithra tauroctone, se trouve, comme de coutume, un buste radié de Sol, vers lequel le dieu tourne la tête. Au-dessus, les angles supérieurs sont surmontés de deux bustes de jeunes gens, auxquels répondaient probablement aux angles postérieurs deux bustes pareils qui n'ont pas été retrouvés. Bien que leurs attributs soient devenus indistincts, j'incline à croire que ces jeunes gens personnifient les quatre Saisons. Le culte de Mithra déifiait celles-ci, et elles sont figurées d'une manière analogue sur plusieurs monuments [1]. Enfin, sur le listel, entre la rouelle solaire et une palme, qui sont probablement une figuration symbolique du nom de *Sol invictus*, on lit la dédicace :

CN·ARRIVS·CLAVDIANVS
PATER · POSVIT

Nous apprenons ainsi que cet autel fut consacré par un membre ou un affranchi de la *gens Arria*, lequel, initié aux mystères, y avait atteint le grade suprême de *Pater sacrorum*. Le prénom de *Cneus* paraît avoir été fréquent dans cette famille [2]. L'empereur Antonin le Pieux, on le sait, en était issu par sa mère, et l'aristocratie romaine n'en comptait guère de plus puissantes au IIe siècle. Or c'est précisément de la fin du IIe siècle, d'après la forme des caractères, qu'il faut dater notre inscription [3]. Si Cn. Arrius Claudianus n'a pas dû son nom illustre à un affranchissement, on supposera avec une grande vraisemblance

1. *Monum. Mystères de Mithra*, t. I, p. 92.

2. Cn. Arrius Proculus fut gouverneur de Lycie sous Antonin le Pieux (Pauly-Wissowa, *s. v.*, col. 1255, n° 18). Cf. *CIL.*, VI, 12366, Cn. Arrius Agapetus; 12368, Cn. Arrius Apheterus; 12379, Cn. Arrius Socrates; 12389, Cn. Arrius Abascantus; 12411, Cn. Arrius Epacticus, affranchis ou descendants d'affranchis des Arrii.

3. M. Ashby a bien voulu m'apporter sur ce point son témoignage autorisé. Une autre dédicace, *Caute sacr(um)*, trouvée précédemment dans le Mithréum, est plus tardive (milieu du IIIe siècle).

que la *gens Arria* possédait sous les Antonins la maison de l'époque d'Auguste, dont une salle fut transformée en crypte mithriaque par un de ses membres.



Fig. 3. — Tête du dieu solaire.

C'est au IIe siècle aussi que doit appartenir la belle tête de Sol radié[1] découverte dans les fouilles de 1869 et qui

1. Restaurations : les rayons de bois, autrefois de bronze, ont été insérés dans des trous antiques ; le bout du nez est moderne.

ne semble pas avoir suffisamment attiré l'attention des archéologues (fig. 3). A travers la copie romaine, aux pupilles incisées et d'un modelé sans délicatesse, transparaît encore la splendeur d'un original de Lysippe ou de son école [1].

Les quelques indications que nous avons réunies dans cette brève communication suffiront à montrer l'importance des résultats acquis par les travaux exécutés jusqu'ici dans les souterrains de Saint-Clément. On souhaiterait vivement que les excavations pussent être poursuivies en ce lieu vénérable, où se superposent si curieusement les monuments de la Rome païenne et de la Rome chrétienne. Il en est peu qui promettent des découvertes plus intéressantes.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants :

Evaristo Breccia, *Alexandrea ad Ægyptum; Guide de la ville ancienne et moderne et du Musée gréco-romain* (Municipalité d'Alexandrie), Bergame, 1915, in-8°.

Johannes Steenstrup, *Historieskrivningen dens udvikling gennem tiderne dens væsen og formaal* (Copenhague, 1915, in-8°).

M. Collignon dépose sur le bureau de l'Académie le second fascicule du tome XXI des *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot.*

M. Collignon présente ensuite à l'Académie, au nom de l'éditeur M. Charles Eggimann et au sien, la première livraison des planches d'un ouvrage intitulé : *L'Acropole d'Athènes*, qui doit former deux

1. Le « portrait d'Alexandre en Hélios » a de même inspiré l'artiste qui a créé le type du Mithra tauroctone. Cf. Blum, *Revue archéol.*, 1914, II, p. 94 et suiv., et *Monum. Mystères Mithra*, I, p. 182. Plusieurs têtes dites d'Alexandre mourant, dont la partie supérieure est restaurée, paraissent avoir porté le bonnet phrygien et avoir appartenu à des images de Mithra.

volumes et dont il prépare l'introduction. Les photographies sont dues à M. Frédéric Boissonnas.

Il présente en outre, au nom de M. Charles Eggimann, la première livraison des planches d'un ouvrage sur *L'architecture et la décoration dans l'ancienne Égypte*. T. I. *Des sanctuaires primitifs aux temples de la XVIIIe dynastie*, par M. Gustave Jéquier, professeur d'égyptologie à l'Université de Neufchâtel, attaché à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.

Au nom du même éditeur, il fait hommage à l'Académie du tome I d'un ouvrage sur *L'art gothique en France*; *l'architecture et la décoration* (80 pl. et texte), par M. Camille Martin, architecte. Plusieurs de ces planches présentent un intérêt capital, car elles reproduisent, dans leur état d'intégrité, des monuments aujourd'hui cruellement atteints ou ruinés par les obus allemands qui n'ont pas épargné les plus précieux monuments d'art ; ainsi l'Hôtel de ville et le beffroi d'Arras, et la grande salle du Palais archiépiscopal de Reims complètement détruite par le bombardement.

M. Héron de Villefosse offre deux brochures à l'Académie, au nom de leur auteur, M. le baron de Baye : 1° *La prussification de l'Allemagne, son histoire, son but, ses résultats;* — 2° *Son œuvre.* Il s'agit de l'œuvre de Guillaume II, de son armée, de ses intellectuels.

Ces deux articles, qui ont en ce moment un intérêt d'actualité, sont publiés en français et en russe (extr. des *Archives russes*, LIIIe année, Moscou, 1915, in-8°).

M. Pottier présente à l'Académie le 50e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, comprenant les articles *Vasa* à *Via*, et il espère que, malgré les difficultés de l'heure présente, la grande œuvre de M. Saglio, continuée avec la collaboration de M. G. Lafaye, pourra s'achever avec le fascicule prochain. Dans la livraison actuelle, il signale spécialement les articles *Velum* et *Vestibulum* de M. Chapot, *Veneficium* de M. Lécrivain, *Venti* de M. Lantier, *Venus* de M. Séchan, *Vestis* de M. Boulanger, *Veteranus* de M. Mispoulet ; l'étude sur les *Viae* de MM. S. Reinach et Besnier forme un important ensemble où l'on a réuni pour la première fois les documents sur les réseaux des routes dans le monde antique. Il doit une mention toute particulière aux articles si nourris et si complets de M. Adolphe Reinach, dont le sort encore incertain excite de tous côtés tant de sympathies inquiètes ; ses notices sur la *Venatio*, complétées par M. Lafaye pour la partie relative aux jeux d'amphithéâtre, sur *Veru*, *Verutum*, sur *Vexillum*, attestent comme d'ordinaire l'étendue de ses connaissances et la richesse de ses informa-

tions. Il faut aussi rendre un hommage douloureux à un collaborateur de la première heure, disparu cette année, M. Hild, doyen de la Faculté de Poitiers, à qui est due presque entièrement dans le Dictionnaire la partie relative à la mythologie romaine ; il s'est acquitté jusqu'au bout de sa tâche avec les articles *Veiovis*, *Vertumnus*, *Vesta* et *Vestalis*, qui auront été les dernières productions de cet excellent et consciencieux érudit.

SÉANCE DU 14 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« La Commission, nommée à la dernière séance, à la suite des invitations du Conseil municipal et de la Commission du Vieux Paris, s'est réunie lundi dernier aux Arènes de la rue Monge ; le Président, le Vice-président et plusieurs membres de l'Académie s'étaient joints à elle. M. Mithouard, président du Conseil municipal, leur a souhaité la bienvenue et les a remerciés de leur visite.

« La Commission a constaté avec satisfaction que la partie des Arènes, découverte en 1870 dans le terrain de l'ancien couvent des Dames anglaises devenu alors la propriété de la Compagnie générale des Omnibus, déblayée à cette époque par les soins de la Société française de numismatique et d'archéologie, puis recouverte à nouveau par des constructions, venait, grâce à la généreuse initiative du Conseil municipal de Paris, grâce au respect qu'il porte aux monuments de notre histoire nationale, d'être rendue à la lumière et à l'étude, après un ensevelissement de quarante-cinq années sous un remblai général. Malheureusement elle a dû constater que, par suite des nivellements commandés par l'état du sol de la rue Monge, l'architecte de la Compagnie des Omnibus avait été obligé de déraser le mur du *podium* sur une hauteur moyenne d'un mètre environ et que les fondations des constructions nouvelles avaient amené la destruction de quelques autres parties des murs antiques à une plus

grande profondeur encore. Ainsi le côté des Arènes déblayé pour la première fois en 1870, recouvert presque aussitôt par des constructions et qu'on vient de remettre au jour tout récemment, a beaucoup souffert des dispositions prises pour l'établissement des remises de voitures des Omnibus.

« Ces dégradations sont fort regrettables, mais elles ne diminuent pas le respect que nous devons à cette portion si intéressante du plus ancien monument de Paris. Le 8 avril 1870, l'Académie fut unanime à demander aux pouvoirs publics de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la conservation de ce monument qui venait d'être découvert pour la première fois. Elle accueillera donc favorablement la proposition de sa Commission qui lui demande avec insistance de transmettre au Conseil municipal un vœu pour la conservation de ces murs antiques dans l'état même où ils apparaissent aujourd'hui, en se bornant à une consolidation pure et simple, sans aucune reconstitution. Certainement elle voudra joindre à ce vœu les félicitations et les remerciements qui sont dus au Conseil municipal. »

Le vœu exprimé par la Commission est adopté à l'unanimité, et M. le Secrétaire perpétuel le transmettra à M. Mithouard le plus tôt possible.

M. Louis Leger continue sa lecture sur les Slaves disparus de l'Allemagne du Nord. Le christianisme fut le grand instrument de la germanisation. La conversion suivit le plus souvent la conquête. Il ne s'agit point pour les missionnaires de gagner des âmes, mais des dîmes. Nous n'avons sur cette diffusion du christianisme que des textes latins de chroniqueurs allemands. Tous sont d'accord pour proclamer la rapacité (*avaritia*) de leurs compatriotes. Ce mot d'*avaritia* revient sous la plume d'Adam de Brême, de Helmold, de Thietmar. Des documents non moins intéressants sont fournis par les Vies de saints et les diplômes.

M. Leger insiste sur les noms slaves qui sont restés en Allemagne et qui ne sont pas toujours faciles à reconnaître sous le déguisement dont ils ont été affublés. Il termine en traçant le plan d'une vaste monographie qui remettrait en lumière ce sous-sol slave du monde germanique. Il estime que ce travail devrait être entrepris sous les auspices des Académies de Pétrograd, Prague et Cracovie.

M. F. Nau signale quelques autographes de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche de 1166 à 1199 : 1° Une note du manuscrit de Paris, *Syr.* 64, écrite à Jérusalem en 1179, pour défendre d'emporter ce volume hors du monastère. — 2° Le manuscrit de Paris, *Syr.* 167 tout entier, dont le colophon porte : « Michel... patriarche du siège apostolique d'Antioche et de Syrie... j'ai encore écrit ce petit livre de mes propres mains, de mes doigts tremblants, en l'année 1501 (des Grecs; 1190 de notre ère), au mois d'avril, dans le monastère de Barçauma près de Mélitène). » — 3° Le manuscrit de Paris *Syr.* 113 tout entier (hors les compléments récents ajoutés pour remplacer le commencement et la fin), car, d'après M. Zotenberg, ce manuscrit d'ordinations est de la même main que le précédent. Toutes les rubriques et toutes les scolies (dont l'une sur le sens du mot rhapsodie) sont de la fine écriture du colophon du manuscrit 167; les quelques différences des écritures principales peuvent s'expliquer par les vingt années qui semblent séparer ces deux copies. Michel écrit, de sa fine écriture, en trois endroits du ms. 167 : Quant à telle prière, pour telle fête, « nous l'avons écrite dans notre livre des ordinations », cf. fol. 102, 118, 142; et ces trois prières se trouvent, à ces trois fêtes, dans le ms. 113. Ce manuscrit cependant, avec ses petits caractères difficiles à lire et ses scolies, a chance d'être une rédaction théorique. Michel avait sans doute un exemplaire pratique, bien calligraphié, dérivé du précédent, dont il se servait pour les ordinations, et ce dernier aura conduit, avec quelques modifications, au ms. 51 du Vatican, lequel porte la date de 1572, changée par conjecture en 1172. — 4° Le manuscrit du British Museum *Add.* 14599 porte aussi une note écrite par Michel, en 1190, au monastère de Barçauma, près de Mélitène (et non d'Antioche), pour défendre de l'emporter hors du monastère.

Ces nombreux autographes nous donnent une idée nette des deux écritures (sertâ jacobite et minuscule) employées par Michel pour écrire le corps de sa chronique syriaque et les colonnes marginales. Elles sont régulières, mais hâtives et peu soignées : les lettres qui devraient être séparées sont jointes; les points sont mis avec négligence; les lettres semblables ne sont pas toujours caractérisées.

On ne trouve à Berlin (ms. syr. 151) que la copie d'une note autographe de Michel, mise en marge de la liturgie rédigée par son neveu Grégoire, primat d'Orient, pour en recommander l'emploi. Cette note a une certaine importance pour fixer définitivement le nom de l'auteur de cette liturgie que Renaudot et M. Zotenberg attribuaient, à tort, à Grégoire Bar-Hébraeus.

Enfin, le ms. *Syr.* 70 de Paris a peut-être appartenu aux aïeux de Michel le Syrien, car il a été écrit en 1059, près de Mélitène, pour Jacques le prêtre, son frère David et leur père Michel *qui cognominatus est Gindîšî*[c]; et Bar-Hébraeus nous apprend que Michel le Syrien est né vers 1126, à Mélitène, du prêtre Élie, *e stirpe Qîndisî*. Ce dernier nom a quelque chance de pouvoir être identifié avec le précédent tel qu'on en était venu à le prononcer.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, de la part de son confrère M. Henri Cordier, un volume intitulé : *Bibliotheca indosinica. Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à la péninsule indo-chinoise*, t. IV (Paris, 1915, in-8°).

M. Maurice Prou présente, de la part de M. Charles Petit-Dutaillis, recteur de l'Académie de Grenoble, une brochure intitulée : *L'appel de guerre en Dauphiné* :

« M. Petit-Dutaillis prit au début de la guerre une initiative qu'on ne saurait trop louer et qui ne doit pas étonner de la part d'un historien. Il invita les instituteurs et les institutrices de l'Académie de Grenoble à prendre des notes sur les événements auxquels ils assistaient. M. le Ministre de l'instruction publique jugea utile de communiquer à tout le personnel de l'enseignement primaire les instructions dont le modèle avait été donné par M. le recteur de Grenoble. Les notes envoyées par les instituteurs seront versées aux Archives départementales. Il y aura là des documents de premier ordre pour l'histoire de l'esprit public pendant la présente guerre. Ce sera comme une chronique écrite au jour le jour par des témoins. M. Petit-Dutaillis

a choisi, parmi les fiches que lui ont transmises les instituteurs de sa circonscription administrative, les plus caractéristiques, pour les présenter au public. Nous avons là un tableau pris sur le vif de la mobilisation dans le Dauphiné. La lecture de ces pages, qui nous répètent l'écho des paroles de patriotisme, d'espérance et de confiance qui jaillirent des cœurs à la nouvelle de la mobilisation, est profondément émouvante. Ici, pas de littérature ; c'est un dessin sans retouches, nous dirions volontiers la photographie de cette heure que n'oublieront jamais ceux qui l'ont vécue.

« Quand même cette brochure ne répondrait pas à nos études habituelles, ce serait encore un devoir pour nous de l'accueillir puisqu'en ce moment tous les Français superposent, d'instinct, à leurs occupations professionnelles leurs pensées patriotiques, s'il ne nous appartenait, à nous qui savons tout le prix de l'histoire, de féliciter ceux qui en préparent les matériaux. »

SÉANCE DU 21 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Président rappelle que la Commission du prix ordinaire ou du budget ayant décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix pour le concours ouvert en 1915 sur cette question : « Le genre épistolaire chez les Assyro-babyloniens depuis les origines », a cessé, selon notre jurisprudence constante, d'exister, après avoir pris cette décision. Il faut donc en créer une nouvelle, destinée à proposer une autre question pour le concours de 1918. Comme il s'agira des études orientales, le Président pense que l'on peut renommer sans plus de formalité les membres de la Commission précédente : MM. Senart, Barth, Cordier, Scheil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Comme suite à une précédente communication sur l'extension des Médiomatriques jusqu'au Rhin, M. Camille Jullian examine la question de savoir si l'Alsace a été germanique ou celtique.

Il reprend, à l'aide des nouveaux arguments fournis par l'épigraphie et l'archéologie, la thèse de l'Alsace celtique, si magistralement exposée au siècle dernier par l'érudit Schœpflin.

1° Avant l'arrivée des Suèves, il n'y avait que des Celtes sur la rive gauche du Rhin. Tous les noms de villes alsaciens (*Argentorate* = Strasbourg, *Argentoratia* = Colmar, *Brocomagus* = Brumath) sont celtiques. Celtiques sont également tous les *oppida*. — D'ailleurs les Celtes occupaient aussi la rive droite du Rhin : la Souabe était aux Helvètes, la Bavière aux Volques, l'un et l'autre peuples gaulois. Le fameux or du Rhin, de Siegfried, est de l'or gaulois.

2° Vinrent les Suèves et Arioviste. César les vainquit et les chassa. Mais il laissa quelques-uns d'entre eux, sous le nom de Triboques, dans la Basse-Alsace, entre Brumath et Strasbourg. Cette fois, il y a des Germains en Alsace. — Mais le caractère gaulois de l'Alsace n'en fut pas changé. — 1° Ces Triboques étaient très peu nombreux : 15.000 au plus, bien peu de chose à côté des centaines de mille de Gaulois d'Alsace. — 2° Ils n'ont fondé aucune ville. — 3° Tous les monuments d'Alsace, funéraires et religieux, gardent le caractère celtique. — 4° Tous les noms des habitants sont ou latins ou gaulois, même les noms des Triboques. — Et il résulte de cela que, selon toute vraisemblance, les Triboques, quoique d'origine germanique, ont complètement abandonné les mœurs de leur pays pour prendre celles de la Gaule. L'Alsace est restée foncièrement celtique sous les Romains. — Rien d'étonnant non plus. Car, en ce temps-là comme au temps gaulois, la rive droite du Rhin était encore demeurée celtique. — M. Camille Jullian ne dit point cela pour revendiquer la rive droite, mais il entend qu'on ne tire pas argument de l'histoire pour nous contester la rive gauche.

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. A. De Ridder, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, un volume intitulé : *Les bronzes antiques du Louvre*. T. II. *Les instruments*. 60 planches en phototypie par Catala frères; ouvrage publié avec le concours du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fonds Dourlans), 1915, in-4°.

« A la fin de l'année 1913, en présentant le premier volume du Catalogue illustré des bronzes antiques du Louvre, consacré aux figurines d'hommes et d'animaux, j'annonçais à l'Académie que la seconde partie, réservée aux instruments, verrait le jour dans un laps de temps très court. Le second volume, en effet, aurait été distribué depuis plusieurs semaines sans les circonstances particulières que nous traversons et qui, en privant les éditeurs de leurs collaborateurs les plus nécessaires, en ont retardé l'apparition.

« Ce second volume renferme la description de plus de trois mille monuments, accompagnée de renseignements bibliographiques abondants, de l'indication des provenances, de rapprochements nombreux et sûrs avec d'autres pièces analogues. Soixante planches en phototypie reproduisent les plus intéressants, groupés d'une manière à la fois commode et profitable.

« Dans le texte, les instruments sont classés en six grandes séries : I, guerre et palestre; II, toilette; III, vases; IV, lampes et candélabres; V, balances et poids; VI, métiers et objets divers. Ces séries comprennent à leur tour des subdivisions pour chaque catégorie d'objets. Longpérier, en publiant en 1869 une notice des figurines de l'ancien fonds, n'avait pas abordé la description des instruments et ustensiles dont l'ensemble, qui depuis quarante-cinq ans a pris au Louvre un grand développement, renferme un nombre considérable de pièces curieuses ou inédites. C'est donc une étude tout à fait nouvelle que M. A. De Ridder vient d'achever : il l'a menée à bien avec sa précision et sa ponctualité ordinaires. Elle intéresse à la fois les manifestations de la vie militaire et celles de la vie civile chez les anciens. Plusieurs tables, des index, une liste des donateurs sont placés à la fin du volume.

« Ainsi se trouve terminée la description des bronzes antiques du

Louvre. Je n'ai pas besoin d'insister sur le mérite de ce travail que le nom de son auteur suffit à recommander à l'attention. M. A. De Ridder nous a donné un catalogue depuis longtemps désiré ; il a rendu un grand service à nos études en faisant connaître dans tous ses détails une riche collection qu'il a décrite avec soin ; il a mis entre les mains des archéologues un instrument de travail excellent pour faciliter et guider leurs recherches. En le déposant sur le bureau, je ne puis oublier le précieux concours accordé par l'Académie à cet ouvrage : je lui exprime, au nom du Musée du Louvre, de très vifs remerciements pour la subvention qu'elle a généreusement prélevée sur les fonds Dourlans afin de faciliter une publication aussi importante. »

Le Secrétaire perpétuel présente l'ouvrage suivant, transmis par la Résidence générale de la République française au Maroc : *Les Archives berbères*, publication du Comité d'études berbères de Rabat. Vol. I, fasc. I (Résidence générale, Rabat, 1915, in-8°).

SÉANCE DU 28 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Charles Normand, « historien des *Arènes de Lutèce* et des découvertes du Paris romain », remercie l'Académie du vote tutélaire émis par elle à l'unanimité sur le rapport de M. Héron de Villefosse. Il se sent très honoré de constater que ce vote répond très exactement à la pensée qu'il a exprimée à plusieurs reprises dans les séances de la Commission municipale des fouilles.

L'Académie propose, pour le Prix ordinaire ou du budget à décerner en 1918, le sujet suivant :

Étude grammaticale sur une des langues nouvellement découvertes de l'Asie Centrale.

Dépôt des mémoires au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1918.

M. Chatelain, au nom de la Commission du prix Brunet, annonce que la Commission a décerné, sur les revenus de la fondation, les récompenses suivantes :

2.000 francs à M. Polain, pour le *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France*, commencé par Mlle Marie Pellechet ;

1.000 francs à M. Georges Lepreux, pour trois nouveaux volumes de sa *Gallia typographica* publiés de 1912 à 1914 ;

500 francs à M. Louis Morin, archiviste de la ville de Troyes, pour les 25 mémoires ou brochures qu'il a publiés sur l'histoire de l'imprimerie à Troyes.

La Commission décerne en outre des mentions très honorables :

à M. Frédéric Lachèvre, pour son ouvrage intitulé : *Les Recueils collectifs de poésies libres et satiriques publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626)*;

à M. Julien Baudrier, pour les tomes 9 à 11 de sa *Bibliographie lyonnaise* [1].

M. Maurice Prou lit un mémoire sur la forêt, considérée du point de vue juridique. Il insiste sur le caractère originel de réserve de chasse ou de pêche dans les bois ou rivières du fisc royal. Il montre, d'après les récents travaux de M. Petit-Dutaillis, comment la forêt anglaise fut une institution d'importation normande.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de son confrère M. Camille Jullian :

Notes gallo-romaines, LXV (*la question de la crémaillère*) et LXVI (*le problème de l'origine des Germains*) ; extr. de la « Revue des Études anciennes », XXXVIIe année, Bordeaux, 1915, in-8°.

---

1. Voir ci-dessous, p. 228-236.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 4 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance, qui comprend :

1° Une lettre de M. Appel, notre confrère de l'Académie des sciences, demandant à l'Académie des inscriptions l'autorisation de faire présenter dans nos prochaines séances des carnets de souscription à une médaille d'Hippolyte Lefèvre, frappée à la Monnaie par les soins du Comité du Secours national pour être vendue au profit des victimes civiles de la guerre secourues par lui : l'exemplaire en bronze sera donné à tout souscripteur de cinq francs au moins, l'exemplaire en argent à tout souscripteur de vingt francs au moins.

Consultée par le Président, l'Académie accorde au Comité du Secours national l'autorisation demandée.

2° Une lettre par laquelle M. Polain remercie l'Académie de lui avoir accordé la plus forte part du prix Brunet.

Le Président donne ensuite lecture de la lettre suivante à lui adressée par Madame Piquemal-Chabas :

Monsieur le Président,

Mon père, François Chabas, qui a été correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a laissé une importante correspondance scientifique. Elle commence en 1852 et finit en 1877. D'après l'avis de personnes autorisées, elle constitue, en quelque sorte, une histoire des travaux égyptologiques pendant cette période.

Elle a été reliée et classée par mon père lui-même et forme 17 volumes, tous munis de tables analytiques ; le dernier seul est resté inachevé, en raison de l'état de santé de mon père qui, à cette époque, ne lui a plus permis de continuer ses travaux. Pensant que cette correspondance peut offrir quelque intérêt pour les égyptologues et les archéologues, je viens, Monsieur le Président, suivant le désir de mon père, l'offrir à la Bibliothèque de l'Institut. Je mets à ce don cette seule condition qu'elle sera livrée tout de suite à la disposition du public.

On trouvera dans chaque volume quelques lettres qui n'ont aucun caractère scientifique, mais que mon père avait conservées pour les souvenirs qu'elles lui rappelaient. Je les y ai laissées, presque toutes, afin de ne pas compromettre la solidité des volumes.

Veuillez agréer...

M. Maspero dit que la correspondance de M. Chabas avec ses confrères en égyptologie constitue un recueil des plus importants pour l'histoire de cette science. M. Chabas a vécu en effet à une époque où l'égyptologie élaborait sa doctrine par lettres privées plus encore peut-être que par ouvrages imprimés La raison en était surtout la difficulté de se procurer des caractères hiéroglyphiques en province ou même à l'étranger, difficulté tellement considérable que M. Chabas dut graver lui-même sur bois des groupes d'hiéroglyphes pour les insérer dans ses mémoires, avant qu'il réussît à se procurer une petite fonte chez Theinhardt en Allemagne. Toutes les questions égyptologiques du moment sont donc agitées dans ces lettres, et avec les égyptologues de tous les pays savants, avec Birch, Hincks, Goodwin et Lepage-Renouf en Angleterre, avec Lepsius, Brugsch, Lauth, Ebers, Dümichen en Allemagne, avec Lieblein en Norwège, avec

Valdemar Schmitt en Danemark, avec Golenischeff en Russie, avec Naville en Suisse, avec Leemans et Pleyte en Hollande, avec E. de Rougé, Mariette, Devéria, J. de Horrack, Baillet, Lefébure, Virey en France. « Je pense donc — conclut M. Maspero — que l'Académie aura grand intérêt à accepter ce don généreux et sans condition de Madame Piquemal. »

Le Président appuie la motion de M. Maspero.

L'Académie accepte le don à l'unanimité et prie le Secrétaire perpétuel de transmettre ses remerciements à Madame Piquemal.

M. Camille Jullian communique à l'Académie l'analyse d'une lettre, par laquelle un officier, placé en première ligne sur le front de bataille, annonce qu'il a découvert sur un piton, dont il a été question dans ces derniers temps, des débris de monuments anciens dont il réussit à déblayer une partie en creusant des tranchées sous le feu de l'ennemi. Il espère achever ce déblaiement, quand il sera possible de le pousser plus aisément, et faire le relevé des ruines en entier. M. Jullian tient à nous signaler ce fait qui montre que pour certains la science ne perd pas ses droits en face de l'ennemi.

Le Président remercie M. Jullian de sa communication et le prie de féliciter, de la part de l'Académie, l'officier qui peut conserver dans le danger une pareille liberté d'esprit.

A la suite d'un comité secret, le Président communique le télégramme suivant qu'il adresse au Président de l'Académie royale des Lincei, à Rome :

« Nous saluons avec émotion et reconnaissance la sœur latine qui est maintenant à nos côtés pour défendre nos traditions communes de noble race, d'art superbe, de pensée généreuse. »

Le Président annonce ensuite que le premier prix Gobert est décerné à M. Édouard Maugis pour son *Histoire du Parlement de Paris*, et que le second prix est maintenu à M. le commandant Espérandieu pour l'ensemble de ses travaux sur la Gaule romaine.

M. Charles Normand rappelle que dans les séances du 26 janvier 1894 et suivantes, il lut à l'Académie son travail sur le premier théâtre parisien ou Arènes de Lutèce, dont, vers 1885, il avait écarté la rue qui devait le traverser, c'est-à-dire le détruire. Les fouilles de 1915, qu'il a dirigées avec ses collègues de la Commission municipale et qui sont dues à sa propagande longue et incessante depuis 1885, rendent au plus vieux monument de Paris l'intégrité de sa courbe, mais elles n'ont rien appris qui ne soit dans l'ouvrage du premier historien du premier théâtre parisien. A cette occasion, M. Charles Normand résume les résultats de ses voyages, écrits sur les champs de fouilles de tout l'Empire romain, et livre aujourd'hui au public la découverte qu'il a faite ainsi de l'énormité de ce monument, qui dépasse tout ce qu'on savait jusqu'ici sur l'importance de Paris à son origine connue. Les Arènes de Lutèce avaient à peu près la dimension du Colisée de Rome, et la façade de l'Opéra jouerait à l'aise dans leur arène intérieure ; quant à leur largeur, elle était, sur la rue Monge, d'environ trois fois la largeur de la façade de l'Opéra de Paris. La hauteur des murs de scène était probablement égale à la largeur de la façade de l'Opéra, sur la place. Comme un théâtre est réglé sur l'importance de la population, M. Charles Normand termine cet exposé par des considérations établissant la grande importance du Paris romain, contrairement à l'opinion courante. La construction était exécutée avec plus de soin que celles d'aujourd'hui, où l'on ne relie pas les pierres par des crampons.

Le vœu de M. Charles Normand, relatif à la création d'un Musée du premier théâtre (Arènes) de Lutèce, a reçu déjà d'importantes approbations. Ce Musée, installé sur place, fera comprendre le monument, qui ne devra pas être falsifié par des adjonctions modernes, et il servira en même temps aux promeneurs des jardins : on y verra les fragments décoratifs et les inscriptions retrouvés, ainsi que les monuments similaires explicatifs.

M. Monceaux annonce que la Commission de la médaille Paul Blanchet a décerné cette médaille, pour 1915, à M. Jules Renault, architecte à Tunis, pour ses fouilles en Tunisie et l'ensemble de ses travaux.

LIVRES OFFERTS

M. Leger offre, de la part de M. Rostovtsev, trois tirages à part :

1° *Le vase d'argent de Voronèje*, étude fort importante pour l'art gréco-scythique ;

2° *Vases décorés de l'Espagne hellénique postérieure*, travail intéressant pour l'histoire de la polychromie ;

3° Un mémoire sur le buste de bronze d'une reine du Bosphore au temps d'Auguste, buste qui figure parmi les collections de l'Ermitage.

M. Leger ajoute qu'il ne s'étendra pas sur ces publications que le nom seul de leur auteur suffit à recommander.

SÉANCE DU 11 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance, comprenant deux lettres de MM. Maugis et Petrucci qui remercient l'Académie des prix qu'elle leur a décernés.

Le Président annonce à l'Académie qu'en exécution de sa décision du vendredi 4 juin, il est allé, au sortir de la séance, porter à M. l'ambassadeur d'Italie le texte du télégramme transmettant à l'Académie royale des Lincei l'expression de nos sentiments, en le priant de le faire parvenir à son adresse.

M. Camille Jullian commente une publication de M. Haverfield, professeur à Oxford, sur des poteries trouvées en Angleterre, dans le camp romain de Chester, poteries qui sont du IIe siècle de notre ère, et qui trouvent leur contre-partie en Gaule dans ce qu'on appelle les poteries wisigothiques. Les savants, ayant trouvé des poteries du même genre en Carniole, en Carinthie, sur les bords du Danube, avaient imaginé qu'il s'était formé chez les auxiliaires germains, campés dans ces régions au

IIe siècle de notre ère, une céramique spéciale dont la céramique dite mérovingienne ou wisigothique du IVe siècle serait un dérivé. La découverte de M. Haverfield, montrant ces mêmes poteries en Angleterre au IIe siècle, dans un camp romain, prouve que leur origine n'a rien de germanique, et qu'il faut renoncer à la théorie qui était admise jusqu'à présent.

M. Pottier dit que pour lui les poteries de ce genre ne sont pas d'origine germanique, mais une forme très altérée du type des poteries d'Arezzo, comme il l'a enseigné dans son cours. Néanmoins, la découverte de M. Haverfield est décisive pour rejeter la théorie courante relative aux origines de la poterie dite mérovingienne ou wisigothique.

M. Prou termine la lecture de son mémoire sur la forêt en France et en Angleterre.

M. Fournier, tout en étant complètement de l'avis de M. Prou, lui demande s'il connaît quelque renseignement sur ce qu'était l'exploitation de la forêt pendant le haut moyen âge.

M. Prou répond qu'au moins avant le XIVe siècle, il n'a trouvé que des renseignements très vagues sur l'aménagement de la forêt et sur son exploitation.

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DU PRIX BRUNET, PAR M. ÉMILE CHATELAIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 28 MAI 1915.

Les études bibliographiques sont, heureusement, très florissantes en France, et le nombre des ouvrages soumis à la Commission du prix Brunet, à la fin de chaque période triennale, devient de plus en plus considérable. Mais, outre les livres envoyés au concours, la Commission, suivant

une légitime tradition, prend la liberté d'évoquer aussi les travaux qui lui paraissent mériter une récompense, bien qu'ils n'aient pas été présentés au jugement de l'Académie. Cette année, nous avons dû écarter des ouvrages très utiles, quelques-uns même pour lesquels nous avons beaucoup d'estime, mais qui ne nous ont pas paru satisfaire au programme du prix.

C'est avec peine que la Commission n'a pas pu donner une récompense à des ouvrages aussi méritoires que la *Bibliographie française de la Hongrie*, d'Ignace Kont, enlevé prématurément à l'enseignement qu'il donnait avec tant de zèle à l'Université de Paris, ou l'*Étude sur les livres à figures édités en France de 1601 à 1660*, par laquelle M[lle] Jeanne Duportal a conquis le titre de docteur ès lettres.

D'autre part, les descriptions de manuscrits, quelles que soient leur exactitude et leur valeur, ne doivent pas enlever les récompenses que le fondateur du prix destinait certainement à l'étude approfondie des livres imprimés, et depuis longtemps les différentes commissions du prix Brunet ont mis en pratique cette doctrine. Nous nous sommes donc bornés à rechercher les travaux les plus importants entrepris sur les productions typographiques.

Une femme extraordinaire, absolument *rara avis in terris*, après s'être passionnée pour les vieux livres d'Heures, puis pour les incunables de Lyon, de Versailles, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, a conçu, il y a une vingtaine d'années, le projet gigantesque d'un *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France*. Aucun pays de l'Europe n'a donné le jour à une entreprise analogue. La tâche n'était pas aisée ; pour parvenir au but, Marie Pellechet n'hésita pas à y consacrer toutes ses forces, sans calculer les sacrifices de sa fortune et de sa santé. Les bibliothécaires de France et de l'étranger connurent et

admirèrent cette femme, qui n'avait de féminin que le costume, recouvert souvent d'un humble tablier bleu ou noir, venant de loin pour consulter des livres poussiéreux que personne ne demandait jamais, comptant leurs pages, les décrivant, les copiant, les photographiant avec une ardeur juvénile. A chaque voyage, elle rapportait des centaines de clichés, pour avoir, outre une copie qui laisse souvent des doutes, un témoin authentique d'un titre ou d'un colophon. Elle put voir elle-même, en 1897, l'apparition du tome Ier de son vaste Catalogue, ayant obtenu pour toute récompense le titre de bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale.

Avant de mourir, à la fin de 1900, Marie Pellechet a voulu assurer l'achèvement de son œuvre en faisant appel au concours d'un jeune homme, bibliophile lui-même, venu de Belgique à Paris dans l'intention de poursuivre des études orientales, mais conquis bientôt par la passion livresque de Marie Pellechet. M. Louis Polain a tenu loyalement sa promesse de poursuivre la tâche ; depuis quinze ans, il s'est donné tout entier à la délicate besogne de mettre en œuvre les innombrables notes et photographies recueillies par la défunte, en complétant les recherches et en améliorant encore le plan suivi dans le tome Ier. En 1905 et en 1909, il a publié les tomes II et III (jusqu'au mot Gregorius). La fin de l'ouvrage devait paraître en une seule fois. Une des meilleures imprimeries de France, la maison Danel, de Lille, possède la copie nécessaire dans ses ateliers et, sans les tristes circonstances qui ont supprimé, pour un temps indéterminé, les communications avec cette ville, nous aurions entre les mains l'œuvre presque complète de Marie Pellechet et de M. Polain. La Commission du prix Brunet n'a jamais détaché ses yeux de la superbe entreprise ; en 1909 notamment, elle lui a témoigné son estime [1] ; elle en attendait la fin pour la récom-

1. *C. R. de l'Acad.*, 1909, p. 340.

penser d'une manière effective, profitant du prétexte de l'inachèvement pour donner des encouragements à d'autres travaux qui en étaient dignes. Mais aujourd'hui il a semblé à la Commission qu'il serait injuste d'ajourner plus longtemps l'expression de notre reconnaissance à M. Polain, auquel nous avons attribué la plus forte part du prix Brunet, une récompense de 2.000 francs.

La *Gallia typographica* de M. Georges Lepreux, à laquelle nous avons attribué 1.000 fr. en 1912, s'est enrichie de trois volumes [1]. Ce « Répertoire bibliographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution » aurait vivement intéressé le fondateur du prix. Le tome III de la série départementale, consacré à la Normandie, comprend deux volumes. Pour les imprimeurs qui ont exercé dans les villes de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne, aucune source d'information n'a été négligée. Les documents manuscrits des archives, des bibliothèques, ainsi que les livres imprimés, ont fourni à M. Lepreux tout ce qu'on peut savoir aujourd'hui de la famille, des établissements, des enseignes et devises de tous ceux qui, pendant une période s'étendant sur cinq siècles, ont imprimé en Normandie. Le tome IV de la même série est relatif à la province de Bretagne. Si le premier siècle de la typographie armoricaine est assez bien connu depuis les travaux d'Arthur de La Borderie, pour la période qui s'est écoulée depuis la fin du xve siècle jusqu'à la Révolution on ne trouvait dans les études publiées qu'incertitudes, lacunes énormes, erreurs nombreuses et données inexactes. Grâce aux recherches faites par M. Lepreux dans le fonds du Conseil privé du Roi aux Archives nationales, dans la Collection Anis-

1. Paris, Champion, 1912-1914. 512, 435, 302 + 199 p. in-8° (Suppléments à la *Revue des Bibliothèques*).

son de la Bibliothèque nationale, dans les registres paroissiaux de Rennes, Saint-Brieuc, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Brest, Quimper, Lorient, Vannes, Nantes, dans divers fonds des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Inférieure, les documents authentiques viennent éclairer la question. Enfin l'examen des volumes possédés par les établissements publics et les bibliothèques particulières a permis d'apporter de nombreuses rectifications aux idées courantes. Si M. Lepreux nous révèle quelquefois des imprimeurs inconnus, d'autres fois, avec toutes les preuves en main, il en efface de la liste courante, par exemple le libraire Antoine Papolin, prétendu imprimeur de Nantes (1516-1541), qui n'a jamais rien imprimé. La Commission, pour reconnaître l'immense labeur de M. Lepreux, lui accorde une nouvelle récompense de 1.000 francs.

Enfin nous avons tenu à encourager les efforts réitérés de M. Louis Morin, ancien ouvrier typographe, qui est sous-bibliothécaire de la ville de Troyes, archiviste de la même ville et correspondant du Ministère de l'instruction publique. Depuis plus de vingt ans, il s'efforce d'éclairer l'histoire de l'imprimerie à Troyes ou dans le département de l'Aube ; il a publié une trentaine de mémoires ou brochures sur ce sujet. Les éléments de ces études ont été puisés aux sources originales et scientifiquement mis en œuvre ; même après les travaux sur l'imprimerie troyenne publiés par Corrard de Bréban, Albert Babeau, Assier et Socard, M. Morin a trouvé le moyen d'enrichir nos connaissances sur les travaux ou la condition de ses prédécesseurs dans l'imprimerie.

Voici la liste de ses travaux :

1893. Yves Girardon, imprimeur libraire à Troyes.

— Histoire des imprimeries de Troyes depuis 1789 et des autres imprimeries du département de l'Aube, depuis leur fondation (Troyes, imprimerie Dufour-Bouquot).

1894. La *Bibliothèque bleue* de Troyes et les contes populaires.

1895. L'apprentissage des imprimeurs et des relieurs au XVIIIe s.

1896. Délibération du chapitre de la cathédrale de Troyes relative à l'impression des livres liturgiques du diocèse de Troyes (1578); extr. de la *Revue des Bibliothèques*.

1897. Note sur les astrologues troyens (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

— Essai sur les dominotiers troyens (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

1898. Les apprentis imprimeurs au temps passé (Lyon, imprimerie Léon Sézanne).

— Essai sur la police des compagnons imprimeurs sous l'ancien régime (Paris, Claudin).

1899. Une imprimerie troyenne trois fois séculaire, Pierre Chevillot et ses successeurs, etc.

— Un atelier de peintres-dominotiers à Troyes (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

— Recherches sur la fabrication des cartes à jouer à Troyes (Troyes, imprimerie Paul Nouel).

1900. Histoire corporative des artisans du livre à Troyes (Troyes, imprimerie Paul Nouel).

— Les Garnier, imprimeurs et libraires à Troyes (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

1901. Les Febvre, imprimeurs et libraires à Troyes, à Bar-sur-Aube (?) et à Paris (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

— Les Oudot, imprimeurs et libraires à Troyes, à Paris, à Sens et à Tours (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

1902. Les Briden, imprimeurs et libraires à Troyes et à Chaumont (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

1903. Les Collet, imprimeurs, libraires, relieurs et cartonniers, à Troyes et à Paris (Paris, H. Leclerc). — Tiré à 30 exemplaires (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

1904. Coup d'œil sur l'imprimerie à Troyes.

1905. Les Adenet, dits aussi Maillet, imprimeurs, libraires et relieurs à Troyes, à Lyon, à Paris et à Sens. Henri-Charles Huguier, imprimeur à Troyes et à Paris (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

1907. Sur des cartes géographiques typographiées [à Troyes].

— Éditions troyennes des Petits métiers et Cris de Paris (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

1909. Un imprimeur troyen apocryphe ; Jean Damian, 1568.

1911. Sur quelques impressions troyennes de la fin du XVIe siècle.

— Les livres liturgiques et les livres d'église imprimés à Troyes pour d'autres diocèses.

1912-1913. L'imprimerie à Troyes pendant la Ligue (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

En présence de recherches si méritoires, la Commission a cru pouvoir prendre 500 francs disponibles sur les arrérages du prix Brunet, pour récompenser l'activité féconde de M. Morin.

Après avoir épuisé nos ressources, c'est un devoir pour nous de proclamer la haute valeur de deux ouvrages, en leur accordant une mention très honorable. La Commission a témoigné jadis, d'une manière effective, sa reconnaissance à MM. Frédéric Lachèvre et Julien Baudrier ; elle leur renouvelle aujourd'hui ses félicitations.

M. Frédéric Lachèvre vient de donner au public : *Les Recueils collectifs de poésies libres et satiriques, publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626)* ; Paris, 1914, in-4°, XVI et 599 p. (*Le libertinage au XVIIe siècle*, IV). Dans ce nouveau volume, qui complète en quelque sorte les quatre volumes de sa *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, et auxquels a été attribuée en 1906 la meilleure part (2.000 fr.) du prix Brunet, M. Frédéric Lachèvre s'est appliqué à respecter l'honnêteté, fort souvent enfreinte par les auteurs

des poésies qu'il y a répertoriées. Conçu sur le même plan que les quatre précédents, exécuté avec le même soin, on retrouve dans ce nouveau volume les qualités de précision dans le détail et d'information exacte qui en font un répertoire des plus utiles pour l'histoire de la littérature poétique du XVIIe siècle français.

La *Bibliographie lyonnaise* de M. le président Baudrier, continuée et publiée par son fils, M. Julien Baudrier, forme aujourd'hui onze gros volumes, publiés de 1895 à 1914. Le Président à la Cour d'appel de Lyon avait consacré tous les loisirs de sa carrière à fouiller les archives municipales et départementales, ainsi que les minutes des notaires pour relever toutes les mentions relatives aux imprimeurs et aux libraires de sa ville. Son fils, non content de faire connaître les détails biographiques extraits des actes publics et privés, y a joint la description minutieuse d'un grand nombre de livres imprimés à Lyon au XVIe siècle. Des centaines de reproductions en facsimilé illustrent chaque volume et en rehaussent l'intérêt. Si les imprimés du XVe siècle commencent à être suffisamment décrits dans des publications françaises et étrangères, ceux du XVIe sont encore connus d'une manière très défectueuse. Pour décrire les productions de l'industrie lyonnaise, M. Julien Baudrier en a cherché des exemplaires dans d'innombrables bibliothèques de France et de l'étranger. La publication constitue un travail de premier ordre qui fait le plus grand honneur à la science française. L'Académie lui a décerné, en 1900, la moitié du prix Brunet, et en 1912, le rapport de notre Commission lui a renouvelé l'expression de son estime.

Nous apprenons, au dernier moment, la mort de M. Julien Baudrier, encore en pleine activité, à l'âge de cinquante-quatre ans. C'est, pour la science bibliographique, une irréparable perte que notre Académie, comme les bibliophiles du monde entier, ressentira profondément.

Nous aurions désiré que ce savant désintéressé pût voir l'achèvement de son immense entreprise et reçût, avant de mourir, la récompense à laquelle songeaient beaucoup d'entre nous, le titre de correspondant de notre Académie ; il en était bien digne ! Quoi qu'il en soit, il occupera une place glorieuse dans l'histoire de l'érudition française.

SÉANCE DU 18 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance, qui comprend trois lettres de MM. Bel, Espérandieu et Louis Morin, remerciant l'Académie pour les récompenses qu'elle leur a décernées.

M. Bel ajoute à sa lettre le renseignement suivant : « Quant à la somme qui m'est allouée, elle était d'avance destinée à soulager quelques-unes des misères provoquées par la guerre, et je compte bien l'employer entièrement à secourir momentanément des veuves et des orphelins. »

L'Académie ne peut que remercier M. Bel de l'emploi qu'il compte faire de cette somme.

Au nom de la Commission du prix Lantoine, M. Monceaux déclare qu'aucun ouvrage n'ayant été présenté au concours, il n'y a pas lieu de décerner le prix cette année-ci.

SÉANCE DU 25 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui contient :

1° Une lettre de M. le Directeur de l'enseignement supérieur, transmettant à l'Académie l'ampliation d'un décret, en

date du 28 mai 1915, par lequel M. le Président de la République rapporte le décret en date du 19 novembre 1910 approuvant l'élection faite par l'Académie de M. Ulrich von Wilamowitz-Moellendorff pour remplir la place d'associé étranger devenue vacante par suite du décès de M. Tobler. — A partir de ce jour, la place de M. von Wilamowitz-Moellendorff est donc légalement vacante.

2° Un télégramme du Président de l'Académie royale des Lincei (sciences morales et historiques), en réponse à l'adresse que nous avons votée à la date du 4 juin 1915. En voici la traduction :

« L'Académie des Lincei, dans la séance tenue aujourd'hui par la classe des sciences morales, échange avec émotion un fraternel salut, dans le sentiment d'un idéal commun, ayant pour objet le triomphe de la justice, l'union des aspirations vers la liberté et les droits des nations. »

« Rome, le 21 juin 1915. »

3° Une lettre du Dr Leuthreau, aide-major, sur une tombe que nos soldats ont trouvée en creusant des tranchées dans la péninsule de Gallipoli.

Cette lettre est renvoyée à M. Pottier.

4° Une lettre provenant du Cabinet du Gouverneur général de l'Algérie, demandant, pour la Bibliothèque du Gouvernement de l'Algérie, les suites des publications de l'Académie qui lui ont été accordées à diverses époques. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Marcel Dieulafoy a la parole pour une communication :

« Avant de repartir pour le Maroc, je désire faire connaître à l'Académie le résultat des fouilles entreprises à Rabat sur le site aujourd'hui reconnu de la mosquée de Yakoub el Mansour. Bien que commencés depuis plus de neuf mois, les travaux sont loin d'être terminés, mais l'histoire de la construction et de la ruine de l'édifice a pu être reconstituée, le plan d'ensemble est relevé et, par ses dimensions uniques comme par ses dispositions inusitées, il présente un si grand intérêt que, même en l'état, la découverte constitue une contribution exceptionnelle à l'archéologie musulmane.

« Je dois ajouter que pendant la longue période où le chantier a été ouvert, mes occupations militaires ne m'eussent pas permis de les diriger, si Mme Dieulafoy ne m'eût prêté son précieux concours.

« La tour Hassan ou mieux la tour *de Hassân* commande de très haut la rive gauche et l'embouchure du Bou Regreg. Depuis de longues années, elle constituait, avec quelques pans d'un mur d'enceinte et de rares colonnes, la plupart décapitées, les seuls vestiges d'un édifice que l'on comprenait avoir été immense. Un épais manteau de terre couvrait les ruines, tandis que des figuiers, des cactus, des aloès gigantesques couronnaient des levées puissantes et divisaient le sol en parcelles où les habitants de Rabat cultivaient les céréales.

« D'une manière générale, on répétait que l'édifice avait été entrepris sur des dimensions si considérables qu'il n'avait pas été terminé, et que la tour Hassân, si elle eût été achevée, eût été, soit un minaret, soit un poste de guet.

« Je n'entrerai pas aujourd'hui dans le détail des fouilles ; je ne ferai pas non plus le récit des découvertes qui ont permis de dégager les ruines du monument, de reconnaître sa destination, de fixer la date de sa construction et de déterminer l'époque probable et la cause certaine de sa ruine. Faute de temps, je n'ai pu préparer ni une monographie complète, ni rapporter les croquis de détail levés à mesure de l'avancement des travaux. Je demande donc à l'Académie de me faire crédit et de m'excuser si je me borne à résumer les points acquis.

« L'édifice dominé par la tour de Hassân était une mosquée. Elle avait été fondée par le dernier représentant de la dynastie des Almohades, Abou Yousouf Yakoub el Mansour bi Fadl Allah (580 à 595 de l'hégire, soit 1184 à 1199 de J.-C.). Je rappelle que ce sultan remporta la victoire d'Alarcos sur Alfonso VIII de Castille et qu'avant de retourner au Maroc, il avait fait construire à Séville le vieil Alcazar et la mosquée dont la Giralda était le minaret.

« La mosquée de Rabat fut bâtie très vite. Elle était livrée au culte sous le règne du premier successeur de Yakoub el Mansour, le Mérinide Abdel Hakk Nasir Elhakk. D'un passage d'Ibn Batouta, il ressort qu'elle existait encore en 1357, mais un

SUD

EST



OUEST

Phot. Jane Dieulafoy.

NORD

Fouilles de la mosquée de Yakoub el Mansour.

Vue panoramique des travées méridionales de la salle centrale, prise du haut du minaret, le 8 mai 1915, après le montage de 118 colonnes.

incendie la dévora, soit vers la fin du xive siècle, soit dans les premières années du xve.

« La date de la construction de l'édifice comme le nom de son fondateur ont été révélés ou confirmés par de multiples inscriptions gravées sur les fûts et sur les chapiteaux des colonnes découvertes. Le nom de Abdel Hakk Nasir Elhakk est frappé sur un dirhem exhumé au cours des fouilles.

« L'incendie a laissé partout des traces manifestes de sa violence ; quant à la date du sinistre, elle se déduit de celle où la construction de la tour fut arrêtée. Le minaret, bien loin d'être contemporain de la mosquée, lui est de deux siècles postérieur. Or, s'il n'a jamais été terminé, c'est que vers 1400, alors qu'il était en cours d'exécution, un événement très grave, sans doute l'incendie, se produisit. En tout cas, la destruction de la mosquée était si complète au xvie siècle que des navires et des radeaux furent construits par les habitants de Rabat avec des bois provenant des charpentes.

« Dans son intégrité, la mosquée était comprise dans une enceinte rectangulaire longue de 190 mètres et large de 144 mètres. La surface de 27.360 mètres carrés excède par conséquent de beaucoup la surface des plus grandes mosquées connues et, notamment, de celle de Cordoue qui passe pour être aussi étendue que Saint-Pierre de Rome.

« L'édifice comporte au centre une salle hypostyle dont la charpente est soutenue par dix files de vingt et une colonnes et qui mesure 139 mètres de long, 71^m 50 de large et 9.937 mètres carrés, soit 1 hectare de surface.

« A l'Est comme à l'Ouest, des portiques simples s'appuyent contre l'enceinte. Au Sud, le portique est double et se signale non seulement par ses deux rangs de colonnes, mais encore par le mihrab qui en occupe le milieu. Enfin, à l'orientation du Nord, la salle centrale vient buter contre un bassin maçonné long de 68^m 50, large de 28^m 10, profond de plus de 5 mètres et cubant 10.000 mètres environ. Le bassin, alimenté par les eaux pluviales que déversaient 15.800 mètres carrés de toiture, constituait un réservoir qui servait à l'irrigation de deux longues terrasses, situées au Nord de la mosquée. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que chaque pluie moyenne fournissait mille mètres cubes d'eau. Dix averses suffisaient à remplir le réservoir.

La salle centrale était flanquée de deux annexes divisées en galeries et aménagées pour y donner des cours. Le logement des étudiants ou *médersa*, au sens marocain du mot, était constitué par des chambres qui s'égrenaient hors de la mosquée, le long d'une clôture extérieure. J'ai relevé plus de cent cinquante chambres et constaté que la clôture extérieure, qui les comprend en même temps que des préaux et des jardins à l'usage des élèves, embrasse un rectangle long de 342 mètres, large de 246, et d'une surface de 84.132 mètres carrés : plus de 8 hectares.

« A titre de renseignement, j'ajouterai que les colonnes de l'édifice sont en beau marbre gris, qu'elles mesurent 0^{m} 81 de diamètre et que leur distance axiale de 6^{m} 48 répond à 8 diamètres (8 D = 8 × 0^{m} 81 = 6^{m} 48).

« Les colonnes des portiques sont hautes de 6^{m} 48 (8 D), chapiteau compris ; le chapiteau, de 0^{m} 40 (1/2 D) et les colonnes de la salle, de 3^{m} 24 (4 D) seulement. Mais la différence de hauteur entre ces deux supports était rachetée par des cours longitudinaux d'arceaux en brique.

« Au point de vue de la disposition intérieure, les traits caractéristiques de la mosquée de Yakoub el Mansour résident dans la suppression de la cour ou *sahn* qui précède la salle des grandes mosquées, dans le développement exceptionnel de cette salle et dans la présence d'un immense réservoir découvert.

« Au point de vue architectural, je signalerai la rudesse des formes romano-byzantines qui s'éloignent à la fois du style oriental musulman et de celui des monuments espagnols du khalifat. Conçue au cours d'une période où le Maroc obéissait encore aux dynasties berbères, projetée sur des dimensions dont la grandeur ne put être réalisée qu'au prix d'une économie sévère, la mosquée de Yakoub el Mansour n'en est pas moins majestueuse dans ses lignes très simples et merveilleusement pondérée dans son plan.

« En outre, elle est précieuse parce que, à ma connaissance, elle est le plus vaste édifice religieux de l'Islam et parce qu'elle représente le seul exemple de l'architecture almohade au Maroc.

« Les hommes que le général Lyautey me fit attribuer pour effectuer les fouilles sont aidés depuis trois mois par des prisonniers polonais et procèdent au relèvement des trois cent vingt-

quatre colonnes de l'édifice. Cent cinquante-six supports avaient été remontés avant mon départ. En même temps que ce travail se termine, une équipe de prisonniers allemands travaille à déblayer le sol jusqu'au dallage ancien de la mosquée. De quarante à quarante-cinq mille mètres cubes de terre et de débris de matériaux devront être retirés. A supposer que trois cents ouvriers soient employés à cette tâche, elle sera terminée vers la fin de l'automne. Ensuite, il s'agira de clôturer le terrain. Mais quand ces mesures conservatoires et préservatrices auront été menées à bonne fin, Rabat pourra s'enorgueillir de posséder, bien qu'à l'état de ruine, un monument sans pareil dans le monde musulman. C'est d'ailleurs l'avis de la cour chérifienne, qui suit avec un intérêt passionné l'avancement des travaux. »

Au nom de la Commission du prix Honoré Chavée, M. Antoine Thomas annonce que le prix est partagé de la façon suivante :

1.000 francs à M. Albert Dauzat, pour l'ensemble de ses publications sur le patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme) et de la Basse-Auvergne ;

400 francs à M. Jules Ronjat, pour son livre intitulé : *La syntaxe des dialectes provençaux modernes ;*

400 francs à M. C. Juret, pour son livre intitulé : *Glossaire du patois de Pierrecourt* (Haute-Saône).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 2 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Avant de donner communication de la correspondance, le Secrétaire perpétuel annonce qu'un de nos associés étrangers, M. le duc de Loubat, a bien voulu lui remettre spontanément une somme de dix mille francs pour les œuvres de guerre de l'Institut. Le Secrétaire perpétuel, après avis de la Commission administrative de l'Académie, a, selon le désir de M. le duc de Loubat, donné 5.000 francs à l'Hôpital Thiers et 5.000 francs à l'ouvroir du Palais Mazarin. M. Frédéric Masson et Mme Vallery-Radot ont déjà remercié M. le duc de Loubat ; l'Académie des inscriptions ne voudra pas demeurer en reste avec eux, et elle adressera chaleureusement ses remerciements à notre confrère.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Finot, directeur par intérim de l'École française d'Extrême-Orient, annonçant que, sur la proposition de l'Académie, M. Léonard Aurousseau a été nommé professeur

d'histoire et d'archéologie de l'Annam à l'École d'Extrême-Orient, ce qui porte à trois le nombre des places de pensionnaire vacantes actuellement. M. le Directeur fait savoir, en outre, que la Direction des finances indo-chinoises a accepté, en principe, le relèvement des crédits de conservation d'Angkor dans le budget de 1916;

2° Trois lettres par lesquelles MM. Dauzat, Ronjat et Juret remercient l'Académie des récompenses qu'elle leur a accordées dans le concours Honoré Chavée.

A propos de la correspondance, M. Heuzey fait la communication suivante :

« Il y a un peu plus d'un an, dans la séance du 19 juin 1914, je présentais ici même le dernier fascicule de l'ouvrage du commandant Cros, *Les nouvelles fouilles de Tello*, où sont résumés les importants résultats de la mission scientifique en Chaldée, dont il avait accepté la direction après la mort d'Ernest de Sarzec. J'ajoutais que son dévouement aux intérêts de la science française procédait du même sentiment qui l'inspirait dans sa carrière de soldat.

« Aujourd'hui, c'est la mort glorieuse de ce vaillant officier, tué à l'ennemi dans les combats au Nord d'Arras, que j'ai le devoir d'annoncer à l'Académie, avec une admiration qui ne diminue en rien la vive douleur causée par la perte d'un ami.

« Rendu tout entier à ses devoirs militaires depuis 1910, il avait obtenu, dès le commencement de la guerre, d'être rappelé d'Afrique en France. Après avoir été blessé une première fois et cité à l'ordre du jour, pendant la bataille de la Marne, promu au grade de colonel, il commandait l'une des brigades de la Division du Maroc.

« Il y a quelques semaines, il m'écrivait encore, sur une carte postale toute pavoisée de drapeaux : « Je continue mon métier « de fouilleur. Comme au beau temps de Tello, je me livre à « des terrassements ; mais, au lieu des cônes de Goudéa, ce sont « des fusées allemandes que je ramasse : cela ne manque pas « non plus d'intérêt. »

« Ces simples mots le font bien connaître. Alsacien de naissance, c'était un entraîneur d'hommes, nature enthousiaste, dont

la droiture de cœur égalait l'intelligence et la souriante intrépidité.

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a concouru par ses subventions à la publication des *Nouvelles fouilles de Tello*, doit aussi être informée que les précieux cahiers tenus au jour le jour par le chef de la mission de Chaldée, ainsi que le grand plan manuscrit où il a tracé dans les moindres détails la topographie du terrain et des ruines, sont en sûreté à la Bibliothèque nationale.

« A côté du sacrifice héroïque que le colonel Cros a fait de sa vie à la défense du pays, ce seront là de remarquables témoignages de la conscience qu'il mettait à le servir aussi dans l'ordre des découvertes scientifiques. Il faut que son nom reste dans nos souvenirs couronné de cette double auréole. »

M. Senart a le triste devoir d'annoncer la mort du dernier pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient, M. Demazur, tué aux Dardanelles dans la nuit du 1er au 2 mai.

L'Académie s'associe à la douleur que la famille de M. Demazur ressent de cette perte cruelle.

M. Pottier rend compte de l'examen qu'il a fait de la lettre du Dr Leuthreau au sujet de la tombe ouverte par lui dans la péninsule de Gallipoli, et dans laquelle il y a des figurines d'un type analogue à celui de Myrina.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1915 [1].

M. Camille Jullian, au nom de la Commission des Antiquités de la France, donne lecture du rapport sur le concours de cette année [2].

M. Salomon Reinach lit un mémoire sur de prétendus portraits de sculpteurs qui, en réalité, sont souvent des portraits d'amateurs représentés avec des œuvres d'art appartenant à leurs collections.

MM. Pottier et Collignon présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

APPENDICES

Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1915.

Messieurs et chers Confrères,

La situation que j'ai eu l'honneur de vous signaler dans la rapport sur les travaux et les publications présenté dans le séance du 8 janvier 1915, n'a fait que se préciser depuis lors. Un certain nombre de nos auxiliaires étant mobilisés, quelques-uns depuis le mois d'août dernier, n'ont pas pu continuer les recherches, les rédactions d'ouvrages ou les corrections d'épreuves pour plusieurs de nos grands recueils. Pour ceux de nos volumes dont la confection a pu continuer, grâce au zèle des membres de cette compagnie ou des savants du dehors, la rareté actuelle de bons typographes non retenus à l'armée a ralenti les impressions et la difficulté de trouver certaines espèces de papier a retardé considérablement les tirages. Enfin les préoccupations et les angoisses de toute nature ont détourné les esprits du plus grand nombre sur des sujets autres que les scientifiques, et la production est devenue rare parfois. Je puis néanmoins vous apporter des renseignements qui vous prouveront que, malgré les soucis de l'heure présente, l'Académie des inscriptions et belles-Lettres poursuit sa tâche avec persévérance et non sans quelque succès.

Il a paru de nos publications ordinaires :

Le tome XXXIX complet des *Mémoires de l'Académie*, et du tome XL, qui est en préparation, les tirages à part suivants :

Paul Fournier, *Un groupe de Recueils canoniques italiens des Xe et XIe siècles ;*

Maurice Prou, *Un diplôme faux de Charles le Chauve pour l'abbaye de Montier-en-Der.*

Nous avons envoyé à l'Imprimerie pour le même tome XL deux mémoires de MM. Éd. Cuq, *Une statistique des locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale* ; — R. Cagnat, *L'annone d'Afrique* ; — et pour le tome XIII des *Savants étrangers*, une note de M. Glotz, *le Droit des gens dans l'antiquité* ; — enfin, pour le tome XL des *Notices et Extraits*, une étude de M. Schwab, *Homélies judéo-espagnoles*, et un long travail de M. Langlois, *Les Registres perdus de la Chambre des Comptes*.

Le tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France* est terminé : la Commission et son président M. Paul Meyer ont mis le bon à tirer sur l'Avertissement, sur la Notice que M. Valois a consacrée à M. Delisle, sur les Additions et Corrections, enfin sur la Table des Auteurs et des Matières. — Le tome XXXV comporte déjà un article de M. Paul Viollet dont les épreuves sont en correction, après quoi on passera à la lecture d'articles rédigés par MM. Valois, Thomas, Omont, Paul Meyer. Lorsque le dernier aura été lu, M. Paul Meyer annonce l'intention de se démettre de la Commission : nous espérons qu'il reviendra sur cette idée et qu'il consentira à conserver la place qu'il remplit là, depuis si longtemps et si bien.

Les vicissitudes du moment terrible dans lequel nous vivons n'ont point permis à M. Prou de pousser aussi activement qu'il aurait désiré le faire la publication de la partie carolingienne des *Chartes et Diplômes*. Le *Recueil des Actes de Louis IV* par M. Lauer, dont j'annonçais l'achèvement dans le rapport de janvier dernier, ne nous a pas été livré encore par l'Imprimerie Nationale. D'un autre côté, un surcroît de devoirs professionnels a empêché M. Poupardin de nous donner en manuscrit l'Introduction et la Table du *Recueil des Actes des rois de Provence*. Enfin M. Prou lui-même a continué très activement la préparation du *Recueil des Actes de Charles le Chauve*, commencé par Giry. Il a établi le texte des chartes de Saint-Bénigne de Dijon, des églises de Langres et d'Autun, et il a collationné avec les copies de Giry, ou avec les siennes même, l'original des cinquante-cinq diplômes de Charles le Chauve conservés aux Archives Nationales. Entre temps, M. Léon Levillain a bien

voulu se charger d'entreprendre des recherches et d'exécuter des copies ou des collations dans les Archives départementales de Maine-et-Loire, ainsi qu'à la Bibliothèque d'Angers.

La publication des *Pouillés* n'avance que très lentement, tous les collaborateurs étant à l'armée ou ayant leur temps pris par des œuvres philanthropiques. Néanmoins l'Introduction du volume qui renferme les *Pouillés de la province de Trèves* par M. l'abbé Carrière est prête, et M. Prou a réussi, malgré l'absence de M. Latouche, qui est au feu depuis août, à faire mettre en pages les sept premières feuilles des *Pouillés de la province de Bourges*, mais le bon à tirer ne pourra pas y être apposé, tant que l'auteur ne les aura pas revues une dernière fois. Un autre volume, le huitième de la série, celui qui renferme les documents des provinces ecclésiastiques d'Aix, d'Arles et d'Embrun, a pu enfin être expédié à l'impression dans le commencement de juin : M. Étienne Clouzot nous en a remis le manuscrit, et c'est un événement dont nous devons nous féliciter dans la dispersion de nos collaborateurs.

Le tome premier du *Recueil des Actes de Philippe Auguste* est préparé, comme vous le savez, par M. François Delaborde, sous la direction de notre confrère M. Élie Berger. Le tirage des feuilles 1-72, comprenant tous les textes dont il se compose, est très avancé et sera terminé très prochainement. M. Delaborde achève d'en écrire l'introduction et, si l'Imprimerie Nationale peut en hâter l'impression, il estime que le tout pourra nous être remis à partir du mois d'août 1915.

M. Berger a terminé la mise en pages et donné le bon à tirer des feuilles 1 à 25, pour le tome Ier du *Recueil des Actes de Henri II Plantagenet* : elles contiennent les pièces antérieures à l'avènement de ce prince au trône d'Angleterre, de 1138 à 1154 (I*-LXXXVI*), et les cent premières de celles qui lui sont postérieures (I-C) pendant les années 1154-1159. Le manuscrit des pièces CI-CCC a été confié par M. Berger à l'Imprimerie Nationale, qui les compose en placards depuis trois mois. Les pièces CCCI-CCCCLIV, qui vont de 1159 à 1173 et qui doivent former la dernière partie de ce premier volume, ont été envoyées à l'im-

pression depuis le commencement de juin, et si le travail en est mené avec la même rapidité que par le passé, on peut espérer que le volume entier sera fini au mois de septembre. Les documents destinés à entrer dans le tome second de l'ouvrage sont tous copiés, annotés et datés ; M. Berger en a poussé la révision et le classement définitif, qu'il pense terminer tandis qu'il mettra la dernière main à l'impression du tome Ier ; il a également procédé au classement sur fiches des noms propres et des matières pour la rédaction de l'*Index*. Celui-ci sera relégué à la fin du tome second, avec les Additions et les Corrections qui seront reconnues nécessaires.

Pour le *Recueil des Actes de saint Louis*, MM. Henri Stein et Georges Daumet ont continué, autant que les circonstances le leur ont permis, les dépouillements de manuscrits et d'imprimés qu'ils avaient entrepris pendant les années précédentes ; M. Georges Daumet venant d'être appelé sous les drapeaux, ce travail de préparation deviendra plus lent encore qu'il n'a été jusqu'à présent.

Aucune modification importante ne m'est signalée par M. Omont en ce qui regarde l'état des *Obituaires*. Les auteurs sont tous mobilisés à titre divers ; pourtant l'un d'eux, M. Boutillier du Retail, engagé volontairement dès le début des hostilités et jusqu'en ces derniers temps sergent à la 9e section des Infirmiers militaires, est parvenu, au cours de son service, à corriger quelques placards de la portion du texte afférente à la province de Sens, diocèse de Troyes, si bien que l'Imprimerie Nationale avait pu mettre en pages les feuilles 41-44 du tome IV. Malheureusement pour lui, sa santé n'avait pas résisté aux fatigues de la campagne d'hiver et il avait été fortement indisposé ; à peine rétabli, il est rentré à son poste et il s'est remis à l'œuvre pour nous. Les feuilles 41 et 54 sont aujourd'hui en bon à tirer et de nouvelles épreuves des placards 187-228 vont être réclamées à l'Imprimerie Nationale.

Rien n'est prêt pour l'impression dans la *Section phénicienne* du *Corpus inscriptionum semiticarum*. M. Guérinot a réuni les éléments d'une bibliographie des inscriptions qui doivent

paraître en premier lieu, mais avant d'aborder la description définitive, il est nécessaire de mettre de l'ordre dans les documents accumulés au Cabinet du *Corpus*. Il a été question déjà de ce classement préliminaire dans le Rapport de l'an dernier, mais il n'y a pas lieu d'espérer que MM. Chabot et Guérineau puissent avoir terminé cette besogne ingrate avant le milieu de cet été : ils y consacrent pourtant deux après-midi par semaine, très régulièrement.

Les 189 placards composés du tome III de la *Section araméenne*, où sont rassemblés les monuments de Palmyre, ont été corrigés dans la mesure du possible, mais deux cents estampages pris sur les lieux par les PP. Jaussen et Savignac, au mois de juillet 1914, étant retenus prisonniers à Jérusalem, il serait au moins prématuré de laisser mettre en pages avant d'avoir introduit dans l'ouvrage les Additions et Corrections que ces documents suggèreront. M. l'abbé Chabot s'occupe, en attendant, du *Supplément nabatéen* : il est prêt à nous en livrer la valeur d'environ huit feuilles d'impression.

Rien pour la *Section hébraïque*, rien pour la *Section arabe*, M. Wiet, l'auxiliaire attaché à celle-ci étant à l'armée dans les Vosges. En revanche, les auteurs de la *Section himyaritique* ont décidé de ne pas surseoir plus longtemps à la publication du tome II, fascicule 3, et ils ont adressé à l'Imprimerie Nationale un fort lot de manuscrits, qui sont sous presse actuellement. Toutefois l'Atlas des planches n'accompagnera pas le texte : il sera composé en harmonie avec celui-ci, dès que les héliograveurs mobilisés rentreront à Paris et reprendront leur tâche.

La quatrième livraison du second volume du *Répertoire d'épigraphie sémitique*, comprenant l'*Index* très détaillé, a été distribuée au début de juin et l'Imprimerie Nationale a dans ses cartons la copie du volume suivant (n°s 1201-1578), qui produira au moins 15 feuilles d'impression. Par malheur, il ne reste plus à l'atelier oriental qu'un seul ouvrier non mobilisé, et nous devons en conséquence nous attendre à rencontrer des retards considérables dans l'exécution de nos travaux en ce genre.

Parmi les ouvrages qui se publient chez Firmin-Didot, chez Leroux, chez Hachette, chez Picard, sous le patronage et avec le concours de l'Académie, un certain nombre sont suspendus sans que l'on puisse prévoir quel jour la publication en recommencera : tels sont les *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes*, les *Mémoires concernant l'Asie Orientale* (*Inde*, *Asie Orientale*, *Extrême-Orient*), les imprimeurs auxquels ces ouvrages sont confiés se trouvant hors d'état de continuer ces travaux. Est également arrêtée l'édition des *Inscriptiones Deli* qui faisait partie du *Corpus inscriptionum græcarum* de Berlin : il y avait là une collaboration avec l'étranger dont les événements des derniers mois ont rendu la continuation impossible.

Le deuxième fascicule du tome XXI des *Monuments et Mémoires Piot* a vu le jour au mois de mai dernier. La Table alphabétique des noms et des matières, dont la rédaction a été confiée à M. Dorez, ne compte pas moins de vingt-quatre feuilles et elle est entièrement en pages. La Table des illustrations est moins avancée et il n'y en a que quelques placards, mais, comme la correction n'en présente aucune difficulté, le bon à tirer du fascicule total pourra être signé dans une quinzaine, pourvu toutefois que l'imprimeur persévère dans le travail avec la même régularité.

L'atlas, composé de trente planches, qui est joint au fascicule 2 du tome VI de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique* (*Tunisie*), a paru, ainsi que le *Supplément* du tome III.

Cinquante exemplaires du deuxième volume des *Bronzes antiques du Louvre*, *les Instruments*, par M. De Ridder, vous ont été distribués dans une des séances de mai, en exécution du contrat passé avec l'éditeur Leroux.

Grâce à l'activité de M. Cagnat, le *Journal des Savants* a repris entièrement sa marche régulière, et nos *Comptes rendus* regagnent, sous l'impulsion de M. Dorez, le terrain qu'ils avaient perdu, mais il semble que l'imprimeur ne puisse procéder au tirage des parties terminées par suite des appels successifs de son personnel ; en effet, le cahier de janvier-février est en bon à tirer depuis longtemps sans que nous en ayons de nouvelles,

celui de mars-avril est en pages, et un accident dû à l'inexpérience de l'ouvrier a forcé M. Dorez à en réclamer une épreuve nouvelle, tandis que la mise en pages de celui de mai-juin a été ordonnée le 22 juin.

Enfin M. Paul Fournier nous a donné son intéressante Notice sur la vie et les œuvres de notre regretté confrère, le duc de La Trémoïlle.

J'ai le regret de vous annoncer, pour terminer, que le cinquième fascicule du *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure* en est toujours au même point, depuis le mois de juillet dernier. Le manuscrit complet en est chez l'imprimeur et une cinquantaine de placards sont composés, mais les auteurs sont contraints d'en rester là par divers motifs. En premier lieu, la partie des collections du Cabinet des médailles qui concerne la Bithynie a été transportée hors de Paris, et notre cinquième fascicule est justement consacré au *Supplément de la Bithynie*. En second lieu, il ne faut plus songer d'ici longtemps à faire exécuter dans les médailliers allemands des vérifications pour le texte ou des moulages pour les planches correspondantes. Il y a là, pour l'avenir, des difficultés dont MM. Babelon et Théodore Reinach auront bien de la peine à sortir victorieux.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE EN 1915,

PAR M. CAMILLE JULLIAN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE;
LU DANS LA SÉANCE DU 2 JUILLET 1915.

Notre première médaille est accordée au livre de M. Michel Clerc sur *Aquæ Sextiæ*, c'est-à-dire à son histoire antique de la ville d'Aix-en-Provence. Il y avait bien des années que la plus haute récompense de ce concours n'était point échue à un ouvrage traitant des époques romaine et celtique : nous l'avions, ici même, regretté plus d'une fois. Grâce à M. Clerc, l'étude de l'antiquité reven-

dique à nouveau, parmi nos œuvres d'historiographie nationale, une des places d'honneur auxquelles elle a droit.

La ville d'Aix méritait d'ailleurs que son historien fût au premier rang de nos érudits. C'est dans ce coin de terre que la civilisation méditerranéenne, sous ses deux formes, a pris contact avec le monde celtique. Quand les Phocéens, fondateurs de Marseille, pénétrèrent dans l'arrière-pays, ils se trouvèrent immédiatement dans le terroir d'Aix : la richesse agricole de cette région, le nœud de ses routes, surtout cette large tranchée de la vallée de l'Arc par laquelle la Provence s'unit au reste de la France, l'humeur intelligente et souple des habitants ligures et gaulois, tout conviait les Grecs à venir sur ces terres, à y trafiquer, à s'y installer même ; ils y plantèrent des vignes et des oliviers, ils y fondèrent des comptoirs, ils y firent connaître leurs poteries et leurs monnaies. Puis, derrière eux, vinrent les Romains. Ceux-ci, moins discrets et plus avides que les Grecs, ne se soucièrent guère d'abord de civiliser le pays : ce qu'ils voulaient, c'est le prendre et c'est le garder. Et alors, la ville d'Aix fut leur première station militaire, d'où, de proche en proche, ils gagnèrent toute la Gaule. Simple *castellum* au début, elle devint très vite une colonie, matant les Gaulois au carrefour de leurs routes, séparant Marseille des débouchés jusque-là réservés à son commerce.

Mais, à peine installés à Aix, les Romains eurent à défendre le poste et les routes contre les Teutons venus du Nord ; et c'est là, sur les bords de l'Arc, que se livra la grande bataille d'où la civilisation méditerranéenne sortit victorieuse du premier danger germanique.

Que ceux d'entre nous qui ont le loisir de voyager et le désir de réfléchir sur ces choses du passé, se donnent un jour la joie de gravir, près du pont de l'Arc, sur la route de Marseille, la large colline claire et sèche qui porta le camp de Marius, et qu'arrivés sur le sommet, tout odorant de plantes aromatiques, ils regardent autour d'eux et

songent aux événements grandioses dont ces lieux furent les témoins. Devant eux, dans la plaine d'oliviers, Aix, la première citadelle de la latinité dans les Gaules; derrière eux, à quelques milles seulement, commencent déjà les bruits et les foules de Marseille, l'avant-garde des Méditerranéens en Occident; à leurs pieds, dans le lit rocheux de la rivière, les Barbares du Nord, hurlant et gesticulant, montant en masses profondes à l'assaut des légionnaires, à la conquête de Rome et de la Grèce. Rome, la Grèce, les Germains, tous ces fauteurs et ces ennemis de la vie civilisée se heurtant dans ces quelques hectares de roches et de broussailles : voilà la leçon que nous donnent le souvenir d'Aix et l'histoire de M. Clerc.

Les Teutons vaincus, ce livre nous montre ensuite l'œuvre propre de Rome : la colonie développée, son territoire délimité, les édifices publics s'élevant, la vie administrative organisée, les dieux romains prenant la place des dieux celtiques, les routes tracées et s'encadrant de tombes, toute une vie nouvelle, régulière, calme, monotone aussi, remplaçant l'existence tumultueuse des Gaulois et les entreprises affairées des Grecs. Car, hélas! l'installation des Romains ne fit pas seulement tort à la liberté des Gaulois : elle nuisit aussi à l'expansion de l'hellénisme. Les Grecs, à leur manière, furent aussi des vaincus dans la bataille d'Aix. Si les Latins les sauvèrent, ce fut pour prendre leur place. Et derrière la splendeur bourgeoise et le bonheur régulier d'Aix, colonie romaine, je ne puis m'empêcher, comme M. Clerc, de regarder dans le lointain l'irrémédiable décadence de la Marseille phocéenne.

Ce livre est fait presque uniquement à l'aide d'inscriptions et de ruines. Rarement, les assises d'un ouvrage ont été plus éparses, plus mutilées, moins agréables. Et cependant, comme on vient de le voir, M. Clerc a su, à chaque instant, de ces pierres mortes et de ces lignes brisées, faire sortir la claire vision des temps les plus décisifs que notre histoire nationale ait traversés.

Le *Recueil*, dû à M. Charles Bémont, *d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle* nous met en présence d'une époque presque aussi intéressante pour notre vie nationale que celle des empereurs romains. Comme ceux-ci en Provence, les rois d'Angleterre étaient en Guyenne des souverains étrangers ; comme les Douze Césars ou les Antonins, les Plantagenets ont été des administrateurs de mérite, ont encouragé toutes les formes du travail, ont aimé les grands va-et-vient de la vie commerciale, la besogne de la bâtisse et les réunions des foires populaires ; et ce livre nous apporte un nombre considérable d'actes ayant trait à toutes ces manières d'agir. Les monuments impériaux du premier et du second siècle, les églises, les portes et les châteaux du XIIIe siècle forment peut-être, en Guyenne comme ailleurs, les deux patrimoines les plus complets et les plus homogènes de notre ancienne archéologie.

Mais il y eut cette différence entre l'ère impériale et l'ère anglaise (et la comparaison des deux livres de M. Clerc et de M. Bémont suffit à le montrer), il y eut cette différence que Rome apporta de toutes pièces les habitudes propres à sa civilisation, langue, administration et art, tandis que les Plantagenets se bornèrent à utiliser, surveiller, encourager les expressions locales de l'activité humaine. La langue anglaise ne fut point imposée, et si les documents royaux sont en latin, les documents du pays sont en gascon. Tous les types d'art que révèlent nos cathédrales et nos châteaux (par exemple la Porte de la Grosse Cloche, les porches de Saint-André et de Saint-Seurin, à Bordeaux, et Saint-Émilion, et Saint-Macaire) tous se rattachent aux œuvres classiques de l'art français. Et les lignes principales de l'administration communale remontent à des temps où l'Angleterre n'était point encore maîtresse au Sud de la Loire. Ce que nous constatons entre toutes les lignes des documents publiés par M. Bémont, c'est que cette vie de la Gascogne,

sous la domination des Plantagenets, tire du sol et du passé mêmes du pays les caractères de son allure et l'intensité de son mouvement.

M. Bémont était tout désigné pour nous apporter, avec ces actes d'Édouard Ier, un notable contingent de connaissances. Sa vie scientifique, déjà si longue, mais si parfaite d'harmonie et de tenue, s'est consacrée tout entière à l'Angleterre chez elle et chez nous, à l'Angleterre et à la Guyenne anglaises. Son premier grand livre, qui fut sa thèse, était consacré à Simon de Montfort et aux premières libertés anglaises. A son recueil des *Rôles gascons* vous avez jadis décerné votre plus belle récompense, le premier prix Gobert. Toute son œuvre a été faite pour nous montrer ce que l'Angleterre a su donner au monde de principes libéraux et d'administration tolérante. De l'alliance qui unit aujourd'hui nos deux peuples si longtemps rivaux, il a été un des ouvriers de la première heure, et des ouvriers les plus francs et les plus utiles : car il a posé les assises lointaines, faites de monuments authentiques, sur lesquelles peut reposer notre estime réciproque.

Le nouveau recueil qu'il nous donne, lui a coûté, comme tous ses travaux, bien du temps et bien de la peine. Ces « reconnaissances de fiefs » sont conservées dans un manuscrit unique, appartenant à la Bibliothèque de Wolfenbüttel, où il parvint par voie d'achat avant 1627. Nous ne le connaissions que par des analyses et des extraits, dont les principaux sont ceux qu'en donnèrent en 1841 Jules et Martial Delpit : Jules Delpit, que je crois avoir été le principal auteur de cette publication, fut le fondateur à Bordeaux de la Société des Archives historiques, le promoteur des études locales dans cette ville ; mais je ne veux pas oublier, à ce propos, qu'il agissait et travaillait sous l'impulsion très active d'un homme dont la valeur littéraire nous a trop souvent fait oublier les initiatives érudites, Augustin Thierry. Après les Delpit, le manuscrit de Wolfenbüttel

fut gardé pour ainsi dire à vue, « avec un soin jaloux », dit M. Bémont, je dirai plutôt avec une jalousie soignée, par l'avant-dernier bibliothécaire. Comme les chercheurs de Gascogne étaient tous intéressés à sa publication intégrale, on mit en œuvre tous les moyens pour en avoir copie : on fit intervenir Léopold Delisle, Mommsen, le prince Henri, bien d'autres encore, et pas mal de journalistes. Le bibliothécaire fut inflexible dans son attitude intransigeante. Mais il finit par passer la main à un successeur. Alors, M. Bémont triompha. Et voilà pourquoi nous sommes doublement heureux aujourd'hui de récompenser et son livre et ses efforts.

Le livre de M. Bémont est accompagné, comme il convient, de longues tables : glossaire des termes administratifs et juridiques, index des noms de lieux et des noms de personnes. L'examen de ces tables a suggéré à votre Commission la remarque suivante, à laquelle les concurrents de nos concours ultérieurs voudront bien faire attention. — Il est d'usage, dans les publications de ce genre, de ne faire d'index que pour les noms géographiques ou les noms de personnages. Pourquoi tenir à l'écart les mots du langage administratif ou de la vie courante, comme le mot de *portus*, « port », *trajectum*, « passage de rivière », *moneta*, « monnaie », *denarius*, « denier », etc. ? Les érudits n'ont-ils pas plus souvent besoin de ces noms que de ceux de tel individu inconnu ou de tel lieu infime? M. Bémont, en nous donnant ici un glossaire de 150 mots de ce genre, nous a montré le profit qu'un tel relevé des termes d'institutions peut apporter à la science du moyen âge. Si son exemple est désormais suivi, si le glossaire est élargi jusqu'aux proportions d'une table générale de tous les mots similaires, M. Bémont aura rendu un nouveau service à des générations de travailleurs[1].

1. Voyez, à cet égard, les services que rendent les tables des publications de l'admirable et regretté Barckhausen, notamment du *Livre des Cou-*

C'est à M. Marx, déjà lauréat de notre Académie, que votre Commission a décerné sa troisième médaille pour son édition critique de Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum ducum*, publiée pour le compte de la Société d'histoire de Normandie.

L'œuvre de Guillaume de Jumièges nous révèle chez les historiens de la fin du XI[e] siècle (elle fut présentée au Conquérant vers 1070-1071) une singulière manière de travailler, et qui nous paraît toute différente de nos habitudes à la fois indépendantes et honnêtes. Les quatre premiers livres sont empruntés sans changement à un autre historien des plus anciens temps normands, Dudon de Saint-Quentin. Et quand Guillaume négligea le dernier, c'est pour intercaler dans son travail des pages d'Adrevald, d'Aimoin de Saint-Germain-des-Prés, de ces récits de *miracula* qui étaient alors si populaires et qu'on se copiait, sans avertir, les uns aux autres. Si, à partir du V[e] livre, Guillaume de Jumièges raconte ce qu'il a vu ou entendu, pour tout le reste il ne nous offre qu'un bizarre centon.

Après tout, il n'est point coupable. C'était la méthode de son temps, et, je dois dire, de tous les temps qui ont précédé. Voyez, chez Adémar de Chabannes, tout ce long début qui n'est pas de lui ; chez Aimoin de Fleury, toutes les pages prises à César ; et, au delà, dans l'Antiquité, combien de chapitres de Tite-Live sont traduits de Polybe ! Il a fallu beaucoup plus de temps qu'on ne croit pour créer la méthode de critique historique.

Ce qui frappe encore chez Guillaume de Jumièges, c'est que, pour raconter l'histoire des ducs de Normandie, il remonte aussi haut que faire se peut, jusqu'aux Vikings.

tumes, où, à côté des noms de personnes et de lieux, tous les mots intéressants se trouvent mentionnés (*dot*, *domicile*, *drap*, etc.). C'était d'ailleurs la loi que Barckhausen avait imposée à toutes les tables des collections de documents qui furent publiées à Bordeaux.

jusqu'aux Goths, jusqu'à l'histoire primitive de la Scandinavie, cette « matrice des peuples », comme il le dit en copiant Jordanès, plus loin encore, jusqu'à Gog et Magog. Et en faisant cela, il se conformait également aux habitudes de son temps, puisqu'on avait vu Aimoin et l'auteur des *Gesta* et bien d'autres faire précéder l'histoire des rois Francs du récit de la chute de Troie et du départ de Francus vers les vallées de la Pannonie et les rives du Rhin.

L'œuvre de Guillaume de Jumièges, malgré ses défauts ou plutôt avec ses défauts, et, en outre, avec ses renseignements nouveaux sur l'époque postérieure à Richard III, cette œuvre méritait donc d'être l'objet de bonnes éditions critiques. Elle fut publiée d'abord en 1603 par le grand érudit anglais Camden, puis en 1619 par son contemporain le grand érudit français André Du Chesne : je tiens à rappeler et à rapprocher ces deux noms, parce qu'on les oublie trop souvent aujourd'hui, et qu'on croit très volontiers que l'École de Saint-Maur n'a pas eu de précurseurs. Les Bénédictins ont été évidemment de merveilleux érudits, mais ils furent les premiers à rendre justice à ceux qui les avaient précédés.

Malgré Camden et André Du Chesne, il restait beaucoup à faire pour bien établir le texte de Guillaume, faire le départ de ce qui lui appartenait et de ce qu venait d'autrui. Nos deux maîtres regrettés, Delisle et Lair, avaient été attirés par lui. Delisle collationna vingt-quatre manuscrits de Guillaume ; Lair examina de près la question des sources, il restait à donner l'édition. Nous la devons à l'activité de M. Marx.

La première mention est allée au très gros livre de M. Pierre Rambaud sur l'*Assistance publique à Poitiers jusqu'en l'an V*.

De ce livre, une bonne partie, toute celle qui suit Henri IV, ne relève pas de notre concours. Et cependant,

nous avons voulu retenir l'ouvrage de M. Rambaud, surtout à cause de la quantité de matériaux qu'il a accumulés sur le XVIe siècle. Que ces matériaux ne soient pas toujours disposés dans l'ordre nécessaire, qu'il y ait çà et là une certaine inexpérience dans la manière de les utiliser : l'auteur, je l'imagine, sera le premier à le reconnaître, car son livre témoigne à la fois d'une modestie parfaite et d'une grande bonne volonté.

Cette bonne volonté, il a su l'appliquer à nous faire rendre justice à l'œuvre charitable de l'Ancien Régime. Que de fausses idées la politique courante a répandues sur le passé de la bienfaisance publique ! Combien de fois a-t-on été incité à croire qu'elle ne datait que de nos contemporains ! En réalité, tous les pouvoirs de tous les siècles antétérieurs se sont également appliqués à tous les problèmes que provoquent les secours à la misère. Toutes les idées possibles ont été émises ; toutes les formes de la charité ont été imaginées. Il n'y a pas de ville en France qui n'ait son héros de la bienfaisance et le renom de son hôpital : qu'on songe à Vital-Carles à Bordeaux, à Jean Rose à Meaux, à Nicolas Beaujon à Paris, à Nicolas Rollin à Beaune : je cite pêle-mêle des noms de toutes les époques. Et pour le XVIe siècle en particulier, si cher à l'auteur de ce livre, qu'on se souvienne des bureaux de l'aumône, des receveurs des pauvres, des enclos pour les fous, des essais d'assistance par le travail, des luttes contre la peste, des premières œuvres de l'ordre des Capucins, une des plus admirables institutions de ce temps. Que toutes ces entreprises fussent souvent mal coordonnées, cela va de soi, et le XVIe siècle a été intempérant en toutes choses, même en matière de charité. Mais en cette matière, comme en toutes les autres, il a été essentiellement novateur et créateur. Et il faut remercier M. Rambaud de l'avoir rappelé et, tout en ne montrant la tâche de la Renaissance qu'à Poitiers, de nous avoir fait penser à ce que la France tout entière doit à cette grande époque.

La seconde mention nous transporte du Poitou en Roussillon. Elle appartient à M. Pasquier pour un livre intitulé : *Un favori de Louis XI; Boffille de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon*. Et ce livre nous donne un aperçu de la manière dont le pouvoir royal et la France ont débuté dans le gouvernement du Roussillon, que Louis XI sut enlever pour un temps au roi d'Aragon. Louis XI, qui n'était pas plus scrupuleux sur le choix de ses hommes que sur les moyens de sa politique, confia la vice-royauté du Roussillon à une sorte d'aventurier italien, Boffille de Juge, dont Michel Perret, dans un article des *Annales du Midi* en 1891, nous avait déjà présenté la singulière figure. Tour à tour agent de Jean d'Anjou et favori de Louis XI, mêlé à tous les grands procès de ce temps, habile, intelligent, actif, et, tout compte fait, bon serviteur du roi, Boffille devait avoir les honneurs de l'érudition, qu'il a reçus depuis vingt-cinq ans.

Le livre de M. Pasquier se compose de deux parties distinctes : une publication de 216 documents, relatifs à l'histoire et à l'administration des pays de Castres, Cerdagne et Roussillon entre 1466 et 1493, documents conservés aujourd'hui dans les Archives de Léran ou de Lévis-Mirepoix ; et une introduction qui est la bibliographie, très serrée, de Boffille, depuis ses origines jusqu'à sa ruine; car, Louis XI disparu, ce fut la ruine pour l'aventurier. M. Pasquier d'ailleurs, fidèle à la méthode sobre et discrète que nous lui connaissons, n'a pas voulu refaire ce que Perret avait déjà exposé ; et sur les points où il n'avait rien trouvé de nouveau, il a renvoyé aux études de son regretté devancier.

La brochure de M. l'abbé Duine nous appelle à l'autre bout de la France, du Roussillon à la Bretagne, et à l'autre bout du moyen âge, des Valois aux Mérovingiens. Cette brochure, intitulée *Origines bretonnes*; *Vie de saint Samson*,

est un peu mince, 66 pages, et elle se compose d'éléments assez disparates : un calendrier de saints bretons, et une étude sur la célèbre Vie de Samson, le document le plus connu et le plus étudié de l'ancienne Bretagne celtique. Comme son maître M. Joseph Loth, qui vient d'écrire sur ce sujet un excellent mémoire (*Revue celtique* de 1914), M. Duine place cette vie au début du VII[e] siècle, et personne n'y contredira. Outre les renseignements historiques, elle livre un certain nombre de détails toponymiques, qu'un index met ici en valeur. Elle présente également un réel intérêt littéraire : l'auteur de la *Vie* est un érudit, connaît les auteurs classiques, mais s'inspire surtout, dans sa manière d'écrire, de ce Sulpice Sévère qui fut pendant si longtemps au moyen âge un maître de chœur aussi suivi que Salluste, Virgile ou Lucain. Pour être de peu d'étendue, la brochure de M. Duine n'en renferme pas moins la solution de quantité de petits problèmes. Puis, M. Duine est un vaillant travailleur, fort utile à sa province, très digne disciple d'A. de La Borderie et de M. Loth. Et c'est tout son passé que nous avons aussi voulu rappeler par cette récompense.

Nous n'avons ainsi décerné que trois médailles et trois mentions. Le concours s'est ressenti des circonstances actuelles : il n'avait reçu qu'un nombre limité de volumes, onze.

Et cependant, c'est un honneur pour notre pays et pour notre science que le concours n'ait subi, de la crise présente, aucune atteinte sérieuse. Les volumes sont arrivés à l'heure dite, et à l'heure dite les récompenses ont été accordées. Les meilleures vont à des travaux estimables et à des savants qui ont déjà fait leurs preuves. Pour être réduit, le bataillon sacré de nos érudits n'en est pas moins solide, n'en offre pas moins de très vaillantes unités. Des six ouvrages retenus, chacun s'intéresse à une de nos

grandes provinces et à une de nos grandes époques : la Bretagne celtique, la Guyenne anglaise, le Roussillon de Louis XI, le Poitou de nos derniers rois, la Normandie des premiers ducs, la Provence gauloise et romaine. Toutes les parties de la France, tous les siècles de notre histoire sont représentés dans cette liste. Et si courte qu'elle soit, elle n'en est pas moins, comme à l'ordinaire, le symbole de notre travail national.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. Ubaldo Mazzini, un mémoire intitulé : *Anfiteatro romano di Luni illustrato e descritto* (extr. des « Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino », serie II, vol. LXV).

M. Camille Jullian dépose sur le bureau le n° LXVII de ses *Notes gallo-romaines* (Bordeaux et Paris, in-8° ; extrait de la « Revue des Études anciennes »).

SÉANCE DU 9 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Pottier lit, au nom de M. Héron de Villefosse, une lettre du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, par laquelle celui-ci annonce qu'il vient de découvrir à Carthage un monument chrétien. Il a retrouvé des pierres indiquant l'emplacement de l'abside, de nombreux fragments de chapiteaux et d'inscriptions.

M. Jules Toutain, directeur à l'École des Hautes Études, fait

une communication sur le caractère du vœu dans la religion grecque et dans la religion romaine. A l'aide de nombreux exemples empruntés aux écrivains et aux inscriptions, il montre que le vœu a toujours été considéré par les Grecs et les Romains comme un contrat passé entre l'homme et la divinité, comme une promesse conditionnelle faite par l'homme. L'homme s'engageait à célébrer en l'honneur de la divinité telle ou telle cérémonie, sacrifice, offrande, jeux publics, etc., si la divinité lui assurait tel ou tel succès.

MM. Cuq, Fournier, Pottier, Haussoullier, Monceaux et Maurice Croiset présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule de janvier-février 1915 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1915, in-8°).

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. Anatole de Charmasse, correspondant de l'Académie à Autun, un mémoire intitulé : *Note sur l'établissement d'une franchise à Autun par le duc Hugues IV en 1231* (extr. des *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. XLII, 1914) :

« En réalité, cette franchise était une taxe due par tout homme de franche condition demeurant dans la ville d'Autun ou venant y établir sa résidence. La perception de cette taxe donna lieu à de nombreux procès qui montrent bien le peu d'empressement qu'on mettait à l'acquitter et font connaître en même temps les subterfuges que les gens mettaient en œuvre pour s'en exempter. Un registre de 1353 donne les noms de tous les habitants qui l'avaient acquittée, ainsi que la somme payée par chacun d'eux. En étudiant ce registre, M. de Charmasse a été amené à faire d'intéressantes remarques sur l'origine des noms de personne qui s'y trouvent mentionnés. »

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Georges P. Oikonomos, le premier fascicule d'une publication

nouvelle dans la *Bibliothèque de la Société archéologique d'Athènes*. L'auteur est éphore des antiquités de la Macédoine, et ce premier fascicule est consacré aux inscriptions de la Macédoine ('Επιγραφαὶ τῆς Μακεδονίας, τεῦχος πρῶτον, ἐν 'Αθήναις, τύποις Π. Δ. Σακελλαρίου, 1915).

« Il renferme 65 textes inédits, découverts dans la basse Macédoine, dans la Piérie, c'est-à-dire dans une région abandonnée depuis plus de cinquante ans, depuis l'exploration classique de notre confrère M. Heuzey en 1855 et 1860.

« Les inscriptions les plus importantes proviennent des ruines d'une ville dont M. Heuzey avait définitivement fixé l'emplacement, Dion. J'en citerai deux seulement : un fragment d'un traité conclu par le roi Philippe V de Macédoine avec la ville thrace de Lysimacheia, et un péan en l'honneur d'Asklépios.

« Le péan est particulièrement intéressant. C'est le quatrième exemplaire connu d'un hymne qui fut adopté, semble-t-il, par tout le monde grec et fit partie, pendant de longs siècles, de la liturgie d'Asklépios. Le plus ancien provient d'Érythrées en Asie Mineure et remonte au début du IVe siècle avant notre ère, au temps où fut admis dans la cité le culte du dieu; les exemplaires de Ptolémaïs en Égypte et de Dion en Macédoine sont vraisemblablement des rééditions, et datent de l'époque impériale. Enfin l'exemplaire retrouvé dans l'Asklépieion d'Athènes est une sorte de variation, de l'époque impériale également, sur le péan classique. L'éditeur, M. Georges P. Oikonomos, s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de soin et mérite des éloges.

« La publication fait honneur aussi à la Société archéologique d'Athènes qui s'est efforcée de mettre aussitôt en valeur les provinces nouvellement conquises par la Grèce. Le dernier numéro des Actes de la Société contient un long mémoire de M. Konst. G. Zisiou sur les *Monuments chrétiens de la Macédoine* et un rapport de M. Alex. Philadelpheus sur les *Fouilles de Nikopolis d'Épire*. »

M. Paul GIRARD a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie une étude récente d'archéologie navale et d'histoire intitulée : *La bataille de Salamine*, par Constantin Rados, ancien professeur d'histoire à l'École navale de Grèce (Paris, Fontemoing, 1915; in-8° de 432 pages). Cet ouvrage, qui a valu à son auteur, il y a quelques jours, le titre de docteur de l'Université de Paris, comprend trois parties. Dans la première, M. Rados décrit les principales marines de guerre qui sillonnaient la mer Égée au début du Ve siècle. Quel rôle étaient-elles appelées à jouer dans les conflits entre Grecs et Asiatiques ? Quel était le type

de navire particulièrement en faveur? Quelle tactique suivaient de préférence dans les combats ces embarcations à rames pour qui la voile n'était qu'un auxiliaire occasionnel et qui, dans l'action, la rentraient, couchaient leur mât et ne comptaient, pour percer la ligne ennemie, la disloquer, donner son plein effet à l'efficacité de l'éperon, que sur la vigueur et l'agilité de leurs rameurs? Qui les montait? Qui les commandait? Autant de questions d'une importance capitale que M. Rados examine en détail, avec une connaissance approfondie des sources et une critique sûre.

« La deuxième partie est consacrée à retracer les premières phases de la seconde guerre médique : concentration des forces de terre et de mer de Xerxès dans la région d'Abydos, passage de l'Hellespont, invasion progressive du littoral européen, la flotte et l'armée se soutenant l'une l'autre, suivant la pratique généralement observée à cette époque aussi bien par les Grecs que par les Barbares, naufrage d'une partie de l'armée navale perse à la hauteur du promontoire Sépias, combat glorieux et indécis d'Artémision, bataille des Thermopyles, retraite des flottes hellènes confédérées.

« Dans la troisième partie est abordé sous toutes ses faces le problème de Salamine, qui a suscité tant de controverses; on sait que la date même, la date exacte de ce grand événement, demeure incertaine. Mais les principales difficultés sont d'ordre topographique et tactique. Il s'en faut que l'auteur les résolve toutes de manière à ne soulever aucune objection; on peut néanmoins se ranger à son opinion sur les points essentiels. Par exemple, il a le mérite d'avoir pris résolument parti, sur la tactique des Perses, pour Hérodote contre Eschyle, et de bien mettre en lumière que la flotte barbare ne songea pas à se diviser pour aller garder les passes qui, de la baie d'Éleusis, donnent accès dans le golfe Saronique; tout son effort consista — et c'est précisément ce que souhaitait Thémistocle — à empêcher les Grecs de sortir du détroit compris entre la côte orientale de Salamine et le rivage opposé de l'Attique. Il y avait peu de chance, en effet, pour que la flotte hellène, avec ses trières qui se sentaient plus à l'aise en mer fermée, tentât, par les passes d'Éleusis, une fuite qui l'eût rejetée en mer libre. Les Perses le savaient, et s'ils envoyèrent quelques vaisseaux surveiller l'issue des passes, ce fut une simple précaution qui ne pouvait affaiblir le gros de leurs forces là où il leur était nécessaire.

« Il y a dans ce livre bien des pages, et des chapitres même, sur lesquels il faudrait insister. Je signalerai seulement l'étude très intelligente et, en dépit de son caractère technique, très agréable à lire, que M. Rados fait de l'agencement de la trière athénienne et de ses

qualités de combat, l'exposé des différentes tactiques navales usitées au v[e] siècle dans la Méditerranée orientale, les passages relatifs à la science navale des Perses, qui devaient tant, pour les choses de la marine, aux Phéniciens que nous avons le tort de considérer uniquement comme des caboteurs, qui possédaient aussi une marine de guerre dont ils savaient se servir dans l'intérêt de leur commerce et des établissements qu'ils allaient fonder au loin. Enfin, le chapitre qui a pour titre : *Les grands chefs*, est assurément l'un des meilleurs de l'ouvrage. M. Rados y insiste, avec une impartialité que n'ont pas connue ses immortels ancêtres, sur la valeur de Xerxès comme chef d'armée ; ce n'était pas l'impie ni le déséquilibré qu'a peint Eschyle et un peu, parfois, Hérodote lui-même : c'était un monarque sage et très entendu en administration, en politique, en art militaire, qui s'entourait de conseils, et savait admirablement son métier de roi.

« Je passe sur les défauts dont le livre n'est pas exempt : on n'y trouve pas toujours, pour la solution de certains problèmes, toute la décision qu'on voudrait ; il y a dans le récit des longueurs et des obscurités, ici et là un peu de rhétorique, un goût fâcheux pour l'image ; je n'entends pas par là les documents antiques, mais quelques tableaux modernes que M. Rados reproduit, sans nul profit pour le lecteur. Ce sont là, au regard de tant de connaissances étendues et variées, de tant d'aperçus intéressants et suggestifs semés au cours de ces quatre cents et quelques pages, de légères imperfections. On ne pourra s'occuper de l'histoire si compliquée et si passionnante des guerres médiques sans consulter le livre de M. Rados, qui, en dédiant son œuvre à la marine française, en la plaçant sous le patronage des Duquesne, des Tourville, des Suffren, des Courbet, a montré clairement de quels maîtres il se réclame. Ce n'est pas, sans doute, un titre scientifique, mais il y a des moments où de telles dispositions ont leur valeur, et nous sommes, il me semble, à l'un de ces moments-là. »

M. Diehl a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un volume dont je suis l'auteur et qui vient de paraître dans la *Bibliothèque de philosophie scientifique*, que dirige le docteur G. Le Bon. Il est intitulé : *Venise, une république patricienne*. — L'Académie me permettra, au sujet de ce livre, deux brèves remarques. L'une, qu'on n'a point eu la prétention d'y écrire l'histoire, souvent écrite, de Venise, mais plutôt de dégager les causes profondes qui firent la grandeur et la décadence de la République. L'autre, que ce volume était prêt à paraître il y a plusieurs mois déjà. Les circonstances en avaient retardé la publica-

tion. Il a semblé pourtant que cette étude offrirait peut-être quelque intérêt, à l'heure où, entre tant de problèmes, se posent la question de la domination de l'Adriatique, la question de l'expansion de l'Italie dans le Levant, qui toutes deux trouvent leurs origines dans l'histoire de Venise. »

SÉANCE DU 16 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Héron de Villefosse communique une note qui lui est adressée par le P. Delattre, correspondant de l'Académie; elle est relative à la découverte d'une nécropole antique dans la presqu'île de Gallipoli par nos soldats du corps expéditionnaire d'Orient. Il paraît certain qu'il s'agit de la découverte déjà signalée à l'Académie par le docteur Leuthreau et dont l'*Illustration* (n° du 10 juillet 1915) a donné une intéressante photographie :

« Un de mes confrères, prêtre, caporal-infirmier au 4e zouaves, actuellement aux Dardanelles, nous informe, à la date du 17 juin, qu'aux tranchées de deuxième ligne, dans la presqu'île de Gallipoli, exactement à 1500 mètres du front de résistance des Turcs, les soldats, en pratiquant un boyau, rencontrèrent plusieurs sarcophages. Mon confrère, dès qu'il eut connaissance de cette découverte, s'empressa d'aller voir le cimetière antique. Voici les détails qu'il nous donne :

« Cette nécropole est située à un kilomètre et demi d'un vieux monastère maintenant complètement détruit. Aux environs, près de la baie de *Morto*, un groupe de maisons porte le nom d'*Eski-Hissarlik*.

« Les sarcophages sont placés à 1 mètre ou 1 m 50 sous terre. Ils ressemblent à ceux de Carthage. Ce sont des monolithes, mais ils sont de pierre blanche, et non de marbre. Le couvercle est tout plat et n'est pas de la même pierre. La matière est une sorte de pouding, mélange de sable et de cailloux de mer. Mon

confrère ajoute que dans ces sarcophages on n'a trouvé que de la terre. Il y a lieu de penser qu'il en eût été autrement, si les soldats avaient eu l'idée et les moyens de faire un tamisage.

« On a découvert aussi de grandes amphores d'argile mesurant 1 mètre de diamètre et 1 m 50 de hauteur. Elles étaient toutes couchées et remplies de terre.

« On a trouvé également de petits vases de terre cuite et des statuettes comme à Carthage. Un officier a reçu de ces fouilles quelques belles poteries noires du genre de celles qui se voient au Musée Lavigerie. Aucune inscription n'a été remarquée.

« Les fouilles ont été interrompues ; car sous les balles et sous les obus, ce n'est pas le moment de faire des excavations archéologiques. D'ailleurs, les soldats avides de satisfaire leur curiosité, de voir *comment c'est fait, ce qu'il y a dedans*, n'ont guère l'idée de fouiller avec méthode et patience.

« Plusieurs sarcophages ont été ouverts par un bout et vidés. C'est un excellent abri[1] ! »

M. Paul FOURNIER commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Grégoire VII et les collections canoniques*. Il montre dans cette première partie pourquoi les collections canoniques en usage dans l'Église avant le pontificat de Grégoire VII ne répondaient pas aux aspirations des hommes qui avaient entrepris l'œuvre de la réforme ecclésiastique. Sous l'inspiration directe de Grégoire VII, de nouvelles collections furent composées : M. Fournier en étudie deux. Il achèvera cette étude à la prochaine séance.

M. CUMONT communique un bas-relief trouvé en Méonie (Asie Mineure) et conservé au Musée de Leyde. D'après la dédicace gravée sur la plinthe, ce monument a été consacré à la déesse perse Anaïtis par une femme qui avait été guérie de quelque « accident » morbide par les incantations de la prêtresse. Anaïtis y est figurée, non pas telle que la décrit l'Avesta, mais sous l'apparence de la Diane d'Éphèse à laquelle elle avait été assimilée. Elle est jointe au dieu solaire qui formait couple avec elle, devenue une divinité lunaire[2].

1. Voir plus bas, p. 282.
2. Voir ci-après.

MM. Salomon Reinach, Pottier, Collignon et Babelon présentent quelques observations.

COMMUNICATION

UN BAS-RELIEF VOTIF CONSACRÉ A ANAÏTIS, PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Le bas-relief que reproduit la figure ci-contre n'est pas une trouvaille récente. Découvert il y a plus de trente ans, il est conservé, depuis une date peu postérieure, au Musée de Leyde ; l'inscription gravée sur sa base a été publiée et republiée [1], mais le monument lui-même n'a été que sommairement décrit, bien qu'il soit loin d'être dénué d'intérêt. Si je puis réparer ici l'injustice de ce dédain ou de cet oubli, je le dois à l'obligeance de M. J. H. Holwerda, directeur du *Rijks-Museum van Oudheden*, qui, avec une libéralité dont je me plais à le remercier, m'a envoyé de Leyde une excellente photographie de ce curieux bas-relief en m'autorisant à la reproduire.

Ce marbre fut trouvé avec plusieurs ex-voto, provenant manifestement d'un temple d'Anaïtis, à Kioelnté près de Koula, dans l'ancienne Méonie [2]. C'est, comme on le voit, une stèle trapézoïdale, surmontée d'un fronton garni d'acrotères et qui porte en son milieu une rouelle solaire ou une patère de sacrifice. Les angles de ce fronton sont occupés par des sortes de cornets dont l'interprétation m'échappe. Au-dessous, une niche cintrée est divisée par une moulure en deux tableaux, qui contiennent chacun l'image d'une

1. Tsakonroglou, Μουσεῖον τῆς εὐαγγ. σχολῆς de Smyrne, V, 1884-1885, p. 155, n° υλϛ' = Reinach, *Chroniques d'Orient*, I (1883-1890), p. 216 ; Leemans, *Verhandelingen der k. Akad. Amsterdam*, XVII, 1886, p. 3 sqq., n° 1.

2. Il faut probablement lire Gjeuldé, qui est situé un peu au Nord de Koula, près de l'ancienne *Nisyreôn katoikia*.

divinité. Plus bas, sur la plinthe, munie d'un fort tenon, destiné à fixer la pierre, on lit l'inscription :

Ἀρτέμιδι Ἀναε(ί)τι Χαρίτη
Ἀπολλωνίου περίπτωμα
σχοῦσα καὶ ἐξασθεῖσα
ὑπὸ τῆς ἱερείας εὐχήν.

La dédicace a donc été faite à la déesse Artémis Anaïtis par une femme, Charité, fille d'Apollonius, qui « ayant eu un accident », fut « désenchantée » par la prêtresse. De quel accident s'agit-il ? Probablement de quelque brusque maladie, accès de fièvre ou attaque de paralysie. Dans un passage de Platon où apparaît le mot rare περιπτῶμα, il est joint à νόσος [1], et plusieurs autres dédicaces, de Kioelnté et d'ailleurs, rappellent des guérisons obtenues d'Anaïtis [2]. Mais ici nous apprenons que la cure avait été opérée à l'aide d'incantations (ἐξάδω). La prêtresse en modulant des exorcismes a chassé du corps de la patiente les démons qui la faisaient souffrir, a rompu le charme qui la tenait livrée aux puissances du mal. Le détail est d'autant plus curieux, que c'est la première fois qu'apparaît une prêtresse dans le culte d'Anaïtis. Dans les temples d'Hypaepa et de Hiérocésarée, c'est un « mage » que Pausanias vit offrir des sacrifices à la déesse perse conformément au rituel mazdéen [3].

D'après la forme des caractères, l'inscription doit remonter, comme les monuments datés de Kioelnté, au IIe ou au

1. Protag. 345 B : ὑπὸ νόσου ἢ ἄλλου τινὸς περιπτώματος.

2. Cf. Reinach, *l. c.*, p. 215 ss., nos 1, 2, 3 (ὑπὲρ ὑγείας τῶν ὀφθαλμῶν, ὑπὲρ τῆς ὁλοκληρίας τῶν ποδῶν), etc.

3. Pausan., V, 27, 5 (ἀνὴρ μάγος). A Hypaepa, un ἀρχίμαγος, Kaibel, *Epigr.* 903 a. — MM. Buckler et Robinson (*American Journal of archeol.*, XVII, 1913, p. 369) se sont même appuyés sur cette différence supposée entre les deux clergés, l'un masculin, l'autre féminin, pour combattre l'assimilation proposée par M. Radet (*Cybébé*, 1909) entre l'Artémis de Sardes et Anahita.



Bas-relief votif consacré à Anaïtis.
(Musée de Leyde.)

commencement du IIIe siècle de notre ère. C'est l'époque où le syncrétisme règne en maître et où le culte solaire tend à dominer dans le paganisme. Notre bas-relief trahit cette double influence. La déesse Anaïtis n'y ressemble nullement à l'Anahita iranienne, dont l'Avesta décrit en détail le costume pompeux [1] : une robuste jeune fille à la ceinture haut liée, portant un manteau d'or, un collier, de gros pendants d'oreille carrés, sur la tête une couronne d'or en forme de roue, à longues bandelettes, et un vêtement fait de trente peaux de loutres.

En Méonie, au contraire, Anaïtis se montre à nous sous l'apparence d'une femme debout, engainée dans une robe étroite, qui est divisée en carrés, où l'on discerne des reliefs sommairement indiqués. Sa poitrine est couverte de mamelles et sa longue chevelure bouclée surmontée du kalathos.

Déesse lunaire, elle a la tête entourée, comme d'une gloire, d'un disque orné d'un large croissant [2]. Ses deux mains, qui s'écartent de son corps par un geste symétrique d'orante, sont ouvertes et semblent bénir deux cerfs placés à droite et à gauche de la grande « maîtresse des fauves ». Ces mains paraissent être soutenues par des sortes de bâtons noueux, posés sur le sol, qui pourraient être des reproductions des supports assurant la solidité de la statue adorée dans le temple [3]. Mais d'autres représentations permettent de les interpréter plutôt comme des bandelettes tenues en mains par la déesse et qui pendraient jusqu'à terre [4].

1. Yasht, V, 29, § 132 sqq. (Darmesteter, *Avesta*, t. II, p. 205).

2. Le croissant se retrouve sur un ex-voto Μητρὶ 'Αναεῖτι de Philadelphie, publié par Keil et von Premerstein (*Bericht über eine Reise in Lydien*, dans les Denkschr. Akad. Wien, LIII, 1907, p. 24).

3. Cf. Bötticher, *Archäol. Zeitung*, 1857, p. 70.

4. Les archéologues et les numismates ne sont pas d'accord sur l'interprétation des tiges ou bandes placées sous les mains ouvertes de l'Artémis d'Éphèse. Hogarth (*Excavations at Ephesus, The archaic Artemisia*, 1908,

Ce type sculptural est, en effet, bien connu : c'est celui de l'Artémis d'Éphèse, et il est reproduit encore à l'époque impériale sur les monnaies d'une quantité de villes de Lydie et de Phrygie[1]. Son adoption, comme la dédicace qui l'accompagne ('Αρτέμιδι 'Αναείτι), prouve qu'en Méonie la déesse persique avait été complètement assimilée à la grande divinité d'Ionie. Il n'en était pas de même à Hypaepa, ni à Hiérocésarée, les deux centres de son culte, où les statues de son temple offraient une apparence différente[2].

La partie supérieure du bas-relief de Kioelnté nous montre, au-dessus du groupe que nous venons de décrire, l'image bien connue du dieu solaire : un jeune homme, la tête ceinte d'une couronne radiée et vêtu du costume oriental, longue tunique à manches, retroussée dans une ceinture, grand manteau agrafé sur l'épaule, anaxyrides et

p. 331-334) a récemment repris la question d'après l'ensemble des monuments conservés, et il conclut qu'aucune des deux explications proposées n'est entièrement satisfaisante : *On the whole the most reasonable inference appears to be that these lines represented a traditional survival, preserving some feature of cult-representation no longer understood, and therefore susceptible of diverse interpretation.* Ce serait pour lui une dégradation des animaux que saisissaient les mains étendues de la πότνια θηρῶν primitive. Je doute que cette hypothèse soit accueillie par une approbation générale. M. Maxime Collignon m'a suggéré l'idée que, comme d'autres statues archaïques, le xoanon d'Éphèse aurait été fixé à son socle par des liens destinés à empêcher la déesse de quitter son temple. Cette opinion semble corroborée par la glose d'Hésychius : Κληῖδες· παρὰ 'Εφεσίοις τῆς θεοῦ τὰ στέμματα. Ces « clefs » auraient enfermé Artémis dans sa demeure sacrée.

1. Je me borne à renvoyer à Barclay Head, *Catal. of greek coins in the British Museum*, *Lydia*, index, p. 385; *Phrygia*, p. 434. — Cf. sur ce type l'article récent de Meurer (*Römische Mitt.*, XXIX, 1914, p. 200 sqq.), qui prétend démontrer que les mamelles n'étaient qu'une pièce du vêtement (*lediglich Bekleidungsschmuck*).

2. Head, *Lydia*, p. 102 ss., 111. Cf. Höfer dans Roscher, *Lexikon*, s. v. « Persikè », col. 2061 ss. — L'image vénérée à Hypaepa parait seule remonter à une haute antiquité : Anaïtis y est figurée debout, coiffée du calathos, vêtue d'un double chiton à longs plis, et, par-dessus calathos et chiton, d'un ample voile : ses deux mains sont étendues comme celles de l'Artémis d'Éphèse.

brodequins. Sa main droite élevée paraît avoir saisi un sceptre, autrefois indiqué au pinceau, et la gauche tient un objet ovale, qui me paraît être une pomme de pin. Celle-ci est l'attribut ordinaire d'Attis et de Mèn, les grands dieux lydo-phrygiens avec lesquels Hélios serait ici identifié [1], ce qui n'aurait rien de surprenant à une époque de syncrétisme comme le IIIe siècle.

Anaïtis est d'ailleurs associée à Mèn dans d'autres inscriptions de Kioelnté et des environs [2]. Ailleurs on la trouve unie à Sabazius [3]. Ces couples sont des substituts de celui de Mithra et Anahita qui apparaît déjà dans les inscriptions des Achéménides. Mithra est devenu dans l'empire romain le *Sol invictus*, et au-dessous de celui-ci notre marbre place Anaïtis regardée comme une déesse lunaire. Le paganisme à son déclin a penché partout vers l'astrolâtrie.

Rien d'étonnant à ce que nous retrouvions à cette époque tardive sous un aspect nouveau le vieux couple iranien de Mithra et d'Anahita. Nous savons combien l'antique liturgie mazdéenne s'était fidèlement conservée en Lydie où les mages serviteurs d'Anaïtis continuaient à lire dans un livre incompréhensible aux Grecs leurs hymnes barbares [4]. Bien que la déesse ait été assimilée à l'Artémis anatolique, une inscription de Silandos l'invoque comme τὴν Ἀναεῖτιν τὴν ἀπὸ ἱεροῦ ὕδατος [5]. L'Anahita avestique n'est-elle pas la

1. Sur Attis dieu solaire à la fin du paganisme, cf. Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, s. v., col. 2250.

2. Θεᾷ Ἀναείτι καὶ Μηνὶ Τιάμου à Kioelnté (Reinach, *l. c.*, p. 215, n. 1). Les autres textes dans Roscher, *Lexik.*, *l. c.*, p. 2063. Cf. Wright, *Harvard classical studies*, VI, 1895, p. 54 ss.

3. A Divlit : ἄλσους δένδρα Διὸς Σαβαζίου καὶ Ἀρτέμιδος Ἀναείτις (Reinach, *op. cit.*, p. 157).

4. Pausan., V, 27, 5.

5. Buresch, *Aus Lydien*, p. 118, n° 56 : Ἔτους σοη' (= 153 ap. J.-C.) μηνὸς Γορπιαίου οε' Ἀταλάντη Ὀνησίφορον τὸν υἱὸν ζήσαντα ἔτη κε' ἐτείμησεν· εἴ τις δὲ παραμάρτη τῷ τάφῳ μετὰ τὸν θάνατόν μου τὴν Ἀναεῖτιν τὴν ἀπὸ ἱεροῦ ὕδατος κεχολωμένην ἕξει.

source surnaturelle située dans la région des étoiles, la déesse des eaux fécondantes et purificatrices? Les croyances mazdéennes se sont ainsi perpétuées à travers les siècles dans un milieu hétérogène avec une singulière ténacité.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente l'ouvrage suivant :

The Illinois whigs before 1846, by Charles Manfred Thompson Ph. D. (Published by the University of Illinois, Urbana).

M. Cagnat présente, de la part de M. G. Mercier, de Constantine, trois brochures intitulées : *L'Homme de Mechta-Châteaudun (Algérie)* » ; — *Note sur l'étymologie du nom Rusucurru* ; — *Les Mines antiques de la région de Collo.*

SÉANCE DU 23 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Théodore Reinach envoie une note sur un bronze de Sinope, conservé dans la collection numismatique de Marseille, où la tête de Jupiter des pièces similaires est remplacée par celle de Mithridate Eupator.

M. Paul Fournier achève la lecture de son étude sur les collections canoniques de l'époque de Grégoire VII. Il en fait connaître deux, et montre que ces collections furent composées au moyen de matériaux fournis par de vastes compilations entreprises à l'instigation ou tout au moins de l'aveu du pape. Les recherches qui furent poursuivies dans les archives du Saint-Siège et dans les bibliothèques des églises et monastères ne contribuèrent pas peu à renouveler le droit canonique.

M. René Pichon étudie, d'après l'*Énéide* de Virgile, quelle idée se faisaient des lois de la guerre le poète et ses contemporains. Très sévère pour les guerres d'agression brutale, Virgile réserve sa sympathie pour celles qui peuvent se ramener au cas de légitime défense. D'autre part, dans l'exécution, il condamne les ruses, les meurtres de non-combattants, les cruautés inutiles, et trace dans Énée le portrait idéal du héros dont le courage est tempéré par l'honneur et l'humanité.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de l'auteur M. E. Bligny-Bondurand, archiviste du Gard, un volume intitulé : *Les Coutumes de Saint-Gilles* (XIIe-XIVe siècles), texte latin critique, avec traduction, notes, introduction et tables (Paris, 1915, in-8°).

SÉANCE DU 30 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Président donne lecture d'une lettre du P. Delehaye, président de la Société des Bollandistes de Bruxelles, remerciant l'Académie de l'avoir élu au nombre de ses correspondants.

Le Président fait part à l'Académie de la mort d'un de ses correspondants anglais, Sir James Murray, et prononce l'allocution suivante :

« J'ai le regret d'informer l'Académie de la mort d'un de ses correspondants anglais, Sir James Murray. Le *Nouveau dictionnaire anglais fondé sur des principes historiques* est l'ouvrage

auquel il a attaché son nom. On connaît les origines de cette gigantesque entreprise. C'est en 1857 que la *Philological Society* résolut de réunir des matériaux pour la constitution d'un grand dictionnaire de la langue anglaise. De 1857 à 1878, plus de deux millions de citations furent relevées par plusieurs centaines de lecteurs ; après plus de vingt années de ce labeur, il devint nécessaire de mettre en œuvre les résultats ainsi accumulés. Ce fut James Murray qui assuma cette tâche formidable ; dès qu'il prit l'affaire en mains, il lui imprima une impulsion nouvelle ; plus de huit cents lecteurs lui donnèrent leur concours et portèrent à trois millions et demi le nombre des textes littéraires qui devaient être comme les fondations du futur dictionnaire. Murray classa ces innombrables matériaux en se proposant d'abord de montrer l'évolution de chaque mot dans la langue, puis en illustrant les sens successifs par des citations rangées d'après l'ordre chronologique, enfin en traitant l'étymologie de chaque mot conformément aux principes de la science philologique moderne. De 1879 à 1915, c'est-à-dire pendant plus de trente-six années, Murray a poursuivi son labeur sans relâche ; le premier volume a paru en 1888 ; il y a une ou deux semaines, l'auteur livrait le manuscrit d'une partie du dixième volume qui devait être le dernier. L'œuvre est donc presque achevée, et c'est à Murray que ce monument élevé à la gloire de la langue et de la littérature anglaises devra d'avoir été construit avec une méthode et une continuité qui en assurent la durée. »

Le P. Scheil donne lecture d'un mémoire sur le calcul des volumes à l'époque des rois d'Ur.

Le Président annonce que, par décret du Président de la République, daté du 23 juillet 1915, le nombre des associés étrangers de l'Académie est porté de dix à douze.

LIVRES OFFERTS

M. P. Monceaux offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le R. P. Mesnage, les ouvrages suivants :

Évangélisation de l'Afrique. Part que certaines familles romano-africaines y ont prise (Paris et Alger, 1914, in-8°);

Le Christianisme en Afrique; *I. Origines, développements, extension* (Paris et Alger, 1915, in-8°); II. *Déclin et extinction* (Paris et Alger, 1915, in-8°); III. *Église mozarabe. Esclaves chrétiens* (Paris et Alger, 1915, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 6 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. POTTIER lit une nouvelle lettre de M. le Dr Leuthreau sur les découvertes faites dans la presqu'île de Gallipoli [1].

M. Salomon REINACH essaye d'interpréter la légende d'Hippô, jeune fille qui, prise par des pirates, se serait jetée à la mer pour échapper au déshonneur, et dont on montrait la tombe sur la côte d'Asie, près d'Érythrées. Il rapproche cette tombe de celle de Myrine, placée par Homère non loin de Troie, des tombes d'Amazones signalées en Attique et ailleurs, enfin des tombes des filles de Skédase, près de Leuctres en Béotie, dont l'une s'appelait aussi Hippô, et qui se serait également donné la mort pour échapper à la honte. On a la preuve que des pouliches alezanes étaient sacrifiées sur les tombes dites des filles de Skédase. M. Reinach croit que les légendes nées autour de ces vieux tumulus sont relativement récentes et qu'il s'agit là, en

1. Voir ci-après.

réalité, de tombes collectives de chevaux sacrés, où l'on offrait encore des sacrifices au IVe siècle avant notre ère, par l'effet de la persistance du rituel.

M. Cagnat communique, au nom de M. Héron de Villefosse, une note de M. l'abbé Gabriel Plat, de la Société archéologique du Vendômois, sur l'emplacement du lieu sacré que les Gaulois regardaient comme le centre du pays et où se tenait chaque année l'assemblée générale des druides. Écartant l'hypothèse qui placerait ce sanctuaire national dans la forêt d'Orléans, il arrive par d'ingénieuses considérations à le rechercher dans le petit vallon marécageux de la Vouzée qui aboutit au Loir, à deux kilomètres environ en amont de Vendôme. Chose curieuse, cette partie du territoire carnute est de toute la France celle où le gui de chêne se montre le plus fréquemment [1].

M. Salomon Reinach fait des réserves sur les conclusions de M. l'abbé Plat.

A la suite d'un Comité secret, le Président annonce que S. M. le Roi d'Italie vient d'être élu, à l'unanimité, associé étranger de l'Académie.

COMMUNICATIONS

NOTE DE M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LES FOUILLES DE TOMBEAUX GRECS FAITES AUX DARDANELLES PAR LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE D'ORIENT.

L'Académie a bien voulu me charger de réunir les renseignements qui nous ont été adressés de divers côtés sur les découvertes faites dans la presqu'île de Gallipoli par les troupes de notre Corps expéditionnaire.

1. Voir ci-après.

Le 13 juin 1915, M. le Dr Leuthreau, médecin aide-major du 2e groupe d'artillerie, 1re division, adressait à M. le Président de notre Compagnie un court rapport, l'informant qu'au début de ce mois des fantassins qui creusaient un boyau de tranchée mirent à découvert des tombeaux dont ils brisèrent les dalles et où ils trouvèrent, avec des ossements, quelques menus objets de terre cuite. S'étant rendu sur les lieux, il fit ouvrir devant lui un tombeau, long de 1 mètre et profond de 0 m 45, dans lequel, au milieu d'une terre très fine, à 0 m 20 du fond, on trouva le tronc d'une femme nue en argile, de beau style, et une tête



Statuettes et vases de terre cuite trouvés à Gallipoli.

de femme qui ne s'ajustait pas au morceau précédent, enfin un vase en forme d'alabastron en pâte de verre opaque, avec filets bleus et jaunes. L'examen des ossements, en partie conservés, donnait à penser que c'était une tombe d'enfant. Le lendemain, dans un grand tombeau, long de 1 m 80, profond de 0 m 75, on recueillit deux statuettes de jeunes filles, du genre tanagréen, et une statuette de femme drapée, sans doute une déesse (voir la figure). Le champ de fouilles, qui est vaste et paraît comprendre plusieurs hectares, est situé à trois kilomètres de l'extrémité de la

presqu'île de Gallipoli, entre la hauteur d'Achi-baba et là baie de Morto.

Dans une lettre du 2 août, le Dr Leuthreau donnait de nouveaux détails sur d'autres tombeaux qu'il avait fouillés, avant de retourner en France en congé de convalescence. Pendant une semaine, il n'avait ouvert que des tombeaux entièrement vides. Le dernier lui fournit une plus riche moisson : une amphore en terre grossière, à base pointue, haute de 0 m 35, quatre coupes grecques à vernis noir, deux bols à anses avec filets rouges sur vernis noir, un lécythe attique de basse époque à palmettes noires et un aryballe à pâte de verre opaque, à filets bleus et jaunes (voir la fig.). Près du même tombeau gisait une grande jarre, longue de plus de 1 mètre, large à l'ouverture de 0 m 35 et plus bas de 0 m 60, contenant des débris d'ossements humains et une amphore de terre commune. D'autres jarres semblables ont été trouvées sur plusieurs points de la nécropole, contenant des ossements qui montrent leur destination d'ossuaires, mais jusqu'à présent on n'y a pas recueilli d'objet intéressant. Le journal l'*Illustration*, dans son numéro du 10 juillet, n° 3775, p. 43, a publié une vue photographique des fouilles où l'on aperçoit, couchées sur le sol, des jarres funéraires de ce genre.

Vers la fin du mois d'août, je reçus la visite à Paris du Dr Leuthreau qui avait l'obligeance de m'apporter, pour les examiner, quelques-uns des objets qu'il avait trouvés. Ils sont reproduits ici. Il est aisé d'y reconnaître des figurines et des vases très analogues à ceux que nous avons recueillis, mon confrère M. S. Reinach et moi, dans les tombeaux de Myrina, sur la côte voisine d'Éolide. Les deux nécropoles sont évidemment contemporaines, alimentées par les industries de la même région, et se placent entre le IIIe siècle et le Ier avant notre ère (cf. *Nécropole de Myrina*, pl. XXXIII, fig. 1 et 3 pour les statuettes ; cf. pour les poteries et verreries, p. 233 et suiv., et p. 239).

D'autres informations privées nous ont fait connaître que, malgré les dangers courus et les difficultés d'un terrain sans cesse battu par les obus ennemis, nos vaillants pionniers ne renoncent pas à leur exploration. Le R. P. Dhorme, de la Mission de Jérusalem, actuellement mobilisé, et M. Chamonard, ancien membre de l'École d'Athènes, interprète stagiaire du Corps expéditionnaire, s'occupent, nous dit-on, de donner à ces recherches un caractère méthodique. Nous devons être doublement reconnaissants à tous ces courageux Français d'avoir su réserver une place à l'archéologie dans cette expédition militaire et d'avoir fait servir la guerre elle-même aux œuvres pacifiques de la science.

L'OMPHALOS GALLIQUE[1].

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR SON EMPLACEMENT PROBABLE, PAR M. L'ABBÉ GABRIEL PLAT.

En cette année où le gui reverdit sur le vieux chêne gaulois, une question revient tout naturellement à l'ordre du jour de l'archéologie, celle de l'emplacement du lieu sacré que nos ancêtres regardaient comme le centre du pays et dans lequel se tenait chaque année l'assemblée générale des Druides.

Faute de monuments certains, on n'a formulé jusqu'ici sur ce sujet que des hypothèses inconsistantes. Pourtant il semble qu'une étude plus attentive du texte de César, jointe aux connaissances récemment acquises sur les coutumes religieuses des Celtes, permettrait de jeter quelque lumière sur un point si obscur, tout au moins de déterminer d'avance dans quelle région précise il conviendrait de

1. C'est M. J. Loth qui a employé pour la première fois et très justement le terme d'*omphalos* à propos du lieu où se réunissaient les amphyctionies de la Gaule (*Revue des Études anciennes*, 1915, fasc. 3).

faire des recherches, et quelles conditions devront être remplies pour que de tel lieu en particulier on puisse dire que, peut-être, il vit ces grandes assises de la patrie gauloise.

César s'exprime nettement sur cet endroit au livre VI de ses Commentaires, quand il traite des Druides : *Hi* (*Druides*), *certo anni tempore, in finibus Carnutum, quae regio totius Galliae media habetur, considunt in loco consecrato. Huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt, eorumque judiciis decretisque parent.* Il semble aussi y faire allusion au livre VII, à propos de ce lieu retiré et tout entouré de forêts où fut prêté le fameux serment sur les étendards et préparée la révolte des Gaules. Le *locus consecratus* était, d'après lui, situé sur les frontières des Carnutes. Il est bien évident que César parle en Romain et pense aux frontières qui étaient tournées vers la Province. Autrement, il ajouterait une désignation spéciale. D'ailleurs, si relative que pût être la connaissance que les Gaulois avaient du centre exact de leur pays, ils savaient sûrement que seules les frontières orientales ou méridionales de la cité carnute pouvaient s'en rapprocher. Ces frontières s'étendaient tout le long de la Loire, depuis les environs d'Orléans[1] jusqu'au territoire des Turons. C'est donc sur un point mal déterminé jusqu'ici de cette longue ligne qu'il faut situer la *regio media*.

Mais l'imprécision même des termes dont use César en parlant du lieu sacré devient très utile pour en déterminer mieux l'emplacement probable. Cette imprécision est d'autant plus remarquable qu'il s'agit du lieu le plus considérable des Gaules. Cependant le proconsul n'en connaît que l'existence, comme par ouï-dire. On doit en conclure que

1. Vellaunodunum, oppidum des Sénons, n'était qu'à deux journées de marche de Genabum. Il semble aussi que les Carnutes aient possédé dans la boucle de la Loire, au Sud de Genabum, une marche frontière qui formait boulevard en avant de leur ville principale, du côté des Bituriges.

les armées romaines n'en ont jamais approché. Autrement, César en aurait au moins appris le nom, ne fût-ce que par les espions dont il usa toujours si habilement, jusqu'à savoir ce qui se disait dans les conseils de guerre de Vercingétorix. Bien mieux, si quelque marche avait amené le conquérant au voisinage du lieu sacré, on peut affirmer qu'elle l'eût conduit à son emplacement même ; car, en admettant que ce lieu ne se trouvât pas sur une grande voie, il était certainement un nœud de chemins régionaux. Ni César ni ses principaux lieutenants n'en ont donc approché, et il convient par suite de le chercher dans une partie des frontières carnutes qu'ils n'aient jamais abordée.

J'écarte dès lors l'hypothèse qui tendrait à faire de la banlieue de Genabum la *regio media* et placerait le sanctuaire national dans la forêt d'Orléans[1]. Il n'est pas de pays de la Gaule centrale qui ait été mieux connu des conquérants que les environs de Genabum. César avait installé là son principal centre de ravitaillement. Ses intendants parcoururent sûrement la contrée, achetant de droite et de gauche le blé et les fourrages. Des marchands d'outremonts les avaient précédés ou suivis. Bref, il y avait dans la cité ligérine une véritable colonie italienne. Si le *locus consecratus* se fût trouvé sous les chênes de la forêt voisine, il serait bien étrange que ces gens qui vivaient à quelques lieues de là, moitié trafiquants et moitié espions, n'en eussent pas su quelque chose. Quelle apparence aussi que les députés des cités, pour prononcer ce serment solennel qui souleva la patrie gauloise, fussent venus se placer si près de ceux qu'ils voulaient surprendre et qu'ils surprirent effectivement quelques jours après? Puis César a traversé deux fois la forêt d'Orléans, une première fois venant du Nord-Est, dans cette marche foudroyante qui l'amena de

1. C'est l'opinion à laquelle semble se rallier M. C. Jullian (*Histoire de la Gaule*, t. II, p. 98, note 1).

Vellaunodunum sous les remparts de Genabum (*De bello gall.*, VII, 11); une seconde fois du Nord au Sud lorqu'il allait assiéger Uxellodunum (*De bello gall.*, VIII, 38). Bien mieux, après la prise d'Alésia, il s'était installé lui-même à Genabum et avait fait piller le pays par deux légions, réduisant les Carnutes à chercher l'asile le plus misérable dans des forêts lointaines. Serait-il possible que le *locus consecratus*, s'il se fût trouvé si près de la ville qui servait de quartier général aux pillards, ne les eût point attirés tout d'abord, en piquant leur curiosité non moins qu'en excitant leur avarice par les trésors qu'il devait renfermer? Les mêmes raisons dispensent de poursuivre les investigations du côté de la marche frontière que les Carnutes ont pu posséder en Sologne sur la rive droite de la Loire [1]. Outre qu'elle se trouvait toute proche d'Orléans, il convient de se rappeler que cette région, comme le reste de la Sologne, a été traversée par César au moins, deux fois. Ce n'est donc pas là non plus qu'on trouvera l'omphalos gallique et son inaccessible sanctuaire.

Sera-ce en quelque point situé sur la rive gauche de la Loire, assez loin en aval d'Orléans pour avoir échappé aux razzias des légionnaires? Mais, vers l'automne de 57, César avait placé ses troupes en cantonnements tout le long du fleuve, chez les Carnutes, les Turons et les Andes. Il a donc suivi cette rive gauche ; les courriers qui reliaient les légions ensemble l'ont sillonnée tout l'hiver ; si peu sûr que fût le pays, les légionnaires eux-mêmes ont pu, pendant la mauvaise saison, reconnaître au moins les environs immédiats de leurs camps. Au printemps, César reparaît, parcourt les cantonnements, et prépare une nouvelle campagne. Il s'ensuit que, le long de la rive gauche de la Loire,

1. C'est pourtant là que M. de La Saussaye (*Dissertation sur le lieu de l'assemblée annuelle des Druides*, Paris, Imprimerie Nationale, 1864) place le lieu sacré. La faiblesse des arguments qu'il emploie rend oiseuse toute réfutation.

une bande de territoire a dû être familière au proconsul et à ses soldats. Puisqu'ils n'y ont point rencontré le *locus consecratus*, ce n'est point là qu'il faut le chercher, mais dans une région assez éloignée du fleuve pour qu'ils n'y aient point pénétré, assez rapprochée aussi pour justifier la qualification de région frontière, au moins d'une vaste cité comme celle des Carnutes. La distance entre la *regio media* et la Loire pourrait en somme être évaluée à une journée de marche.

En appliquant ces déductions à la géographie moderne, on arrive à placer la *regio media* à l'Est de Beaugency et de Blois, à quelques vingt kilomètres du fleuve. Placée plus près du val, elle eût été atteinte par les légions en cantonnement; plus au Nord, par les pillards sortis d'Orléans; plus au Sud, elle se fût trouvée en territoire turon. Cette position de la *regio media* correspond à la partie du plateau carnute qui appartient au bassin du Loir et à laquelle on donne dans le pays le nom de Beauce vendômoise.

Or il se trouve précisément que de la Beauce entière, si l'on excepte les environs d'Orléans, c'est la seule région qui ait porté et porte encore des forêts. En effet, dans le reste du pays, le calcaire lacustre qui se trouve sous le limon des plateaux à une profondeur variant de quinze centimètres à deux mètres, ne permet guère aux racines des grands arbres de se développer. Tout au contraire, dans le rectangle qui s'étend entre Marchenoir et Selommes à l'Est, Morée et Vendôme à l'Ouest, le limon repose, non plus immédiatement sur le calcaire, mais sur une épaisse couche d'argile à silex qui offre à la culture forestière un terrain favorable[1]. On rencontre encore là des bois d'une étendue assez considérable, débris de la *Silva longa* qui, aux temps mérovingiens, s'étendait des *Marchais Noirs* jusqu'au Loir, et se prolongeait vers Vendôme par la forêt de Coulom-

1. Faupin, *Essai sur la géologie de Loir-et-Cher*, passim.

miers encore existante au xve siècle. On ne saurait manquer d'attacher à ce fait une grande importance, si l'on songe que le *locus consecratus* devait se trouver non pas au milieu d'une plaine nue, mais bien plutôt dans les profondeurs de quelque bois sacré. C'est dans cette *Silva longa* que les Carnutes furent contraints de chercher un refuge contre les deux légions qui, ayant pris Genabum pour centre d'opérations, promenaient la dévastation sur tout le territoire voisin. Les fugitifs trouvaient là, non pas seulement l'abri de bois impénétrables qu'ils n'auraient pas rencontrés ailleurs, mais sans doute la protection des dieux nationaux et les encouragements de leurs prêtres.

Chose curieuse, cette partie du territoire carnute est de toute la France celle où le gui de chêne se montre le plus fréquemment. On l'a signalé trente-neuf fois en Loir-et-Cher et seulement cent cinq fois dans trente-neuf autres départements, les seuls où il ait été reconnu [1]. Il y a là une coïncidence singulière et qu'on ne saurait complètement négliger.

Mais, pour restreint que soit ainsi le champ des hypothèses relatives à l'emplacement de la *regio media*, il demeure encore bien trop vaste pour qu'on puisse, avec quelques chances de succès, tenter des recherches effectives en vue de retrouver le lieu sacré. D'autres indices sont nécessaires, que les progrès réalisés au cours de ces dernières années dans la connaissance des usages religieux de la Gaule nous fourniront amplement.

On ne saurait plus en effet garder du *locus consecratus* l'idée qu'on s'en faisait jadis, comme d'un endroit retiré, quasi inaccessible, où quelques druides se réunissaient mystérieusement. Si écarté qu'il pût être et tout entouré de forêts, *silvestribus et remotis locis* [2], c'était là pourtant

1. Florance, *Le gui en général et le gui sur le chêne* (extrait du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher*, 1913).

2. *De Bello gallico*, VII,1.

que se tenaient les amphyctionies celtiques, les Grands Jours de la Gaule, à la fois judiciaires, religieux, politiques et sans doute commerciaux, et les foules y confluaient de toutes parts. Des hôtelleries tout au moins devaient s'y rencontrer en nombre, peut-être même les demeures d'une population sédentaire, qui sait? d'un collège druidique présidé par ce Gutuater qui fut le boute-feu de la grande révolte et en fit vraisemblablement une guerre sainte. Il aurait existé ainsi quelque chose d'analogue à ces grandes foires du moyen âge qui se tenaient parfois loin des villes, dans un lieu de pèlerinage et autour d'une abbaye. Dans Alésia, l'un des centres religieux de la Gaule, on a retrouvé quantité de temples, dont plusieurs existaient sûrement, sous une forme différente, avant la conquête. Il serait bien étrange que le plus fameux des sanctuaires nationaux n'en eût pas, lui aussi, possédé un grand nombre. Au milieu de ces temples, peut-être quelque pierre levée, omphalos barbare, marquait le centre du monde gaulois. Sans doute, on ne saurait espérer retrouver les vestiges de ces enceintes, en admettant qu'elles aient été des temples au sens classique du mot. Mais quelque opinion qu'on ait du sort du *locus consecratus* après la conquête, on ne peut admettre qu'il ait été à ce point abandonné qu'un culte local n'y soit pas demeuré, comme un témoin de sa gloire passée. Des temples, par suite, ont dû y être reconstruits, à l'usage tout au moins des pèlerins de la région. D'autre part, il ne faut pas oublier que le culte des eaux avait une extrême importance chez les Lingons, les Volques, les Éduens, aussi bien dans la Gaule tout entière. Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut, semble-t-il, imaginer un grand sanctuaire celtique sans ce culte éminemment celtique. Ces sources, elles aussi, ont dû avoir leurs sanctuaires. Nous possédons ainsi un double fil conducteur de nos investigations : rechercher les temples gallo-romains de la région, et s'arrêter à ceux dont on

retrouvera les vestiges, non pas sur le plateau aride, mais dans quelque vallée bien arrosée.

Cette direction des recherches est d'autant plus plausible que les Gaulois usaient, pour voyager, d'une quantité de chars et d'équipages [1]. Il arrivait donc au *locus consecratus* un nombre de chevaux d'autant plus grand que l'affluence des plaideurs, des marchands, des pèlerins et, sûrement, des oisifs et des ambitieux se trouvait plus considérable. Or l'aridité du plateau beauceron est extrême. Les fermiers du pays sont parfois réduits en été à aller chercher fort loin l'eau strictement nécessaire à leur bétail. Et les manœuvres d'armée ont démontré l'impossibilité d'abreuver dans le pays une cavalerie tant soit peu nombreuse. Le *locus consecratus* devait donc se trouver, ou dans l'un des vallons qui rompent l'escarpement du plateau pour descendre vers le Loir, ou dans la vallée même de ce fleuve. Il demeure bien entendu que les vestiges de temples gallo-romains retrouvés dans ces conditions ne seront que de simples indices, et qu'on devra relever à un niveau inférieur des traces d'occupation gauloise assez abondantes pour qu'on puisse affirmer qu'au temps de l'indépendance, des foules ont fréquenté les lieux où elles apparaissent.

Un seul emplacement jusqu'ici remplit quelques-unes des conditions ci-dessus indiquées. C'est le petit vallon marécageux de la Vouzée (*Vosea* au XIe siècle), qui aboutit au Loir à deux kilomètres environ en amont de Vendôme. Près des bords de ce ruisseau et dans le val même du Loir, des fouilles sommaires avaient, il y a quelque cinquante ans, ramené au jour les restes d'un petit édifice avec hypocauste et d'un théâtre. Récemment, j'y ai reconnu, au milieu d'un champ, les vestiges d'un grand temple rectangulaire,

1. *Magna enim multitudo carrorum etiam expeditos sequi Gallos consuevit* (*De Bello gall.*, VII, 14). — *Cum multis carris magnisque impedimentis, ut fert gallica consuetudo* (*De Bello civ.*, I, 51).

ayant possédé un portique de forme mal définie et une piscine ovale. Des fouilles pratiquées par le propriétaire du champ ramenaient au jour deux paires d'yeux votifs en bronze et d'un type nouveau, des instruments de chirurgie, une boîte à miroir, des clés, des poteries sigillées, et nombre d'autres objets gallo-romains ; puis, à un niveau inférieur et parmi une épaisse couche de cendres, une quantité vraiment extraordinaire de fibules, colliers de bronze, bracelets de bronze et de lignite, monnaies et vases gaulois. Les monnaies appartenaient aux ateliers carnutes, sénons, bituriges, séquanes et éduens. La couche de cendres contenait en outre une quantité d'os fendus et des blocs de terre cuite portant des empreintes de clayonnage. Plusieurs sources existent dans le voisinage, et l'une d'elles était encore l'objet d'un pèlerinage au milieu du siècle dernier. Il semble qu'il y ait eu là une petite ville gallo-romaine, mais l'on n'a exploré sérieusement que quinze ares de superficie. Il faut que sur cet étroit espace la circulation ait été vraiment intense au temps de l'indépendance pour que les fouilles aient produit tant d'objets de cette époque. Je suis persuadé que la cité disparue portait le nom éminemment celtique de *Vindocinum* qu'elle a légué à la ville du moyen âge construite un peu plus bas.

A quinze cents mètres de là, en amont, dans le petit vallon de la Vouzée, existe un menhir au pied duquel on aurait exhumé des poteries gallo-romaines. Enfin, si l'on remonte encore le cours du ruisseau, on rencontre, à deux kilomètres, un second temple avec la même piscine ovale. Le plan de cette construction, cachée sous des amas de pierres et réduite à de simples fondations, a été relevé dans la deuxième moitié du dernier siècle sans que l'auteur des fouilles ait compris quel genre d'édifice il avait ramené au jour [1].

1. Launay, *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, p. 121.

On ne saurait, sur ces seuls indices, affirmer que le vallon de la Vouzée ait renfermé le *locus consecratus* entre ses pentes boisées, et le but de ces lignes n'est nullement de le démontrer. Elles tendent seulement à prouver que la recherche de ce lieu ne serait pas une entreprise chimérique. A l'heure où Rome et la Gaule de nouveau réunies s'apprêtaient à repousser au delà du Rhin les barbares descendants d'Arioviste, il est doux d'espérer qu'un jour, peut-être, on retrouvera au milieu de nos champs la place sacrée où, il y a deux mille ans, battait le cœur de l'antique patrie.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat, remplissant les fonctions de Secrétaire perpétuel, dépose sur le bureau le fascicule de mars-avril 1915 des *Comptes rendus de l'Académie* (Paris, 1915, in-8°).

SÉANCE DU 13 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Cagnat, remplissant les fonctions de Secrétaire perpétuel, donne lecture de l'ampliation d'un décret présidentiel, en date du 12 août 1915, approuvant l'élection de S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, à l'une des places d'associé étranger créées par le décret du 23 juillet 1915.

M. Monceaux entretient l'Académie du pamphlet de Petilianus dirigé contre saint Augustin, dont il a pu reconstituer une partie.

M. Bouché-Leclercq présente quelques observations.

M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie, commente une inscription latine récemment decouverte dans l'ancienne Dacie, et qui fait mention d' « anges » païens. Il en rapproche d'autres textes épigraphiques prouvant que le culte des anges existait dans le paganisme sémitique aussi bien que dans le judaïsme. Grâce aux philosophes grecs qui, sous l'Empire, se sont attachés à définir le caractère de ces « messagers » célestes, on peut se faire une idée assez précise de la nature et des fonctions que la religion leur attribuait.

M. Bouché-Leclercq, Mgr Duchesne et M. Cagnat présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Pottier offre à l'Académie le tome XIII des *Annales du Musée d'histoire naturelle de Marseille* (1914), qui contient un long mémoire de M. G. Vasseur, correspondant de l'Institut, directeur du Muséum et professeur à la Faculté des sciences de Marseille, sur les fouilles du Fort Saint-Jean, et fait en ces termes l'éloge de ce travail :

« C'est pour moi un grand plaisir que de présenter le beau volume de M. G. Vasseur, intitulé l'*Origine de Marseille*, car j'y trouve confirmée une fois de plus l'importance des études céramographiques pour l'histoire générale et la chronologie des périodes. Certes on ne pouvait pas prévoir un fait qui eût paru paradoxal il y a cinquante ans : la découverte d'un gisement de poteries grecques en pleine France. Aujourd'hui les découvertes de ce genre ne sont plus rares, surtout dans le Midi, mais les trouvailles du Fort Saint-Jean, dont M. Vasseur vient de se faire l'historien attentif et précis, l'emportent sur toutes les autres par le nombre, par l'importance, par l'antiquité des fragments recueillis. Il était d'ailleurs naturel et logique que la célèbre colonie phocéenne fût la première à bénéficier des apports grecs, mais jusqu'à présent on n'avait pu que présumer l'emplacement du plus ancien établissement ionien. La situation en est fixée maintenant avec certitude sur le court promontoire qui ferme au Nord la

passe du Vieux Port de Marseille; plus loin s'étagent les hauteurs des anciens quartiers de la ville où se trouvaient les constructions de la petite cité grecque et où l'on a déjà fait d'intéressantes trouvailles relatées par notre correspondant M. Michel Clerc dans son mémoire publié en 1904 (*Découvertes archéologiques à Marseille*, en collaboration avec M. Arnaud d'Agnel).

« Le hasard, comme il arrive souvent, a servi la science; il amena M. Vasseur au Fort Saint-Jean pendant la construction d'une nouvelle caserne, et un officier lui fit part des trouvailles qu'on faisait dans les fondations. Autorisé à surveiller l'extraction des terres et même à creuser quelques tranchées supplémentaires, le savant directeur du Muséum put pendant plusieurs mois s'attacher à ce travail et il eut la joie de voir sortir du sol les plus anciens documents grecs qu'on ait encore trouvés en France : il y a là de la poterie ionienne du VIIe siècle avant notre ère, du rhodien, du proto-corinthien et du corinthien du VIIe et du VIe siècle, de l'attico-corinthien, du cyrénéen, peut-être aussi de l'italiote archaïque, enfin des morceaux de vases à figures noires appartenant à la catégorie des vases signés du VIe siècle, un très beau fragment de coupe à figures rouges du Ve siècle avec la représentation de Polynice et d'Amphiaraos, quelques débris plus rares du IVe siècle, peu de campanien du IIIe et un assez grand nombre de poteries indigènes d'époques diverses. Le tout est reproduit dans d'excellentes planches en couleurs qui rendent très exactement l'aspect des poteries.

« L'auteur a eu l'heureuse idée de joindre à son étude sur les fouilles du Fort Saint-Jean un exposé complet de toutes les découvertes du même genre faites en France et en particulier dans le Midi. C'est une sorte de *Corpus* complet des produits céramiques grecs trouvés en Gaule, qui sera extrêmement utile à consulter.

« De cet ensemble M. Vasseur a tiré des conclusions de haute importance sur l'histoire de Marseille et sur l'installation des colons grecs. Il a su y apporter une méthode rigoureuse et une analyse minutieuse des plus petits détails; j'ai pu par moi-même, au cours de nos fréquents entretiens, constater avec quel soin et quelle persévérance il élucide chaque question. Après les savants travaux de M. Michel Clerc et de notre confrère M. Camille Jullian sur ce sujet, il apporte des idées nouvelles, qui méritent la plus sérieuse attention, sur les origines de Marseille et sur la colonisation de la côte provençale. C'est dire que son œuvre sera lue avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'histoire ancienne de notre pays. Pour ma part, j'y ai beaucoup appris, et si je dois faire quelque réserve sur l'excès de précision que l'auteur a cherché dans sa chronologie en

s'aidant des documents céramiques, je ne puis toutefois que me réjouir de voir si heureusement utilisé en France même et pour l'histoire de France le genre de méthode archéologique qui me paraît un des meilleurs moyens de connaître le passé, là où les textes écrits font défaut. »

SÉANCE DU 20 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. le Dr Capitan fait une communication sur les dernières découvertes aux Arènes de Lutèce [1].

M. Henri Cordier fait remarquer qu'une commission de l'Académie avait été invitée à visiter le chantier des fouilles et à donner son avis sur les ruines. A la suite de cette visite, l'Académie à l'unanimité avait émis le vœu que les ruines fussent conservées, mais ne fussent pas l'objet d'une restauration. Ce vœu n'a pas été pris en considération par le Conseil Municipal : les murs ont été surélevés et des travaux de restauration entrepris dénaturent complètement l'apparence des ruines. Il était inutile de convoquer une délégation de l'Académie si l'on était résolu à ne tenir aucun compte de son avis. C'est un précédent pour l'avenir.

M. Cagnat commence la lecture d'un mémoire sur les Proconsuls d'Afrique.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES AUX ARÈNES DE LUTÈCE,
PAR M. LE Dr CAPITAN.

Depuis la visite de la délégation de l'Académie aux fouilles des Arènes de Lutèce [1], diverses recherches et de multiples observations ont pu être faites par la deuxième sous-commission de la Commission municipale du Vieux Paris. C'est en son nom que je demande à l'Académie la permission de les lui communiquer aujourd'hui. Je tiens à citer ici tout spécialement nos excellents collègues MM. Hoffbauer, Ch. Magne, Taxil, dont la présence presque continuelle sur les fouilles nous a permis de faire de fort intéressantes observations.

Nous ferons remarquer d'abord que, malgré de nombreux sondages, menés souvent assez profondément, nous n'avons pu retrouver qu'une partie des ruines qui avaient été exhumées en 1870 (voir le plan ci-joint, p. 300).

1° Le mur du *podium* continu, sauf une partie au N.-E., anciennement détruite, sur une longueur de 7 m 50. Ce mur a d'ailleurs été dérasé presque partout pour les constructions des Omnibus. Il mesure aujourd'hui au maximum 1 mètre de hauteur, tandis qu'en 1870 il montait en moyenne à 2 m 80, d'après les constatations de Ruprich Robert.

2° Le carcer N. dérasé également à 1 mètre de sa base, tandis qu'en 1870 (ainsi qu'on peut s'en rendre compte sur une photographie du temps qui est présentée) le mur du

1. V. *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, séance du 7 mai, p. 195.

fond avec sa niche montait à 2 m 80 au-dessus du sol antique.

3° L'amorce des murs d'entrée du carcer de l'Ouest détruit lors de la construction de la maison n° 51 de la rue Monge.

4° Les pierres du seuil à l'entrée du vomitorium N.

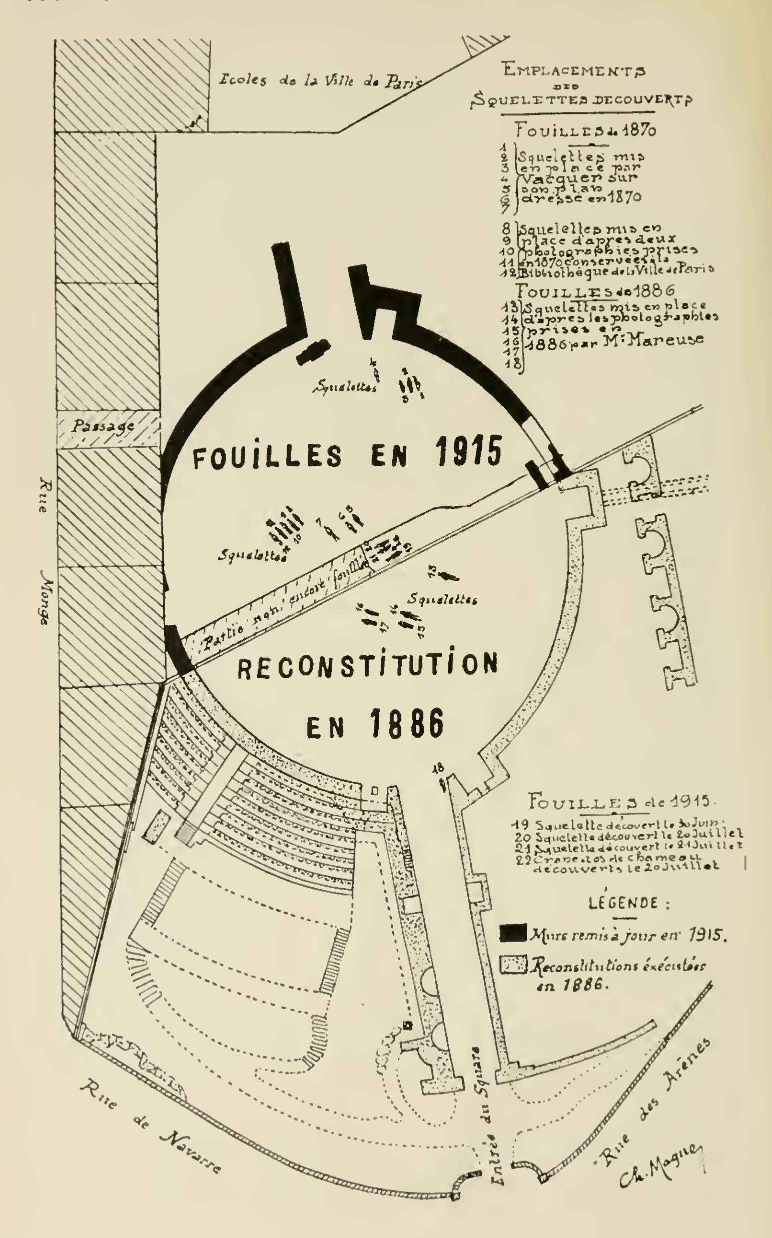
5° Les 2/3 Sud environ en longueur des murs du vomitorium N. Mais le tiers N. des murs de ce vomitorium a disparu, ainsi que le mur perpendiculaire et le second mur parallèle qui existaient en 1870.

6° Nous n'avons pu non plus retrouver la moindre trace même des substructions des parties subsistant encore en 1870 des niches et des murs de la scène. Tout a été absolument détruit lorsqu'ont été faites les constructions de la Compagnie des Omnibus.

En somme, il ne reste qu'une partie des ruines antiques mises à jour en 1870, et encore ce qui subsiste n'a-t-il plus l'aspect qu'il avait au moment de la découverte.

L'étude minutieuse de ces murs nous a montré qu'il s'agissait là d'une construction peu soignée (contrairement à ce qui a été affirmé). Les moellons, soit piqués, soit taillés grossièrement, soit tranchés simplement, sont de dimensions irrégulières variant en moyenne de 17,5 à 23 centimètres ; quelques-uns présentent seulement 12 centimètres et d'autres accusent 30 centimètres. L'épaisseur varie de 10 à 17 centimètres ; elle est en moyenne de 12 pour la surface de parement. Les joints sont donc irréguliers, accusant 2 à 3 centimètres d'épaisseur. Le mortier employé, blanc, riche en sable et en graviers, est de qualité médiocre. Il ne renferme pas trace de fragments de tuileaux (comme dans toutes les constructions romaines en élévation). Il n'est pas possible, d'ailleurs, d'établir entre les divers mortiers une différenciation pouvant correspondre à des époques différentes.

Les moellons du mur O. du vomitorium N., à sa partie moyenne, ont une forme plus large et plus haute ; ces



Ecoles de la Ville de Paris
Emplacements des Squelettes découverts
Fouilles de 1870
1 2 3 4 5 6 7 Squelettes mis en place par Vacquer sur son plan dressé en 1870
8 9 10 11 12 Squelettes mis en place d'après deux photographies prises en 1870 conservées à la Bibliothèque de la Ville de Paris
Fouilles de 1886
13 14 15 16 17 18 Squelettes mis en place d'après les photographies prises en 1886 par Mr Mareuse
Passage
Squelettes
FOUILLES EN 1915
Rue Monge
Squelettes
Partie non encore fouillée
Squelettes
RECONSTITUTION EN 1886
Fouilles de 1915
19 Squelette découvert le 30 Juin.
20 Squelette découvert le 20 Juillet
21 Squelette découvert le 21 Juillet
22 Crâne et os de chameau découverts le 20 Juillet
LÉGENDE :
Murs remis à jour en 1915.
Reconstitutions exécutées en 1886.
Rue de Navarre
Entrée du Square
Rue des Arènes
Ch. Magne

moellons semblent plus grossièrement taillés par un outil plus large que ceux des autres parties ; ils sont d'ailleurs moins bien jointoyés. Ils semblent indiquer une reprise postérieure de la construction.

La forme du mur du podium a été soigneusement étudiée par les géomètres des services de la Ville. Ils ont fait cette constatation curieuse qu'il ne s'agit pas, comme on le répétait toujours, d'un ovale ou d'une ellipse régulièrement tracé, mais bien d'un demi-cercle régulier du côté de l'Ouest (côté de la rue Monge), tandis que du côté de l'Est (côté de la scène) c'est bien aussi un demi cercle qui a été tracé, mais en prenant comme centre un point placé 3 mètres plus à l'Ouest que le centre du premier cercle de l'Ouest.

Chacune de ces courbes se termine à l'entrée des vomitoria dans l'arène.

Cette disposition est la seule qui, à notre connaissance, ait été jusqu'ici observée dans les amphithéâtres antiques aujourd'hui connus.

Les travaux des géomètres de la Ville ont permis également de relever très exactement les dimensions de l'arène. On admettait autrefois qu'elle mesurait 54 mètres sur 47, suivant les axes. Ces chiffres doivent être modifiés ainsi : 55 m 54 pour le grand axe et 49 m 04 pour le petit axe, se divisant en 23 m 02 (côté de la scène) et 26 m 02 (côté des gradins).

Nos recherches ont ensuite porté sur le sol lui-même de l'arène. Nous avons, avec le concours de M. Vallet, sous-ingénieur au Service des carrières du département de la Seine, constaté que ce sol est constitué par les couches moyennes des sables de Beauchamp en place, mais que très probablement il a été régularisé au moyen des mêmes sables rapportés. Nous avons pu, en exécutant de multiples sondages, nous assurer qu'il n'existait pas de constructions dans l'intérieur de ces sables sous l'arène. C'est sur ce sol naturel qu'ont été assises les fondations des divers murs à

une très faible profondeur (20 à 30 centimètres environ) au-dessous de la surface dudit sol. En certains points, ces fondations semblent reposer sur une sorte de blocage assez grossier ou sur les blocs de grès contenus dans les sables.

Dans le cours de tous les sondages exécutés pour établir ces points, nous avons atteint une zone de l'arène qui, sur une largeur de 4 mètres, n'avait jamais été fouillée ; elle était occupée par le talus qu'on dut laisser, en 1870, pour soutenir le terrain des Augustines élevé de 8 mètres au-dessus du niveau ancien du sol des Arènes.

Or, vers le milieu des Arènes, en fouillant cette bande de terrain, nous avons rencontré, le 30 juin 1915, à une profondeur de 65 centimètres environ, sous le niveau ancien du sol de l'arène, un squelette humain entier. Je l'ai dégagé soigneusement moi-même de manière à ce qu'il apparaisse comme on peut le voir sur la photographie (fig. 2, squelette de gauche).

Dans le cours de ce travail, j'ai constaté d'abord qu'à côté de ce squelette, il n'y avait aucun objet archéologique. La fosse était remplie de pierrailles, de vrais moellons même, semblant avoir été jetés sur les jambes et l'abdomen du cadavre. Avec ces pierres, plusieurs fragments de tuiles à rebords ou d'imbrices et de poteries grossières grises ou roses, des os brisés de porc, mouton et bœuf, des coquilles d'huîtres, mais absolument aucun fragment caractérisant le moyen âge. L'âge du milieu ne peut donc osciller qu'entre le IIe et le IXe siècle.

Le cadavre avait été placé dans une fosse étroite dont le fond irrégulier était en forme de bateau et semble même y avoir été jeté sans grande précaution. De taille moyenne, 1 m 65 environ, il présente une ossature plutôt forte. La tête est assez fine et délicate. Les pommettes sont saillantes, les orbites carrées, les dents belles mais usées, la mâchoire inférieure fine et petite, le sacrum petit, le bassin large. Il paraît vraisemblable qu'il s'agit d'une femme



Fig. 2. — Squelettes trouvés dans les Arènes de Lutèce.

âgée d'une trentaine d'années. Tous les os sont très exactement dans leur connexion anatomique.

Les fouilles ayant continué, on découvrit, les 21 et 23 juillet 1915, un peu plus au Nord, deux squelettes placés en sens inverse du premier et à 60 centimètres environ plus bas. Je les dégageai comme je l'avais fait pour le premier. La photographie (fig. 2) due au talent de M. Citerne, l'adjoint technique du Service des carrières, attaché à la Commission du Vieux Paris, nous dispensera d'une longue explication. Les conditions de gisement, le contenu de la fouille sont les mêmes que pour le premier squelette. J'ai pourtant découvert, en plus des pierrailles et débris de tuiles, un moellon bien taillé et la moitié d'un palet fabriqué avec un fond de vase de terre rosée gallo-romaine, de nombreux fragments d'os brisés, toujours des mêmes animaux, et un seul objet façonné : un de ces tubes d'os tournés, courts, si typiques dans toutes les fouilles romaines.

Il y a lieu aussi de noter une trouvaille assez curieuse de divers gros os et d'une tête qui avait été malheureusement brisée par les terrassiers. Ils se trouvaient à 70 centimètres environ au-dessus de l'abdomen des deux squelettes. L'identification des dents et des maxillaires inférieurs permit d'établir qu'il s'agissait là d'un crâne et de divers os du squelette d'un chameau. D'ailleurs, en 1870, les fouilles pratiquées près de ce point avaient fourni deux os qui, identifiés par le professeur d'anatomie comparée du Muséum, Paul Gervais, avaient été reconnus par lui comme appartenant au chameau.

Ces deux squelettes, placés en même temps dans cette fosse, serrés l'un contre l'autre, peuvent donner lieu aux observations suivantes. Celui de gauche (en regardant la figure) présente des arcades sourcilières saillantes, des os malaires proéminents ; une obliquité marquée de la mâchoire supérieure (prognatisme), un maxillaire inférieur

assez fort avec menton proéminent, mais tous les os en sont minces, à bords tranchants. Les dents sont belles, très usées. La tête est fortement déviée à droite et ne semble plus posséder aucune connexion avec la colonne vertébrale. Cette attitude singulière peut être due au tassement des terres ou peut-être aussi dater de l'enfouissement. Il y aurait eu soit décollation soit strangulation avec subluxation des vertèbres (ceci, bien entendu, à titre de simple hypothèse). Les os des membres sont plutôt grêles, avec insertions musculaires peu marquées. Le fémur gauche paraît avoir été anciennement brisé. La taille est de 1 m 60 environ. Il s'agit presque certainement d'un sujet féminin de 30 ans environ.

Le sujet de droite présente, notablement exagérés, les mêmes caractères que celui de gauche. Les arcades sourcilières sont extrêmement développées et saillantes ; les pommettes fortes, proéminentes, avec saillies osseuses marquées. La mâchoire inférieure est très forte, à menton carré, avec insertions musculaires très accentuées, les dents fortes et très usées. La branche montante gauche est écrasée. La tête est fortement déplacée à gauche et très abaissée, ainsi que les deux clavicules dont les extrémités internes sont au niveau des 2e et 3e vertèbres dorsales. Le crâne est vide et semble avoir été brisé anciennement. Comme pour l'autre sujet, si ces modifications n'ont pas été produites par le tassement des terres, on pourrait supposer que le sujet a été assommé avec fractures et luxations de la colonne vertébrale dans la région cervicale. Les os des membres sont forts, avec insertions musculaires très saillantes. Il s'agit, en somme, d'un sujet de 40 à 50 ans environ et d'une taille d'à peu près 1 m 65 à 1 m 70.

Quant au type de ces sujets, on peut faire les remarques suivantes.

Le premier est un type assez fin, à crâne ovale, avec orbites assez larges et aux pommettes assez marquées avec

peu de saillie des maxillaires en avant. Au contraire, les deux autres ont un type très accentué et tout différent, type fort laid d'ailleurs, à front bas, avec arcades sourcilières très fortes; et, par suite, yeux petits et enfoncés, pommettes très saillantes, bouche projetée en avant et très forte mâchoire inférieure, en un mot des caractères de crâne nègre. C'est un ensemble de particularités qu'on rencontre assez fréquemment dans les cimetières barbares de l'époque mérovingienne.

Ce sont là, il faut bien le dire, de simples impressions anatomiques permettant uniquement de fixer l'aspect de ces crânes sans pouvoir de ce fait leur assigner une date. Reste la question d'interprétation de ces dépôts de cadavres dans le sol. On a vu plus haut qu'il est impossible de les localiser à une époque fixe. Ils ne sont pas antérieurs au IIe ou IIIe siècle et ne sont pas postérieurs au VIIIe ou IXe siècle. C'est tout ce qu'on peut dire. D'autre part, s'agit-il de véritables sépultures ou d'enfouissements de cadavres? Il faut noter d'abord qu'en ce point et dans un rayon assez limité, tant actuellement qu'en 1870 et en 1885-1886, on a trouvé au total 16 squelettes, plus 4 autres squelettes presque en face de l'entrée du carcer Nord et enfin un près de l'entrée du carcer S.-E.; soit donc au total 21 squelettes inhumés en ce point (voir le plan, p. 300).

Il y a donc plus que des sépultures accidentelles. Il paraît s'agir d'un lieu de sépultures successives; sans cela, on n'aurait trouvé qu'une seule fosse, ou des fosses identiques et voisines. Mais ces sépultures devaient être bien pauvres, puisque l'on n'a rien trouvé à côté des squelettes [1].

Nous avons vu également que les cadavres avaient été placés dans des fosses creusées au hasard, à des profon-

1. Sauf, à côté du grand squelette découvert en 1870 et qui se trouvait un peu plus à l'Ouest que les nôtres, une grande bouteille en terre blanchâtre avec décoration peinte en rouge, actuellement au Musée Carnavalet. Ce vase paraît être du Ve au VIIe siècle.

deurs variables et sans soin. D'autre part, le remplissage des fosses consistait en débris variés provenant de constructions ou formés par des détritus de cuisine. Il semble donc rationnel de supposer que, contrairement à ce que nous avions pensé au début, il ne s'agit pas de cadavres enterrés dans le sol de l'arène alors qu'elle était en usage, cadavres de sujets de peu d'importance, ayant succombé dans l'arène et dont on se serait ainsi débarrassé, comme du cadavre d'un chameau de même provenance. Nous adopterions plutôt l'hypothèse que ces sépultures ou plus exactement ces enfouissements de cadavres ont eu lieu au milieu des ruines des Arènes, dans la partie limitée par le mur du podium et alors que les arènes n'étaient plus utilisées. Il va de soi que ce sont là des hypothèses et qu'il est impossible d'émettre une affirmation en l'espèce quant à présent.

Il est enfin un autre point que nous avons longuement discuté et cherché à élucider par de très nombreuses observations et investigations aux Arènes et aux alentours : c'est celui de la topographie des lieux au moment de la construction des Arènes. Notre collègue et collaborateur M. Hoffbauer nous a donné pour cela son plus actif et plus compétent concours.

On pourrait admettre d'abord que la forme générale des pentes du mont Lucotitius du côté du Nord et du Nord-Est n'a pas beaucoup changé depuis 1600 ans et qu'elles ont été simplement recouvertes par une couche d'éboulis de pentes et de remblais d'épaisseur variable. Ces pentes venaient mourir vers les bords d'un des bras de la Seine dans les marécages existant en ce point. Les arènes auraient été creusées dans la colline entaillée pour y former les gradins du fond et ceux des côtés, tandis que, face à ces gradins, des élévations en maçonnerie auraient permis de prolonger les galeries, de construire le mur du podium, la scène et ses dépendances. Surplombant le grand promenoir

du haut des Arènes, le *balteus* supérieur, qui reposait sur un large et profond mur, une série de colonnades ou d'arcatures aurait donné au monument un aspect imposant. Plus bas, le *balteus* inférieur séparait le *mœnianum* (gradins) inférieur du supérieur. On aurait eu là un dispositif qu'on retrouve assez fréquemment dans les théâtres antiques.

Cette hypothèse peut parfaitement se défendre; malheureusement il nous manque des indications précises tirées de fouilles stratigraphiques. Car ces dernières recherches n'avaient jamais été faites jadis. Aujourd'hui elles sont fort difficiles. Nous avons à cet effet pratiqué divers sondages et nous en pratiquerons d'autres encore.

Il est une autre hypothèse que notre éminent collègue M. Hoffbauer nous a exposée. Elle peut se formuler ainsi :

Tout d'abord, lors de l'établissement de la viabilité de la rue Monge en 1868, puis de la construction de certaines maisons en bordure de cette même rue en 1872, on aurait découvert de puissantes substructions, certainement romaines, au niveau du sol actuel de la rue Monge en face du numéro 49 (alt. 45,67) et même plus bas, c'est-à-dire à 10 mètres environ au-dessous du sol de la pente naturelle actuelle de la colline en ce point (alt. 54,805). D'autre part, ces 10 mètres de dépôt sont constitués uniquement, pense M. Hoffbauer, par des remblais relativement modernes. Cette épaisse couche de remblais recouvre toute la pente du mont Lucotitius aux alentours de ce point, depuis la rue du Cardinal-Lemoine jusqu'à l'angle de la rue Lacépède et de la rue Monge (altitude de la surface naturelle de la colline : 55,50). Là, les fouilles faites en 1878 ont permis de retrouver en place les sables de Beauchamp mesurant en ce point 7 à 8 mètres de hauteur au-dessus du niveau actuel de la rue Monge (alt. 47). Là aussi, dans des fouilles anciennes pour la construction de maisons, on a rencontré des sortes de cuvettes pleines de terrain remanié et de charbon indiquant des excavations pour l'exploitation des sables

de Beauchamp comme il en a été rencontré au sommet de la colline et au Nord (fouilles de la rue Valette en 1913).

Si donc on supprime graphiquement l'énorme manteau de 10 mètres de gravois, supposé sensiblement régulier, on voit que la pente de la colline apparaît très différente de son profil actuel et qu'elle vient mourir notablement à l'Ouest des ruines des Arènes. Cette sorte d'entame de la colline en ce lieu pourrait s'expliquer, d'après l'opinion déjà ancienne d'Héricart de Thury [1], par l'existence dans l'antiquité, en ce point, d'une vaste exploitation des sables de Beauchamp (terre à four et argile sableuse pouvant servir à faire de la céramique). Cette exploitation avait entamé fortement la colline et c'est sur l'emplacement de cette excavation qu'auraient été construites les Arènes.

On peut donc admettre l'hypothèse que les Arènes ont été ainsi élevées à une certaine distance de la pente de la colline. Il est probable que leur construction a donné lieu à d'assez grands terrassements creusant l'arène et aménageant le haut talus de terre formant le substratum des gradins élevés au Sud-Ouest du mur du podium et correspondant à une butte qui existait encore là au XVIe siècle et portait alors un moulin. D'autre part, les gradins au N. O. auraient été posés sur des remblais provenant des terrassements sus-indiqués, mais la façade ouest aurait été entièrement construite, occupant toute la hauteur du monument.

Les deux interprétations diffèrent donc sensiblement : l'une admet un monument entier avec hauts murs tout autour se dressant entre le Mont Lucoticius et la Seine ; l'autre au contraire croit à l'existence d'une adaptation de la colline, en un point, à l'usage d'arènes, les parties maçonnées ne faisant que compléter et orner les arènes en terre. Nous avons tenu à signaler ces deux interprétations. Il est

1. Héricart de Thury, *Histoire des Catacombes de Paris* (Paris, 1850).

entendu que dans les deux cas il s'agit d'hypothèses, l'insuffisance des renseignements recueillis et publiés à la suite des fouilles anciennes ne permettant aucune affirmation scientifiquement démontrée.

Il est enfin un dernier point que la sous-commission des fouilles de la Commission municipale du Vieux Paris a discuté en se basant sur les belles restitutions de M. Hoffbauer que nous avons l'honneur de montrer à l'Académie : c'est le suivant. Les Arènes de Lutèce présentent ce dispositif fort rare d'une sorte de scène placée au Nord-Est des Arènes, au niveau de la partie supérieure du mur du podium. Des restes de murs et d'hémicycles très évidents l'ont démontré dans les fouilles de 1870 et de 1883. Ces murs et ces hémicycles (voir le plan), qu'il a été facile de restituer d'après les parties de murs découverts, formaient un ensemble élevé sur une vaste terrasse constituée par l'élargissement du haut du mur du podium. Cette terrasse, longue de 41 mètres environ et profonde de 6 au point le plus étroit et de 15 mètres aux deux extrémités, était limitée en arrière par les hémicycles dont nous parlons plus haut, chacun d'un diamètre de 3 mètres alternant avec des loges carrées de 3 mètres de côté (avec pour les deux une profondeur de 3 mètres), séparés les uns des autres par un mur de 1 m 50 d'épaisseur. Ce dispositif ne permet guère, vu ses trop grandes dimensions, d'admettre que c'était, comme dans certains théâtres antiques, le devant de la scène (mur du pulpitum) où niches et loges sont de petite dimension, 0 m 75 environ de largeur. Il paraît plus vraisemblable de supposer que tandis que la terrasse en avant constituait le proscenium, les hémicycles voûtés à leur partie supérieure formaient le fond de la scène, constituant ainsi un motif architectural élevé de 7 à 8 mètres au moins, dont l'aménagement de Du Seigneur existant dans le square des Arènes ne donne aucune idée. Derrière les hémicycles, des restes de murs ont permis de penser que c'était là un

postscenium. Plus loin, vers l'Est, les fouilles anciennes n'ont plus montré aucune trace de murs.

Cette interprétation est celle de MM. Formigé père et fils dont on connaît la haute compétence pour tout ce qui touche aux théâtres antiques. C'est aussi celle de M. Hoffbauer et de la majorité de la 2e sous-commission.

Il y aurait donc eu une sorte de grand espace ainsi constitué ne mesurant pas moins de 360 mètres carrés. Une autre hypothèse pourrait être présentée : il se serait agi d'une sorte d'estrade sur laquelle pouvaient se tenir des musiciens, des figurants, des mimes, etc. Et c'est à ce sujet que se pose la question fort controversée : arènes-théâtre ou arènes avec estrade.

A ce propos, on pourrait faire remarquer que Lutèce avait, sur l'emplacement actuel du lycée Saint-Louis, un grand théâtre ; d'autre part, que la scène d'un théâtre doit nécessairement être terminée en arrière par un très haut et par suite très épais mur surmonté d'un toit en abat-voix, et que les traces d'un tel mur n'existent pas aux Arènes de Lutèce.

Au contraire, une simple estrade beaucoup moins importante peut parfaitement être formée par des constructions moins épaisses, telles que celles révélées par les restes de murs exhumés en ce point. Ce serait donc là la seconde hypothèse développée plus haut : arènes avec estrade. Même idée, mais très augmentée, qu'aux arènes de Drevent.

Si l'on acceptait la première hypothèse : scène de théâtre, on a vu l'objection pour le mur du postcenium ; quant au mur du pulpitum, il aurait été formé par le mur aux hémicycles et loges ; derrière se serait étendu une sorte de couloir où auraient pu fonctionner les *aulœa* (rideau) ; quant au proscenium ou postscenium et ses loges (*choragia*), les fouilles publiées n'en ont jamais montré aucun reste.

Dans ses si jolies restitutions, M. Hoffbauer a envisagé ces deux hypothèses, montrant toutefois que la seconde lui paraît de beaucoup la plus vraisemblable. Sur ces aqua-

relles on peut voir l'estrade avec son fond formé par les hémicycles et les loges surmontés d'un portique. Cette estrade se serait rejointe latéralement aux gradins, probablement par des constructions légères dont il n'a subsisté que des débris de murs d'un mètre d'épaisseur retrouvés au S.-E. de l'entrée du vomitorium sud.

D'ailleurs, sur ce point, il surgit un nouveau problème, et deux hypothèses peuvent être émises : ou bien, comme dans divers théâtres d'Afrique ou d'Asie, les gradins se continuaient latéralement à l'Est des deux vomitoria et de chaque côté, arrivant presque à la scène ; ou bien les murs Est des deux vomitoria formaient la limite des Arènes et constituaient des murs de refend. Cette dernière hypothèse est celle qu'adopte M. Hoffbauer en l'absence de toute trace de substruction dans les points où auraient dû se trouver les murs correspondant aux constructions de la première hypothèse.

Tels sont les divers points que nous avons longuement discutés et que nous avons tenu à communiquer à l'Académie, étant donné qu'ils ne paraissent pas jusqu'ici avoir été très fouillés par les divers savants qui se sont occupés des Arènes de Lutèce. Nous continuons d'ailleurs à les étudier en nous basant toujours, autant que faire se peut, sur des constatations matérielles faites in situ, suivant la méthode de travail toujours mise en œuvre par la deuxième sous-commission de la Commission municipale du Vieux Paris.

La seconde sous-commission de la Commission municipale du Vieux Paris a longuement discuté sur place la question du mode de conservation des ruines des Arènes. Elle a constaté d'abord que ce qui a été redécouvert en 1915 n'était plus ce qui avait été trouvé en 1870. Comme nous l'avons vu, ces ruines avaient été considérablement réduites par les dérasements de la Compagnie des Omnibus. La conservation de ce qui subsistait était pourtant haute-

ment souhaitable, mais, il faut bien le dire, très difficile à réaliser pour obtenir une conservation prolongée. Il était indispensable de refaire des joints, de recouvrir les murs d'une couche de ciment. La sous-commission a exprimé son opinion dans diverses réunions et lors de la visite des délégués de l'Académie aux Arènes. Mais le Conseil municipal ayant voté les fonds nécessaires pour dégager et restaurer les parties découvertes comme cela avait été fait pour la 1re partie et pour continuer le square (délibération du 31 décembre 1913), des ordres furent donnés au service d'architecture des squares et promenades de se conformer à cette délibération ; les plans et l'adjudication des travaux furent faits en conséquence. Notre demande, le vœu de l'Académie ne furent pas pris en considération et ne furent même pas discutés par le Conseil municipal dont divers membres nous confirmèrent ses intentions bien arrêtées de poursuivre la réalisation du vœu qu'il avait émis jadis.

Nous ne pouvions que nous incliner puisque nous sommes Commission municipale du Vieux Paris, dépendant à la fois du Conseil municipal et de l'Administration préfectorale. Mais nous avons demandé tout au moins qu'une marque très apparente fût tracée sur les parois surélevées, séparant exactement les parties anciennes de celles construites par-dessus. M. Formigé, architecte en chef des promenades, chargé du travail, et qui a toujours très aimablement facilité nos recherches, nous l'a absolument promis. En vérité, nous ne pouvions faire davantage.

SÉANCE DU 27 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Edmond Pottier lit un mémoire sur des fresques pompéiennes récemment découvertes, qui ont fait l'objet d'une importante étude de M. Rizzo, professeur à l'Université de Turin. Il analyse ce travail en faisant connaître son opinion personnelle sur plusieurs détails de ces représentations qui sont fort énigmatiques et curieux. Le style des peintures est excellent et quelques-unes ont rappelé à certains connaisseurs des œuvres du Titien et du Corrège.

MM. Salomon Reinach, Franz Cumont, Maxime Collignon et Ernest Babelon présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie l'*Annuaire général de l'Indo-Chine pour 1915* (Hanoï-Haiphong, 1915, in-8°).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Mémoires de l'Académie. Tomes I à XII épuisés; XIII à XXXIX; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume.. .... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents... .... 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend............... .... 7 fr. 50

Le tome XXXIII (3e partie), comprenant la table des tomes XXIII à XXXIII.. 6 fr.

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires.... 15 fr.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV; tomes V à XI, 1re et 2e parties; t. XII, 1re et 2e parties.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

La première partie du tome XI (1re série) et la seconde partie du tome XII se vendent séparément.................................. 25 fr.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX); XXXI à XXXVI, 1re et 2e parties; tome XXXVII; tome XXXVIII, 1re et 2e parties: tome XXXIX, 1re partie.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXVIII (sauf le tome XXXVII, qui est en un seul volume), chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée aux études orientales. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants.. 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de facsimilés, se vend.. 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de facsimilés, se vend.. 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de facsimilés, se vend.. 30 fr.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno cdxvii ad annum dccli. 2 volumes in-fol. Prix du volume.. 30 fr.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume............. . 30 fr.

Chartes et diplômes. *Recueil des Actes de Lothaire et de Louis V*. Prix du volume.. 12 fr.
— *Recueil des Actes de Philippe Ier*. Prix du volume... .... 30 fr.
— *Recueil des Actes de Henri II. — Introduction* (avec un atlas de planches). Prix du volume.................................... 50 fr.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I à XIX épuisés), et volume de table, in-fol. Prix du volume.................................... 30 fr.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tomes I à XXIII (épuisés), in-fol. Tome XXIV, en 2 parties. Prix du volume...... 60 fr.

Nouvelle série in-4° du même Recueil :

I. Documents financiers. Tome I. *Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon, sous le règne de Philippe de Valois*. Prix du volume.................................... 20 fr.

II. Obituaires. Tome I. *Obituaires de la province de Sens*. 1re et 2e parties. Prix de chaque demi-vol........................ 25 fr.
— Tome II (*diocèse de Chartres*). Prix du volume.... 25 fr.
— Tome III. Prix du volume........................ 25 fr.

III. Pouillés. Tome I. *Pouillés de la province de Lyon*. Prix du volume.................................... 15 fr.
— Tome II. *Pouillés de la province de Rouen*. Prix du volume.................................... 25 fr
— Tome III. *Pouillés de la province de Tours*. Prix du volume.................................... 25 fr.
— Tome IV. *Pouillés de la province de Sens*. Prix du volume.................................... 30 fr.
— Tome VI, 1re et 1e parties. *Pouillés de la province de Reims*. Prix de chaque demi-volume....... 25 fr.

Recueil des historiens des croisades :

Lois. (*Assises de Jérusalem*.) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés*.

Historiens occidentaux.
Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume... 45 fr.
Tomes II, III et IV, in-fol. Prix du volume.... 30 fr.
Tome V, en 2 parties, in-fol. Prix du volume.. 55 fr.

Historiens arabes.
Tomes I et III, in-fol. Prix du volume......... 45 fr.
Tome II, 1re et 2e parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume.................... 22 fr. 50
Tome IV, in-fol. Prix du volume.............. 50 fr.
Tome V, in-fol. Prix du volume............... 25 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume........... 45 fr.
— Tome II, in-fol. Prix du volume......... 60 fr.
Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

Histoire littéraire de la France. Tomes XI à XXXIII (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume.................................... 25 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume...... 37 fr. 50

Œuvres de Borghesi. Tomes VII et VIII, in-4°. Prix du volume.. 20 fr.
— Tome IX, 1re partie. Prix du demi-volume.................. 12 fr.
— Tome IX, 2e partie. Prix du demi-volume.................. 8 fr.
— Tome IX, 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII). Prix du fascicule.................................... 4 fr.
— Tome X, 1re et 2e parties. Prix de chaque demi-volume......... 15 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

1re partie : *Inscriptions phéniciennes*.
Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc. 25 fr.
Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc. 37 fr. 50
Tome II, fasc. I. Prix du fascicule..... 25 fr.
Tome II, fasc. II. Prix du fascicule.... 50 fr.
Tome II, fasc. III. Prix du fascicule.. 25 fr.
Tome II, fasc. IV. Prix du fascicule.. 50 fr.

2e partie : *Inscriptions araméennes.*	Tome I, fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
	Tome I, fasc. III. Prix du fascicule..	60 fr.
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule..	80 fr.
4e partie : *Inscriptions himyarites.*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I, fasc. II. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome I, fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.
	Tome I, fasc. IV. Prix du fascicule....	40 fr.
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	35 fr.

EN PRÉPARATION :

Mémoires de l'Académie. Tome XL.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie. Tome XIII.

Notices et extraits des manuscrits. Tome XXXIX, 2e partie.

Chartes et diplômes. *Recueil des Actes de Louis IV d'Outremer.* — *Recueil des Actes des rois de Provence.*

Recueil des historiens des Gaules et de la France.

Nouvelle série in-4° : Obituaires, tome IV. *Obituaires de la province de Sens.* — Pouillés, tome V. *Pouillés de la province de Trèves.* — Pouillés, tome VII. *Pouillés de la province de Bourges.*

Histoire littéraire. Tome XXXIV.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 1re partie, tome II, fasc. V ; — 2e partie, tome II, fasc. II ; — 4e partie, tome II, fasc. II.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

AMÉLINEAU (E.). Notices des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895).. 4 fr. 70
BABELON (E.). La théorie féodale de la monnaie (1908)....... 3 fr. 20
— Moneta (1913)... 2 fr. 30
BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892)..................................... 2 fr.
BARTHÉLEMY (A. de). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896)... 0 fr. 80
BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hator-Miskar à Maktar (1899)... 4 fr.
— Mémoire sur les inscriptions de la fondation du temple d'Esmoun à Sidon (1902)... 3 fr. 20
BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893).. 1 fr. 70
— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895)......................... 2 fr.
— Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate, mémoire posthume (1902)........................ 3 fr. 50
CAGNAT (R.). Les bibliothèques municipales dans l'Empire romain (1906)... 2 fr. 10
— Les deux camps de la légion IIIe Auguste à Lambèse, d'après les fouilles récentes (1908)... 4 fr.
— La frontière militaire de la Tripolitaine à l'époque romaine (1912)... 3 fr.
CAPITAN (Dr). Quelques caractéristiques de l'architecture maya dans le Yucatan ancien (1912)... 3 fr.
CARRA DE VAUX (Baron). Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques par Philon de Byzance, édité d'après les versions arabes et traduit en français (1902)................ 8 fr. 50
CARTON (Dr). Le théâtre romain de Dougga, avec dix-huit planches (1902)... 10 fr.
— Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia (1906)................. 9 fr. 20
CHABOT (Abbé J.-B.). *Synodicon orientale* ou recueil de synodes nestoriens (1902)... 30 fr.
CHAVANNES (Éd.). Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale, d'après les estampages de M. Ch.-E. Bonin (1902)....................... 6 fr.
COLLIGNON (Maxime). Le consul Jean Giraud et sa relation de l'Attique au XVIIe siècle.. 2 fr. 60
CORDIER (H.). Un interprète du général Brune et la fin de l'École des Jeunes de langues (1911).. 4 fr.
CROISET (Maurice). Observations sur la légende primitive d'Ulysse (1910)... 2 fr.
CUMONT (Franz). La théologie solaire du paganisme romain (1909). 1 fr. 70
CUQ (Éd.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897)...................................... 3 fr.
— Le sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère (1912) 1 fr. 70
— Un nouveau document sur l'Apokèryxis (1913)............... 2 fr. 60
DELABORDE (H.-F.). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu (1900)....................................... 3 fr. 60
DELISLE (L.). Notice sur un psautier latin-français du XIIe siècle (ms. latin 1670 des Nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891).. 1 fr. 10
— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891).................... 1 fr. 40
— Notice sur la chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891).. 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'Histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893).. 2 fr. 60
— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896).. 6 fr. 50
— Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme, avec facsimilé (1896).. 2 fr.
— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896)............. 1 fr. 70
— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896). 0 fr. 80
— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898)... .... 1 fr. 70
— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898)... 1 fr. 70
— Notice sur la Rhétorique de Cicéron traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899)...................... 3 fr. 50
— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533 (1899)................. 3 fr. 80
— Notice sur les manuscrits du « Liber Floridus » de Lambert, chanoine de Saint-Omer (1906)................................ 8 fr. 60
— Le livre de Jean de Stavelot sur saint Benoît (1908)........... 2 fr.
— Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de Saint-Benoît en 1338 (1910). .... 3 fr.

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892)..... .... 4 fr. 40
— De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893). 1 fr. 10
— Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et dans les premiers siècles du moyen âge (1896)........................ .... 4 fr. 40
— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée *la Gaule* (1897)............................... 0 fr. 80
— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles, avec une carte (1899).. 3 fr. 50

DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898).. 2 fr.

DIEULAFOY (M.). Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec vingt-cinq figures (1898)..................... 3 fr.
— La bataille de Muret (1899)..................................... 2 fr.
— Le Mausolée d'Halicarnasse et le Trophée d'Auguste (1911). 2 fr. 30
— *La bataille d'Issus*, analyse critique d'un travail manuscrit du commandant Bourgeois (1912)................................ 2 fr.
— Esagil ou le temple de Bêl-Marduk à Babylone. Voir SCHEIL (le R. P.) et DIEULAFOY (Marcel).

DOREZ (Léon). Notice sur un recueil de poésies latines et un portrait de l'humaniste véronais Leonardo Montagna (1425-1485). Ms. 806 de la Bibliothèque de l'Institut (1913 .... 2 fr.

DURRIEU (Comte Paul). Michelino da Besozzo et les relations entre l'art italien et l'art français à l'époque du règne de Charles VI (1911). 3 fr.

EUTING. Notice sur un papyrus égypto-araméen de la Bibliothèque impériale de Strasbourg (1903)............................. 1 fr. 40

FERRAND (G.). Un texte arabico-malgache du XVIe siècle (1904).. 5 fr.

FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895).. 3 fr. 50
— Les grands mystères d'Eleusis. Personnel. Cérémonies (1900). 6 fr. 50
— La formation de la province romaine d'Asie (1903)........... 2 fr.
— Le culte de Dionysos en Attique (1904)....................... 8 fr.
— Sénatus-consulte de Thisbé [170] (1905)...................... 2 fr.
— Étude sur Didymos, d'après un papyrus de Berlin (1907)...... 8 fr.
— Les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace au IVe siècle (1909). 1 fr. 70

FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népalaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la Bibliothèque de l'Institut de France (1897).. 1 fr. 70

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (11 juillet 1302) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891)................ 4 fr. 40

GAUTIER (E.-F.) et FROIDEVAUX (H.). Un manuscrit arabico-malgache sur les campagnes de La Case dans l'Imoro, de 1659 à 1663 (1907) .... 6 fr. 50
GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne, avec deux planches (1900).......... 3 fr. 50
GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre Περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation* rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898).......... 2 fr. 60
GRÜNEISEN (W. de). Le portrait d'Apa Jérémie. Note à propos du soi-disant nimbe rectangulaire (1912).......... 2 fr. 30
HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895).......... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.
— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893).......... 2 fr.
— Notices sur les mss. latins 583, 657, 1249, 2945, 2950, 3145, 3146, 3437, 3473, 3482, 3495, 3498, 3652, 3702, 3730 de la Bibliothèque nationale. 2 fr. 30
HELBIG (W.). Sur la question mycénienne (1896).......... 3 fr. 50
— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898).. 1 fr. 70
— Les ἱππεῖς athéniens (1902).......... 5 fr.
— Sur les attributs des Saliens (1905).......... 3 fr. 20
JOULIN (L.). Les établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes, avec 25 planches (1900).......... 18 fr. 80
LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897).......... 8 fr. 10
— Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians au Trésor des Chartes.......... 2 fr.
LASTEYRIE (Comte R. de). L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891).. 2 fr. 60
— La déviation de l'axe des églises est-elle symbolique?.......... 1 fr. 70
— L'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure) [1909]. 7 fr. 70
LE BLANT (Edmond). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892).......... 0 fr. 80
— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893).......... 0 fr. 80
— Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895).......... 1 fr. 10
— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896).......... 8 fr. 75
— Les commentaires des livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899).......... 1 fr.
— Artémidore (1899).......... 1 fr.
LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892).......... 4 fr. 70
MARTIN (A.). Notes sur l'ostracisme dans Athènes (1907).......... 2 fr. 60
MAS-LATRIE (Comte de). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893).......... 2 fr. 90
MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891).......... 3 fr. 50
— Éléments du syllabaire hétéen (1892).......... 4 fr. 40
MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham (1891).......... 4 fr. 70
— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891).......... 2 fr.
— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge, en vers français, avec planche (1893).......... 1 fr. 70
— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge renfermé dans le ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893).......... 1 fr 70
— Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi, en vers français ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895).......... 1 fr. 40
— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895).......... 2 fr.
— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : traduction de divers livres de la Bible; légende des saints (1896).......... 3 fr. 20
— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897).......... 2 fr.
— Notice sur un Légendier français du XIIIe siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898).......... 3 fr.

— Le Livre-Journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898)........................ 2 fr. 50
— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50
— Notice d'un Légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900).................. 2 fr. 50
— Notice d'un manuscrit de Trinity College (Cambridge) contenant les vies en vers français de saint Jean l'aumônier et de saint Clément, pape (1903).. 2 fr. 50
— Notice sur la *Bible des sept états du monde* de Geufroi de Paris (1908). 3 fr.
MICHON (Ét.). Un décret du dème de Cholargos relatif aux Thesmophories (1913).. 1 fr. 50
MONCEAUX (P.). Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique (1907).. 7 fr. 50
MOREL-FATIO (A.) Une histoire inédite de Charles-Quint par un fourrier de sa cour, avec une planche (1911)........................ 2 fr.
MORISSE (G.). Contribution préliminaire à l'étude de l'écriture et de la langue Si-Hia (1904)...................................... 3 fr. 50
MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896).. 2 fr. 60
MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au xvie siècle (1895)... 3 fr. 50
— La tiare pontificale du viiie au xvie siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80
— Le Musée de portraits de Paul Jove, contribution pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900).. 3 fr. 80
NAVILLE (Ed.). La découverte de la loi sous le roi Josias ; une interprétation égyptienne d'un texte biblique (1910).............. 1 fr. 70
NOLHAC (P. de). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80
— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70
OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895).. 5 fr. 30
— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Evangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale, avec deux planches (1900).. 4 fr.
— Notice du ms. nouv. acq. franç. 10050 de la Bibliothèque nationale, contenant un nouveau texte français de la *Fleur des histoires de la terre d'Orient* de Hayton (1903)................................ 2 fr. 60
— Notice du ms. nouv. acq. lat. 763 de la Bibliothèque nationale (*glossaire grec et latins*), et de quelques autres mss. provenant de Saint-Maximin de Trèves (1903).. 2 fr. 60
— Notice sur le ms. latin 886, contenant différents opuscules mathématiques de Gerbert, etc. (1907).............................. 2 fr. 50
— Recherches sur la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais (1914). 3 fr. 80
PÉLISSIER (L.-G.). Sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1901).......... 2 fr.
PROU (M.). Chancel carolingien orné d'entrelacs, à Schænnis (canton de Saint-Gall) (1912)... 3 fr. 20
RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)... 6 fr.
— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)....... 2 fr. 30
— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.
REINACH (Théodore). L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs (1911)... 0 fr. 80
RICCI (S. de) et WINSTEDT (E.). Les quarante-neuf vieillards de Scété, texte copte et traduction française (1910).................. 1 fr. 70
ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)......................... 4 fr. et 4 fr. 40
SCHEIL (Le R. P.) La chronologie rectifiée du règne de Hammourabi (1912) 1 fr. 50
SCHEIL (Le R. P.) et DIEULAFOY (Marcel). Esagil ou le temple de Bêl-Marduk à Babylone. — Étude documentaire par le R. P. Scheil. —

Étude arithmétique et architectonique, par M. M. Dieulafoy (1913). 1 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)................ 12 fr.

— Le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)..... 2 fr. 30

— Le manuscrit hébreu n° 1388 de la Bibliothèque nationale; une *Haggadah pascale* (1903)............................ 1 fr. 50

— Le manuscrit hébreu n° 1408 de la Bibliothèque nationale (1913). 1 fr. 50

— Livre des comptes de Mardoché Joseph, manuscrit hébréo-provençal (1913).. 1 fr. 80

SIDERSKY (M.). Étude sur l'origine astronomique de la chronologie juive (1911).. 3 fr. 80

SLOUSCHZ (N.). Un voyage d'études juives en Afrique (1909)... 4 fr. 50

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895)...................... 7 fr. 50

TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIIIe siècle); texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897).. 3 fr. 50

TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XIe siècle (1900).. 2 fr. 60

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), sept.-nov. 1892, avec plan (1893).. 1 fr. 70

— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80

— Le cadastre de l'Afrique romaine (1907)................... 2 fr. 30

VIOLLET (H.). Description du palais de Al-Moutasim, fils d'Haroun-al-Raschid, à Samara, et de quelques monuments de Mésopotamie (1909).. 8 fr.

— Fouilles à Samara en Mésopotamie. Un palais musulman du IXe siècle (1911).. 9 fr. 50

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891).................... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893).. 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894)................... 1 fr. 70

— Les communes françaises au moyen âge (1900).............. 6 fr. 50

— Les interrogatoires de Jacques de Molai, grand-maître du Temple. Conjectures (1909)...................................... 0 fr. 80

VOGÜÉ (Marquis de). La citerne de Ramleh et le tracé des arcs brisés (1912).. 2 fr.

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890).. 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Cagnat communique à l'Académie toute une série d'inscriptions trouvées dans le marché de la ville romaine de Cuicul (aujourd'hui Djemila). Ces inscriptions font connaître le nom du personnage qui avait construit l'édifice, M. Cosinius Primus, à l'occasion de son élection au flaminat perpétuel. C'est le service des Monuments historiques de l'Algérie qui a fait ces heureuses découvertes [1].

M. Salomon Reinach étudie les passages d'un hymne homérique et de l'*Œdipe à Colone* où il est question du narcisse. Il pense que l'hymne laisse entrevoir un état plus ancien de la légende où Proserpine tombait dans une fissure du sol dissimulée par un narcisse gigantesque, sans l'intervention de Pluton monté sur son char. Il essaie aussi d'établir que, dans Sophocle, les grandes déesses couronnées de narcisses ne sont pas Déméter

1. Voir ci-après.

et sa fille, mais les Euménides, et montre les erreurs que divers savants ont commises à ce sujet.

M. Maurice Croiset présente quelques observations.

COMMUNICATION

LE MARCHÉ DES COSINIUS A DJEMILA, PAR M. RENÉ CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Presque au début des fouilles instituées à Djemila par le service des Monuments historiques de l'Algérie, en 1910, on découvrit dans la rue qui, partant du forum à l'angle nord-ouest, se dirige vers la basilique et vers le Capitole, une grande pierre, longue de 1 m 75, qui formait autrefois le revêtement antérieur d'un monument honorifique et qui avait été ensuite utilisée comme dalle de pavement. L'inscription qui y est gravée a été publiée en 1911 par moi-même[1]:

1) C COSINIO L·F·ARN·MAXIMO AED Q
PRAEF I D ĪĪ VIRO QQ PONT IN QVIN
QVE DECVRIAS ADLECTO BIGAM QVAM EX
POSTVLANTE POPVLO SANCTISSIMVS ORDO
CVICVLITANORVM EI PONENDAM CENSV
ERAT TITVLO CONTENTVS REMISIT ET SVA
P P IDEMQVE DEDICAVIT P P

Ce texte nous fait connaître un personnage qui, bien qu'originaire par sa famille d'une autre ville que *Cuicul*, puisqu'il est inscrit dans la tribu Arnensis et non dans la tribu Papiria, y obtint les honneurs suprêmes ; après quoi

1. *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. 142.

il fut admis dans les décuries judiciaires de chevaliers romains. Sur la demande du peuple, en remerciement de quelque bienfait qui n'est pas spécifié, le sénat lui décerna un bige d'honneur, distinction assez rare, dont il prit, d'ailleurs, les frais à son compte. Il y avait donc à *Cuicul*, à une date inconnue, mais que la belle paléographie de l'inscription permet d'indiquer comme le second ou au plus tard le début du IIIe siècle, des Cosinius qui tenaient un rang important dans la société locale.

Les déblaiements faits, cette année même, dans un édifice juxtaposé, à l'Ouest, au Capitole et donnant, du côté opposé, sur la grande rue dont j'ai déjà parlé, ont amené, entre autres découvertes, celle de deux bases de statues encore en place.

La première portait précisément les noms de C. Cosinius Maximus :

2) C · COSINIO L F ARN
MAXIMO AED Q PRAEF
IVR D II VIR Q Q PON
TIFICI IN QVINQVE DE
CVRIAS ADLECTO STA
TVAM QVAM EXPOS
TVLANTE POPVLO
SANCTISSIMVS OR
DO CVICVLITANOR
EI PONENDAM CEN
SVERAT · TITVLO · CONTEN
TVS REMISIT · ET SVA
PECVNIA POSVIT
IDEMQ · DEDICAVIT
D D

C. Cosinio, L. f(ilio), Arn(ensi tribu) Maximo aed(ili), q(uaestori), praef(ecto) iur(e) d(icundo), II *uiro q(uin)q(uennali)*

pontifici in quinque decurias adlecto statuam quam expostulante populo sanctissimus ordo Cuiculitanorum ei ponendam censuerat, titulo contentus remisit et sua pecunia posuit idemque dedicauit. D(ecreto) d(ecurionum).

Le libellé du texte est tout à fait le même que celui de l'inscription n° 1, sauf qu'il s'agit dans le cas présent, non plus d'un bige, mais d'une statue. Voilà qui est fait pour nous confirmer dans l'idée que Cosinius Maximus avait rendu à la ville des services notables.

La seconde base de statue, trouvée auprès de la précédente porte :

3) L COSINIO L F ARN PRIMO
AED Q II VIR Q Q PON F P PRAEF · II VIR
IMP T AELI HADRIAN ANTON AVG *sic*
PII P P DEC COL IVLIAE CONCORDI
KARTHAGINS AED AVGVR N QVN
QVE DECVR ADLECTO CVI CVM
POPVLVS ET ORDO SANCTISSIMVS
CVICVL OB MVNIFICENTIAM STA
TVAM DECREVISSET C · COSINVS
MAXIMVS FRATER TI
TVLI HONORE CoNTENTVS
SVA PECVNIA PoSVIT
IDEMQVE DEDICAVIT
D · D

L. Cosinio L. f. Arn. Primo aed(ili), q(uaestori), II uir(o) q(uin)q(uennali), pon(tifici), f(lamini) p(erpetuo), praef(ecto) II uir(ali) Imp(eratoris) T. Aeli(i) Hadriani Antoni(ni) Aug(usti) Pii p(atris) p(atriae), dec(urionis) col(oniae) Iuliae Concordi(ae) Karthaginis, aed(ili), auguri in quinque decur(ias)

adlecto; cui cum populus et ordo sanctissimus Cuicul(itanorum) ob munificentiam statuam decreuisset C. Cosinius Maximus, frater, tituli honore contentus sua pecunia posuit idemque dedicauit. D(ecreto) d(ecurionum).

Cette fois, le personnage honoré est, non plus C. Cosinius Maximus, mais son frère aîné sans doute, puisqu'il porte le prénom du père, L. Cosinius Primus. Il avait géré à *Cuicul* les mêmes magistratures que Maximus, mais il ne s'en était pas tenu là. A *Cuicul* même il avait obtenu le flaminat perpétuel; de plus, il avait été *praefectus jure dicundo*, en remplacement d'un empereur, ce qui était grandement honorifique; enfin il avait été appelé à Carthage, à siéger dans le Conseil municipal, y était devenu édile et avait, en outre, été inscrit dans le collège des Augures. A l'occasion des dignités que les gens de Djemila lui avaient conférées, il est très probable que, suivant l'usage, il leur avait fait don d'une somme d'argent qui avait permis d'apporter quelque embellissement à la cité — c'est ce que doit faire entendre le mot *munificentia*; — en remerciement de quoi le peuple et le sénat lui avaient décrété une statue. Mais son frère avait refusé l'argent voté à cet effet, satisfait de l'honneur dont l'inscription était la preuve, et avait payé lui-même les frais du monument. Ce dernier détail mérite d'attirer l'attention; car si L. Cosinius avait été présent à Djemila au moment où la statue lui avait été décernée, c'eût été à lui et non à son frère de décider s'il l'acceptait ou la refusait. Or il était, comme nous l'avons vu, magistrat et prêtre à Carthage, en même temps qu'à *Cuicul*, ce qui devait le tenir éloigné de cette dernière ville, du moins de temps à autre. Il est même possible que sa famille fût carthaginoise, la tribu Arnensis étant précisément celle où Carthage était rangée.

On peut donc admettre que des deux frères Cosinius, qui, nous le voyons maintenant, étaient des contemporains

de l'empereur Antonin le Pieux, l'un était fixé à *Cuicul*, l'autre étant obligé de se partager entre cette cité et Carthage. On notera, en passant, que notre inscription est la première inscription latine qui nous offre en toutes lettres le surnom de *Concordia* à côté de l'ethnique *Karthago*; nous savions depuis peu, par une inscription grecque, qu'il avait été octroyé à la colonie lors de sa fondation [1]. Cet éloignement temporaire de L. Cosinius nous expliquera le libellé des inscriptions qui me restent à transcrire.

En démolissant les gourbis arabes voisins du Capitole, qui avaient été bâtis avec des pierres provenant des environs, on avait recueilli, en 1912, deux fragments de dalles, qui ont été portés au Musée. Je les ai déjà rapprochés [2] en complétant les inscriptions qu'ils portent. Je les reproduis avec quelques modifications dans les suppléments, que la suite justifiera :

4) *l. cosin* IVS L F A *rn primus pont*
fl. p.p. taxa TIS OB HONOREM FL P *p*
HS xxx m. n. m ACELLV *m* A F *un* D *amentis*
multiplic ATA PECVNIA FECIT *idem*
q. dedicaui T CVRANTE C. COSIN *io*
ma XIMO F *r* ATRE

[L. Cosin]ius L. f. A[rn. Primus pont(ifex) flamen p(er)petuus taxa]tis ob honorem fl(amonii) p(er)[p(etui) HS XXX m(ilibus) n(ummum) m]acellu[m] a f[un]d[amentis multiplic]ata pecunia fecit idemq(ue) dedicau[i]t curante C. Cosin[io Ma]ximo f[r]atre.

Nous voyons maintenant quelle avait été la « munificence » de L. Cosinius Primus; à la somme honoraire qu'il avait offerte à Djemila à l'occasion de son élévation au flaminat perpétuel, il avait ajouté une certaine quantité de

1. Cf. R. Cagnat, *Revue épigr.*, 1913, p. 5 et suiv.
2. *Bull. arch. du Comité*, 1913, p. CCL.

sesterces supplémentaires pour faire les frais d'un marché ; et ce marché, il avait chargé son frère d'en surveiller la construction.

C'est ce monument, que l'on a commencé cette année à fouiller, où ont été trouvées les bases de statues 2 et 3, d'où proviennent assurément les fragments réunis au n° 4. La disposition même de l'édifice déblayé ne permet pas de douter de la destination de l'ensemble. Il suffirait, d'ailleurs, pour en être assuré, de lire les lettres gravées sur les divers morceaux de l'architrave du portique qui entourait la cour centrale. La copie m'en a été aimablement communiquée par M. Albert Ballu et par M. de Crésolles, le directeur des fouilles. Je les présente, naturellement, dans l'ordre qui convient.

Pierres hautes de 0 m 50, de longueur variable suivant leur état de conservation. Lettres de 0 m 15 :

5) *a*) L ❦
b) QVINQ
c) T F
d) ELLVM
e) CVM ❦ COLV
f) MNIS ET
g) ❦ STATVI
h) S ❦ ET PONI
i) CERARIO
j) ET THOL
k) QVOD ❦ PR
l) O HON
m) IORE ❦ FL ❦ P ❦ P ❦ E
n) ꟷS XXX
o) M ❦ N · TAXA
p) AVERA
q) T MVLTIPLIC
r) ATAI
s) NIA ❦ A FV
t) NDAM
u) ENTIS F
v) ECIT
x) IDEM Q
y) DEDICA
z) XIMO
w) FRATRI

L. [Cosinius L. f. Arn. Primus aed. q. II uir] quinq. [pon]t. f[l. p. p. mac]ellum cum columnis et statuis et ponderario et thol[o] quod pro honore fl(aminii) p(er)p(etui) e[x] ꟷS XXX m. n. taxauerat multiplicata p[ecu]nia a fundamentis fecit idemq(ue) dedica[uit, curante C. Cosinio Ma]ximo fratr[e].

Aux renseignements que nous avait fournis le texte précédent, celui-ci en ajoute d'autres, qui sont précieux : il mentionne les constructions annexes qui constituaient le marché, en dehors des boutiques elles-mêmes, dont il ne parle pas. C'étaient d'abord les colonnes du portique, puis des statues, parmi lesquelles celles des deux Cosinius, dont on a retrouvé les bases ; c'étaient surtout la salle des poids publics (*ponderarium*)[1] et le *tholus*. Le *ponderarium* existait naturellement dans tous les marchés ou dans le voisinage immédiat ; mais on n'a point encore trouvé sur le terrain de pièces qui méritent ce nom d'une façon certaine ; on a noté[2] seulement qu'à Pompei, dans une des boutiques adossées à la façade du *macellum*, il a été découvert, en place, des tables de pierre où étaient creusées des mesures ; et en outre, on le sait, dans un petit réduit aménagé au milieu de la muraille qui ferme le portique du temple d'Apollon, en face le marché et à côté d'une salle qui lui servait d'annexe, on a trouvé une table de mesures qui remonte à l'époque samnite.

A Djemila, il semble bien qu'il faille désigner comme *ponderarium* une petite pièce qui occupe le milieu du côté méridional du marché. On y voit une belle dalle avec moulures en haut et en bas, qui garnit le mur du fond de la salle. Elle est percée, à la partie supérieure, d'un certain nombre de trous circulaires de 0 m 10 de diamètre, alignés sur toute la longueur ; leur destination n'a point encore été élucidée. Au-dessus, se lit l'inscription :

6) L · COSINIVS · L · F · ARN · PRIMVS ·
FL · P · P · S · P · FECIT.

1. Cf., dans le *Dict. des Antiq.* de Saglio, l'article *Ponderarium*, dû à M. Michon.

2. Thédenat, *Pompéi*, II, p. 51.

C'est, d'ailleurs, de toutes les chambrettes qui entourent la place du marché, la seule qui ne soit pas occupée par des tables en pierre, semblables à celles qui ont été signalées dans les différents marchés de Timgad.

Quant au *tholus*, c'était un édicule voûté, qui se rencontre dans tous les *macellum* du monde gréco-romain, au centre de la cour. Ce genre de constructions était constitué par une colonnade circulaire où venait s'appuyer une coupole, *tectum sine parietibus columnis subnixum*, dit Servius [1]. Les parties basses de ces pavillons, à Pompei [2] et à Pouzzoles [3], sont encore parfaitement visibles. Il en est de même à Djemila où les dés sur lesquels se dressaient les colonnes sont à leur place antique ; le soubassement qui les soutient est de forme hexagonale. La partie centrale des *tholus* de Pompei et de Pouzzoles était occupée par un bassin.

Les statues des deux Cosinius étaient disposées à droite et à gauche de la porte d'entrée de cet édifice, extérieurement.

Il me reste à mentionner une dernière inscription découverte dans les fouilles du *macellum* de Djemila, sur une petite base de statue :

7) MERCVRIO
AVG SACR
L COSINIVS
L·F· ARN· PRI
MVS·FL P P
POSVIT

Il est tout naturel que L. Cosinius ait placé dans un coin de son marché l'image de Mercure, le dieu du Commerce.

1. *Ad Aen.*, IX, 406.
2. Thédenat, *loc. cit.*, p. 45.
3. Ch. Dubois, *Pouzzoles antique*, p. 290 (d'après Caristie).

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat présente un nouveau fascicule de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*; l'auteur en est M. Merlin, correspondant de l'Académie. On y trouvera la mention de toutes les mosaïques découvertes en Tunisie depuis dix ans. Quelques-unes d'entre elles ont été reproduites dans les deux derniers albums de planches déjà publiés.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Cagnat communique à l'Académie, de la part de M. L. Poinssot, inspecteur des antiquités de la Tunisie, une note sur trois inscriptions de Thuburbo Majus [1].

M. Babelon présente un mémoire dans lequel il entreprend d'expliquer les scènes qui décorent la paroi de deux des plus beaux vases d'argent du fameux Trésor de Berthouville (près Bernay) conservé au Cabinet des Médailles. Ces admirables reliefs forment quatre groupes qui représentent des scènes de magie et de divination. Elles paraissent inspirées de peintures murales analogues à celles qu'on a trouvées à Pompei.

MM. Bouché-Leclercq et Alfred Croiset présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

TROIS INSCRIPTIONS DE THUBURBO MAJUS,

PAR M. L. POINSSOT,

INSPECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

Le général Vérand, commandant la division d'occupation de la Tunisie, ayant bien voulu mettre des prisonniers de guerre à la disposition du Service des antiquités et arts, les fouilles de Thuburbo Majus ont pu être reprises le 1er mars 1915[1].

Le déblaiement des *thermae aestivales* a été terminé et l'on a entrepris celui des constructions qui, au Nord-Est, leur sont contiguës. A côté du portique, qu'on peut, du nom de ses donateurs, appeler portique des *Petronii*[2], une grande enceinte rectangulaire a été mise au jour, au milieu de laquelle, à très basse époque, une église avait été construite.

C'est dans cette enceinte ou à quelques mètres d'elle que plusieurs dédicaces particulièrement intéressantes ont été découvertes. Les circonstances ne nous permettant pas de leur consacrer actuellement l'étude approfondie qu'elles mériteraient, nous nous contenterons de communiquer à

1. Sur les fouilles de Thuburbo Majus, cf. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1912, p. 347-360; id., *Bull. arch. du Comité*, 1912, p. CCLXXII-CCLXXX; 1913, p. CLXI; 1914, commission de l'Afrique du Nord, 10 mars; 1915, commission de l'Afrique du Nord, 8 mars et 13 avril.

2. Une grande partie des éléments de ce portique a été retrouvée. Tout un côté de la colonnade a même pu être redressé, surmonté de ses architrave, frise et corniche. Par l'élégance de ses proportions, la diversité de sa décoration, la belle conservation de ses sculptures, il occupe un rang honorable dans la série déjà riche des monuments antiques du Nord-Est tunisien.

1

LIBERO AVG
SACRVM
PRO SALVTE IMP · CAES·
M AVRELI COMMODI ANTO
nini . . . .
. . . .
.fABIVS VICTOR·SESTIANVS.
. . . . . . PRAE·IVR·DIC·SACER
. . . . GENI MVNICIPI SVo
. . . . MOR·S·

2

GENIO MVNICIPI
AVG SACR
EX TESTAMENTO CV. . . . . CAM
PANI>LEG. . . . . > LEG XIII GE
QVI GENIO MVNICIPII . . . HS V LEGAVIT
IVLIA. . . . . fl AM P PRO PA. . . .
S. . . . . IVS>LEG III AVG
>LEG.II. . . . . QVI. . . . .

3

saturNO AVG SACRVM
eT FAVSTVS·LVPVS·DAPHNI F SACERDOTES GENII CIVT
cVM VO exeDRA·ET·OMNIBVS·ORNAMENTIS·S·P·F·IDEMQ·DEDIC·Da

l'Académie le texte[1] de trois d'entre elles en l'accompagnant de quelques indications sommaires[2].

Une dédicace à Caelestis[3], trouvée dans les *thermae aestivales*, donc dans le voisinage immédiat des inscriptions reproduites ici, permet d'admettre que le *Genius municipii* des textes 1 et 2, le *Genius civitatis* du texte 3, n'est autre que la déesse Caelestis[4]. D'autres dédicaces à Caelestis, trois encore inédites, deux publiées récemment[5], et des statues de la déesse ont été trouvées à fort peu de distance de ces différents textes. Il est vraisemblable que les fouilles

1. Pour simplifier, les lettres incomplètes sont données comme entières dans les copies des trois inscriptions. Il convient en outre de noter que l'usure de la pierre rendant très difficile la lecture des textes 1 et 2, les copies que nous donnons ici de ces textes n'ont qu'un caractère provisoire et pourront, je l'espère, être complétées par la suite.

2. N° 1. Dalle épaisse dont la surface épigraphe est excessivement fruste. Haut. 1 m. 08, larg. 0 m. 65, épaiss. 0 m. 31. Lettres, *lignes* 1-2, 0 m. 065, *lignes* 3-8, 0 m. 045. Au-dessous de la *ligne* 8, plusieurs lignes dont les lettres sont si usées qu'on n'en peut identifier aucune avec certitude.

N° 2. Dalle épaisse, brisée à la partie inférieure. La surface épigraphe est fort usée. Haut. 0 m. 80, larg. 0 m. 60. Lettres, *ligne* 1, 0 m. 055, *ligne* 2, 0 m. 05, *ligne regravée*, 0 m. 035, *lignes suivantes* 0 m. 04.

N° 3. Petit linteau décoré de soffites, incomplet à la partie supérieure. Haut. (incomplète) 0 m. 28, larg. 0 m. 80, épaiss. 0 m. 25. Lettres, *ligne* 1, 0 m. 053, *ligne* 2, 0 m. 05, *ligne* 3, 0 m. 055. A la fin de la *ligne* 2, au-dessus de l'I un petit T. De la *ligne* 3 fait partie un fragment qui ne se raccorde pas, portant les lettres VM VO ; on ne peut calculer la lacune qui précédait ces lettres, pas plus que celle qui les suivait.

3. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, commission de l'Afrique du Nord, 8 mars. La *ligne* 1 de l'inscription doit, croyons-nous, être restituée *Dominae Caelesti Aug. Genio* [*civitatis*]. *Dapnus* (sic) *Lupus*, qui figure à la *ligne* 3 de la dédicace, est vraisemblablement le *Daphnus*, père de Faustus Lupus, mentionné dans notre texte 3. A la *ligne* 3, nous proposons d'interpréter *anno Dapni Lupi et L. Memm*[*i*] par l'année où Dap(h)nus Lupus et L. Memmius étaient *sacerdotes* de Caelestis.

4. Les textes épigraphiques concernant les génies des villes ont été groupés par Cesano dans Ruggiero, *Dizion. epigraf.*, III, p. 469-473. Cf. sur les *Genii patrii* des cités africaines : L. Poinssot, dans les *Nouv. archives des miss. scient.*, nouv. série, fasc. 8, p. 29.

5. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, commission de l'Afrique du Nord, 8 mars. Dans l'une, Caelestis est dite *conservatrix civium et civitatis*, expression synonyme de *Genius civitatis*.

actuelles ont lieu, soit, comme cela nous semble très probable, sur l'emplacement même du sanctuaire de Caelestis, génie des *Thuburbitani*, soit à proximité de cet emplacement.

Le texte 1 est contemporain de Commode, les textes 2 et 3 ne peuvent, si l'on en juge d'après l'aspect de leurs caractères, remonter au delà du second siècle après J.-C. Il est bien curieux d'y rencontrer la mention d'un *municicipium* (textes 1 et 2) et celle d'une *civitas* (texte 3) [1], puisque Thuburbo Majus, qualifiée de *colonia Julia* dans plusieurs inscriptions, figure en outre parmi les *sex coloniae Juliae* [2] de la liste de Pline, établie, semble-t-il, d'après une statistique ne descendant pas au-dessous de l'an 12 avant J.-C. [3]. On doit, à notre avis, admettre qu'à Thuburbo Majus, à côté de la *colonia* fondée par Auguste [4], existait une *civitas* qui, postérieurement, se transforma en municipe. D'autres exemples de villes ayant présenté une constitution analogue ont été signalés dans diverses parties du monde romain ; mais l'on doit avouer que dans la plupart des cas l'interprétation des textes permettant de présumer une organisation de cette sorte est fort contestable [5]. Laissant de côté, pour le moment du moins, cette grosse question des « communes doubles » [6], nous nous

1. Il nous paraît impossible de contester dans le texte 3 au mot *civitas* son sens restreint de commune pérégrine. Du reste, dans une cité romaine, concevrait-on le sacerdoce du Génie de la cité confié à un pérégrin comme Faustus Lupus, fils de Daphnus ? A ce propos, notons qu'un grand nombre de pérégrins figurent parmi les dédicants des inscriptions publiques de Thuburbo Majus. Le mot *civitas* doit avoir également son sens restreint dans une dédicace à Caelestis, *conservatrix civitatis*, mentionnée dans la précédente note.

2. On notera que sur ces six colonies, trois, Thuburbo Majus, Uthina et Maxula, sont situées dans la vallée de l'Oued-Miliane.

3. Cf. Pallu de Lessert, *Mém. des Antiquaires de France*, LXXI, p. 41.

4. *Ibid.*, p. 75 : *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1912, p. 360.

5. Cf. par exemple Ch. Dubois, *Pouzzoles antique*, p. 31-41.

6. Carthage, dut, à notre avis, comprendre, à l'origine, une *colonia* et une *civitas*. C'est du moins l'hypothèse qui permet le mieux d'expliquer

contenterons d'indiquer ici comment, à notre avis, à Thuburbo, au milieu d'une colonie romaine, un organisme distinct a pu subsister et évoluer.

Les *veterani*, colons juliens, ne durent occuper qu'une partie des territoires ruraux situés autour de Thuburbo ; au milieu de leurs terres resta une enclave pérégrine réservée aux anciens habitants [1] du pays, et qui devait en particulier comprendre la vieille bourgade de Thuburbo [2].

Sous Auguste, il y avait eu, de la part des autorités romaines, un grand effort pour la romanisation de la vallée de l'Oued Miliane [3], sans doute même le plus grand effort qui, à cette époque et dans cet ordre d'idées, ait été fait en Afrique. Mais, des découvertes épigraphiques récentes l'ont prouvé, les mesures prises n'avaient pas été uniformes. Alors qu'à Thuburbo Majus, à Maxula, à Uthina, des colonies étaient fondées, ailleurs, à Suturnuca, à Medeli [4], des vétérans recevaient des propriétés sans que celles-ci fussent distraites de ces cités pérégrines. Les textes publiés ici montrent que dans cette région, les procédés de romanisation furent encore plus souples et plus complexes qu'on ne l'avait imaginé. Thuburbo, en effet, d'après eux, paraît en quelque sorte constituer un type intermédiaire entre les groupes de citoyens romains constitués en *pagi*, — associa-

les légendes des premières monnaies romaines. Cf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 325-326, 332 : Pallu de Lessert, *Mém. des Antiquaires de France*, LXXI, p. 69-71.

1. Sur la situation respective des *coloni* et des anciens habitants, cf. Marquardt, *Organisation de l'empire romain*, I, p. 157-158 et 166-167.

2. La petite hauteur dont un versant est stérile, sur laquelle se trouve Thuburbo, était tout indiquée par sa nature même pour être exclue du territoire arpenté par les *agrimensores* et divisé par eux en centuries (Marquardt, *Organisation de l'empire romain*, I, 172-173). Mais, au lieu de faire partie des *loca relicta et extraclusa* de la colonie, nous croyons qu'elle constituait le noyau d'un petit territoire jusqu'à un certain point autonome.

3. Cf. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. CXCI-CXCII.

4. Merlin, *l. c.*

tions au milieu des cités pérégrines [1], et les colonies fondées de toutes pièces à côté et en dehors de celles-ci.

Nous avons ailleurs [2] noté que la présence du *pagus* de citoyens romains au cœur de la *civitas* amenait peu à peu la transformation de celle-ci en municipe. A plus forte raison l'encerclement d'une *civitas* par une *colonia* devait aboutir à ce résultat. Pour la *civitas Thuburbitana*, il est fort probable que cette transformation eut lieu sous Hadrien ; car le municipe paraît bien avoir été surnommé *Aelium Hadrianum* [3]. Que cette modification du statut de Thuburbo ait eu lieu à cette époque, ce n'est du reste pas pour nous surprendre. Toute la région voisine de Thuburbo porte pour ainsi dire l'empreinte d'Hadrien et peut-être, dans cette contrée, les municipes auxquels son nom a été donné [4], les dédicaces nombreuses qui lui sont dédiées [5] ne font-ils

1. Sur ces *pagi*-associations, cf. L. Poinssot, *Nouv. archives des miss. scient.*, nouv. série, fasc. 8, p. 65-72.

2. *Ibid.*, p. 68, note 5.

3. M. Merlin nous communique en effet les deux fragments suivants encore inédits, trouvés dans les *thermae aestivales* :

a) . . . M A X I M I . . .
mu N I C I P I V M · A E *lium*

b) . . . . G . . . .
resp. municipi (?) A E L I . *hadriani*

Le fragment *b* étant complet en bas, la restitution [*resp. municipi*] présente une grande vraisemblance. La titulature officielle complète du municipe devait contenir les surnoms *Aelium Hadrianum Augustum* comme celle du *municipium Althiburos* (cf. Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos*, p. 30).

4. Hadrien est honoré comme *conditor municipii* à Avitta Bibba (texte datant de 137), *C. I. L.*, VIII, 799 ; cf. un texte *ibid.*, 1177, actuellement à Tebourba, où figure *municipium aelium Avitta...*). Abthugni est un *municipium Aelium Hadrianum* (*C. I. L.*, VIII, 11206, et de Pachtere, *Bull arch. du Comité*, 1911, p. 389, n° 10) ; sans doute aussi Bisica (*municipium* AI ..... : *C. I. L.*, VIII, 12292).

5. C'est vraisemblablement à Hadrien et en 134, qu'est dédiée à Rome par la colonia Uthina *indulgentia ejus au[cta]* l'inscription étudiée par M. Hülsen dans les *Mittheilungen des deutschen arch. Instituts*, *Röm. Abth.*, 1901, p. 95 (cf. Toutain, *Recueil de la Soc. archéol. de Constantine*,

en quelque sorte que jalonner l'un des itinéraires de son voyage en Afrique [1].

On sait la tendance que les municipes ont à se transformer en colonies ; le fait avait déjà frappé les anciens [2]. A Thuburbo, la contiguïté de la *colonia* et du municipe rendait fatale l'absorption du second par la première et l'assimilation des *municipes Thuburbitani* [3] aux descendants des *coloni Julii*. Cette dernière transformation n'eut pas lieu avant Commode, le texte 1 le prouve, mais nous croirions volontiers qu'elle se fit sous Commode, postérieurement à la gravure de ce texte [4]. Ce serait, d'après nous, à cette fusion, à cet accroissement de la colonia *Julia* primitive, que ferait allusion le titre d'*Aurelia Commoda* placé à côté de celui de *Julia* parmi les surnoms de la *colonia* dans un texte contemporain de Caracalla [5].

XXXVI, vol. du cinquantenaire, p. 53-61). Autres dédicaces à Hadrien : en 130, par la civitas Tepelte (*C. I. L.*, VIII, 12248) ; en 129, par les *cives romani qui vico Haleriano morantur* ; en 134, par un groupe de petites gens de Thabbora, peut-être les *coloni* d'un domaine impérial (Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1896, p. 296, n° 13) ; par une *civitas* dont le nom actuel est El-Halouani (Cagnat, *ibid.*, p. 229, n° 78). En 131, à Aradi, un temple est dédié par un particulier *pro salute... Hadriani* (Gauckler, *ibid.*, 1903, p. 559).

1. Plus à l'intérieur des terres, la fondation *du municipium Aelium Hadrianum Augustum Althiburos* (Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos*, p. 30) et celle de la *colonia Aelia Hadriana Augusta Zama Regia* (*C.I.L.*, VI, 1686) se rapportent à la même phase du voyage. Sur les autres colonies et municipes d'Hadrien en Afrique. cf. de Pachtere, *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. 390.

2. Discours d'Hadrien rapporté par Aulu-Gelle (*Noct. Attic.*, XVI, 13).

3. Parmi les textes se rapportant au *municipium* de Thuburbo, il faut citer un fragment inédit, trouvé près du Capitole (communiqué par M. Merlin).

... MO.EII ...
... T·MVNICIPI ...
////////

4. Bien entendu, il s'agit de la gravure primitive, antérieure au martelage, la regravure étant contemporaine de Septime Sévère.

5. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1912, p. 357. Le texte paraît dater de la période comprise entre le 10 déc. 213 et le 10 déc. 214 ;

Notons encore dans le texte 2 la curieuse mention d'un legs au génie de Thuburbo[1], c'est-à-dire au temple de ce génie. En principe, en effet, les temples, *personae incertae*, ne pouvaient recevoir des legs, et ce n'est que dans des cas fort rares[2] que des sénatus-consultes et des constitutions impériales permettaient d'instituer héritiers certains dieux[3].

LIVRES OFFERTS

M. Louis Leger offre, de la part de M. Paul Delannoy, professeur et bibliothécaire de l'Université de Louvain, un volume intitulé : *L'Université de Louvain. Conférences données au Collège de France en février 1915* :

« Le Collège de France, grâce à la fondation Michonis, peut chaque année confier un cours libre à un professeur de pays étranger. Il a pu cette année confier trois cours à trois de nos collègues belges. Personne n'était plus qualifié pour parler de l'Université de Louvain que M. Delannoy. Il n'avait qu'à puiser dans ses souvenirs personnels, mais il a trouvé dans les bibliothèques de Paris les matériaux scientifiques qui lui ont permis de les préciser. Un chapitre particulièrement attachant est celui qui est consacré à la fondation du Collège de France établi sur le type du Collège des Trois langues de Louvain. On lira avec un vif intérêt les chapitres consacrés à la vie des étudiants et à l'histoire de la bibliothèque, à la

nous croyons en effet qu'il faut lire à la ligne 2 T·P·XVII avant les mots *imp. II, cos. IIII.*

1. Une autre inscription de Thuburbo Majus présente au début la même formule que le texte 1, mais rien ne permet de supposer qu'elle contienne, elle aussi, la mention d'un legs à une divinité (*C. I. L.*, VIII, dédicace *Providentiae Aug. sacr.*, où la ligne 3 doit être restituée [*ex tes*]*tamento*).

2. Ulpien, *Fragm.*, XXII, 6. Une seule divinité africaine, *Caelestis Salinensis, dea Carthaginis*, est citée parmi les divinités pouvant recevoir des legs (cf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 371-372).

3. Humbert et Cuq, art. *legatum*, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, III, p. 1042; Humbert, art. *bona templorum*, *ibid.*, I, p. 729-730.

description des trésors qu'elle renfermait. On s'occupe dès maintenant à reconstituer cette bibliothèque. A l'Institut même, un comité interacadémique, où sont représentées nos cinq sections, a déjà tenu plusieurs séances pour étudier les voies et moyens. Quand le moment sera venu, nous comptons que tous les académiciens tiendront à honneur de contribuer à réparer les méfaits de la *Kultur* allemande. »

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Babelon explique les types de quelques monnaies grecques frappées à l'occasion de la célébration des Jeux Olympiques, en l'an 420 avant notre ère. Sur l'une de ces pièces, le foudre de Zeus est voilé, c'est-à-dire, en quelque sorte, en deuil, à cause de l'injure faite à Zeus par les Lacédémoniens qui avaient audacieusement violé la trêve sacrée. Nous dirions aujourd'hui que « le pavillon est en berne ». Une autre monnaie, frappée à la même date, qui a pour type un bouclier béotien vu à l'envers, fait allusion à la supercherie du Lacédémonien Lichas qui, étant exclu des jeux en sa qualité de Lacédémonien, se fabriqua en quelque sorte un faux état civil et se fit inscrire comme Béotien.

MM. Collignon, Salomon Reinach, Bouché-Leclercq et Éd. Cuq présentent des observations.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Chavannes donne des nouvelles du célèbre explorateur anglais de l'Asie centrale, Sir Aurel Stein ; dans une lettre datée du 8 août et écrite au milieu des montagnes du Kara-kol Pamir,

ce voyageur expose les résultats archéologiques de ses dernières recherches dans les régions de Tourfan et de Leou-lan. Cent quatre-vingts caisses pleines de débris de fresques et de manuscrits ont été expédiées de Kachgar en Inde et viendront enrichir encore la belle collection que le British Museum doit aux précédentes explorations de Sir Aurel Stein ; la vieille route des caravanes chinoises dans le bassin du Lop-nor a été fixée avec précision ; des fouilles ont révélé plusieurs aspects nouveaux de la vie locale au VIIe et au VIIIe siècle de notre ère. Sir Aurel Stein suit actuellement, Ptolémée en main, l'itinéraire par lequel se faisait le transport de la soie aux premiers temps de l'ère chrétienne ; il se propose de se rendre en Perse par Askabad et Meshed.

M. Cagnat termine la lecture de son mémoire sur les Proconsuls d'Afrique.

M. Salomon Reinach étudie un passage d'un poème de Sidoine Apollinaire, écrit en 467, qui, dans l'état où les manuscrits l'ont transmis, est inintelligible. Après avoir réfuté les tentatives antérieures d'explication, M. S. Reinach propose de changer une lettre (*urbem* en *orbem*) : Sidoine aurait parlé d'un puits sacré où les habitants du Gévaudan prétendaient qu'on pouvait voir la lune, ce qui est impossible sous nos latitudes. M. Reinach s'occupe incidemment du renard de La Fontaine, qui voit la lune dans un puits et la prend pour un fromage ; il rappelle que l'assimilation de la lune à un fromage se rencontre aussi au Danemark et en Grèce ; peut-être existait-elle également dans une légende du Gévaudan, dont les fromages étaient renommés et exportés jusqu'à Rome.

MM. Chavannes, Alfred Croiset et Chatelain présentent de quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Collignon fait hommage à l'Académie, au nom de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, d'un ouvrage en deux volumes intitulé : *La Science française*, publié par le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, à l'occasion de l'Exposition universelle et internationale de San Francisco :

« L'exposition du Ministère de l'instruction publique de France à San Francisco consiste en une bibliothèque assez abondante où se trouvent réunies les principales publications caractérisant l'activité française dans les différentes branches de la science. Il a semblé utile de donner une sorte de commentaire de cette bibliothèque dans des notices où serait exposée la part de la France dans les progrès et l'état actuel des différentes sciences et qu'accompagnerait une bibliographie. L'ensemble de ces notices constitue les deux présents volumes. Le premier est consacré à la philosophie, aux sciences sociales, aux mathématiques, à l'astronomie, à la physique et à la chimie, à la minéralogie, à la géologie, à la paléobotanique, à la paléontologie zoologique, à la biologie, aux sciences médicales et à la géographie. Le second touche de plus près aux études qui sont du domaine de notre Académie, en particulier à l'égyptologie, à l'archéologie classique, aux études historiques, à l'histoire de l'art, à la linguistique, à l'indianisme, à la sinologie, à l'hellénisme, à la philologie latine et celtique, aux études sur la langue et la littérature française du moyen âge. D'autres notices ont trait à la littérature française moderne, aux études italiennes, hispaniques, anglaises, germaniques, aux sciences juridiques, politiques et économiques. Parmi ces notices, plusieurs portent la signature de membres de notre Compagnie, de notre Secrétaire perpétuel, M. Maspero, pour l'égyptologie ; de notre président, M. Édouard Chavannes, pour la sinologie ; de M. Alfred Croiset, pour l'hellénisme, et la mienne, pour l'archéologie classique. Dans leur brièveté, elles visent surtout à laisser aux lecteurs auxquels elles sont destinées une idée précise de l'activité de la France dans les divers domaines de la science, où elle a été bien souvent l'initiatrice, et où elle a su toujours marquer l'originalité et la clarté de son génie. Ces caractères de la science française, M. Lucien Poincaré les a résumés dans la préface qui ouvre le premier volume, et où il a défini l'objet et la nature de cette publication. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 1er OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie une note de son correspondant, M. le Dr Carton, sur des objets en cristal de roche :

« Dans une des nombreuses citernes antiques qui parsèment le sol de Carthage, on a découvert un certain nombre d'objets paraissant avoir une valeur à la fois artistique et documentaire. Comme ils ont été transportés hors de Tunisie, il est intéressant de les signaler pour le cas où ils viendraient à disparaître ou seraient publiés sans indication d'origine.

« Voici la description sommaire que j'en puis donner d'après les renseignements qui m'ont été communiqués et d'après l'examen des photographies, car je n'ai pas vu moi-même les originaux.

« 1° Objet taillé dans un bloc de cristal de roche d'une belle limpidité, haut de 6 centimètres et d'un diamètre de 4 centimètres. Il se compose d'un socle circulaire à deux boudins reposant sur six pieds en forme de tasseaux et portant six



Coupe en cristal de roche supportée par des colonnes (n. 1).



Coupe en cristal de roche ornée de poissons (n. 2).

colonnes cannelées surmontées de chapiteaux qui, d'après la photographie, paraissent doriques et sont réunis entre eux par des arcades à plein cintre à l'intérieur desquelles a été ciselée très finement une rosace de palmettes. Les cintres sont surmontés d'une cupule circulaire ornée extérieurement d'un bandeau d'oves, couronné d'une petite corniche. Il s'agit probablement d'un brûle-parfum.

« 2° La moitié d'un vase en forme d'un bol elliptique, en cristal de roche, ayant 95 millimètres sur son grand axe. La surface extérieure en est ornée de poissons et de coquillages d'un très bel effet décoratif.

« 3° Un vase semblable au précédent et de même matière, de 8 centimètres de longueur sur 7 de hauteur, sans aucune décoration, mais d'un travail excellent.

« 4° Un lion assis, posé sur un socle, regardant à gauche, taillé dans un beau bloc de cristal de roche et mesurant 32 millimètres de hauteur, sur 53 millimètres de longueur.

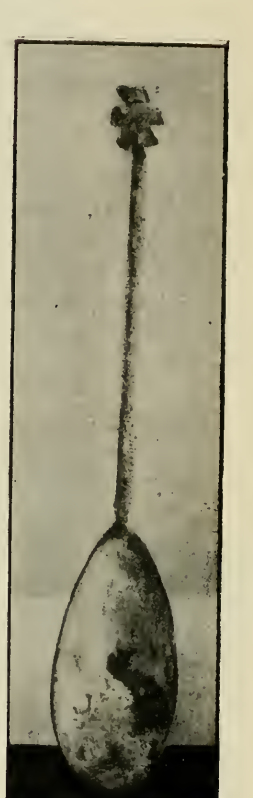


Lion assis en cristal de roche (n. 4).

« 5° Un dauphin d'un cristal moins limpide que les précédents, un peu ébréché aux extrémités, long de 20 centimètres, large de 3 centimètres, la queue traversée par une double tige d'argent.

« 6° Une cuiller en argent, longue de 18 centimètres, à tige cylindrique, terminée d'un côté par une ornementation en forme de croix ou de nœud, et de l'autre par une cuvette elliptique.

Dauphin en cristal de roche (n. 5).



Cuiller en argent, ornée d'une croix (n. 6).

« 7° Un fragment de terre cuite rouge représentant une tête à deux faces, les cheveux ondulés et la barbe frisée.

« 8° Une lampe païenne commune, sans sujet.

« 9° Quelques fragments de lampe chrétienne. »

M. Héron de Villefosse ajoute qu'il n'a pas eu ces objets sous les yeux : comme le Dr Carton, il ne les connaît que par des reproductions photographiques. Si ces pièces remontent à l'antiquité, la trouvaille présente un intérêt véritable.

Pline nous renseigne sur les endroits où on recueillait le cristal de roche, sur le prix qu'on attachait de son temps aux objets travaillés dans cette belle matière, ainsi que sur leur rareté. D'après lui, l'impératrice Livie avait dédié, dans le temple de Jupiter Capitolin, un morceau de cristal de roche pesant cinquante livres. Il rapporte comme un fait tout à fait déraisonnable l'action de Néron qui, dans un accès de colère, brisa deux précieuses coupes de cristal, *duos calyces cristallinos*. Le cristal de roche a été d'ailleurs apprécié et travaillé dès la plus haute antiquité ainsi qu'en témoignent les intailles archaïques et les cylindres assyriens conservés dans nos musées.

En Italie, à Avellino, on a trouvé, dans une urne en marbre, deux petits vases en cristal de roche d'un travail très fin qui passèrent dans la collection Alessandro Castellani ; l'un avait la forme d'une amphore, l'autre celle d'un balsamarium. Dans les collections de la Bibliothèque nationale, on conserve un poisson en cristal de roche qui peut être rapproché de celui qui nous est signalé par le docteur Carton. Il n'est pas certain que la petite coupe supportée par des colonnes ait servi de brûle-parfums ; elle ressemble plutôt à un baguier, destination qui s'accorderait mieux avec ses dimensions et avec la rareté de la matière.

M. Babelon présente quelques observations.

M. de Mély communique à l'Académie une note sur le tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle [1].

MM. Maurice Prou et le comte Durrieu présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE TOMBEAU DE CHARLEMAGNE A AIX-LA-CHAPELLE, PAR M. F. DE MÉLY.

Au cours des mois qui précédèrent la guerre, l'empereur allemand faisait procéder à de nouvelles fouilles dans la basilique d'Aix-la-Chapelle, pour tenter de retrouver enfin le caveau où avait été déposé le corps de Charlemagne, le grand Empereur d'Occident.

Il n'ignorait pas certainement que la tombe était vide, puisque les restes de Charlemagne sont aujourd'hui dans la Grande Châsse ; mais bien que l'on connût, affirmait-on, tous les détails de cette chapelle funéraire, comme, depuis Frédéric Barberousse, elle n'avait jamais été ouverte, le Kaiser tenait, semble-t-il, tout particulièrement à la mettre au jour.

Et c'est ainsi qu'il avait donné l'ordre de faire les recherches qui devaient lui permettre d'apporter, peut-être à un moment qu'il s'était fixé d'avance, la solution d'un problème qui n'avait jamais pu être élucidé.

Ayant été intimement mêlé à cette question, au moment où se déchaîna l'invasion allemande, je crois qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître quels étaient, à la fin de juillet 1914, les éléments nouveaux que la critique allait être appelée à discuter.

*
* *

Que disaient donc, au commencement du xxe siècle, les historiens du tombeau de Charlemagne ?

Relisons d'abord avec eux les textes contemporains, très

peu nombreux, très courts, qui font mention des funérailles de Charlemagne.

Eginhard, intendant de l'Empereur et son historien, né vers 771, mort en 840, relate ainsi les cérémonies funéraires :

« Le corps fut, suivant le rite solennel (*more solemni*), lavé et préparé (sans aucun doute sur le brancard), et suivi d'un peuple en larmes, porté à l'église et inhumé (*humatum*). Il fut enseveli (*sepultus*), dans cette basilique, le jour même de sa mort. Sur sa tombe, on éleva un arc doré, avec une image et cette inscription :

« Sous ce sépulcre (*conditorio*) est déposé (*situm*) le corps de Charles, grand et religieux empereur, qui glorieusement agrandit le royaume des Francs et le gouverna heureusement pendant XLVII ans. Il mourut septuagénaire, l'an du seigneur DCCCXIIII, indict. VII, le V des calendes de février. »

On a attribué à Columban, abbé de Saint-Trond au commencement du IXe siècle (voir *Poetæ latini aevi Karolini*, I, p. 434-436), un *Chant de deuil*, dans lequel nous lisons ces trois vers :

« Lorsque j'ai mis l'auguste et éloquent Charles sous les pelletées de la terre d'Aix (*in Aquisgrani glebis terræ tradidi*), quelle fut ma douleur ! »

Quant à la chronique de Moissac, également du même temps, nous y lisons : « On l'ensevelit (*sepelierunt*) dans le vieux palais d'Aix, dans l'église qu'il avait donné l'ordre de bâtir » ; ou, si l'on admet la ponctuation des *Monumenta Germaniae*, « dans le palais, dans la vieille église », *palatio, seniore ecclesia*.

Cent quatre-vingt-cinq années se passent sans qu'il soit question du tombeau de Charlemagne.

En l'an mil, l'empereur Otton III veut voir les restes du héros qui est maintenant entré dans la légende.

Thietmar, qui devint, en 1009, évêque de Mersebourg, où il meurt en 1018, absolument contemporain, par consé-

quent, de la recherche du corps de l'Empereur, relate ainsi la découverte :

« Comme Otton ne savait pas où reposaient les os (*ubi requiescerint ossa*) du César Charles, il fit en cachette soulever le pavage à l'endroit où il pensait les découvrir et creuser jusqu'à ce qu'on les trouvât dans le *solio regio* (qu'il faut laisser pour l'instant à traduire). Ayant pris la croix d'or qui fut suspendue à son cou (*pependit*), avec quelques fragments de vêtements qui n'étaient pas pourris, il reposa (*reposuit*) le reste avec une grande vénération. »

Une quinzaine d'années plus tard, Adhémar de Chabannes, dans sa *Chronique*, donne alors une fastueuse description des funérailles et du caveau où fut enfermé le corps de l'Empereur :

« Son corps fut embaumé et placé sous la voûte (*curvatura*) du sépulcre, assis sur un siège d'or (*sede aurea*), ceint de son épée d'or, tenant dans ses mains un évangéliaire d'or [1], les épaules appuyées dans la chaire, la tête bien droite, attachée par une chaîne d'or au diadème ; et au diadème on mit un morceau de la Vraie Croix. On remplit le sépulcre d'aromates, de plantes odorantes, de baume, de musc et d'une infinité d'objets d'or. Son corps fut revêtu des insignes impériaux ; sa face fut recouverte d'un voile attaché au diadème. On mit sur sa chair le cilice qu'il portait toujours en secret et sur ses vêtements la besace de pèlerin en or, qu'il avait coutume de porter à Rome. Le sceptre d'or, le bouclier d'or que le pape Léon avait consacrés furent suspendus devant lui. Et le tombeau fut clos et scellé [2]. »

Vingt ans après, vers 1050, c'est-à-dire cinquante ans

1. M. le comte Durrieu m'a fait très justement remarquer que le Musée impérial de Vienne conservait précieusement cet « Évangéliaire de Charlemagne », mais que le manuscrit datait de la seconde moitié du IXe siècle.

2. Jules Lair a fait observer, il y a quelque temps déjà, qu'Adhémar de Chabannes avait subi l'influence de l'épopée.

après la visite d'Otton, le chroniqueur anonyme de Novalèse ajoute quelques nouveaux détails, qu'il est d'ailleurs le seul à donner. Il les tient, paraît-il, d'un certain Otton de Lomello, qu'on ne connaît que par ce passage, qui, seul avec deux évêques, aurait accompagné Otton III dans le caveau, où ils trouvèrent le corps assis, car *non jacebat ut mos est aliorum defunctorum corpora* : « il n'était pas étendu comme c'est l'habitude pour les corps des autres défunts ». Otton, ajoute-t-il, lui coupa les ongles et lui arracha une dent. Nous sommes loin, comme on le voit, du « profond respect » qui avait été témoigné par Otton au cadavre, suivant les dires de Thietmar.

De nouveau le silence se fait pendant cent soixante-six ans, mais sur le tombeau seulement ; car Charlemagne, presque divinisé par l'épopée, qui le pare de toutes les vertus, va tellement se rapprocher de Dieu, que les artistes le représenteront dorénavant avec toute sa barbe, — l'Empereur à la barbe fleurie — assis, comme les statues en majesté de Dieu le Père, avec lesquelles, du reste, on va même bientôt le confondre. Nous savons cependant par deux portraits contemporains, la statuette équestre de Carnavalet, si toutefois elle représente Charlemagne, et, un document plus certain, la mosaïque de Latran, que l'Empereur portait seulement la moustache.

En 1166, le 6 des ides de janvier, soit le 8 janvier, Frédéric Barberousse fit élever de la terre où ils reposaient depuis trois cent cinquante-deux ans, par l'évêque de Liège Alexandre, les *ossements* (*ossa*) de l'Empereur, et ayant obtenu de Pascal III la canonisation de Charlemagne, il fit placer par Renaud, archevêque de Cologne, le corps dans une grande châsse d'argent exécutée par un orfèvre d'Aix, Wibert. Mais la tête du nouveau saint fut portée à Osnabruck, tandis qu'un bras était envoyé à Saint-Denis ; ce qui permit du reste aux moines d'authentiquer aussitôt de très

invraisemblables reliques de Terre Sainte que l'abbaye prétendait posséder.

Le corps reposait à ce moment dans un antique sarcophage de marbre, représentant l'Enlèvement de Proserpine, qui existe encore. Sous le premier Empire, il avait été apporté à Paris par M. de Wailly ; il fut rendu, dans la suite, à Aix-la-Chapelle.

C'est dans la châsse de Wibert que Frédéric II prit, au XIIIe siècle, les ossements pour les déposer alors dans la magnifique châsse d'Aix, où ils furent totalement oubliés jusqu'en 1843, ainsi d'ailleurs que le souvenir même de l'endroit où Frédéric Barberousse les avait découverts en 1166.

Tels sont les seuls documents que les historiens ont eu le droit d'utiliser pour écrire l'histoire du tombeau de Charlemagne et pour affirmer que le corps, embaumé, revêtu des insignes impériaux, fut descendu dans un caveau voûté, creusé sous le dallage de la Chapelle Palatine, et assis sur un trône d'ailleurs encore précieusement conservé à Aix. Seulement, aujourd'hui, au lieu d'être en or, comme l'écrit Adhémar de Chabannes, il est simplement en marbre.

Et la chose était, paraît-il, si certaine, que M. de Rochambeau, en 1864, expliquait que Charlemagne avait été assis dans le caveau comme les guerriers francs du cimetière d'Envermeu. Mais il ne disait pas que ces derniers étaient assis dans la terre même, et non embaumés comme l'avait été l'Empereur. Enfin, le Dr J. Buchkremer publiait en 1907 (dans la *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*) une restitution scientifique du caveau souterrain. Malheureusement il a si bien suivi Adhémar de Chabannes et le Chroniqueur de Novalèse, que la voûte sous laquelle il place la figure de l'Empereur barbu, *à la barbe fleurie*, est un monument, non pas carolingien, mais du XIIe siècle. Nous ne devons pas omettre, par contre, de rappeler que des savants français, comme MM. Bayet et Lauer, inclineraient

beaucoup plus à croire qu'après les cérémonies funèbres, Charlemagne fut mis dans le sarcophage de Proserpine et simplement descendu dans la terre.

*
* *

Depuis cent vingt ans, des fouilles, commencées, interrompues, reprises, dans le sol de la Chapelle Palatine, ont toujours été dirigées dans l'espoir de retrouver le caveau souterrain dont parle Adhémar de Chabannes. Quels résulats ont-elles donnés ?

En 1794, les Français arrivant à Aix entreprirent des recherches, mais ne trouvèrent rien ; Napoléon les fit reprendre ; elles demeurèrent vaines. Celles de 1843 présentent, au contraire, le plus grand intérêt. Elles furent scientifiquement conduites, et un savant français, très qualifié, le P. A. Martin, qui les suivit de très près, en a recueilli tous les détails. Il ne semble pas cependant qu'on ait fait grande attention à ses notes, perdues, il est vrai, dans un *Mémoire sur les étoffes byzantines.*

Il était allé à Aix pour reconnaître la Grande Châsse de Charlemagne. Il avait sollicité l'ouverture du reliquaire de Frédéric II, pour savoir si les reliques de saint Léopard, apportées de Rome à Aix par Charlemagne, avaient été, comme l'affirmait Beeck, enfermées avec celles de Charlemagne. Le procès-verbal de reconnaissance est des plus importants : un seul corps fut trouvé dans la châsse ; le fémur de 0 m 52 indiquait un homme d'une haute stature, correspondant bien à celle de sept pieds du Rhin (2 m 03 cm 05 mm), qu'Éginhard nous dit être celle de Charlemagne. Et pour confirmer l'authenticité, il manquait justement les grands morceaux de bras, qui, nous le savons, furent, l'un donné à Saint-Denis en France, au XIIe siècle, et l'autre mis au XVe siècle dans un reliquaire d'or, que le roi de France Louis XI avait envoyé au Chapitre d'Aix.

Il est donc à peu près certain que les reliques de la châsse sont bien celles que Frédéric Barberousse éleva solennellement en 1167.

Le P. Arthur Martin, qui était simplement venu pour les reliques, n'avait pas encore quitté Aix, quand arriva M. d'Olfers, conseiller intime du Roi de Prusse, directeur général des Musées de Berlin, chargé d'opérer des fouilles dans le Dôme, à la suite d'une découverte faite, l'année précédente, par le Prévôt du Chapitre. En 1842, en effet, le chanoine Claessen, ne sachant comment expliquer l'antique usage d'aller au moment des offices encenser la partie de la basse-nef du Dôme contiguë à la sacristie, où cependant rien de particulier n'était signalé, avait voulu en rechercher la cause. Il avait donc fait creuser à cet endroit et il y avait découvert un coffre de plomb. Aussitôt les travaux avaient été arrêtés et le Prévôt avait fait prévenir le Roi.

A Berlin, l'impression fut extrême, car on vivait sur le souvenir des récits d'Adhémar de Chabannes et du Chroniqueur de Novalèse. Allait-on donc enfin retrouver le caveau dans lequel Charlemagne avait été déposé, où Otton III l'avait vénéré, d'où Frédéric Barberousse l'avait élevé ? Si le caveau existait encore, n'était-il donc pas au centre de l'Octogone où se lisent, sur la grande plaque de marbre noir, ces deux mots seuls : CAROLO MAGNO? La découverte du chanoine Claessen n'allait-elle pas infirmer toutes les traditions? C'est ce que M. d'Olfers venait étudier.

Les fouilles furent poursuivies pendant tout le mois d'octobre 1843, en présence du professeur Bock, du comte de Furstenberg et du P. Arthur Martin ; on les commença dans la chapelle hongroise, à peu de distance de l'entrée, au Sud de l'église. Les anciens historiens d'Aix rapportaient en effet qu'on avait mis au jour, de ce côté, vers le centre, un grand bassin de pierre ; un vieillard nonagénaire,

l'architecte qui avait à s'accuser d'avoir enlevé du tombeau d'Otton III la grande plaque de marbre noir, Monseigneur Berdolet, évêque d'Aix sous Napoléon Ier, qui certifiait qu'en 1801 on avait découvert devant lui le fameux sépulcre de Charlemagne, semblaient autoriser tous les espoirs. On ne trouva rien qu'un débris de canal en tuiles romaines.

On reprit alors les fouilles abandonnées l'année précédente par le chanoine Claessen ; on amena au jour la châsse de plomb ; elle portait cette inscription :

Clauditur hic magnus Leopardus nomine clarus
Cujus ab obsequïo regnabat tertius Otto.

Ce n'était donc pas davantage le cercueil de Charlemagne, mais le corps de saint Léopard, martyr, l'un des domestiques de Julien l'Apostat, qui fut décapité à Rome et apporté par Charlemagne à Aix, où il est fêté le 30 septembre.

Ainsi se termina cette campagne, que le P. A. Martin jugea ainsi à son retour : « La question me paraît laissée indécise. » Malgré ce qu'on en disait, on reconnaissait donc ignorer à cette date l'emplacement du tombeau de Charlemagne.

Le 26 février 1866, le hasard avait fait trouver au côté nord de la chapelle de Charlemagne, où est située celle de Sainte-Croix, à une profondeur de neuf pieds, une pierre de grès, large de 17 à 19 pouces et demi, haute de 14, épaisse de 7, qui portait l'inscription suivante :

IN H////C SEP/////T////MVL///// OS////A
CA///OL/// ////AGNI DEO IN AET/////R
////O GRAN///// S////T .

Quoiqu'elle ait été publiée aussitôt dans un mémoire du Dr Hagen, d'Aix (*Karls des Grossen letzen Tage und*

Grab), comme personne ne pouvait expliquer la fin, *gravée très négligemment*, on crut à une mystification.

Pourtant, si on suppose simplement une toute petite erreur de copiste très naturelle, par exemple que N de GRAN soit la ligature Ⱥ = TIA, nous avons tout de suite la forme très acceptable : DEO GRATIA SIT, « rendons grâce à Dieu ».

Cette formule, il faut le reconnaître, n'est point cependant de celles qui se rencontrent à la fin des inscriptions mortuaires. Elle pourrait donc sembler suspecte, si nous n'avions justement du IXe siècle, deux finales à peu près identiques.

L'une est sur l'urne funéraire où l'évêque Frodoinus, de Barcelone, enferma en 877, le corps de sainte Eulalie; l'autre est à Chiusi, sur le tombeau qu'Anastasius éleva à la martyre Mustiola. Elle n'a donc rien de contraire aux inscriptions funéraires de l'époque carolingienne, et elle peut alors se restituer ;

IN HOC SEPULCHRO TVMVLANTVR OSSA CAROLI
MAGNI DEO IN ÆTERNO GRATIA SIT

Si cette inscription, je crois pouvoir l'écrire comme les deux vers d'un distique, bien qu'ils aient une apparence de fausseté presque invraisemblable, c'est que sous cette forme, elle est caractérisée par un détail étonnant. Le changement de cet N en TIA la rend en effet métrique, mais du mètre syllabique, sans quantité, de l'*Hymnologie grecque*, que les poètes religieux latins employèrent au moyen âge beaucoup plus fréquemment qu'on ne le pourrait supposer. Et alors il devient assez difficile d'admettre qu'un faussaire ait pu composer, en 1866, une inscription d'un rythme certain mais tout à fait ignoré avant sa découverte, en 1867, par le cardinal Pitra.

Cette pierre est, assure-t-on, aujourd'hui perdue ; mais

l'inscription a été signalée et reproduite par plusieurs recueils au moment de sa découverte. Il s'agit donc de la retrouver, ce qui doit être possible ; à moins que, vu le peu de cas qu'on y attacha, quelque savant d'outre Rhin ne l'ait supprimée. Ne renversait-elle pas la tradition, ne contredisait-elle pas les affirmations de maîtres impeccables ?

*
* *

Au cours de l'année 1912, sur l'ordre du Kaiser, des fouilles, pour lesquelles 20.000 marks étaient prévus, furent reprises dans la basilique d'Aix, et le 20 octobre, le Dr E. Teichmann, qui les suivait avec l'architecte, m'écrivait que l'« on pensait avoir découvert dans l'Octogone carolingien l'endroit où Otton III avait été enterré ».

Comme on sait qu'Otton III, mort à Paterno en 1002, fut rapporté à Aix-la-Chapelle et inhumé près de Charlemagne, on devait, si la chose était prouvée, ne pas tarder à rencontrer le tombeau de l'Empereur.

Aussi, le 16 décembre, comme les fouilles commencées en dehors de la cathédrale, du côté sud de l'ancienne Chapelle Palatine, étaient loin d'être terminées et que l'architecte leur attribuait une importance exceptionnelle, le Comité demanda un supplément de 5.000 marks, dont la ville proposait de payer les deux cinquièmes.

Pendant dix-huit mois les travaux furent poursuivis avec le plus grand soin, et, le 8 juin 1914, le Dr E. Teichmann me résumait ainsi la campagne :

« Égarés par les fables grotesques qui ont été forgées à Angoulême et au couvent de Novalèse, quelques savants allemands prétendent encore qu'on peut traduire la phrase d'Eginhard : *corpus ecclesiæ inlatum atque humatum est*, par « son corps fut transporté à l'église et déposé dans un « caveau. » Ils font violence au texte. »

On le voit : en Allemagne, on commençait à discuter. Et

comme on m'avait demandé une note « qui devait être reproduite et imprimée *en français* au mois de septembre, voici la lettre que je recevais le 19 juillet 1914 :

« Il y a plus d'une douzaine d'hypothèses sur l'emplacement du tombeau de Charlemagne ; je les ai toutes étudiées, toutes sont fausses. Du reste, le véritable tombeau existe encore, mais on ne l'a pas reconnu ; des auteurs latins en parlent, mais on ne les a pas compris.

« L'architecte est absolument convaincu qu'on n'a jamais pratiqué de caveau dans n'importe quel endroit de la Chapelle Palatine.

« Il n'admet pas l'opinion qui veut qu'un dessin conservé dans le manuscrit 263 du Vatican fasse voir le tombeau ; car les dimensions du dessin sont manquées. D'après ce dessin, en effet, le tombeau aurait été au Nord de la chapelle de la Croix, dans l'ancienne chapelle Saint-Gilles. Or on n'a jamais trouvé trace d'un tombeau au sol de ces deux chapelles.

« J'ajoute que la dalle tumulaire portant l'inscription latine mutilée est inconnue à Aix ; elle appartient donc exclusivement au manuscrit ; elle a été inventée de toutes pièces. »

Nous avons dit plus haut ce que nous en pensions. Le mémoire qui devait être imprimé en *français*, *au mois de septembre*, en Allemagne, n'a bien entendu, pas été envoyé. Et ce sont les renseignements nouveaux, réunis sur la question, que j'ai l'honneur de signaler aujourd'hui à l'Académie.

*
* *

L'inhumation de Charlemagne doit être étudiée à plusieurs points de vue, historique, archéologique, enfin sous un troisième, auquel il semble qu'on n'ait jamais songé, liturgique ; la mentalité religieuse du Moyen Age en effet,

a paru aussi indifférente aux historiens, que le côté facétieux des artistes aux archéologues, et cependant bien des difficultés historiques, qui semblent insolubles au premier abord, s'aplanissent aussitôt qu'on interroge la liturgie.

Trois textes historiques nous parlent donc des funérailles de Charlemagne : *humatum*, dit Éginhard ; *traditus glebis terræ*, dit Columban ; *sepultus*, dit la chronique de Moissac. Aucun ne diffère : tous les mots signifient la *mise en terre dans une fosse*. Où voit-on ici trace d'un caveau ? Et si nous interrogeons Éginhard, l'Empereur fut *humatus le jour même de sa mort*. Comment aurait-on pu procéder, en si peu d'heures, à une momification nécessaire pour asseoir le cadavre dans un trône ? D'ailleurs le texte est précis : *Corpus more solemni, lotum...* : c'est le lavage du corps suivant les rites. Il n'est nullement question d'embaumement.

Ensuite, comment aurait-on eu le temps matériel pour construire dans un après-midi, le merveilleux caveau voûté que nous allons voir décrire, deux siècles plus tard, dans Adhémar de Chabannes ? Qu'on ne dise pas que Charlemagne avait pu le faire préparer de son vivant. Éginhard insiste tout particulièrement sur ce que « d'abord on ne sut où on allait l'ensevelir, car, de son vivant, il n'avait donné aucune instruction. Enfin on tomba d'accord qu'il ne pouvait mieux être enterré (*tumulari*) que dans la basilique qu'il avait fait construire à ses frais dans l'enceinte de son palais ». Éginhard ne dit pas tout : l'Empereur avait au contraire, déclaré dans une charte, qu'il voulait « être mis en terre (*sepelire* (sic) *cupimus*) dans l'abbaye de Saint-Denis où son père, le roi Pépin, reposait ». Sa mère Bertrade y était également inhumée. Voilà donc un point acquis : il est impossible historiquement qu'il y ait eu à Aix-la-Chapelle un caveau voûté, décoré comme celui que nous propose le Dr Buchkremer.

Il est vrai que l'arc doré sur le tombeau (*arcus supra*

tumulum deauratus) semble, au premier abord, autoriser l'hypothèse du savant allemand ; mais il ne paraît pas s'être préoccupé des rites funèbres carolingiens. L'arc était doré, ce qui aurait pu d'abord le faire hésiter : généralement la pierre n'est pas dorée ; peut-être la *Loi salique* va-t-elle nous expliquer ce qu'était cet *arcus ?*

Si quis aristatonem super hominem mortuum capulaverit... : si quis cheristadunum super hominem mortuum capulaverit..., dit-elle, c'est-à-dire : « si quelqu'un a brisé l'*aristato* placé sur un cadavre... ; si quelqu'un a brisé le *cheristadunum* placé sur un cadavre, celui-là payera 15 sols d'or » (Titre 58, § 3, 4, 5). Or, en recherchant dans le haut allemand l'étymologie des deux mots *aristato* et *cheristadunum*, on constate que le premier vient de *Ehre*, honneur, et de *Stütze*, tréteau, et le second de *Gerüst*, échafaudage, et *Dun*, élévation. Puisque dans les deux cas il s'agit d'un échafaudage placé sur une tombe, on peut alors traduire par « catafalque », sur lequel on mettait des tapis, des étoffes précieuses. L'*aristato*, plus tard, est devenu la *Hearse* des tombes anglo-saxonnes ; il pouvait être de bois ou de fer, et par conséquent doré. D'ailleurs, pour confirmation, Suger nous apprend que de son temps, la petite construction (*augmentum*) que Charlemagne avait élevée au-dessus du corps de Pépin, existait encore.

Mais alors, comment expliquer la belle description que nous lisons dans Adhémar? Comment Otton III a-t-il, en l'an mil, trouvé sous le dallage tant d'admirables choses, dont aucun contemporain n'avait jamais parlé : Charlemagne assis dans une chaire d'or, revêtu des insignes impériaux, avec son diadème, ses armes d'or, son bouclier d'or, alors que les *Annales de Fulda* nous apprennent qu'en 882, les Normands, sous les ordres d'Ordvig, pillèrent le palais et firent une écurie de la chapelle impériale? Auraient-ils donc respecté le caveau, qui, sous les pieds de leurs chevaux, renfermait tant de richesses? Et même à cette

époque en restait-il quelque chose, puisqu'en 842, Lothaire, petit-fils de Charlemagne, qui, par conséquent devait connaître les richesses du tombeau, avait pillé le trésor d'Aix et partagé entre ses partisans précisément les morceaux des trois grands *boucliers d'or* et d'argent, qui représentaient Constantinople, Rome et l'Univers ?

Incontestablement Charlemagne fut un défenseur de la religion ; mais « le cilice qu'il portait sur sa chair », dont parle Adhémar, où donc, avant lui, a-t-il été signalé ? Alors, même en sachant avec quelle facilité Adhémar de Chabannes et le chroniqueur de Novalèse acceptent et répètent toutes sortes de fables, comme au fond de toute légende il y a presque toujours quelque trace de vérité, il devient intéressant de se demander comment fut composée cette page merveilleuse, qui semble inspirée vraiment des vers de Corippus, l'évêque africain, décrivant les splendeurs du cercueil de Justinien.

Au milieu du XIe siècle, Charlemagne est déjà le héros de l'épopée : tout ce qui le touche doit être extraordinaire. Si de sa naissance nul ne peut parler, sa mort devient une apothéose. Au commencement du XIe siècle, Thietmar de Mersebourg raconte très simplement la découverte des ossements (*ossa*) de l'Empereur par Otton III dans le *solio regio*. Or, si le *solium*, au Moyen Age, veut bien dire « trône », ne peut-il signifier aussi « coffre sépulcral » ? Et nous voyons alors Adhémar, le collectionneur de belles légendes, rencontrant sur sa route ce mot à double sens. Peu importent les lignes dont est accompagné le récit de Thietmar : il n'y est question que des ossements (*ossa*), de la croix qui avait été pendue au cou de l'Empereur (*pependit* et non *pendebat*), d'Otton qui reposa dans le *solio* (*reposuit*) ce qu'il n'enlevait pas ; pour Adhémar, du moment qu'il s'agit de l'Empereur Charles, rien n'est trop merveilleux : *solium* ne peut vouloir dire que « trône », et il le transforme aussitôt en *sedes aurea*, siège d'or, qui, lui, n'a

pas deux sens, dans lequel Charlemagne ne peut qu'être assis. Si bien que quelques années plus tard le chroniqueur de Novalèse croit devoir ajouter à la phrase ce commentaire : « car il ne gisait pas comme les cadavres ordinaires ». En cinquante ans, la légende prend donc, sous nos yeux, place dans l'histoire.

Ces transformations sont d'ailleurs fort communes au XIe siècle. Un autre exemple va nous montrer comment se forme au XIe siècle l'*Épopée carolingienne*.

Donc Charlemagne est parti avec son armée combattre les Sarrasins du Khalifat d'Espagne — *Hispania*. — Comme depuis 1070 la Palestine est occupée par les Sarrasins du Khalifat d'Ispahan — *Hispania* —, la confusion ne tarde pas à se faire entre les deux *Hispania*, et dès 1093 la certitude de l'expédition de Charlemagne en Palestine est établie par le pape Urbain II, dans un des sermons *excitatoires* qu'il prononce pour l'organisation de la première croisade. Le pèlerinage armé de Charlemagne en Terre Sainte devient alors historique; on ne commencera à le discuter qu'après 1573.

Ainsi les textes ne permettent pas d'avancer que Charlemagne fut déposé dans un caveau : ils disent simplement qu'il fut *humatus*, *glebis terræ traditus*, *tumulatus*, c'est-à-dire « mis en terre » dans la chapelle du Palais d'Aix.

*
* *

L'archéologie va-t-elle contredire les historiens ? Recherchons comment furent enterrés les derniers Mérovingiens et les Carlovingiens.

Les découvertes faites dans l'église Sainte-Geneviève de Paris, démolie en 1807, et celle de Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés), nous fournissent au sujet des premiers de précieux renseignements.

Lenoir nous apprend que dans l'intérieur de l'église

Sainte-Geneviève cinq cercueils furent trouvés dans la terre, sous l'emplacement qu'occupait la statue de Clovis, placée sur sa tombe au XIIe siècle. C'étaient — supposa aussitôt Lenoir dont rien ne justifie l'hypothèse — les cercueils de Clovis, de sa femme, de leur fille et des deux fils de Clodomir.

Ceci n'est point décisif, tant s'en faut ; mais à Saint-Germain-des-Prés, en remuant le sol pour y placer de nouveaux bancs en 1656, on trouva un cercueil sur lequel était gravé CHILPR. REX, mort en 673. Suivant Grégoire de Tours, Chilpéric était *enterré* dans le sol de Saint-Germain-des-Prés.

Presque tous les Carolingiens furent *enterrés* à Saint-Denis. Pépin, lui, n'avait même pas été inhumé dans l'église, mais sous le porche, à l'entrée ; *prostratum*, dit Suger, et non *supinum*, en expiation des crimes de son père Charles Martel. Le corps des rois, à cette époque, était donc enterré *supinum*, c.-à-d. mis en terre sur le dos. Sainte Plectrude fut *enterrée* dans l'église de Sainte-Marie du Capitole ; Louis le Débonnaire fut « mis en terre » dans le sol de Saint-Arnoul de Metz ; l'épitaphe de Charles le Chauve nous apprend qu'il gît sous une simple pierre ; Charles le Gros est dans le sol de l'église de Reichenau : Hugues Capet en 996 voulut comme Pépin être mis en terre sous le porche de Saint-Denis. Tout cela concorde donc bien pour nous apprendre que le corps des rois était simplement mis en terre, sans aucun monument extérieur, à moins que celui-ci n'ait disparu sans laisser jamais de trace, ce qui est possible au moins pour quelques-uns. J'ai dit en effet plus haut que, d'après Éginhard, on avait élevé sur la tombe de Charlemagne *un arc doré avec une image et une inscription.*

Mais ne pourra-t-on soutenir que les funérailles de Charlemagne furent uniques, et que tous ces rapprochements sont inutiles ? C'est alors que nous devons faire appel à

la liturgie : elle va nous dire en effet quels étaient les rites funéraires royaux au IXe siècle. Nous y sommes autorisés par le texte même d'Éginhard, qui nous dit que « le corps fut préparé et lavé, transporté et inhumé, *more solemni* ». C'est ce rite solennel que nous devons interroger.

Le classement des *sacramentaires* du haut moyen âge, auquel M. Edm. Bishop, regardé par tous comme le premier liturgiste de nos jours, s'est attaché depuis quarante ans, va nous donner sur ce point d'indiscutables précisions.

*
* *

Au VIIIe siècle, devant un cadavre apporté à l'église, on ne pensait qu'à l'âme — *anima* —, à l'esprit — *spiritus* — du défunt ; le corps ne comptait que pour assez peu de chose, bien qu'on tînt à ce qu'il reposât près d'un corps saint. *Carnis resurrectionem* est bien dans le Symbole des Apôtres ; mais dans les idées religieuses, dans la pratique de la religion, elle joue un très faible rôle.

Le culte rendu au corps, dans les âges postérieurs, les encensements, les aspersions d'eau bénite, les absoutes n'auraient pas été compris par l'âge de Charlemagne. On peut par suite affirmer qu'il devient tout naturel qu'un enterrement décent, mais simple, soit le même pour un roi que pour un paysan. Dès lors, il n'y avait pas de formes spéciales pour les funérailles d'un roi, qui était à ce point de vue sur le même pied que les autres fidèles ; car on était à cette époque assurément plus barbare, mais d'esprit beaucoup plus chrétien qu'au moyen âge et dans les temps modernes.

Dans le service qui fut célébré aux funérailles de Charlemagne, il n'est précisément question que de *spiritus*, d'*anima*, de *corpus sepultum*, de *sepulchri*, de *sepeliendi corporis*, de *terra suscipit terram*. D'ailleurs les *Ordres* des époques antérieures n'emploient pas d'autres termes.

Ce service, M. Edm. Bishop a pu le déterminer. C'est celui qu'Alcuin, retiré dans l'abbaye de Tours, rédigea lorsqu'il fondit sur l'ordre de Charlemagne les *Sacramentaires Gélasien* et *Gallican* avec le *Grégorien*, que le pape Hadrien avait envoyé à l'Empereur. Il a été publié, mais sans qu'on en ait jamais connu les origines avant M. Edm. Bishop, par Muratori, au XVIIIe siècle.

L'Église a toujours prié pour les morts; seulement, à travers les âges, les rites ont changé avec les mœurs. Flaccius Illyricus affirme qu'avant Charlemagne les messes *des* morts n'étaient pas en usage ; mais il y avait des messes *pour* les morts : le Concile de Braga de 572 nous l'apprend. On peut d'ailleurs suivre dans les *sacramentaires* qui se succèdent le développement que prennent les cérémonies funèbres.

Actuellement, dans un service funéraire, la messe une fois terminée, de longues prières, des chants, des encensements, des aspersions d'eau bénite, une ou plusieurs absoutes autour du catafalque, font de l'office des morts une cérémonie tout à fait particulière. Dans le *Sacramentaire Gallican* du VIe siècle, au cours de la messe, à la *Collecte* et dans les oraisons qui suivent la *Préface*, le prêtre prononce simplement le nom du défunt. Dans le *Sacramentaire Gélasien*, l'office est quelque peu différent pour un évêque, pour un prêtre ou pour un laïque : l'évêque, au cours des oraisons, est nommé cinq fois ; le prêtre et le laïque seulement trois fois ; mais aucune prière ne suit la messe, ni absoute, ni oraisons sur la tombe.

Alcuin, au contraire, dans l'office des morts, introduit quelques nouvelles oraisons. Elles doivent être dites, devant l'agonisant, au moment du lavage du corps ; devant la fosse, sur le corps descendu dans la fosse ; il n'est encore nullement question ni d'absoutes, ni de chants, sauf du *kyrie eleïson*, autorisé par le IIIe Concile d'Arles. Il faut arriver à un *Sacramentaire* du Xe siècle, conservé à

Vienne (ms. théol. 685) et au *Sacramentaire* de l'abbé Ratold, pour trouver quelque chose qui sorte de la simple mention de « la poussière qui retourne à la terre », *terra suscipit terram*, pendant que l'âme, elle, retourne à Dieu. Mais là encore, aucune trace d'encensement, d'aspersion, d'eau bénite : on ne les verra apparaître qu'avec l'absoute, au XIIIe siècle, dans le *Livre des coutumes* de Saint-Augustin de Limoges. On peut même signaler que, dans le rite lyonnais actuel, il n'est pas fait d'encensement autour du cercueil.

Et alors, il y a cela de très curieux, c'est que le passage d'Éginhard : *Corpus more solemni lotum et curatum et maximo populi totius luctu ecclesiæ inlatum atque humatum est; in hac basilica sepultus est*, » correspond exactement aux rubriques des prières des morts du *Sacramentaire* d'Alcuin. Chacun des termes qu'il emploie correspond rigoureusement à sa place, à une des oraisons du nouvel *Ordo.* Cette concordance se trouve donc être la confirmation que le *mos solemnis* fut bien celui du Rituel observé aux funérailles de Charlemagne. Et là, il est spécifié que le corps regardé comme une prison terrestre — *ergastulum sæculi* —, comme une punition du ciel — *onus carnis*, — « retournera à la terre commune d'où il est sorti ». Et c'est pour cela que le Concile de Braga défendait les inhumations dans les églises. Sous Charlemagne, le Concile de Mayence commence à les autoriser, sous des conditions déterminées ; mais toujours le corps doit être rendu à la terre. On le dépose alors sous le dallage, et seul l'*aristato* indiquera l'emplacement de la sépulture.

Au Xe siècle, les églises commenceront à recevoir quelques morts d'importance ; au XIe siècle, la dalle mortuaire pourra légèrement dépasser le niveau du pavage ; au XIIe, on sculptera sur la pierre tombale une statue couchée, et peu à peu, avec les siècles, les monuments sortiront de terre, pour devenir, au XVe siècle, les admirables tombes des ducs de Bourgogne.

De nouveau, on pourrait reprendre le cri de saint Jérôme : « Pourquoi enveloppez-vous vos morts dans des vêtements d'or? Pourquoi votre faste continue-t-il dans vos deuils et dans vos larmes? Est-ce que les cadavres des riches ne sauraient pourrir que dans des étoffes de soie? »

Ainsi, d'après l'*Ordo* que Charlemagne lui-même avait fait composer, son corps dut être mis dans la terre, *donec omnis caro in suam redigatur originem*, « jusqu'à ce que toute chair soit rendue à son origine ». Il ne fut donc pas embaumé.

De telle sorte, m'écrivait M. Edm. Bishop, que si on voulait avancer que Charlemagne fut déposé dans un tombeau, *hors de terre*, il faudrait démontrer que ce fut contrairement aux rites et aux indications funéraires du VIIIe siècle.

Pour ajouter encore un nouvel argument, le diplôme de Barberousse, dont on ne s'est nullement préoccupé, bien que ce soit lui qui relate comment le corps de Charlemage fut retrouvé, nous fait connaître en même temps les difficultés que Frédéric eut à découvrir le cercueil, *pro timore hostis exteri, vel inimici familiaris caute reconditum*, « prudemment enterré à cause de l'ennemi étranger ou de l'ennemi de famille ». Il nous rappelle aussi que ce fut grâce à une tombe, pour ainsi dire cachée, que le corps de Charlemagne avait pu échapper tant à la violation par les Normands (*hostis exterus*) qu'à la spoliation de Lothaire (*inimicus familiaris*).

* * *

L'histoire, l'archéologie, la liturgie nous imposent ainsi les mêmes conclusions : on creusa dans le sol même de la Chapelle Palatine, sous le dallage, une fosse dans laquelle on mit un sarcophage, fort probablement celui de Proserpine. Après la cérémonie funèbre, on y descendit le corps de Charlemagne ; on le recouvrit de terre, *glebis terræ*, on

reposa la dalle et, sur l'emplacement, on dressa au-dessus un *aristato* doré, *arcus deauratus*, qui demeura en place jusqu'à l'invasion normande. C'est ce *solium regium*, ce coffre sépulcral, découvert en l'an mil par Otton III, que Frédéric Barberousse sortit de terre en 1166, au moment de la canonisation de Charlemagne.

Alors il n'est pas surprenant que le XIXe siècle n'ait jamais pu rien trouver. Il serait beaucoup plus étonnant qu'après tant de recherches, tant de fouilles, tant de bouleversements du sol creusé de tous côtés, on rencontrât maintenant l'emplacement d'une fosse, qui, loin d'être un caveau voûté, était une simple excavation, qui fut tout bonnement comblée de terre, quand Barberousse en eut fait sortir, après trois cent cinquante-deux ans, le sarcophage qui contenait le corps du grand Empereur.

*
* *

Les fouilles pourront donc ainsi se poursuivre encore pendant quelques siècles, sans résultats.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome VII (3e série), année 1913-1914, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (Poitiers, 1915, in-8°).

SÉANCE DU 8 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmettant à l'Académie les remerciements que S. M. le Roi d'Italie lui adresse par l'intermédiaire de son ambassadeur en France, à propos de son élection en qualité d'associé étranger.

2° Une lettre de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur nous transmettant le rapport de Mgr Duchesne sur les travaux de l'École française de Rome pendant l'année 1914-1915. — Renvoyé à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

3° Deux lettres adressées à M. George Foucart annonçant à l'Académie la mort, sur le champ de bataille de Champagne, de son jeune frère M. André Foucart. La seconde de ces pièces renferme l'extrait suivant de la lettre qui lui annonce le triste événement : « J'ai une mission bien pénible à remplir auprès de vous. Je vous annonce la mort de mon cher camarade André Foucart. Il a trouvé une mort glorieuse à l'assaut des tranchées allemandes. Comme je débouchais avec ma section, je le vis près de moi debout sur la tranchée conquise. Dans son enthousiasme patriotique, il acclamait notre succès, encourageant ses hommes à poursuivre l'ennemi en fuite. Il criait : « Bravo, mes « enfants ! les Allemands battent en retraite. » A ce moment précis, il reçut une balle en pleine gorge. La mort a été presque immédiate... Nous le pleurons tous. Au régiment sa bonne humeur et sa bravoure lui avaient assuré toutes les affections... »

M. George Foucart ajoute : « Quand a été passé le premier choc si affreux, mon père me dit : « Pourvu que ce sacrifice ait été utile pour le pays ! »

L'Académie voudra s'associer au deuil de notre confrère M. Paul Foucart.

Le Président dit en quelques mots émus la sympathie respectueuse que lui inspire la perte douloureuse que vient de faire notre confrère. Un autre de nos confrères, M. le comte Durrieu, a été frappé non moins tristement en la personne de son beau-frère, M. le colonel Duchaussoy, tué récemment en Champagne à la tête de son régiment.

M. Théodore Reinach fait une communication sur l'origine du nom grec des Scythes et de leur nom national, Scolotes, transmis par Hérodote. Il estime que le texte de l'historien a été altéré et qu'il n'y a jamais eu de roi, même légendaire, du nom de Scolotos. Hérodote faisait allusion à Scythès, fils d'Hercule.

M. Fougères rend compte des publications et des travaux de l'École française d'Athènes pendant l'année 1914-1915.

M. Salomon Reinach donne lecture d'un mémoire de M. Seymour de Ricci sur la jeunesse de Shakespeare. Depuis quelques années, les recherches faites dans les archives ont permis d'éliminer bien des légendes qui s'étaient créées autour de la vie du grand écrivain : rien ne prouve qu'il ait jamais été braconnier et poursuivi comme tel, ce qu'on répétait depuis le XVIIIe siècle ; toutefois, il reste avéré qu'en 1585 il abandonna femme et enfants pour aller chercher fortune à Londres ; le poète avait épousé, sans le consentement de ses parents, une femme plus âgée que lui de huit années.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente le dernier volume paru dans la collection des *Chartes et Diplômes* publiée par l'Académie :

« Le *Recueil des actes de Louis IV, roi de France* (936-954), par M. Philippe Lauer, qui fait partie de la collection des *Chartes et Diplômes*, ne comprend que 53 actes. On ne mesurera pas l'impor-

tance du travail à son étendue. L'établissement des textes présentait de grandes difficultés à cause du petit nombre d'actes originaux conservés. En effet, cinq diplômes seulement nous sont parvenus en leur forme originale. Pour les autres, M. Lauer n'avait à sa disposition que des copies, dispersées dans les archives et les bibliothèques de la France et du Nord de l'Espagne, et la plupart très médiocres. Le peu de soin avec lequel ces copies ont été faites soit par les auteurs de cartulaires du moyen âge, soit par les érudits des XVIIe et XVIIIe siècles, s'ajoutait à l'incorrection de la langue des notaires royaux du Xe siècle, pour rendre très délicate la tâche qui incombait à l'éditeur de choisir entre les variantes les leçons présumées de l'original. Une longue pratique des documents du Xe siècle a permis à M. Lauer de sortir heureusement de ces embarras. D'ailleurs le relevé des variantes mettra les lecteurs à même de juger de la critique que l'auteur a apportée dans l'établissement des textes. Pour ce qui regarde le classement chronologique, M. Lauer en possédait tous les éléments puisqu'il avait précédemment publié une histoire du règne de Louis IV. L'introduction du recueil constitue une histoire de la chancellerie et une étude de la diplomatique royale de 936 à 954.

« Ce volume est le premier paru dans cette collection depuis la mort de notre confrère M. d'Arbois de Jubainville qui la dirigea de 1899 à 1910. Le directeur actuel, M. Maurice Prou, a voulu rendre hommage, en tête du volume, à la mémoire de son prédécesseur. Le portrait de M. d'Arbois de Jubainville n'était plus à tracer, et il n'y avait pas lieu de présenter le tableau de son œuvre scientifique après l'excellente biographie que notre confrère M. Morel-Fatio a écrite pour l'Académie. Il ne restait à M. Prou qu'à mettre en lumière la part prise par M. d'Arbois de Jubainville dans la restauration du recueil des Chartes et diplômes en 1893 et aussi les vues nouvelles que ce savant a eues sur la diplomatique. »

SÉANCE DU 15 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Président lit la notice suivante sur M. Helbig, associé étranger de l'Académie, qui est mort à Rome la semaine dernière :

« Wolfgang Helbig, qui est mort à Rome le 7 octobre 1915, à l'âge de 76 ans, avait été élu correspondant de notre Académie le 23 décembre 1887 ; nous l'avions nommé membre associé le 23 novembre 1894. Il avait été envoyé en 1862 à Rome comme boursier de l'Institut archéologique ; trois ans plus tard, il devenait secrétaire de cet établissement scientifique et conservait ce poste jusqu'en 1885 ; après cette date, il continua à résider à Rome sans titre officiel. Les premiers travaux qui le firent connaître furent son livre sur les fresques des villes de la Campanie ensevelies par le Vésuve (1868), ses Recherches sur les fresques de Campanie (1873) et ses Notices sur l'histoire de l'art dans l'ancienne Italie (1879). L'ouvrage qui le rendit célèbre est celui qu'il publia en 1884 sur l'épopée d'Homère expliquée par les monuments ; sa connaissance approfondie de la civilisation mycénienne, de la période achéenne et de l'art phénicien et, d'autre part, l'intelligence philologique qu'il possédait du texte des épopées lui permirent de projeter sur l'antiquité homérique une lumière nouvelle ; il fit revivre à nos yeux les hommes de ce temps avec leurs édifices et leurs costumes, leurs armes, leurs parures et les ustensiles dont ils se servaient dans la vie quotidienne ; cette évocation du passé, faite avec autant de goût que d'érudition, fut également appréciée par les savants et par les lettrés. On peut faire le même éloge de son Guide dans les musées d'archéologie classique de Rome, qui est à la fois un commentaire original des œuvres d'art antiques et un traité de vulgarisation, et qui satisfait à la fois les archéologues et les amateurs. Je ne puis omettre de mentionner les nombreux mémoires que Helbig publia en fran-

çais dans les recueils de notre Académie, soit qu'il signalât le rôle important de la civilisation phénicienne dans le développement de l'art mycénien, soit qu'il retrouvât dans le décor des vases funéraires exhumés près du Dipylon d'Athènes le souvenir des luttes que les bateaux attiques soutinrent contre les pirates, soit qu'il étudiât d'après les monuments et les textes l'origine et l'organisation de la cavalerie athénienne, soit qu'il montrât dans les armes et le costume des prêtres Saliens des traces de l'influence mycénienne qui s'exerça sur les populations de l'Italie avant celle des Hellènes. Je ne saurais oublier qu'il rendit publiquement hommage à des maîtres français tels que Gaston Boissier et Georges Perrot, et que les noms de nos meilleurs archéologues figurent dans le volume de Mélanges qui parut pour l'anniversaire de ses soixante ans. Ce grand savant, qui fut en temps de paix un ami sincère de la France, ne fit point, lorsque la guerre fut déclarée, figurer son nom au bas d'un manifeste qui révolte la conscience humaine ; il est juste de louer son caractère aussi bien que ses travaux. »

M. Maurice Prou, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, propose d'accorder à M. Louis Canet, membre de troisième année, une prolongation d'une année de séjour à l'École de Rome.

M. Pottier communique à l'Académie quelques chapitres d'un livre qu'il se propose de publier sur l'*Histoire du Département des Antiquités orientales au Musée du Louvre*. Il fait d'abord l'exposé des découvertes de Botta en Assyrie, de Saulcy et du duc de Luynes, de Renan et de Clermont-Ganneau en Phénicie et en Palestine, de Guillaume Rey et du marquis de Vogüé dans l'île de Chypre, qui ont constitué les sections assyrienne, phénicienne, judaïque et chypriote de nos collections nationales. Il abordera dans la prochaine séance la constitution du musée chaldéen avec les fouilles de Sarzec et de Cros, celle du musée élamite et perse avec les travaux de la mission Dieulafoy et de la mission de Morgan, du musée ibérique avec les recherches en Espagne d'Arthur Engel et de Pierre Paris. Il montre ce qu'est devenu, en moins d'un siècle, un département d'antiquités qui, vers 1817, possédait un seul monument oriental et qui en compte plus de

trente mille aujourd'hui. Il insiste sur les avantages multiples que présente, pour un musée, la voie des enrichissements par le moyen des fouilles scientifiques, plutôt que par des achats dans le commerce.

MM. Ernest Babelon, Clermont-Ganneau et Gaston Maspero présentent quelques observations.

M. A. Moret, conservateur du Musée Guimet, communique à l'Académie l'interprétation d'une inscription hiéroglyphique récemment découverte. Elle provient d'un fonctionnaire du Moyen Empire thébain qui raconte comment il a constitué une maison de commerce et une exploitation agricole avec ses ressources personnelles. Ce texte présente de l'intérêt pour l'histoire de la propriété en Égypte [1].

COMMUNICATION

LA CRÉATION D'UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE SOUS LE MOYEN EMPIRE ÉGYPTIEN, PAR M. A. MORET, CONSERVATEUR DU MUSÉE GUIMET.

M. G. Daressy vient de publier [2] dans les *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte* (t. XV, p. 207-208) une stèle, attribuée à l'ancien Empire, que M. Maspero avait rapportée de Haute Égypte [3], en 1913. Le petit monument se trouvait dans un état déplorable ; depuis, il est tombé en poussière ; l'inscription qui y était gravée n'est plus connue aujourd'hui, que par la copie de M. Daressy.

La stèle, en largeur [4], représentait, à gauche, le défunt

1. Voir ci-après.
2. *Sur une stèle de l'ancien Empire maintenant détruite.*
3. M. Maspero a bien voulu me dire que la stèle provient d'Edfou.
4. Elle mesurait 0 m 50 de large sur 0 m 36 de haut.

et sa femme debout; l'inscription principale révèle les titres et le nom de l'homme : c'est « l'ami unique, directeur de maison, Beb »; une légende gravée au-dessus de la femme nous dit qu'elle est : « sa femme chérie, la favorite royale de premier rang, Shabtj »; devant eux, à l'extrémité droite, une femme écrase du grain et prépare le repas funéraire, dont les éléments variés, pains, viandes, boissons, sont groupés autour d'elle. Les titres des personnages principaux indiquent que ce sont des gens d'importance, qui touchent de près à la Cour.

L'inscription, que M. Daressy a publiée sans la traduire, se compose de 5 lignes dont les signes « sont gravés gauchement et un peu en désordre ». La voici :

Le début donne la formule du proscynème avec mention du *ka*, ce qui permet d'écarter *a priori* notre monument de l'ancien Empire proprement dit : (1) « *Le roi et Anubis — sur sa montagne, dans la peau et seigneur de la terre sublime* (*la nécropole*) *— donnent l'offrande, pour que sortent à la voix pain et bière — au ka de* (2) *l'ami unique, directeur de maison, Beb.* » Le titulaire porte un titre de cour et exerce une fonction administrative; mais comme la « maison » qu'il dirige n'est pas précisée, nous ne savons à quel service public il était affecté. Son nom, Beb, apparaît

plus souvent au moyen Empire qu'à l'ancien Empire[1].

La suite du texte nous donne des renseignements sur la fortune personnelle de Beb : là réside l'intérêt de l'inscription.

« *Je dis : j'ai fait une barque de 30 coudées; j'ai fait*[2] *des maisons ; (cela fut) scellé, sans qu'il y ait eu de mémoire contre moi. J'ai fait (constitué) 3 serviteurs et* (3) *4 servantes, en échange*[3] *de ce que m'a donné mon père.* »

Le récit se compose de courtes phrases, précédées chacune de l'auxiliaire *ìw*, suivi du verbe à la forme en *n*, c'est-à-dire au parfait ; pour alléger la traduction, j'ai supprimé l'auxiliaire « il y a que j'ai fait... ». Cette coupe de phrase, réservée, sous l'ancien Empire, aux déclarations solennelles et aux lettres royales, apparaît ensuite dans les récits biographiques que donnent les tombes princières des Ve et VIe dynasties ; depuis le moyen Empire, c'est la forme habituelle de la narration. Ainsi, le style de notre inscription nous rapproche du moyen Empire plutôt que de l'ancien.

Beb nous apprend qu'il a « fait » une barque et des maisons. Le verbe « faire » est employé avec insistance ; il apparaît 4 fois en 5 lignes. C'est une expression technique ; elle désigne une *création*, un acte d'initiative personnelle ; on dit : faire une maison[4], faire des champs ou du bétail[5], faire des esclaves[6] (dans le sens d'*établir*), faire

1. Cf. Lieblein, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques*, s. v.

2. Je comble la lacune avec *ìr* ; même expression, avec « maisons » au pluriel, dans une stèle de la XVIIIe dyn., provenant aussi de Haute Égypte (Hierakonpolis), ap. Sethe, *Urkunden 18e dyn.*, IV, p. 132.

3. Corriger la lecture de Daressy , qui n'a pas de sens ici, en *m ìsw*. L'expression sous l'ancien Empire est *r ìws* (Sethe, *Urk*. I, 4, 12, 36) ; *m ìsw* est fréquent depuis l'époque thébaine.

4. Sethe, *Urk*. IV, p. 132.

5. *Urk*. I, 25, 116. Cf. Caire, stèle 20.001, bétail, barques (XIe dyn.).

6. *Urk*. I, 64.

une fonction[1] (l'*exercer*), faire femme[2] (se marier). Faire une barque ou des maisons, c'est donc les créer, et non les recevoir toutes faites, ni les tenir d'un héritage ou d'un don. Dans le cas présent, Beb veut spécifier qu'il a construit la barque et bâti la maison lui-même, de ses propres ressources et pour son usage personnel, et non point pour le service ou le compte du Roi, ni aux frais de la Maison qu'il administre. A vrai dire, cela n'est pas expressément écrit; mais nous savons que les fonctionnaires royaux de haut rang tenaient beaucoup à distinguer leur fortune personnelle des ressources qu'ils tiraient de leur charge[3], et telle me paraît être l'intention du texte. La barque[4] est longue de 30 coudées, c'est-à-dire 15^{m} 60 (la coudée royale = 0^{m} 52); elle a un tiers de plus que la barque funéraire de Senousrit II, trouvée à Dahchour et conservée au Musée du Caire[5]; c'est un bateau capable de tenir le Nil avec une forte charge de marchandises. Je pense, en effet, que la barque était destinée au commerce. Beb construit en même temps des « maisons ». Il semble peu probable que ce soit pour y habiter, car un « directeur de maison royale » était logé aux frais du roi. Ce n'est pas non plus une maison funéraire, une « maison d'éternité ». Il n'est pas question encore de champs à cultiver, par conséquent ce ne sont pas des bâtiments agricoles. Reste l'hypothèse que ce sont des maisons pour le commerce ou l'industrie, c'est-à-dire des magasins ou des ateliers; j'incline pour magasins ou entrepôts, car la barque de 15 mètres peut servir au transport de marchandises à recevoir ou à expédier. Nous aurions ainsi

1. *Urk.* I, 106; IV, 422.
2. *Urk.* IV, 21.
3. Par ex. les princes de Siout (Griffith, *Siut*, VII, l. 288).
4. Le nom de la barque *pt* est à lire *tp*, variante de *dp*, nom porté, par ex., par la barque d'Horus à Edfou (Brugsch, *Thesaurus*, p. 608-609, l. 34 *dp*, l. 52 *tp*). L'orthographe habituelle est *dpt* = Sethe, *Urk.* I, 130. Cf. Caire, stèle 20.503 (M. E.).
5. Maspero, *Guide du Musée du Caire*, 4e éd., p. 7.

les éléments d'un fonds de commerce, moyens de transport et entrepôt. Ajoutons le personnel : il se compose non pas de cultivateurs, *meritou*, mais de serviteurs et de servantes, *bekou* et *bekitou*, litt. de « travailleurs »[1]; sans doute il ne faut pas chercher à donner à ce nom un sens trop précis, néanmoins le mot *bek* s'applique au travail manuel et se rapproche plus du sens « ouvrier, employé » que de tout autre ; il conviendrait parfaitement à des gens chargés d'un commerce ou d'un métier. Ces travailleurs, Beb les a ou bien achetés, s'ils sont de condition servile, ou bien loués, si ce sont des travailleurs libres; le mot « faire, constituer » ne permet pas une plus grande précision.

Revenons sur les mots qui suivent immédiatement le mot « maisons », c'est-à-dire sur la phrase : « (cela fut) scellé, sans qu'il y ait de mémoire contre moi. » Le sens ne paraît pas douteux, malgré le laconisme de la formule relative au scellement. Nous possédons la copie sur pierre d'un acte de vente d'une maison située près de la pyramide de Cheops à Gizeh, sous la IVe dynastie (vers 3000 av. J.-C.). L'acte fut « scellé au sceau de l'autorité, par devant le conseil de la ville de la pyramide »[2]. Le terme employé ici est donc l'abréviation d'une formule plus complète; notre stèle n'est pas un *acte* d'achat; elle rappelle seulement qu'il y a eu contrat et se contente d'une courte allusion à la régularité des opérations.

Les papyrus du moyen Empire trouvés à Kahoun[3] nous ont conservé des copies d'actes relatifs à des transactions immobilières; testaments, achats, ventes, contrats divers

1. Voir J. Baillet, *Les noms de l'esclave en égyptien*, et les conclusions ap. *Régime pharaonique*, p. 565 ; et pour plus de détails, *Recueil de Travaux*, XXVII, p. 207.

2. Kurth Sethe, *Aegyptische Inschrift auf den Kauf eines Hauses aus dem alten Reich*, ap. *Ber. königl. Sächs. Ges. d. Wiss.* Leipzig, 1911, VI, p. 135-150. Cf. H. Sottas, *Étude critique sur un acte de vente immobilière*, 1913, p. 14.

3. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun and Gurob*.

se faisaient par acte écrit, passé en présence de témoins, soit devant les notables (*sarou*) [1], soit au bureau du vizir [2] où la minute était déposée [3]. Sous la XVIII[e] dynastie, le texte célèbre de Rechmarâ confirme que toute transaction immobilière était revêtue du sceau du vizir [4]; et c'était au bureau du vizir que devait être portée toute réclamation contre la validité de l'achat ou de la vente [5].

Or, malgré la nécessité d'abréger, Beb a trouvé la place nécessaire pour nous dire que son achat n'avait soulevé aucune réclamation. Le mot *śḫaw* employé ici vient du verbe « se rappeler » et signifie exactement « mémoire », au sens administratif ; il apparaît avec cette signification au papyrus Mallet [6] qui est un « mémoire sur une plainte adressée au lieutenant N. ». Toute procédure, en Égypte, étant écrite [7], la réclamation à présenter contre Beb, s'il y avait eu lieu, aurait été transmise sous forme d'un « mémoire sur la plainte adressée à N. ». Reste à savoir quelle réclamation pouvait se produire. Il peut s'agir d'une contestation sur la propriété du terrain vendu à Beb pour élever ses maisons : le cas était si fréquent, quand il s'agissait de l'emplacement d'un tombeau, qu'une formule des tombes de l'ancien Empire disculpe le défunt de s'être fait enterrer sur le terrain appartenant à un autre [8]. Il peut s'agir aussi d'une dénonciation en prévarication : Beb, faisant construire, pouvait être soupçonné d'employer à

1. Griffith, *l. c.*, pl. XIII, l. 26; cf. Maspero, *Études de mythologie et d'archéologie*, IV, p. 445-446.

2. Griffith, *l. c.*, pl. XIII, l. 10-11, p. 35. Cf. Maspero. *Études de mythologie et d'archéologie*, IV, p. 443. « Fait au bureau du Vizir, par devant le directeur de la ville, Vizir, par le scribe du sceau du bureau ».

3. *Ibid.*, pl. XII, l. 5.

4. Newberry, *Rechmarâ*, II, l. 16-17. Cf. Sethe, *Urkunden*, IV, p. 1110; A. Moret, *Un procès de famille*, ap. *Aeg. Zeitschrift*, XXXIX, p. 35 sq.

5. Sethe, *Urk.* IV, 1111.

6. G. Maspero, *Recueil de Travaux*, I, p. 47.

7. *Texte de Rechmarâ*, *Urk.* IV, 1111.

8. H. Sottas, *La préservation de la propriété funéraire*, p. 23, notes.

l'achat du terrain, ou à la construction, les ressources de la maison royale qu'il administre. Dans un cas ou dans l'autre, Beb éprouve le besoin de dire que son achat n'a pas été incriminé ou suspecté.

C'est pourquoi il ajoute, en fin de phrase, un renseignement sur l'origine de ses ressources. Barque, maisons, serviteurs, ont été « créés » grâce à une libéralité du père de Beb. Beb reçut de son père un avoir indéterminé, avec lequel il s'est procuré par voie d'échange, comme toujours à une époque où la monnaie n'existe pas, le matériel et le personnel de son exploitation commerciale. En apportant une légère correction au texte de M. Daressy [1], nous trouvons ici l'expression *ir m isw* « faire un échange », construite sur le même type que « donner en échange » *di r isw*, c'est-à-dire : vendre, et « amener en échange » *inw r isw* c'est-à-dire : acheter (qui paraîtra à la ligne 5) [2]. Nous ne savons d'ailleurs ni à qui Beb achète, ni ce qu'il donne en paiement, en échange. Le fait en lui-même n'a rien que d'ordinaire. Dans les familles égyptiennes, il était d'usage de doter les fils au moment où ils débutaient dans une carrière : c'est ainsi que Mten reçut de son père un domaine, des ouvriers, des ânes et des porcs [3] ; et lui-même fit doter par le roi son fils aîné, avec un domaine de 4 aroures muni des gens et du matériel nécessaires [4]. Tout ceci est donc clair ; si Beb y insiste, c'est pour expliquer que son achat était parfaitement légitime.

Mais ce n'était là que le début des acquisitions personnelles de Beb ; les dernières lignes nous renseignent sur l'accroissement de son établissement.

1. Voir *supra*, p. 370, n. 3.

2. A. Moret, *Donations et Fondations en droit égyptien*, ap. *Rec. de Travaux*, XXIX, p. 66. L'expression *Ir m Isw* apparaît dès la VIe dynastie (Sethe, *Urk.* I, p. 138). Sous l'Ancien Empire, on use plutôt de *r isw* ; à partir du moyen Empire, plutôt de *m isw*.

3. *Donations et Fondations*, p. 64.

4. *Donations et Fondations*, p. 62 et p. 73.

« *J'ai fait (l'acquisition de) 28 ânes (4) j'ai mis à la disposition de leur gardien des chèvres*[1] *; j'ai acheté 4 aroures*[2] *de champs, avec ce que j'ai acheté en échange*[3] *des biens de mon père*[4]. »

L'achat des 28 ânes semble indiquer que Beb cherche à développer les moyens de transport de son exploitation commerciale ; car l'âne est en Égypte, à cette époque, la bête de somme par excellence[5]. Puis, l'acquisition des ânes en entraîne d'autres : il faut des chèvres pour faire vivre le gardien des ânes. Voilà une exploitation agricole qui s'amorce. Beb a déjà des ânes et des chèvres, il lui faut maintenant des champs ; il en achète 4 aroures, c'est-à-dire plus de 1 hectare (11.024 m^2) ou 85 ares (8.500 m^2) suivant qu'il s'agit, dans l'évaluation de l'aroure, de la coudée royale ou de la coudée simple[6]. Ces champs, Beb les obtient « en échange des biens de son père ». On ne parle plus ici d'une donation que lui aurait consentie son père, comme à la ligne 3 ; il s'agit des *biens paternels*, par conséquent du patrimoine que Beb a reçu, sans doute par testament (*ỉmit-per*), à la mort de son père. La valeur de cet héritage dépassait probablement de beaucoup celle de

1. Litt. : « J'ai attaché (*neḥeb*) le gardien (*mînw*) lui-même (*ḏs* pour *ḏs-f*) avec des chèvres. » *Neḥeb* apparaît avec ce sens dans Mten (*Donations*, p. 64) ; cf. Caire, 20001 ; *Urk.* IV, p. 28 « un domaine funéraire attaché avec des champs » c'est-à-dire muni de terres. *Mînw* est orthographié comme dans *l'inscription d'Amoni* à Beni Hasan (Maspero, *Recueil*, I, p. 174).

2. Le déterminatif doit équivaloir au [hiéroglyphe] habituel. C'est une transcription de l'hiératique.

3. Corriger la lecture de Daressy [hiéroglyphes], qui n'a pas de sens, en *m ỉsw* [hiéroglyphes], pour compléter la formule technique *ỉnw m ỉsw*.

4. Restituer [hiéroglyphes] pour faire : *ỉtef*.

5. G. Maspero, *La culture et les bestiaux*, ap. *Études Égyptiennes*, p. 87. Herḥouf parle d'une caravane de 300 ânes chargés d'encens, d'ébène, d'ivoire, de peaux, etc. (*Urk.* I, 126-127).

6. Respectivement longues de 0, 525 m. ou 0, 45 c. Cf. Brugsch, *Die Aegyptologie*, p. 372. L'aroure vaut 100 coudées^2.

la donation que Beb avait reçue au moment de ses débuts dans la carrière ; aussi à son établissement commercial Beb peut-il ajouter maintenant un domaine agricole. L'inscription de Mten offre un exemple analogue d'accroissement de fortune : Mten reçut d'abord une petite donation de son père qui lui facilita un modeste établissement ; plus tard, le testament de sa mère lui apporta d'importants terrains[1].

Le petit texte que nous venons de commenter nous montre donc comment un fonctionnaire royal peut, en dehors des devoirs de sa charge, gérer son patrimoine et développer ses revenus personnels. Il crée d'abord un fonds de commerce, puis une exploitation agricole. Nous ne savons pas à qui il achète le terrain nécessaire ; mais il avait le choix de traiter soit avec les tenanciers des terres royales (βασιλικὴ γῆ)[2], ou des terres des temples (ἱερὰ γῆ)[3], soit avec des propriétaires fonciers libres. Sous l'ancien empire la plus grande partie de l'Égypte était domaine royal[4] ; mais, à partir de la Ve dynastie, les temples se sont enrichis démesurément aux dépens du domaine, et les tenanciers du roi se sont souvent transformés en propriétaires libres, grâce aux privilèges et immunités trop libéralement accordés[5], ou arrachés de force à une administration affaiblie[6]. Or, je note que Beb créé une exploitation commerciale ou achète des terres sans dire ni que c'est une donation du roi[7], ni qu'il achète de par une lettre royale[8], ce qu'on voit au contraire dans les textes du début de l'ancien

1. *Donations*, p. 71.
2. Les « champs du Pharaon ». Cf. *Un procès de famille*, *Aeg. Zeitschrift*, XXXIX, p. 28.
3. *Neter-hetep*, « le bien du dieu », *ibid.*, p. 30.
4. Ed. Meyer, *Hist. de l'Antiquité*, trad. fr., II, p. 213.
5. R. Weill, *Les décrets royaux de l'Ancien Empire*, *passim* ; cf. A. Moret, *Chartes d'immunités* ap. *J. Asiatique*, juillet 1912.
6. Ed. Meyer, *l. c.*, p. 217 265.
7. *Un procès de famille*, p. 29 ; donation *m feqaou*.
8. *Donations et fondations*, p. 64 ; achat *n nsout â*.

Empire. Cependant Beb est fonctionnaire, il est reçu à la cour (ami unique), il se vante d'avoir fait son achat en bonne forme ; d'autre part, la faveur d'une donation ou d'une lettre royale est trop importante pour être passée sous silence, quand elle existe, même sur une stèle où la place est limitée ; enfin les 4 aroures de champs acquis ne sont pas qualifiés « terrains *še* »[1] (mot qui indique le domaine royal) ; il n'est pas question non plus de terre sacerdotale. Il semble donc probable que Beb a acheté à des propriétaires fonciers libres, ou qui s'étaient libérés. Tout au moins apparaît-il que Beb vivait à une époque où la propriété pouvait changer de main sans autre formalité que le scellement des actes de transmission.

C'est une raison pour attribuer notre monument au début du moyen Empire que caractérise justement, surtout dans l'Égypte du Sud (d'où la stèle provient) l'affaiblissement du pouvoir central et l'éparpillement du domaine royal. Les noms propres, le style des figures, le caractère négligé de l'écriture, certaines particularités que nous avons signalées, confirment cette hypothèse et assignent à notre monument une date qui se rapproche plus de la XIe dynastie (vers 2000 av. J.-C.) que de l'ancien Empire.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie de la part de l'auteur, M. Charles Monteil, ex-administrateur-adjoint des Colonies, la monographie de l'importante tribu africaine connue sous le nom de Khassonke. Au mois de mars 1897, M. Monteil, nommé

1. *Donations et fondations*, p. 62 sq. Ed. Meyer, *l. c.*, p. 215 : A. Moret, *Une nouvelle disposition testamentaire*, ap. *C. R. Ac. inscr.*, 1914, p. 539, n. 1.

adjoint au capitaine Goujet, commandant du cercle de Kayes, fut chargé de répondre à un questionnaire en ce qui concernait les Khassonke, habitants du Khasso ; l'interprète principal, capitaine Mamadou Racine, devait lui fournir tous les renseignements dont il pouvait avoir besoin ; obligé d'occuper d'autres fonctions, M. Monteil n'abandonna pas ses recherches, et nous en avons aujourd'hui le résultat dans ce beau volume qui fait partie de la collection de la *Revue du Monde Musulman*. L'ouvrage est divisé en trois livres traitant successivement de l'origine et de l'Histoire, des Mœurs, de la Langue.

« A l'origine, le Khasso fut une région de peu d'étendue, située sur la rive droite du Sénégal, aux environs de Bafoulabé, mais le nom a été appliqué tour à tour à des territoires divers suivant le déplacement des chefs du clan Peul établis dans le pays ; il y a aujourd'hui des cantons du Khasso sur les deux rives du fleuve, qui ne sont d'ailleurs pas habités exclusivement par des Khassonke. D'après leurs traditions, les Peuls Dyallo du Khasso ont pour ancêtre un certain Dyadyé Dyallo dont M. Monteil trace la descendance et qui se rattache par ses ascendants paternels à un certain Okba ben Yassiri (Oubobiliassi) qui aurait été l'un des compagnons du Prophète. Les gens du Khasso, comme la presque totalité des Soudanais, n'ont pas d'écriture spéciale et même, à la connaissance de l'auteur, ne se servent pas des caractères arabes pour transcrire leur langue qui demeure ainsi purement orale : c'est un dialecte malinke, corrompu par des Peuls et influencé par des Soninke ; M. Monteil en fait une étude fort complète, accompagnée de vocabulaires et de textes. Son volume devra prendre place dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent des questions d'Afrique. »

M. Chavannes présente à l'Académie la seconde partie du premier volume de sa *Mission archéologique dans la Chine septentrionale*. Cette section de l'ouvrage est consacrée à l'étude de la sculpture bouddhique telle qu'elle se présente pour la première fois en Extrême-Orient à Yun-kang au ve siècle de notre ère et telle qu'elle se continue jusqu'au viiie siècle de notre ère dans les grottes de Kong et de Long-men ; grâce aux cinq cents dédicaces de Long-men qui sont traduites dans ce volume, on peut découvrir quelles furent les périodes de ferveur religieuse, quels sont les Buddhas et les Bodhisattvas qui étaient le plus souvent invoqués par les fidèles, à quelles classes sociales appartenaient les donateurs et quels sentiments les animaient. On peut ainsi, par l'étude de ces monuments, éclairer à la fois l'histoire de l'art et celle des idées religieuses.

SÉANCE DU 22 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle le Directeur de l'Enseignement supérieur, agissant au nom du Ministère de la guerre, transmet à l'Académie le rapport de l'interprète stagiaire M. J. Chamonard, ancien membre de l'École d'Athènes, sur les fouilles archéologiques entreprises depuis le 28 juin dernier dans la Nécropole de l'ancienne Éléonte, à l'extrémité sud de la presqu'île de Gallipoli, avec la permission du général de division commandant par intérim le corps expéditionnaire des Dardanelles. — Renvoyé à M. Pottier pour examen.

M. Pottier achève la lecture des chapitres extraits de son *Histoire du département des Antiquités orientales du Musée du Louvre* [1].

MM. Cuq et Babelon présentent quelques observations.

M. Bernard Haussoullier étudie la guerre et la suspension des tribunaux dans la Grèce antique. Il montre combien la guerre a peu troublé la vie des tribunaux à Athènes, où ils étaient pourtant si nombreux et où tous les citoyens devaient le service militaire de l'âge de 18 ans à 60 ans. Il n'en allait pas de même dans d'autres cités, notamment à Delphes où les tribunaux étaient fermés quand les deux tiers des citoyens servaient hors des frontières, et en Béotie où le cours de la justice fut si souvent et si longtemps interrompu dès la fin du IIIe siècle avant notre ère.

1. Voir ci-dessus, p. 367-368.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Durrieu a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. le Commandeur Marco Besso, un ouvrage intitulé : *Il « Philobiblon » di Riccardo de Bury, vescovo Dunelmense* (Rome, 1914, in-4°). Le Comm. Marco Besso, qui occupe une grande place dans le monde des affaires, est en même temps un érudit et un amateur passionné de livres. Il a réuni à Rome une splendide bibliothèque, où les Français sont particulièrement bien accueillis, et de sa demeure il a fait un centre de publications savantes : *Biblioteca Besso editrice* porte comme indication de librairie son nouveau livre. Celui-ci est consacré au *Philobiblon*, ou traité de l'amour des livres, écrit vers le milieu du xive siècle, en latin, par Richard de Bury, personnage considérable de la cour du roi Édouard III d'Angleterre, qui devint évêque de Durham. C'est en quelque sorte l'hommage d'un grand bibliophile de notre temps à un de ses lointains prédécesseurs du moyen âge. Il comprend la réédition du texte latin original et une traduction en italien, le tout précédé d'une introduction développée et accompagné de notes, dans lesquelles M. Marco Besso a résumé le fruit de ses immenses lectures. Le traité de Richard Bury a été plusieurs fois imprimé et réimprimé ; il a même été traduit in extenso en français par Hippolyte Cocheris, en 1856. Mais M. Marco Besso a marqué sa publication d'un caractère personnel en recourant à des sources italiennes. Il a fait état, notamment, d'une lettre de Pétrarque dans laquelle celui-ci vante la science de Richard de Bury. Le témoignage est important, parce que certains écrivains ont contesté la valeur intellectuelle de Richard de Bury, en prétendant que cet évêque de Durham n'avait guère fait que mettre son nom sur un travail que d'autres avaient préparé.

« Le Comm. Marco Besso n'a rien négligé pour faire de son livre un vrai joyau de bibliophile, imprimé avec une recherche raffinée d'élégance typographique et illustré de trente planches hors texte. Je signalerai encore une particularité que les circonstances actuelles rendent émouvante. M. Marco Besso est fixé à Rome depuis plus de cinquante ans ; mais il est né à Trieste où son cœur d'ardent patriote italien n'a jamais cessé de battre pour sa ville natale ; c'est à celle-ci qu'il a dédié son beau volume : *Alla Città di Trieste, che l'ope*

rosità nei traffici italianamente accoppia al culto delle lettere, offre un memore figlio lontano. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, au nom d'un érudit limousin bien connu de l'Académie, une brochure intitulée : *Un petit problème de bibliographie. Jean Margarin, imprimeur à Limoges*, par René Fage (Paris, 1915, in-8°, 11 pages ; extrait du *Bulletin philologique et historique*, 1914).

« Les guerres et les disputes religieuses qui ont désolé la France de 1620 à 1629 ont été l'occasion d'innombrables pamphlets, sortis la plupart d'imprimeries clandestines. Parmi ces pièces, une « Lettre « envoyée par Mgr. le Prince [de Condé] à Mr de Rohan, avec la responce de Mr de Rohan à Mgr. le Prince », a été l'objet, comme beaucoup d'autres, de réimpressions contemporaines, toutes de la plus grande rareté. L'une de ces réimpressions, communiquée à M. R. Fage par un de ses compatriotes, M. Edmond Lespinas, porte une mention d'impression, « à Limoges, par Jean Margarin ». La présente étude établit que le nom de Jean Margarin est un nom supposé et que ce petit livret n'est pas sorti des presses de Limoges. »

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Joulin, un volume factice contenant une série de mémoires d'archéologie publiés depuis quinze ans par l'auteur. Ces travaux témoignent d'une érudition et d'une perspicacité remarquables ; sur bien des points, M. Joulin a écarté d'anciennes erreurs et précisé l'état de nos connaissances. Le point de départ de ses recherches sur le protohistorique de l'Europe occidentale a été la région de Toulouse, où il a étudié une céramique intéressante, et rattaché à la civilisation dite de Hallstatt des stations que l'on qualifiait un peu vaguement de préromaines. Étendant ses enquêtes à l'Espagne, à l'Italie, aux pays rhénans et danubiens, il a nettement indiqué l'influence de la civilisation grecque sur la civilisation de Hallstatt et aussi sur la civilisation celtique de Latène, dont il a mis en lumière les éléments helléniques et gréco-romains. Des statistiques, des tableaux synoptiques, des cartes ajoutent à la valeur de ses travaux. L'Académie n'a pas oublié que M. Joulin a exploré autrefois, avec le plus grand soin, la station gallo-romaine des Martres-Tolosanes et qu'il en a publié une description richement illustrée dans le Recueil de mémoires dus à des savants étrangers. L'archéologie de la Gaule

aux époques préceltique, celtique et romaine doit de notables enrichissements à ses efforts. »

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, de la part de M. le Dr L. Carton, correspondant de l'Académie, une publication intitulée : *Onzième chronique archéologique nord-africaine* (1912-1913); extr. de la *Revue Tunisienne*). C'est un résumé des découvertes archéologiques faites dans nos possessions du Nord de l'Afrique et des divers travaux concernant l'Afrique romaine publiés pendant la même période.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part de M. le Directeur de l'École française de Rome, le désir de voir renouveler pour une nouvelle période d'un an le séjour à l'École de M. Coville, membre de deuxième année. — Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. le comte Durrieu, après avoir rappelé qu'il s'est souvent préoccupé de mettre en lumière les relations qui ont existé, au moyen âge, entre la France et l'Italie au point de vue des arts, signale dans cet ordre d'idée un superbe *Missel romain* qu'il a étudié jadis à la Bibliothèque de Munich. Ce Missel a été copié en Italie en 1374 et renferme des peintures signées du célèbre miniaturiste de Bologne Nicolò di Giacomo. La provenance de ce volume est longtemps restée un mystère. M. Durrieu a d'abord découvert qu'en 1402 ce manuscrit se trouvait en France, chez le duc Jean de Berry, frère du roi Charles V. Il a reconnu ensuite que des armoiries du duc de Berry, qui se voient aujourd'hui en tête du texte, recouvraient un blason plus ancien, blason du premier possesseur pour qui le manuscrit fut enluminé. Enfin, grâce à une mention d'un des inventaires du duc de

Berry, il a retrouvé quel était ce blason primitif, plus tard caché sous un repeint. Il peut ainsi arriver à établir sûrement que les images du Missel en question, constituant une œuvre capitale de Nicolò di Giacomo, ont été exécutées pour un Français, Pierre d'Estaing, archevêque de Bourges depuis 1367, fait cardinal en 1370 et mort en 1377. Cette constatation attache un souvenir français à une importante création de l'art italien du XIVe siècle.

Au cours de cette communication, M. Durrieu relève un autre fait intéressant. Dante a immortalisé, en le mentionnant dans la *Divine Comédie*, un enlumineur italien de son temps, Oderisi da Gubbio. Or un des rarissimes documents d'archives où l'on trouve le nom d'Oderisi est relatif à des manuscrits que trois Français, étudiants à Bologne, firent, en 1269, expédier de Bologne à Paris.

M. Omont donne lecture d'une étude sur les missions remplies en Orient, de 1840 à 1855, par un Grec, Minoïde Mynas, chargé par le Ministre de l'instruction publique, Villemain, de rechercher des manuscrits dans les couvents de Salonique, de Serrès, du mont Athos et de Trébizonde. Les missions de Mynas, dont le nom est resté attaché à la découverte des manuscrits des Fables de Babrius et du traité de la Gymnastique de Philostrate, eurent pour résultat l'envoi de près de deux cents manuscrits grecs à la Bibliothèque nationale.

M. Schwab entretient l'Académie d'une « coupe d'incantation » qui appartient au professeur Pozzi. On sait [1] que les fouilles archéologiques exécutées en Chaldée ont fait découvrir des coupes ou bols en terre cuite grisâtre, ayant l'aspect de calottes hémisphériques, assez grossièrement façonnés au tour et dépourvus de tout intérêt artistique. A l'intérieur, la surface concave offre une inscription magique, écrite à l'encre, en spirales; tantôt les lignes circulaires partent du centre pour aboutir à la périphérie, tantôt c'est l'inverse. Celui qui buvait le liquide versé dans une telle coupe, pour se préserver de toute

1. Voir mes lectures à l'Académie des inscriptions, 3 août 1883, 25 sept. 1885, 20 mars et 19 juin 1891 (*Comptes rendus*, 1883, p. 268 ; 1885, p. 232 ; 1891, p. 122, 189).

maladie, sollicitait les bons esprits de repousser les mauvais, de mettre les démons en fuite. Le recours à l'hydromancie est ancien, car déjà le Talmud[1] et le Midrasch[2] la mentionnent, longtemps après les Assyriens et les Babyloniens[3]. Depuis une trentaine d'années, de telles coupes arrivent de Mésopotamie en France. Auparavant, les découvertes de Layard[4] ont valu à l'Angleterre deux douzaines de ces textes; il y en a aussi un en Russie[5], dans le Musée de la Société impériale d'archéologie, à Moscou, et un à Winterthur en Suisse, chez M. Imhof-Blumer[6]. Les deux du Musée de Constantinople sont des faux.

Chez nous, il y a douze de ces textes, ainsi répartis[7] : deux au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale[8]; sept au Louvre, principalement dans le Musée de M. et Mme Dieulafoy; deux au Musée Lycklama, à Cannes[9]; un chez le numismate Feuardent[10].

Tous ces documents ont pour fonds commun des formules de conjuration, exprimées en termes corrompus, déformés, estropiés à plaisir, non par simple ignorance, mais consciemment, par une bizarrerie probablement voulue, dans le but de dérouter les démons et d'obvier à leurs maléfices. Elles sont mystiques, conçues à l'abri des regards profanes, outre que les scribes de ces textes négligent l'orthographe.

1. Talmud babli, tr. *Sabbat*, f. 37 *b*; tr. *Yôma*, f. 84 *a*; tr. *Beça*, f. 16 *a*; tr. *Baba mecia*, f, 29 *b*; tr. *Abôda zara*, f. 38 *a*.

2. *Bereșit Rabba*, chap. 92; *Tanḥouma*, section 5; Midr. sur Genèse XLII et sur Proverbes, I, 14.

3. *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, April 1890, p. 4-31 et 37-40.

4. *Discoveries on the ruins of Nineveh and Babylon*, p. 509-526. Cf. Joseph Halévy, *Mélanges de critique et d'histoire*, p. 229 et suiv.

5. Alb. Harkavy, *Zapiski vostotchnago otovlenie* Archeologit. *Obtchestva*, Saint-Pétersbourg, 1889, t. IV, p. 83-95.

6. *Proceedings etc.*, 2e série, 1891, § Q, p. 11.

7. *Rapport sur les inscript. hébr. en France* (P. 1904), p. 164-7 [22-25].

8. E. Babelon, *Revue des études juives*, 1882, t. IV, p. 105 et suiv.; *Proceedings, etc.*, 2e série, § R, p. 12.

9. L'un publié par l'abbé Hyvernat, *Zeitschrift für Keilschriftforschung*, t. II, 1885, p. 113-146; l'autre dans le *Rapport* (ci-dessus), p. 167.

10. P. Lacau, dans la *Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale*, t. III, p. 49-51.

Le langage est celui du Targoum (version chaldéenne de la Bible), farci de tournures plus modernes, comme dans le Zohar. Le caractère est le plus souvent de l'hébreu carré, affectant des formes plus ou moins archaïques, suivant le plus ou moins d'ancienneté de ces petits monuments, où il faut tenir compte de la



Coupe avec inscription magique chaldéenne (collection Pozzi).

difficulté d'écrire dans la cavité du vase. D'après les lettres, on suppose leur âge : les dates varient entre le ve et le viie siècle de l'ère chrétienne. — Ces remarques générales s'appliquent à la coupe ou bol, qui maintenant fait partie des collections d'antiques du professeur Pozzi. Le centre est légèrement bombé,

sans ὄμφαλος bien marqué. Le pourtour du bord externe mesure 41 cm. sur un diamètre de 13 cm.; profondeur maxima centrale : 4 cm.; épaisseur : 1/2 cm. A l'intérieur du bol se déroulent quatre lignes, en spirale, partant du centre pour aboutir au bord du vase. Voici le texte :

א[תמלו][1] מוטדון ערדיה מרומהדיין כל לילי עלמה דאומ[2].. ... ..ה לפנא
בר רבותא דוקצור[3] ומדום[4] להוי מבית דונא עילאה מיחמת עד׳ אי קסו עלמיה
ילאצל רגושיה רבא על שודרי ברישיה אילה עד דיפתחו פומהון ויאמרו[5] אוריתא
הדאכון תושתלה ותיהוי ליה אסותיה לפנא בר רבותא להוי וזיה ויפקון מניה

« Que [soit exaucée] cette invocation, [que soient] écartés de toutes ces hauteurs tous les démons du monde qui......, pour Fena (ou : Pena) fils de Rebouta de Vaqsour (ou : le malade). Que, pour ces objets, ce soit fixé par le tribunal supérieur, [loin] du poison violent, jusqu'aux confins du monde. Puisse-t-il être libéré du grand frisson qu'il ressent à l'épine dorsale jusqu'à la tête, à l'effet d'ouvrir la bouche pour parler de la Loi. Que chacun de vous [démons] soit renvoyé. Pour que lui recouvre la santé, on dira [ceci] en faveur de Fena, fils de Rebouta, afin qu'ils [les démons] partent et sortent de lui. »

Ces lignes sont aussi intéressantes par le langage que par la forme des caractères employés.

Paléographie. La lettre א n'est pas toujours uniformément

1. Du premier mot il ne reste bien lisible que la lettre initiale א, suivie de 4 lettres frustes, dont la première semble être un ת, et le reste peut au besoin être lu מלו. *Ithmalé*, littéralement « soit accomplie », est usité en langage rabbinique dans le sens d'« exaucer ». De plus, on trouve la formule יתמלאון (au pluriel) sur une coupe similaire au Musée de l'Université de Pensylvanie, n° XII, ligne 7, à Philadelphie.

2. Ce mot n'est pas terminé; la lacune qui suit comprend un mot de 3 ou 4 lettres et un autre mot dont la seule finale ה subsiste encore.

3. Vu l'identité de forme des lettres ו et י dans cette écriture, la lecture de ce nom probablement local est douteuse. Il est possible de lire די קציר « qui [est] malade »; mais c'est contraire à la syntaxe habituelle.

4. Pour מידעם. — M. le professeur Mayer Laurbert nous a donné d'utiles indications en ce sens.

5. Nous avons vocalisé *Yëmrou*, à la façon chaldéenne, pour éviter la lecture *Yomrou*, qui serait hébraïque et déplacée ici.

tracée ; mais ses variantes ont peu d'importance et elles ne vont pas jusqu'à provoquer un doute dans la lecture.

Le ב est bien angulé, et il ne saurait être confondu avec le כ, qui est arrondi.

Le ד se distingue à peine du ר, par une pointe, un *apex*, en tête à gauche, que n'a pas le ר.

Le ה est encore moins distinct du ח, puisqu'il est fermé à l'angle gauche supérieur comme le ח. Les deux hastes verticales dans chacune de ces lettres, varient également, sans distinguer une lettre de l'autre. (Voir Talmud B., tr. *Menahoth*, f. 29 *b*.)

Le ו et le י sont semblables ; à peine le י a-t-il un mm. de moins que le ו.

Le ז a juste la forme d'une croix latine ; il est plus long que le ז en croix grecque du feuillet Pelliot. Cf. Jos. Wohlstein, dans la *Zeitschrift für Assyriologie*, IX, 14.

Le ל, en panache retombant à gauche, se retrouve dans une coupe magique postérieure à la nôtre, dans celle de Layard n° 5, et cette forme subsiste encore dans l'écriture carrée égyptienne.

Le נ a parfois une base très allongée obliquement à gauche, comme dans le ms. Pelliot.

Le צ est parfois irrégulier, en ce que la ligne oblique de gauche, au lieu d'aboutir à la droite, la coupe en ce cas ; ce qui peut entraîner une confusion avec בי.

Le ק diffère légèrement du carré actuel, parce que la ligne horizontale en tête et la verticale à gauche se touchent, sans laisser un coin vide. C'est la forme que vise le Talmud, tr. *Sabbat*, f. 104 *a*.

Le ש, au lieu d'être un trident, se compose d'un petit angle droit inscrit en haut, à gauche, d'un plus grand angle droit, telle qu'elle est formée sur la première coupe analogue qui est à la Bibliothèque nationale. Cette lettre ש, ainsi que ט et ס, n'ont pas de base horizontale ici, mais finissent en pointe comme un écu.

Le ת allonge à gauche sa seconde haste verticale, aussi à l'instar du feuillet Pelliot.

Linguistique. Le second mot de la première ligne, מוט, a primitivement le sens « d'insistance », d'où par dérivation le sens de « supplication, invocation ». C'est l'hypothèse émise par Th.

Ellis, au sujet d'un terme dans une coupe similaire au British Museum (voir Layard, *Discoveries on the ruins of Nineveh*, etc., n° 2, p. 395, planche XX, fig. B ; Chwolson, *Corpus inscriptionum hebraicarum*, p. 115). Toutefois Dalman, dans son Dictionnaire araméen, après avoir transcrit טוט, *Tut*, ajoute entre parenthèses le sens de *Hornstoss*, « coup de corne », symbole de l'élancement d'un démon. Or il s'agit ici de guérir un malade qui probablement souffrait de violents maux de tête, attribués aux maléfices diaboliques. En ce cas, il faudrait traduire : « Soit éloigné ou annulé, ce mal d'élancement. » En faveur du premier sens, rappelons le terme analogue מטיתא, « invocation », dans une autre coupe de ce genre. Enfin, en langage rabbinique, le terme טוט, qui est assez rare, a le sens de « bruire, résonner » et de là, par dérivation. « invoquer ».

Le troisième mot de la même ligne peut, — en raison du défaut de distinction entre ר et ד, — être lu עדדיה, tout en donnant le même sens. En effet, dans ses *Aramaic incantation texts of Nippur* (*Publications of the babylonian section*, t. III, Philadelphia, 1913), n° V, ligne 1, M. James Montgomery traduit עדא par « go away ».

Peu après, לילי (au pluriel) est le parèdre du démon femelle Lilith, selon la juste explication de J. Montgomery, *ibid.*, n° 8, ligne 21.

A la fin de la même ligne, se trouve le nom du « possédé » qu'il s'agit d'exorciser : Fena fils de Rebouta, nom presque identique רבו dans la coupe mandaïte publiée par M. Pognon (*Mémoires de la Société de linguistique*, t. VIII, p. 231).

Ligne 2, seconde partie : le mot עז est suivi d'un point, séparation unique dans ce texte dont tous les mots se touchent presque. Ce ne saurait donc être la préposition « jusqu'à », et il faut supposer un équivalent araméen de l'hébreu עז « fort », ayant ici le sens de « violent ».

A l'avant-dernier mot de la même ligne, קסר, le ס médial équivaut au צ, soit en hébreu קצוי ארץ.

Ligne 4. La syllabe finale supplétive du premier mot, חדאכון, a son pendant dans le mot חמישתיכון, « cinq de vous », dans des coupes similaires du Musée de Philadelphie, n° VIII, ligne 31 ; n° XVII, l. 4.

L'antepénultième mot, וזיח, est déjà employé par le Talmud (tr. *Sanhédrin*, f. 96 *b*), dans le sens figuré de « se lever », puis sur deux coupes analogues du British Museum, rapportées de la Babylonie par Layard (*Discoveries etc.*, n°s 2 et 3, traduction Th. Ellis, p. 516-7) ; comp. Stübe, *Jüdisch babylonische Zaubertexte*, p. 26, l. 47.

On voit donc quelle portée scientifique a la pièce de M. Pozzi ; outre ses particularités de langage, elle donne d'importants points de repère à la paléographie araméenne. Alors que celle-ci n'a pas encore de règles nettement établies, chaque nouvel élément contribue à fixer ces règles, en vue de constituer un Manuel de cette spécialité. Notre pièce est aussi intéressante par la forme que par le fond, aussi remarquable pour la linguistique que pour l'histoire de l'esprit humain et même pour l'histoire de la médecine.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie un extrait (4 p. in-12) des *Comptes rendus de la Société jurassienne d'émulation* (53e Assemblée générale à Porrentruy, le 21 octobre 1915), intitulé : *Alcuin à Grand-Val*, que l'auteur M. Lionel O'Radiguet, D. D., LL. OO. V., adresse à l'Académie. C'est avant tout une brochure de circonstance où, à propos de la XXXIIIe commémoration du centenaire de Saint-Colomban (15 novembre 1915), l'auteur prend à parti les Allemands et leur Kultur. Trois cartes postales de Sainte-Ursanne accompagnent l'envoi.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, de la part du lieutenant Louis Chatelain, actuellement au Maroc, le texte d'une inscription très importante découverte à Volubilis.

Elle concerne un personnage appelé M(arcus) Valerius Severus, commandant des troupes auxiliaires envoyées contre Aedemon, affranchi du roi Ptolémée. Aedemon avait soulevé la Maurétanie pour venger la mort de son maître assassiné par ordre de Caligula. On savait seulement par une phrase de Pline que cette révolte avait eu lieu au commencement du règne de Claude. Le nouveau texte nous fait connaître le nom du vainqueur d'Aedemon, de celui qui rétablit le calme dans la province. A la suite d'une ambassade auprès de l'empereur Claude, M. Valerius Severus avait obtenu pour les habitants de Volubilis le droit de cité romaine, le droit de contracter mariage avec des femmes étrangères et une immunité temporaire d'impôts. Claude avait en outre accordé aux membres de la famille de Severus les biens des citoyens tués pendant la guerre sans laisser d'héritiers.

Fils d'un indigène qui portait le nom punique de Bostar, il était devenu citoyen romain et était inscrit dans la tribu Galeria [1].

M. Héron de Villefosse communique ensuite, de la part de M. H. Rouzaud, ancien député, percepteur à Narbonne, le dessin d'une inscription découverte dans cette localité en juin 1915.



Dans son état actuel le monument se compose de deux fragments appartenant à une stèle funéraire arrondie au sommet et

1. Voir ci-après.

ornée d'une rosace avec motif en hélice ; ces fragments ont été extraits du mur de l'hôtel de ville de Narbonne, façade sur la rue de la République. La mutilation en deux fragments résulte de l'extraction actuelle qui a été très difficile : la partie inférieure manque ; elle est restée dans le mur de l'hôtel de ville ; la partie supérieure avait été abattue dans l'antiquité lorque la pierre fut utilisée dans la construction du rempart.

Il s'agit d'un certain Fabius, affranchi de trois frères portant tous les trois le même prénom, *M*(*arco*) *Fabio*, (*trium*) *M*(*arcorum*) *l*(*iberto*). A la fin de la seconde ligne était inscrit le nom servile, actuellement enlevé en grande partie par une cassure de la pierre ; il n'en subsiste que la première lettre, un G. Étant donné le petit espace disponible entre ce G et le bord de la pierre, on ne peut supposer qu'un nom très court, par exemple *Gratus* ou *Geta*, le vestige de lettre, reconnu sur la pierre après le G, pouvant appartenir également à un R ou à un E. A la troisième ligne, il faut compléter *mercator*[*i*]. La quatrième ligne renfermait un ethnique dont il est regrettable de ne posséder que la fin. Il est permis de songer soit à une localité de la Gaule, soit à une localité espagnole, peut-être *Cor*[*dubensi*]? La longueur de la cassure semble indiquer qu'il manque environ trois ou quatre lettres au début de la ligne.

Ainsi le défunt était un commerçant établi à Narbonne. L'épigraphie de cette localité a fait connaître un certain nombre de gens, venus de différents points de la province narbonnaise et fixés à Narbonne pour s'y livrer au négoce. Les uns sont d'Aix, de Fréjus, de Toulouse, de Marseille ; un autre, qualifié *Bergusianus*, est de Bourgoin (Isère). Les inscriptions mentionnent aussi un Lyonnais et un homme du pays des Gabales. Parmi les originaires de la péninsule ibérique, on en trouve un de Tarragone, un autre de Segobriga, un troisième est Lusitanien.

M. le comte Durrieu termine sa communication sur le *Missel du cardinal d'Estaing*, retrouvé jadis par lui à la Bibliothèque de Munich. La famille d'Estaing, dont était le cardinal et qui s'est éteinte dans la personne du célèbre amiral d'Estaing, décapité en 1794 sur l'échafaud révolutionnaire, avait le privilège de porter comme blason, avec l'addition d'un chef d'or, les armoiries royales de France : d'azur aux fleurs de lis d'or. Les d'Estaing

prétendaient que ce privilège, auquel Boileau a fait allusion dans sa satire V (*Sur la noblesse*), écrite en 1665, provenait de ce qu'un des leurs avait sauvé la vie du roi Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines. En 1750, cette tradition parut tout à coup se confirmer par la découverte au château d'Estaing, dans une mystérieuse cachette révélée d'une façon romanesque, d'une charte de Philippe-Auguste, relative précisément à la concession du blason royal aux d'Estaing à la suite de la journée de Bouvines. Malheureusement, cette charte était un faux. Le Missel du cardinal, s'il n'élucide pas la question de l'origine du privilège héraldique des d'Estaing, prouve du moins qu'au XIVe siècle les membres de cette famille étaient déjà bien en possession du droit, non contesté, d'arborer pour leurs armoiries les fleurs de lis des rois de France.

COMMUNICATION

INSCRIPTION RELATIVE A LA RÉVOLTE D'AEDEMON, PAR LE LIEUTENANT LOUIS CHATELAIN, CHARGÉ DE MISSION DU GOUVERNEMENT MAROCAIN.

On sait, par un passage de Pline (V, 1, 11), que le principal instigateur d'une révolte qui eut lieu en Maurétanie Tingitane, à la fin du règne de Caligula, se nommait Aedemon. Le roi Ptolémée était à Rome lorsque l'empereur, convoitant ses richesses, le fit assassiner. Les indigènes se soulevèrent et l'un des affranchis du roi défunt tint pendant quelque temps les Romains en échec. Plusieurs insurrections s'ensuivirent ; toute la Tingitane fut agitée. « Romana arma primum, Claudio principe, in Mauretania bellauere, Ptolemaeum regem, a C. Caesare interemptum, ulciscente liberto Aedemone. »

Une inscription récemment découverte à Volubilis nous

apprend le nom du personnage qui commanda les troupes auxiliaires envoyées contre Aedemon et qui fut l'objet de faveurs spéciales de l'empereur Claude.

M. le général Lyautey a bien voulu me permettre de communiquer ce curieux texte épigraphique à ses confrères de l'Académie des inscriptions. Les fouilles de Volubilis sont d'ailleurs, en quelque sorte, l'œuvre même du Commissaire résident général, par l'initiative complète qu'il en a eue, par l'intérêt constant qu'il y a pris. Les travaux sont dirigés par le lieutenant-colonel Bouin, du 4e tirailleurs, auquel j'ai été adjoint.

L'inscription est gravée sur un socle en pierre où les traces des pieds de la statue sont nettement visibles. Elle a été trouvée à l'Ouest du grand édifice que Tissot proposait de prendre pour une basilique [1], et que M. de La Martinière [2] a, selon toute vraisemblance, identifié avec le *templum cum porticibus* élevé, en l'an 158 de notre ère, par les *cultores domus augustae* [3]. Aux abords immédiats de cet édifice, on a mis à jour, à l'Ouest, un escalier de quatre marches qui le borde sur toute sa longueur. C'est à quelques pas à peine de la dernière marche que se trouvait la pierre.

Cette base de statue, haute de 1 m 42 [4], n'a pas trop souffert des intempéries : elle était du reste recouverte par une couche de terre d'environ 1 m 50 à 2 mètres. Le cartouche, circonscrit par plusieurs moulures très simples, est brisé en un endroit, mais le texte n'offre aucune difficulté de lecture. La pierre, très dure, présente çà et là quelques éclats que le lapicide a préféré éviter ; les lettres sont gravées sur des lignes tracées comme sur les manuscrits. Les lettres varient, suivant les lignes, de 0 m 04 à 0 m 015.

1. *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie tingitane*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, 1re série, t. IX, 1re partie, 1877, p. 152.

2. *Journal des Savants*, 1912 : lettre à M. Cagnat.

3. *C. I. L.*, VIII, 11825.

4. Larg. 0 m 74 ; épaiss. 0 m 49. Cartouche de 0 m 87 sur 0 m 49.

M ❧ VAL BOSTARIS
F ❧ GAL ❧ SEVERO
AED SVFETI II VR
FLAMINI PRIMO
IN MVNICIPIO SVO
PRAEF·AVXILIOR · ADVERSVSAEDEMO
NEM OPPRESSVM BELLO
HVIC ORDO MVNICIPII VOLVBOB ME
RITA ERGA REM PVB · ET LEGATIO
NEM BENE GESTAM QVA AB DIVO
CLAVDIO CIVITATEMRO
MANAM ET ÇONVBIVM CVM PERE
GRINIS MVLIERIBVS IMMVNITATEM
ANNOR❧X❧INCOLAS BONA CIVIVM BEL
LO INTERFECTORVM QVORVM HERE
DES NON EXTABANT SVIS IMPETRA
VIT
FABIA BIRA IZELTAE F VXOR INDVLGE
NTISSIMO VIRO HONORE VSA IMPENSAM
REMISIT
ET · D · S · P · D · D · DIC

M. Val(erio), Bostaris f(ilio), Gal(eria tribu), Seuero, aed(ili), sufeti, duumuir(o), flamini primo in municipio suo, praef(ecto) auxilior(um) aduersus Aedemonem oppressum bello.

Huic ordo municipii Volub(ilitani), ob merita erga rem pub(licam) et legationem bene gestam, qua ab diuo Claudio ciuitatem romanam et conubium cum peregrinis mulieribus, immunitatem annor(um) decem incolas (sic), *bona ciuium bello interfectorum quorum heredes non extabant suis impetrauit.*

Fabia Bira, Izeltae f(ilia), uxor, indulgentissimo uiro honore usa, impensam remisitet d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit), d(e)dic(auit).

Le texte est assurément le plus important qui ait été

rencontré jusqu'ici dans les ruines de Volubilis. Nous avons dit plus haut quel intérêt s'attache au nom d'Aedemon. Cette inscription nous fournit encore des renseignements qui ont leur prix : le droit de cité fut accordé par Claude aux Volubilitains. Alors que l'inscription la plus ancienne portait le nom de Titus [1], alors surtout qu'on ne soupçonnait guère la splendeur de Volubilis antérieure au « temple aux portiques » (158 p. C.) ou même à l'arc de triomphe de Caracalla (216 ou 217), on sait désormais que, sous Claude, au milieu du premier siècle de l'ère chrétienne, la ville mérita l'honneur d'être particulièrement distinguée par la faveur impériale.

Outre le droit de cité, outre le droit de contracter mariage avec des femmes étrangères, le texte mentionne une immunité de dix ans pour les détenteurs de certains biens : ceux qui, appartenant à des propriétaires morts à la guerre, n'étaient point réclamés par des héritiers [2].

Sans s'arrêter à quelques particularités de syntaxe [3], il faut encore relever dans cette inscription la mention curieuse du titre de sufète, tout à fait nouvelle à Volubilis et d'ailleurs bien en rapport avec le nom punique du père de Sévérus.

Enfin la mention de la femme de Sévérus, Fabia Bira, qui partagea les honneurs du flaminat avec son mari, est digne de retenir l'attention. Deux textes inédits sont en effet consacrés à cette femme. L'un a pour auteur un affranchi de son mari nommé Antiochus [4] ; l'autre, deux de ses neveux

1. *C. I. L.*, VIII, 21823.

2. Il y a évidemment dans cette phrase une particularité syntaxique des plus curieuses, qu'on ne peut expliquer ; même en lisant *incolis* pour *incolas*, il faut encore recourir à ce que les grammairiens appellent parfois accusatif grec.

3. La présence de *et* devant *conubium* et l'absence de cette conjonction devant *immunitatem* semble indiquer l'étroit rapport qu'il y a entre *ciuitatem* et *conubium* plutôt que l'ignorance du rédacteur de l'inscription ou même un oubli du lapicide.

4. Lettres de 0 m 04 à 0 m 03. Belle écriture.

et un de ses petits-neveux, Crispus, Caecilianus et Rogatus, fils de Crispus[1].

Voici ces deux textes :

FABIAE· BIRAE
IZELTAE·F·
FLAMINICAE
PRIMAE IN MVNI
CIPIO VOLVB
ERGA SVOS PÎSSI
MAE ET BENE MERI
TAE · M · VAL·SEVE
RI·LIB·ANTIOCHVS
D · S·P·D·D·D

Fabiae Birae, Izeltae f(iliae), flaminicae primae in municipio Volub(ilitano), erga suos piissimae et bene meritae. M. Val(erius), Seueri lib(ertus), Antiochus d(e) s(ua) p(ecunia) d(ono) d(edit), d(edicauit).

fabiae BIRAE
i ZELTAE F
FLAMINICÆ
PRIMAE IN MVN
CIPIO VOLVB
BIL CRISPVS
ET CAECILIANVS
ET ROGATVS CRIS
PI FAMITAE IN
DVLGENTISSI
MAEDSP
DEDER

[*Fabiae*] *Birae*, [*I*]*zeltae f*(*iliae*), *flaminicae primae in municipio Volubbil*(*itano*) [sic pro *Volubil*(*itano*)], *Crispus et Caecilia-*

1. Lettres de 0^{m} 045 à 0^{m} 035. Même écriture.

nus et Rogatus, Crispi filius, amitae indulgentissimae d(e) s(ua) p(ecunia) deder(unt).

LIVRES OFFERTS

M. Camille Jullian a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de mon confrère M. Duhem, le troisième volume de cette grande œuvre : *Le système du monde*, qui est un des monuments de la science française contemporaine. M. Duhem y étudie l'œuvre scientifique du moyen âge depuis Isidore de Séville jusqu'à Duns Scot. Et c'est presque partout une réhabilitation de nos ancêtres. Presque partout encore, M. Duhem a utilisé des documents inédits, manuscrits de la Bibliothèque nationale ou autres. A la connaissance profonde de différentes techniques, M. Duhem joint une exposition d'une admirable clarté, et sa langue, comme sa pensée, est vraiment française. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part de M. L. Lex, archiviste départemental de Saône-et-Loire, un travail intitulé : *Fr.-M. Puthod* (1757-1820), *membre de la Commission des Monuments, et l'Inventaire des collections et objets d'art du château de Chantilly en 1793* (Paris, 1915, in-8°, avec un portrait de Puthod) :

« François-Marie Puthod, né à Mâcon, fut l'un des membres les plus actifs et les plus compétents de la *Commission des Savants*, instituée en 1790 par l'Assemblée nationale, réorganisée en 1792 par un décret de la Convention, et dont la mission consistait à « prendre connaissance des monuments qui devaient être conservés pour la gloire des arts et des sciences et de veiller à leur conservation ». Les services qu'il y rendit le désignèrent naturellement pour faire partie d'une nouvelle Commission dite *des Monuments*.

« C'est comme membre de cette Commission des Monuments qu'il fut envoyé à Chantilly dans le but d'inventorier les objets d'art et collections du prince de Condé. Le 1er mai 1793, Puthod et son collègue le dessinateur Moreau, dit *Moreau le jeune*, en compagnie de Bernardin de Saint-Pierre, de Lamarck, de Valenciennes et d'un marchand d'objets d'histoire naturelle nommé Gaillard, se rendirent

à Chantilly pour y dresser un inventaire détaillé des objets qui se trouvaient encore dans le château et ses dépendances. Le texte de cet inventaire a été publié par M. Lex d'après la minute des papiers Puthod et l'expédition conservée aux Archives départementales de l'Oise, série Q.

« M. Lex a éclairé ce document à l'aide de nombreuses notes. Dans sa substantielle notice sur Puthod, il a fait connaître la vie et les travaux de cet homme de bien qui mourut à Prissé (Saône-et-Loire), après avoir servi son pays, comme soldat et comme érudit, avec autant de fidélité que de désintéressement. »

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui contient un rapport du Directeur de l'École française d'Extrême-Orient sur les travaux de cette École pendant l'année 1915. — Renvoyé à la Commission de l'École.

Le Président annonce à l'Académie la mort de notre confrère M. Valois, et exprime les sentiments de tristesse profonde que cette mort jette dans tous les cœurs ; puis il lève la séance en signe de deuil.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France* (Paris, 1915, in-4°).

M. Henri Omont dépose sur le bureau un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre : *Le « Livre » ou « Cartulaire » de la Nation de France de l'Université de Paris (XIVe-XVIIe siècle)*, Paris, 1915, in-8°; extr. des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XLI, 1914.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 1915

PRÉSIDÉE PAR

M. ÉDOUARD CHAVANNES

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs,

On invoque un des meilleurs arguments qu'il y ait pour justifier l'existence des Académies, lorsqu'on dit qu'elles peuvent, par les prix dont elles disposent, encourager les travailleurs, entretenir la flamme sacrée de la science, signaler et parfois susciter les découvertes. Assurément, les recherches qui relèvent de la compétence de l'Académie des inscriptions ne sont guère capables, dans le moment présent, de captiver l'attention du public. A l'heure où toutes les forces de la nation sont bandées dans une tension suprême, quand nous sommes harcelés d'inquiétudes et que nous vivons dans l'attente anxieuse de ce que sera le lendemain, il peut sembler parfois que l'étude d'un passé reculé est une vaine curiosité. A la réflexion cependant, on s'aperçoit que les bons ouvriers dont nous allons vous parler sont plus que jamais dignes d'éloges. En effet, s'il est vrai que certaines disciplines sont susceptibles d'applications pratiques plus immédiates que les études auxquelles ils se sont consacrés, il n'en reste pas

moins évident que les sciences, quelles qu'elles soient, sont un exercice des plus hautes facultés de l'esprit ; elles sont l'expression de ce que vaut l'intelligence d'un peuple et elles en manifestent les qualités essentielles. Elles constituent une des parties de l'idéal qui est notre principale raison de vivre ; nous nous devons à nous-mêmes de ne pas les laisser momentanément déchoir. Dans le domaine de l'archéologie, de la philologie et de l'érudition, la France a depuis longtemps une place éminente ; elle sait découvrir les faits, les coordonner, les classer suivant leur ordre d'importance relative, en faire jaillir la lumière ; elle n'amasse pas les matériaux pêle-mêle, elle ne cherche pas à duper et à éblouir par des systématisations métaphysiques, elle n'affecte pas de se servir, pour avoir l'air plus savante, d'un vocabulaire que comprennent les seuls initiés ; elle a toujours eu souci de l'ordre, de la composition et de l'élégance, et ses livres les plus profonds sont en même temps des œuvres d'art. Il faut maintenir la noble tradition léguée par nos devanciers et, au plus fort de la tourmente, ne rien laisser perdre des qualités nationales. Ils ont bien mérité, ceux qui, malgré les préoccupations qui nous obsèdent, ont eu assez de maîtrise d'eux-mêmes pour mener à bien, quand les circonstances le leur ont permis, la tâche scientifique qu'ils avaient entreprise et pour laquelle ils étaient qualifiés.

D'autre part, si les recherches auxquelles se livrent ceux qui s'adonnent aux mêmes études que nous sont souvent bien éloignées, dans le temps et dans l'espace, de nos soucis actuels, une partie d'entre elles a pour objet le passé de la France et, à ce titre, ne saurait être indifférente à ceux qui ont à cœur la grandeur du pays. Chacun sait que le bombardement des cathédrales de Reims et de Soissons est un acte inexpiable de vandalisme ; mais celui qui a déchiffré sur ces bibles de pierre le sens des sculptures par lesquelles nos ancêtres ont exprimé leurs idées naïves du

monde et de la vie, celui qui a discerné dans les piliers et dans les nervures de la nef, dans la disposition du chœur et du transept, comment se sont constituées en Champagne et dans l'Ile-de-France les pures merveilles d'une architecture issue de notre sol, celui qui voit se dérouler sur les parvis, maintenant labourés par les obus, les événements historiques dont ces vieux monuments furent les témoins, celui qui sent palpiter sous les voûtes augustes les croyances antiques des foules, celui-là prolonge sa sensibilité par les fibres intimes qui rattachent entre elles les générations, et la destruction d'une cathédrale lui apparaît comme un meurtre moral dont l'horreur l'émeut au plus profond de son âme. Tout ce qui nous apprend à connaître davantage la France d'autrefois et ses provinces, ses institutions et ses mœurs, son parler et sa littérature, tout cela fortifie en nous l'idée de patrie, exalte nos courages à l'heure du péril.

Pour ceux qui travaillent à nous faire mieux aimer la France, l'Académie dispose de ses plus hautes récompenses. Elle a décerné le grand prix Gobert à M. Maugis pour son *Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*. Peut-être ce titre promet-il plus que ne donne l'ouvrage, car l'auteur a délibérément limité ses recherches en ne prenant en considération que les seuls registres du Parlement. Mais, cette réserve une fois faite, on ne peut qu'admirer le travail immense d'un homme qui s'est astreint à dépouiller méthodiquement les centaines de gros recueils d'archives correspondant à une durée de trois siècles ; ces matériaux, malgré leur masse énorme, ne sont susceptibles de fournir qu'un nombre relativement faible de renseignements utilisables ; en extrayant les indications dont la science peut profiter, en les classant et en les expliquant, M. Maugis a réussi à dégager les principes généraux dont s'inspirait le Parlement pour exercer son action modératrice à l'égard du pouvoir du prince, pour jouer son rôle de médiateur entre le souverain et ses

sujets, pour organiser et renforcer l'unité nationale; l'auteur a mis l'ordre et la lumière dans le chaos des affaires souvent obscures qui se succèdent dans les registres des Plaidoiries et du Conseil; il s'est affirmé historien très savant et très précis.

Le second prix Gobert est attribué, comme l'année dernière, au tome V du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, publié par M. le commandant Espérandieu. En répétant ainsi le témoignage de son estime, l'Académie a voulu montrer quel cas elle faisait de cet ouvrage considérable dans lequel tous les bas-reliefs et toutes les statues de la Gaule romaine ont été reproduits et commentés. En menant cette longue enquête avec une ténacité à toute épreuve, le commandant Espérandieu a relevé une infinité de faits qui font revivre à nos yeux nos lointains prédécesseurs dans leur existence de tous les jours, avec leurs mœurs, leurs croyances et leurs arts.

Au concours des Antiquités de la France, la première médaille revient à M. Michel Clerc pour son ouvrage, non encore achevé d'imprimer, sur la ville d'Aix-en-Provence dans les temps anciens. Avec des textes écrits rares et peu explicites, des ruines informes, des monuments figurés en petit nombre, l'auteur a su animer l'histoire de la région d'Aix, dès l'époque lointaine où elle était habitée par des populations que rappellent seuls quelques fragments de la période néolithique et quelques menus objets de bronze; viennent ensuite les Salyens, peuplade ligure mêlée de Gaulois, à qui nous devons des débris d'enceintes fortifiées et probablement aussi les énigmatiques statues de la Roque Pertuse; au IIe siècle avant notre ère, les Romains, pour s'assurer la possession de la route qui menait d'Italie en Espagne, s'emparèrent d'Aix et en firent le poste avancé d'où ils comptaient tenir en respect les Gaules, mais où ils eurent d'abord à repousser les Teutons; lorsque les Teutons furent battus par Marius dans la vallée de l'Arc, ce fut la

première grande victoire, non la dernière, que la latinité remporta sur la barbarie; puis Aix, Aquae Sextiae, se modèle sur le plan de toutes les villes romaines, avec ses institutions municipales, ses voies et ses aqueducs, ses dieux enfin qui resteront adorés jusqu'au jour où le christianisme les éclipsera, comme l'atteste cette dédicace à Jupiter Capitolin qui fut retournée vers la fin du ve siècle pour ne plus présenter désormais que le symbole de la foi chrétienne, une croix entre deux agneaux. Les époques ultérieures sont plus aisément connues, mais il fallait un certain don de divination servi par une longue patience pour faire surgir claire et vive, hors de la brume qui entourait son plus ancien passé, Aix la Provençale.

M. Bémont a mérité la seconde médaille pour son *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle*. La plupart de ces textes sont des reconnaissances par lesquelles les détenteurs de fiefs déclarent les tenir du roi et formulent leurs obligations de vassaux; tous sont rédigés en latin ou en gascon, et il ne s'en trouve aucun qui soit en langue anglaise; on voit par là que la domination des Plantagenets ne fut point brutale; elle n'imposa pas de force sa civilisation à la Gascogne et lui laissa poursuivre en liberté son évolution propre; il n'est pas sans intérêt de retrouver dans notre histoire même le souvenir des principes de justice et de tolérance qui sont l'honneur de la noble Angleterre.

M. Marx obtient la troisième médaille pour son édition critique de *Guillaume de Jumièges*. Cette histoire des ducs de Normandie a été souvent étudiée par les érudits, depuis l'abbé des Thuileries au commencement du XVIIIe siècle jusqu'à Léopold Delisle et Jules Lair à la fin du XIXe; grâce à leurs travaux d'approche, on savait qu'elle présentait des interpolations nombreuses et étendues; mais une édition restait à faire pour que le départ devînt évident entre ce qui a été écrit par l'auteur primitif au temps de Guillaume

le Conquérant et ce qui a été ajouté plus tard ; c'est ce travail qui a été mené à bien par M. Marx.

La première mention a été donnée au gros volume sur *L'Assistance publique à Poitiers jusqu'en l'an V*, où M. Pierre Rambaud a rassemblé une foule de documents concernant les œuvres charitables sous l'ancien régime. Les autres mentions ont été attribuées à M. Pasquier, qui fait revivre à nos yeux la singulière figure de *Boffille de Juge*, aventurier italien favori de Louis XI, et à M. l'abbé Duine qui nous a parlé des *Origines bretonnes* et de *Saint Samson*.

Les Rabodanges sont une famille noble dont on peut suivre la trace depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Le château qu'ils construisirent en Normandie au commencement du XVIIe siècle a préservé d'une manière assez inattendue leur mémoire de l'oubli ; il se trouve en effet appartenir aujourd'hui à un Américain, M. Le Roy-White, qui, non seulement s'est appliqué à rendre à cette belle demeure son aspect d'autrefois, mais encore s'est intéressé aux anciens propriétaires ; c'est grâce à son concours que M. de Brébisson a pu publier un volume luxueusement édité dans lequel il a rassemblé les pièces d'archives qui concernent *les Rabodanges*. En accordant à cet ouvrage une récompense sur le prix Bordin, nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'évoquer le nom de M. Le Roy-White qui était, dès avant la guerre, président de l'Alliance française aux États-Unis et au Canada ; le grand mouvement de sympathie en notre faveur qui s'est manifesté en Amérique a trop de valeur à nos yeux pour que nous ne témoignions pas notre gratitude à ceux qui l'ont préparé et provoqué.

Le prix Jean Reynaud, d'une valeur de 10.000 francs, est décerné à tour de rôle par chacune des cinq Académies ; c'est à la nôtre qu'il échoit cette année. Nous l'avons attribué à MM. Gilliéron et Edmont pour leur *Atlas linguistique de la France* : cette publication, qui ne contient pas

moins de 1920 cartes grand in-folio, fixe la situation géographique des patois en reportant sur la carte, au moyen de numéros d'ordre, un certain nombre de mots et de phrases tels qu'ils sont en usage dans 992 localités différentes. Non seulement les patois qui tendent à disparaître toujours davantage laissent dans ce monument une trace durable pour les linguistes, mais encore les contours des aires qu'ils occupent se dessinent avec netteté pour la lexicographie, la phonétique, la morphologie et la syntaxe ; de nombreux faits nouveaux sont signalés et se présentent, avec ceux qui étaient précédemment connus, sous une forme synoptique qui les rend plus intelligibles. Cette entreprise n'a pu être exécutée qu'au prix des plus grands efforts ; si M. Gilliéron et son collaborateur sont aujourd'hui à l'honneur, c'est qu'ils ont été bien longtemps à la peine.

M. Gilliéron a été l'initiateur en France de l'étude scientifique des patois que recommandaient, il y a déjà un demi-siècle, Gaston Paris et Paul Meyer. A côté de lui s'est formée toute une école de linguistes, qui se sont proposés d'établir, par une série de monographies précises, la grammaire et le vocabulaire des patois dans lesquels se retrouvent les débris d'anciens dialectes autrefois égaux en dignité à celui de l'Ile-de-France. M. Albert Dauzat s'est appliqué à étudier le patois de la commune de Vinzelles, dans le Puy-de-Dôme ; il en a établi le glossaire étymologique, la phonétique historique et la morphologie. De ce point de départ solide, il pourra partir pour procéder à des comparaisons fécondes avec d'autres parlers de la même région, et nous comptons sur lui pour constituer définitivement la classification des patois de l'Auvergne ; ce sera un acheminement vers cette classification de tout l'ensemble des parlers de France qui seule nous permettra d'assigner à la langue française sa véritable place dans le domaine linguistique.

Deux autres récompenses ont été accordées sur le prix

Chavée à M. Juret pour ses travaux relatifs au patois de Pierrecourt dans la Haute-Saône et à M. Ronjat pour son *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes.*

Ceux qui nous rendent accessibles les anciens textes de notre langue ne font pas œuvre moins utile que ceux qui étudient les patois. Le prix de La Grange récompense l'édition que M. Gédéon Huet nous a donnée des *Chansons et descorts de Gautier de Dargies.* Ce Gautier de Dargies, chevalier croisé qui alla en Syrie, célèbre plus volontiers sa maîtresse que les combats; mais, parmi les poètes du XIIIe siècle qui furent habiles dans le « gai savoir », il ne paraît pas être un de ceux qui aient eu le plus à se louer de leur dame ; il a pratiqué auprès de celle qui l'inspire la vertu un peu terne de persévérance, tant et si bien qu'elle lui a reproché un jour ses cheveux déjà blanchissants ; cela n'est point courtois, répond-il, car d'elle-même la beauté a déjà longue durée. A trop attendre, ils ont perdu l'un et l'autre.

Si Brunet, le fameux auteur du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, pouvait, près de cinquante ans après sa mort, voir les ouvrages que nous récompensons aujourd'hui grâce au prix triennal fondé par lui en 1867, son âme de bibliophile tressaillirait de joie : rarement en effet eûmes-nous à louer des travaux qui témoignent de tant de conscience et, pourrait-on dire, de tant de dévotion passionnée. Le *Catalogue général des incunables* des Bibliothèques publiques de France a été entrepris en 1888 par une travailleuse ardente et infatigable, Mlle Marie Pellechet, qui se consacrait désormais tout entière à son œuvre ; elle publiait son premier volume en 1897 ; mais elle mourait en 1900, et les matériaux accumulés par elle risquaient de rester inutilisés si M. Louis Polain n'avait assumé la tâche laborieuse de les mettre au point et de les publier ; un second volume a paru en 1902, un troisième en 1909, et l'ouvrage serait sans doute achevé à l'heure actuelle si toute

communication n'était interrompue avec Lille où il est imprimé. En accordant la majeure partie du prix Brunet à ce catalogue, nous anticipons sur un achèvement qui bientôt, nous en sommes certains, ne sera plus retardé par aucun obstacle.

La *Gallia typographica* de M. Georges Lepreux est le répertoire de tous les imprimeurs de France depuis les origines jusqu'à la Révolution; classée par régions, elle dresse, pour chaque ville, la liste chronologique des typographes; elle retrace la biographie de chacun d'eux; elle découvre la généalogie de ces familles où, de père en fils, se transmit le noble métier; chemin faisant, elle étudie la réglementation de l'imprimerie et en suit pas à pas l'historique. A cet ouvrage considérable, qui s'accroît incessamment, l'Académie accorde une récompense comme elle l'avait déjà fait en 1912.

D'autre part, elle a tenu à reconnaître aussi les efforts très méritoires de M. Louis Morin, ancien ouvrier typographe, devenu sous-bibliothécaire de la ville de Troyes, qui, dans une trentaine de mémoires, a éclairci diverses questions intéressant l'histoire de l'imprimerie soit à Troyes même, soit dans le département de l'Aube.

Les arrérages du prix Brunet étant ainsi entièrement épuisés, l'Académie désire cependant exprimer l'estime dans laquelle elle tient deux ouvrages qui font honneur à la bibliographie française; l'un est la *Bibliographie lyonnaise* de M. le président Baudrier, achevée par son fils, M. Julien Baudrier; l'autre est le nouveau volume de M. Lachèvre, intitulé : *Les recueils collectifs des poésies libres et satiriques publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile* (*1626*).

Le prix Prost doit être décerné à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins. M. Jacques Riston, à qui la Commission attribue la majeure partie du prix, est l'auteur d'un beau volume sur l'histoire de la vigne

et de sa culture dans la région lorraine. A vrai dire, ce livre ne relève pas entièrement de notre compétence ; nous ne sommes point des agronomes et ne saurions être juges de la valeur respective des cépages ou des meilleurs moyens de disposer les plants ; mais nous reprenons nos droits et nous sommes vivement intéressés quand l'auteur nous apporte des renseignements sur la confrérie des vignerons et tonneliers, ou sur la coutume du ban des vendanges, et surtout quand il nous expose l'histoire du vignoble lorrain dès l'époque des Gaulois, grands amateurs de vins généreux : cette culture fut prospère à l'époque gallo-romaine et, au IVe siècle de notre ère, Ausone loue la Moselle, « fleuve riche en coteaux que parfume Bacchus » ; après les invasions barbares, le vignoble se reconstitue sous les rois d'Austrasie, comme l'attestent des vers du poète latin Fortunat qui visita Metz en 562 ; il se développe entre les mains des bons moines qui se montrent experts en la matière ; puis ce sont les ducs de Lorraine, qui l'améliorent par une série d'ordonnances minutieuses ; de siècle en siècle, on arrive jusqu'à l'époque actuelle, et M. Riston cherche à déterminer quelles causes ont provoqué dans ces dernières années la décadence de la viticulture dans l'Est de la France ; il ne croit pas que le mal soit sans remède ; il voudrait régénérer les plantations qui firent la richesse de la province et qui contribuèrent à entretenir la belle humeur de nos pères. Souhaitons qu'il y réussisse.

Le reste du prix Prost a été dévolu au périodique *Le Pays lorrain* et à son supplément la *Revue lorraine illustrée*. Cette double publication, qui est faite à Nancy, encourage le développement de toutes les énergies régionales. En art notamment, elle ne se borne pas à étudier les monuments du passé tels que les églises du Barrois ou les châteaux du roi Stanislas ; elle nous fait aussi goûter toutes les manifestations actuelles de l'école lorraine et consacre des études détaillées aux maîtres verriers qui, après Gallé,

inventèrent des techniques nouvelles ; aux peintres et aux sculpteurs qui, dans nos salons annuels, attestent la vitalité de la vieille souche lorraine. C'est de tous ces éléments locaux que se compose la grandeur de la France ; on ne saurait trop approuver les tentatives qui se proposent d'en préserver l'originalité et d'en assurer la durée ; cela est vrai surtout lorsqu'il est question de ces marches de la frontière où il importe de tenir tête avec vigilance, non seulement par les armes, mais encore par toutes les forces de l'intelligence et du cœur, à l'ennemi qui prétend submerger notre civilisation sous un mascaret supérieurement organisé.

Le prix de numismatique antique fondé par Allier de Hauteroche a été obtenu par M. Changarnier, conservateur du Musée de Beaune, qui ne s'est pas contenté de faire, avec les trouvailles monétaires de la Bourgogne, de la Franche-Comté et du centre de la France, une collection de monnaies gauloises de la plus haute importance, mais qui a aussi publié pendant quarante ans de nombreuses notes de numismatique dans diverses revues de la province et de Paris.

L'année dernière, vous le savez, la numismatique avait eu un lauréat illustre en la personne de Sa Majesté Victor-Emmanuel III. Cette année, le roi d'Italie a été nommé membre associé de notre Académie ; nous avons été heureux d'exprimer ainsi notre admiration et notre reconnaissance au souverain qui, à l'heure suprême, n'a point renié les liens de parenté que crée, entre notre peuple et le sien, le doux sang latin ; de son côté, en daignant accepter de devenir notre confrère, le roi d'Italie a bien voulu rendre un insigne hommage à la valeur de la science française.

Puisque nous parlons de l'Italie, c'est le moment de rappeler la savante étude de M. Hauvette sur Boccace, qui a mérité le prix Bordin pour le moyen âge ; la vie parfois si obscure de l'illustre conteur y est éclairée par l'analyse

de ses ouvrages ; plus de six cents ans après sa naissance, qui eut lieu à Paris, car il est établi maintenant que sa mère était Parisienne, le plus ancien maître de la prose italienne nous apparaît avec sa physionomie morale faite de passion fougueuse mais légère, d'esprit vif et parfois espiègle, d'amour désintéressé de la pensée et de l'art.

Si, de l'Italie, nous traversons la Méditerranée, nous abordons dans le pays qui, avant l'invasion des Arabes, était occupé uniquement par les Berbères. La Berbérie s'étend sur toute l'Afrique méditerranéenne depuis les confins de l'Égypte jusqu'aux rivages de l'Atlantique ; elle comprend la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Cette région a été modifiée ethnographiquement, socialement et politiquement par la grande vague de l'invasion arabe qui commença de déferler sur elle au milieu du XIe siècle et qui devint étale au XIVe. Ce fut au début un désastre sans pareil ; comme les vols de sauterelles, les bandes pillardes ne laissaient derrière elles que ruine et désolation sur la terre que l'occupation romaine avait autrefois fertilisée. Peu à peu cependant la vie reprit ses droits, et un accord s'établit entre les conquérants et les anciens maîtres du pays ; les tribus arabes se répartirent ici et là sur toute l'étendue de la Berbérie et elles contractèrent avec les indigènes des pactes durables en mettant à leur disposition, moyennant certaines redevances, leur puissance militaire. C'est à démêler cette histoire fort compliquée que s'est attaché M. Georges Marçais dans son livre remarquable sur *Les Arabes en Berbérie* ; nous lui décernons le prix Saintour.

L'Histoire des Berbères par Ibn Khaldoûn a été la principale source à laquelle M. Georges Marçais a puisé ses informations. Le frère cadet de cet historien arabe du XIVe siècle, Yah'ia, fit, lui aussi, quoique avec moins de talent que son aîné, œuvre de chroniqueur ; secrétaire du

roi de Tlemcen, il fut assassiné dans cette ville à l'âge de trente-cinq ans ; peu d'années avant sa mort, il avait écrit une Histoire des rois de Tlemcen dans laquelle il a ajouté, au récit des gestes des princes, des anecdotes sur les saints et les savants qui illustrèrent le Maghreb central. M. Alfred Bel, qui s'est déjà fait connaître par des travaux fort utiles sur les industries indigènes à Tlemcen, a publié et traduit cette chronique ; nous lui avons décerné le prix extraordinaire Bordin.

Avec le livre de M. Bouvat sur les Barmécides, nous ne quittons pas le monde arabe. Le nom des Barmécides nous est devenu familier par les *Mille et une Nuits*. C'est en compagnie de son vizir Djâfar le Barmécide que le khalife abasside Hâroûn s'en va courir incognito la ville de Bagdad et y rencontre mainte belle aventure. Les littérateurs français du XVIIIe siècle ont connu les personnages que la traduction de Galland avait rendus populaires, et, pour n'en citer qu'un exemple, Voltaire, s'adressant à la duchesse de Choiseul, lui écrira une épître intitulée « Benaldaki à Caramouftée, femme de Giafar le Barmécide ». Mais les héros de la légende sont assez différents de ce que furent les hommes dont ils sont la transfiguration. M. Bouvat a étudié, d'après les historiens arabes et persans, cette famille de Barmek qui, après s'être convertie à l'islamisme dès la fin du VIIe siècle, fut très puissante auprès des khalifes omeyades et le fut peut-être plus encore à la cour des kalifes abassides. Nous attribuons à M. Bouvat une récompense de 1.000 francs sur le prix Saintour. Une récompense de même valeur est accordée sur le prix extraordinaire Bordin à M. Grosset qui, dans son livre intitulé : *Histoire de la musique de l'Inde*, a tenté de pénétrer les arcanes d'une sensibilité musicale bien différente de la nôtre.

Il faut, pour juger des arts exotiques, une pénétration subtile, une information étendue et beaucoup de cette sym-

pathie éclairée qui provoque et guide l'émotion. Ce sont ces qualités que nous remarquons dans le beau livre de M. Raphaël Petrucci sur le sentiment de la nature dans l'art chinois. Quelle est la place de l'homme dans la nature? En est-il le centre et ne la comprend-il qu'à travers des sentiments qui la déforment, ou n'en est-il que le reflet mobile et passager? La Chine, plus que l'Occident, a eu l'intuition de la vie universelle dans laquelle l'homme est un accident éphémère; elle sent se fondre sa personnalité dans les tiges de bambou qui bruissent au vent, dans les feuilles qui tombent en automne, dans la sève qui gonfle les bourgeons au printemps; elle perçoit dans toute chose l'activité en marche qui est, sous des apparences diverses, la loi invisible du monde sensible : ses paysagistes expriment une philosophie, et c'est pourquoi les soies précieuses qui nous ont conservé leurs chefs-d'œuvre évoquent, chez qui sait les comprendre, de lointaines associations d'idées et suscitent la méditation. Dans d'autres ouvrages, M. Petrucci traite de l'évolution de l'art et de la peinture en Chine ou apprécie en connaisseur quelques-uns des tableaux qui furent exposés au Musée Cernuschi. A l'ensemble de ces travaux, l'Académie décerne le prix de Joest.

Elle donne le prix Stanislas Julien à M. Maurice Courant pour sa Grammaire chinoise qui est une tentative fort originale pour exposer, sans avoir recours aux moules qui sont la forme nécessaire de la pensée occidentale, le processus psychologique d'après lequel se construit la phrase chinoise. Cette voie est certainement la bonne; voilà trop longtemps qu'on nous fabrique des grammaires chinoises sur le modèle de Lhomond.

La médaille Paul Blanchet est attribuée à M. Jules Renault, architecte attaché à la direction des travaux publics à Tunis, qui a rendu, depuis qu'il habite le pays, des services tout désintéressés à l'archéologie, soit par les fouilles

qu'il a dirigées, soit par les publications dont il a pris l'initiative.

Je ne puis terminer cette liste de nos prix sans rappeler celui qui a été fondé par M. le duc de Loubat pour venir en aide aux savants ou à leurs veuves momentanément dans la gêne. L'utilité de cette fondation ne s'est jamais fait sentir d'une manière plus pressante que cette année. Nous sommes reconnaissants à notre confrère, qui, non content d'aider directement aux progrès de la science par les subventions qu'il accorde à nos fouilles de Délos, a compris que le cœur aussi a ses raisons et qui a fait preuve d'une bonté agissante et délicate.

La bonté, telle fut sans doute la vertu dominante de notre confrère Paul Viollet qui, dans sa passion pour la justice, prit en mainte occasion la défense des indigènes de nos colonies ; mais c'est comme historien du droit et des institutions de la France qu'il siégea parmi nous jusqu'à sa mort survenue le 22 novembre dernier ; ses écrits, qui sont des modèles d'exactitude et de conscience, resteront longtemps fondamentaux pour l'étude des diverses questions qu'il a abordées. — Un autre de nos confrères, Charles Joret, qui mourut un mois plus tard, dirigea ses recherches dans des voies très variées ; d'abord philologue, il s'occupa de langues étrangères, principalement de grammaire et de littérature allemandes ; il écrivit ensuite de nombreuses monographies historiques dont la plus considérable est celle qu'il a consacrée à l'helléniste d'Ansse de Villoison ; il est surtout connu par son livre sur la rose dans l'antiquité et au moyen âge, et par son traité sur les plantes dans l'antiquité ; en lisant ces ouvrages, nous croyons faire un voyage de découvertes dans de féeriques jardins, tant sont nombreux les aperçus nouveaux qu'ils nous révèlent. — Parmi nos associés étrangers, nous avons perdu Wolfgang Helbig, un des maîtres de l'archéologie classique ; il a interprété avec autant de goût que de science les épopées

homériques en faisant revivre par le moyen des monuments la civilisation dont elles sont les témoins; il est le meilleur des guides pour les savants comme pour les simples touristes qui visitent les musées antiques à Rome. — Un de nos correspondants étrangers, Sir James Murray, est mort à l'âge de soixante-dix-huit ans après avoir terminé son monumental Dictionnaire anglais fondé sur des principes historiques, chef-d'œuvre de méthode et d'érudition. — William Woodville Rockhill, qui fut ministre des États-Unis à Péking, ambassadeur en Russie puis à Constantinople, fut, en même temps qu'un diplomate de grande envergure, un explorateur et un philologue ; ses voyages au Tibet et en Mongolie ont apporté des informations entièrement nouvelles à la géographie et à l'ethnographie ; ses travaux sur le bouddhisme d'après les sources tibétaines et sur le commerce maritime des Chinois sont entre les mains de tous ceux qui s'intéressent à la civilisation de l'Extrême-Orient.

Cette liste funèbre était close ; au dernier moment nous devons la rouvrir. Il y a huit jours à peine, nous avons appris avec stupeur la mort soudaine de Noël Valois ; nous n'avons pu encore nous accoutumer à l'idée que nous ne reverrions plus parmi nous le confrère dont nous admirions tous le talent intègre, dont nous respections le noble caractère ; nous déplorons la disparition en pleine force de l'historien éminent qui dans ses ouvrages sur *La France et le grand schisme d'Occident*, et sur *Le Pape et le Concile* sut exposer avec impartialité et profondeur la crise religieuse qui ébranla le monde depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVe.

Il est d'usage, Messieurs, de vous entretenir dans cette séance annuelle, non seulement de nos lauréats et de ceux de nos confrères qui nous ont quittés, mais aussi des jeunes gens qui appartiennent aux grandes écoles dont nous avons le patronage.

La plupart d'entre eux ont été appelés sous les drapeaux et ont dû renoncer à toute activité scientifique. Mais ceux qui ont été laissés à leur poste habituel ont redoublé de zèle, et par eux la continuité des travaux ne s'est pas interrompue.

A l'École de Rome, M. Canet a poursuivi la rédaction du mémoire dans lequel il élucide diverses questions relatives au livre du prophète Daniel, et, d'une façon plus générale, à l'histoire des recensions grecques des textes bibliques. M. Léopold Constans nous a envoyé une monographie de Gigthis, emporium de la petite Syrte ; il a pu visiter cette localité et faire la description archéologique des monuments qui subsistent ; au moyen des informations qu'il a dégagées de cet examen et qu'il a complétées par le dépouillement des témoignages écrits, il a reconstitué l'histoire de Gigthis et y a signalé un art imprégné des traditions de l'Égypte hellénistique. M. Marx, dont nous avons déjà eu l'occasion de citer le nom en parlant du concours des Antiquités de la France, a dirigé ses investigations sur la marche d'Ancône, le duché de Spolète et le Patrimoine de Saint-Pierre au XIIe et au XIIIe siècle, préparant ainsi une étude d'ensemble sur la politique et l'administration de l'État pontifical à cette époque.

L'École d'Athènes a été privée cette année de tout son effectif régulier. Si elle a pu conserver son activité, c'est grâce à son directeur M. Fougères, qui avec le concours de M. Replat, architecte de l'École, et de M. Graindor, membre belge de la section étrangère, a su assurer l'achèvement des travaux en cours et sauvegarder l'avenir. Le tome de 1914 du *Bulletin de correspondance hellénique*, un fascicule nouveau de la publication des *Fouilles de Delphes*, pr M . Courby, une thèse considérable de M. Gabriel Millet intitulée : *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile*, ont attesté la vitalité de notre illustre école ; une autre thèse, celle de M. Pierre Roussel sur Délos, colonie athé-

nienne, est à l'impression. Pour préparer la reprise des travaux de chantier dès que les circonstances le permettront, M. Fougères a fait une tournée d'inspection à Délos, à Thasos et à Philippes ; il a en outre exploré la Macédoine jusqu'à la frontière bulgare, en visitant le site antique de Pella, les tombeaux rupestres de Demir-Hissar et les ruines de Palatitza et de Dion, où les recherches de la mission Heuzey pourront être reprises ; il a gravi l'Olympe jusqu'à son plus haut sommet et est revenu en Thessalie par les défilés de Pétra et la route d'Elassona. Enfin l'École n'a point négligé les tâches annexes qui lui incombent ; elle a achevé de transformer son École d'enseignement français en Institut d'études françaises, et a tenu, comme d'habitude, les sessions des examens du Levant. Elle s'est associée aux œuvres de propagande qui ont pour objet de susciter ou de ranimer chez le peuple grec des sympathies pour la France.

L'École d'Extrême-Orient n'a eu, elle aussi, qu'un personnel réduit. Elle a pu cependant faire paraître son *Bulletin* qui, entre les mains de MM. Péri, Henri Maspero, Cœdès, Aurousseau, Parmentier, Commaille, reste une publication de premier ordre ; elle a guidé les efforts de ceux que leur séjour en Indo-Chine oriente vers les problèmes de la linguistique et de l'archéologie ; elle a assuré la conservation des monuments d'Angkor, merveille de l'art khmer, et s'efforce de recueillir et de préserver les trop rares débris de l'art tchame.

Il ne faut pas se dissimuler que les résultats obtenus par ces trois Écoles ne l'ont été qu'au prix d'efforts exceptionnels. Ce qui leur a permis de faire figure de grands établissements scientifiques malgré la guerre qui appelle ailleurs toutes les énergies de la nation, c'est l'inébranlable volonté de ceux qui la dirigent : Mgr Duchesne à Rome, M. Fougères à Athènes, M. Finot à Hanoï ont tous trois été les dignes représentants de la France ; ils ont tenu

haut et ferme le drapeau dont ils avaient la garde. L'Académie est heureuse que le sort des Écoles sur lesquelles elle exerce une sorte de tutelle ait été confié à de tels maîtres.

Maintenant que nous avons montré la vie intellectuelle subsistant malgré les obstacles, nous pouvons rendre un suprême hommage à ceux qui en auraient été les bons artisans s'ils ne s'étaient endormis prématurément d'un glorieux sommeil. L'année dernière déjà, le Président de notre Académie avait à rappeler le nom de M. Jean Martin, élève de l'École de Rome, mort à l'ennemi le 29 août 1914 ; nous devons à présent nous incliner avec respect devant celui de M. Demasur, architecte de l'École d'Extrême-Orient, qui, dans sa ferveur patriotique, refusa de se laisser mobiliser en Indo-Chine et accourut en France dès que la déclaration de guerre lui fut connue ; l'École d'Athènes a perdu un savant très estimé en la personne du capitaine Gabriel Leroux, tué dans la presqu'île de Gallipoli ; elle a lieu de tout craindre sur le sort de trois disparus : le lieutenant Adolphe Reinach, dont l'érudition extrêmement étendue rivalisait déjà avec celle de ses oncles ; le sergent Johannès Paris, qui laisse un souvenir ineffaçable à tous ceux qui l'ont connu et aimé ; le soldat Gustave Blum, qui promettait d'être un excellent numismate.

A ces regrets s'en joignent d'autres si nous considérons l'ensemble des études auxquelles s'intéresse notre Académie, et d'autres en nombre bien plus grand encore si nous tenons compte de ceux qui auraient pu marquer la trace de leur passage dans tous les ordres de recherches. La science française est en deuil ; elle jette les yeux autour d'elle et mesure l'étendue de ses pertes ; tant de belles intelligences ont été broyées avant d'avoir pu donner ce qu'elles promettaient ! Que d'espoirs déçus ! Que d'œuvres commencées qui ne seront jamais achevées ! Sous la rafale de fer qui mutile et qui tue sont tombés beaucoup de ceux

en qui frémissait, prêt à se manifester, le génie de la nation; et quelle nation! celle dont les idées lumineuses sont l'expression parfaite de la pensée humaine, celle dont les méthodes précises traquent l'erreur et le sophisme, celle dont la probité intellectuelle est éprise de vérité et de justice. Pourtant, malgré sa désolation, la science française conserve dans son regard une indicible fierté; ses enfants, qui sont là gisants, ont été au premier rang dans le magnifique sursaut qui a soulevé contre l'envahisseur le peuple entier; ils ont compris nettement le sacrifice qui leur était demandé; ils l'ont accepté avec une vaillance intrépide; plus claire a été la perception du danger, plus impétueux a été leur élan; ils se sont révélés des entraîneurs d'hommes parce qu'ils discernaient mieux que d'autres le but qu'il fallait atteindre. Dès maintenant, ils ont concouru à obtenir ce résultat prodigieux de dresser la France à la vue du monde dans toute sa hauteur morale qu'on avait tendance à méconnaître.

Ces héros, qui seront les sauveurs du pays, ont été forts parce qu'ils étaient confiants. Ils ont eu confiance dans leurs chefs qui mèneront nos armées à la victoire, ils nous apprennent par leur exemple à ne plus prêter une oreille complaisante à la médisance et à la calomnie, filles de l'envie et de la haine, à ne plus tenir en suspicion toute supériorité, à savoir admirer sans réserve et prendre pour guides ceux qui sont dignes de commander. Ils ont eu confiance dans le succès final, quelles que soient les difficultés et les longueurs de la lutte; ils nous enseignent ainsi à ne pas douter de nous-mêmes, à ne pas croire d'avance à l'inutilité de l'effort, à ne tolérer dans nos cœurs aucune défaillance. Ils ont eu confiance enfin dans les destinées de la France, et, en les prenant en mains, ils se sont portés garants qu'ils leur rendraient la gloire qui leur fut coutumière. Jeunes hommes, qui valez mieux que vos pères, vous nous avez imposé, en sachant mourir, votre foi dans la grandeur future de la patrie qui ne meurt point.

II. JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX DU BUDGET (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1915, le sujet suivant :

Le genre épistolaire chez les Assyro-Babyloniens depuis les origines.

Le seul mémoire adressé au concours ayant été jugé insuffisant, le prix n'a pas éte décerné et la question a été retirée.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

La Commission des Antiquités de la France a attribué :

La 1re médaille (1.500 fr.) à M. Michel Clerc, pour son ouvrage : *Aquæ Sextiæ* (Histoire d'Aix en Provence à l'époque romaine);

La 2e médaille (1.000 fr.) à M. Charles Bémont, pour son *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle*;

La 3e médaille (500 fr.) à M. Jean Marx, pour son volume : *Gesta Normannorum ducum.*

La Commission a accordé, en outre, les mentions suivantes :

1re mention : M. Rambaud, *L'Assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V*;

2e mention : M. F. Pasquier : *Un favori de Louis XI, Boffille de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon*;

3e mention, M. l'abbé F. Duine : *Origines bretonnes; étude des sources ; questions d'hagiographie*, et *Vie de saint Samson.*

PRIX DE NUMISMATIQUE ALLIER DE HAUTEROCHE (1.000 fr.)

Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, en faveur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne, a été décerné à M. A. Changarnier, pour l'ensemble de ses recherches et de ses publications sur la *numismatique gauloise.*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie a décerné le premier prix à M. Maugis, pour son *Histoire du Parlement de Paris.*

Le second prix a été maintenu à M. le commandant Espérandieu, pour son *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

La Commission du prix Bordin, réservé cette année aux ouvrages relatifs au moyen âge ou à la Renaissance, a décerné un prix de 2.500 francs à M. Henri Hauvette, pour son ouvrage intitulé : *Boccace, étude biographique et littéraire*, et une récompense de 500 francs à M. de Brébisson, pour son livre sur *Les Rabodanges.*

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

Ce prix, réservé cette année aux ouvrages relatifs aux études orientales, a été partagé de la façon suivante :

Deux mille francs à M. Alfred Bel, pour ses travaux historiques sur la région de Tlemcen ;

Mille francs à M. J. Grosset, pour son *Histoire de la musique de l'Inde.*

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

Le prix Brunet, fondé en faveur des ouvrages de bibliographie savante, a été partagé de la façon suivante :

Deux mille francs à M. Polain, pour son *Catalogue général des incunables des Bibliothèques publiques de France*, commencé par Mlle Marie Pellechet ;

Mille francs à M. Georges Lepreux, pour ses trois nouveaux volumes de la *Gallia typographica*, publiés de 1912 à 1914 ;

Cinq cents francs (pris par exception sur les reliquats d'une autre

fondation) à M. Louis Morin, pour les mémoires et brochures qu'il a publiés sur l'*Histoire de l'imprimerie à Troyes*.

La Commission a, en outre, accordé deux mentions très honorables :

1re mention : M. Frédéric Lachèvre, pour les *Recueils collectifs de poésies libres et satiriques publiées depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626)*;

2e mention : M. Julien Baudrier, pour les tomes IX à XI de sa *Bibliographie lyonnaise*.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

La Commission du prix Stanislas Julien a décerné le prix à M. Maurice Courant, pour son ouvrage : *La langue chinoise parlée. Grammaire du Kwan-hwa septentrional.*

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Ce prix quinquennal, destiné au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans, a été décerné à MM. Gilliéron et Edmont, pour leur *Atlas linguistique de la France.*

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

La Commission du concours de La Grange (publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France) a décerné le prix à M. Gédéon Huet, pour la publication des *Chansons de Gautier de Dargies* et pour l'ensemble de ses publications antérieures relatives à l'ancienne poésie française.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6.000 fr.)

L'Académie a appelé, cette année, trois personnes au bénéfice de cette fondation destinée soit à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou la maladie, soit à secourir leurs parents, etc.

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

La Commission du prix Saintour, destiné à des ouvrages relatifs aux études orientales, a partagé le prix de la façon suivante :

Deux mille francs à M. G. Marçais pour son ouvrage intitulé : *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle* ;

Mille francs à. M. L. Bouvat pour son ouvrage sur *Les Barmécides*.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST

La Commission du prix Auguste Prost, destiné à récompenser les travaux historiques sur Metz et les pays voisins, a accordé, sur les revenus de la fondation, les récompenses suivantes :

Huit cents francs à M. le baron Jacques Riston pour son ouvrage intitulé : *Contribution à l'histoire de la vigne dans la région lorraine*;

Quatre cents francs aux Revues *Le pays lorrain* et la *Revue lorraine illustrée.*

PRIX DU BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix quinquennal, qui doit être décerné *à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, a été attribué à M. Raphaël Petrucci, professeur à l'Université de Bruxelles, pour *l'ensemble de ses œuvres sur l'art chinois.*

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix biennal, institué pour les travaux de linguistique, a été partagé de la façon suivante :

Mille francs à M. Albert Dauzat pour l'ensemble de ses publications *sur le patois* de *Vinzelles* (*Puy-de-Dôme*) *et de la Basse Auvergne* ;

Quatre cents francs à M. Jules Ronjat, pour son livre intitulé : *La syntaxe des dialectes provençaux modernes* ;

Quatre cents francs à M. C. Juret pour son livre intitulé : *Glossaire du patois de Pierrecourt* (Haute-Saône).

MÉDAILLE PAUL BLANCHET

La médaille P. Blanchet, attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord, a été

décernée à M. Jules Renault, archictecte à Tunis, pour ses fouilles en Tunisie et pour l'ensemble de ses travaux.

PRIX HENRI LANTOINE (500 fr.)

Ce prix, fondé par M[lle] Lantoine en mémoire de son frère Henri Lantoine, sous forme *d'un prix une fois donné à l'auteur d'un travail sur Virgile*, n'ayant pas été décerné en 1915, a été prorogé à l'année 1916.

FONDATION PIOT

L'Académie a attribué, sur les arrérages de la fondation, les subventions suivantes :

Trois mille francs à M. le docteur Carton pour les fouilles de *Bulla Regia* ;

Mille cinq cents francs à M. Dieulafoy pour les fouilles entreprises, sous sa direction, au Maroc, sur l'emplacement de Volubilis ;

Deux mille francs au R. P. Delattre, pour des fouilles à Carthage, dans une basilique chrétienne récemment découverte, où il a déjà recueilli environ 150 fragments d'inscriptions chrétiennes ;

Deux mille francs à M. Pierre Paris, directeur de l'École des Hautes études hispaniques à Madrid, à l'effet d'entreprendre des fouilles à Bolonia (ancienne Belo), à quelques kilomètres à l'Ouest de Tarifa (province de Cadix).

III. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1916, 1917, 1918, 1919 ET 1920.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1916 :

Étudier la fabrication et le commerce des draps dans une région de la France au moyen âge.

2° Pour l'année 1917 :

Étude critique et bibliographique de la « Germanie » de Tacite.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1918, le sujet suivant :

Étude grammaticale sur une des langues nouvellement découvertes de l'Asie centrale.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours [1].

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées en 1916 aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1914 et 1915 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1916. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Le concours est annuel.

1. Voir p. 438 les Conditions générales des concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, s'il y a lieu, en 1916, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1915.

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1917, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1917.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1916, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1915 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les

plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1er janvier 1916, et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. Bordin, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq classes de l'Institut.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient; 2° à l'antiquité classique; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1916, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance publié depuis le 1er janvier 1913;

En 1917, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1914;

En 1918, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique publié depuis le 1er janvier 1915.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ces concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie a décidé que le prix extraordinaire Bordin, qui est biennal, sera décerné :

En 1917, au meilleur ouvrage sur le sujet suivant :

Étudier les relations littéraires de la France et de l'Angleterre pendant la Guerre de Cent ans.

Dépôt des ouvrages en double exemplaire au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1917.

L'Académie décide, en outre, que, *s'il y a lieu*, elle recevra exceptionnellement les ouvrages manuscrits ou imprimés relatifs au moyen âge ou à la Renaissance qui seront envoyés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1917.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.

Ce prix sera décerné en 1916.

Les ouvrages imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1916 [1].

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de La Fons-Mélicocq, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1917; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1914, 1915 et 1916, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1917.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour l'ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui devait en choisir elle-même le sujet, jugerait le plus digne de cette récompense.

L'Académie décernera, en 1918, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1918.

1. Par décision de l'Académie du 22 mai 1908, les ouvrages manuscrits sont exclus du concours.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.

L'Académie décernera ce prix en 1916.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1916.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille francs*), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1916, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance.

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1914, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1916.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui doit être successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entière-

ment, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1920.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1916.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

M. le duc de Loubat, membre de l'Institut et de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au meilleur ouvrage imprimé concernant *l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.*

Ce prix sera décerné en 1916.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1913.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1916, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College*, à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6.000 fr.)

Par actes du 20 octobre 1910 et du 28 mars 1911, M. le duc de Loubat, membre de l'Institut, a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de deux titres de rente annuelle de *trois mille francs* chacun. « Cette fondation, dit le donataire,

a pour objet et pour but de parer aux difficultés de la vie matérielle qui pourront entraver les recherches scientifiques, soit que ces difficultés refusent les loisirs nécessaires à ceux qui voudraient s'engager dans cette voie, soit qu'elles leur enlèvent la liberté d'esprit dont ils ont besoin, qu'elles les troublent par les inquiétudes qu'ils peuvent concevoir sur le sort réservé à leur vieillesse, ou à la famille qu'ils risquent de laisser, après leur mort, dans une situation étroite et pénible. En conséquence, les fonds produits par cette Fondation seront attribués, sous telle forme qui sera déterminée par l'Académie, aux études qui rentrent dans l'ordre de celles que l'Académie patronne et encourage. Ils serviront aussi à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir les parents, veuves, ascendants, descendants ou collatéraux, que la position précaire ou le décès de ces savants laisserait dans l'embarras. »

L'Académie réalisera en 1916 les généreuses intentions du donateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1916, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1913;

En 1917, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1914 ;

En 1918, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1915.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les

cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1917, à un travail rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage, publié dans les cinq années précédentes, qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa Frémaux, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

Par suite d'un accord survenu, le 2 juillet 1909, avec les héritiers de la fondatrice du prix, il a été ajouté au programme ci-dessus la clause suivante :

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux termes de la « fondation, l'Académie pourra donner le prix à l'ouvrage qui lui « paraîtra être le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature « grecques, pourvu qu'il ait été publié dans les quatre années qui « seront écoulées depuis que ce prix aura été décerné. »

L'Académie décernera ce prix en 1919.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris », sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1918.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste Prost, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1916.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1916.

PRIX DU BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public », sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1920.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1920.

PRIX DU BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser « une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000 ».

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1919.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1919.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré Chavée, sera décerné, tous les deux ans, à des travaux de linguistique. Il pourra être affecté aux recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. Elle pourra appliquer les revenus de la fonda-

tion à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1917.

PRIX LEFÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la deuxième fois, en 1918.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

Les ouvrages présentés devront être postérieurs à l'année 1908.

FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. CAGNAT, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul BLANCHET, mort à Dakar (Sénégal) au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond DROUIN a, par ses testament et codicille olographes des 10 avril 1889 et 17 janvier 1899, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui sera décerné, *tous les quatre ans*, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné en 1918.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1918.

PRIX HENRI LANTOINE (500 fr.)

Mlle Louise-Bérengère-Marthe LANTOINE a fait donation entre vifs à

l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une somme de *cinq cents francs* pour être attribuée, sous forme d'un prix une fois donné, à l'auteur d'un travail sur Virgile (étude ou édition) écrit de préférence en latin, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix portera le nom de Henri Lantoine, frère de la donatrice. Il sera décerné en 1916.

Dépôt des ouvrages au Secrétariat de l'Institut, en double exemplaire, avant le 1er janvier 1916.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduits d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1916, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques ou archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1916, du surplus des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION DOURLANS (43.000 francs de revenu).

M. L.-G. Dourlans a, par son testament du 24 octobre 1899, légué toute sa fortune à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour être employée en faveur des études dont celle-ci s'occupe. La guerre ayant atteint momentanément les revenus de cette fondation, les opérations sont arrêtées presque entièrement pour 1915.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme De Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus seront affectés à continuer la publication, commencée par feu M. De Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, qui devra être terminé dans un délai maximum de dix ans, les revenus devront être employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

Le Catalogue ayant été terminé dans le courant de l'année 1912, l'Académie aurait dû disposer du revenu de la fondation en 1916 pour subventionner des publications relatives à l'Archéologie orientale : le rendement des mines de Dourges étant momentanément arrêté par la guerre, les opérations de cette fondation seront suspendues en 1916.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix ou l'une des médailles du concours des Antiquités de la France.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

HIPPO

PAR

M. SALOMON REINACH

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

Le peintre siennois Benvenuto di Giovanni, décorant, vers 1460, un coffret de mariée, y figurait trois héroïnes de l'antiquité accompagnées de brèves inscriptions latines : Hippô, vierge grecque ; Camille, reine des Volsques ; Lucrèce, la plus chaste des Romaines[1]. Nous connaissons deux autres peintures siennoises sur des coffrets analogues qui représentent la mort héroïque de la vierge Hippô. Mort bien oubliée aujourd'hui, mais que célébrait déjà Pétrarque dans le *Triomphe de la Chasteté :*

Quella Greca che saltò nel mare,
Per morir netta e fuggir dura sorte[2].

Pétrarque écrivait ces vers aux environs de 1360 ; dix ans plus tard, son ami Boccace faisait une place honorable à Hippô dans son *Traité sur les Femmes illustres*. Pétrarque et Boccace avaient une même source, Valère Maxime, le seul auteur ancien qui ait parlé d'Hippô et l'un des seuls que le moyen âge n'ait cessé de lire, à cause de son caractère édifiant. Après avoir donné des exemples de chasteté

1. *Rassegna d'arte*, 1911, p. 60.
2. *Trionfo ella Pudicizia*, v. 143-144.

chez les Romains, Valère Maxime aborde les exemples analogues chez les étrangers et commence ce qui concerne la Grèce par l'histoire de la chaste Hippô [1] : « Cette fille grecque, prise par une flotte ennemie, se précipita dans les flots, ne voyant pour son honneur d'autre refuge que la mort. Son corps fut poussé vers la côte d'Érythrée et inhumé sur le rivage où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau (*tumulus*). La gloire de cette sainte pudeur est restée dans la mémoire des siècles ; chantée par la Grèce, elle est devenue de jour en jour plus éclatante. »

De ces poèmes grecs sur Hippô, nous ne savons pas autre chose ; peut-être ne s'agissait-il que d'une littérature locale dont Valère Maxime aura eu connaissance lorsque, vers l'an 27, il résida en Asie Mineure, comme secrétaire du proconsul Sextus Pompée, l'ami d'Ovide [2]. Érythrée, une des douze vieilles cités ioniennes, était située en face de l'île de Chios et appartenait, sous la domination romaine, à la province d'Asie.

Pour Valère Maxime comme pour ses lecteurs du moyen âge et de la Renaissance, Hippô est un personnage historique, au même titre que Lucrèce et Virginie. Cette opinion paraît encore trouver crédit, puisque Hippô n'est pas l'objet d'une notice dans le plus récent des grands dictionnaires de mythologie. Je la crois pourtant erronée. Hippô n'est pas une héroïne de l'histoire, mais de la fable ; la mythologie doit la revendiquer tout entière. Quels sont, en effet, les éléments de sa légende ? Un corps rejeté sur le rivage, pieusement enseveli [3], surmonté d'un tumulus auquel reste attaché un souvenir saint et glorieux — *sanctitatis gloria*, dit Valère Maxime. La sainteté implique un

1. Valère Maxime, VI, 1, 14.

2. Valère Maxime, II, 6, 8. Cf. Waddington, *Fastes*, p. 695.

3. On racontait la même chose de Knopos, fils d'un roi d'Érythrée, qui, naviguant vers Delphes, aurait été jeté par-dessus bord par les matelots ; son corps fut rapporté par les flots à Érythrée, où l'on montrait sans doute son tombeau (Pfister, *Reliquienkult*, t. I, p. 215).

culte; il y avait un culte d'Hippô à Érythrée, et ce culte avait pour théâtre un monticule artificiel, sans doute couronné d'une petite chapelle. Le culte devait s'adresser à une vierge, victime d'une mort injuste et prématurée, comme Iphigénie et tant d'autres. Ce qu'on pouvait raconter au sujet de cette vierge aux abords de sa chapelle n'était sans doute qu'invention de prêtres ou de poètes; les seuls points historiquement attestés sont le *tumulus*, le culte et le nom. Ce nom de *Hippô*, « la chevaline », n'est pas isolé; il rappelle tout naturellement ceux de *Taurô*, la génisse, et de *Pôlô*, la pouliche, qui sont des épithètes d'Artémis. Mais nous savons aujourd'hui que ces noms secondaires de grandes divinités olympiennes ne sont pas, au sens ordinaire de ce mot, des épithètes : ce sont des désignations de divinités plus anciennes, plus étroitement localisées, qui ont été sauvées de l'oubli par la persistance de leurs cultes, de leurs rituels, et associées par un artifice de langage, suivant les affinités générales de leur caractère, aux divinités du Panthéon hellénique. Concluons donc qu'il existait à Érythrée, sur le bord de la mer, un culte d'une divinité vierge dite Hippô, qui se rattachait, d'une manière quelconque, à l'idée d'une pouliche, et cherchons, pour mieux comprendre ce dont il s'agit, des analogies ailleurs.

Sur la côte même d'Asie Mineure, plus au Nord, non loin de Troie, il s'en présente une, à mon avis, dont la haute antiquité est attestée par l'*Iliade* : « En avant de la ville, lit-on au second livre[1], s'élève une colline escarpée, isolée à l'extrémité de la plaine; les hommes l'appellent Batiée, les immortels la nomment tombeau de la bondissante Myrine. » Là-dessus il y a plusieurs observations à faire.

Que cette colline fût naturelle ou non, elle était considérée, à l'époque homérique, comme un très ancien tertre funéraire, ce que nous appelons encore un *tumulus*, auquel

1. *Iliade*, II, 811 sq.

le nom d'une héroïne restait attaché et où, par suite, elle devait jouir d'un certain culte. Dans le langage des hommes, dit le poète, cette colline s'appelle *Batieia*, ce qui signifie certainement la colline de ronces, de *batos*, ronce ou buisson ; c'est là un nom transparent et populaire, comme la toponymie ancienne et moderne en connaît beaucoup ; il suffit de rappeler les vallées des ronces, *Roncevaux*. Dans le langage des immortels, elle est dite le monument ou le tombeau (*sêma*) de Myrine « qui fait des bonds nombreux ». Six passages des poèmes homériques distinguent ainsi les noms donnés par les dieux de ceux donnés par les hommes ; les anciens, comme les modernes, ont trouvé là matière à longues discussions. Sans vouloir approfondir le problème, je rappelle les textes qui le posent à notre curiosité :

Iliade, I, 403 (le Titan), que les dieux nomment *Briarée*, et les hommes *Égéon*.

Iliade, II, 813 (la colline), que les hommes nomment *Batieia*, et les dieux *tombeau de l'agile Myrina*.

Iliade, XIV, 290 (l'oiseau), que les dieux nomment *chalkis*, et les hommes *kymindis*.

Iliade, XX, 74 (la rivière), que les dieux nomment *Xanthos* et les hommes *Skamandros*.

Odyssée, X, 305 (la plante médicinale), que les dieux nomment *moly*.

Odyssée, XII, 61 (des roches escarpées au delà des îles des Sirènes), que les dieux appellent *planktai* (errantes).

A ces six passages viennent se joindre deux autres, qui remontent sans doute à des poèmes aujourd'hui perdus :

Diog. Laërce, I, 119. Suivant Phérécyde, les dieux appellent *thyôros* ce que les hommes appellent *trapeza* (table).

Enfin Étienne de Byzance dit que les bienheureux (*makares*) donnent à Hermès le nom d'*Imbros*.

Ce dernier texte est particulièrement intéressant, car nous savons, par ailleurs, qu'Imbros était le nom de l'Her-

mès pélasgique, c'est-à-dire d'une très ancienne divinité indigène. Cela suffirait à prouver que le langage dit des immortels était fort archaïque. Mais on peut, je crois, aller plus loin. Une périphrase comme « le tombeau de l'agile Myrina », au lieu de la désignation vulgaire *Batieia*, appartient à la langue sacrée, qui, à l'époque homérique, doit être celle des oracles et des rituels. Il est naturel qu'on ait attribué aux dieux la langue souvent obscure et enveloppée des oràcles et des rituels, puisque les dieux étaient censés parler par la bouche des prêtres. Nous ignorons pourquoi le Titan Égéon s'appelait Briarée dans quelque texte de ce genre ; mais nous concevons fort bien qu'il y ait été question d'un oiseau rare, *chalkis* ; d'une plante magique, *moly* ; d'une table, — probablement de sacrifices, — dite *thyôros*, mot qui dérive, comme l'ont déjà vu les anciens, de la même racine que le verbe *thuein*, sacrifier. Le nom de Xanthos, donné au Scamandros, est une épithète et signifie la « rivière jaune », ou, suivant d'autres, celle dont les flots ont la propriété de jaunir ce qu'on y plonge ; on comprend qu'un oracle, qui a toujours quelque chose d'une énigme à résoudre, n'ait pas désigné la rivière sous son nom populaire, mais par une de ses qualités. La même explication peut s'appliquer aux roches dites « les errantes », ce qui n'est certes pas une manière bien claire de désigner d'énormes blocs immuables, mais tient compte de l'aspect qu'offrent ces rochers lorsqu'ils semblent changer de place, aux yeux des navigateurs. Retenons donc que la langue des dieux est celle que leur prête le sacerdoce, et voyons quelles conclusions on en peut tirer pour le tumulus de Myrine.

Les anciens croyaient que Myrine était l'Amazone de ce nom, dont on racontait les exploits guerriers et à qui l'on attribuait la fondation de Myrina en Éolide. Il y a quelques difficultés à admettre cela. D'abord, la Troade est tout à fait en dehors de la région des villes amazoniennes, comme

Éphèse, Smyrne, Cymé ; puis, Myrine n'est nommée nulle part parmi les Amazones qui vinrent combattre les Grecs devant Troie ; enfin et surtout, Homère ne sait rien de cette expédition des Amazones, racontée par une épopée postérieure, et les deux fois qu'il mentionne ces guerrières, dans des passages qui semblent d'ailleurs assez récents, il les place en Phrygie, près du Sangarios, et en Lycie [1]. D'autre part, Homère s'adressait à des auditeurs à qui le nom de Myrine devait être familier, parce que ce nom était attaché, du moins par un rituel connu, à un tumulus de la Troade. L'épithète qu'il lui donne, *polyskarthmos*, « qui fait beaucoup de bonds », ne se rencontre pas ailleurs dans Homère ; la seule épithète analogue, *euskarthmos*, « qui bondit bien », s'applique, dans un passage de l'*Iliade* [2], aux coursiers divins de Poseidon. Si les commentateurs n'avaient pas été influencés par l'idée préconçue que Myrine était une Amazone, ils n'eussent pas fait de vains efforts pour appliquer l'épithète *polyskarthmos* à une femme guerrière, conduisant au combat des coursiers rapides, mais auraient reconnu qu'elle convient seulement à un cheval. Qu'on ne pense point à un cheval monté par une Amazone, car il est à peine nécessaire de rappeler qu'Homère ignore l'équitation et que les Amazones mentionnées dans l'*Iliade* ne le sont pas en qualité d'écuyères. Ainsi je conclus que la Myrine, dont on montrait le tumulus en Troade, était quelque très ancienne divinité à forme chevaline, dont le rituel, — car il devait y avoir un culte de Myrine sur ce tumulus, — indiquait un peu énigmatiquement la nature par l'épithète qui restait attachée à son nom. Cette Myrine avait sans doute sa légende, que nous ignorons ; comme celle d'Hippô près d'Érythrée, ce pouvait être une invention quelconque, une combinaison de données banales de folklore. Ce qui nous intéresse, c'est le rapprochement de

1. *Iliade*, III, 189 ; VI, 186.
2. *Ibid.*, XIII, 31.

ces deux tumulus, qui ont deux caractères communs : l'inhumée, en l'espèce la vénérée, est du sexe féminin ; elle est de nature chevaline, nature révélée tantôt par le nom (*Hippô*), tantôt par l'épithète rituelle (*polyskarthmos*).

Du temps de Pausanias et de Plutarque[1], on montrait encore de nombreux tombeaux d'Amazones, — en Thessalie, en Béotie, en Eubée, en Attique, à Mégare, — et nous avons la preuve qu'à Athènes du moins on leur offrait des sacrifices annuels. Elles-mêmes, suivant Eschyle, lorsqu'elles occupèrent l'Aréopage, sacrifièrent à leur ancêtre Arès[2]. Les Athéniens croyaient que les Amazones avaient coutume d'offrir en sacrifice des chevaux blancs[3]. Bien entendu, personne n'en pouvait rien savoir, mais on devait avoir quelque raison de le dire. Si, de loin en loin, un cheval blanc était immolé sur un des tumulus qualifié de tombes d'Amazones, cela expliquerait suffisamment l'opinion née du rituel. Mais le rituel lui-même, pas plus que le tumulus, pouvait n'avoir rien de commun avec la conception poétique des Amazones ; il consistait simplement à sacrifier un cheval en un lieu consacré, parce que c'était un antique usage. Nous pouvons supposer, sans être affirmatif, faute de preuves, que les prétendus tombeaux d'Amazones signalés par les textes doivent être rapprochés des tertres funéraires d'Érythrée et de la Troade, où la légende plaçait les sépultures de Myrine et de Hippô, qui sont d'ailleurs, l'un et l'autre, connus aussi comme noms amazoniens.

Pausanias a signalé, près de Sparte, un monument funéraire en forme de tertre, qui s'appelait dans le pays le *Tombeau du cheval*, désignation expliquée par une légende relative à Tyndare, qui aurait fait prêter serment aux prétendants d'Hélène sur les membres d'un cheval sacrifié[4].

1. Pausanias, I, 2, 1 ; I, 41, 7 ; II, 32, 9 ; Plut., *Thes.*, 26.
2. Eschyle, *Euménides*, 685 sq.
3. Scholiaste d'Aristophane, *Lysistrata*, v. 191.
4. Pausanias, III, 20, 9.

Je crois avoir montré ailleurs [1] que, si le souvenir de Tyndare s'attachait à ce tombeau du cheval, c'est que Tyndare, père des Dioscures, était primitivement lui-même un cheval sacré. Le tertre en question, depuis longtemps passé à la condition de monument historique ou préhistorique, avait été très anciennement le théâtre d'un culte du cheval, caractérisé par un sacrifice solennel et l'ensevelissement de la victime ; je suis porté à croire que les tumulus précédemment signalés appartenaient à la même catégorie que celui-là.

J'en trouve d'ailleurs une preuve dans la légende des filles de Skédase, dont l'une, disait-on, s'appelait Hippô comme l'héroïne du tumulus d'Érythrée.

Leuctres, près de Thespies en Béotie, n'a jamais été qu'un petit bourg. Il y subsistait encore, au IVe siècle avant notre ère, un culte d'un caractère très primitif, auquel étaient attachés des prêtres. La cérémonie la plus solennelle de ce culte était le sacrifice d'une pouliche alezane sur un tumulus que l'on appelait le tombeau des filles de Skédase ou des Leuctrides. Nous connaissons un exemple historique d'un de ces sacrifices, qui nous a été rapporté par plusieurs auteurs, non sans de nombreuses variantes. La légende locale, comme il sera facile de l'établir, était née du rituel.

Au moment de livrer aux Spartiates la bataille de Leuctres, en 371 avant notre ère, les chefs thébains, dit Xénophon [2], puisaient de la confiance dans un oracle. Cette prophétie menaçait Lacédémone d'une défaite au lieu même où s'élevait le tombeau des vierges qui s'étaient donné la mort pour ne pas survivre à leur honneur, outragé par des Lacédémoniens. Xénophon n'en dit pas davantage ; ses lecteurs devaient être informés. Mais Plutarque, Béotien de naissance, et écrivant cinq siècles après, a raconté deux fois

1. *Revue de l'histoire des religions*, 1913, p. 135-143.

2. Xénophon, *Helléniques*, VI, 4, 7.

cet épisode avec grand détail[1]. Voici ce qu'on peut retenir de ses récits et de quelques autres, dont il est inutile de relever les divergences[2].

Skédase, bourgeois de Leuctres, avait deux filles qui plurent à des Spartiates de passage. Ceux-ci ayant repassé par Leuctres, en l'absence du père, outragèrent les jeunes filles qui se donnèrent la mort. Skédase, après les avoir ensevelies, s'en fut à Sparte demander justice ; n'obtenant que des refus, il rentra chez lui, appela sur Sparte la colère des Furies et se tua à son tour. Un oracle se fit l'interprète de la malédiction de Skédase. Quand Pélopidas arriva près de Leuctres avec son armée, il vit en songe les jeunes filles pleurant autour de leurs tombeaux et maudissant les Spartiates. Skédase lui apparut à son tour et ordonna au général thébain d'immoler à ses filles une vierge rousse, s'il voulait vaincre ses ennemis. Pélopidas alla faire part de sa vision à ses collègues, et une discussion commença, les uns voulant qu'on obéît à l'ordre des dieux, d'autres soutenant que les dieux, bons par essence, ne pouvaient demander, pour prix de leur faveur, un sacrifice humain. Pendant cette controverse, une jeune cavale, échappée d'un haras voisin, traversa les rangs de l'armée et s'arrêta devant les chefs ; elle avait de beaux crins rouges et luisants. Le devin Théocrite, comme autrefois Calchas, lorsqu'une biche vint se substituer en Aulide à Iphigénie, s'écria que cette cavale était bien la victime désignée. Elle fut, en effet, amenée sur la tombe des filles de Skédase, couronnée de fleurs et immolée. L'armée apprit à la fois la vision de Pélopidas et le sacrifice, présage de la victoire, dont il s'était acquitté au nom de tous.

Il faut commencer par éliminer, de la légende de Skédase et de ses filles, tout ce qui a pour objet de la situer dans le

1. Plutarque. *Pelopidas*, 21, 22, et *Amatoriae Narrationes*, 3.

2. Cf. l'article de Hoefer dans le *Lexikon* de Roscher, où toutes les sources sont indiquées et analysées.

temps, à une période peu éloignée — qui n'est d'ailleurs précisée par aucun auteur — de l'histoire de Sparte[1]. Évidemment, Skédase est un très ancien héros de Leuctres; les démarches qu'on lui lui prête auprès des rois et des magistrats de Lacédémone sont des inventions de *ciceroni*, auxquelles il n'y a pas lieu de s'arrêter. On ne prendra pas davantage au sérieux, malgré Plutarque, l'apparition de l'ombre de Skédase au général thébain, le conseil philosophique qui s'ensuivit et l'intervention quasi miraculeuse de la pouliche. Tous ces enjolivements mis de côté, il reste ceci. En 371, avant la bataille de Leuctres, les chefs thébains sacrifièrent une pouliche rousse sur la tombe prétendue des filles de Skédase. Mais quelqu'un a dû les avertir de l'existence de ce vieux rite et leur fournir la victime appropriée : c'est donc qu'il y avait là, comme à Aulis lors de l'embarquement d'Agésilas[2], un clergé local[3] qui, dans les circonstances exceptionnelles, procédait au sacrifice de l'animal sacré. On le sacrifiait, dit-on, aux Skédasides, comme pour apaiser leur ressentiment. Cela n'a pas de sens, puisque, au contraire, il s'agissait pour les Thébains, de tirer parti du ressentiment des vierges contre Sparte. Mais l'idée même d'un sacrifice d'oblation est peu admissible quand il s'agit d'un rituel aussi ancien, dont la haute antiquité est d'autant plus certaine que les Grecs de l'époque classique sacrifiaient très rarement des chevaux. De même que la biche sacrifiée en Aulide à Artémis est, à l'origine, Artémis elle-même, la pouliche sacrifiée à Leuctres n'est autre qu'une Skédaside. La tombe des Skédasides est celle des pouliches sacrées. A ces Skédasides, prétendues victimes de la brutalité de deux Spartiates, correspondent exac-

1. Cette tendance est encore exagérée dans le récit de Plutarque, *Amatoriae Narrationes*, 3.

2. Cf. Plutarque, *Agésilas*, 5, 6.

3. Diodore, XV, 54, dit qu'Épaminondas reçut la visite de *quelques devins du pays* qui lui dirent que les Lacédémoniens éprouveraient un grand revers près du tombeau des filles de Skédase.

tement, dans une légende beaucoup plus connue, les Leucippides, filles de Leukippos, le cheval blanc, qui sont enlevées par les deux héros spartiates, Castor et Pollux[1]. L'anthropomorphisme n'est ici qu'une couche superficielle et récente : le vieux fonds zoomorphique perce partout.

Les auteurs donnent différemment les noms des filles de Skédase[2], mais il est remarquable que l'une d'elles s'appelle Hippô. C'est le même nom que celui de la vierge d'Érythrée, morte également pour venger son honneur. L'analogie ne se borne pas à la légende et au nom : il s'étend au monument, tombe d'une cavale sacrée, ou plutôt de toute une suite de cavales sacrées qui ont été immolées et ensevelies en ces lieux. Noms et rites sont restés ; seules les légendes se sont humanisées et dramatisées pour s'accommoder à des temps nouveaux.

Et Skédase, dira-t-on, était-il lui-même un cheval, comme Leukippos, comme Tyndare, comme la Déméter Melainis de Phigalie, dont l'image archaïque était celle d'une femme à tête de cavale, parce que Déméter s'était transformée en cavale pour échapper à la poursuite de Poseidon[3] ? Son nom même suggère d'abord une autre hypothèse. *Skedasos* est à *skedannumi*, je disperse, comme *petasos*, le couvre-chef, est à *petannumi*, je couvre ; il signifie donc « celui qui disperse ». On a voulu, par cette raison, voir en Skédase un dieu local auquel on attribuait le pouvoir de *disperser* les ennemis, un dieu guerrier. C'est là une théorie toute gratuite ; car la victoire de Leuctres, le seul exemple qu'on puisse invoquer, serait due non pas à l'intervention de Skédase, mais au ressentiment de ses filles contre les Spartiates. Skédase, « celui qui disperse », est un Vent[4] ; il appartient

1. Cf. Eitrem, *Die göttlichen Zwillinge*, p. 87.
2. Voir l'art. de Hoefer dans Roscher, et Gruppe, *Griech. Mythol.*, p. 271.
3. Cf. Farnell, *Cults of the Greek states*, t. III, p. 50.
4. De même l'Athéna *Skedasia*, qui avait un culte sur le Bosphore (Dion. Byz., *Anapl. Bospori*, 16).

à la même famille divine que Borée et Zéphyre. Or Zéphyre et Borée sont l'un et l'autre pères de coursiers rapides, croyance qui se rencontre depuis Homère jusqu'à la fin de l'antiquité et que Virgile, en parlant des cavales que féconde le vent, *vento gravidae*, a popularisée au moyen âge et même au delà [1]. Il est d'ailleurs possible que l'imagination grecque se soit figuré les vents sous la forme de chevaux, comme on le constate dans la mythologie germanique, et que Skédasos, épithète d'un vent violent, ait également désigné un dieu cheval. Notons, enfin, que des chevaux, victimes peu communes, étaient sacrifiés sur le Taygète aux Vents [2]; on sait que le choix de la victime révèle souvent la conception primitive du dieu.

Voici, en résumé, comment se présente l'évolution du rite et du mythe. Il existait à Leuctres un culte dont l'objet essentiel était une pouliche alezane, d'une race qui passait pour descendre du vent Skédasos et qui se perpétuait dans la région (Plutarque y signale un haras, sans doute un haras dépendant du sanctuaire, comme le parc aux biches d'Artémis à Aulis). Lorsque cette pouliche mourait, il fallait la remplacer par une autre de même robe et qui, comme elle, fût considérée comme une Skédaside. Mais il arrivait aussi, dans des circonstances particulièrement graves et solennelles, que cet animal sacré fût immolé et sans doute mangé en partie, communiquant ainsi quelque chose de sa sainteté et de sa force aux participants du sacrifice et du festin rituel. Les cavales mortes naturellement ou immolées étaient ensevelies dans un tertre qui prit le nom de tombe des filles de Skédase; la tradition locale croyait savoir que l'une d'elles s'appelait Hippô, conservant ainsi le souvenir de sa nature chevaline, comme

1. Virgile, *Géorg.*, III, 275, avec le commentaire de Conington; cf. l'art. *Venti* dans le *Dictionnaire des Antiquités*.

2. Festus, p. 181. A Tarente, on sacrifiait des ânes aux Vents (Hesychius, ἀνεμώτας). Cf., sur les sacrifices des chevaux, Legrand dans le *Dict. des Antiq.*, art. *Sacrificium*, p. 958.

pour la Hippô ensevelie près d'Érythrée. A ce sanctuaire de Leuctres était attaché un oracle, qui désignait le tertre sacré sous le nom de monument ou tombeau des filles de Skédase, comme un autre oracle donnait au tertre de Batieia celui de monument ou tombeau de la bondissante Myrine. Mais de même encore qu'aux yeux des Grecs de l'époque classique, la Myrine ensevelie à Batieia dut être une héroïne, une Amazone, les vierges Skédasides durent assumer, dans la tradition locale des *ciceroni*, visage de jeunes filles. Par analogie peut-être avec les Leucippides, on en fit les victimes de Spartiates, gens qui n'étaient pas aimés en Béotie. A la veille de la révolte de Thèbes contre la suprématie brutale de Lacédémone, la modeste Pythie de Leuctres menaça Sparte d'une défaite, comme plus tard la Pythie de Delphes devait *philippiser*. Nous savons d'ailleurs, par Xénophon, qu'on recourut à d'autres fraudes pieuses pour inspirer confiance aux Thébains [1]. « On leur annonça, dit-il, que tous les temples de Leuctres s'étaient ouverts d'eux-mêmes, que les prêtresses, au nom des dieux, leur présageaient la victoire. On disait même que les armes d'Héraklès ne se trouvaient plus dans son temple... ; mais tout cela, selon quelques-uns, n'étaient que stratagèmes de chefs. » Suivant Plutarque [2], les Spartiates n'ignoraient pas l'oracle qui les avertissait de craindre la colère de Leuctres, mais le peuple croyait qu'il s'agissait d'une autre ville de Leuctres près de Mégalopolis en Arcadie ou d'un bourg laconien près de la mer. Cette méconnaissance de la signification vraie d'un oracle est comme un thème de *folklore* dont l'histoire ancienne fournit de nombreux exemples ; il y a d'autant moins de raison d'y ajouter foi.

Que reste-t-il donc de la légende de Skédase et de ses filles? Il n'en reste rien, pas plus que de la légende de Hippô. Il fut un temps où la connaissance des légendes et

1. Xénophon, *Helléniques*, VI, 4, 3.
2. Plutarque, *Pélopidas*, 21.

la comparaison des légendes entre elles constituaient presque toute la science mythologique ; à défaut d'un fonds de vérité historique, on aimait du moins à y chercher l'expression des sentiments et des idées morales d'une antiquité très haute. Aujourd'hui, il paraît de plus en plus clairement que les légendes sont d'ordinaire des inventions de *ciceroni* ou d'écrivains locaux, toujours empressés à expliquer par des historiettes les noms et les faits rituels qui sont les seuls éléments vraiment stables des religions. Le « buisson fleuri des légendes », comme a dit M. Anatole France, s'épanouit autour des tombes vénérées : c'est un produit de la piété populaire, un phénomène de tous les pays et de tous les temps.



GEORGES PERROT

(1832-1914)

Phototypie Alary-Rualle, Paris

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. GEORGES PERROT

PAR

M. GASTON MASPERO

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

J'aurais voulu, l'an dernier à pareille époque, essayer de vous rappeler ici ce que furent la vie et l'œuvre de l'homme qui remplit si dignement auprès de vous, dix années durant, les fonctions de secrétaire perpétuel. La maladie qui m'interdit le travail pendant l'automne de 1914 m'a empêché de le faire en son temps : c'est aujourd'hui seulement, après douze longs mois de retard, rendus plus longs encore en apparence par les angoisses de la guerre, que je me sens assez bien remis pour tenter de payer ma dette envers un prédécesseur regretté, et pour apporter du même coup à mon ancien maître le témoignage le plus sincère de reconnaissance et d'affection.

Georges Perrot naquit à Villeneuve-Saint-Georges, le 12 novembre 1832. Il perdit son père en 1835, trop tôt pour avoir gardé de lui un souvenir même confus, et il resta aux mains de trois femmes, grand'mère, mère et tante, qui, malgré l'exiguïté de leurs ressources, trouvèrent dans

leur tendresse les moyens de lui donner, dès qu'il fut d'âge, l'éducation la plus solide et la plus intelligente. Plus tard, avancé déjà sur le chemin de la vie, il aimait se rappeler combien elles lui avaient rendu les premiers pas faciles. Sa mère, s'instituant son professeur, s'était vaillamment attaquée elle-même au latin pour se mettre en état de lui en montrer les éléments, et elle avait réussi à traduire tout l'*Epitome* avec lui : lorsqu'il dut aborder le grec, elle s'était appliquée à en déchiffrer l'alphabet pour lui faire répéter ses leçons, et il éprouvait quelque orgueil à raconter par la suite qu'elle était parvenue à lire un texte plus couramment que certains surveillants dans les pensions. Les soirs d'hiver, après dîner, selon un usage fréquent encore chez les protestants, elle lisait à la famille assemblée sous la lampe un ou deux chapitres de la Bible qu'elle commentait; puis l'aïeule, qui n'avait pas été sans fréquenter les théâtres dans sa jeunesse, récitait des fragments de comédie, ou la tante Élisa déclamait un acte de tragédie avec une voix habilement nuancée, tandis que Perrot et sa sœur achevaient de recopier leurs devoirs ou crayonnaient quelque beau dessin de leur petite main maladroite : c'est ainsi que nos classiques, Molière, Regnard, Corneille, Racine, Racine surtout, leur furent révélés, sans qu'ils eussent à en apprendre les lambeaux par cœur comme autant de pensums ânonnés machinalement. Ils avaient d'ailleurs accès à nombre d'autres livres que des parents moins larges d'esprit auraient jugés peut-être dangereux ou simplement trop sévères; car on pensait autour d'eux que l'enfant, le garçon de préférence, ne pouvait que gagner à cette liberté et qu'à le laisser lire ouvertement de vrais romans bien sains, on le dégoûterait d'en dévorer de mauvais en cachette. Aussitôt que Perrot sut se débrouiller en anglais, sa mère lui fit faire dans cette langue la connaissance de Walter Scott, et malgré les passages en dialecte dont *L'Antiquaire* ou *Rob Roy* sont parsemés, il ne tarda

pas à se trouver aussi fort à son aise dans l'Écosse du XVIIIe siècle que dans la France du XVIIe : Waverley, Oldbuck, Diana Vernon devinrent pour lui, au cours de ses veillées d'hiver, des amis fidèles, dont vingt ans plus tard il discourait avec feu à ses élèves de Louis-le-Grand. Au printemps, dès que la saison le permettait, il passait la moitié de ses journées dans le jardin, au milieu des fleurs ou des groseilliers qu'on l'autorisait à piller sans relâche; puis, deux ou trois fois par semaine, c'étaient des promenades à pied dans le voisinage de Villeneuve et jusqu'au bois de Vincennes; il y prit, parmi les prairies, les blés et les chênes, ce goût de la nature qui demeura, même dans la vieillesse, un des traits dominants de son caractère.

Tandis que les germes de ce qui forma l'homme pointaient ainsi dans l'enfant à la chaleur du foyer maternel, le moment approcha où il fallut songer à placer Perrot dans une maison d'éducation. La méthode suivie jusqu'alors pour l'élever avait produit ce résultat qu'il avait, d'une part, de l'avance sur ceux de sa génération et que, de l'autre, il était parfois très en retard : il traduisait passablement les églogues de Virgile et il s'avouait peu capable de se tirer à son honneur d'un thème latin. Lorsque, en 1842, à l'âge de neuf ans et demi, il entra comme externe à la pension Duez, il dut descendre de la sixième, où on l'avait placé, à la septième, et même il ne se soutint dans celle-ci qu'avec peine pendant plusieurs semaines, mais il ne tarda pas à se ressaisir si fortement qu'aux vacances il eut le prix de version. Les triomphes qu'il remporta sur cette scène minuscule furent décisifs pour sa carrière, comme l'événement le prouva bientôt. On était au temps où les grosses institutions particulières, qui alimentaient si abondamment alors les collèges de l'État, allaient volontiers rechercher dans les pensionnats moindres les élèves que leur assiduité au travail ou leurs succès désignaient à l'attention des maîtres : deux de celles qui gravitaient autour de Char-

lemagne, Massin et Favard, se disputèrent Perrot, et Massin finit par avoir le dessus. En février 1845, le lundi d'après le carnaval, l'enfant y fut admis comme interne, et la transition lui parut si dure de la vie de famille à celle de la prison scolaire qu'il faillit se révolter contre elle : la menace de l'inscrire en apprentissage s'il ne se résignait pas à son sort, l'attrait des lettres classiques, et cette puissance d'imagination qui lui faisait entrevoir l'École normale comme un paradis, eurent raison de son chagrin à la longue. Il était acclimaté entièrement à son existence de collégien, lorsque, en juin 1846, au terme de la cinquième, un accident le frappa qui, risquant de gâter pour lui tout avenir, aboutit à mettre en relief la vigueur de sa volonté. Jouant avec un arc, il se blessa profondément d'une flèche à l'œil gauche, resta au lit ou à la chambre un mois et plus, subit ensuite les ennuis d'une convalescence prolongée. Il avait au début ri de son malheur qu'il jugeait léger ; puis, quand il en sentit la gravité, il en prit son parti avec une fermeté d'âme singulière chez un adolescent. Puisque la mauvaise fortune le plaçait si cruellement en état d'infériorité physique vis-à-vis des autres jeunes gens, il se jura à lui-même de leur devenir tellement supérieur dans tout le reste, que le gain amassé de ce côté compensât la perte essuyée par ailleurs, et il se tint parole fidèlement, conquérant prix sur prix, à la pension, au collège, au concours général, pour les vers latins en troisième, pour la version grecque en seconde, pour le discours français en rhétorique, pour la dissertation française en philosophie. Cependant les années fuyaient, troubles pour le pays qui vit successivement tomber la royauté bourgeoise, dépérir la deuxième République et le second empire surgir au 2 décembre 1851, calmes et sereines pour lui entre la famille et les amitiés naissantes qui, ébauchées dans les cours de Massin, étaient destinées à durer jusques au cœur de la vieillesse. La mode chez les jeunes gens était alors aux excursions pédestres ; entre-

prises sac au dos avec une bourse légère, elles ne les menaient jamais loin, mais elles leur enseignaient l'art de noter par le détail les monuments et les mœurs de la région parcourue. Perrot, inaugurant sans y songer son métier d'explorateur, visita ainsi avec les siens la banlieue prochaine de Paris, Fontainebleau, Ermenonville, Rouen; puis, son horizon s'élargissant à mesure que lui-même grandissait, il aborda avec des camarades des parages plus lointains, les Vosges et l'Alsace, la Seine-Inférieure, la Bourgogne. Quand, aux mois d'août et de septembre 1852, son humeur vagabonde l'emmena au fond de la Bretagne en compagnie de Léon Heuzey, il allait avoir vingt ans, et il venait d'être reçu en bon rang à l'École normale supérieure : le rêve de son enfance s'était réalisé [1].

Il avait failli être dissipé au dernier moment par un incident caractéristique de l'époque. On n'était admis à se présenter au concours qu'après avoir subi une sorte d'épreuve morale, par laquelle un délégué du gouvernement vérifiait la vocation du candidat, la condition et les opinions de la famille, ses tendances politiques et religieuses, ses ambitions personnelles. C'était, le plus souvent, une simple formalité, et Perrot s'était prêté de bonne grâce à la remplir sans y attacher plus d'importance qu'elle ne méritait d'en avoir, mais la date des compositions approchant sans qu'il reçût la lettre officielle qui l'invitait à les aborder, il jugea prudent de s'informer. La faction ultramontaine appelée aux affaires le lendemain du coup d'État avait, entre autres prétentions, celle de n'ouvrir l'accès de l'Université qu'à des catholiques de confession. Perrot apprit que l'inspecteur préposé à l'enquête préliminaire avait conseillé au ministre, dans son rapport, d'évincer sans appel Michel

1. Tous les détails relatifs à la première enfance de Perrot et le récit de ses voyages de collégien se trouvent dans des papiers de famille que Mme Perrot a eu la bonté de me communiquer pour m'aider à rédiger cette *Notice*.

Bréal et Georges Perrot ; n'était-il pas au moins inutile d'accueillir parmi les futurs professeurs un juif et un protestant ? Bréal avait par bonheur des amis sérieux chez les puissants du jour : il sollicita leur appui pour lui-même et pour son camarade. M. Fould saisit promptement l'empereur de la question, et celui-ci donna ordre de passer outre aux objections de foi religieuse. L'Université lui doit donc de ne pas avoir écarté deux des hommes qui l'ont honorée le plus par leur science. Perrot retrouva rue d'Ulm plusieurs camarades de Charlemagne, Heuzey, Thenon, Goumy, Wescher, Benoist, d'autres encore, au contact desquels il acheva de se former pendant les trois saisons réglementaires. Si la discipline tracassière qui régnait alors le fit souffrir parfois et lui donna l'impression de la prison dans les couloirs de l'École, il ressentait du moins la certitude de la liberté prochaine, et une espérance nouvelle avait brillé à ses yeux. L'École d'Athènes, créée une dizaine d'années auparavant par M. de Salvandy, commençait à développer la tendance aux recherches d'archéologie qui la régit aujourd'hui presque exclusivement. Les premiers des normaliens qui s'étaient aventurés chez elle, s'inspirant de la pensée moitié politique, moitié littéraire, qui avait guidé le roi Louis-Philippe et ses ministres, inclinaient généralement vers la littérature propre : Mézières, Jules Girard, Edmond About, Delacoulonche, et ils s'étaient bornés à faire juste ce qui était nécessaire pour se mettre en règle avec la partie d'érudition que le programme leur imposait ; pourtant, depuis que les fouilles de Beulé sur l'Acropole avaient excité la faveur du public, l'archéologie avait remonté sensiblement dans l'estime des professeurs, et les nouveaux venus se laissaient gagner de plus en plus à ses séductions. Heuzey était parti déjà pour la Grèce en 1854 : Perrot décida de l'y rejoindre et, se préparant à la tâche avec l'ardeur qui lui avait assuré la réussite de toutes ses entreprises, il enleva de haute lutte, le 12 octobre 1855, la place qu'il

ambitionnait. Il avait déployé, pendant l'examen, une adresse véritable à interpréter les inscriptions, et, ce qui était plus rare peut-être en ces jours de dédain pour l'usage des langues étrangères, une facilité remarquable à parler le grec moderne[1] : il était donc prêt à retirer de son séjour un profit égal pour son perfectionnement de lettré et pour sa formation d'érudit. Il acheva d'abord de se familiariser avec les prosateurs et avec les poètes attiques aux lieux mêmes où ils avaient vécu. Peut-être ceux qui l'ont eu pour maître à Louis-le-Grand n'ont-ils pas oublié l'émotion avec laquelle il leur racontait avoir déclamé les *Perses* d'Eschyle parmi les rochers où la tradition prétend reconnaître l'emplacement du trône de Xerxès vis-à-vis Salamine. Son enthousiasme pour le beau langage ne l'empêchait pas de s'intéresser aux débris les plus humbles de la civilisation hellénique, et l'habitude que ses excursions d'écolier lui avaient inculquée des voyages lui rendait facile d'observer en cheminant l'état présent du peuple. Trente mois durant, il sillonna le pays de çà et de là, mais deux surtout de ces battues archéologiques lui laissèrent un heureux souvenir : celle qui le conduisit en Crète avec son ami Thenon vers 1857, et celle qui, pendant l'automne de 1856, le retint cinq semaines à Thasos pour y recueillir les matériaux du mémoire que l'Académie des inscriptions exigeait de lui en deuxième année. Il s'était senti attiré fortement vers le glorieux petit peuple de cette île, qui avait donné à la Grèce un de ses grands poètes et le premier de ses grands peintres, Archiloque et Polygnote, mais il ne se contenta pas de décrire les maigres ruines helléniques ou romaines. Le moyen âge, puis les siècles modernes ne l'intéressaient pas moins que l'antiquité, et la longue domination byzantine, la franque, la turque, eurent en lui leur historien. Les lenteurs administratives ne lui permirent pas de publier

1. Radet. *L'École française d'Athènes*, p. 329.

son œuvre dès qu'il revint à Paris en 1858 : lorsqu'elle parut en brochure six ans plus tard, il y avait longtemps déjà que l'auteur n'en était plus à ses débuts[1].

Quitter les bords de l'Ilissus pour venir échouer dans une seconde au lycée d'Angoulême (1858-1859), c'était passer des hauteurs de l'idéal aux réalités les plus terre à terre de l'existence, et Perrot fut éprouvé grandement par le changement de milieu. Il ne trouva quelque diversion à l'uniformité de la routine universitaire que dans la pratique constante de l'escrime, à lquelle il se livra dès lors avec passion, et dans une préparation intensive à l'agrégation. Comme il avait déployé cette fois-ci la même ténacité qu'à l'occasion des concours antérieurs, il fut classé le premier dans l'ordre des lettres, le 21 septembre 1859, puis il fut transféré de la seconde d'Angoulême à la rhétorique d'Orléans (1859-1860) et un an plus tard à celle de Versailles (1860). Il y exerça son métier très consciencieusement sans doute, mais avec le regret de la Grèce absente et le désir toujours présent de la revoir : lorsque l'occasion de retourner en Orient et même d'y pénétrer plus avant qu'il n'avait pu faire jusqu'alors s'offrit à lui dans des conditions inespérées, il la saisit avec enthousisme. Napoléon III, qui avait toujours nourri des ambitions de lettré au milieu de ses préoccupations de souverain absolu, composait en ce moment son Histoire de Jules César, et n'ayant pas le loisir de procéder lui-même aux recherches préparatoires, il avait dû s'en remettre à une élite de savants et de soldats du soin de les exécuter pour lui et de ramasser des matériaux partout. Léon Renier, qui appartenait à cette sorte de commission, et à qui Perrot n'avait pas caché ses espoirs, n'hé-

1. Le *Mémoire sur l'île de Thasos* fut analysé longuement dès 1858 dans le rapport présenté à l'Académie des inscriptions sur les travaux de l'École d'Athènes (*Comptes rendus*, 1re série, t. II, p. 341-351), puis publié en 1867 dans les *Archives des missions scientifiques*, 1re série, mais le tirage à part en parut chez Thorin dès 1864.

sita pas à le signaler comme étant l'un des hommes le plus propres à relever sur le terrain les traces de l'itinéraire suivi par la petite armée césarienne au cours de la campagne contre Pharnace, et le recommanda chaleureusement au choix de l'empereur, quand celui-ci décida d'envoyer une mission en Asie Mineure ; dans les instructions qu'il lui transmit à ce sujet, il lui proposa comme un second objet, plus sérieux peut-être que le premier, de recueillir tous les fragments du testament politique d'Auguste, qui se cachaient encore dans le temple de Rome à Ancyre, la moderne Angora. Quelques-uns avaient été copiés déjà au XVIe siècle, au XVIIIe, au commencement du XIXe, et Egger en avait donné récemment une édition aussi complète qu'il était possible à cette époque, mais on savait que des portions très considérables du texte latin et de la rédaction grecque subsistaient presque intactes dans les décombres de l'édifice. Perrot quitta sa rhétorique avec joie, et se mettant en route sur-le-champ avec le docteur Delbet et l'architecte Guillaume, il ne crut pas déroger à la gravité de l'archéologue en notant partout, avec l'état présent et la signification des débris antiques, les aspects pittoresques des paysages de l'Asie Mineure. Futaies centenaires, collines tourmentées, gorges et ravins farouches ou riants, prairies peuplées de troupeaux à demi sauvages, hameaux perdus dans la verdure au bord des rivières, villes endormies dans la quiétude de l'Islam ou s'éveillant à peine sous un souffle d'hellénisme renaissant, il remarqua tout, et lorsqu'il toucha enfin le but de son expédition, il s'attela à la besogne avec la même curiosité joyeuse. La muraille sur laquelle le testament s'étalait en sa double version, latine et grecque, était noyée presque entière dans un flot de maisons, et quand je dis maisons, c'est par un euphémisme dont tous ceux qui ont vécu la vie intime de l'Orient provincial comprendront la nécessité. Ce furent le plus souvent des taudis branlants dont il dut négocier l'achat

avec des roueries de diplomate, et il s'y enferma des journées entières, se débattant contre la vermine turque, tandis qu'il copiait son document lettre par lettre, à la lueur d'une bougie : c'est miracle s'il ne communiqua pas le feu aux bottes de paille parmi lesquelles il travaillait. Sa patience fut récompensée : son *facsimile*, l' « exemplum Perrotianum » pour parler comme Mommsen, est aujourd'hui encore le plus exact et le plus complet de ce texte si précieux[1]. Et là ne se bornèrent point les résultats. Avant de quitter Paris, il était allé par politesse consulter le vieux Charles Texier, qui avait traversé avant lui ces régions, et ce précurseur un peu ombrageux lui avait déclaré ingénument qu'il n'y avait plus rien à récolter là, car, ajoutait-il, « j'y ai tout découvert »[2]. Perrot enrichit ce tout d'une masse de trouvailles nouvelles, estampa ou dessina plus de cent cinquante inscriptions grecques, et, appelant à son aide les procédés encore imparfaits de la photographie, il prit à Euyuk et Boghazkieui les premiers clichés des bas-reliefs étranges qu'on rangeait alors parmi les productions d'un art cappadocien ou lydo-phrygien : c'était une province entière de l'empire hittite dont il ouvrait l'accès aux savants, mais il ne s'en douta pas sur l'heure, et un quart de siècle s'écoula avant que l'on appréciât à sa juste valeur le service qu'il avait rendu ainsi à l'histoire des vieilles civilisations[3].

Sa tâche terminée, il se dirigea vers la France par le plus long, effleurant les côtes de la Syrie et celles de l'Égypte jusques au Caire, pour éclaircir par la vue des

1. Il tint le Gouvernement au courant des progrès de sa mission par trois rapports adressés au Ministre d'État, et qui furent insérés au *Moniteur* le 10 décembre 1861, le 2 janvier et le 19 mars 1862. Il les annonça à l'Académie par lettres directes ou envoyés à M. Léon Renier, qui en donna communication (*Comptes rendus*, 1re série, t. V, p. 241-243, et t. VI, p. 14-17).

2. S. Reinach, *Georges Perrot*, dans la *Revue archéologique*, 4e série, t. XXIV, p. 123.

3. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IV (1890), p. 571-710.

lieux ses idées sur la colonisation grecque dans ces parages, puis il se rabattit sur Paris et sur les classes de lycée. La transition de la liberté en plein air à la contrainte de l'enseignement secondaire ne lui fut pas aussi pénible qu'au retour d'Athènes, car le Ministère se montra reconnaissant des services rendus au loin et lui confia en 1863 la rhétorique de Louis-le-Grand ; mais l'exercice consciencieux du métier n'alla point sans fatigue. Les rhétoriques d'alors étaient fort nombreuses, et on y comptait parfois quatre-vingts élèves ou plus. Il partagea la sienne avec Merlet et avec Hatzfeld, enseignant, selon l'usage, le français une année, l'année suivante le latin et le grec, et je puis dire qu'il la conduisit avec une aisance qui s'échauffait jusqu'à l'enthousiasme, lorsque les hasards de la leçon l'amenaient sur le terrain de l'archéologie. Et il avait soin que le hasard se renouvelât à des intervalles assez rapprochés. Il avait commencé la mise en train de son *Expédition en Galatie* [1] dès le lendemain de sa rentrée, et après en avoir déposé la première livraison sur le bureau de l'Académie avant la fin de 1862 [2], il en poussait activement la rédaction entre ses corrections de discours français ou de vers latins. Il se plaisait à nous dicter pour nos versions des morceaux d'auteurs connus ou inconnus qui avaient touché son sujet de près ou de loin : tout en insistant sur leurs mérites d'écrivain, il nous racontait longuement ses expériences personnelles des endroits dépeints par eux, ce qui y subsistait des monuments, ce que des fouilles bien organisées en ramèneraient à la lumière, les renseignements que l'on pouvait tirer des débris épars sur le sol pour la connais-

1. Le titre complet de l'ouvrage est : *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont*, exécutée en 1861 et publiée sous les auspices du Ministère d'État, par Georges Perrot, Edmond Guillaume et Jules Delbet (Paris, Imprimerie Nationale, 1862-1872, 2 vol. in-4°).

2. Ce fut dans la séance du vendredi 17 octobre 1862 (*Comptes rendus*, 1re série, t. VI, p. 185).

sance des religions et des coutumes de chaque cité. Son visage s'éclairait, sa parole résonnait de plus en plus haute, l'explication du texte s'amplifiait, et il arrivait d'aventure que le tambour du départ avait battu avant que l'évocation du passé fût complète; l'exécution stricte du programme scolaire en souffrait sans doute, mais nul ne s'en plaignait, car l'antiquité avait un moment revécu à nos yeux. On assure que plus d'une vocation d'érudit s'est éveillée dans ces conférences improvisées : j'en sais une au moins qui y gagna de se préciser et de s'affermir. Cela continua sans interruption jusque vers l'automne de 1868, mais dans l'intervalle il avait trouvé le temps de se marier (1864), d'avoir deux enfants et de se faire recevoir docteur ès lettres en 1867. Sa thèse latine, consacrée à la Galatie province romaine [1], était l'un des fruits directs de sa mission, tandis que la française, un *Essai sur le droit public et privé de la République athénienne* [2], démontrait brillamment qu'il n'avait rien perdu de sa facilité de plume au contact de l'épigraphie. Elle était dans sa pensée la première partie d'un livre qu'il méditait de composer sur l'ensemble de la législation attique. La matière était d'un maniement malaisé, car le droit grec n'a jamais été codifié comme le droit romain, et il faut le dégager article par article des poètes tragiques ou comiques, des historiens, des philosophes, des lexicographes, des orateurs surtout, lorsque le temps a épargné leurs plaidoiries devant les juges. L'Académie française couronna l'ouvrage, et quand la chaire de poésie latine fut déclarée vacante au Collège de France, l'Académie des inscriptions, d'accord avec l'assemblée des professeurs, proposa l'auteur en seconde ligne pour remplir la place. Gaston Boissier fut élu ; mais, contraint d'opter entre le Collège et l'École Normale, il choisit pour le suppléer à celle-ci son concurrent qui, ayant été un peu

1. *De Galatia provincia romana* (Paris, Ernest Thorin, 1867, in-8°).
2. Une seconde édition en parut en 1869 (Paris, Ernest Thorin, in-8°).

son élève, était resté son ami. C'est ainsi que Perrot quitta l'enseignement secondaire pour le haut enseignement en 1868; désormais il fut un des professeurs dans la maison même où, quatorze ans seulement auparavant, il avait été admis comme étudiant.

Ce temps aurait été déjà bien rempli, s'il l'avait réservé entièrement à l'Université et à la science pure : il réussit à y glisser, comme en se jouant, quantité d'occupations moins austères. Certes l'affaire d'Ancyre, remettant à l'ordre du jour les hauts faits de César Auguste, avait arrêté pendant quelques instants la curiosité des gens du monde, mais ils en avaient vite oublié les détails, et ils seraient retombés bientôt dans l'indifférence narquoise qu'ils témoignent à la plupart des questions qui nous passionnent, si Perrot avait étouffé la notoriété qui commençait à lui venir sous le poids de ces in-quarto ou de ces in-folio que leur format même ou leur prix rend presque inabordables à la foule des lettrés. Il se garda bien de commettre pareille erreur : tandis qu'il réservait les grandes planches aux hommes du métier, et qu'il leur offrait la discussion des minuties techniques dans nos *Comptes rendus*, dans la *Revue archéologique*, dans un *Journal de l'Instruction publique* qui florissait alors, il soutenait la gageure d'intéresser à des points d'archéologie ou d'histoire le public courant, et il prodiguait des articles à des recueils d'allure plus avenante comme la *Gazette des Beaux-Arts*, ou à des périodiques franchement vulgarisateurs, tels que le *Tour du Monde*, la *Revue de l'Est*, ou la *Revue des Deux Mondes*. Celle-ci lui fut de beaucoup plus utile que les autres. Il acheva d'y apprendre, par la pratique, l'art moins répandu qu'on ne croit de corriger les épreuves, de les ponctuer exactement, d'y remplacer les mots ou les tournures impropres presque lettre pour lettre, sans modifier sensiblement le contexte, d'utiliser ainsi, pour la meilleure expression de sa pensée, toutes les contraintes heureuses

que la nécessité de ne pas bouleverser les impressions impose à un auteur. La régularité et l'aménité de son style valaient à la science presque autant d'amis qu'il y avait d'abonnés où il écrivait, et il ne se laissait pas de se rendre service à lui-même, en préparant ainsi l'esprit public à comprendre des théories ou des faits qu'il se proposait de discuter ensuite de façon plus sévère dans de gros ouvrages. Le premier essai qu'il publia en un volume accessible à tous contenait les *Souvenirs* de son tour en Asie Mineure et, lancé en 1863, il atteignit promptement la seconde édition [1] ; le même souffle de fraîcheur y circulait qui anime les *Voyages en zigzag* de Töppfer, et les bons Parisiens y lièrent connaissance avec une Anatolie moins rébarbative qu'ils ne l'imaginaient. Maints articles accompagnèrent cet agréable récit ou lui succédèrent coup sur coup, des notices sur *le Palais de Constantin à Constantinople* [2], sur *les Kurdes de l'Haïmanièh* [3], sur *l'île de Crète* [4] où il racontait sa course aventureuse de 1857, avec son ami Thenon, *Trèves et la Moselle allemande* sur les traces d'Ausone [5], un *Voyage* chez les Slaves du Sud [6], après qu'il eut parcouru en famille la Slavonie, les confins militaires de l'Autriche, la Croatie, la Bosnie septentrionale. Il persévérait plus que jamais dans son goût pour le mouvement, et dès que l'occasion lui en était offerte, il partait avec allégresse : « Que ne peut-on voyager sans cesse ! », répétait-il, et partout il allongeait les itinéraires, il croquait les sites, il fixait ses impressions en quelques mots, avec la pensée d'en écrire plus tard à tête reposée un article ou un livre [7]. Comment,

1. La seconde édition est datée de 1867 (Paris, Michel Lévy, in-8°).

2. Publié dans la *Revue de l'Est*, avec tirage à part in-8°, présenté à l'Académie des inscriptions en 1865 (*Comptes rendus*, 2e série, t. I, p. 379).

3. Inséré dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1865.

4. *L'île de Crète, souvenirs de voyage* (Paris, Hachette, 1867, in-12).

5. *Le Tour du Monde*, 1868, t. I, p. 209-224.

6. Publié également dans le *Tour du Monde*, 1870, t. I, p. 231-320.

7. M. S. Reinach vient d'éditer dans la *Revue archéologique* (4e série,

au milieu de tant de poursuites différentes. parvint-il à se ménager assez de loisir pour songer à des traductions de l'anglais? Le Walter Scott de ses jeunes lectures avait dû s'éclipser devant des auteurs moins amusants, mais plus utiles et mieux appropriés aux besoins de sa carrière actuelle, si bien que dès 1859 il avait mis en français, sous la direction de M. Chéruel, le petit *Dictionnaire des Antiquités* de Rich. Plus tard, à Orléans, son esprit, toujours curieux de nouveautés, avait été séduit, comme tant d'autres le furent alors, par les systèmes de Max Müller sur les langues et sur les mythes ; il avait résolu de les répandre largement dans le public français, et, d'accord avec M. Harris, son collègue du lycée, il avait traduit au fur et à mesure les ouvrages où ils étaient résumés. Il en résulta trois séries de volumes échelonnés sur un espace de dix ans, *La Science du Langage* en 1865 [1], puis de 1867 à 1868 les *Nouvelles Leçons* [2], et enfin, vers 1873, au moment même où l'étoile de Max Müller commençait à pâlir, l'*Essai sur la Mythologie comparée*.

Pendant qu'il s'ingéniait à mener de front tant de travaux divers, la face du monde avait changé : le gouvernement impérial avait déchaîné sur la France la guerre terrible de 1870, et Perrot en avait subi toutes les misères. Ç'avait été, après les brèves espérances du début, la stupeur des premiers revers, Wissembourg, Reichshoffen, Forbach, les batailles sous Metz, puis Sedan, la chute de l'Empire au 4 septembre, enfin la marche foudroyante des

t. XXIV, p. 296-299), le récit d'une de ces excursions, faite en septembre 1869, dans la vallée du Rhin, à la recherche des objets d'origine étrusque.

1. *La Science du Langage*, cours professé à l'Institution royale de la Grande-Bretagne par M. Max Müller, traduit de l'anglais sur la deuxième édition avec l'autorisation de l'auteur par MM. G. Harris, professeur au lycée impérial d'Orléans, et G. Perrot, ancien élève de l'École d'Athènes (Paris, Durand. 1864, in-8°). Il y en eut une seconde édition en 1867.

2. *Nouvelles Leçons sur la science du langage*, par M. Max Müller (cours de 1863), traduit par MM. Harris et Perrot (Paris, Durand, 2 vol. in-8°, 1867-1868).

Prussiens sur Paris. Enrôlé dans la garde nationale, il s'était révolté contre l'idée de déserter son poste pour se réfugier en province, et sa femme avait refusé de l'abandonner seul au péril, mais elle n'avait pas voulu exposer ses filles au hasard d'un siège prolongé, et elle les avait expédiées au loin, tandis qu'il en était temps encore : « Suzanne est partie, écrivait-il le 7 septembre, Marie est toujours à Villers : voilà la maison vide d'enfants. Je ne peux regarder sans avoir le cœur serré ces deux petit lits vides. Involontairement, le soir, nous évitons de pousser la porte trop fort pour ne pas éveiller les gentilles dormeuses ; l'habitude est longue à se perdre ; puis on se souvient, on se dit qu'il est inutile d'aller voir dans les berceaux si les enfants sont bien bordées, si elles dorment paisiblement. » Ce cœur de père si tendre pour les siens recouvrait toute sa fermeté lorsqu'il s'agissait de servir le pays selon la mesure de ses forces : il s'exerçait aux armes sous les ordres d'un sergent instructeur exaspéré, il montait assidûment à la caserne ou au rempart, et, comme il ne se sentait pas l'esprit assez détaché du présent pour s'appliquer, entre deux factions à la contemplation du passé, il s'imposa l'obligation de fixer par la plume les traits les plus saillants du spectacle de nos misères. « Jour par jour, j'ai noté au passage ce qui me paraissait digne d'intérêt, dans ce que je voyais, dans ce que j'entendais autour de moi. Je ne prétends, ajoute-t-il, révéler aucun secret ; je ne connais ni le plan du général Trochu, ni les projets de MM. Blanqui et Flourens ; tout ce que je puis offrir à la curiosité de nos chers absents, ce sont les souvenirs et les impressions certaines d'un Parisien, depuis nos premiers revers jusqu'à la reddition de Paris. » Le courage lui manqua sans doute lorsqu'il eut rédigé la préface et le premier chapitre du livre qu'il méditait d'écrire : il enferma ses notes sous clef après la Commune [1], et il se contraignit à renouer les fils

1. Mme Perrot a bien voulu me les communiquer et me permettre d'en

de sa vie pacifique, mais avec quelques craintes en plus sur l'avenir de la patrie et beaucoup d'illusions en moins sur le compte de ces voisins, qu'il avait crus si nobles de caractère et qui s'étaient révélés si bassement cruels dans leurs méthodes de conduire la lutte. « Qui m'eût jamais dit, à moi et à tant d'autres qui ne rêvions que fraternité humaine et généreuse concurrence, qui nous étions rangés avec respect à l'école de l'Allemagne, et qui étions tout occupés de la faire connaître et aimer à la France, qui nous eût dit que nous en viendrions à détester les Allemands ?... Ils prétendent vouloir se mettre à l'abri d'une nouvelle agression, et en nous prenant deux de nos provinces les plus belles, en nous humiliant profondément, ils nous jettent au cœur une de ces haines qu'une revanche seule pourra éteindre ; ils rendent une guerre nouvelle certaine, inévitable, nécessaire. Il leur était pourtant bien facile de nous désarmer avec un peu de générosité. S'ils étaient arrêtés après Sedan, nous n'aurions pas eu de rancune ; la France,... avec... sa sympathie pour tout ce qui est grand, se serait prise à admirer ses vainqueurs. Aujourd'hui, quoi qu'il arrive, nous les haïssons d'une bonne et franche haine, « ces Mohicans qui ont passé par l'École polytechnique », « ces sauvages frottés de mathématiques » [1].

Après la tragédie prussienne vint le cauchemar sanglant de la Commune, puis le calme se rétablit, et Perrot, estimant que chacun devait se remettre au travail le plus tôt possible pour le profit et l'honneur de la France régénérée, reparut, comme auditeur ou comme contributeur bénévole, aux séances de notre Académie : dès le 23 juillet 1871, il y lut un *Mémoire de la campagne de César contre Pharnace*, où il utilisait pour l'histoire certaines données topographiques

citer quelques passages dans cette *Notice*. Publiées, elles formeraient un livre intéressant et auquel les circonstances présentes prêteraient un air d'actualité.

1. Notes manuscrites du 8 septembre 1870.

qu'il avait recueillies pendant son expédition de Galatie[1]. A partir de cette reprise, les événements marchèrent vite dans sa carrière. Et d'abord, à la fin de 1871, il cessa de suppléer Gaston Boissier à l'École Normale dans le cours de poésie latine, et il devint maître de conférence pour la littérature grecque : les leçons qu'il professa en cette qualité aboutirent en 1873 à la publication d'un livre sur *les Précurseurs de Démosthènes*[2]. En avril 1874, il fut appelé à l'École des Hautes Études[3], afin d'y remplacer Robiou comme directeur-adjoint pour les antiquités grecques, et il y continua l'analyse des institutions judiciaires d'Athènes chez Aristophane et les poètes comiques ou chez les auteurs attiques, prouvant par l'épigraphie l'authenticité de maint document réputé faux. C'était là comme le complément des recherches qu'il avait abordées naguère dans sa thèse française, et il s'y attacha deux années durant, jusqu'au 20 mars 1876, en concurrence avec des articles semés à profusion dans ses Revues accoutumées. Tant d'ardeur à parler et à écrire méritait sa récompense à bref délai. Lorsque Guizot mourut au cours de 1874, léguant son héritage multiple aux générations plus récentes, Perrot se présenta à l'Académie des inscriptions pour lui succéder, en rivalité amicale avec Boutaric, Bréal, Desjardins, Victor Guérin, Gaston Paris. Il fut élu par vingt-cinq voix le 18 décembre, et le vendredi 30, il fut introduit dans la compagnie selon l'usage. Il avait quarante-deux ans et il data de cette élection le commencement d'une vie nouvelle

1. Inséré dans les *Comptes rendus*, 2e série, t. VII, p. 313-318; puis reproduit dans les *Mélanges d'archéologie*.

2. *L'éloquence politique et judiciaire à Athènes. Première partie : Les précurseurs de Démosthènes* (Paris, Hachette, 1873, in-8°). Nous n'avons pour la seconde partie que quatre articles de la *Revue des Deux Mondes* (1er janvier et 15 novembre 1872, 15 juin et 15 novembre 1873), qui n'ont jamais été réunis en volume.

3. Son court passage à l'École des Hautes Études a été décrit sommairement par M. B. Haussoullier dans l'*Annuaire* de cette École pour 1914-1915, p. 143-151.

qui devait être non moins longue et mieux remplie peut-être que la première. Tout en menant de front ses occupations académiques avec ses fonctions universitaires, il achevait de prendre dans la science française une position si originale et si forte qu'en 1877, le Ministère, poussé par l'opinion de plus en plus pressante des lettrés, décida enfin d'établir pour lui, à la Sorbonne, une chaire spéciale d'archéologie. Les fondations de cette nature n'étaient pas fréquentes alors : rien n'indique mieux que celle-ci quelle révolution profonde s'était opérée, grâce à Perrot pour une bonne part, dans les dispositions de la Faculté. Les professeurs de notre enfance avaient pour la plupart l'esprit tourné vers les seules humanités, et ils regardaient l'érudition en des matières différentes comme quelque chose d'inférieur à la littérature propre. Il me semble entendre encore, à un demi-siècle de distance, ce qu'en disait dans une de nos réunions trimestrielles l'excellent homme qui était alors un des deux sous-directeurs de l'École Normale. Il avait déjà distribué impartialement l'éloge et le blâme aux premiers de la section, lorsque arriva le tour d'un élève suspect d'affection pour une antiquité autre que l'antiquité classique : « Rien à relever d'incorrect dans l'application de ce jeune homme ; mais, ajouta-t-il d'un air peiné et en martelant les syllabes, il fait de l'ar-ché-o-lo-gie ! » Et Désiré Nisard répéta après Jacquinet, de son accent lassé et légèrement dédaigneux : « Il fait de l'archéologie !... Enfin ! » L'Université s'était habituée depuis lors à moins de prévention contre les disciplines qui lui étaient étrangères, et même elle avait eu la bienveillance d'accueillir quatre années auparavant des thèses égyptologiques pour le doctorat : elle applaudit chaleureusement à la création du cours de Perrot et elle fit un succès considérable à la leçon d'ouverture. Celle-ci traitait pourtant d'un sujet demeuré jusqu'alors à peu près indifférent aux maîtres de l'enseignement classique, les arts de l'Égypte et de l'Assy-

rie, et il y proclamait la nécessité de les connaître pour quiconque désire parler sérieusement de l'art grec à ses origines. C'était l'idée qu'il développa si pleinement par la suite, et qui relit aujourd'hui le texte de cette conférence ne saurait douter un instant que le plan de son grand ouvrage sur l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* ne se dessinât déjà nettement dans son esprit.

L'aurait-il établi tel qu'il s'efforça de le réaliser désormais, s'il avait entrevu dès le début combien la matière en grossirait à mesure qu'il avancerait dans l'exécution ? Il comptait quarante et plus d'années quand l'idée qui, depuis longtemps, en flottait dans son cerveau, s'y précisa délibérément, et d'ordinaire les hommes ne conçoivent des projets aussi vastes qu'aux premiers enivrements de la jeunesse, dans ces moments de confiance où le monde leur semble s'ouvrir à perte de vue devant eux ; mais si le corps vieillit chez Perrot, — peu, à dire vrai, car il en entretint la vigueur par des exercices continuels, — l'esprit se conserva jusqu'au bout aussi aventureux et aussi jeune qu'aux saisons d'école. L'histoire de l'art lui apparut comme un drame complexe dont l'action engagée à la fois sur plusieurs points de l'Orient méditerranéen, en Égypte, en Suméraccadie, chez les peuples encore mystérieux de l'Élam, avait gagné de proche en proche les populations de l'Asie Mineure, puis atteint toute son intensité chez les Grecs. Et il n'imaginait pas qu'il suffît de bâtir sur les monuments de ces nations des théories purement esthétiques : il y voulait retrouver la trace des idées politiques et religieuses qui les guidèrent, et déterminer, par l'étude approfondie de leurs œuvres, les techniques diverses que leur outillage plus ou moins parfait leur commanda pour leurs arts majeurs comme pour les mineurs, pour l'architecture, pour la peinture, pour la sculpture, et aussi pour la céramique, la ciselure, la bijouterie, la fonte des métaux ou des verres, la taille des pierres et des bois. C'était

comprendre largement le sujet, mais il ne se flattait pas d'en exécuter toutes les parties s'il ne consultait pas les experts à chaque instant, les égyptologues pour ce qui concerne le Nil, les assyriologues pour ce qui a trait aux régions euphratéennes, les sémitisants pour ce qu'on sait des Hébreux et des Phéniciens. Toutefois, il n'aurait surmonté avec leur aide que le gros des difficultés s'il n'avait eu constamment à ses côtés un collaborateur, un architecte de préférence, qui fût à la fois versé dans les choses du passé et rompu aux finesses du métier actuel. La fortune, qui lui sourit toujours aux tournants décisifs de sa carrière, le lui amena dans le temps où il l'attendait le moins. Plusieurs de ses collègues de la Sorbonne, et lui-même, déjeunaient parfois, à la saison des examens, dans cette pension Laveur où une bonne moitié du Paris laborieux afflua pendant un demi-siècle, littérateurs, peintres, avocats, médecins, chimistes, professeurs, savants. Dans une de ses visites annuelles à ces confins du pays de Bohême, deux des habitués de l'endroit, qu'il avait eus pour élèves à Louis-le-Grand, lui signalèrent un étrange original qu'ils avaient connu prenant ses repas avec eux, soir et matin, à la même table. C'était un Lyonnais, nommé Chipiez, âgé d'une quarantaine d'années plus ou moins, doué d'une intelligence très mystique tout ensemble et très positive, ainsi que beaucoup de sa ville. Il végétait là depuis une quinzaine d'années, vivant plutôt mal que bien d'un emploi modeste à l'École d'architecture du boulevard Montparnasse, sans ambition apparente, mais se passionnant entre deux cours pour des problèmes d'architecture antique. Il avait justement publié quelques mois auparavant un gros volume sur les origines des ordres grecs, puis un mémoire sur le temple hypèthre, et il méditait une restitution du Temple de Salomon à Jérusalem. Perrot reconnut en lui un des auditeurs les plus assidus de ses nouvelles leçons en Sorbonne, causa longuement avec lui, lut le livre et en

rendit compte avec éloge au *Journal des Savants*, se renseigna dûment sur l'auteur auprès de M. Émile Trélat qui était le directeur de l'École spéciale d'architecture, et assuré enfin d'avoir trouvé son homme, lui proposa de participer à la grande entreprise. Chipiez accepta l'offre avec ce mélange d'enthousiasme concentré et de scepticisme désabusé qui était le fond de son caractère : ainsi se forma cette association qui devait durer près de vingt-trois ans, des derniers jours de 1878 à 1901.

Perrot avait parlé vaguement à ses éditeurs de quatre gros volumes seulement : les deux premiers seraient attribués à l'Orient, le reste appartiendrait aux peuples classiques et, en vertu de ce programme, il s'était jeté à corps perdu dans la tâche, avec l'illusion de la terminer en quelques années. Il reporta donc sur elle une part de l'activité qu'il avait déployée sur tant d'autres terrains, et, à partir de 1878, il s'y livra avec une véritable furie de production. Non content de combiner et de triturer ses matériaux dans la réclusion de son cabinet, il les travailla dans tous les endroits où ses fonctions le conduisaient chaque jour, à la Bibliothèque de la Sorbonne ou de l'Institut, aux séances de l'Académie des inscriptions, dans les commissions du Ministère de l'instruction publique. Tandis que d'autres lisaient leurs communications à haute voix ou discutaient les affaires en cours, il trouvait moyen et de les écouter et de rédiger quelques paragraphes ; il s'interrompait par intervalle pour lancer son mot dans le débat, puis il revenait à sa phrase sans se troubler, et il continuait à couvrir de sa lourde écriture anguleuse les morceaux de papier qui s'égaraient sous sa main, convocations, circulaires autographiées, dos de prospectus, revers de billets d'invitation, au besoin les feuilles blanches des lettres indifférentes qu'il recevait. Il retouchait cette esquisse chez lui avec amour, jusqu'à ce qu'elle eût atteint le degré voulu de perfection; grâce à ce labeur incessant, l'œuvre eut une

croissance rapide, et les libraires ayant décidé de la détailler par fascicules, il voulut, le 6 mai 1881, en présenter les deux premiers, lui-même, à l'Académie des inscriptions [1]; la série des autres se déroula, avec une aisance merveilleuse, de quinzaine en quinzaine, si bien que, vers le milieu de 1882, le volume de l'Égypte était livré au monde savant, et que le suivant était amorcé déjà. Mais à mesure qu'il progressait, la substance en foisonnait tellement que bientôt le cadre primitif se manifesta trop étroit. Perrot, s'enfonçant plus avant dans l'examen des arts euphratéens, ne cessait d'y apercevoir des tableaux neufs, et ce fut pis lorsqu'il aborda les autres civilisations asiatiques : il dut leur céder, coûte que coûte, beaucoup plus de place qu'il ne leur en avait prévu. C'est qu'en effet ces terres d'Asie, qui se sont refusées si longtemps à souffrir le contact des curieux européens, commençaient alors à se dévoiler pour eux plus complaisamment chaque jour. Des sociétés puissantes s'organisaient en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, pour exploiter les sites bibliques, la Syrie, les rives de l'Euphrate et du Tigre, les hauts plateaux de l'Anatolie, la Crète, les îles égéennes. La France fondait une école d'orientalisme au Caire ou lançait ses missionnaires sur la Chaldée, et nos Athéniens, sortant enfin de leur domaine purement hellénique, partaient, suivant l'exemple de Perrot, à la conquête de la Phrygie et des provinces voisines. Aux randonnées de reconnaissance superficielle succédaient des explorations méthodiques pendant lesquelles la pioche remuait le sol profondément, et, sous cette ponssée de plus en plus vigoureuse, les vieux empires, arrachés à l'oubli qui les étouffait depuis des siècles, livraient leurs secrets avec une rapidité toujours croissante. Perrot assistait à ce spectacle avec une joie mêlée d'inquiétude, car il ne pouvait en suivre le développement qu'à la condition d'engager une véritable lutte de vitesse contre la découverte. De 1882 à

1. *Comptes rendus*, 4e série, t. IX, p. 131.

1887, il produisit régulièrement deux cent vingt-deux livraisons, puis il enraya le mouvement pendant une année en 1888, puis il repartit en 1889, tant qu'enfin, au printemps de 1890, l'Académie lui attribuait, à lui et à son auxiliaire, les 20.000 francs du prix Fould. « Ce nous sera, écrivait-il en remerciant ses confrères, un puissant encouragement pour mon collaborateur et pour moi, à persévérer dans une tâche qui a pu nous sembler parfois bien lourde, mais dont nous sentons moins le poids maintenant que l'Académie a daigné marquer si clairement l'intérêt qu'elle y prend. L'un et l'autre, nous sommes bien résolus à y consacrer ce qui nous reste de force et de vie, à ne rien épargner, sinon pour l'achever, ce qui ne dépend pas de nous, tout au moins pour la conduire aussi loin que possible, et pour entrer dans ce domaine de l'art grec sur lequel nous avions les yeux fixés depuis si longtemps [1]. »

Il n'y pénétra pas aussi tôt qu'il avait espéré ; car, depuis plusieurs années déjà, les charges professionnelles s'entassaient sur sa tête comme à l'envi. Fustel de Coulanges s'étant retiré en 1883, Perrot avait été appelé aussitôt à le remplacer comme directeur de l'École Normale ; mais, malgré qu'il eût abandonné sans retard sa chaire en Sorbonne, les charges administratives compensèrent largement pour lui celles de l'enseignement, et la somme de temps qu'il avait consacrée naguères à son *Histoire* s'en trouva diminuée. Le jour n'est pas arrivé d'apprécier le mouvement vers un esprit de doctrine plus scientifique et plus austère qui se propagea dès cette époque dans l'Université de France, et qui, gagnant promptement l'École, en a modifié la constitution ; on se rappellera seulement qu'ayant contribué plus que personne à l'accélérer par l'exemple de sa vie entière, Perrot aurait été mal inspiré s'il avait essayé de soustraire à ses effets la maison où le classicisme traditionnel dominait jadis

1. *Comptes rendus*, 4e série, t. XVIII, p. 177 (séance du vendredi 23 mai 1890).

en souverain. Aussi ne songea-t-il pas à le faire, mais quand il crut discerner chez un de ses élèves un goût prononcé pour une de ces disciplines que les normaliens d'autrefois connaissaient à peine, il se plut à l'y confirmer de son mieux, avec cette bonhomie un peu rude dont tant des nôtres ont eu à se louer. C'est grâce à lui que Chavannes put s'orienter vers la Chine sans obstacle et que Foucher eut la liberté de dévier vers l'Inde ; il usa même du règlement pour octroyer à Sourdille la quatrième et la cinquième années supplémentaires qui lui permirent de s'aventurer à profit dans l'Égypte saïte. Avouons pourtant que ces échappées vers les régions de l'Orient furent l'exception chez ses pensionnaires et que, s'il ne rebuta jamais ceux qui ne craignirent point d'en courir les risques, il ne négligea aucune occasion, j'allais dire aucun prétexte, de susciter parmi eux des candidatures à l'École d'Athènes. La prédilection marquée et la protection dont il les entoura, en souvenir de sa propre jeunesse, aboutirent rapidement à la formation d'une élite infiniment plus attentive aux monuments que le personnel des générations passées et qui, disséminée ensuite dans les Facultés de Paris ou de province, s'y montra capable non seulement de le disputer à l'Allemagne en fait d'érudition, mais de l'y vaincre plus souvent qu'on ne l'imagine. Cet affût perpétuel aux vocations archéologiques se combina de plus en plus avec l'exercice d'autres fonctions qui lui accrurent comme d'elles-mêmes avec les années. En 1883, son confrère Alexandre Bertrand l'avait associé à la direction de la *Revue archéologique*. Ce n'avait été que justice, car il était un des collaborateurs les plus anciens et le premier article qu'il avait inséré datait de 1860 ; mais cela entraînait pour lui une perte de temps considérable, car il devait lire beaucoup des articles proposés, inventer à chaque instant des excuses afin d'éconduire poliment certains auteurs, surveiller la confection des planches, revoir en tierce beaucoup d'épreuves. Onze ans

plus tard, en 1894, il joignit à ces corvées la gérance, avec M. de Lasteyrie, des *Monuments Piot*. C'était à son instigation que Piot avait légué sa fortune à l'Académie des inscriptions, avec l'autorisation d'en utiliser le revenu comme celle-ci l'entendrait : elle décréta de fonder l'admirable recueil que nous savons, et, par reconnaissance, elle institua Perrot l'un des deux rédacteurs en chef. Considéré qu'il ne renonça pas malgré tout à écrire souvent dans le *Journal des Débats*, dans *le Temps*, dans la *Revue des Deux Mondes*, on ne s'étonnera plus si, de 1890 à 1898, il ne nous donna que trois volumes de son *Histoire* : il attaquait le huitième lorsque deux événements se produisirent coup sur coup dans son existence, qui l'obligèrent une fois encore à ralentir.

Le premier, qui ne lui procura que des joies, fut la célébration d'un centième anniversaire de fondation pour l'École Normale. Il avait le choix entre deux dates, celle où le Directoire avait conçu l'idée et ébauché le plan en 1798, celle où Napoléon Ier avait installé définitivement la promotion de 1810 ; à se décider pour la seconde, il aurait reporté la fête trop loin : il préféra donc la première. Plus d'un parmi nous fut témoin de l'entrain avec lequel, affrontant la fatigue, il arriva à réunir les survivants des générations anciennes aux membres des époques plus récentes, et il imprima à cette mobilisation en masse de tant d'hommes différents par l'âge et par la position dans le monde un cachet d'intimité familiale. Il eut le plaisir rare de sentir qu'il n'avait pas prodigué sa peine en vain : aucun de ceux qui répondirent à son appel n'oubliera la cordialité avec laquelle il fit les honneurs de la maison, si bien qu'ils eurent tous l'illusion d'avoir revécu, grâce à lui, quelques jours de leur jeunesse. Seule une maladie de Chipiez put jeter une ombre sur le tableau et troubla la joie qu'il avait eue à recevoir, avec ses élèves, ses camarades et ses maîtres d'autrefois. Il n'avait conquis qu'assez lentement l'amitié de

Chipiez ; car celui-ci, rendu presque sauvage par les misères réelles de sa jeunesse, consentait difficilement à se livrer sans méfiance ; mais, désarmé dans sa résistance par la bonté et par la loyauté de son collaborateur, il s'était rendu enfin et il avait accepté quelques-uns de ces services qu'on ne veut devoir qu'à un ami : c'est par Perrot, et par lui seul, qu'il avait obtenu le titre d'inspecteur de l'enseignement des arts du dessin qu'il avait toujours ambitionné en secret. Il s'était d'abord enfermé uniquement dans l'accomplissement de l'œuvre commune ; puis, peu, à peu, ses rapports avec son associé étaient sortis des limites strictes de la science. Perrot s'est plu à rappeler dans l'une de ses Préfaces [1] ces entretiens prolongés très tard dans la nuit, où, après avoir agité les problèmes de technique les plus arides, la conversation passait à des sujets moins ardus et la conférence archéologique s'achevait en causerie familière. La santé de Chipiez, qui n'avait jamais été très brillante, avait défailli au moment où il commençait à ébaucher sa part du septième volume, et pourtant, « comme s'il avait prévu que ses jours étaient comptés, il avait donné un grand développement aux chapitres où est analysée la plus noble création du génie grec, le temple, le temple dorique et le temple ionique » [2]. Ce qui n'était à l'origine que malaises temporaires, alternant avec de longues périodes d'accalmie, se changea en mal chronique : la fin survint brusquement en 1901, et Perrot s'en affligea cruellement. N'était-il pas désormais « condamné, par un brusque coup de la mort, à tenter de poursuivre seul, tant que ses forces ne le trahiraient pas, l'entreprise de longue haleine où il n'aurait pas osé s'engager, si, dès la première heure, il ne s'était assuré le concours d'un compagnon de travail, tel que celui-là ? » Retour mélancolique sur soi-même où perce le doute du bon ouvrier qui se demande s'il lui sera possible de mener sa

1. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. VII-VIII.
2. *Ibid.*, p. XII-XIII.

tâche jusqu'au bout. Le temps approchait en effet de faire la retraite. Quand Perrot s'y décida, en 1903, ses disciples et ses amis ne voulurent point le laisser s'en aller de la rue d'Ulm sans lui rendre un hommage éclatant, une plaquette de Patey gravée à son image et des *Mélanges Perrot* auxquels cinquante-deux des savants, français et étrangers, qui avaient profité de ses leçons, fournirent chacun leur mémoire. Lorsqu'en 1902, au jour anniversaire de son entrée à l'École un demi-siècle auparavant, on lui remit solennellement la plaquette, il avoua avec émotion que c'était là une des joies les plus fortes de sa vie ; puis, rappelant aux assistants, dans une de ces improvisations où il excellait, les principes de droiture et de volonté toujours bandée fortement qui l'avaient guidé dès l'enfance, il leur souhaita autant de bonheur qu'il en avait trouvé dans l'étude et dans l'accomplissement du devoir. La scène restera inoubliable pour tous ceux qui eurent la bonne fortune de la contempler, et le souvenir présent en tempéra l'amertume du départ, lorsqu'au printemps de 1903 il quitta, pour n'y plus revenir qu'en hôte passager, cet asile où il avait rencontré tant d'amis et donné un corps à tant d'espérances, élève studieux d'abord, ensuite maître écouté, enfin chef suprême.

Un titre lui demeurait de ce passé glorieux, celui de directeur honoraire ; pour le surplus, il était libre des soucis de l'enseignement qui l'avaient si souvent empêché de travailler à son grand œuvre d'une manière égale. Il s'y remit donc assidûment ; mais, avant qu'il eût pu le pousser beaucoup plus loin en paix, il fut saisi de nouveau comme par un remous de vie administrative. Ce fut peu de chose au début, lorsque la place d'Octave Gréard à la Bibliothèque Victor-Cousin étant devenue vacante en 1903, elle lui fut attribuée ; puis, Wallon étant mort en 1904, l'Académie des inscriptions choisit Perrot pour secrétaire perpétuel. Les fonctions qu'elle lui confiait par son vote ne sont pas

des plus lourdes en général, mais elles ne laissent pas d'être assujettissantes, et elles exigent de qui entend les exercer en conscience une attention assez peu conciliable avec celle que nécessite l'exécution de quelque autre dessein. Perrot eut donc un vrai mérite à écrire seul, au milieu de ses occupations académiques, deux volumes encore de son *Histoire.* Il y était, à dire le vrai, dans son milieu favori, la Grèce propre, et le dixième en particulier traitait de la céramique athénienne aux premières décades du ve siècle ; ce n'en fut pas moins un effort presque inimaginable de la part d'un homme qui, par delà soixante-dix ans bien passés, devait suffire à plusieurs besognes très diverses. Mais que vous dirai-je de cette dernière période de sa vie que vous ne connaissiez déjà? Ne l'avez-vous pas vu semaine après semaine, de 1904 à 1914, s'acquitter auprès de vous, avec une humeur inaltérable, des fonctions qu'il avait sollicité l'honneur de remplir? Il y déploya les mêmes qualités qu'aux étapes successives de sa carrière, se plaçant au service de ses confrères avec une complaisance constante et ne négligeant aucune occasion d'exercer à l'avantage de la science ou des savants l'autorité dont il jouissait en France et à l'étranger. Lorsqu'il s'agit d'exposer au public, qui l'ignore en général, les origines et le fonctionnement de l'Institut de France, il accomplit avec sa vigueur accoutumée la part qui lui fut assignée dans l'œuvre commune des secrétaires perpétuels ; sauf en cette circonstance, il ne travailla plus que pour l'*Histoire de l'Art* ou pour nous. Chaque automne, à la séance publique, il vous conviait à entendre sur l'un de nos morts la lecture de notices où l'abondance des renseignements biographiques et l'intelligence exacte de nos recherches diverses n'avaient d'égales que la fermeté et la noblesse du langage : l'ancien lauréat du concours général mettait une sorte de coquetterie à prouver que soixante années d'archéologie n'avaient point appauvri chez lui la source du beau langage. Nous lui devons

ainsi une galerie de portraits où figurent quelques-uns de nos confrères disparus, des latinistes ou des hellénistes comme Gaston Boissier et Henri Weil, des médiévistes comme Léopold Delisle, Lair et Auguste Longnon, des archéologues ou des numismates comme Raoul Rochette ou Waddington, sans compter Wallon dont il raconta la destinée paradoxale avec une piété affectueuse. Il avait résolu de couper court en 1914 à la série de ses panégyriques et de brosser à grands coups pour novembre un de ses vastes tableaux où son esprit se complaisait : il y aurait représenté les changements survenus dans nos méthodes scientifiques depuis le commencement du XIX[e] siècle et il en aurait profité pour évoquer la mémoire de nos illustres, Champollion, Letronne, Charles et François Lenormant, Jules de Witte, Longpérier, d'autres encore qui nous ont précédés sur les voies où nous marchons.

Il ne lui fut pas accordé de donner suite à ce projet grandiose. Depuis deux ou trois ans, la vieillesse, qui l'avait si longtemps oublié, faisait mine de vouloir se souvenir de lui, et des indispositions, se manifestant à des intervalles rapprochés, lui avaient été comme autant d'avertissements d'avoir à ménager ses forces, s'il désirait atteindre les jours de son prédécesseur. Il avait recouvré chaque fois la santé, et de façon si étonnante pour son âge, qu'au printemps de 1914, à Pâques, il s'était enhardi à entreprendre un voyage en Toscane et dans la Cisalpine, afin d'initier ses petites-filles aux merveilles de l'Italie septentrionale : il s'était réchauffé à l'admiration de cette jeunesse, et ce fut avec un regain de vigueur qu'il se prépara à fêter ses noces d'or vers juillet, en retard de quelques mois sur la date du mariage qui lui avait procuré la félicité complète depuis cinquante ans. Il attendait donc — les témoins de sa vie de famille imagineront sans peine avec quel émoi tendrement mélancolique — le jour qui devait réunir tous les siens autour de sa femme et de lui, trois filles, leurs maris, leurs enfants,

les proches, les amis qu'il avait eu le bonheur de ne pas égarer en chemin. Le 30 juin, il travailla comme d'habitude pendant la matinée et il sortit aux heures chaudes de l'après-midi. Se fatigua-t-il imprudemment par une marche précipitée? En rentrant au logis, il s'installa à son bureau, écrivit des lettres, jeta sur le papier quelques idées pour la lecture qu'il comptait faire en novembre, puis il se renversa sur son fauteuil, et la plume lui échappa des mains; lorsqu'on entra dans son cabinet peu après, il n'était déjà plus.

On a dit souvent de ces morts qui terrassent l'homme en une minute, sans qu'il ait eu le temps de s'apercevoir du coup qui va l'abattre, qu'elles sont les plus douces que l'on puisse souhaiter : cela est vrai sans doute si l'on songe à soi-même, mais combien ne sont-elles pas cruelles pour les survivants qui voient s'écrouler par elles en un instant tout ce qui faisait la douceur de leur existence. Joies du travail sans trêve, joies du succès et des honneurs conquis dignement, joies un peu vaines de la notoriété universelle et joies plus solides de l'intimité domestique, Perrot les avait toutes méritées, toutes obtenues de la fortune pendant les quatre-vingt-deux années de vie qui lui furent si largement mesurées, et s'il avait éprouvé çà et là quelques légers mécomptes dans le public ou dans le privé, il n'avait jamais perdu un peu de terrain sur certains points que pour en regagner beaucoup sur les autres. A le voir passer à travers la vieillesse toujours droit et toujours infatigable, quand tant de plus jeunes s'épuisaient ou tombaient à chaque étape de la route, les siens avaient fini par le créditer encore de quelque temps de séjour ici-bas, et si leur vigilance affectueuse ne s'était pas relâchée autour de lui un instant, ils n'avaient pas deviné dans son état des motifs de crainte immédiate. Le jour que le dénouement arriva, il les atterra par sa soudaineté, et nous, qui avions partagé leur confiance, nous ne pûmes plus que nous associer à leur

douleur. Aujourd'hui pourtant que le premier feu s'en est assoupi, ne nous est-il pas permis de nous demander si la Providence discrète qui avait dirigé sa fortune terrestre avec tant de jugement ne le servit point jusque dans le choix qu'elle fit pour lui du terme fatal? Et d'abord elle lui épargna miséricordieusement ces misères dont la vieillesse accable volontiers la plupart d'entre nous, enlevant aux uns l'ouïe ou la vue, clouant les autres sur un lit d'inertie, resserrant sans pitié la mémoire, obscurcissant par degrés l'intelligence la plus claire, à la façon d'un enfant mauvais qui s'amuse à éplucher un insecte, membre à membre, avant de le jeter mutilé sur le sol pour l'y laisser agoniser lentement : au contraire, elle l'a conservé intact dans l'intégrité de son corps et dans la force de son esprit, presque jusqu'à la dernière minute où il pouvait jouir tranquillement de son bonheur. Moitié dédain généreux, moitié indulgence naturelle, il avait fini par étouffer dans son cœur les germes de haine que 1870 y avait semés, et s'il ne nourrissait pas, pour ceux qui s'étaient montrés alors par leur dureté si peu dignes de leur victoire, les sentiments d'amour qui l'attachaient à l'Italie ou à la Grèce, il avait du moins adopté constamment vis-à-vis d'eux l'attitude de la courtoisie, de l'estime ou de l'admiration. Il rendait justice à leur puissance de travail ; il les croyait dévoués loyalement comme nous à la science pour la science seule, amis des monuments, respectueux de l'art sous toutes ses formes et dans tous les pays ; bref, il les avait parés inconsciemment des qualités qu'il possédait lui-même. La désillusion aurait été extrême pour lui, s'il les avait vus tels que cette guerre les a démasqués. Combien de temps aurait-il survécu à la nouvelle de Malines, de Louvain ou d'Ypres détruites, d'Arras et de Reims canonnés à outrance, de Notre-Dame de Paris bombardée sans autre raison que de satisfaire une rage impuissante? Aurait-il supporté, jusqu'au moment où nous sommes, les villages brûlés à plaisir, les populations

entières décimées sur place, rançonnées, ou déportées au loin, ses vieux amis blessés dans leurs affections les plus chères, les fiancées d'hier veuves sans avoir été presque mariées, les petits enfants réclamant le père qu'ils auront à peine connu? S'il s'en est allé trop tôt pour les siens, n'est-il point parti opportunément pour lui-même? En l'enlevant soudain, quelques jours à peine avant les hostilités déclarées, la mort s'est montrée aussi clémente que la vie avait été généreuse.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui contient :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique communiquant à l'Académie deux brochures en grec et un rapport sur les fouilles entreprises à Nicopolis (Épire), par M. Philadelpheus, professeur à l'Université d'Athènes. — Renvoyé à l'examen de M. Collignon.

2° Une lettre de M. Luchaire, directeur de l'Institut français de Florence, communiquant le programme d'un concours ouvert par l'Académie royale des Lincei.

Le Président fait en ces termes l'éloge de notre regretté confrère M. Noël Valois :

« Messieurs,

« Il y a trois semaines, Noël Valois n'assista pas à notre séance de l'Académie ; à un de ses amis qui l'alla voir le soir même pour demander de ses nouvelles, il ne se plaignit d'aucune maladie particulière, tout en reconnaissant qu'il éprouvait, depuis quelque temps déjà, une grande lassitude ; au moment où l'entretien prit fin, comme il avait été question dans la conversation des bas-reliefs en terre cuite émaillée de Giovanni della Robbia qui sont à Pistoia, notre confrère ajouta en souriant : « Au nombre des sept œuvres de miséricorde que voulut repré-« senter l'artiste italien, n'oubliez pas celle qui consiste à visiter « les malades. » La visiteuse qui vint, c'est celle qui ne vient qu'une fois, c'est la mort qui le frappa le jeudi suivant, plongeant, par la soudaineté de son apparition, toute sa famille dans un deuil désolé. Nous aussi, nous avons éprouvé une douloureuse stupeur quand la nouvelle imprévue nous fut apportée ; c'est avec un chagrin profond que nous voyons disparaître,

dans la plénitude de son talent, celui que nous étions honorés de compter parmi les nôtres.

« Noël Valois eut une vie d'une parfaite unité intellectuelle et morale. Après avoir fait ses classes au lycée Louis-le-Grand, il obtint les titres de licencié ès-lettres et de licencié en droit; reçu en 1875 à l'École des Chartes, il y fut le condisciple de MM. Fournier et Antoine Thomas, qui devaient plus tard le retrouver à l'Académie. C'est à l'École des Chartes qu'il entreprit son livre sur la vie de Guillaume d'Auvergne; il sut faire revivre la physionomie jusqu'alors mal connue de ce personnage qui fut un des conseillers de saint Louis et un agent dévoué des papes, un homme d'études dont le savoir émerveilla ses contemporains, un prélat sage et ferme qui rétablit la discipline dans son diocèse. Devenu docteur ès lettres à vingt-cinq ans sur la foi de ce remarquable volume, Noël Valois était nommé, en 1881, archiviste aux Archives nationales. En la même année paraissait son étude sur le *Rythme des bulles pontificales* où il établissait, d'une manière sûre, un principe de critique dont on a depuis toujours tenu compte. Aux Archives nationales, il procéda à l'inventaire analytique des arrêts du Conseil d'État sous le règne de Henri IV; le tome premier de ce travail immense parut en 1886, le second en 1893; l'auteur avait fait précéder sa publication d'une savante introduction où il montrait quel fut le rôle du Conseil du roi sous l'ancien régime. Dans un volume qui parut en 1888, il exposait à nouveau, depuis les origines jusqu'à la fin du XVIe siècle, les vicissitudes et le fonctionnement de ces Conseils de la couronne qui ont été pendant longtemps le centre de l'organisation administrative et judiciaire; pour cet ouvrage, le prix Gobert était décerné à Noël Valois en 1889. La même haute distinction lui était attribuée en 1896 pour les deux premiers volumes de sa magistrale histoire du grand schisme d'Occident qui fut achevée en 1902 et ouvrit à son auteur les portes de l'Académie. Le volume intitulé *Histoire de la pragmatique sanction de Bourges* (1906) et les deux volumes sur *Le pape et le concile* (1909) peuvent être considérés comme des continuations dans le même ordre de recherches. Dans cette longue série de travaux, aussi remarquables par l'abondance de l'information que par la profondeur de la pensée et la lucidité de l'exposition,

Noël Valois suit à travers toutes ses phases le grand drame religieux qui secoua la chrétienté depuis le xive siècle finissant jusqu'au milieu du xve siècle ; il a écrit un des chapitres essentiels de l'histoire de l'Église et de l'histoire de la France. Quoique ayant terminé l'œuvre principale de sa vie, Noël Valois avait aussitôt entrepris de nouvelles investigations ; tout dernièrement nous recevions à l'Académie le tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France* qui est pour plus de moitié de la main de notre confrère ; il y ressuscite, avec une érudition qui n'exclut pas la grâce du style, les vieux moines du xive siècle, Jacques de Thérines, Jean de Pouilli, Jean Rigaud et Jacques Duèse qui fut pape sous le nom de Jean XXII.

« D'autres vous indiqueront, avec plus de compétence que je ne puis en avoir, la trace profonde que tous ces travaux ont laissée dans la science. Permettez-moi du moins de dire ici en quelques mots la haute estime que nous avions pour le caractère de notre confrère. Noël Valois était de vieille bourgeoisie parisienne ; par son père, il se rattachait à deux grandes familles de peintres du xviie et du xviiie siècle, les Hallé et les Drouais dont les œuvres ont leur place marquée dans l'évolution de l'art français ; son grand-père, Achille Valois, fut lui-même un sculpteur de mérite. Par sa mère, il descendait de la lignée des Guéneau de Mussy qui, pendant plusieurs générations, furent des médecins réputés. Il était ainsi l'héritier de toute une longue tradition qui associait le goût de l'art à la pratique du bien et à la recherche du vrai ; de même que les Thureau-Dangin dont il était le proche parent, il représentait une ancienne culture dont les racines plongent au plus profond du sol français. Il y avait en lui comme un reflet de l'esprit classique ; à une époque où le tapage de la foire claironne des renommées parfois douteuses, il était l'ennemi de tout ce qui est outré, de tout ce qui, dans le style comme dans la conduite, n'est pas rigoureusement adéquat à la pensée ; il était d'une conscience scrupuleuse et, quoique ayant des convictions très arrêtées, il sut se faire une loi de rester impartial dans ses travaux historiques ; il donnait, par ses écrits comme par sa personne, une impression de dignité, de loyauté, de force volontairement contenue ; sous une réserve qui pouvait être prise pour de la froideur par ceux qui ne le connaissaient guère, il cachait une vive sensibilité.

« Les qualités maîtresses de notre confrère échapperaient aisément à un observateur superficiel ; elles sont peut-être celles qui constituent le tréfonds moral sur lequel reposent les assises de la nation ; ce sont elles qui se révèlent brusquement dans les moments de crise, quand on voit ce dont est capable un homme, ce que vaut vraiment un peuple. Une des dernières joies qu'ait eues Noël Valois fut d'apprendre que son fils Jean, lieutenant de vaisseau à bord du *Jauréguiberry*, avait reçu la croix de guerre et avait été proposé pour la Légion d'honneur à cause de sa belle conduite lors du débarquement des troupes françaises aux Dardanelles. Il est digne d'envie, l'homme qui, après une vie de labeur fécond, a pu voir que les vertus familiales dont il avait reçu le dépôt s'étaient transmises, ardentes et généreuses, à ses descendants. »

Le Président annonce ensuite la mort de M. Bréal, survenue il y a deux jours, puis il lève la séance en signe de deuil.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1915

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle le Président et le Secrétaire de la Société helvétique des sciences naturelles annoncent que cette Société a célébré, très discrètement, du 12 au 15 septembre, le centième anniversaire de sa fondation à Genève.

Le Président lit une notice sommaire sur la vie et les travaux de notre regretté confrère M. Michel Bréal :

« Michel Bréal est mort dans sa quatre-vingt-quatrième année. Il avait été pendant quarante ans professeur au Collège de France, pendant quarante et un ans membre de l'Académie des inscriptions ; il fut directeur d'études à l'École des Hautes Études et inspecteur général de l'enseignement supérieur. Il occupa des situations qui lui permettaient d'exercer une influence considérable sur le mouvement scientifique en France ; son action fut en effet profonde, durable et bienfaisante.

« Né de parents français, à Landau, dans cette partie du Pala-

tinat qui est limitrophe de l'Alsace, Bréal fut dans ses jeunes années au bénéfice de deux enseignements ; il apprit de l'Allemagne les procédés d'une philologie nouvelle qui, pendant la première moitié du XIX[e] siècle, s'était constituée dans les universités germaniques ; il reçut de la France le goût de la clarté, de l'ordre et de la beauté qui vivifie l'érudition.

« Son premier travail important fut sa thèse de doctorat sur *Hercule et Cacus* ; cette étude de mythologie est conçue suivant la méthode comparative et linguistique ; Bréal rapproche la légende italique immortalisée par Virgile des fables de la Grèce, de la Perse, de la Germanie et de l'Inde ; il tente de prouver que le nom de Cacus se retrouve, modifié selon des lois phonétiques précises, dans ces différents pays ; il montre enfin que les vaches volées par Cacus ont leur origine dans les vaches assimilées par les chants védiques aux nuées en vertu d'un jeu de mots sur un terme à double sens ; le mythe aurait donc, en dernière analyse, son origine dans le langage. On reconnaît ici la théorie de la mythologie « maladie du langage » qui fut brillamment exposée par Max Müller ; elle a vieilli, comme c'est le sort de tous les systèmes qui prétendent expliquer un ensemble très complexe par un principe unique ; mais elle a eu le mérite de substituer aux fantaisies de l'école symbolique des considérations de faits sur lesquelles la discussion était possible ; elle a provoqué un grand mouvement d'idées, et c'est la thèse sur Hercule et Cacus qui l'introduisit en France.

« Peu après, Bréal entreprit la traduction de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* de Bopp ; dans cet ouvrage, les idiomes ne sont plus considérés chacun à part comme avaient accoutumé de le faire jusqu'alors les latinistes et les hellénistes ; ils sont mis à leur rang dans l'histoire de la famille de langues à laquelle ils appartiennent ; leur formation s'éclaire à la lumière des dialectes congénères ; leur développement devient parfaitement intelligible ; les prétendues anomalies que les grammaires classiques enregistraient sans pouvoir les expliquer apparaissent comme des cas particuliers de règles générales. Dans des instructions étendues placées en tête de chaque volume, Bréal fit voir comment les idées de Bopp étaient liées entre elles ; il mit en relief le plan qui parfois est submergé

sous le détail ; il montra tout ce qu'il y avait d'originalité et de fécondité dans la philologie comparative.

« Lui-même ne tarda pas à mettre en application les méthodes qu'il avait révélées à la France. Il renouvela l'étude du latin, d'une part, en le rapprochant de l'ombrien et de l'osque et, d'autre part, en le considérant sous les aspects successifs qu'il prend à ses différents âges. Sa principale contribution à ces études est son livre sur les *Tables Eugubines* ; à Gubbio, ville d'Ombrie, qui se nommait Iguvium en latin, on a exhumé des plaques de bronze qui nous ont conservé des fragments rituels écrits les uns en caractères étrusques, les autres en caractères latins. On y lit les prescriptions d'une antique cérémonie qui, comme les processions des frères Arvales, avait pour objet d'assurer la prospérité des futures moissons. Si les Tables Eugubines ont un réel intérêt pour l'archéologue qui y trouve des renseignements sur un antique culte agraire, elles ont une valeur inestimable pour le linguiste qui y découvre à peu près tout ce qui a subsisté d'un ancien dialecte de l'Italie, l'ombrien. Bréal put couronner ses investigations par une grammaire de la langue ombrienne où il montrait comment cet idiome indigène, réduit à l'état de patois, mais conservé sous forme écrite grâce au collège de prêtres établi à Iguvium, était à certains égards un précurseur des langues romanes et comment sous d'autres rapports il se révélait comme plus archaïque que le latin.

« Dans divers articles sur l'épigraphie italique, Bréal a complété ce premier travail en examinant le texte de lois en dialecte osque que nous a conservé la table de Bantia, en analysant un fragment des litanies par lesquelles les frères Arvales invoquaient les dieux qui président aux semailles, en signalant au fur et à mesure les découvertes qui faisaient apparaître des inscriptions latines fort anciennes et en concourant à déchiffrer ces monuments souvent énigmatiques.

« Tout en prouvant ainsi les résultats excellents que permet d'obtenir la méthode comparative dans des cas particuliers, Bréal sut conserver toute leur ampleur aux études dont il était l'initiateur et le représentant en France ; son activité s'est manifestée dans plusieurs domaines et a souvent suscité des vocations ; pour ne parler que des morts, c'est grâce à lui que

la connaissance du zend ne se perdit pas après la mort de Burnouf et put être transmise, par son intermédiaire, à James Darmesteter, dont le frère Arsène avait été déjà formé par lui pour le romanisme; il encouragea Bergaigne à ses débuts et nous donna un de nos meilleurs sanscritisants; il fut le guide du latiniste Person, et c'est lui qui fit appeler à Paris Ferdinand de Saussure dont l'enseignement a laissé la trace lumineuse du génie. L'histoire des études philologiques en France pendant un demi-siècle serait comprise bien incomplètement si l'on ne tenait pas compte de la direction que leur imprima Bréal. Ce docteur admirable, comme on l'eût appelé au moyen âge, était un professeur dans toute l'acception du terme; il ne se bornait pas à communiquer son savoir à ceux qui l'écoutaient; il excitait en eux le désir d'apprendre et le besoin de manifester leur originalité propre. Il exposait, avec une lucidité merveilleuse, les données d'un problème; puis, quand les difficultés s'étaient accumulées et paraissaient infranchissables, sa tête, légèrement inclinée sur l'épaule, se relevait un peu, un éclair intérieur passait dans son regard et, tout à coup, comme par enchantement, voici qu'apparaissait l'explication lumineuse qui délivre la vérité de ses liens, voici que des rapports inattendus s'établissaient comme d'eux-mêmes entre des faits en apparence indépendants, voici que des horizons nouveaux se découvraient aux regards éblouis des auditeurs transportés soudain sur les plus hautes cimes de la science. De telles leçons étaient des œuvres d'art.

« Les recherches philologiques de Bréal devaient, par leur étendue et leur variété, l'amener à construire une véritable psychologie du langage. C'est le terme auquel il est parvenu dans ce livre sur la *Sémantique* qui est peut-être ce qu'il a écrit de plus profond. La sémantique étudie les significations par opposition à la phonétique qui étudie les sons. Quelles sont les lois ou, si l'on veut, quels sont les procédés habituels de l'esprit humain qui ont présidé à l'évolution des langues, comment les mots ont-ils pris leur sens, comment s'est formée la syntaxe, c'est-à-dire le moule dans lequel se coule le métal en fusion de la pensée, telles sont les questions que Bréal a traitées avec une puissance d'analyse et une précision de jugement qui le classent

au rang des fondateurs dans l'ordre scientifique. Il a su ramener l'histoire du langage à des lois intellectuelles et a fait disparaître les théories nébuleuses qui attribuent aux mots je ne sais quelle vie autonome.

« Si les langues ne sont pas des êtres organiques, les épopées, elles non plus, ne se sont pas constituées spontanément. On connaît les étranges systèmes qui ont voulu voir dans l'Iliade et l'Odyssée des produits de l'invention populaire. Dans son livre *Pour mieux connaître Homère,* Bréal les a réduits à néant; prenant pour point de départ l'étude attentive de la langue de l'Iliade, il a formulé au sujet du poème lui-même des observations du plus haut intérêt. Assurément, il ne revient pas purement et simplement à la légende du vieil Homère : tout d'abord, l'Odyssée n'est pas de la même main que l'Iliade ; le vocabulaire y est plus abstrait et le style moins serré ; les héros et les dieux y prennent une autre physionomie ; dans l'Iliade elle-même, on ne saurait méconnaître l'importance considérable des remaniements et des interpolations. Il n'en reste pas moins certain que, à l'origine de l'Iliade, il faut admettre un poète unique qui a dressé le plan et donné le ton de l'épopée ; il est vraisemblable que cette œuvre primitive, rédigée en un manuscrit unique pour la récitation qu'on en faisait à de grandes fêtes religieuses, fut conservée, mais aussi augmentée et modifiée, par un groupe d'hommes, un collège de prêtres travaillant dans le même esprit et suivant la même tradition. Ainsi, au lieu de faire d'Homère l'éditeur tardif de chants populaires venus on ne sait d'où et flottant épars dans la mémoire des peuples, Bréal suppose que le poète inconnu désigné sous ce nom eut une existence réelle et que la part qu'il est nécessaire de faire dans la composition de l'Iliade à des collaborateurs anonymes doit être placée après et non pas avant ce chantre inspiré.

« On ne rendrait pas suffisamment justice à Bréal, si on se bornait à le considérer comme un grand savant qui, par ses travaux et par sa parole, répandit autour de lui ses idées ; il faut rappeler aussi qu'il fut, avec tact et mesure, un des régénérateurs de notre enseignement à ses divers degrés. Au lendemain de nos désastres de 1870, il vit la tâche qui s'imposait à tous les Français et s'efforça de transformer nos méthodes. Il s'y appli-

qua par les livres qu'il écrivit pour initier le public aux systèmes d'instruction en usage dans les pays étrangers, par les ouvrages qu'il publia pour faire pénétrer dans l'enseignement des langues classiques au lycée un esprit nouveau, par l'intérêt qu'il prit à toutes les créations scientifiques, sociétés ou écoles, qui tendaient à élargir ou à vulgariser nos connaissances.

« Lorsque nous assistions, lundi dernier, aux obsèques de Bréal, il semblait qu'il y eût, par delà le cortège d'amis et d'admirateurs qui avaient pu lui rendre ce dernier hommage, d'autres présences qui lui eussent été chères : les disciples morts avant lui, au premier rang desquels les deux Darmesteter, ces Dioscures de la philologie, et les jeunes hommes prématurément disparus qui lui durent l'éveil de leur intelligence et l'enthousiasme créateur. Tous étaient là comme évoqués par nos mémoires au moment où nous disions adieu à celui qui, par son intelligence et par son cœur, tint une si grande place dans la science.

« Et voici qu'accouraient aussi, telles que les âmes sortant de l'Érèbe à l'appel de l'ingénieux Ulysse, toutes les paroles ailées qui chantèrent sur les lèvres des hommes : les expressions religieuses du Zend-Avesta, graves comme des mages, les épithètes homériques dans leur robe d'épopée, les rudes termes ombriens à la démarche paysanne et nos doux mots de France dont le visage est le reflet des sentiments de nos ancêtres ; en troupes mouvantes et légères, ces ombres se pressaient autour du vieux maître qui leur souriait avec bienveillance, car il les a profondément aimées. »

L'Académie s'associe de grand cœur aux éloges émus et aux regrets que son Président vient d'exprimer.

M. Jullian communique les résultats des travaux de M. Commont, directeur d'école à Saint-Acheul (Somme). Avec l'aide de la municipalité d'Amiens et du sénateur-maire, M. Fiquet, qu'il faut remercier à ce propos, il a mis au jour un puits gallo-romain de dimensions inusitées : 8 m 50 d'ouverture et 37 mètres de profondeur.

M. Héron de Villefosse annonce que les fouilles entreprises à Carthage par le R. P. Delattre, à l'aide d'une subvention de l'Académie, se poursuivent sans interruption. Elles deviennent de jour en jour plus intéressantes :

« En attendant l'envoi de son rapport, notre zélé correspondant me prie d'informer l'Académie que la vaste basilique dont il a entrepris le déblaiement ne comporte pas moins de sept nefs ; elle présente une largeur de 36 mètres ; sa longueur, autant qu'il est permis d'en juger pour le moment, dépasse 50 mètres.

« Le P. Delattre est porté à croire qu'il se trouve sur l'emplacement d'une des basiliques de Saint-Cyprien, celle dont parle Procope et qui avait été occupée par les Vandales. Cette ingénieuse hypothèse permettrait d'expliquer la présence, sur certaines épitaphes, de noms tels que CALIMER, CVDILV, AEQITZA. Chaque jour sortent de terre de nouveaux fragments d'inscriptions chrétiennes dont le nombre s'élève actuellement à plus de deux mille : ils fournissent une série de noms intéressants comme VINCETDEVS, PASCENTEA, EVQVITIVS, COVVLDONIA, VIOLA, EXSILARAIA, BICTORINIA, MAIA, PROFICIVS. Un fragment récemment découvert présente le symbole de l'ancre :

VIVAS . . . . . .
PASTOR . . . .
FELIX . . . . . .
(*ancre*)

Malheureusement l'inscription est incomplète.

Dans le sous-sol, on rencontre quelques inscriptions païennes. Le P. Delattre m'envoie la copie de l'un de ces textes :

« Sur un fragment de dalle de marbre, épais de 0 m 04, haut de 0 m 145, large de 0 m 22, trouvé au-dessous des ruines de la basilique voisine de Sainte-Monique :

/////////LL//////////// / ////
T E M PLV M SECVRIT /////
EXVOTO SE VIV // ////

« Haut. des lettres, 0 m 35. A la fin de la seconde ligne, après T, amorce pouvant convenir à un A. A la fin de la troisième ligne, après V, jambage droit, I ou E. »

La mention de ce temple de la Sécurité, *templum Securit[atis]*, sur un fragment d'inscription votive, concerne évidem-

ment un temple de Carthage; elle fournit un renseignement précieux en nous faisant connaître l'existence d'un édifice dont nous ignorions jusqu'ici l'existence. Peut-être la basilique avait-elle été construite sur l'emplacement de ce temple?

L'épigraphie ne nous a livré que de rares documents sur cette divinité. Cependant on a trouvé à Préneste deux piédestaux de marbre, élégamment décorés et destinés à se faire pendant : chacun d'eux porte une dédicace, l'un *Securit(ati) Augustae* et l'autre *Paci Augustae* [1]; sans doute, ils servaient de supports à deux statues de marbre, aujourd'hui détruites. Ce qui, dans le cas présent, est plus intéressant, c'est que l'Afrique a déjà fourni un texte où la Sécurité est mentionnée.

En l'année 210, à l'occasion de son élévation à la quinquennalité, un habitant de Cirta, et non des moindres, M. Caecilius Natalis, fit construire dans cette ville, à ses frais, un arc de triomphe. Dans l'inscription, quatre fois répétée sur le monument, il prend soin de rappeler les libéralités déjà faites par lui lorsqu'il fut honoré de l'édilité et du triumvirat, *statuam aeream Securitatis saeculi, et aediculam tetrastylam cum statua aerea Indulgentiae domini nostri, quas in honore aedilitatis et triumviratus posuit* [2]. Malheureusement les statues de bronze ont disparu comme les statues de marbre : il serait donc assez difficile de se faire une idée de la façon dont les Romains représentaient la Sécurité, si on ne possédait pas des monnaies impériales dont certaines portent au revers la figure de cette déesse accompagnée des légendes *Securitas Augusti*, *Securitas populi romani* ou *Securitas publica*. Elle est ordinairement représentée assise devant un autel, soutenant sa tête de la main droite et portant soit une haste, soit un sceptre ou bien une couronne et une palme.

M. Collignon donne lecture d'un travail sur l'emplacement du hiéron de Cécrops à l'Acropole d'Athènes. Les inscriptions relatives aux travaux de l'Érechtheion le signalent dans le voisinage immédiat du portique des Corés. Les travaux accomplis par les soins de la Société archéologique d'Athènes pour la restaura-

1. *Corp. inscr. lat.*, XIV, 2898-2899.
2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 7094 à 7098.

tion de l'Érechtheion ont permis d'arriver à plus de précision. Certaines particularités de construction dans le mur ouest témoignent que l'architecte du temple avait subi la nécessité de respecter un petit monument qu'il ne pouvait ni détruire ni déplacer. C'était, suivant toute vraisemblance, un tombeau ancien, datant de l'époque mycénienne, et que la tradition idendifiait avec la sépulture de Cécrops, le premier roi légendaire d'Athènes. Le nom de Cécropion désignait à la fois le tombeau et une enceinte consacrée, limitée d'un côté par le Pandroseion, et de l'autre par le soubassement de l'Hécatompédon.

M. George Foucart, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, lit une note sur les travaux et publications de cet Institut durant l'année 1915 et sur les projets que l'on essaiera de réaliser pour 1916, dans la mesure où le permettront les événements.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de notre confrère M. le chanoine Ulysse Chevalier :

1° Les tomes III et IV de son *Regeste Dauphinois* ou *Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349* (Valence, 1915, in-4°) ;

2° Un petit opuscule intitulé : *La guerre au cours des siècles* (Valence, 1915, in-12).

Il présente ensuite, de la part de M. Toutain, le n° 1 (15 août 1914) de la nouvelle série de *Pro Alesia*, revue trimestrielle des fouilles d'Alise et des questions relatives à Alesia.

M. Collignon offre à l'Académie, au nom de M. G. Fougères, directeur de l'École française d'Athènes, le fascicule VII-XII du volume XXXVIII (1914) du *Bulletin de correspondance hellénique* :

« Bien que, depuis le début de la guerre, l'École française d'Athènes soit vide de ses pensionnaires qui remplissent brillamment sous les drapeaux leurs devoirs militaires, M. Fougères a su réunir les maté-

riaux d'un fascicule du *Bulletin* qui ne le cède en rien aux précédents pour le nombre, l'étendue et la valeur des articles. Il contient les articles suivants : *Études sur la magie grecque*, par M. Delatte ; 'Αρχὶ, par M. Vallois ; *Timbres amphoriques de Rhodes*, par M. J. Paris ; *Orchomène d'Arcadie, Fouilles de 1913, Inscriptions*, par MM. A. Plassart et G. Blum ; M. Courby a publié une *Note sur la date du portique d'Antigone à Délos* et une importante étude sur *Le fronton oriental du temple archaïque d'Apollon à Delphes*. Enfin, M. Graindor, ancien membre étranger, a donné à ce fascicule trois articles, *L'entrée de l'Acropole sous l'Empire*, *Inscriptions attiques d'époque impériale* et *A propos d'une inscription de Ténos*. Pourquoi faut-il ajouter que parmi les membres de l'École anciens ou actuels qui ont signé ces travaux, il y en a deux, MM. J. Paris et Blum, dont on est depuis longtemps sans nouvelles et qui inspirent de vives inquiétudes ? Je suis assuré d'être l'interprète de l'Académie en remerciant M. Fougères, qui a mis tous ses soins à la publication de ce fascicule et a tenu à ce que, dans le courant de cette année 1915, l'École, malgré les événements, continuât à manifester son activité scientifique. »

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Il y a peu de mois, j'avais l'honneur de présenter à l'Académie le second volume de l'ouvrage intitulé : *Cathay and the Way thither*, dû à son regretté correspondant Sir Henry Yule ; ce volume renfermait *Odoric de Pordenone*. Aujourd'hui, je dépose sur le bureau de l'Académie le troisième volume de *Cathay*, renfermant *Missionary Friars*, *Rashíduddín*, *Pegolotti*, *Marignolli*. Le troisième volume consacré à l'Introduction paraîtra avant la fin de l'année. Cette seconde édition de *Cathay*, dont la préparation m'a été confiée par l'Hakluyt Society, comprendra quatre volumes au lieu de deux ; le quatrième volume, qui renfermera *Ibn Batuta*, *Benoît de Goës* déjà imprimés et l'Index, sera distribué l'année prochaine. »

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

M. Paul Monceaux communique un mémoire sur les recensions africaines du *Liber genealogus*. Il montre comment cette

chronique a été composée en Italie ou en Gaule vers la fin du IVe siècle, comment elle a été remaniée à Carthage, vers 406, par un Donatiste, et comment quatre recensions successives en ont été données par d'autres Donatistes en 427, en 438, en 455 et en 463.

M. Omont fait une seconde lecture de son mémoire sur Minoïde Mynas et ses missions en Orient.

M. Henri Cordier communique une étude intitulée : *Les Annales de l'hôtel de Nesle* (Collège des Quatre Nations — Institut de France).

LIVRES OFFERTS

M. Camille Jullian présente à l'Académie deux brochures : l'une de M. Louis Colas intitulée : *La voie romaine de Bordeaux à Astorga dans sa traversée des Pyrénées* (Biarritz, 1913, in-8°) ; — l'autre, de M. H. Rouzaud : *Notice du trajet réel de la Voie Domitienne de Narbonne à Salses*, 1re partie (Narbonne, 1915, in-8°).

M. Chatelain a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de notre correspondant M. W. M. Lindsay, un ouvrage qu'il vient de publier : *Notae latinae; an account of abbreviation in latin mss. of the early minuscule period* (c. 700-850). Cambridge, University Press, 1915. — Ce volume de 500 pages complète les recherches de l'auteur sur l'origine de la minuscule. Les articles qu'il avait publiés dans diverses revues et les mémoires qu'il a insérés dans les publications de l'Université de Saint-Andrews, où il enseigne, montraient avec quelle ardeur il s'adonnait à l'étude des abréviations dans l'écriture irlandaise, galloise, bretonne ou continentale. Aujourd'hui, il nous donne les résultats des recherches minutieuses qu'il a poursuivies dans les bibliothèques les plus lointaines de l'Europe sur un millier de manuscrits copiés au VIIIe ou dans la première moitié du IXe siècle. Outre qu'il restera une œuvre paléographique de premier ordre, le présent volume de M. Lindsay aura une certaine importance pour la critique des textes latins, puisque tous les auteurs de l'antiquité qui

sont parvenus jusqu'à nous ont été transcrits dans les écritures dont il a étudié patiemment les abréviations. On pourra aussi mieux grouper les manuscrits et reconnaître, par les symboles particuliers qu'ils ont conservés, leur pays d'origine. »

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Cagnat sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant l'année 1914-1915 [1].

La séance étant redevenue publique, M. Henri Cordier continue la lecture de son travail intitulé : *Annales de l'hôtel de Nesle* (*Collège des Quatre Nations — Institut de France*), dont voici le résumé chronologique :

1308, 27 nov. Premier acte authentique relatif à l'hôtel de Nesle ; vente par Amaury de Nesle au roi Philippe le Bel.

Désordres des trois brus de Philippe le Bel : Marguerite femme de Louis X, Jeanne femme de Philippe le Long, Blanche femme de Charles IV.

Jeanne reconnue innocente est la seule qui ait reçu à l'Hôtel de Nesle ; elle fonde le Collège de Bourgogne.

Novembre 1330. L'hôtel est acheté par Philippe VI de Valois.

1358. Il est donné au roi de Navarre Charles le Mauvais.

25 octobre 1380. Il passe à Jean, duc de Berry.

1416. Il passe à la reine Isabeau de Bavière.

1446. Il passe au duc de Bretagne.

1461. Il passe au comte de Charolais (Charles le Téméraire).

1. Voir ci-après.

Benvenuto Cellini séjourne au Petit Nesle sous François Ier.

1570. L'hôtel est acheté par le duc de Nevers.

1646. L'hôtel est acheté par Henri du Plessis-Guénégaud.

1670. L'hôtel est acheté par la princesse de Conti.

1661. Les exécuteurs testamentaires de Mazarin achètent le terrain entre l'hôtel Guénégaud et la rue de Seine (Collège des Quatre nations).

M. Seymour de Ricci communique, d'après un manuscrit de sa collection, le texte d'une lettre datée de 1327 montrant comment un prince de famille française, Robert d'Anjou, préparait ses sujets à résister à une agression germanique [1].

COMMUNICATION

LA MOBILISATION A NAPLES EN 1327, PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

Il y a quelques mois, j'ai eu l'occasion d'acquérir un curieux manuscrit vendu aux enchères à Londres, avec la bibliothèque de l'hébraïsant Christian D. Ginsburg [2].

C'est un recueil intitulé *Scutella pauperum* dans lequel un lettré italien a transcrit pour son usage un certain nombre de pièces qui, à divers titres, lui semblaient remarquables. L'une d'elles me paraît mériter d'être communiquée à l'Académie. C'est une lettre de Robert d'Anjou, adressée à ses sujets de Naples, le 30 mars 1327. Elle nous montre dans quel esprit, au XIVe siècle, un prince de famille française préparait les siens à résister à un agres-

1. Voir ci-après.
2. N° 488 du catalogue de sa vente (Londres, 14 juillet 1915).

seur germanique. Je ne la lirai pas en entier, me bornant à en analyser les principaux passages.

La défense de la patrie, dit Robert d'Anjou, est un droit naturel (*de jure naturae recte defenditur patria et injuria juste pulsatur illata*); chez les anciens déjà, le souci de la préparation militaire l'emportait sur l'amour paternel (*apud antiquos equidem fuit potior cura castrorum quam vigeret interne caritas liberorum*). C'est la justification de la guerre (*hinc bellum licitum optime producitur*). Mais Louis IV de Bavière, dit le *Bavare*, passe pour faire des préparatifs inquiétants : on craint qu'il ne pénètre en Italie et n'envahisse brutalement le royaume de Sicile (*partes italicas adeat et regnum nostrum Siciliae violenter invadat*). Il aurait concentré à cet effet ses armes et ses reîtres (*jamque ad hoc apparatum fecisse asseritur armorum et gentium turbulentum*). Rien de plus dangereux que de pareilles mesures (*sunt autem hujusmodi concitativa scandali et provocativa dissidii, antiquum odium belli et interitus Conradini*). Le pape Jean XXII a été contraint d'excommunier le Bavare, *suis exigentibus culpis atque malicia*.

Le devoir de Robert d'Anjou est tout tracé : il doit défendre son royaume de Sicile de toutes ses forces et par les meilleurs moyens (*toto conamine, optimis et aptis praesidiis*). Voici ce que doivent faire ses sujets. Au reçu de sa lettre (*visis praesentibus*), ils éliront leurs délégués (*eligatis vestros nuncios seu syndicos*), hommes de confiance (*viros utique sufficientes et probos*), avec pleins pouvoirs (*cum potestate plenaria*), qui se rendront auprès de lui (*accessuros ad nostram praesentiam*), pour délibérer des voies et moyens (*ad exquirenda optima remedia*). Ces délégués, avec ceux du clergé et des communes (*una cum prelatis et syndicis aliis universitatum regni*), se réuniront à Naples, le 20 avril. Leur présence est indispensable (*infallibiliter sint praesentes*) et ils rechercheront avec leur souverain quelles sont les mesures à prendre : il attend d'eux

consilia laudanda et praesidia fructuosa. Le sort du royaume en dépend.

Les étapes de la campagne de Louis IV en Italie ont été vingt fois racontées : ses rapides progrès à travers l'Italie du Nord, son entrée à Rome, la déposition de Jean XXII et la nomination de Nicolas V. Puis ce fut la fortune contraire, la résistance acharnée de Robert d'Anjou, la retraite vers le Nord, la défaite de Louis IV sous les murs de Milan, enfin le départ de l'envahisseur qui repassa les Alpes sans armée et sans gloire, lui qui avait déposé un pape et s'était fait couronner à Rome.

Voici au reste le texte intégral de la lettre qui a dû être souvent copiée à l'époque puisque notre transcripteur a noté en marge une variante :

« Littere regie de obviacione contra ducem Bavarie dictum Bavarum.

« Robertus rex etc., universis hominibus civitatis Neapolis fidelibus suis, etc.

« De jure nature recte defenditur patria et injuria juste pulsatur illata. Apud antiquos equidem fuit pocior cura castrorum quam vigeret interne [1] caritas liberorum. Hinc bellum licitum optime producitur. Hinc armis collidentibus mutuo concertatur.

« Sane generosus vir Dominus Ludovicus dux Bavarie, Bavarus nominatus, parare se dicitur quodam vulgari proloquio, ut partes ytalicas adeat et regnum nostrum Sicilie violenter invadat. Jamque ad hoc apparatum fecisse asseritur armorum et gentium turbulentum. Sunt autem hujusmodi concitativa scandali et provocativa dissidii, antiqum odium belli et interitus Conradini.

« Indevocio pertinax et contumacia petulans dicti ducis ad sanctissimum in Christo patrem et dominum nostrum Dominum J(ohannem) divina providentia Sacrosancte

1. En marge : « aliter interius ».

Romane Ecclesie Summum Pontificem, qui dictum ducem, suis exigentibus culpis adque malicia, excommunicavit, provinciae et electionis jure quod idem dux in regno Alemanie praetendebat, justicia exposcente privavit. Favor praecipuus quem impendit dictus Bavarus infidelibus et indevotis Sacrosancte Matris Ecclesie, qui devotos et fideles ejusdem persequitur suo posse.

« Oportet nos itaque motivis istis quampocius impellentibus optime resistere ut ad tollenda tot gravia et periculosa molimina toto conamine optimis et aptis praesidiis obviemus, per que regnum nostrum Sicilie, communis itaque patria, actore Domino conservanda, defensum permaneat et injura presumptuosius attentata recedat[1].

« Quocirca fidelitati vestre sub pena nostro vobis arbitrio infligenda, presentium tenorem mandamus expresse, quatenus incontinenter, visis presentibus, eligatis vestros nuncios seu syndicos, viros utique sufficientes et probos, cum potestate plenaria, accessuros ad nostram presenciam, ad exquirenda optima remedia per que conatibus infidelium Sancte Matris Ecclesie et nostrorum possimus pro conservacione vestra aliorumque nostrorum fidelium dante Domino salubriter obviare. Ita quidem quod ipsi syndici unacum prelatis et syndicis aliis universitatum regni prefati quos adhoc eciam convocandos providimus in civitate Neapolis xx° instantis mensis Aprilis, infallibiliter sint presentes pariter colloquturi nobiscum de viis modis adque consiliis que in tam arduo negocio ex cautela deliberacionis exacte perinde requirantur; per que, actore Domino, nobis et regno prefato consilia laudanda proveniant et presidia fructuosa contingant. Unde statum prosperum regni prefati nostrumque similiter operosum medium et felix exitus subsequatur.

« Datum Neapoli per B. de Capua militem logothetam et

1. Ms. « recedate ».

prothonotarium regni Sicilie anno Domini m° ccc° xxvii° die penultimo Marcii x^{e} ind(ictionis), regnorum nostrorum anno xviii°. »

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME EN 1914-1915, PAR M. CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE; LU DANS LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1915.

Jamais, depuis que l'usage s'est introduit de lire devant vous, une fois l'an, un rapport sur l'œuvre de nos grandes Écoles d'Athènes et de Rome, votre rapporteur ne s'est trouvé en présence d'une situation semblable à celle que les événements leur ont faite cette année. C'est la première fois qu'on aura vu ces Écoles, aux cadres toujours si remplis, devenues presque désertes, continuant néanmoins, non point seulement à vivre, mais à produire, à tenir leur rang dans le monde de la science, à publier, comme par le passé, les périodiques dont elles ont assumé la charge. De cette belle tenue nous devons remercier avant tout les directeurs, Mgr Duchesne et M. Fougères, restés, malgré les difficultés, fermes à leur poste; mais aussi les jeunes gens qui, n'ayant pas pu, comme leurs camarades, prendre un fusil et courir à l'ennemi, ont redoublé d'efforts pour suppléer les absents et maintenir le bon renom scientifique de notre pays.

A l'École d'Athènes, tout le personnel régulier était parti sous les drapeaux, le secrétaire général et les cinq membres; seul le directeur demeurait dans la maison. Heureusement il avait pu garder auprès de lui deux auxi-

liaires qui lui furent précieux : l'architecte de l'École, M. Replat, et un ancien membre de la section étrangère, M. Graindor. Ce dernier, qui est de nationalité belge, s'était trouvé en août 1914 dans l'impossibilité de rentrer dans sa patrie envahie et de reprendre son poste à l'Université de Gand ; il était tout naturel que l'École d'Athènes lui conservât le bénéfice de son hospitalité. Tandis que M. Replat consacrait ses soins à l'achèvement du plan archéologique général de l'île de Délos, qui doit donner de l'œuvre si vaste de fouilles, poursuivies depuis tant d'années, une image exacte et complète, M. Graindor assistait fort utilement son directeur pour la publication du *Bulletin de Correspondance hellénique* : grâce à leurs efforts combinés, le second fascicule de l'année 1914 a pu paraître. Le volume tout entier comprend 500 pages, avec une illustration abondante ; il se présentera sensiblement dans les mêmes conditions matérielles que les tomes précédents, nés en pleine paix. Le Bulletin de 1915 suivra régulièrement : l'impression en est déjà commencée. En même temps se poursuivait, autant que le désarroi des imprimeries en France le permettait, la publication des grands ouvrages entrepris par les soins de l'École et de ses anciens membres. Un nouveau fascicule des Fouilles de Delphes, rédigé par M. Courby, attaché aujourd'hui au corps expéditionnaire d'Orient, a été imprimé par les soins de M. Bourguet. C'est une étude architecturale et topographique sur les substructions des deux temples successifs d'Apollon, celui du VIe et celui du IVe siècle, ainsi que sur les monuments qui entouraient le temple : autel de Chios, ex-voto de Cratéros, maison dite d'Antinoüs, etc. M. Courby s'est proposé de résoudre l'énigme du dispositif intérieur de la *cella* et de l'*adyton* prophétique. Vous vous souvenez sans doute que notre confrère, M. Collignon, vous a entretenus ici-même, au nom de M. Courby, d'une pierre très importante, retrouvée par ce jeune savant et qu'il a

identifiée avec l'*omphalos* archaïque, enfermé dans l'*adyton* à côté de la statue d'Apollon et du tombeau de Dionysos. Cet adyton formait un édicule indépendant, une sorte de chapelle latérale située sur le côté sud de la grande *cella* ; il communiquait par un escalier avec la crypte qui constituait en sous-sol l'antre prophétique.

Un nouveau fascicule de la publication des Fouilles de Délos, dont le manuscrit est dû à M. Picard, est tout prêt pour l'impression.

Cette année également, un ancien membre de l'École, M. G. Millet, a donné, dans la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*, une thèse considérable intitulée : *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile* ; une autre thèse sur *Délos, colonie athénienne*, due à M. P. Roussel, est actuellement sous presse.

Nul de vous ne s'étonnera que, dans l'état de choses que je viens de vous indiquer, nous n'ayons reçu d'Athènes aucun mémoire.

Il ne suffisait pas d'assurer le présent ; il fallait prévoir l'avenir et le préparer. C'est ce que le Directeur a tenu à faire, en dépit des difficultés matérielles qu'il rencontrait. Vous en jugerez par ce qu'il a exposé lui-même dans son rapport : « Le Directeur, nous dit-il, a entrepris au mois de juin et de juillet une tournée d'inspection dans nos chantiers abandonnés et aussi sur les sites de nos chantiers éventuels. Cette tournée lui a permis de constater, à *Délos*, l'excellente exécution des travaux de déblaiement des voies sacrées et sanctuaires adjacents, que M. Plassart avait poursuivis en 1914 sur le mont Cynthe. A *Thasos*, il reste encore beaucoup à faire sur l'Acropole et dans la ville basse, où MM. Avezou, Picard et Blum ont amorcé la découverte de l'Agora, près du Prytanée, ainsi qu'au Théâtre, dont les gradins, couverts d'inscriptions, sont à dégager. Les mesures ont été prises pour nous réserver la disposition des terrains où les fouilles ont été com-

mencées. A *Philippes*, en Macédoine, il suffira de quelques recherches complémentaires pour parfaire l'exploration de cette ville gréco-romaine. De même à Delphes et à Orchomène d'Arcadie. Profitant de sa présence en Macédoine, le Directeur s'est proposé de compléter sa tournée d'inspection par une enquête personnelle, lui permettant de vérifier l'intérêt de certains sites antiques qu'il avait, l'an dernier, fait prospecter sommairement par MM. Plassart et Blum. Il lui a paru que leurs conclusions favorables étaient justifiées quant au site de Palatitza, où il serait utile de reprendre les fouilles de la mission Heuzey et Daumet, sur les ruines du palais macédonien à demi déblayé par elle, ainsi que dans les *tumuli* voisins. De même, les sondages effectués en 1914 à Dion, la cité sainte des Macédoniens, sise au pied de l'Olympe, promettent pour l'avenir de bons résultats. Le Directeur a complété ces voyages d'inspection par une exploration topographique et archéologique de la Macédoine, depuis la frontière bulgare à Oxilar jusqu'au Mont Olympe. Profitant de la sécurité qui régnait alors dans la région, il a pu, après M. Heuzey, l'explorer jusqu'au sommet principal et revenir en Thessalie par les défilés de Pétra et la haute plaine fermée d'Élassona, ayant visité le site de Pella, la capitale macédonienne, les tombes rupestres, peu connues, de Démir-Hissar et les ruines éparses dans le haut district des Monts Cambuniens.

« Quant aux chantiers de l'École en Asie Mineure, à Notion (sanctuaire d'Apollon Clarios) et à Aphrodisias, l'état de guerre avec la Turquie les rendait inaccessibles. Lorsque le moment sera venu, l'École d'Athènes ne manquera pas de faire valoir ses droits acquis, de signaler, s'il y a lieu, les dommages éprouvés et de solliciter, dans l'exploration scientifique en Asie Mineure, la part que son activité antérieure dans ce pays, sa situation morale dans le Levant et son organisation technique lui permettent de revendiquer pour le service de la France et de la science. »

Vous voyez, Messieurs, quelle activité a déployée cette année le Directeur pour maintenir l'École au rang illustre où ses prédécesseurs l'ont élevée. Il n'est que juste que l'Académie lui adresse publiquement ici toutes ses félicitations.

L'École de Rome était, heureusement pour elle, moins dénuée de personnel que son aînée. Trois membres ont pu passer en Italie un temps plus ou moins long : M. Canet, membre de troisième année, MM. Constans et Marx, membres de deuxième année.

M. Canet s'est occupé, depuis qu'il appartient à l'École, des anciennes recensions grecques des Prophètes bibliques. L'année dernière, il avait publié en partie, dans les *Mélanges*, le texte de Daniel que lisait l'église d'Antioche. Le précédent rapporteur vous a entretenus de ce travail à propos du mémoire inachevé que M. Canet nous avait fait parvenir. Nous espérions cette année qu'il serait en mesure de le terminer ; lui-même se proposait, poussant plus loin ses recherches, de retrouver, pour le même prophète, les éditions d'Hésychius et d'Origène ; mais il s'aperçut que, faute d'une édition suffisante de Cyrille d'Alexandrie, on ne pouvait aborder de front la question du texte hésychien. Il n'en est pas de même pour Origène : le problème n'est pas insoluble, bien qu'il ne puisse être résolu qu'indirectement. Il y a, en effet, dans le livre de Daniel trois passages, la prière d'Azarias avec le cantique des trois jeunes gens, l'histoire de Suzanne, celle de Bel et du dragon, que, faute d'un original sémitique, saint Jérôme déclare avoir traduits sur l'édition de Théodotion, édition perdue, comme on sait. Nous savons, d'autre part, que Jérôme a travaillé sur les Hexaples ; il est à penser que l'édition dont il parle n'est autre que celle qui figurait dans la cinquième colonne des Hexaples. Si cette hypothèse est fondée, il suffit, pour retrouver la recension origénienne, de comparer le latin de Jérôme avec le grec des manuscrits encore existants. Tel

était le but du mémoire que M. Canet préparait sous ce titre : *Les parties deutéronomiques du livre de Daniel, édition critique de la version hiéronymienne.* Par malheur, au mois de juillet dernier, une grave maladie vint interrompre l'œuvre commencée. Au cours de la quatrième année qui vient de lui être accordée, M. Canet aura le loisir de la reprendre au point où il a dû la laisser. M. le Directeur de l'École, auquel nous devons tous ces détails, nous fait même espérer qu'il poussera plus avant ses recherches et nous présentera une étude d'ensemble sur les anciennes recensions grecques des Prophètes. Nous en prenons note, en souhaitant vivement que la santé de M. Canet lui permette de mettre enfin ses projets à exécution.

M. Constans a payé sa dette à l'Académie par une étude sur la ville romaine de *Gigthis*, un des *emporia* de la petite Syrte. La direction des Antiquités de Tunisie avait entrepris, il y a une quinzaine d'années, de déblayer méthodiquement cette grande ville africaine dont le sable de la mer a recouvert partiellement les restes. La fouille avait été très fructueuse ; mais, par suite de la mort de celui qui avait déjà dirigé les travaux, l'inspecteur des antiquités Sadoux, et du départ de Gauckler, les résultats des travaux n'avaient pas encore été publiés. M. Merlin, le directeur actuel des Antiquités, désireux de les faire connaître, fit appel à M. Constans, lui confia la révision des plans déjà levés et lui fournit par deux fois les moyens de passer quelques semaines dans les ruines pour les étudier à fond. De cet examen fait sur le terrain est sorti un mémoire très détaillé, où l'auteur passe en revue successivement chacun des édifices déblayés, en signale les caractères, en recherche la destination. Ce n'était point là une tâche facile, en l'absence de documents épigraphiques ou figurés trouvés en place : les statues ont été généralement détruites, et les inscriptions, quand elles n'ont pas été brisées en miettes, ont été transportées çà et là dans l'anti-

quité pour des aménagements de basse époque. M. Constans s'en est tiré à son honneur.

Dans son mémoire, il s'occupe d'abord du forum, l'ensemble le plus important. Il a essayé d'identifier les nombreux et beaux monuments qui l'entouraient. Ses prédécesseurs l'avaient déjà tenté, mais on était loin d'être d'accord sur le nom qu'il fallait attribuer à chacun d'eux ; lui-même a, sur plus d'un point, avancé des opinions très différentes des leurs. Ce n'est point dans ce rapport qu'il convient d'insister sur des détails topographiques ; qu'il me suffise de constater que les identifications qu'il a proposées, si elles ne comportent pas sur tous les points la certitude, marquent un véritable progrès sur ce qui avait été dit avant lui. Après le forum, M. Constans a décrit successivement un grand temple dont la divinité éponyme est inconnue, une basilique, un sanctuaire consacré à Esculape, deux établissements thermaux, un marché, une citadelle byzantine, une villa suburbaine, un temple de Mercure. Des docks et de la jetée du port antique, il ne reste plus que quelques traces, qui sont signalées, comme il convenait, assez brièvement. Le nombre des maisons déblayées est minime.

Les descriptions de M. Constans sont accompagnées de plans à grande échelle, de dessins, de photographies ; les inscriptions découvertes au cours des fouilles, et qui peuvent éclairer l'histoire des ruines ou de la ville, sont réunies en un chapitre spécial, qui paraîtra dans les *Mélanges* de l'École. Dans sa conclusion, M. Constans a insisté sur la décoration des édifices de *Gigthis*, en particulier sur celle des chapiteaux découverts ; ils appartiennent surtout, ce qui est rare pour les villes d'Afrique, à l'ordre ionique, mais naturellement pas à l'ionique pur ; des influences locales, phéniciennes ou berbères, viennent modifier par des détails inattendus le tracé classique. Il montre aussi la part importante faite, dans l'ornementation publique

et privée, aux plâtres peints de vives couleurs. Il ne craint même pas d'avancer que tout cela constitue un art propre à la petite Syrte ; on en constatera, pense-t-il, l'existence dans les autres *emporia* voisins dont l'Italie sera amenée à fouiller les ruines en Tripolitaine. Pour les résultats auxquels il aboutit, le travail est donc digne d'éloges. Il a encore un mérite d'une autre sorte. Il n'a point été fait seulement dans une bibliothèque : c'est une œuvre d'archéologie militante. M. Constans a trouvé, il est vrai, dans les notes et dans les dessins de ses devanciers, une base solide et des éléments précieux ; mais il les a contrôlés sur le terrain, il les a amendés par des fouilles complémentaires. Il en a tiré une étude fortement documentée et bien personnelle.

C'est à l'histoire de l'Italie médiévale que M. Marx, le troisième des membres de l'École de Rome en 1915, a emprunté le sujet de son mémoire ; et c'est là un choix dont nous devons le féliciter avec celui de nos confrères qui a été chargé d'examiner son envoi. Il importe, en effet, que les jeunes érudits profitent de leur séjour en Italie pour s'attacher à l'histoire de cette terre, éminemment historique, non seulement afin d'élargir leurs connaissances et d'éclairer par comparaison nos anciennes institutions, mais aussi parce que c'est là un moyen de mettre en un contact plus étroit les savants français et les savants italiens et de contribuer ainsi à l'expansion des idées françaises hors des limites de notre pays.

M. Marx s'est donc proposé d'étudier l'administration et la politique du Saint-Siège dans la Marche d'Ancône, le duché de Spolète et le Patrimoine de saint Pierre en Toscane, de l'avènement d'Innocent III à la mort d'Innocent IV (1198-1254). Au moment de l'accession du premier au siège pontifical, la papauté, souveraine en droit dans ces territoires, était, en fait, impuissante à y exercer l'autorité. La souveraineté de l'empereur y était seule reconnue. Inno-

cent III, mettant à profit la rivalité des deux prétendants à l'Empire, Philippe de Souabe et Othon de Brunswick, gagna un grand nombre de villes par l'octroi de privilèges. Il sut, et son successeur Honorius III après lui, obtenir de Frédéric II la reconnaissance de la souveraineté du Saint-Siège sur le Patrimoine, le duché de Spolète et la Marche d'Ancône. Mais les engagements de Frédéric ne le liaient pas et il continua à entreprendre sur les droits du Saint-Siège, réclamant des contingents militaires des villes de la Marche et du duché, invoquant ses droits d'avoué de l'Église, envoyant ses légats impériaux dans le Patrimoine et soutenant ses prétentions par les armes. Quant aux villes italiennes, préoccupées avant tout de leurs intérêts, elles passaient tour à tour d'un parti à l'autre, ne voyant dans la rivalité des deux pouvoirs, impérial et apostolique, qu'un moyen d'accroître leur autonomie, arrachant des privilèges à l'un et à l'autre et se donnant au plus offrant; de telle sorte qu'il s'en faut que les recouvrements de territoires opérés par le Saint-Siège à cette époque aient suivi continuellement une marche progressive. Nous assistons à une série de conquêtes éphémères et de reculs. Il semble que M. Marx aurait pu, tout au moins, essayer de délimiter les territoires dans lesquels, à la mort d'Innocent IV, la papauté exerçait réellement la souveraineté.

Comment ces différentes provinces pontificales étaient-elles administrées? M. Marx a montré qu'elles avaient à leur tête un recteur ou un légat, qui recevait la délégation du souverain comme chef militaire, comme juge suprême, comme administrateur financier. Son autorité était limitée par des assembléés appelées *parlements*. Le chapitre que M. Marx a consacré à cette institution des parlements est un des plus nouveaux de son mémoire. Non moins intéressant est celui où il passe en revue les divers revenus du Saint-Siège : redevance nommée *fodrum*, qui était un impôt direct, payé d'abord en fourrage et ensuite en argent, droits

sur les amendes et sur les péages, cens récognitifs de la souveraineté, de la suzeraineté, et sans doute aussi du droit éminent de propriété ou directe seigneuriale.

Mais il y a une différence entre le droit et le fait. Les États pontificaux étaient formés d'éléments disparates dans lesquels la volonté souveraine formait le seul principe d'unité; encore cette souveraineté était-elle faible, l'idée d'autorité publique s'étant presque effacée des esprits et les sujets n'étant retenus dans l'obéissance que par le serment de fidélité qu'ils ne se faisaient pas faute de violer quand leur intérêt les y invitait. La souveraineté venait se heurter de tous côtés à des forces auxquelles la coutume avait créé des droits : les seigneurs ecclésiastiques et laïques, surtout les communes. La papauté devait négocier avec ses sujets; et elle édictait moins des lois qu'elle ne concluait des traités. La politique pontificale se ramenait à une diplomatie réduite à profiter des rivalités de seigneur à seigneur, de commune à commune et à les dominer en se servant des uns contre les autres. On trouvera, dans le mémoire de M. Marx, une étude détaillée de cette politique du Saint-Siège vis-à-vis des évêques, considérés comme seigneurs temporels, des nobles et des communes.

Pour mener à bonne fin ce travail, très méritoire, M. Marx a mis en œuvre un nombre considérable de documents, chroniques et chartes, contrôlés les uns par les autres, pleins d'une infinité de faits qu'il a su grouper habilement. Le seul reproche que nous pourrions lui adresser est que, ces documents étant publiés déjà pour la plupart, le travail aurait pu aussi bien se faire à Paris qu'à Rome. Or, nous l'avons déjà dit, l'objet que doivent se proposer les membres de l'École de Rome est, avant tout, pour les archéologues, l'examen des monuments sur place, pour les historiens, la recherche et la copie, dans les archives et les cabinets de manuscrits, des documents inédits. Mais nous savons, d'autre part, que M. Marx a exploré les Archives du

Vatican et les Archives municipales de nombreuses villes italiennes, Pérouse, Narni, Amelia, Viterbe, Orvieto, Assise, Gubbio, Ancône, etc. et qu'il y a recueilli quantité de pièces précieuses, relatives à la fin du XIII[e] siècle. C'est dans la deuxième partie de son étude, qui ira jusqu'à la fin du pontificat de Boniface VIII, que nous trouverons le résultat de ces dépouillements : ce qui nous a été envoyé n'est à cet égard qu'une sorte de préface, qui fait bien augurer de l'avenir.

J'ajouterai, pour terminer ce résumé de l'activité de l'École de Rome cette année, que le premier fascicule des *Mélanges* de 1915 a paru à son heure et que le second ne se fera pas longtemps attendre.

Dans son rapport de l'an dernier, notre confrère M. Pottier vous rappelait que cette École avait perdu, dès le début de la guerre, un de ses membres, Jean Martin, tué à Gerbeviller à la tête de sa section de mitrailleurs. Nous avons appris depuis qu'un de ses prédécesseurs presque immédiats au Palais Farnèse, M. Anziani, avait disparu à la même époque, sans qu'on ait pu encore être fixé sur son sort. Il en est malheureusement ainsi de deux Athéniens, dont l'un par son érudition surprenante et son ardente curiosité avait déjà conquis une place honorable parmi les savants français ; dont l'autre, élève de quatrième année donnait les meilleures espérances : MM. Adolphe Reinach et Blum. Du premier, on n'a plus entendu parler depuis le 30 août 1914, où il a pris part à une reconnaissance près de la ferme des Tyrones, dans les Ardennes ; ni du second depuis le mois de novembre de la même année, où il était en Artois. De même aussi pour M. Johannès Paris, professeur à l'École Giffard, qui est, comme on le sait, l'école d'enseignement français annexée à l'École archéologique d'Athènes ; il avait été envoyé en Troade, en mai 1915, avec les effectifs débarqués à Koum-Kaleh. Leur silence autorise toutes les craintes, sans interdire pourtant encore l'espérance.

On ne saurait, hélas! en garder aucune sur le sort de M. Gabriel Leroux, un vaillant travailleur qui s'était fait connaître par une œuvre scientifique déjà considérable, notamment par une thèse de doctorat sur : *Les origines de l'édifice hypostyle* et par une étude très poussée sur une partie nouvelle de la céramique grecque, intitulée : *Laginos.* Lieutenant au 46e d'infanterie, où il combattit à côté d'Ad. Reinach, il voulut repartir le printemps dernier, avant même d'avoir recouvré l'usage de son membre, et se fit envoyer aux Dardanelles. A ceux qui insinuaient que ce départ était prématuré, imprudent, que sa conduite était non point de la bravoure, mais presque de l'héroïsme, il répondait : « On n'a pas assez souvent dans la vie l'occasion de faire de l'héroïsme pour la laisser échapper quand elle s'offre à vous. » A ceux qui, dans la tranchée, lui représentaient que le poste était trop périlleux et qu'il serait sage de se mettre à l'abri, il rappelait que la place d'un capitaine — car il avait été promu capitaine assez récemment — était auprès de ses hommes en danger. C'est auprès d'eux qu'il est tombé, frappé à mort par un projectile turc. Nous saluons bien bas sa mémoire et — c'est le mot propre — son héroïsme.

Robert André Michel, ancien membre de l'École de Rome, était un peu plus jeune que Leroux ; lui aussi est tombé au champ d'honneur, au combat de Crouy, en octobre de l'an dernier. Il avait obtenu, en 1910, de notre Académie, le second prix Gobert avec un livre, très important pour l'histoire de la royauté française au XIIIe siècle, intitulé : *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire, au temps de saint Louis.* L'histoire de l'art avait aussi fixé son attention. Pendant son séjour à Rome, il avait tiré des Archives du Vatican un grand nombre de documents dont il a publié quelques-uns et qui lui avaient servi à écrire un ouvrage, encore inédit, sur le château des papes à Avignon et les autres châteaux du Comtat Venaissin au XIVe siècle.

C'était un esprit doué d'un sens artistique très fin, par tradition de famille, une intelligence toujours en éveil et ardente au travail. C'était aussi un noble cœur. La veille de sa mort, il écrivait dans une lettre : « Le patriotisme, ce n'est ni le mépris, ni l'ignorance, ni la haine de l'étranger ; c'est le désir de voir son pays réaliser tout son destin, épanouir tout son génie. » Ce résultat, il ne lui aura pas été donné de le voir ; mais son sacrifice aura contribué à l'assurer.

En rappelant la mémoire de ces deux anciens membres de nos Écoles, je pensais épuiser la liste des victimes de cette épouvantable guerre ; mais voici qu'un nouveau nom vient de s'y ajouter. Il y a quelques jours, M. Charles Avezou, membre de l'École d'Athènes, a été tué en Serbie, au cours de la campagne du Vardar. On vous a dit, dans le rapport de l'an dernier, tout ce que promettait sa jeune érudition. Il avait exploré à fond l'île de Thasos et pris part aux fouilles importantes qui y furent commencées, en 1911 ; il avait parcouru le littoral sud de la Thrace et de la presqu'île de Gallipoli et y avait découvert de précieux documents ; il avait été chargé de diriger avec M. Plassart les recherches de l'École dans le Gymnase de Délos et y avait trouvé le sujet d'un excellent mémoire de quatrième année. Quand la guerre éclata, il quitta allègrement l'archéologie pour le métier militaire : il faisait un merveilleux soldat. Ne déclarait-il pas à sa famille qu'il n'avait complètement vécu que depuis août 1914 ? Sergent à la bataille de la Marne, durant laquelle il fut blessé, il reçut à cette occasion la médaille militaire avec une flatteuse citation à l'ordre du jour ; blessé de nouveau en Picardie et nommé alors sous-lieutenant ; chargé de former une compagnie de volontaires grecs et versé ensuite, comme lieutenant, au 2e régiment étranger ; investi, en Serbie, du commandement de toute sa compagnie, il a été frappé mortellement, dans un assaut désespéré à la tête de ses hommes.

Son ancien directeur, M. Holleaux, m'écrit à son sujet : « Nous avons perdu un brave entre les braves, le cœur le plus généreux et, je le sais par un long commerce d'amitié, l'âme la plus délicate. Tous ceux qui l'ont approché le savent ; il faut le faire savoir aussi à ceux qui ne l'ont pas connu. »

Avezou, Leroux, Michel ont donné à leurs camarades un exemple admirable ; nous souhaitons meilleure chance à ceux d'entre eux qui sont au front, particulièrement aux Athéniens, incorporés dans l'armée d'Orient. Leur éducation spéciale leur permet d'y rendre des services tout particuliers ; avec une bravoure confiante, ils font face aux difficultés de la lutte et à ses périls. Cela vaut mieux aujourd'hui pour la France et pour l'humanité que de déblayer des temples écroulés ou de déchiffrer des inscriptions. Romains et Athéniens auront le loisir de revenir à leurs études après la victoire.

LIVRES OFFERTS

M. Heuzey a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le dernier fascicule du recueil d'articles et de travaux personnels, depuis longtemps commencé, que j'ai intitulé : *Les origines orientales de l'art.* Même en présence de la grande et redoutable lutte que soutient notre pays, il m'a semblé que je devais m'efforcer de ne pas laisser inachevée une publication qui glorifie l'œuvre de nos explorateurs, en montrant toute la portée de leurs découvertes dans le domaine de la haute antiquité asiatique.

« L'ouvrage porte d'ailleurs le sceau des événements au milieu desquels il a été achevé : car il est dédié à la mémoire de l'un de ces vaillants explorateurs, du colonel Cros, qui, cette année même, à l'attaque de Givenchy, a donné sa vie pour la France. »

M. Havet présente, au nom de l'auteur, un ouvrage d'un jeune

juriste roumain, M. Jean Coroï, ancien élève de l'École pratique des Hautes Études, licencié ès lettres, docteur en droit. L'ouvrage est intitulé : *La violence en droit criminel romain* (Paris, librairie Plon, 1915, 361 p. in-8°). C'est, comme le dit le titre, une étude de droit criminel, matière peu cultivée par les contemporains, parce qu'elle est hérissée de difficultés particulières. Elle traite de la *violence*, pour les jurisconsultes romains *vis*. Elle embrasse tout l'ensemble du sujet, depuis l'époque de Cicéron jusqu'à celle de Justinien ; dans la moitié de son étendue, elle concerne spécialement la *lex Julia de vi*, attribuée par M. Coroï à l'empereur Auguste. Elle a été écrite par un juriste pour les juristes, sur les encouragements d'un éminent professeur à la Faculté de droit, M. Paul-Frédéric Girard, à qui elle est dédiée.

D'autres que les juristes pourront la consulter utilement, surtout dans les passages où les textes juridiques proprement dits font défaut et où les sources de M. Coroï sont de nature littéraire ou historique. Les Lettres et les Discours de Cicéron lui ont beaucoup fourni ; plusieurs de ses pages servent à élucider par le menu les témoignages des *Actes* sur le procès de saint Paul. Un index détaillé des passages termine le volume ; il rendra de grands services aux non spécialistes, par exemple à un humaniste qui expliquerait méthodiquement le *Pro Milone* et qui aurait besoin d'un guide pour les questions de droit.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, une brochure intitulée : *Un fragment de lampe chrétienne et une lampe entière* (extr. de la *Revue Tunisienne*, 1915). — Il s'agit de lampes ornées sur leur pourtour d'empreintes de monnaies de l'empereur Théodose (face et revers). L'une provient de Carthage, l'autre des environs de Thibar.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire Perpétuel donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur

rappelant qu'à la suite du décès de M. Noël Valois une place est devenue vacante dans le Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes et priant l'Académie de désigner un successeur à M. Valois, en vertu de l'article 6 de l'ordonnance du 31 décembre 1846.

La désignation est renvoyée à la prochaine séance.

2° Une lettre de notre associé étranger, M. Max Van Berchem, renfermant un chèque de 100 francs destiné aux œuvres hospitalières de l'Institut.

Le Secrétaire perpétuel a remercié M. Van Berchem de sa générosité, au nom de l'Académie.

Le Président annonce à l'Académie qu'il avait songé à commencer aujourd'hui la nomination des Commissions annuelles et des Commissions de prix, mais qu'il la remettra à la prochaine séance, ainsi que le renouvellement du bureau, pour obéir au règlement. Il propose ensuite à l'Académie d'avancer, conformément à l'usage, au mercredi 29 décembre la séance qui devait avoir lieu le vendredi 31. — Adopté.

M. Collignon rend compte d'une note adressée à l'Académie par M. Philadelpheus sur les fouilles qu'il a dirigées, en 1915, à Nicopolis d'Épire. Elles ont dégagé une église byzantine dont le pavement est formé de mosaïques remarquables par les sujets et par l'exécution. Les découvertes antérieures avaient mis à jour les fondations du temple dédié par Auguste après la bataille d'Actium [1].

M. Camille Jullian rend compte des études et fouilles de MM. Cassaët et de Laubadère à Eauze (Gers). Ils ont relevé l'*oppidum* de l'Esberous, à une demi-lieu de la ville. C'est sans aucun doute la capitale des Élusates, qui résistèrent à César. L'*oppidum* avait 40 hectares; il était à double plateau; le rempart qui s'élevait parfois à 15 mètres, était en terre et pierres rapportées, analogue, semble-t-il, à tous ces *oppida* des bords de la Somme, si improprement appelés des camps romains. La ville d'Eauze, à l'époque de la conquête romaine, descendit dans

1. Voir ci-après.

la plaine (comme Gergovie à Clermont, Bibracte à Autun) : c'est l'emplacement du château actuel de *la Cieutat*, près de la gare. Plus tard, au haut moyen âge, la ville remonta sur la butte légèrement mamelonnée qui porte l'Eauze actuelle. Eauze offre ainsi le type, très rare en France, d'une ville à trois emplacements successifs.

Le P. Scheil fait une communication intitulée : *Le relèvement de l'homme déchu, dans la tradition de Niffer* [1].

M. Édouard Cuq lit un travail sur intitulé : *Une scène d'affranchissement par la vindicte au premier siècle de notre ère* [2].

M. Moret, conservateur du Musée Guimet, communique l'interprétation d'une inscription hiéroglyphique de la VIe dynastie apportant de nouveaux renseignements sur la biographie d'un grand personnage qui semble être le vizir Dâou, déjà connu par d'autres documents [3].

COMMUNICATIONS

LES FOUILLES DE NICOPOLIS D'ÉPIRE, PAR M. MAXIME COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Alex. Philadelpheus a adressé à l'Académie une note manuscrite sur les fouilles qu'il a dirigées à Nicopolis d'Épire, en qualité d'éphore des antiquités. A cette note, qui est relative aux résultats de la campagne d'été de 1915, sont joints les articles publiés par M. Philadelpheus dans les Πρακτικά de la Société archéologique [4] et dans le *Journal archéologique* d'Athènes [5] sur les fouilles de 1913 et de

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. Voir ci-après.
4. Πρακτικά, 1913, p. 83-112.
5. Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1914.

1914. L'Académie m'a confié le soin de rendre compte de ces travaux.

On sait que Nicopolis fut fondée par Auguste après la bataille d'Actium, sur la presqu'île qui fait face au promontoire d'Actium, entre la mer ionienne et le golfe d'Ambracie. Strabon en parle comme d'une ville très prospère, où avait afflué la population des cités voisines, éprouvées par les guerres macédoniennes et romaines et abandonnées par leurs habitants (VII, 6). Sous les empereurs byzantins, elle n'était pas déchue de son importance, malgré les ravages causés par les invasions des Goths; Justinien et ses successeurs avaient réparé les ruines laissées par les barbares. L'emplacement de Nicopolis était donc désigné à l'activité des archéologues grecs, après la réunion de l'Épire au royaume hellénique.

Les deux premières campagnes de fouilles ont été poursuivies en 1913 et 1914. M. Philadelpheus a reconnu l'emplacement du grand temple dédié par Auguste à Poseidon et à Arès pour commémorer sa victoire. Il était situé sur une colline qui domine le stade, au lieu dit Machalitsé; c'est là, d'après le témoignage de Dion Cassius, que se tenait Octave pendant la bataille. Il ne reste rien du temple, sauf des chapiteaux corinthiens, des débris de colonnes, et les assises du soubassement. Mais les fouilles ont mis à découvert des fragments d'une grande inscription latine, gravée sur des blocs de 0 m 75 de hauteur, et qui paraît être la dédicace du temple.

A l'époque impériale appartient un édifice de forme carrée à l'extérieur, ronde à l'intérieur, avec quatre niches et trois portes. Après avoir d'abord songé à un baptistère, M. Philadelpheus l'identifie aujourd'hui avec un Nymphaeum. En outre, plus de 150 tombeaux ont été découverts dans la nécropole, à Mazôma, où avait été trouvé antérieurement le sarcophage de la *Chasse de Calydon* conservé au Musée impérial ottoman, à Constantinople.

Les fouilles de 1913 et de 1914 avaient déjà dégagé les ruines de deux basiliques chrétiennes, celle des SS. Apôtres, la plus ancienne, à en juger par la forme, les matériaux et les procédés de construction, et celle de l'Assomption, qui, bâtie vers le IXe siècle, a été plusieurs fois détruite et réparée. Cette dernière offre l'intérêt de marquer la transition entre le type de la basilique et celui de l'église à coupoles.

L'église découverte au cours des fouilles de 1915, qui font l'objet de la note manuscrite de M. Philadelpheus, est remarquable par la richesse des mosaïques qui en formaient le pavement. Le narthex mesure 30 mètres de longueur sur 5 à 6 mètres de largeur. Or toute cette superficie de 150 mètres carrés est recouverte d'un pavement en mosaïque d'une exécution très soignée et dont le décor présente une extrême variété. Il y a là plus de deux cent cinquante motifs, animaux, oiseaux d'eau et de basse-cour, poissons, crustacés, fruits et fleurs, encadrés dans des cercles ou dans des petits carrés. Mais la plus belle mosaïque est celle de l'hémicycle auquel aboutit l'aile sud du narthex. Là son représentés neuf paons au plumage multicolore ; au centre est une amphore antique d'où sort une vigne qui déploie ses rameaux parmi lesquels s'ébattent des oiseaux picorant les raisins.

La nef centrale, entre les deux galeries, offre également une décoration très riche. A un mètre environ de la porte du narthex, une grande inscription en lettres byzantines conserve le nom de celui qui a fondé l'église et l'a dotée de ces somptueuses mosaïques. C'est l'archevêque Doumétios, « célèbre entre tous, irréprochable représentant de Dieu, incomparable, grande lumière de toute la nation ».

Enfin les fouilles ont mis au jour, dans les deux ailes nord et sud du narthex, des mosaïques qui ne le cèdent en rien aux précédentes. Celles de l'aile sud comportent d'abord un décor de bandes analogues à celles d'un tapis : une bande de méandres, une seconde représentant l'Océan

où fourmillent des poissons et des oiseaux d'eau, tels que des ibis, une troisième où s'inscrivent seize cercles enfermant des scènes de chasse. Au centre, dans un grand tableau, sont groupés des personnages armés, grandeur nature. La mosaïque de l'aile nord montre le même méandre et la même représentation de l'Océan, avec quelques variantes; puis viennent des cercles où sont figurés des oiseaux. Enfin, le centre est ici encore occupé par un tableau; mais la figure humaine en est absente. On y voit un paysage, trois grands arbres fruitiers, pommier, pêcher et grenadier, à l'ombre desquels se tiennent des perdrix, des oies et d'autres oiseaux. Au-dessous du paysage, une grande inscription rappelle les libéralités de l'archevêque Doumétios.

Il reste encore à déblayer les mosaïques de l'ésonarthex. Mais M. Philadelpheus annonce qu'il prend dès maintenant les précautions nécessaires pour conserver celles qui ont été découvertes. Il y a là un ensemble dont il est difficile de juger d'après de brèves descriptions. On doit souhaiter qu'une publication prochaine mette ces précieux documents à la disposition des historiens de l'art byzantin.

LE RELÈVEMENT DE L'HOMME DÉCHU DANS LA TRADITION DE NIFFER,

PAR LE P. SCHEIL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Stephen Langdon, professeur d'assyriologie à l'Université d'Oxford et peut-être le plus expert des lecteurs de textes religieux sumériens, vient d'éditer et d'expliquer, dans l'ouvrage intitulé : *Sumerian Epic of Paradise, the Flood and the Fall of Man*[1], une tablette importante ramassée autrefois dans les fouilles de Niffer et conservée pré-

1. University of Pennsylvania. — The University Museum. — Publications of the Babylonian section, vol. X, n° 1.

sentement au Musée de Philadelphie. L'écriture (assez cursive) y est celle de toutes les copies de documents religieux faites à l'époque de Hammurabi. Il ne s'agit, en effet, de rien moins que d'un résumé, selon la tradition de Niffer, de l'histoire du premier âge de l'homme : gain considérable de notions, qui viennent s'ajouter à celles que nous avions déjà par le fait de précédentes découvertes suméraccadiennes. Comparé avec les traditions hébraïques, le nouveau document présente une variante des plus curieuses — celle d'une autre ordonnance des faits.

Dilmun est la région sainte et fortunée où, sous le sceptre de Enki, dieu de la mer, et de Nin-ella, les premiers hommes coulent les jours les plus heureux. Les maux physiques, le mal moral y sont inconnus. Les animaux appelés depuis *féroces* vivent, dans ce séjour enchanteur, côte à côte avec les plus inoffensives créatures. Il n'y est question ni de vieux, ni de vieilles. Époque idyllique dont les reliefs du *kudurru* anépigraphe de Suse semblent reproduire quelques scènes [1].

Mais voici que le dieu Enki (Ea), irrité contre les hommes, on ne sait pourquoi, décide leur destruction par un déluge. La déesse Nin-tud (*al.* Nin-ḫarsag) qui, avec le concours d'Enlil, dieu de la terre, avait créé notre race, en est avertie par Isimu [2], messager d'Enki, et, de ce fait, elle peut sauver, au moyen d'un vaisseau, un homme juste avec deux compagnons.

Passée la catastrophe, le dieu apaisé se montre condescendant envers le réchappé appelé dorénavant « le divin Tagtuk », devenu jardinier et cultivateur du sol, et qui est reçu avec honneur dans les temples.

Cependant, afin qu'elle en instruise son protégé, le messager Isimu indique, au nom d'Enki, à Nin tud (la déesse

1. *Mém. de la Délégation*, VIII, pl. XXVII-XXVIII, p. 149. Cf. Isaïe, chap. XI.

2. Correction de M. Langdon communiquée à l'auteur.

qui vient de sauver l'homme), une série de fruits d'arbres et de plantes, bons à cueillir et à manger. Seule la fatalité qui s'attache à l'usage de la plante *kasû* [1] est redoutable. Sur l'heure même, l'homme y porte la main. La déesse éplorée s'écrie :

Il ne verra plus la face de la Vie jusqu'à ce qu'il meure ! c'est-à-dire, il ne connaîtra plus le bien-être jusqu'à sa mort !

Le déluge (on ne sait s'il était destiné à châtier quelque faute) paraîtrait avoir eu comme contrecoup fâcheux pour les survivants l'obligation de cultiver une terre restée d'aillleurs fertile et bienfaisante à souhait.

Depuis le déluge, le fait matériel de la manducation du fruit fatal emporte une déchéance *personnelle*, générale, réparable seulement avec l'intervention des dieux créateurs.

*
* *

On laisse à penser si cette glane faite dans les ruines séculaires de la Mésopotamie, et enfouie à nouveau pendant vingt ans dans les Musées du Nouveau-Monde, — sera battue et rebattue sur l'aire scientifique par des savants de toute espèce. Je voudrais aujourd'hui, pour ma part, expliquer et bien établir, entre plusieurs passages obscurs, celui qui a trait à la déchéance de l'homme et à son relèvement.

Enlil et Nin ḫarsag se lamentent amèrement sur les récents événements ; la déesse s'écrie : « Quel profit pour moi d'avoir engendré ces enfants ? »...

Bientôt le couple créateur engage un dialogue sur les remèdes que comporterait la nouvelle situation.

La déesse, interrogeant le dieu, s'adresse par-dessus lui à l'homme. En corrélation, quand le dieu répond qu'il souffre dans ses biens, dans ses membres et ses facultés,

1. Id. gr. *sam am-ḫa-ra* et aussi *PUḪADU SAR*.

disgrâce qui ne saurait atteindre un dieu, il est manifeste qu'il répond au nom de la créature elle-même.

M. Langdon ne l'entend pas autrement, hormis que les êtres secourables qui vont être produits et qui sont destinés à réparer les effets funestes de la chute, sont, pour lui, les premiers patrons de la civilisation, assimilables à Abel, Caïn, Enoch, Jered, Lamech, etc. (*ibid.*, p. 53).

*
* *

Enlil et Nin ḫarsag se concertent pour remédier au triste état des choses, non qu'ils puissent ramener la nature humaine à sa première institution, mais parce qu'ils veulent en adoucir les épreuves par le secours d'êtres supérieurs créés à cette fin.

La déesse semble consoler le dieu et s'excuser elle-même d'avoir fait l'homme si défectueux :

Šeš mu anazu aragig.

« Mon frère, en quoi te sens-tu souffrant? »

C'est la question huit fois répétée. Les huit réponses d'Enlil dénoncent autant de maux physiques qui réclament autant de remèdes présentés par Nin ḫarsag.

Notons, une fois pour toutes, que l'auteur de l'épopée s'est fait une règle de rappeler par un écho, dans le nom du remède, le mot qui exprime le mal.

Rev. III (Langdon, p. 83-85).

24. *šeš-mu a-na-zu a-ra-gig*
25. *ab-?-?-mu ma-gig*
(*an*) *Ab-u im-ma-ra-an-tu-ud*
šeš-mu a-na-zu a-ra-gig
u-tul-mu ma-gig
(*an*) *Nin-tul-la im-ma-ra-an-tu-ud*
30. *šeš-mu a-na-zu a-ra-gig ka-mu ma-gig*
(*an*) *Nin-ka -u-tud im-ma-ra-an-tu-ud*

šeš-mu a-na-zu a-ra-gig ka-mù ma-gig
(*an*) *Nin-ka-si im-ma-ra-an-tu-ud*
šeš-mu a-na-zu a-ra-gig n[*a*]*-mu ma-gig*
(*an*) *Na-zid im-ma-ra-*[*an-tu-ud*]
šeš-mu a-na-zu a-ra-gig da-[*mu ma-gig*]
(*an*) *Da-zi-mă-a im-ma-ra-*[*an-tu-ud*]
šeš-mu ana-zu a-ra-gig mê-mu [*ma-gig*]
(*an*) *Nin-til im-ma-ra-an-*[*tu-ud*]
šeš-mu a-na-zu a-rà-gig til- [*mu ma-gig*]
(*an*) *Ènság-mê im-ma-ra-an-*[*tu-ud*]
tùl tùl-là-là-ba tu-ne-en-na-aš gar-ra-nê
(*an*) *Ab-u - - - - etc. -*

1er mal, 1er remède.

Ab x-x-mu ma-gig-(*an*) *Ab-u im-ma-ra-an-tu-ud*

Mon pâturage (*ab...*) est souffrant ! — Voici que je t'enfanterai le divin *Abu*.

Dans l'énumération des maux, l'épopée suit une marche ascendante, et elle commence par ceux qui atteignent l'homme dans ses biens, c'est-à-dire l'homme pasteur dans ses pâturages.

M. Langdon lit *utul* le nom du pâturage, tout en reconnaissant qu'un troisième signe dégradé pouvait prêter au groupe une autre lecture. Je présume que cette lecture, par l'analogie des sept cas suivants, devait sonner comme le nom du remède : *A-bu*. Le premier signe n'a-t-il point la valeur *Ab*? Ce détail ne saurait d'ailleurs modifier grandement le sens.

La terre que l'homme cultivait sans peine après le déluge, vient de se révolter, et, faute de nourriture suffisante, les troupeaux sont menacés de perdition.

La déesse-mère, Nin ḫarsag, conjurera le danger en créant le divin *Abû* qui est *Tammuz* lui-même (cf. Langdon, *Tammuz and Istar*, p. 89), *Abû*, le dieu qui renouvelle, entretient, protège la végétation.

2e mal, 2e remède.

utul-mu ma-gig — an Nin-tul-la im-ma-ra-an-tu-ud.

Mon troupeau (*utul*) est souffrant ! — Voici que je t'enfanterai le divin Nin-*tulla* !

Le nouveau mal semble faire double emploi avec le précédent : mauvais pâturage et malheureux troupeau, n'est-ce point la même infortune ? Mais, par le nom du remède, nous voyons qu'il s'agit vraiment d'autre chose. Le dieu *Nin tulla*[1] n'est point, à mon avis, le dieu des troupeaux (lequel s'appellerait : *Nin utulla*), mais, comme son nom l'indique, le dieu des citernes, des fosses. C'est une grave question pendant une partie de l'année, en Orient, que celle de l'abreuvement. Le buffle, par exemple, s'il reste plus d'un jour sans eau, se détache à l'arrière, se couche et meurt. Dans le désert, on aménage, au temps des pluies, des points d'eau, fosses ou citernes, qui tant bien que mal sauveront l'existence du bétail.

Devant ce danger nouveau, qui se rattache indirectement à la malédiction du sol, Nin ḫaršag créera Nin tulla, providence qui abreuve les troupeaux, comme Abû pourvoit à leur alimentation.

3e mal, 3e remède.

ka-mu ma-gig — (an) Nin ka-u-tud im-ma-ra-an-tu-ud.

Ma bouche (*ka*) est souffrante ! — Voici que je t'enfanterai la divine Nin-*ka*-utud !

Le nom du remède *Nin-ka-utud* signifie : la dame qui produit la parole ! Il se peut donc que, dans l'opinion des Nippuriens, la manducation du fruit fatal ait causé, par manière de châtiment, dans l'homme, la privation de la parole ou du moins la confusion du langage ! C'est pourquoi la déesse-mère Nin ḫarsag créera Celle qui produit et rend la parole, *Nin-ka-utud*.

1. Rectifier la citation de Langdon : p. 83, n° 3. *Cuneif. Texts.* 24, 26, 113 a *Nin el-lal*. On trouve *Nin tul-lal*, ibid., 24, 7, 13.

4e mal, 4e remède.

Ka-mu ma-gig — (an) Nin-ka-si im-ma-ra-an-tu-ud.

Ma bouche (*ka*) est souffrante ! Voici que je t'enfanterai la divine Nin-*ka*-si !

Le nom du remède signifie « la dame qui comble la bouche ».

Les 3e et 4e maux « Ma bouche est souffrante ! » paraissent être identiques : il s'en faut, si l'on considère la nature des remèdes. Dans le premier cas, la bouche est un organe producteur, émetteur ; dans le second cas, la bouche reçoit, appréhende. Là, il s'agit de la parole : ici, de nourriture, de nourriture plutôt légère : *Nin kasi* qui intervient est définie ailleurs comme la divinité des breuvages (*Siris* : Brunn. 11003), lesquels constituent pour beaucoup le fond de l'alimentation des tribus en Orient.

L'usage de mets plus solides n'est point exclu. Cela va de soi. La conservation des troupeaux (remèdes 1 et 2) l'implique suffisamment.

5e mal, 5e remède.

Na-mu-ma-gig — an Na-zid im-ma-ra-an-tu-ud.

Mon *na* est souffrant ! Voici que je t'enfanterai la divine *Na*-zid.

Le nom du mal est en partie dégradé. L'espace disponible ne permet de lui attribuer qu'un seul signe (M. Langdon pense diversement).

Si l'on tient compte de l'habitude du calembour chez l'écrivain, ce signe ne pouvait être que ou *na* ou *zid*, l'un substantif, l'autre adjectif. Retenons le substantif et lisons *na* dont l'amorce existe encore sur la tablette : Mon *na* est en souffrance !

Le *na* est en effet une partie du corps humain, siège ou organe de quelque faculté. Il est rendu par *maḫirtum* « la partie antérieure » (Meissn. *Idgr.* 897), mais ce mot vague

n'est en somme qu'un euphémisme. *Na* ayant aussi la valeur de « pierre » et de « mâle », pouvait exprimer la puissance génératrice (cf. Boissier, *Divin.*, p. 64, n. 162) et la transmissibilité du châtiment. Après le *ka* (la bouche), avant le *da* (bras), le *til* (la côte), le *me* (l'entendement), il s'agit des conditions de la propagation de l'espèce.

La déesse *Na-zid* dont le nom signifie, *Na*-sain, est appelée à présider tutélairement à la génération et à l'enfantement.

Elle n'est point si inconnue qu'on semblerait le croire. Et d'abord il faut lire son nom *Nazid*, de préférence à *Nazi* (le deuxième signe ayant la double valeur *zi* et *zid*). Il était ainsi écrit en toutes lettres dans un temple de Suse dont les briques sont au Louvre :

« *Untaš GAL.... siyan* (*nap*) *Na-zi-id-me kuši*, (*nap*) *Na-zi-id siyan kukra duni* »

Moi Untaš GAL... je construisis un temple à la déesse Nazid et à la déesse Nazid je le vouai... (*Text. élam. aug.*, I, p. 21, n° XI)[1].

Nazid apparaît aussi dans un texte sémitique de comptabilité religieuse de l'époque d'Ur (*Text. él. sém.*, I, p. 132) :

ŠU (*an*) *Nanaï*
» » *Na-zid*
» » *Šamaš*
» » *Nin šubur*
» » *Ea*
ŠU (*an*) *Mama*
» » *Ili*
» » *Nin-muk*

Enfin Nazid, pour en revenir à notre sujet, passait pour la *servante du dieu Sin* (la Lune) dont l'influence fut toujours réputée grande, sur la génération des hommes et des végétaux. (*Cuneif. Texts*, 24, 48, 9, *b.*)

1. Chapelle d'une divinité *secondaire*, car les dieux invoqués pour la conservation du monument sont GAL et In Šušinak, et non pas Nazid elle-même qui, sans doute recevait de ceux-là l'hospitalité.

6e mal, 6e remède.

da-mu ma-gig — an Da-zi-mâ-a im-ma-ra-an-tu-ud.

Mon bras (*da*) est souffrant ! — Voici que je t'enfante la divine *Da*-zi-mâ.

Le nom du membre blessé est DA ; il n'y a point place, à mon sens, pour une restitution plus longue comme serait *Da-zi-mu ma-gig*.

DA a été l'hiéroglyphe et est devenu l'idéogramme du *bras droit* et, par extension, du *côté*. C'est l'organe des organes, la force physique, l'action extérieure de l'homme qui est en souffrance. Car un *vaillant* (*idlu*) s'écrit en babylonien *mâ-da*, c'est-à-dire, celui dont le bras sort et n'est pas paralysé (Meissn., *Idgr.*, 2838).

La déesse secourable à l'homme, dans cette infirmité qui eût compromis les prouesses des futurs Nemrod, est précisément *Dazimâ* dont le nom signifie « celle qui lève un bras sain », ou « qui tend un bras vigoureux » (cf. *â-zi-da*).

7e mal, 7e remède.

til-mu ma-gig — an Nin-til im-ma-ra-an-tu-ud.

Ma côte (*til*) est souffrante ! — Voici que je t'enfante la divine Nin-*til*.

Dans l'anatomie du corps, *til* désigne *ṣilu*, la côte. C'est aussi spécialement la cage thoracique qui protège les organes les plus délicats et les plus essentiels de la vie. De là est venu que le signe *til*, d'un emploi si fréquent dans les textes babyloniens, prit bientôt le sens général de vie (*balaṭu*).

Pour le dire en passant, le fait que dans une tradition analogue, on appelle *Hawa*, *Hawwa* « vivante ou vivifiante », la première femme, issue d'une *côte* de l'homme, a bien pu se produire chez un peuple qui se servait de l'écriture idéographique babylonienne, où le signe TI a les valeurs et de *vie* et de *côte*. Cette observation ne serait-elle

une confirmation de l'hypothèse que les traditions abrahamiques (comme le veut M. Naville) ont d'abord été consignées en écriture cunéiforme?

La divine Nin-til (dame de côte ou dame de vie) a pour mission de secourir l'homme, dans le détriment qu'ont subi les organes centraux.

8e mal, 8e remède.

Mê-mu ma-gig — (an) En-šag-mê im-ma-ra-an-tu-ud.

Mon esprit (*mê*) est souffrant! — Voici que je t'enfante le divin En-sag-*mê*!

L'organe visé est rendu par *ak* ou *mê* qui a le sens de « fabriquer, ouvrer » et se précise dans le mot sémitique, *ḥasâsu* qui signifie entendre, comprendre, d'où *ḥasisu* « oreille, intelligence ».

Après une série d'organes appartenant dans leur énoncé à la vie strictement sensitive, — celui-ci semble confiner franchement à un ordre supérieur. Après la bouche, le *na*, le bras, le cœur, c'est le *mê* qui indique la tête où réside le principe de tout art et de toute science.

Le nom du dieu secourable signifie : le seigneur qui guérit, qui améliore l'entendement.

Voilà les divins protecteurs de l'homme déchu, qui l'aideront à vivre plus heureux, sinon à recouvrer son état primordial.

Il faut faire un sort à ces êtres supérieurs, sans les éloigner de l'habitat des hommes. Pour cela, dit le texte sumérien,

tul-tul-la-la-ba tunennaš garranê

dans leur jeunesse, à peine nés, voici leur apanage :

1. Abû sera roi des pâturages,
2. Nin-tulla sera seigneur de Magan,
3. Nin-ka-utud épousera le dieu Nin azu,
4. Nin-ka-si sera Nig-sag-si,
5. Nazid épousera Umundarâ,
6. Dazima épousera... zim.

7. Nin-til sera la dame des Mois,
8. Ensagmê sera seigneur de Dilmun.

∴

Le tout se termine par un mot de doxologie *zag šal*, c'est-à-dire « Gloire (aux Dieux) ! »

Le texte n'autorise, semble-t-il, aucune assimilation de ces dieux aux pères de la civilisation, auteurs de la vie pastorale et de l'agriculture, inventeurs de la métallurgie, de la musique, etc.

Nos dieux étaient des êtres supérieurs, des patrons qu'on invoquait dans telle et telle détresse physique particulière. Pour atténuer les effets de la chute de l'homme, ils étaient préposés à la protection des troupeaux, veillaient à la santé des principaux organes, intéressant soit la vie de l'individu, soit la vie de l'espèce.

Cinq d'entre eux sont des dieux thérapeutes et trois autres veillent à l'alimentation de l'homme.

Si bien que l'homme déchu, sous leurs auspices *verra* du moins encore *la face de la vie*, c'est-à-dire, jouira de quelque bien-être, en dépit de la sentence fatale :

« *Il ne verra plus la face de la vie, jusqu'à ce qu'il meure !* »

∴

Le problème résolu est celui-ci :

Pourquoi l'homme, qui, à l'origine, a dû être parfait en son genre, ne jouit-il plus de la plénitude de la santé physique ?...

D'où viennent les infirmités, les maladies, les privations qui précipitent sa fin, au lieu qu'il eût dû mourir après une belle longévité, par l'usure normale de ses organes ?...

La cause en est dans la méconnaissance d'un avertisse-

ment des dieux, un acte inconsidéré commis malgré la mise en garde divine.

Les créateurs de l'homme viennent à son aide par l'envoi de protecteurs et de thérapeutes divins.

Pour finir, on peut se demander si, à la même époque, des moralistes comme Hammurabi et d'autres penseurs d'élite ne se posèrent pas cette seconde question : Pourquoi l'homme ne jouit-il pas de la plénitude de la santé *morale*? D'où viennent un certain obscurcissement de l'intelligence dans la perception du vrai et du bien ; une certaine débilité de la volonté dans l'exécution du bien vu et approuvé ; le dérèglement, par excès ou par défaut, des appétits irascible et concupiscible ?

La réponse, dans l'hypothèse, aurait été analogue à celle de la première question.

L'harmonie de l'être moral a été rompue par quelque transgression ou faute d'ordre moral.

Pour pousser l'analogie jusqu'au bout, il restait aux dieux créateurs à envoyer à l'homme des docteurs divins lui aidant à comprendre et à accomplir le bien, à modérer ses passions, à régler sa vie.

UNE SCÈNE D'AFFRANCHISSEMENT PAR LA VINDICTE AU PREMIER SIÈCLE DE NOTRE ÈRE,

PAR M. ÉDOUARD CUQ,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La scène est figurée sur un fragment de relief en marbre blanc (hauteur 0 m 90). Ce relief, qui a été pendant longtemps conservé à Rome au Palais Paluzzi, piazza Campitelli, puis à la villa Altieri, est entré ensuite dans la collection d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines formée par M. Raoul Warocqué à Mariémont près Charleroi. Il a été publié pour la première fois à la fin du XVIe siècle

par G. B. Cavallieri dans son recueil des statues antiques de Rome [1], puis en 1840 par Göttling qui en a donné une explication dans les « Annales de l'Institut de Correspondance archéologique de Rome [2] ». En 1903, les éditeurs de la Collection Warocqué, MM. Capart, Franz Cumont et de Mot, ont publié une photographie de l'original avec un bref com-



(D'après l'ouvrage intitulé : *Collection Raoul Warocqué. Antiquités égyptiennes, grecques et romaines. Nos 1-100*, Mariemont, 1903, p. 19, n° 26.)

mentaire [3]. Le dessin a été reproduit par MM. Saglio et Pottier dans leur « Dictionnaire des Antiquités grecques et

1. Édition de 1594, t. Ier, p. 95. Le relief n'est pas dans l'édition de 1585.
2. T. XII, p. 159-160, et tavola M.
3. *Collection Raoul Warocqué*, p. 19, n° 26.

romaines[1] » et tout récemment par M. Salomon Reinach dans son « Répertoire des reliefs grecs et romains[2] ».

De l'avis unanime, ce relief représente une scène d'affranchissement par la vindicte. Mais on est loin d'être d'accord sur l'interprétation des détails ; on se demande quelle est, dans le cérémonial de l'affranchissement, la partie que le sculpteur a entendu figurer parce qu'il l'a jugée la plus caractéristique.

Les diverses explications qui ont été proposées ne sont rien moins que satisfaisantes. Aucune ne tient compte des rites de l'affranchissement tels qu'ils ont été réglés par la loi. De là des divergences dans l'interprétation de l'attitude de chacun des personnages. Je crois cependant qu'on peut établir une concordance parfaite entre l'œuvre de l'artiste et les indications fournies par les textes juridiques ou littéraires, relatifs à l'affranchissement par la vindicte sous la République et le Haut-Empire.

Dans son état actuel[3], la scène comprend trois personnages, mais l'ensemble devait en contenir six. Il y a d'abord deux esclaves, vêtus d'une sorte de pagne que les Romains appelaient *subligaculum*, et coiffés d'un bonnet, le *pileus*, qui était le signe d'un affranchissement prochain. L'un des esclaves est à genoux, prosterné devant un personnage qui manque dans notre fragment; l'autre, qui tient un fouet dans la main gauche, est debout[4] en face d'un quatrième personnage dont il ne reste que l'avant-bras droit et la main. Ce personnage saisit la main droite de l'esclave : ce geste constitue, à mon avis, l'une des parties essentielles de la scène.

Au fond de la composition apparaît un cinquième personnage revêtu de la toge. De la main gauche, il tient une

1. Article *Manumissio*, fig. 4827, t. III, p. 1585.
2. T. II, 1912, p. 164.
3. Hauteur : 0 m 272; largeur : 0 m 198.
4. Hauteur : 0 m 238.

sorte de bâton appuyé sur l'épaule; dans la main droite, il a une verge ou baguette dont le bout est aminci. C'est un licteur, le faisceau sur l'épaule, la vindicte à la main. La présence du licteur se porte dans la direction du sixième personnage qui devait être figuré à gauche de notre fragment : c'était sans aucun doute le magistrat qui, d'après la loi, préside la cérémonie de l'affranchissement par la vindicte.

Sur les six personnes que devait contenir le relief, il en est deux qui restent à identifier : celle qui tient la main de l'esclave debout; puis celle devant qui l'autre esclave est prosterné. D'après Göttling, ces deux personnes n'en font qu'une [1] : c'est le *dominus* qui, après un double affranchissement, donne une poignée de main à l'un des esclaves pendant que l'autre s'agenouille devant lui pour lui exprimer sa reconnaissance [2]. Cette conjecture serait confirmée par la coiffure des esclaves : le *pileus* serait le signe de la liberté recouvrée.

Cette explication est très contestable : l'artiste aurait représenté, non plus la scène de l'affranchissement, mais une scène consécutive, dans laquelle le maître traite l'un des esclaves d'égal à égal, en lui donnant la main, tandis qu'il laisse l'autre dans la plus humble des attitudes. Rien de plus banal et de moins caractéristique. On ne voit pas pourquoi l'on aurait demandé à un artiste de perpétuer un souvenir, sans grand intérêt pour l'un des esclaves, peu flatteur pour l'autre et même peu vraisemblable. L'esclave agenouillé a plutôt l'air d'un suppliant que d'un homme fier d'avoir obtenu avec la liberté la qualité de citoyen romain. On sait que les affranchis refusaient souvent de tenir les promesses de services faites à leur maître à la veille de

1. *Annali*, XII, 159.

2. Matz, *Antike Bildwerke in Rom*, éd. von Duhn, 1882, t. III, n° 3602, accepte cette opinion : « Letzerer ist offenbar der Herr, jener der Sklave. An der Erde kniet ein zweiter Sklave mit Schurz und Pileus n. r., wie man wohl mit Recht vermuthet, um dem Herrn für die Freilassung zu danken. »

leur libération. On avait beau leur faire prêter serment : devenus libres, ils ne se faisaient aucun scrupule de se parjurer. L'Édit Prétorien dut créer une action spéciale pour les contraindre à exécuter leurs engagements [1].

La coiffure de l'esclave ne prouve nullement qu'il soit déjà affranchi. Dès que le maître avait manifesté la volonté de lui donner la liberté [2], l'esclave faisait couper ses cheveux et allait recevoir dans le temple de la déesse Feronia le bonnet d'affranchi [3]. La promesse du maître était en quelque sorte placée sous la garantie de la divinité, mais elle n'avait aucune valeur juridique [4] tant que les solennités exigées par la loi n'étaient pas accomplies [5].

L'usage de prendre le *pileus* avant l'affranchissement est confirmé par les textes relatifs à l'affranchissement testamentaire. Les esclaves à qui le défunt a promis la liberté après sa mort, suivaient les obsèques coiffés du *pileus*, et cependant leur libération était subordonnée à l'acceptation de la succession par l'héritier institué [6]. Dioclétien le déclare dans un de ses rescrits : *Directis verbis jure data libertate*, non sola impositione *pilei, sed adita hereditate, si nulla juris impediat constitutio, liberti constituuntur orcini* [7].

1. C'est l'action *operarum* (Ulpien, *Dig.*, XXXVIII, 2, 1, 1 ; cf. XXXVIII, 1, 2, 1 ; Cicéron, *ad. Attic.*, VII, 2 ; Venuleius, *Dig.*, XL, 12, 44 pr.).

2. C'est ce qu'on appelait : *vocare ad pileum*. Senec., *Ep.* XLVII, 16 ; Suétone, *Tib.*, 4.

3. Servius, in Virg., *Æn.* VIII, 564 : *Feronia... libertorum dea est, in cujus templo, raso capite, pileum accipiebant.* Cf. Plaute, *Amphytrio*, I, 1. 306.

4. Cf. Plaute, *Pœn.*, I, 2, 148 : *Liberare juravisti me haud semel, sed centiens.*

5. L'esclave pouvait être conduit au marché pour y être vendu ; il n'en gardait pas moins le *pileus* qui annonçait à l'acheteur que la vente était faite sans garantie. Il est vraisemblable qu'à l'origine la vente d'un esclave coiffé du *pileus* était faite à la requête d'un créancier du maître ; au Ier siècle de notre ère, l'esclave mis en vente sans garantie devait toujours être *pileatus* (Cælius Sabinus, ap. Aul. Gell., VII, 4).

6. *Cod. Inst.*, VII, 6, 1, 5.

7. *Ibid.*, VII, 2, 10.

L'interprétation de Göttling ne résiste pas à l'examen ; elle a été écartée à juste titre par les éditeurs de la collection Warocqué. Ils ont bien compris que l'affranchi, qui a voulu perpétuer le souvenir de sa libération, a dû prier l'artiste de représenter l'un des actes qui, d'après la loi, sont nécessaires pour l'acquisition de la liberté et de la cité romaine. Suivant eux, « un esclave, coiffé du bonnet phrygien (*pileus*) est accroupi à terre, et son maître l'affranchit en le touchant d'une baguette (*vindicta*). Un autre esclave est debout, et le licteur qui se tenait à droite, le prenait par la main pour le faire tourner sur lui-même ».

Cette interprétation n'a en soi rien d'impossible lorsqu'on l'examine d'une façon abstraite et en quelque sorte théorique. Mais comme explication du bas-relief, elle paraît douteuse sur le premier point, peu vraisemblable sur le second. Et en effet on ne voit pas le geste du maître imposant la vindicte sur l'esclave accroupi ; on devrait tout au moins apercevoir l'extrémité de la vindicte, puisque le contact est nécessaire et que le corps de l'esclave est entièrement conservé. Quant au second point, l'interprétation manque de vraisemblance. L'artiste aurait représenté le licteur dans deux positions différentes : dans l'une, ce serait un simple figurant qui se tient comme un soldat au port d'armes, le faisceau sur l'épaule, la verge à la main ; dans l'autre, il se serait débarrassé de la verge pour prendre l'esclave par la main et le faire pivoter. Le licteur jouerait ici un rôle actif que rien ne justifie. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la *vertigo* opérée par le licteur retarderait la marche du magistrat. A son passage sur la voie publique, le Préteur s'est arrêté un instant pour présider à un acte de la juridiction gracieuse. Il a prononcé le mot sacramentel : *addico*. Son rôle est terminé. Le licteur qui le précède doit poursuivre sa route.

M. Perdrizet, dans son compte rendu de l'ouvrage de MM. Capart, Franz Cumont et de Mot, admet avec les édi-

teurs de la Collection Warocqué que l'artiste a entendu représenter le rite final de l'affranchissement ; toutefois il rectifie avec raison leur interprétation en disant que la *vertigo* est l'œuvre du maître de l'esclave et non du licteur[1]. Mais est-il vrai que notre relief représente l'acte final de l'affranchissement? Cette hypothèse est-elle justifiée par l'attitude de l'esclave debout ou par celle du maître? Je ne le crois pas. L'esclave, au lieu d'avoir les jambes rapprochées pour tourner sur lui-même, marche vers le personnage placé devant lui. Celui-ci ne paraît pas, en prenant la main de l'esclave, faire le geste nécessaire pour la *vertigo*. Rien n'indique ce mouvement.

Puis on ne conçoit pas que le sculpteur ait choisi pour figurer l'affranchissement un acte tel que la *vertigo*, qui est étranger aux rites de l'action de la loi et par conséquent sans valeur juridique. Il en est de la *vertigo* comme du soufflet que, d'après une fable de Phèdre[2], le maître donne à son esclave lorsqu'il veut l'affranchir. Bien que Perse, dans une de ses Satires, déclare que *Una quiritem vertigo facit*[3], on ne peut pas le prendre à la lettre, car lui-même, quelques vers plus bas, s'exprime correctement en disant : *Vindicta postquam meus a Prætore recessi*[4]. C'est la vindicte qui rend l'esclave *sui juris* et non la *vertigo*.

Il n'est pas même certain que, dans l'usage, la *vertigo* suive l'affranchissement. Un fait historique, rapporté par Appien, donne lieu de penser que la *vertigo* était, comme le *pileus*, l'annonce d'un affranchissement promis par le maître, mais non réalisé. Après la bataille de Philippes et la mort de Brutus, un de ses partisans, le père du jurisconsulte Labéon, au moment de se donner la mort, chargea

1. *Revue des Études anciennes*, 1905, VII, 90.
2. Fab. II, 5, 25 : *Non multum egisti et opera nequiquam perit;*
Multo majoris alapæ mecum veneunt.
3. Perse, *Sat.* V, 76.
4. *Ibid.*, 88; cf. Plaute, *Miles glor.*, IV, 1, 15.

ses esclaves de remettre à sa femme et à ses enfants une lettre contenant ses dernières volontés ; puis, prenant la main de son plus fidèle esclave, il le fit, dit Appien, tourner sur lui-même, suivant l'usage des Romains lorsqu'ils veulent affranchir. Après quoi il lui tendit son épée et se fit transpercer la gorge[1]. Il est clair que la *vertigo* a précédé l'affranchissement que les héritiers de Labéon avaient été invités à exécuter. Il en est autrement, d'après l'abréviateur de Festus, pour l'affranchissement *sacrorum causa*[2] ; mais cet affranchissement à la mode grecque qui avait pour but de consacrer l'esclave au service des dieux, n'était pas efficace par lui-même : il devait être confirmé par une sorte de stipulation de peine.

A ces raisons de droit, on peut joindre une observation de fait : si le maître est occupé à faire tourner l'esclave sur lui-même, on ne s'explique pas la position donnée par le sculpteur à l'esclave accroupi. M. Perdrizet, acceptant sur ce point l'opinion de Göttling, pense que cet esclave prosterné aux pieds de son maître, lui témoigne sa reconnaissance du bienfait qu'il a reçu. Mais il semble difficile que le maître ait un esclave à ses pieds pendant qu'il en fait pivoter un autre. L'artiste aurait dû placer l'esclave agenouillé dans un plan perpendiculaire et non parallèle à celui du maître. Le personnage qui tient la main de l'esclave debout, ne peut pas être le *dominus*. La scène que l'artiste a voulu figurer n'est pas le rite final de l'affranchissement. La *vertigo* a lieu hors la présence du magistrat et du licteur.

M. Perdrizet a essayé d'écarter cette objection en disant

1. Appien, *De bell. civ.*, IV, 135 : τοῦ δὲ πιστοτάτου τῆς δεξιᾶς λαβόμενος, καὶ περιστρέψας αὐτὸν, ὡς ἔθος ἐστὶ Ῥωμαίους ἐλευθεροῦν, ἐπιστρεφομένῳ ξίφος ἔδωκε, καὶ τὴν σφαγὴν ὑπέσχε.

2. P. Diac., v° *Manumitti* : [*Manumitti dicitur*] ser(vus) sacrorum [*causa cum dominus tenens m*]odo caput [*modo membrum aliud ejusdem servi ita*] dicit : Hunc [*hominem liberum esse volo*, ac] pro eo auri X [*puri, probi, profani, mei solvam si*] usquam digre[*diatur a sacris, cum fuerit, juris*] sui. Tum is ser[*vum circumagit et e manu homi*]nem liberum mit[*tit*].

que, si magistrat et licteur restent en scène après l'affranchissement des deux esclaves, c'est que le licteur a été chargé d'affranchir une *familia* d'esclaves, en vertu d'un testament. Le licteur, dit-il, a déjà donné à ces esclaves le coup de verge qui les affranchit ; il en reste encore plusieurs qui attendent leur tour. A l'appui de cette conjecture, on fait observer que l'objet que le licteur tient de la main gauche est un peu mince pour un faisceau. C'est, dit-on, qu'il en a retiré plusieurs verges. Il en employait une par esclave. En comptant celle qu'il a dans la main droite, il y en a trois de moins dans le faisceau.

Il y a bien des raisons pour écarter cette conjecture trop ingénieuse pour être vraie. Le port de la vindicte ne prouve pas la participation du licteur à l'acte d'affranchissement. Si l'on représente souvent le licteur le faisceau sur l'épaule gauche, la main droite libre, il y a des exemples de licteurs tenant à la main la vindicte [1] sur des reliefs qui n'ont aucun rapport avec un affranchissement. Tel est un relief du palais Colonna à Rome [2] qui représente un magistrat assis à son tribunal et statuant sur un procès relatif à l'exhibition d'un testament [3]. Tel est aussi un relief du Musée de Vérone, où

1. *Annali dell' Instituto di Corrispondenza archeologica di Roma*, 1840, XII, tav. L. Publié d'après une photographie de l'original dans *Dict. des Antiquités grecques et romaines* de Saglio et Pottier : v° SIGNUM, fig. 6445 ; S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, 1912, t. III, p. 221.

2. D'après Mommsen (*Gesammelte Schriften*, III, 317), il s'agirait de la présentation d'un testament au Préteur par l'un des sept témoins convoqués pour vérifier les sceaux qu'ils ont apposés. Ce serait une formalité préalable à l'ouverture des tablettes qui aurait lieu devant le magistrat ; les personnes placées derrière le Préteur seraient, outre le licteur, celles qui ont intérêt à connaître les clauses du testament. Cette manière de voir ne peut être maintenue. On sait aujourd'hui que l'ouverture des tablettes avait lieu, non pas devant le magistrat, mais au bureau du percepteur de l'impôt sur les successions.

3. Appien (*De bell. civil.*, I, 15), dans son récit d'une émeute à Rome au temps des Gracques, dit qu'on saisit et qu'on brisa les faisceaux et les bâtons qui étaient aux mains des licteurs : τοὺς ῥάβδους καὶ τὰ ξύλα ἐν χερσὶ τῶν ὑπηρετῶν.

deux licteurs sont placés à droite et à gauche d'un *bisellium* dédié à un personnage dont la profession est indiquée par les emblèmes gravés sur le socle [1].

D'autre part, l'affranchissement testamentaire confère directement la liberté [2]; il est inutile de le faire suivre d'un affranchissement par la vindicte. Il en est sans doute autrement du fidéicommis de liberté, depuis qu'il a été rendu obligatoire par le Sc. Rubrien, sous le règne de Trajan [3]. Mais où est la preuve qu'il s'agit d'un fidéicommis, que ce fidéicommis est postérieur à Trajan et qu'il s'applique à toute une *familia ?* On ne voit en tout que deux esclaves. Or Ulpien dit : *Unicus servus familiæ appellatione non continetur ; ne duo quidem familiam faciunt* [4].

Il est tout aussi inexact de prétendre que le licteur emploie une baguette par esclave. La vindicte ne sert pas à donner à l'esclave un coup assez fort pour la briser : on la pose simplement sur lui [5]. La même baguette peut servir indéfiniment.

Le peu d'épaisseur du faisceau n'a rien de surprenant : le nombre de baguettes montées sur le manche n'est pas uniforme. Sur des reliefs de Narbonne, il varie de six à douze [6].

Il faut d'ailleurs contester absolument le rôle actif qu'on fait jouer au licteur à l'époque où le bas-relief a été sculpté. Le style dénote, a-t-on dit justement, un bon travail de l'art Augustéen. Or, jusqu'à Dioclétien, le licteur n'est qu'un figurant dans l'affranchissement par la vindicte. Nous avons sur ce point le témoignage d'un contemporain, le juris-

1. Maffei, *Museum Veronense*, 1749, p. CXVII, 1.

2. Gaius, I, 17; II, 267; 263, 266, 268. Ulpien, *Reg.*, II, 7.

3. Ulpien, *Dig.*, XL, 5, 26, 7.

4. Ulpien, *Dig.*, L. 16, 40, 3. Il en est autrement, en matière de délit, pour l'application de l'interdit *de vi cottidiana*. Ulpien, *Dig.*, XLIII, 16, 1, 17.

5. Gaius, IV, 16 : ...*Homini festucam imponebat.*

6. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, I, 583 ; 588.

consulte Hermogénien. Aujourd'hui, dit-il, l'affranchissement se fait habituellement par les licteurs, sans que le maître ait à prononcer aucune parole [1]. Avant Dioclétien, le licteur n'intervenait donc pas dans la solennité ; mais sa présence était nécessaire comme dans tous les cas où le magistrat investi de l'*imperium* apparaissait en public.

A l'époque des Sévères, l'usage d'employer les services du licteur pour l'affranchissement n'existait pas encore : on se demandait si le Préteur pouvait procéder à un affranchissement sans être escorté de licteurs, par exemple lorsqu'il était dans une villa, chez des amis [2]. La présence du licteur paraissait indispensable pour que le Préteur fît acte de magistrat, même quand il exerçait la juridiction gracieuse. Si l'on n'exigeait pas qu'il fût à son tribunal [3], il fallait tout au moins s'adresser à lui lorsqu'il passait sur la voie publique avec son escorte. Le jurisconsulte Ulpien a, le premier, proposé d'écarter cette condition requise pour la validité de l'action de la loi. Un demi-siècle plus tard, au temps de Dioclétien, on simplifia encore le rituel de l'affranchissement. Lorsque le licteur était présent, il est vraisemblable que, dans la pratique, l'*adsertor* lui empruntait sa vindicte pour accomplir l'acte de l'imposition [4]. On a fini par demander au licteur d'imposer lui-même la vindicte à la place de l'*adsertor in libertatem* [5]. Mais, au Ier siècle de notre ère, la coopération du licteur à l'affran-

1. *Dig.*, XL, 2, 23 : *Manumissio per lictores hodie, domino tacente, expediri solet.*

2. Ulpien, *Dig.*, XL, 2, 8.

3. Gaius, *eod. tit.*, 7. Il n'en était pas ainsi au temps de Plaute. *Persa* IV, 3, 17 : *I, i ad forum, ad Prætorem exquære.* Cf. *Pseudolus*, I, 3, 124.

4. Tel est peut-être le sens de ces vers de Perse (*Sat.*, V., 175) : *Hic, hic, quem quærimus, hic est, non in festuca lictor quam jactat ineptus.* Plaute au contraire fait dire au maître (*Curc.*, I, 3, 56) : *Em, istoc verbo vindictam para.*

5. Le témoignage d'Hermogénien est confirmé par celui de Boëce (*Top.*, 288) : *Vindicta... est virgula quædam quam lictor manumittendi servi capiti imponens eumdem servum in libertatem vindicabat.*

chissement ne peut pas être admise : ce serait un anachronisme.

Pour déterminer le caractère de la scène représentée sur le relief Warocqué, il convient de rappeler que l'affranchissement par la vindicte a lieu dans la forme d'un procès intenté au maître de l'esclave, en observant les solennités de l'action de la loi par serment, pour la revendication d'un meuble. Il faut donc citer le maître en justice, puis accomplir l'action de la loi. Ces deux moments de la procédure sont fixés sur le relief.

Au premier plan est un esclave prosterné aux pieds d'un personnage qui manque dans le fragment, mais qui est sans aucun doute le *dominus*. Ce n'est pas sans motif que l'artiste a donné à cet esclave l'attitude d'un suppliant. Le rite de la *supplicatio* dans l'affranchissement entre vifs est mentionné par Plaute dans sa comédie du Persan. Toxile achète à Dordalus une de ses esclaves et lui fait promettre de l'affranchir. En lui remettant le prix convenu, il dit : Elle ira demain faire la *supplicatio*. « *Supplicatum cras eat.* » Oui, oui, par Hercule, répond le maître[1].

On entend généralement ces vers d'une prière faite par l'esclave à la divinité pour qu'elle favorise l'affranchissement. Mais cette prière est inutile puisque le maître s'est engagé à donner la liberté. En tout cas, un accord formel entre le vendeur et l'acheteur ne serait pas nécessaire pour un acte sans valeur juridique. Or ici il semble bien que l'esclave est autorisé à remplir une formalité préalable à l'affranchissement et qui doit avoir lieu à une date fixée d'accord avec le maître.

La *supplicatio* était vraisemblablement l'acte préliminaire du procès fictif qui servait à réaliser l'affranchissement. Il tenait lieu de la citation en justice usitée dans un procès réel. Pour obtenir du maître qu'il comparaisse

1. Plaute, *Persa*, 447.

devant le magistrat et participe à l'action de la loi, on ne pouvait songer à la forme ordinaire de l'*in jus vocatio* qui a pour sanction un acte de force, la *manus injectio.* La seule attitude qui convînt à l'esclave en pareil cas était celle d'un suppliant. Même après son affranchissement, l'esclave devenu libre et citoyen romain devait manifester sa déférence envers son patron lorsqu'il voulait le citer en justice : *reverentiam patrono exhibere debere*, dit Ulpien [1]. D'après l'Édit du Préteur, il lui était défendu de le citer sans la permission du magistrat [2]. A plus forte raison, l'esclave devait-il solliciter humblement son maître de comparaître en justice pour réaliser l'affranchissement. C'est ainsi qu'au Bas-Empire les requêtes, adressées à l'Empereur par de simples particuliers ou par des esclaves, portaient le nom de *preces* ou de *supplicatio* [3].

Au second plan du relief, l'esclave est debout et l'on procède à l'action de la loi. Les solennités de l'action réelle par serment sont décrites par Festus [4] et par Aulu-Gelle [5] et, d'une manière plus détaillée, par un jurisconsulte du siècle des Antonins, Gaius, au quatrième livre de ses Commentaires [6]. L'action s'engage sous la forme d'un combat entre les deux plaideurs, combat simulé assurément et qui prend fin grâce à l'intervention du magistrat. La partie essentielle de l'acte d'affranchissement, comme de tout procès en revendication, est la *manus adsertio* opérée par chacun des adversaires sur l'objet litigieux [7]. Elle comprend deux gestes qui doivent être accomplis tour à tour par celui qui revendique la liberté de l'esclave et par le

1. *Dig.*, II, 4, 10, 3.
2. *Dig.*, II, 4, 4, 1 ; 8, 1.
3. Dioclétien, *Cod. Just.*, IX, 42, 1. Constantin, *eod.*, I, 19, 1.
4. V° *vindiciæ*.
5. *Noct. Attic.*, XX, 10, 7 et 10.
6. Gaius, IV, 16.
7. Plaute, *Curc.*, IV, 2, 4; *Pœn.*, IV, 2, 83 ; V, 2, 4 ; V, 6, 10.

maître [1]. C'est d'abord l'appréhension de l'objet du litige : *ipsam rem adprehendebat*, dit Gaius, *veluti hominem*; puis l'imposition de la vindicte qui manifeste la volonté d'employer la force en cas de résistance. Cette *manus adsertio* réciproque forme la *manus consertio* [2].

Dans notre relief, la scène, qui occupe le centre de la composition, représente une *manus adsertio* proprement dite. *Adserere manum*, dit Festus, *est admovere* [3]. Tel est le geste figuré par le sculpteur. C'est le rite initial de l'affranchissement. Le second geste manque, celui de l'imposition de la vindicte, mais il ne faut pas oublier que nous n'avons qu'un fragment du relief. D'ailleurs la présence du licteur, qui annonce celle du magistrat, donne à la *manus adsertio* sa véritable signification : c'est un acte judiciaire, et pour un esclave coiffé du *pileus*, il n'y en a pas d'autre que l'action de la loi qui exige l'appréhension.

Le personnage dont on ne voit que l'avant-bras n'est ni un licteur, ni le *dominus* : c'est l'*adsertor in libertatem*. C'est encore Festus qui nous renseigne sur ce point. *Sertorem*, dit-il, *quidam putant dictum a prendendo*, *quia cum cuipiam adserat manum*, *educendi ejus gratia ex servitute in libertatem*, *vocetur adsertor* [4]. Dans le procès qui s'engage, le rôle de revendiquant ne peut être rempli par la personne intéressée ; l'esclave est incapable d'ester en justice. C'est un tiers, ordinairement un ami du maître, qui procède à la *manus adsertio*. A côté de lui, à sa gauche, était le maître qui devait à son tour *manum adserere* conformément aux règles de l'action de la loi.

En somme, la scène figurée sur le bas-relief est la repro-

1. La *manus adsertio* du maître est mentionnée par Horace (*Sat.* II, 7, 76), par Ulpien (*Dig.*, XL, 12, 12, 2 : *Vindicta ei imposita est ab eo quem dominum esse putavit*), et par Tryphoninus (*Dig.*, XLIX, 17, 19, 4 : *Ut heres... vindictam servo imposuit*).

2. Aulu-Gelle, XX, 10, 9.

3. V° *adserere*.

4. V° *sertorem*.

duction fidèle de quelques-uns des rites nécessaires pour réaliser un affranchissement par la vindicte. On a voulu voir dans certains détails des symboles qui n'ont pas été, à mon avis, dans la pensée de l'artiste. Le fouet, par exemple, qu'il a placé dans la main gauche de l'esclave debout, n'est pas, comme l'a prétendu Göttling, le symbole de la servitude dont il va être libéré [1]. Si le sculpteur avait eu cette idée, il aurait choisi un symbole du pouvoir de vie et de mort du maître, et il ne l'aurait pas mis dans la main de l'esclave. Le fouet est, je crois, tout simplement le signe de la profession. Cet esclave était un cocher, peut-être un conducteur de chars, dont les succès dans les jeux du cirque lui avaient valu la faveur de son maître et le bienfait de la liberté.

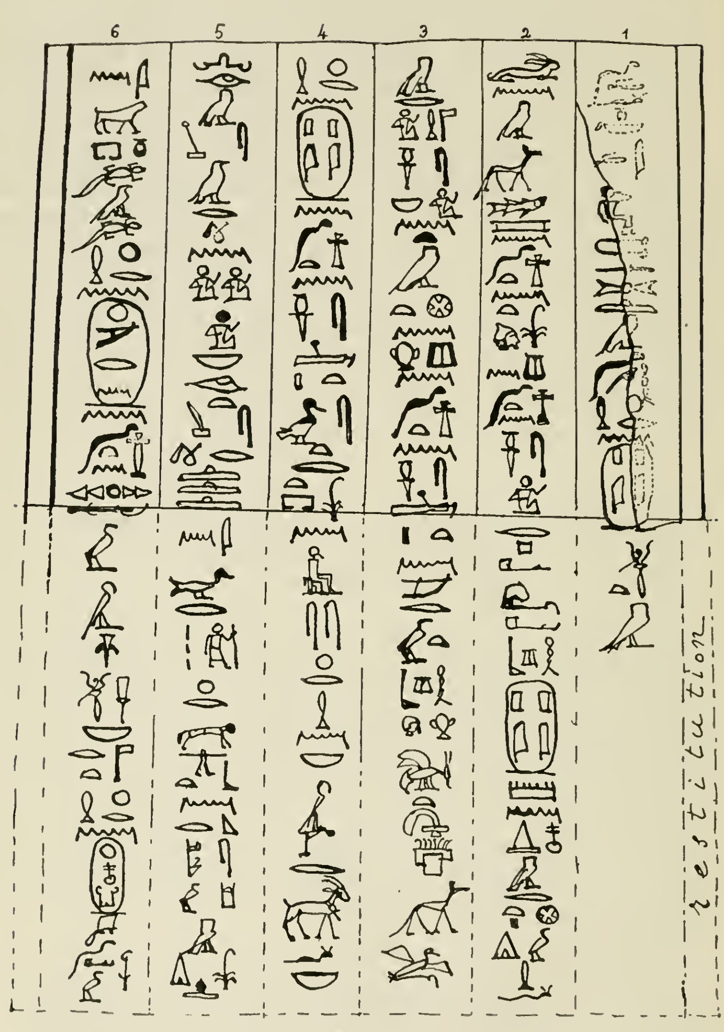
NOUVELLE INSCRIPTION DE L'ANCIEN EMPIRE ÉGYPTIEN ATTRIBUABLE AU VIZIR ḎÂOU,

PAR M. A. MORET, CONSERVATEUR DU MUSÉE GUIMET.

M. H. Gauthier vient de publier dans le *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale* (XII, 1915, p. 125 sq.) des monuments trouvés ou achetés, depuis vingt ans au moins, par l'Institut. Le n° 2 donne 6 lignes d'un texte où apparaissent les cartouches de Pepi I et de Merenrâ (VIe dyn., vers 2500 av. J.-C.). M. Gauthier a publié le texte sans le traduire (p. 126; photographie = pl. I); sa transcription demande des corrections et le texte vaut d'être traduit et commenté.

La pierre est un bloc de grès de 0 m 55 en largeur sur 0 m 50 en hauteur, soigneusement paré et gravé. La provenance est inconnue, mais le grès indique plutôt la Haute-Égypte. M. Gauthier a publié le texte comme si le bloc

1. *Annali*, XII, 159.



Inscription attribuable au vizir Ḏâou (*Institut français du Caire*, n° 2)

formait un tout complet; cependant, à première vue, la photographie montre qu'il s'agit d'un élément détaché d'une paroi de tombeau. En haut, à droite, et en bas, les sections sont rectilignes; à gauche, la pierre présente une légère saillie, formant marge extérieure, parce qu'on a abattu le champ pour graver l'inscription; de plus, le côté gauche est un peu oblique; il devait former l'arête latérale d'une paroi légèrement trapézoïdale, comme c'est le cas pour les *mastaba*. L'étude de l'inscription prouve, d'autre part, que le côté droit donne le début d'un texte; que le côté supérieur fournit bien le début des colonnes; nous avons vu que le côté gauche porte une marge terminale, preuve que le texte s'arrête ici; reste le côté inférieur, où l'inscription est manifestement incomplète (aux lignes 3 et 6, il manque en bas la moitié de mots connus). Concluons que le bloc faisait partie d'une paroi appareillée; il donne le haut d'un texte vertical dont le bas manque. J'évalue la partie manquante à un bloc, *au moins*, de mêmes dimensions; nous ne possédons, *au plus*, que la moitié du texte primitif. Le nom du titulaire manque.

De la première ligne, le premier quart est totalement effacé; après, on aperçoit une partie de plus en plus importante des signes gravés. M. Gauthier transcrit, avec hésitation, des signes qui ne donnent aucun sens. La photographie permet cependant de lire, avec une complète certitude, la formule initiale (*ỉ*)*d ṯs mḏh*, classique sous la VIe dynastie, de la biographie d'un homme élevé à la cour du roi. Avant le mot *ỉḏ*, dont le déterminatif apparaît, on a la place suffisante pour restituer *ḏd-f ỉnwk* comme aux inscriptions d'Ounj [1] et d'Ibj [2]. Nous avons donc : « (1) Il dit : « moi, enfant, j'étais porteur de hache [3] sous la majesté

1. Cf. l. 1 : Sethe, *Urkunden*, I, 98.
2. *Urk.*, I, 142. Cf. I, 51.
3. Sur le mot *mḏh*, qu'on interprétait par « couronne », à cause d'un déterminatif fautif, voir Sethe, *Aeg. Zeitschrift*, 42, p. 142, et la variante donnée par Maspero, *Guide au Musée du Caire* [4], p. 42, n° 80.

du roi Pepi. » Comme il sera plus tard (l. 6) question de Merenrâ, successeur de Pepi Ier, le Pepi en question ne peut être que le premier du nom.

Laissons de côté, pour le moment, la lacune au bas de la l. 1. Au début de la l. 2, le titulaire X nous apprend que « étant[1] en qualité de *juge, administrateur de district*, on me salua *préposé au bien du roi*, on me salua *ami*. . . » Le terme « saluer » *nḏ*, rare par ailleurs, revient cinq fois dans la partie conservée de l'inscription : c'est un mot technique, indiquant que le roi reconnaît à tel individu telle charge[2]. Ainsi, X suivait sa carrière comme administrateur d'un district provincial, lorsque la faveur royale le distingua, pour ne jamais plus l'abandonner par la suite. Au début de la l. 3, je trouve : « directeur des prophètes, tout *ami* qui sont dans cette ville, sous mon autorité ; on me salua *ami u*[*nique*].... » les premiers mots ne désignent évidemment pas des charges de X, mais celles de fonctionnaires placés sous son autorité (*ḫr ḫr-ỉ*) : — donc il manque une phrase, au bas de la l. 2, pour introduire ces nouveaux venus, et il y aussi lacune au bas de la l. 3, où *unique* est coupé en deux ; et ainsi de suite pour chaque ligne. En évaluant la lacune à *au moins* un bloc égal au bloc conservé, 11 à 12 *cadrats* manqueraient sous chaque ligne.

La restitution du bas de la ligne 1 comporte probable-

1. Même tournure dans l'I^on^ de Mten (*Urk.*, I, 3, l. 5).

2. En dehors des Pyramides, où *nḏ* a le sens « défendre, protéger », le mot se trouve dans les textes civils de cette époque (Sethe, *Urk.*, I, 137, 140, 147) avec le sens « saluer » qu'il a ici. Le verbe est à la forme impersonnelle, avec régime indirect introduit par *n*. Un excellent exemple, de la XIIe dyn., apparaît sur la stèle 3 de Munich (Glyptothèque), l. 18 : « on me salua de mes fonctions dans le palais, à savoir : directeur des prophètes. » Cf. *I^on^* de *Beni-Hasan*, l. 151 et Brit. Mus. *Eg. Stelae*, III, pl. 15-16. Dès le moyen empire, *nḏ* cède la place au terme *dhen* « saluer en frappant la terre du front », avec le sens « reconnaître une fonction à quelqu'un ».

ment une formule analogue à celle d'Ounj (l. 2) : « ...porteur de hache sous la majesté de Pepi, [ma fonction était celle de .... »]; pour préciser davantage, il faudrait mieux connaître notre inconnu. Au contraire, l'intervalle entre les l. 2 et 3 peut être comblé, au moins partiellement, avec certitude. La ligne 3 nomme une « ville » et donne deux indications : 1° cette ville a un directeur des prophètes et des *amis*; comme aucun dieu n'est nommé et que le titre *ami* se rapporte exclusivement au roi, le dieu que servent prophètes et amis doit être le roi, et la ville en question est certainement « la ville de la pyramide royale » de Pepi I, Mennefer, qui deviendra Memphis. 2° Le titulaire X, qui commande au directeur des prophètes et aux amis, est certainement « directeur de la ville de la pyramide ». Avec ces indications et en ajoutant aussi le titre « officiant » qui accompagne d'ordinaire les fonctions précitées[1], et une formule pour relier la l. 2 à la l. 3[2], je crois pouvoir restituer, en reprenant la fin de la l. 2 : « On me salua ami, prince héréditaire[3], officiant, directeur de la ville de la pyramide Mennefer; Sa Majesté plaça] (3) le directeur des prophètes et tout ami, qui sont dans cette ville, sous mon autorité. »

L'intervalle entre l. 3 et l. 4 appelle aussi une restitution certaine. Sous la VIe dynastie, la direction de la ville de la pyramide royale (la capitale) est confiée au « juge de la Porte, vizir[4] »; donc ces titres doivent se retrouver au bas des l. 2 ou 3; si l'on admet la restitution proposée de la l. 2, il faut les placer l. 3 : « On me salua ami uni[que] d'amour, officiant en chef, chancelier du roi du Nord[5], juge de la Porte, vizir] sous la majesté du roi Pepi. »

1. Cf. titres de Pepinecht, *Urk.*, I, 131, l.17. — Ḏâou a bien ce titre : *Urk.*, I, 118, l. 12.

2. Cf. *Urk.*, 84, l. 16; 85, l. 9.

3. Cf. *Urk.* I, 118, l. 9.

4. A. Weil, *Die Veziere des Pharaonenreiches*, p. 15 sq.

5. D'après l'inscription de Ḏâou, *Urk.*, I, 118, l. 9 sq.

X est donc devenu premier ministre de Pepi I. Le texte va nous dire quelles faveurs il obtient du roi : « on me salua ami unique, on me fit entrer[1] au palais[2].... » La lacune entre l. 4 et l. 5 doit se rapporter aux honneurs reçus au palais ; je choisis la formule la plus vague qu'on trouve en pareil cas : « [parce que j'étais respecté par la majesté de mon Seigneur plus qu'aucun de ses nobles[3]] (5). Je ne rends d'honneurs à aucun homme[4] ; mais [mes] honneurs m'ont été rendus [par les grands[5] ; on me fit passer[6] un sarcophage et une offrande royale[7]] (6) de la part de la Cour, très abondante[8], sous la majesté de Merenrâ. » La lacune entre l. 5 et l. 6 est restituée d'après un texte de même époque où l'on définit le mot « honneurs » *śarw*, faits à un grand personnage, par : un cercueil, des vêtements funéraires, du parfum de fête, offerts par le roi. — Ceci se passait sous Merenrâ, premier fils et successeur de Pepi I ; Merenrâ régna cinq ans environ et fut remplacé par son frère Neferkarâ Pepi II. On peut supposer que c'est sous le règne de ce dernier que X reçut ses dernières charges : « on me salua Minou.... ». Nous voici à la fin du texte conservé. M. Gauthier croit reconnaître en *Minou*... le début d'un nom propre théophore, celui du titulaire du monument ; il

1. Corriger la transcription de Gauthier en ; la tête de l'oiseau n'a pas l'aigrette, c'est un défaut de la pierre. Pour la formule, cf. *Urk.*, I, 83, 84.

2. X est probablement promu « ami unique du grand château » (le palais) comme Ounj (l. 17) ; d'où la répétition du titre « ami unique ».

3. Ion de Ḏâou, *Urk.*, I, 119, l. 12.

4. Ou « je ne réalise (reçois) pas les honneurs de tout le monde (du vulgaire) » ; cependant *n* me semble annoncer un régime indirect, plutôt qu'un génitif. (Erman, *Gram*[3]., § 217-218.) Sur le mot *śar*, construit avec *m*, cf. *Urk.*, I, 146, l. 6. Voir aussi, I, 129, pour l'emploi du pronom suffixe.

5. Cf. Ion d'Hermonthis (*A. Z.*, 1896, 26, l. 6).

6. *Urk.*, I, 65, l. 15.

7. *Urk.*, I, 146, l. 6 sq. et 147, l. 16.

8. Pour ; cf. *AZ.*, 45, pl. VI, l. 9.

propose diverses restitutions de noms propres composés avec *Minou*. Cela est tout à fait invraisemblable. Après « on me salua » ne peut venir qu'un titre sacerdotal relatif au dieu Minou. On ne peut restituer « directeur des prophètes de Minou », puisque rien jusqu'ici ne se rapporte à l'administration du nome Panopolite ou au temple de Minou. Les seuls titres à envisager sont [hieroglyphs] et [hieroglyphs]. Alors se pose le problème suivant : existe-t-il, au temps de Pepi Ier et de Merenrâ, un « vizir, directeur de la ville de pyramide royale » qui porte aussi l'un de ces deux titres? La liste des vizirs de l'ancien empire [1] nous indique qu'un seul vizir, directeur de la ville de la pyramide au temps de Pepi Ier, porte aussi le titre de [hieroglyphs] *Minou-chet*; c'est Ḏâou, un très grand personnage, beau-frère de Pepi Ier et oncle de Merenrâ et Pepi II; il est originaire d'Abydos, et ceci explique le titre sacerdotal relatif au dieu Minou, qui est dans le voisinage d'Abydos. Ce Ḏâou est donc le seul personnage du temps qui réunisse les titres que l'inconnu de notre monument portait aussi; une conclusion s'impose : Ḏâou est le titulaire de notre fragment de tombeau.

Ce Ḏâou est connu par trois monuments; voyons s'ils offrent quelques points de contact avec le bloc étudié ici.

1° Décret A de Koptos, relatif aux immunités accordées au temple de Minou. Le vizir qui reçoit le décret aux fins d'exécution, c'est Ḏâou, en l'an 23 du roi Pepi II. Il porte les titres de : « juge de la Porte, vizir, directeur de la ville de la pyramide, directeur des archives royales », qui (sauf le dernier) sont ceux que j'ai restitués aux l. 2-3 du bloc (R. Weill, *Les décrets royaux*, p. 9).

2° Fragment d'un décret de Pepi II, relatif au culte des statues du roi Pepi II, des reines Ânchnes femmes de Pepi Ier, mères de Merenrâ et de Pepi II (sœurs de Ḏâou),

1. A. Weil, *l. c.*, p. 32 et n° 30, p. 22 sq.

et d'une statue du « juge de la porte, vizir Ḏâou ». Ce décret était déposé dans le temple de Pepi à Abydos (Petrie, *Abydos*, II, pl. 19).

3° Montant de porte d'un tombeau, retrouvé hors de la nécropole, sur le site de la ville antique, à Abydos, par Mariette, vers 1862. La pierre, d'après le texte, provient du tombeau élevé à Abydos par Ḏâou à son père Chouj. Ḏâou déclare qu'il est né à Abydos; il énumère les fonctions qu'il a remplies sous les rois Pepi Ier, Merenrâ, Pepi II, et met en évidence que ses deux sœurs sont devenues des femmes royales, des reines d'Égypte[1].

Ce document présente des ressemblances caractéristiques avec le bloc nouvellement publié. Le montant de porte est un monolithe de basalte gris[2] ou de serpentine[3], haut de 2 m 33 sur 0 m 30 de large; il porte 5 lignes verticales, encadrées d'une marge renflée. Le bloc est du grès; il porte 6 lignes verticales, encadrées d'une marge renflée, sur une largeur de 0 m 50. Les signes du montant sont orientés ←; ceux du bloc ←. Il se pourrait qu'une porte du tombeau de Chouj ait été encadrée à droite par la pierre de Mariette, à gauche, par une paroi dont le bloc isolé a été détaché. La comparaison épigraphique ne peut se faire, car nous ne possédons pas de photographie du montant de porte; cependant le signe ⊸⊙⊸ du titre caractéristique *Minou-chet*, reproduit avec soin par une copie d'Erman[4], présente les mêmes détails que sur le bloc du Caire. Nous avons là comme la signature d'un même ouvrier ou d'un même atelier. Après ces caractères extérieurs, arrivons au contenu des inscriptions. Le montant de porte nous apprend que sur le tombeau de son père, Chouj, Ḏâou avait gravé un résumé de sa propre vie, sous les trois rois Pepi Ier, son beau-frère,

1. Mariette, *Abydos*, I, 2; . E. de Rougé, *Inscriptions hiéroglyphiques*, pl. 153-4; Sethe, *Urkunden*, I, 117 sq.

2. Mariette, *Abydos*, I, texte.

3. Mariette, *Catalogue d'Abydos*, p. 84.

4. Copie publiée par Sethe, *l. c.*

Merenrâ, Pepi II, ses neveux. Le résumé était synthétique sur le bloc trouvé par Mariette ; chronologique, sur le bloc publié récemment. Aussi la biographie chronologique cite-t-elle les petites charges du début que l'autre document ne mentionne pas (porte-hache, administrateur de district, préposé au bien du roi) ; mais les fonctions importantes sont mentionnées (ou doivent être forcément restituées), sur l'un et l'autre monument : directeur de la ville de la pyramide, juge de la Porte, vizir, ami unique, officiant en chef, et surtout ce rare office *Minou-chet*, que Ḏâou est le seul à exercer, comme vizir, en ce temps. Ces coïncidences ne sauraient être fortuites ; elles emportent la conviction que le titulaire du bloc récemment publié est Ḏâou et que le bloc provient du même tombeau que le montant de porte, c'est-à-dire le tombeau élevé par Ḏâou à son père Chouj, en Abydos.

Ceci admis, et tenant compte du fait que Ḏâou vivait encore en l'an 23 de Pepi II, on peut restituer la fin de la dernière ligne de notre texte : « on me salua *Minou-chet*, chef de toutes les fonctions divines [1], sous la majesté de Neferkarâ (Pepi II). Le féal Ḏâou. »

En résumé, notre inscription fragmentaire donne sous une forme chronologique le *curriculum vitae* de Ḏâou, que nous connaissions déjà sous une forme synthétique. Ceci nous permet d'entrevoir de plus près la figure de ce très grand personnage, beau-frère de Pepi I, oncle de Merenrâ et de Pepi II, probablement le premier homme d'État de son temps avec le célèbre Ounj. En tenant compte de tous

1. *Urk.*, I, 118, l. 7. Avec A. Weil (*Die Veziere..*, p. 23, note) et R. Weill (*Les décrets royaux...*, p. 10), je n'admets point l'hypothèse de Sethe (*Urk.*, I, 118) que Ḏâou aurait cinq frères homonymes, énumérés dans la 1re ligne de l'inscription (de Mariette). Notre texte prouve que Ḏâou était « ami unique ». Si l'on acceptait l'hypothèse de Sethe, le titre reviendrait à un de ses frères, et non à lui, sur la pierre de Mariette ; Ḏâou lui-même en serait démuni. Notre texte confirme donc que cette 1re ligne se rapporte bien au vizir Ḏâou.

les monuments retrouvés, nous savons maintenant qu'il est né à Abydos, d'un père nommé Chouj et d'une mère, favorite royale, Nebit. Tandis que ses sœurs devenaient reines et mères de rois, D̲âou passait son enfance comme page, porteur de hache, à la cour de Pepi I. Puis le roi le nommait administrateur de district, préposé au bien du roi, directeur de la ville de la pyramide royale, officiant en chef, chancelier du roi du Nord, juge de la porte, vizir, directeur des archives royales. A côté de ces fonctions administratives, il recevait des charges de cour : ami, ami unique d'amour, prince héréditaire, commandant des grands du Sud et du Nord ; depuis longtemps il avait ses entrées à la Cour et y était comblé d'honneurs. Sous Merenrâ, il reçut aussi du roi la faveur d'un tombeau avec nombreuses offrandes royales. Enfin, sous Pepi II, les charges sacerdotales, telles que celles de « *Minou-chet*, servant d'Horus, chef de toutes les fonctions divines », s'ajoutèrent aux précédentes ; le roi lui consacra une statue, dotée de biens *wakfs*, avec immunités, dans le temple d'Abydos ; et lui-même éleva, à la gloire de sa famille, un tombeau dans Abydos, sa ville natale. En l'an 23 de Pepi II, D̲âou exerçait encore les fonctions de vizir et faisait exécuter les décrets relatifs au temple de Koptos.

Telle est la valeur historique du bloc que vient de publier M. Gauthier. Je me suis efforcé, en comblant les lacunes du texte, de m'attacher au sens général plutôt qu'au détail, de façon à réduire au minimum l'arbitraire de toute restitution. Une vérification ultérieure ne paraît d'ailleurs pas exclue. E. de Rougé, lors de sa mission en Égypte, en 1863, a vu et copié au Musée de Boulaq « divers blocs provenant du même tombeau de Chouj et complétant les renseignements inscrits sur la porte »[1] publiée par Mariette. D'après les extraits qu'il donne, ces blocs sont autre chose

1. *Mémoire sur les monuments... des VI premières dynasties*, p. 131 et suiv.

que le bloc retrouvé à l'Institut français du Caire. Il est donc possible qu'une recherche au Musée du Caire amène la découverte du ou des fragments de façade du tombeau de Chouj qui permettraient de combler définitivement les lacunes de la biographie du vizir Ḏâou.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de l'auteur, M. Alexandre Philadelpheus, les deux brochures suivantes : Χριστιανικὰ μνημεῖα Νικοπόλεως ('Αθήνησι, in-4°); — 'Αναγραφαὶ Νικοπόλεως (1913), in-8°.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES.

Le Secrétaire perpétuel tient à signaler un nouvel acte de générosité de notre confrère, M. le duc de Loubat, associé étranger : « Il avait donné précédemment une somme de 10.000 francs pour les œuvres hospitalières de l'Institut. Il m'a remis cette fois-ci, pour les mêmes œuvres, une somme de 40.000 francs que j'aurai le plaisir de verser prochainement à M. Frédéric Masson, directeur de l'ambulance de l'hôtel Thiers. L'Académie tiendra à honneur, j'en suis certain, de confirmer les remerciements chaleureux que j'ai cru pouvoir adresser, en son nom, à M. le duc de Loubat. »

Le Président prononce quelques paroles sur la perte cruelle que vient d'éprouver l'un de nos membres les plus aimés, M. Pottier. Son fils unique a été tué le 21 décembre dernier à l'Hartmannsweilerkopf.

L'Académie s'associe aux sentiments de sympathie douloureuse que le Président a si bien exprimés.

Il est ensuite procédé à la désignation d'un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, en remplacement de M. Noël Valois, décédé.

A l'unanimité, par 23 voix, M. Fournier est élu. Son élection sera notifiée à M. le Ministre de l'instruction publique.

Le scrutin, ouvert pour l'élection du bureau pour l'année 1916, donne la présidence à M. Maurice Croiset et la vice-présidence à M. Thomas, à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite procédé à la nomination des membres des différentes commissions. Sont élus :

1° Travaux littéraires : MM. Senart, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, R. de Lasteyrie, Collignon, Cagnat.

2° Antiquités de la France : MM. Paul Meyer, Héron de Villefosse, R. de Lasteyrie, Thédenat, Omont, C. Jullian, Maurice Prou, Fournier.

3° Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Paul Meyer, Collignon, Cagnat, Pottier, Haussoullier, Maurice Prou.

4° École française d'Extrême-Orient : MM. Senart, Barth, Pottier, Chavannes, Cordier, le P. Scheil.

5° Fondation Garnier : MM. Senart, Barth, Cordier, le P. Scheil.

6° Fondation Piot : MM. Heuzey, Héron de Villefosse, R. de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Cagnat, Pottier, Haussoullier, Durrieu.

7° Fondation De Clercq : MM. de Vogüé, Heuzey, Babelon, Pottier, le P. Scheil.

8° Fondation Dourlans : MM. Cagnat, Chatelain, Haussoullier, Cuq.

9° Commission administrative centrale : MM. Alfred Croiset et Cagnat.

10° Commission administrative de l'Académie : MM. Alfred Croiset et Cagnat.

11° Commission du prix Gobert : MM. Héron de Villefosse, Morel-Fatio, Durrieu, Fournier.

12° Commission de la nouvelle fondation du duc de Loubat : MM. Heuzey, Senart, Paul Meyer, Schlumberger.

M. Collignon fait la seconde lecture de son mémoire sur le Cécropion d'Athènes.

M. Henri Cordier continue et achève la seconde lecture de son mémoire sur l'hôtel de Nesle.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre, de la part de l'auteur, M. Merlin, correspondant de l'Académie, la seconde édition du *Guide du Musée Alaoui*.

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

SÉANCE DU 19 MARS 1915

Présents : MM. Foucart, Cagnat, Patey.

La Société de Géographie de Paris désirant offrir à M. John Scott Keltie, secrétaire de la Société de Géographie de Londres, une médaille commémorative de ses trente années d'exercice, la Commission propose la rédaction suivante :

IOHANNI
SCOTT KELTIE
LONDINIENSI
PER ANNOS TRIGINTA
DE GEOGRAPHIS
OPTIME MERITO
MDCCCCXV

PÉRIODIQUES OFFERTS

Académie roumaine. Bulletin de la Société historique, 1er juillet 1915 (Bucarest, janvier-décembre 1915, in-8°).

American Journal of Archaeology, 2e série, vol. XVIII, n° 4, octobre-décembre 1914 (in-8°).

Archaeologia or Miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of Antiquaries of London, 1914 (Londres, in-4°).

Atti e Memorie della R. Accademia di S. Luca. Annuario, 1913-1914 (Roma, 1915, in-4°).

Archivio della R. Società Romana di storia patria, vol. XXXVII, fasc. III-IV (Roma, 1914, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità, vol. XII, fasc. 1 à 6 (Rome, 1915, in-8°).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, nos 168 à 180, 1915 (Firenze, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, janvier-décembre 1914 (Paris, 1914, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XXXVI, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons (Brive, 1915, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Finistère. Procès-verbaux et Mémoires, livraisons 1 à 7 de 1914 (Quimper, 1914, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, nos 92, 93 et 94 (Langres, 1914-1915, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres de 1914, 1er trimestre de 1915 (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1915, 1er semestre (Narbonne, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, janvier-octobre 1913 (Périgueux, 1915, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de la Picardie, année 1914, 2e, 3e et 4e trimestres; année 1915, 1er et 2e trimestres (Amiens, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, 3e et 4e trimestre 1914 (Tours, 1915, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1914 (Auxerre, 1915, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, janvier-décembre 1914, janvier-mai 1915 (Paris et Rome, in-8°).

Encyclopédie de l'Islam, 21e livraison (Paris et Leyde, 1915, in-8°).

Journal asiatique, septembre-décembre 1914; janvier-février 1915 (Paris, 1915, in-8°).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, t. XI, fasc. 1 (Paris, 1914, in-8°).

Journal of the Royal Institute of British Architects, vol. XXII, nos 1 à 20 (Londres, 1915, in-4°).

London University Gazette, vol. XIV, n° 166 et supplément; nos 171-175 (London, in-8°).

Mitteilungen des kaiserlich deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abteilung, Band XXXIX (Athen, 1914, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, janvier-mai 1914; janvier-juillet 1915 (Philadelphia, petit in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXXIV, part III; vol. XXXV, parts I et II (Edinburgh, 1914, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, 1913-1914, 4e série, vol. XII (Edinburgh, 1914, in-8°).

Proceedings of the Imperial Academy of Japan (1913-1914), vol. I, n° IV (Tokyo, in-8°).

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XXXV, parts 1 et 2; XXXVI, part 7; XXXVII, parts 5 et 6 (Londres 1915, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, novembre 1913 à juin 1914, second series, vol. XXVI (Oxford, 1914, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, vol. XXIV, fasc. 3 à 6 (Roma, in-8°).

Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, juillet à décembre 1915 (Madrid, in-8°).

Revue africaine, 1914, 2e trimestre (Alger, in-8°).

Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence, juillet-décembre 1914 (Alger, 1914, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. E. Pottier et S. Reinach, septembre-décembre 1914; janvier-octobre 1915 (Paris, in-8°).

Revue biblique publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, octobre-décembre 1914; janvier-avril 1915 (Paris et Rome, in-8°).

Revue des études juives, octobre-décembre 1914 (Paris, 1914, in-8°).

Revue savoisienne, 4e trimestre 1914; 1er et 2e trimestres 1915 (Annecy, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, t. XVII, nos 206-207 (Orléans, 1915, in-8°).

The Jewish Quarterly Review, vol. V, janvier-octobre 1915 (London, in-8°).

University of California. Publications in Classical Philology, vol. 2, nos 11-12, 1914 (Berkeley, in-8°).

University of Illinois School of education. Bulletin, n° 15, 24 janvier 1915 (Urbana, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

CAHIER DE FÉVRIER

CAHIER DE MARS

CAHIER D'AVRIL

CAHIER DE MAI

CAHIER DE JUIN

CAHIER DE JUILLET

CAHIER D'AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE

CAHIER D'OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE

CAHIER DE DÉCEMBRE

ERRATA

P. 121, l. 17, *au lieu de* : bronze, *lire* : plomb.
P. 122, l. 22, *au lieu de* : doivent, *lire* : doit.
P. 122, l. 24, *au lieu de* : méridionale, *lire* : septentrionale.
P. 123, l. 6, *au lieu de* : intacts, *lire* : dont plusieurs étaient intacts.
P. 125, l. 2, *au lieu de* : à bord muni, *lire* : ornée.
P. 126, l. 17, *au lieu de* : de côté, c'est-à-dire non dans l'axe, *lire* : de ce côté, c'est-à-dire dans l'axe.
P. 127, l. 2, *au lieu de* : montre, *lire* : montrent.
P. 127, l. 5, *au lieu de* : quelques objets, texte, *lire* : quelque texte.
P. 127, l. 9, *au lieu de* : à gauche, *lire* : à droite.
P. 127, l. 12, *au lieu de* : +, *lire* : +Ⴖ .
P. 129, l. 23, *au lieu de* : amphores de, *lire* : amphores des.
P. 130, l. 1, *au lieu de* : croix, *lire* : vivres.
P. 223, l. 3, *au lieu de* : Appll, *lire* : Appell.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

